This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

Digitized by Google

Digitized by Google

127471

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUATRIÈME SÉRIE

TOME PREMIER

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXV

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER-FÉVRIER 1865.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Il sera publié, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, une nouvelle série de la *Revue des Sociétés savantes* (partie historique et archéologique).

ART. 2.

Cette Revue formera, chaque année, deux volumes in-8°, de 30 à 40 feuilles chacun; elle sera imprimée à l'Imprimerie impériale et tirée à 800 exemplaires.

Elle comprendra :

1° Les extraits des procès-verbaux des séances des deux sections d'histoire et d'archéologie;

2° Les rapports faits par les membres des deux sections sur les travaux des Sociétés savantes des départements et sur les communications manuscrites adressées au Comité;

3° Les documents inédits dont le Comité aura prescrit l'impression;

4° Un bulletin bibliographique des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger;

Digitized by Google

5° Une chronique comprenant les sujets de concours, la composition des bureaux des Sociétés, des articles nécrologiques, fouilles et découvertes historiques et archéologiques.

ART. 3.

La composition de chaque numéro de la *Revue* sera arrêtée par une Commission qui surveillera également l'impression et donnera le bon à tirer sur chaque feuille, après que les corrections auront été faites par les auteurs des articles.

Cette Commission sera ainsi composée :

Le Chef de la Division des Établissements scientifiques et littéraires ;
Le Secrétaire de la Section d'histoire du Comité;
Le Secrétaire de la Section d'archéologie ;
Le Chef de bureau des Travaux historiques ;
Le Secrétaire du Comité.

ART. 4.

Les frais de cette Revue seront imputés soit sur les fonds destinés à la publication des documents inédits de l'histoire nationale, soit sur les fonds de subvention aux Sociétés savantes.

ART. 5.

Le Chef de la Division des Établissements scientifiques et littéraires est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 mai 1865.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

CHARLES ROBERT.

Digitized by Google

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la liste des Membres titulaires des deux sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président honoraire :

M. Victor Le Clerc, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté des lettres de Paris.

Président :

M. Amédée Thierry, Sénateur, Membre de l'Institut.

Vice-Président :

M. Victor Foucher, Conseiller à la Cour de Cassation.

Secrétaire :

M. Chéruel, Inspecteur général de l'Instruction publique.

Membres titulaires :

MM. A. de Barthélemy, Secrétaire de la Commission de topographie des Gaules;

Bellaguet, Chef de division au Ministère;

Bourquelot, Professeur adjoint à l'École des Chartes;

Boutaric, Archiviste aux Archives impériales;

Clément (Pierre), Membre de l'Institut;

Cocheris, Bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine;

De Courson, Conservateur à la Bibliothèque impériale du Louvre;

Dauban, Conservateur Sous-Directeur adjoint au département des estampes à la Bibliothèque impériale;

Digitized by Google

MM. Delisle, Membre de l'Institut;

Desnoyers, Membre de l'Institut;

Guessard, Professeur à l'École des Chartes;

Huillard-Bréholles, Chef de section aux Archives de l'Empire;

Jourdain, Membre de l'Institut, Chef de division au Ministère;

Lalanne (Ludovic), Membre du Conseil de la Société de l'histoire de France;

Lascoux, Conseiller à la Cour de Cassation;

Levasseur, Professeur d'histoire au Lycée Napoléon;

Marty-Laveaux, attaché à la rédaction du Dictionnaire de l'Académie;

Mas-Latrie (De), Chef de section aux Archives de l'Empire;

Meyer (Paul), Chargé de cours à l'École des Chartes, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque impériale;

Michelant, Employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale;

Patin, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des lettres;

Rathery, Conservateur Sous-Directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque impériale;

Ravenel, Conservateur Sous-Directeur au département des imprimés de la Bibliothèque impériale;

Rendu, Inspecteur général de l'Instruction primaire;

Rozière (De), Inspecteur général des Archives départementales;

Servois, Secrétaire adjoint de la Société de l'Histoire de France;

Valentin-Smith, Conseiller à la Cour impériale de Paris;

Wey (Francis), Inspecteur général des Archives départementales.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le Marquis de La Grange, Sénateur, Membre de l'Institut.

Digitized by Google

Vice-Président :

M. Léon Renier, Membre de l'Institut, Conservateur Administrateur de la Bibliothèque de l'Université.

Secrétaire :

M. Chabouillet, Conservateur Sous-Directeur au département des médailles et antiques à la Bibliothèque impériale.

Membres titulaires :

MM. Barthélemy (Édouard de), Secrétaire de la Commission du sceau des titres;

Bertrand (Gustave), attaché à la rédaction du *Journal des Débats;*

Beulé, Membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts;

Bœswillwald, Inspecteur général des monuments historiques;

Darcel, Architecte, attaché aux Collections du Louvre;

Depaulis, Graveur de médailles;

Douet d'Arcq, Sous-Chef aux Archives de l'Empire;

Guilhermy (Baron de), Conseiller à la Cour des Comptes;

Hamille (Victor), Directeur de l'Administration des Cultes;

Hersart de La Villemarqué, Membre de l'Institut;

Laborde (Comte de), Membre de l'Institut, Directeur général des Archives de l'Empire;

Lacroix (Paul), Conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal;

Lance, Architecte diocésain;

Lenoir (Albert), Secrétaire de l'École des Beaux-Arts;

Le Roux de Lincy, Archiviste paléographe;

Longpérier (De), Membre de l'Institut;

Marion, Membre de la Commission des Archives du Ministère de l'Intérieur;

Digitized by Google

MM. Montaiglon (Anatole de), Secrétaire de l'École des Chartes;
Mérimée, Sénateur, Membre de l'Institut;
Quicherat (Jules), Professeur à l'École des Chartes;
Sommerard (Du), Conservateur du Musée de Cluny.

Secrétaire du Comité :

M. Arthur de La Villegille.

Fait à Paris, le 17 mai 1865.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

CHARLES ROBERT.

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

ARRÊTE ainsi qu'il suit la liste des Membres honoraires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes :

MM. le Comte Auguste de Bastard;
Dumas, Sénateur, Membre de l'Institut;
De la Guéronnière, Sénateur;
Guigniaut, Membre de l'Institut;
La Tour Dumoulin, Député au Corps législatif;
Naudet, Membre de l'Institut;
De Nieuwerkerke, Sénateur, Membre de l'Institut;
Nisard (Désiré), Membre de l'Institut;
Paulin-Paris, Membre de l'Institut;
Ravaisson, Membre de l'Institut;
Sainte-Beuve, Sénateur, Membre de l'Institut;
De Saulcy, Sénateur, Membre de l'Institut;

Digitized by Google

MM. De la Saussaye, Membre de l'Institut;

Tardif, chef de division à l'Administration des Cultes;

Taschereau, Administrateur général de la Bibliothèque impériale;

Viollet-le-Duc, Inspecteur général des Monuments historiques;

Vincent, Membre de l'Institut;

De Wailly (Natalis), Membre de l'Institut.

Fait à Paris, le 17 mars 1865.

Signé V. DURUY.

Pour ampliation :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général,

CHARLES ROBERT.

Digitized by Google

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX,

CONSEILLER À LA COUR DE CASSATION.

M. Jules d'Arbaumont, correspondant, adresse l'extrait d'un compte de l'année 1433-1434, de la prévôté de Sacey (Cessey, près Vitteaux, Côte-d'Or). Ce document a paru au correspondant fournir de curieux renseignements sur la manière dont le droit de bourgeoisie ducale s'acquérait ou se perdait en Bourgogne pendant le xve siècle.

M. d'Arbaumont renouvelle, à cette occasion, ses promesses de concours de plus en plus actif, et annonce qu'il réunit les éléments d'une note sur la *Tenure en parage*.

M. Lascoux est prié d'examiner l'extrait de compte de la prévôté de Sacey.

M. Castan, correspondant, transmet copie des anciens statuts de la corporation des drapiers de Gondrecourt, c'est-à-dire de lettres patentes de Charles III, dit le Grand, duc de Lorraine, en date du 4 avril 1585, promulguant ces statuts en renouvelant les lettres données pour le même objet le 8 février 1376 (1377) par Frobert, duc de Bar.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Combet, correspondant, communique, comme il l'avait of-

Digitized by Google

fert, le cahier rédigé par les consuls d'Uzerche pour être présenté au roi et aux états généraux de 1614. Le correspondant a joint au document original une copie qu'il en a faite pour le Comité.

M. Levasseur est également prié de rendre compte du cahier des consuls d'Uzerche.

M. Jacquemin, correspondant honoraire, envoie copie de plusieurs pièces : 1° Extraits des mémoires de François d'Anthonesse, contenant le récit des excès commis dans Arles par M. de Biord, lieutenant principal de l'armée qui assiégea cette ville à la fin du XVIe siècle (mémoires utiles à consulter pour l'histoire de la Ligue en Provence); 2° Pièces relatives au séjour que le roi Charles IX et la reine-mère, Catherine de Médicis, firent à Arles, au mois de novembre 1564; 3° Lettre de Charles II, roi de Jérusalem, etc. en date du 8 mars 1308, recommandant au viguier et aux juges d'Arles de n'admettre aucun juif à exercer des fonctions publiques dans leur ville; 4° Lettre de Bastard de Beauvau, gouverneur de Provence, datée du 28 février 1431, ordonnant au viguier et aux juges d'Arles de veiller à ce que les juifs ne soient pas molestés au commencement du carême, etc.; 5° Formule du serment exigé des juifs lorsqu'ils étaient appelés à déposer contre un chrétien habitant d'Arles; 6° Attestation de médecins (1427) en faveur d'un habitant de la ville des Baux soupçonné d'avoir la lèpre; 7° Lettre de Henri IV à la noblesse d'Arles après le rétablissement de la tranquillité en France (15 février 1595); 8° Lettre de Voltaire à M. Pomme, célèbre médecin d'Arles, qu'il avait consulté pour une inflammation des yeux (27 juin 1771).

Les six premières pièces sont renvoyées à l'examen de M. A. de Barthélemy, la lettre de Henri IV à M. Guadet, et la lettre de Voltaire à M. Ravenel.

M. Th. Lacroix, correspondant, adresse un mémoire sur l'ancienne cathédrale de Mâcon. « Ce travail, dit le correspondant, peut être considéré comme le complément du cartulaire que vient d'éditer la Société académique de Mâcon.

Renvoi à M. Delisle.

M. de La Cuisine, correspondant, fait hommage de la seconde édition de son *Histoire du parlement de Bourgogne* (3 vol. in-8°). Cet

Digitized by Google

ouvrage, fruit de quinze années d'un travail assidu, est complété par la *Correspondance inédite de Brûlard*, que M. de La Cuisine a publiée en 1859.

La section décide que des remercîments seront adressés à M. de La Cuisine, et que son ouvrage sera déposé à la bibliothèque du Comité.

M. Marchegay, correspondant, communique trois documents relatifs au mariage de Charles IV, dit le Bel, roi de France, avec Blanche de Bourgogne (1307-1309) : 1° Bulle du pape Clément V accordant des dispenses de parenté pour le mariage (24 mai 1307); 2° Lettres patentes de Philippe IV, datées du 24 juillet 1308 et du 9 février 1309, relatives à la dot de Blanche de Bourgogne.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Le même correspondant adresse copie de lettres patentes du mois de septembre 1315, données par le roi Louis X en faveur de ses sujets des Basses-Marches, c'est-à-dire des provinces de Poitou, Touraine, Anjou, Maine, Saintonge et Angoumois. Le roi leur assure l'abolition des charges que ses officiers leur ont nouvellement imposées, et leur promet de les rétablir en l'état où ils étaient au temps de son bisaïeul saint Louis.

Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. de Martonne, correspondant, ayant été informé par la *Revue des Sociétés savantes*[1] du projet de publication des lettres de l'amiral de Coligny, proposé par MM. Read et Bourquelot, signale l'existence de papiers que les éditeurs auraient besoin de consulter. Ces papiers, qui comprennent des lettres, brevets et documents de toute espèce sur l'histoire du XVIe siècle, appartiennent à M. des Méloizes-Fresnoy, membre du conseil général de Loir-et-Cher, propriétaire du château du Breuil, près Contres, à quatre lieues de Blois, et *descendant direct* par les femmes de l'amiral de Coligny. M. de Martonne se proposait de faire de ces papiers l'objet d'une publication; mais il s'en désistera volontiers en faveur de MM. Read et Bourquelot, et il se chargerait même, auprès de M. le vicomte des Méloizes, des démarches nécessaires pour leur faire obtenir communication de ces documents.

[1] 3e série, t. III, p. 9.

Digitized by Google

La section décide que cette lettre sera transmise à MM. Read et Bourquelot, et que des remercîments seront adressés à M. de Martonne.

M. Matton, correspondant, envoie copie d'une charte communale de Parfondru (département de l'Aisne, canton de Laon), portant la date de 1238. Ce document paraît au correspondant d'un sérieux intérêt pour l'histoire du tiers état et du droit féodal.

M. Lascoux se charge d'examiner cette communication.

M. Gaultier du Mottay, correspondant, transmet des copies de sept lettres adressées par Henri IV aux États de Bretagne, de 1595 à 1612. Il y a ajouté deux lettres missives inédites, écrites par ce même prince à l'un de ses partisans pendant la Ligue, le sieur Budes du Hirel. Les originaux de ces deux lettres font partie des archives de M. Raison du Cleuziou, propriétaire à Saint-Brieuc.

Renvoi à M. Guadet.

M. Nozot, correspondant, communique : 1° une ordonnance de Robert de la Marck, prince souverain de Sedan, enjoignant à tous les bourgeois d'être munis d'armes en leurs logis (cette ordonnance est datée du 15 janvier 1586); 2° une autre ordonnance de la même année, par laquelle Robert de la Marck interdit à ses sujets de s'enrôler au service d'autres princes.

M. Bellaguet est prié d'examiner ces documents.

M. L. Spach, correspondant, fait hommage d'une monographie extraite du *Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace.* Elle porte pour titre : *Saint Léon, le pape alsacien.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Octave Teissier, correspondant, envoie copie du *Cérémonial de la communauté de Toulon*, modifié et approuvé par une délibération du conseil de ville de 1723. Ce document fait connaître des usages remontant au moins au commencement du XVIIe siècle.

M. P. Clément est prié de rendre compte de cette communication.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, adresse : 1° deux lettres pa-

Digitized by Google

tentes de la reine Louise de Savoie, datées de 1525, en faveur des religieux de Saint-Honorat. Elle ordonne de leur rendre l'église qu'ils avaient anciennement à Grasse, et dont ils avaient été dépossédés par le viguier et les syndics de cette ville; 2° des lettres patentes du roi René données, en 1469, en faveur des dominicains de Grasse, et confirmant le don d'une tour et de quatre mesures de sel que Charles II avait fait à ce couvent en 1304.

Ces documents sont renvoyés à l'examen de M. Huillard-Bréholles.

M. Cottard, recteur honoraire, ancien maire de la Ciotat, communique quatre lettres de Mirabeau écrites, pendant l'année 1790, aux officiers municipaux de la commune de Riez (Basses-Alpes). A ces lettres sont jointes des copies de deux lettres de Bouret, médecin de Mirabeau, annonçant à ces mêmes officiers municipaux la mort de leur célèbre compatriote.

Renvoi à M. Ravenel.

La section a reçu de M. Arthur de Marsy, conservateur du musée de Compiègne, copie de cinq lettres dont les originaux se trouvent à la bibliothèque communale de cette ville (lettres de souverain et grands personnages). L'une de ces lettres est écrite par Louis XIII et adressée aux gouverneurs *attournés* de Compiègne. Les autres émanent de divers personnages, de M. d'Humières, capitaine de la même ville, de M. de Valori, etc.

Renvoi à M. Rathery.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, transmet copie de diverses pièces concernant le siége de cette ville par les Anglais en 1420.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Th. Lhuillier, membre de la Société archéologique de Meaux, adresse cinq documents relatifs au décès et à la succession de l'abbé Séguy, membre de l'Académie française et chanoine de la cathédrale de Meaux, mort en 1761. Il y a joint l'acte de fondation, en 1288, d'une chapelle au château de Crécy-en-Brie.

M. Lhuillier pense que les documents concernant l'abbé Séguy sont inédits.

M. Patin est prié d'examiner cette communication.

Digitized by Google

M. Lhuillier fait, en outre, hommage au Comité des publications suivantes : 1° *Seine-et-Marne, essai de bibliographie départementale*, ou *Catalogue des ouvrages, etc. ayant pour objet le département de Seine-et-Marne;* 2° *Essai biographique sur le mathématicien Camus;* 3° *Croquis biographiques : Jean Bachot, curé de Mormant, Benjamin de la Villatte, chanoine de Champeaux, et les peintres Dumée.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. de la Mardière envoie les copies qu'il avait offertes et qui lui avaient été demandées, d'après l'avis de M. Guadet : 1° de six lettres de Henri IV adressées à M. des Cluseaux, gouverneur de la ville de Noyon; 2° d'un brevet de sauvegarde donné par le même roi pour le château de Calepont.

Renvoi à M. Guadet.

M. Sénemaud, archiviste du département des Ardennes, a trouvé dans le dépôt confié à ses soins plusieurs lettres du duc de Guise le Balafré; il adresse copie de deux de ces lettres et promet d'en envoyer d'autres.

La section décide que des remercîments seront adressés à M. Sénemaud, et qu'on attendra que de nouvelles lettres soient parvenues pour en confier l'examen à un rapporteur.

M. Sénemaud fait hommage de la troisième livraison de la *Revue historique des Ardennes.*

M. Em. Ruelle fait également hommage au comité de sa *Notice biographique sur M. Augustin Le Comte* (extrait du *Journal général de l'instruction publique*).

Remercîments pour ces deux hommages et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de sociétés savantes, MM. de Mas-Latrie, Desnoyers, Delisle, Patin, A. de Barthélemy, Clément, Rathery, Bellaguet, Jourdain et Levasseur.

MM. Desnoyers, Delisle, A. de Barthélemy, Bellaguet, de Mas-Latrie lisent des rapports sur le tome VII du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord;* les *Précis analytiques des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* pendant

Digitized by Google

les années 1858-1863 (cinq volumes); le tome XVIII du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe;* le tome Ier du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace* (1862-1864); les *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* (1862); les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (nouvelle période, t. V); les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen* (1864); le *Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely* (1863).

Ces rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Jourdain rend compte verbalement de documents envoyés par M. Marchegay et relatifs aux frais d'études et d'entretien d'un écolier, fils naturel de Jacques de la Trémoille, seigneur de Bommiers.

Ces documents ne paraissent pas à M. le rapporteur avoir assez d'importance pour être publiés. M. Jourdain fait remarquer que ce jeune homme n'était pas d'abord, comme le suppose le correspondant, écolier au collége de Navarre, à Paris; il ne le fut réellement que pendant la seconde année (1515). L'année précédente, il n'était que pensionnaire de maître Odo ou Eudes Boillot, régent à ce collége de Navarre.

Suivant les conclusions du rapport, des remercîments seront adressés à M. Marchegay, et la pièce sera déposée aux archives du Comité.

M. Jourdain propose également de déposer aux archives le *Résumé des titres et délibérations relatifs aux anciennes écoles et au collége de Beaune*, par M. Ch. Aubertin. Ces documents, qui embrassent une période de plus de deux siècles, de 1558 à 1778, pourraient être utilement consultés pour une histoire spéciale du collége de Beaune; mais ils ne présentent pas un intérêt assez général pour être publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.* Cependant il n'est pas sans intérêt de citer une ordonnance du mayeur et des échevins de Beaune, en date du 16 février 1602, où il est question des combats de coqs : «Messieurs, porte cette ordonnance, desirant conserver la bonne et louable coustume qui a esté observée jusques à present de exiber et representer la jouste des poullets au college de ceste ville, et voulant pourvoir à l'abus qui se commet et exiter les enfans à quelque honeste recreation et à leur debvoir, ordonnons à

Digitized by Google

tous ceux qui sont de la deuxième, troisième et quatrième classes, et aultres petits allans audict college, de se retrouver demain audict college, heure de deux après midy, et apporter chacun d'eulx ung poullet pour vacquer à laditte jouste, à peine de siz sols d'amende contre les peres et aultres parens qui deffenderont de bailler à leurs dicts enfans ung poullet, et declarent lesdits sieurs mayeur et eschevins que celuy qui par combat sera faict roy ne sera tenu à faire aucuns frais, synon ce qu'il voudra faire de volonté. »

Les conclusions du rapport de M. Jourdain sont adoptées.

M. Huillard-Bréholles fait un rapport sur la *Chronique du siége de Boulogne en 1544*, ou *Journal de ce siége*, en vers, composé par A. Morin, prêtre, au moment même où la ville cherchait à repousser les attaques des Anglais. M. Morand, membre non résidant, a envoyé une copie de ce journal inédit, avec préface, notes et éclaircissements. Le travail de M. Morand donne plus d'importance à la chronique en vers de l'abbé Morin. M. Huillard-Bréholles propose de publier ce document dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Bellaguet fait observer que la chronique de l'abbé Morin serait de nature à être réservée pour les *Mélanges*. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de reprendre la publication de ces recueils de pièces. L'examen de la proposition de M. Bellaguet, appuyée par plusieurs membres, est renvoyée à la prochaine séance. Dans l'intervalle, M. le secrétaire du Comité recherchera les renseignements relatifs à cette question.

M. A. de Barthélemy donne lecture d'un rapport où il propose de déposer aux archives divers documents envoyés par MM. de Lagrèze-Fossat, correspondant; Raymond, correspondant; Leroy, secrétaire de la commission du musée à Melun; A. Dupré, correspondant, et Dusevel, membre non résidant.

Les conclusions du rapport de M. A. de Barthélemy sont adoptées, et le rapport lui-même est renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Marion, qui a déposé depuis plusieurs années au ministère la copie collationnée et annotée des *Cartulaires de Saint-Hugues de Grenoble*, demande que cet ouvrage soit mis sous presse. La section s'associe au désir exprimé par M. Marion, et décide qu'une note rédigée dans ce sens sera mise sous les yeux de M. le Ministre de l'Instruction publique.

La *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace* sollicite la faveur d'être reconnue comme établissement d'utilité publique.

Renvoi à l'examen de MM. A. de Barthélemy et Chéruel.

La *Société havraise d'études diverses* demande également à être reconnue comme établissement d'utilité publique.

Renvoi à MM. de Mas-Latrie et Huillard-Bréholles.

M. Éd. de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse copie d'une charte de l'an 1249, dont l'original est conservé aux archives départementales de la Marne. Cette charte règle les droits respectifs de l'abbaye de Moiremont et du curé sur les offrandes de la paroisse d'Éclaires, village voisin de la ville de Sainte-Menehould.

M. Delisle est prié d'examiner ce document.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, envoie copie de huit lettres de Henri IV, dont deux ne portent pas de date et les autres sont comprises entre le 5 juin 1585 et le 6 septembre 1591. Ces lettres portent pour suscription : *A M. de La Lardières;* elles sont conservées dans les archives de M. de La Marronière, à Nantes.

Renvoi à M. Guadet.

M. de Girardot communique encore une lettre missive de Cathe-

Digitized by Google

rine de Médicis, en date du 14 décembre 1586, adressée à M. de La Marronière, capitaine et gouverneur pour Henri III, à Tallemond.

Renvoi à M. le comte de La Ferrière.

M. l'abbé André, correspondant, transmet copie d'une lettre de Henri IV, qu'il a trouvée dans les manuscrits de la bibliothèque de Carpentras; elle est adressée au cardinal Borghèse, neveu du pape Paul V, et a pour objet d'annoncer la naissance du duc d'Anjou (Gaston, qui prit plus tard le titre de duc d'Orléans).

Renvoi à M. Guadet.

M. de Baecker, correspondant, adresse des extraits d'un journal manuscrit commencé en 1717, à Pontoise, par un prêtre nommé *Jean de Saint-Denis*. Ce journal, qui s'étend jusqu'à l'année 1734, lui a paru renfermer quelques renseignements bibliographiques intéressants; on y trouve aussi des notes biographiques sur des personnages du commencement du XVIIIe siècle. Dans le cas où la section jugerait cette communication digne d'intérêt, M. de Baecker se met à sa disposition pour lui fournir d'autres extraits de ce journal.

Renvoi à M. Ravenel.

La section a reçu du même correspondant une note relative aux mesures de longueur et itinéraires en usage au commencement du XVIe siècle. Cette note est extraite de l'ouvrage flamand intitulé : *Cosmographie de Petrus Apianus*, imprimé à Anvers en 1545.

Remercîments et dépôt aux Archives.

M. Barbier de Montault, correspondant, envoie copie d'une lettre de saint François de Sales, en date du 24 janvier 1613, que les pères jésuites du collége romain, à Rome, tiennent exposée dans la chambre, actuellement transformée en chapelle, de saint Louis de Gonzague.

Renvoi à M. Jourdain.

Le même correspondant, pensant que le Comité s'intéresserait à ce qui se fait à Rome en faveur du vénérable Ange del Pas, récollet français, dont la cause de béatification vient d'être introduite, adresse une image gravée d'après son portrait, que l'on voit à Rome, au couvent de Saint-Pierre *in montorio*, et l'édit qui ordonne la recherche

Digitized by Google

de tous les écrits de ce religieux. M. Barbier de Montault ajoute que des édits analogues sont fréquemment affichés dans les rues de Rome, et que, si le Comité trouvait quelque intérêt à ces communications, il lui serait facile de collectionner tous les édits de cette nature qui concernent la France.

M. Ravenel déclare que la Bibliothèque impériale accueillerait avec reconnaissance les envois d'affiches offerts par le correspondant. En conséquence, il sera répondu à M. Barbier de Montault que la section le remercie de sa proposition, mais qu'elle aurait peu d'occasions d'utiliser de pareils documents, tandis que la Bibliothèque impériale pourrait en faire profiter le public et lui saurait beaucoup de gré de cet envoi.

M. Teissier, correspondant, transmet la copie d'un manuscrit du XVIIe siècle, en langue provençale, intitulé : *Las Causas antiquas de l'antiqua cieutat de Toulon.* M. Teissier a joint une note à ce document.

Renvoi à M. P. Clément.

M. Henri Beaune, substitut du procureur général à Dijon, adresse un Mémoire sur la fondation de l'université de Besançon[1].

Renvoi à M. Jourdain.

M. Gabriel Leroy, archiviste de la ville de Melun, communique un compte du domaine royal de Melun en date de 1649. Ce document montre l'état misérable dans lequel était tombé l'ancien apanage des rois capétiens.

Renvoi à M. Levasseur.

M. Jourdain est prié d'examiner la copie annotée de la nomination, en 1600, d'un principal de collége à Meaux, document communiqué par M. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

La section a encore reçu de M. Lhuillier communication d'un Mémoire historique sur la baronnie-pairie de Bray-sur-Seine, écrit dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

[1] Publié dans la présente livraison.

Digitized by Google

M. Saint-Joanny adresse copie : 1° de lettres patentes de François Ier (dernier mai 1533), relatives à une imposition levée à Thiers pour la reconstruction des murailles; 2° de lettres patentes de Henri IV (mars 1597), portant permission de tirer au papegai et à la butte, avec exemption de taille pour le *roi de l'oiseau;* 3° d'une consultation donnée par Loyseau, avocat au parlement de Paris (5 mai 1625), à propos d'un procès concernant le droit de patronage d'une chapelle de l'église collégiale de Saint-Genès (ou Saint-Genest) à Thiers; 4° d'un avis de six avocats à Paris (1722) se prononçant contre la réunion de charges de judicature dans une même famille.

Renvoi de ces quatre documents à l'examen de M. Jourdain.

M. A. de Barthélemy fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier, et qui a pour titre : *le Temple d'Auguste et la Nationalité gauloise*, examen des dernières publications de M. Aug. Bernard, brochure in-8°.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du comité.

M. P. Clément fait hommage, au nom de M. du Chatellier, correspondant de l'Institut, d'un Mémoire intitulé : *Du Mouvement des Études littéraires et scientifiques en province* (*Histoire des Congrès*). M. le Président prie M. P. Clément de transmettre à M. du Chatellier les remercîments de la section pour cet ouvrage, qui sera déposé dans la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Huillard-Bréholles, Bellaguet, Delisle, Pierre Clément, Rathery.

M. Levasseur est prié de faire un rapport sur un ouvrage offert par M. le docteur E. Halléguen, et qui a pour titre : *L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne*, ou *les Origines armorico-bretonnes, etc.* t. Ier.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, informe la section de la création de deux nouvelles sociétés, savoir : *la Diana, Société archéologique et historique du Forez*, fondée par M. le duc de Persigny, et dont le siége est à Montbrison; la *Société d'archéologie, sciences,*

Digitized by Google

lettres et arts du département de Seine-et-Marne, fondée le 16 mai 1864.

M. Levasseur donne lecture d'un rapport sur le projet de publication des *Origines françaises de l'Amérique du Nord*, par M. Margry, et propose à la section d'adopter les conclusions suivantes :

1° Le projet d'une publication de documents relatifs aux établissements français en Amérique est déclaré utile et important;

2° La publication formera cinq volumes;

3° La division des matières entre les cinq volumes sera faite suivant l'ordre indiqué dans le rapport;

4° M. Margry est invité à remettre le plus tôt possible le texte des pièces qui doivent former le manuscrit du premier volume.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Victor Foucher, Am. Thierry, Bellaguet, Ravenel, Levasseur et Lascoux, les conclusions du rapport sont adoptées.

M. de La Villegille donne lecture d'une note dans laquelle il trace l'historique des *Mélanges* depuis l'origine de cette publication, en 1837, et rappelle les diverses décisions qui ont été prises en vue de donner une suite aux quatre volumes publiés sous la direction de M. Champollion-Figeac.

Il résulte de cet exposé :

1° Que dans la nouvelle série des *Mélanges* une place devait être réservée à chacune des sections du comité;

2° Qu'une table générale des quatre volumes de la première série des *Mélanges* devait être publiée à part afin de pouvoir être réunie à ces volumes.

La note de M. de La Villegille contient l'indication des documents qui avaient été adoptés par le Comité, en 1855, sur la présentation des sections de philologie, d'histoire et d'archéologie, pour composer le premier volume de la nouvelle série des *Mélanges*.

En résumé, et sauf nouvelle décision, la reprise de la publication des *Mélanges* ne pourrait avoir lieu qu'à la condition d'appeler les autres sections du Comité à y concourir.

MM. Delisle, de Mas-Latrie et Jourdain pensent que la publication des *Mélanges* est utile : elle mettrait à la disposition des travailleurs des documents intéressants, et stimulerait le zèle des correspondants, qui feraient des communications plus nombreuses et

Digitized by Google

plus étendues, s'ils étaient assurés de la publicité. La *Revue des Sociétés savantes* ne peut admettre que des documents assez courts, tandis que le volume des *Mélanges* permettrait d'imprimer des travaux considérables.

M. Ravenel, comme membre de l'ancienne commission des *Mélanges*, donne des explications sur les documents qui devaient faire partie de la nouvelle série de cette publication.

M. Am. Thierry est d'avis qu'il serait utile de reprendre la publication des *Mélanges*. Il pense que la section d'histoire et de philologie n'a pas à se préoccuper de ce que feront les autres sections du Comité; elle doit réunir les documents qu'elle a à sa disposition, et, s'ils suffisent pour former un volume, demander à M. le Ministre de les mettre immédiatement sous presse.

Après avoir entendu quelques autres observations, la section charge une commission d'examiner: 1° s'il est nécessaire de s'entendre avec les autres sections du Comité pour la publication d'une nouvelle série de *Mélanges;* 2° si l'on publiera un cinquième volume avec une table générale pour les cinq volumes, ou si l'on commencera immédiatement une nouvelle série, avec une table à part pour les quatre premiers volumes. Cette commission se compose de MM. Ravenel, Delisle, Victor Foucher et Jourdain, auxquels se joindront les membres du bureau.

MM. Delisle, Rathery, Bellaguet et de Mas-Latrie donnent lecture de rapports sur la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, ou *Collection de légendes, chroniques et documents divers, etc.* publiés par la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, sous la direction de M. l'abbé Duru; la *Chronique latine de l'abbaye de la Couronne* (diocèse d'Angoulême), publiée par M. Eusèbe Castaigne; le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* (1861); les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* (XIIIe vol. 1863); le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (1863); les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon* (1862 et 1863, 2 vol.).

Ces rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. HAMILLE,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES CULTES.

Un membre annonce à l'assemblée que l'auteur du *Répertoire archéologique* d'un département, dont il avait été question dans une séance de l'été dernier [1], n'a pas hésité à remanier entièrement son travail, en se conformant aux observations qui lui avaient été faites par celui de nos collègues qui s'est chargé d'en surveiller l'impression. Notre zélé et consciencieux correspondant ayant en outre déclaré qu'il se soumettait d'avance à toutes les corrections que pourrait encore exiger la commission, dans l'intérêt de l'exactitude si désirable en pareille matière, la section, consultée, décide, après délibération, que la publication du *Répertoire* en question sera immédiatement reprise.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, annonce que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, dont l'attention avait été appelée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur l'utilité de continuer les fouilles commencées en 1860 dans l'église de Saint-Pierre à Vienne (Isère), a bien voulu accorder une somme de 500 francs pour cet objet. M. Allmer, correspondant du Ministre, a été désigné pour surveiller l'emploi de ces fonds. La section prie M. le Ministre d'agréer ses vifs remercîments pour ce nouveau témoignage de l'intérêt que Son Excellence porte aux études archéologiques.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse l'estampage

[1] Voyez le compte rendu de la séance du 26 juillet 1864, *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. IV, p. 193.

Digitized by Google

d'une inscription française du XIIIe siècle, relative à la fondation d'une chapelle de la Vierge dans l'église de Veules (canton de Saint-Valery-en-Caux), que notre collègue croit inédite. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Maurice Ardant, correspondant, adresse un rapport sur les fouilles opérées par l'administration de la ville de Limoges dans l'emplacement du monastère de Saint-Martial. Parmi les blocs de granit qui servaient de base à la terrasse Fitz-James, M. Ardant signale une grande cuve haute de $0^m,78$, large de $0^m,66$ et profonde de $0^m,74$, qui paraît avoir été le bassin d'une fontaine. On y lit ce fragment d'inscription en beaux caractères du Ier siècle (les mots sont séparés par des points triangulaires) :

SEROS ▾ L ▾ LIV ▾ VIVI ▾ P ▾

Ce rapport, étant d'ailleurs plus spécialement consacré à des découvertes de monnaies, est renvoyé à l'examen de M. Chabouillet.

M. l'abbé Canéto, correspondant, écrit qu'il vient de lui être donné communication, par la préfecture du Gers, d'une dépêche de M. le Ministre de l'instruction publique relative à un petit nombre de tours encore existantes dans ce département, que M. Cénac-Moncaut a signalées à l'attention des archéologues [1]. M. l'abbé Canéto fait remarquer qu'il avait lui-même fait connaître depuis longtemps l'existence de ces monuments, et reproduit à cette occasion la description qu'il en a donnée dès 1850, à l'article *Niche*, dans l'Encyclopédie du XIXe siècle. Avant lui, en 1814, M. du Mége avait déjà cité des exemples de ce genre de construction dans ses *Recherches sur l'archéologie pyrénéenne*.

M. Combet adresse une note sur les résultats des fouilles qui s'exécutent à Uzerche, et en particulier dans la nef d'une église en démolition, où l'on a reconnu l'existence d'une excavation que le correspondant regarde comme analogue à celle de Treignac [2]. M. de La Villegille est chargé d'examiner cette communication.

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. I, p. 293, et t. II, p. 9, 10 et 487.

[2] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 22.

Digitized by Google

M. Germer-Durand, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription de 1617 gravée sur une plaque de marbre ou d'ardoise encastrée dans le mur intérieur de la petite église d'Albaron (canton et arrondissement d'Arles).

M. Jacquemin, correspondant honoraire, adresse le fac-simile de l'inscription tumulaire de Geoffroy Ier, sixième comte de Provence, à Montemajour, que M. Revoil a déjà fait connaître à la section.

M. de Longuemar, conformément à l'invitation qui lui avait été adressée [1], envoie le complément de quatre-vingt-dix inscriptions de la Vienne, qui porte à près de trois cents le nombre de celles que nous devons à ce zélé correspondant. En même temps, M. de Longuemar signale la publication de *Poitou et Vendée*, par MM. B. Fillon et de Rochebrune, comme utile à consulter pour l'épigraphie de l'ancienne province de Poitou. Dans le même envoi se trouve également le compte rendu du congrès archéologique de Fontenay-le-Comte, par M. de Longuemar. Cet ouvrage sera déposé à la bibliothèque du Comité.

Les communications de MM. Germer-Durand, Jacquemin et de Longuemar sont renvoyées à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

Six inscriptions de l'époque romaine, qui figurent dans le supplément adressé par M. de Longuemar, seront remises à M. Léon Renier.

M. Mathon père, correspondant, adresse l'empreinte de deux *sceaux aux causes* de la vicomté de Gaille-Fontaine (canton de Forges, arrondissement de Neufchâtel, Seine-Inférieure), qui ont été trouvés à Beaubie-la-Rosière et sont déposés au musée de Neufchâtel. M. le comte de Laborde est prié de rendre compte de cet envoi, auquel est joint le fac-simile du *vidimus* d'une charte qui permet d'attribuer ces sceaux à Louis II, duc de Longueville, comte de Dunois.

M. Morellet, censeur au musée de Colmar, correspondant hono-

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. IV, p. 22.

Digitized by Google

raire, adresse la copie de quatre inscriptions gravées sur une même pierre, laquelle se trouve dans l'église de Saint-Martin, à Colmar. Deux de ces inscriptions sont en latin, une autre est en hébreu, la dernière est en grec. La section accepte l'offre de M. Morellet, qui propose d'adresser au Ministre un estampage de ces quatre inscriptions.

M. le colonel de Morlet, correspondant, fait hommage de deux notices archéologiques extraites du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace*. Les notices dont M. de Morlet est l'auteur sont intitulées : 1° Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg; 2° Sur quelques découvertes archéologiques effectuées dans les cantons de Saar-Union et de Drulingen. Le colonel a joint à cet envoi une note manuscrite des découvertes faites postérieurement à l'impression de ces notices dans la forêt de Mackwiller (canton de Drulingen). Les brochures seront déposées dans la bibliothèque du Comité. M. Quicherat rendra compte du contenu de la communication manuscrite.

M. Nozot, correspondant, adresse une notice sur Francheval et une addition à sa notice sur Villers-Cernay. M. de Guilhermy rendra compte de cette communication, qui est accompagnée de plans et de dessins.

M. Oudet, correspondant, adresse six notices relatives à divers objets d'antiquité ou de curiosité du musée de Bar-le-Duc, qui seront soumises à l'examen de M. de Guilhermy.

M. le commandant Payen, correspondant, adresse copie de trois inscriptions inédites qu'il a découvertes pendant sa dernière excursion dans l'est de la Medjana, et annonce en même temps à M. le Ministre qu'avec le concours de plusieurs colons et même d'indigènes de Bordj Bou Areridj il est parvenu à réunir le plus grand nombre des monuments historiques découverts dans ce district, et qu'avec ces aides il a réussi à former le noyau d'un musée qui compte déjà plus de mille cinq cents objets antiques, tels que sculptures, inscriptions latines et libyennes, poteries romaines, médailles, machines de guerre, etc. La section renvoie les inscriptions à l'examen de M. Léon Renier et accueille avec un vif intérêt cette

Digitized by Google

communication, qui témoigne d'une manière si heureuse des résultats auxquels peut atteindre un homme, quelque isolé qu'il soit, par la persévérance de ses efforts et de son dévouement à la science; aussi, à l'unanimité, l'assemblée décide-t-elle que M. le Ministre sera prié de vouloir bien adresser à cette occasion à M. le commandant Payen un témoignage de la satisfaction toute particulière de Son Excellence.

M. A. Pelet, correspondant, adresse un essai d'interprétation de quelques lignes non expliquées sur un milliaire d'Auguste. M. Léon Renier examinera ce travail, qui porte le titre d'*Étude de géographie ancienne.*

M. Quantin, correspondant, adresse la suite de ses envois relatifs à l'épigraphie de l'Yonne. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. l'abbé Renon, correspondant, envoie un moulage en plâtre d'un pion de jeu de table en ivoire du XIIe siècle qui a été trouvé à Brulon (Sarthe). La collection Sauvageot, au Louvre, contient plusieurs objets analogues. M. le Ministre sera prié de faire déposer le moulage du pion de Brulon au musée de Cluny.

M. de Ring, correspondant, adresse copie de l'inscription d'une cloche du XVe siècle, du poids de 750 kilogrammes, qui se trouvait dans le clocher de l'église de Lautenbach (Haut-Rhin). Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. de Sourdeval, correspondant, adresse un rapport sur la découverte d'une chapelle en bois de chêne enfouie dans le sol au hameau dit le Port, à un kilomètre de Beauvoir-sur-Mer. L'enfouissement de cette chapelle ne paraît pas remonter plus haut que le XVe siècle. Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette communication, qui sera mise en réserve pour le *Répertoire archéologique.*

M. Aubertin, conservateur du musée de Beaune, adresse des renseignements relatifs à l'archéologie gallo-romaine du canton de Nuits (Côte-d'Or), et promet la fin de ce travail. La section décide

Digitized by Google

que la communication de M. Aubertin sera mise en réserve jusqu'à ce qu'elle ait reçu le complément annoncé.

M. E. Décosse adresse une note sur des vestiges de potences et de gibets féodaux, selon lui, encore visibles à Soisy-sur-École (Seine-et-Oise). Cette note sera déposée aux archives.

M. Conny, bibliothécaire archiviste de Moulins, adresse des inscriptions de cloches de communes des départements de l'Allier, du Cher et de la Creuse. Cette communication sera examinée par M. de Guilhermy.

M. Jorrand, maire d'Ahun (Creuse), adresse deux estampages de la borne milliaire du moutier d'Ahun. Cet envoi sera examiné par M. Léon Renier, bien que l'exécution peu satisfaisante des estampages paraisse devoir en rendre la lecture très-difficile.

M. Martin (Francis) adresse une note accompagnée de dessins sur le *creux d'enfer* à Orly (Seine). Cette note est le complément d'une communication antérieure. M. J. Quicherat rendra compte de cet envoi.

M. Orieux, agent voyer inspecteur du département de la Loire-Inférieure, adresse un rapport sur la crypte de l'église paroissiale de Saint-Philbert de Grand-Lieu. M. Hamille rendra compte de cette communication.

M. l'abbé Trey-Signalès adresse dix estampages d'inscriptions de Saint-Bertrand de Comminges, et annonce qu'il aurait fait un envoi plus considérable s'il n'avait rencontré dans le cours de cette entreprise une regrettable opposition. L'envoi de M. l'abbé Trey-Signalès sera examiné par M. le baron de Guilhermy. A cette occasion, M. Hamille fait connaître que, comme il en avait fait l'offre à la section, il a écrit à M. Hippolyte Durand, architecte diocésain, pour l'inviter à relever les inscriptions de la cathédrale et du cloître de Saint-Bertrand de Comminges.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'une lettre adressée au Président de la section par M. Mongenot. C'est une réclamation

Digitized by Google

contre le compte rendu d'un travail de M. Mongenot, inséré dans le IIe volume, année 1860, des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. L'auteur de ce compte rendu, publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (livraison de mai-juin 1864, 3e série, t. III, p. 556), est prié de proposer à la section une réponse à la lettre de M. Mongenot.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de sociétés savantes, MM. Léon Renier, P. Lacroix, Quicherat, baron de Guilhermy, marquis de la Grange, Le Roux de Lincy, Éd. de Barthélemy, du Sommerard et Chabouillet.

M. Paul Lacroix donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1863, 2e série, Xe volume.

M. Le Roux de Lincy lit un rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1860, 1861 et 1862 (tomes XXVI et XXVII de la collection).

Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Chabouillet rend compte verbalement d'une communication de M. G. Leroy, relative à un médaillon de marbre trouvé dans la Seine, représentant Vespasien, suivant M. l'archiviste de Melun, qui attribue ce morceau à l'époque romaine. Le rapporteur n'a pas vu l'original, mais il résulte de l'examen du dessin adressé par M. Leroy, ainsi que des renseignements pris auprès de plusieurs antiquaires de la contrée, que très-probablement ce médaillon date du XVIe siècle.

M. Le Roux de Lincy lit un rapport dans lequel il analyse une notice de M. Dupré, correspondant, sur les livres d'heures de la bibliothèque de la ville de Blois.

M. du Sommerard donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Révoil, relative au reliquaire et à la croix processionnelle de Tharaux (Gard). Cette communication est accompagnée de dessins exécutés avec l'habileté et l'exactitude ordinaires à ce zélé correspondant.

Digitized by Google

Les rapports de MM. Le Roux de Lincy et du Sommerard sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*. La communication de M. Revoil sera conservée dans la bibliothèque des sociétés savantes au ministère.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des sociétés savantes, donne des détails sur l'état d'avancement de la publication de la monographie de la cathédrale de Chartres, et présente à la section un dessin de M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant, représentant le dolmen de la forêt de Carnelle, connu dans le pays sous le nom de *pierre turquaise*.

M. Servaux met également sous les yeux de la section un album de photographies qui a été adressé à M. le Ministre par M. Gaumé, professeur de dessin au lycée du Mans. Ces photographies, au nombre de soixante et dix, représentent des statues du XVIe siècle, retirées du chœur de la cathédrale du Mans et actuellement déposées dans un grenier des combles de ce monument, où elles sont exposées à toutes les causes de dégradation.

M. Hamille, directeur de l'administration des cultes, rendra compte de cette intéressante communication.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Paul Lacroix donne des explications sur son compte rendu des *Recherches* (de M. Mongenot) *sur le véritable auteur des fortifications de la ville neuve de Nancy*. Dans une lettre dont il a été parlé récemment dans la *Revue*[1], M. Mongenot reproche à notre collègue « d'avoir travesti sa pensée, » et a formulé ses plaintes avec une regrettable exagération, que ne motivait pas le rapport imprimé dans la *Revue*.

[1] Voyez p. 27 et 28.

Digitized by Google

En effet, tout le mal se réduit à l'omission accidentelle de quelques mots, qui rend obscure une phrase du travail de M. Lacroix. L'*erratum*, dont notre collègue dépose le texte sur le bureau, rendra à ce passage son sens véritable [1].

M. de Linas, membre non résidant, fait hommage de son travail intitulé : *Orfévrerie mérovingienne; les Œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée.* M. du Sommerard est chargé de rendre compte à la section de cet ouvrage, qui est orné de plusieurs planches et n'a été tiré qu'à cent exemplaires.

M. Delacroix, au nom de la Société d'émulation du Doubs, dont il a l'honneur d'être le président, appelle l'attention du Ministre de l'instruction publique sur le pont romain qui existe sur le Doubs au milieu de la ville de Besançon, et qui est connu sous le nom de *Pont-Battant.* M. Delacroix demande que ce précieux reste de l'antiquité, qui appartient à l'État, soit classé au plus tôt parmi les monuments historiques, et fait savoir que son existence est menacée par les travaux qu'on y projette afin d'en augmenter la largeur. L'honorable président de la Société d'émulation du Doubs ajoute que cet élargissement pourrait facilement se concilier avec la conservation du monument. La section décide que la lettre de M. Delacroix sera transmise à Son Exc. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts, seul compétent pour statuer sur cette question.

M. Delacroix fait en même temps hommage d'une brochure intitulée : *Fouilles des rues de Besançon en 1863.* Ce curieux travail sera déposé dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à son auteur.

M. Carlier, président de la Société archéologique de Sens, adresse

[1] Voici cet *erratum :*

Dans le Rapport sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (2e série, IIe et IVe volume, 1860 et 1862), une phrase ayant été tronquée à l'impression, il en est résulté un sens obscur et incomplet. Cette phrase doit être complétée et rétablie ainsi : «Les principaux ingénieurs auxquels il faudrait rapporter l'honneur d'avoir fortifié la ville neuve de Nancy auraient été les Nancéiens Nicolas Marchal et Jean L'Hoste, qui conduisirent et dirigèrent ces travaux «suyvant les plan, relief «et desseings, faicts, désignez et descripts» par l'architecte italien Jean-Baptiste de Stabili.»

Digitized by Google

quelques observations à l'occasion du vœu exprimé par M. de Guilhermy de « voir la ville de Sens prendre des mesures afin d'assurer la conservation des nombreuses antiquités découvertes dans ses murs, et qui sont à peine abritées par des hangars[1]. » — « Il est loin de ma pensée de me plaindre des observations de M. le baron de Guilhermy, répond M. Carlier, et je serais plutôt porté à le remercier d'avoir appelé l'attention publique sur notre musée lapidaire. Cependant il est de mon devoir d'informer le Comité impérial que le conseil municipal et la Société archéologique de Sens attachent un grand prix à conserver les restes des monuments gigantesques dont les Romains avaient couvert le sol d'*Agendicum*, et qu'ils font les plus louables efforts pour obtenir ce résultat. L'été dernier, les inscriptions, les stèles, des fragments d'architecture, qui jusqu'ici avaient été rangés dans l'ordre de leur extraction, ont été classés dans un ordre plus logique. Des mesures ont été prises pour les préserver de l'humidité du sol, etc. Tout cela est insuffisant, il est vrai, et un musée entièrement couvert serait préférable, mais les ressources locales ne permettaient pas de songer à une plus complète amélioration... Le Comité comprendra mieux nos embarras, lorsqu'il aura appris que le musée de Sens, malgré son étendue, est déjà encombré, et que cependant nous n'avons encore recueilli que la moitié des richesses archéologiques enfouies dans notre sol et dans nos murs gallo-romains. »

En entendant ces explications, la section, convaincue du zèle des autorités et de la Société archéologique de la ville de Sens pour la conservation des importants restes de l'antiquité que possède cette cité, espère que, dans un avenir prochain, les efforts réunis des hommes distingués qui composent ces deux corporations parviendront à la doter d'un musée digne des richesses qui attestent l'antique splendeur de la capitale des Sénonais.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse une note sur une sépulture romaine trouvée à Lillebonne en octobre 1864, et qu'il considère comme datant du IIe siècle de notre ère.

M. Maurice Ardant, correspondant, donne quelques détails sur les fouilles que la Société archéologique du Limousin a fait pratiquer à la villa d'Antone, près Pierre-Buffière.

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 13.

Digitized by Google

Les communications de MM. Cochet et Ardant sont renvoyées à l'examen de M. Chabouillet.

M. Goze, correspondant, adresse sept notices accompagnées d'estampages, concernant des monuments remarquables de la cathédrale d'Amiens. M. de Guilhermy rendra compte de cet envoi.

M. Martin-Daussigny, correspondant, annonce la reprise des travaux, qui ont pour objet de retirer du Rhône les blocs antiques qui garnissent le lit de ce fleuve en aval du pont de la Guillotière, à Lyon. Ces travaux, qui s'exécutent sous la direction de M. Gobin, ingénieur ordinaire, ont, comme on sait, déjà fourni quelques documents épigraphiques, mais qui, malheureusement, sont trop souvent dans un état regrettable d'érosion. Cependant un bloc de 1m,50 de long, offre les lignes suivantes :

.... II ET VXORI EIVS HV.

Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Martin-Daussigny fait en même temps hommage d'un extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, intitulé : *Monuments épigraphiques retirés du Rhône en décembre 1863, janvier et février 1864*. Cette brochure sera déposée à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à son auteur, M. Martin-Daussigny.

M. Oudet, correspondant, adresse des observations sur les peintures murales dans les églises à notre époque, divers articles publiés par lui dans les journaux à l'occasion de dons de tableaux faits par le Gouvernement au musée de Bar-le-Duc, et divers autres renseignements.

Des remercîments seront adressés à M. Oudet, dont deux autres communications, relatives au sculpteur L. Richier, sont renvoyées à l'examen de M. Dauban.

M. Thomas, correspondant, relève quelques erreurs au sujet du sculpteur Jean Jolly, qui se sont glissées dans le travail de M. le baron Chaubry de Troncenord, sur les sculpteurs champenois, dont M. Édouard de Barthélemy a rendu compte récemment[1].

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 572.

Digitized by Google

La lettre de M. Thomas est renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. Ch. Aubertin adresse la liste des inscriptions funéraires de l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin de Beaune, détruite en 1793, ainsi que le résumé de tous les titres relatifs au beffroi de cette ville. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Féraud adresse l'estampage d'une inscription phénicienne relevée sur une pierre récemment trouvée à Constantine par M. Costa; en même temps, notre volontaire correspondant envoie une notice sur quelques inscriptions latines inédites trouvées dans la tribu des Oulad Abd en Nour. M. Léon Renier rendra compte de cette communication[1].

M. l'abbé Trey-Signalès adresse un recueil des inscriptions de quelques autels votifs trouvés dans le pays de Comminges, et qui appartiennent à M. le baron Louis de Francette d'Agos; en même temps le zélé ecclésiastique annonce au comité la découverte, faite dans la partie basse de la ville de Saint-Bertrand de Comminges, d'une belle mosaïque antique. Cet envoi sera confié à M. Léon Renier.

Dans la même dépêche, M. l'abbé Trey-Signalès exprime le vœu que le Gouvernement prenne des mesures concernant des restaurations faites dans la cathédrale de Saint-Bertrand sans que la fabrique de cet édifice ait été consultée. Cette partie de la communication de M. l'abbé Trey-Signalès est renvoyée à l'examen de M. Hamille.

M. le chanoine Barbier de Montault fait hommage au Comité de deux ouvrages dont il est l'auteur ou le traducteur :

1° *Antiquités chrétiennes de Rome du ve au xvie siècle*, par le chanoine B. de Montault, 1re et 2e livraisons;

2° *Description du maître autel offert par Son Exc. le prince Torlonia à la cathédrale de Boulogne-sur-Mer* (traduction de l'italien de monseigneur Haffreingue).

Ces deux ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à l'auteur.

[1] L'inscription phénicienne en question a été communiquée à M. Hermann Zotenberg, attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, qui la publiera prochainement dans le *Journal de la Société asiatique*.

Digitized by Google

M. le baron de Sarcus, président de la Commission d'antiquités de l'arrondissement de Mayenne, adresse un *Rapport* (imprimé) *sur les médailles et objets trouvés dans le lit de la Mayenne, au gué de Saint-Léonard, en 1864.* Des remercîments seront adressés à M. le baron de Sarcus.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de sociétés savantes, MM. Quicherat, Éd. de Barthélemy, Chabouillet, Le Roux de Lincy, de La Villegille, P. Lacroix et A. Lenoir.

M. P. Lacroix donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, 5e année, 1862, et sur les *Mémoires* de la même société pour la même année.

A l'occasion d'un passage de ce rapport, relatif à la crainte qu'on avait de voir démolir une chapelle des Templiers enclavée dans les fortifications de la ville de Metz, M. le baron de Guilhermy annonce que la conservation de cet édifice est désormais assurée.

M. de Guilhermy lit un rapport sur le tome II de la VIe série des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.*

La section ordonne le renvoi de ces divers rapports à la commission de la *Revue.*

Sur le rapport verbal de M. Dauban, qui déclare que le *Traité de broderie, etc. par P. P. Torri*, dont il a été question précédemment, ne se trouve pas dans le département des estampes à la Bibliothèque impériale, la section décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien faire déposer cet ouvrage dans cet établissement. On sait que M. le chanoine Barbier de Montault avait généreusement fait hommage de ce curieux recueil au Comité. Des remercîments seront adressés au zélé et savant ecclésiastique.

M. Albert Lenoir fait un rapport verbal sur une communication de M. l'abbé Cochet, relative à une salle souterraine découverte à Caudebec-lez-Elbeuf en mai 1864, et que l'auteur de la *Normandie souterraine* considère comme le sanctuaire domestique d'une famille gallo-romaine. Notre collègue ne partage pas l'opinion de M. l'abbé Cochet sur l'origine de cet édifice, dont la construction ne

Digitized by Google

lui paraît pas devoir remonter à une date antérieure à l'époque mérovingienne.

M. du Sommerard communique à la section un estampage que lui a envoyé M. de Coussemaker de l'inscription gravée sur le pied de la châsse de Boursèque[1]. Cet estampage justifie pleinement la lecture de M. de Coussemaker.

M. Léon Renier rend compte d'un envoi de M. le commandant Payen, auquel la section est redevable des copies de trois inscriptions recueillies récemment par le correspondant dans la Mauritanie sétifienne. L'une de ces inscriptions, gravée sur une borne, est très-intéressante, en ce qu'elle détermine d'une manière positive la situation de *Serteia*, ou *Pagus Serteitanus*, mentionnée en deux endroits de la *Notice de l'Église d'Afrique*, comme étant le siége d'un évêché. Cette inscription fait connaître aussi un terme nouveau, le mot *paganisenses*, qui désigne ici ces habitants d'un simple *pagus*. Ce fait explique pourquoi le nombre des évêques était relativement plus considérable dans l'Afrique romaine que dans les autres pays; c'est que, presque partout, les siéges épiscopaux n'étaient établis que dans les *cités* proprement dites, tandis qu'en Afrique il y en avait dans les simples *pagi* pourvus d'une *res publica* ou administration municipale. Pour ne citer qu'un exemple frappant, on ne comptait que soixante évêques dans toute la Gaule, tandis que l'Afrique romaine en possédait environ quatre cents.

A cette occasion, M. Paul Lacroix signale l'existence, dans certaines parties des Vosges, de murailles qui se développent sur une longueur considérable, comme si elles eussent servi de délimitation, et qui sont connues sous le nom de *Murs des païens* (heidenmauer). Notre collègue se demande si le mot *paganisenses*, relevé par l'inscription découverte par M. Payen, ne pourrait pas jeter quelque jour sur l'origine et la destination primitive de ces murailles.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 100.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant les années 1858 à 1863. — Rouen, 1859 à 1863, 5 vol. in-8°.

L'Académie de Rouen s'est maintenue pendant les cinq dernières années au rang honorable qu'elle occupe depuis longtemps parmi les Sociétés savantes des départements. Les travaux scientifiques tiennent une large place dans chacun des volumes qu'elle publie; mais la part de la littérature et de l'histoire, des arts et de l'archéologie y a toujours été réservée, et les rapports annuels de M. Pottier et de M. Decorde montrent bien que l'Académie accorde autant d'attention aux lettres qu'aux sciences. Il faut lire ces rapports pour avoir une idée de la variété et de l'intérêt des sujets traités dans les séances de l'Académie; mais il vaut encore mieux parcourir les mémoires qui peuvent être textuellement publiés dans la seconde partie du volume que l'Académie fait paraître tous les ans avec la plus louable régularité. Je ne parlerai pas ici des travaux qui touchent particulièrement à l'archéologie, comme les dissertations de M. l'abbé Cochet sur la topographie gauloise et romaine des pays qui ont depuis formé le département de la Seine-Inférieure[1], les notices de M. de La Quérière sur l'église de Saint-Martin-sur-Renelle[2] et sur la collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen[3], et les notes de M. de

[1] Année 1860, p. 267; année 1861, p. 259.
[2] Année 1859, p. 317.
[3] Année 1861, p. 341.

Digitized by Google

Glanville sur l'église Saint-André de la ville[1]. J'appellerai seulement l'attention du Comité sur les Mémoires historiques proprement dits, et je me bornerai même à ceux qui se distinguent par un cachet de critique et d'originalité.

Telles sont, en première ligne, les recherches de M. Charles de Beaurepaire sur les anciennes prisons de Rouen[2] et sur les maisons de force de la généralité de Rouen avant 1790[3]. Ces deux études, entièrement basées sur des documents authentiques, et dont les conclusions sont inattaquables, jettent la plus vive lumière sur plusieurs points importants de l'histoire de nos anciennes institutions administratives et judiciaires.

La question des lettres de cachet est traitée à fond dans le second mémoire de M. de Beaurepaire.

Un troisième mémoire du même auteur a pour sujet la vie d'un écrivain qui a récemment pris sa place parmi les annalistes du xve siècle[4]. M. Floquet avait remarqué depuis longtemps, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, une chronique dont il avait attribué la composition au Rouennais Pierre Cochon. En 1859, M. Vallet de Viriville en publia des fragments considérables à la fin de son édition de la chronique de Cousinot; il y joignit les renseignements que la chronique même fournit sur la vie et le caractère de l'auteur. M. Charles de Beaurepaire a complété ce premier essai à l'aide des archives du chapitre de Rouen. Grâce aux découvertes qu'il a faites dans ce riche dépôt, et dont il a tiré un excellent parti, un auteur, dont le nom était complétement oublié jusque dans ces derniers temps, Pierre Cochon, est aujourd'hui l'un des historiens du moyen âge dont la vie est connue avec le plus de détails.

C'est également à des pièces d'archives que M. Barabé, dont vous avez distingué au dernier concours les recherches sur le tabellionage royal en Normandie, a demandé quelques révélations sur les événements les plus importants de notre histoire. Il a eu raison de ne pas laisser dans l'ombre les documents qu'il nous a donnés sur les deux Du Guesclin[5], sur un inventaire qui dut être dressé à la mort

[1] Année 1859, p. 327.
[2] Année 1861, p. 274.
[3] Année 1859, p. 297.
[4] Année 1860, p. 299.
[5] Année 1861, p. 359.

Digitized by Google

de Charles VI [1], et sur la solde des troupes étrangères qui prirent part, en 1594, aux campagnes de Normandie [2].

Nous devons à M. Frère un curieux mémoire sur le poëme intitulé : *l'Occasion perdue recouverte* [3]. On n'aurait guère cru qu'il fût encore nécessaire de protester contre l'attribution faite à Pierre Corneille de cette pièce obscène; mais l'édition publiée en 1862, chez le libraire Jules Gay, a montré que les amis du scandale font quelquefois bon marché des vérités les mieux acquises à l'histoire littéraire. M. Frère a donc eu raison d'élever la voix, et de réunir dans une dissertation substantielle toutes les preuves qui établissent que *l'Occasion perdue recouverte* n'est pas l'œuvre de Corneille, mais, suivant toute apparence, celle du sieur de Cantenac.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, t. VII. — Lille, 1863, 1 vol. in-8°.

Six notices comprises dans ce volume peuvent, à différents titres, intéresser le Comité, et se rapportent aux études dont il s'occupe :

I. *Notice sur les archives de Saint-Aubert, à Cambrai*, par (feu) M. le docteur Le Glay;

II. *Numismatique lilloise : note sur quelques jetons de la chambre des comptes de Lille*, par M. Ed. Van-Hende;

III. *Salle des archives des hospices de la ville de Douai*, par M. Brassart;

IV. *Souvenirs historiques applicables aux nouvelles rues de Lille*, par M. le comte de Melun;

V. *Statistique archéologique de l'arrondissement d'Hazebrouck;*

VI. *Statistique archéologique de l'arrondissement de Cambrai.*

I.

Archives de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai (p. 1 à 87). — Ce mémoire est le dernier qu'ait composé le savant archiviste de Lille,

[1] Année 1863, p. 518.
[2] Année 1860, p. 289.
[3] Année 1863, p. 503.

Digitized by Google

M. Le Glay. L'abbaye dont il s'agit est l'une des plus célèbres, quoiqu'elle ne soit pas des plus anciennes du diocèse de Cambrai. D'abord soumise à la clôture, elle s'était transformée en chapitre séculier, puis, en 1066, l'évêque Liébert l'avait assujettie à la règle de saint Augustin, en instituant les religieux chanoines réguliers. Elle jouissait d'un privilége aussi onéreux qu'honorable, celui d'héberger les princes et les grands personnages; aussi la nommait-on *le cloître des nobles*. Cet honneur expliquerait le grand nombre de chartes de donations émanant des plus puissants seigneurs du diocèse, s'ils n'avaient souvent partagé leurs largesses entre plusieurs autres établissements ecclésiastiques. D'ailleurs, l'analyse des pièces existant en originaux dans les archives de Lille, et étudiées par M. Le Glay, présente aussi de nombreux actes émanant de bienfaiteurs complétement inconnus. Le plus ancien de ces actes est daté de l'année 1057; il a pour objet la concession à Saint-Aubert de plusieurs autels dans le Hainaut et le Cambrésis. Il est de l'évêque de Cambrai Liébert, le même qui, en 1066, substitua des chanoines réguliers aux chanoines séculiers de Saint-Aubert. L'acte le plus récent est de l'année 1250 et présente un accord entre l'abbaye et la dame de Montrécourt, touchant leurs droits respectifs. Ces chartes isolées, au nombre de quatre cents environ, sont presque toutes originales; elles concernent les possessions, revenus et priviléges de l'abbaye. Neuf seulement appartiennent au XIe siècle, la plupart ont conservé leurs sceaux appliqués; quatre-vingt-treize se rapportent au XIIe siècle; beaucoup d'entre elles concernent les relations de l'abbaye avec les évêques de Cambrai, et constatent la confirmation par ceux-ci de donations ou le jugement de différends et la ratification de transactions relatives à des propriétés territoriales. Toutes les autres chartes sont du XIIIe siècle; on y voit mentionnés un grand nombre de familles seigneuriales du Cambrésis et plusieurs jugements rendus par l'officialité épiscopale de Cambrai ou par les représentants de la comtesse Jeanne de Flandre. Des chartes de 1226 et de 1228 absolvent plusieurs débiteurs de l'abbaye qui avaient été excommuniés pour s'être emparés de dîmes. En 1227, un certain Daniel, ami de l'abbé et du couvent, considérant qu'il ne sied pas de chercher dans les tavernes et autres lieux étrangers le vin destiné au saint sacrifice, alloue un revenu suffisant pour la fourniture quotidienne d'un demi-pot de vin à recueillir sur ses terres. Cet acte montre, comme beaucoup d'autres, la culture de la

Digitized by Google

vigne dans le nord de la France au moyen âge. Une dénomination territoriale ou lieu dit, indiquée en 1230 sous le titre d'*arbre de Cagnoncle* (*de Caiuncolo*), se voit encore aujourd'hui dans le même canton sous un nom à peu près analogue; ce qui montre, entre une foule d'autres exemples, la persistance des petites désignations locales. D'autres noms de lieux de forme ancienne, ne se retrouvant plus aujourd'hui, peuvent mettre sur la voie pour reconnaître de très-anciens emplacements habités dont le souvenir et le nom sont perdus. Une sentence arbitrale de l'année 1231 porte que l'abbé de Saint-Aubert peut arrêter la charrue et les chevaux de l'abbé de Liessies en cas de non-payement de la dîme. En 1249, il est fait mention de la bourse commune des pauvres du bourg d'Hérines.

Il serait facile de multiplier les exemples de ces renseignements variés, plus propres à faire connaître les mœurs d'une époque que beaucoup de récits historiques. Ces sortes d'indications abondent dans les recueils de chartes.

Outre les chartes originales isolées dont M. Le Glay a donné l'analyse, ce savant a fait aussi connaître trois cartulaires concernant la même abbaye. Un seul est ancien et vraiment original, et paraît se rapporter au XIIIe ou au XIVe siècle; le second est un recueil factice, formé par M. Le Glay lui-même, d'une centaine de copies et d'actes depuis le XIIe siècle jusqu'en 1775; le troisième, qui porte la date de 1599, est une sorte de pouillé (*liber beneficiorum*) des cures à la collation de l'abbé de Saint-Aubert.

Enfin M. Le Glay a terminé ce mémoire, le dernier d'une vie laborieuse consacrée à l'accomplissement de ses devoirs d'archiviste d'un des plus précieux dépôts de la France, et à faire connaître la plupart des fonds de documents d'établissements ecclésiastiques qui en constituent une des principales richesses, par une revue des religieux de Saint-Aubert qui se sont fait quelque renom par des écrits théologiques, historiques ou littéraires. Plusieurs d'entre eux sont connus, tels que Lambert Watrelos, auteur d'une chronique intitulée *Gesta Cameracensium episcoporum*, dont quelques fragments ont été insérés dans le tome XIII du grand *Recueil des Historiens de France;* C. Robert et P. Blocquel, deux des rédacteurs (au XVe siècle) de l'espèce de chronique abbatiale très-connue sous le titre de *Mémoriaux de Saint-Aubert;* Jean Carpentier, auteur du grand ouvrage historique, fort recherché, intitulé *Histoire généalogique des Pays-Bas*, ou *Histoire de Cambrai et du Cambrésis* (2 vol. in 4°, 1664), dans le-

Digitized by Google

quel on l'a accusé d'avoir introduit, au profit de certaines familles, à côté de très-nombreux titres authentiques, beaucoup d'autres actes controuvés qu'on ne retrouve plus, mais que M. Le Glay supposait avoir été emportés par Carpentier à Leyde, où il composa son ouvrage et où il passa une partie de sa vie, qui fut assez agitée. C'était aussi un chanoine de Saint-Aubert, Dupont, qui publia, vers le milieu du XVIIIe siècle (1759 à 1767), une *Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Cambrai et du Cambrésis* (3 vol. in-12).

Ce dernier mémoire de M. Le Glay offre donc, comme ses nombreux écrits historiques, une preuve de son dévouement éclairé aux études qui ont rempli la plus grande partie de sa vie.

II.

Numismatique lilloise. — Note sur quelques jetons de la chambre des comptes de Lille, par M. Ed. Van Hende. — Quoique les travaux concernant la numismatique soient plus généralement du ressort de nos collègues du Comité d'archéologie, ils touchent cependant trop intimement à l'histoire pour qu'il puisse paraître surabondant d'en dire ici quelques mots, surtout à ce point de vue.

M. Van Hende, après Van Mieris et Van Orden, qui se sont très-utilement occupés, le premier au XVIIIe siècle et le second en 1830, de recherches sur les jetons des Pays-Bas dans leurs rapports avec l'histoire, a su ajouter beaucoup à leurs travaux antérieurs dans la même voie. Dans un mémoire précédent, il avait déjà publié seize jetons antérieurs à la mort de Marie de Bourgogne et se rattachant aux règnes de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire; il a plus récemment fait connaître d'autres jetons de princes au nom desquels fonctionnait la même chambre des comptes de Lille.

L'un est de la jeunesse de Philippe le Bon et présente les armes de Bourgogne unies à celles de sa femme Michelle de France, fille de Charles VI, et dont la mort, en 1422, ne lui laissa pas le temps d'être le lien d'une réconciliation qui eût peut-être épargné à la France et à la Bourgogne tant de désastres.

Un autre jeton se rapporte aussi au règne du même prince, après qu'il eut succédé à son père dans le comté de Flandre, ainsi que l'indique la réunion des armes de France et de Bourgogne à l'écu de Flandre.

Digitized by Google

Les autres pièces décrites et figurées par M. Van Hende sont postérieures à l'avénement de la maison d'Autriche et se rapportent à la minorité de Charles-Quint et au règne de Philippe II. On a déjà publié un très-grand nombre de jetons de cette période, qui rappellent, pour la plupart, quelques événements historiques, et montrent quel parti on peut tirer et on a déjà tiré en effet, depuis vingt ans, de cette branche de la numismatique pour éclairer la critique historique non-seulement sur certaines coutumes, mais aussi sur les événements et les alliances politiques.

III.

Hospices de la ville de Douai, salle des archives, par M. Brassart. — Dans un rapport sur des volumes précédents de la Commission historique du département du Nord, j'ai eu occasion de rappeler combien l'étude des archives des établissements hospitaliers de cette partie de la France avait déjà donné lieu à des recherches consciencieuses et fourni de renseignements précieux à l'étude des institutions charitables et des mœurs du moyen âge. La courte notice dont il s'agit ici est d'un autre caractère, mais elle n'en mérite pas moins d'attention. Son auteur, M. Brassart, secrétaire des hospices de Douai, est parvenu à réunir dans la salle des archives des hospices de cette ville un certain nombre de plaques de cuivre du XVIe et du XVIIe siècle, très-finement et très-habilement gravées, et plusieurs autres inscriptions et médaillons sur pierre du XVIIe et du XVIIIe siècle, rappelant les noms et les libéralités de bienfaiteurs de ces établissements. A ces monuments M. Brassart a ajouté, dans ce petit musée de la bienfaisance publique, plusieurs tableaux représentant les costumes d'anciennes religieuses dites *les Annonciades*, dont l'ordre fut fondé en 1501 par Jeanne, femme de Louis XII, tableau sur lequel la reine figure elle-même en costume de religieuse; ainsi que les portraits d'administrateurs des bureaux de bienfaisance, et même des modèles de fourneaux économiques. On ne saurait trop recommander ce bon exemple, ainsi que le respect et l'étude des archives des établissements hospitaliers de France, généralement si bien administrés et si riches en documents trop négligés jusqu'ici.

Digitized by Google

IV.

Souvenirs historiques applicables aux nouvelles rues de Lille, par M. le comte de Melun. — C'est dans le même esprit qu'a été conçu, par un homme de bien qui a beaucoup fait pour l'histoire et la pratique de la charité publique et privée, le travail dont je viens de donner le titre. La ville de Lille, par suite de ses agrandissements récents, a été obligée de donner des dénominations nouvelles à plusieurs rues, et même, comme la ville de Paris, quoique sur une bien plus petite échelle, de modifier un certain nombre d'anciennes dénominations. M. le comte de Melun a saisi cette occasion pour rechercher dans les annales de cette ville non-seulement les noms des personnes qui, à travers les siècles, se sont acquis des droits à la reconnaissance publique, mais encore les événements et les institutions qui ont exercé quelque influence sur les destinées de l'ancienne ville. Il en a fait une sorte de résumé de l'histoire locale. M. de Melun remonte jusqu'aux héros presque fabuleux de l'histoire de Flandre, jusqu'au premier forestier Lyderic; jusqu'au comte Baudouin qui, dès le commencement du XIe siècle, entoura de murailles le berceau de la cité; à Charles le Bon, qui nourrit pendant la disette des villes entières et cependant fut assassiné dans une église où il distribuait des aumônes aux indigents; à la comtesse Jeanne, non moins célèbre par ses vertus que par ses malheurs, et qui contribua à reconstruire la ville incendiée par Philippe-Auguste, fonda plusieurs institutions charitables et consacra des libertés communales qui se maintinrent en partie jusqu'à la révolution de 1789.

Il serait trop long de reproduire l'énumération des personnages illustres à différents titres dont M. de Melun propose les noms au choix de l'édilité lilloise. Il présente pour le même but une autre série de dénominations empruntées aux institutions, aux mœurs et aux titres de diverses fonctions, telles que le châtelain, magistrat, le *Loy* de Lille, le mayeur, les échevins, les *gard'orphenins*, qui veillaient aux intérêts des orphelins et des mineurs. C'était un souvenir que M. le comte de Melun ne pouvait pas oublier. Il y ajoute les noms des *quatre hauts justiciers*, de Phalempin, de Comines, de Cysoing et de Wavrin; les *quatre serments*, c'est-à-dire les compagnies d'archers, d'arbalétriers, de canonniers et de gardes de la ville; et pour la brillante époque des ducs de Bourgogne, les sou-

Digitized by Google

venirs de la *Toison d'or*, de la *fête du Faisan* et des *rois de l'Épinette*. La mémoire de Charles-Quint n'est invoquée que parce qu'il avait créé à Lille et à Bruges les premiers bureaux de bienfaisance; peut-être M. le comte de Melun eût-il pu rappeler que le grand empereur ne fit que renouveler une institution dont on trouve déjà des traces très-manifestes un ou deux siècles auparavant dans plusieurs villes du nord de la France. Le siècle de Louis XIV n'est pas non plus oublié : Vauban, Turenne et Luxembourg le représenteraient à Lille.

Les sciences, les lettres et les arts de toutes les époques sont aussi invoqués, mais par-dessus tout, quoiqu'il les ait réservés modestement pour la fin de la liste, il recommande au choix de l'administration les noms des citoyens généreux qui, jusqu'à nos jours, ont continué sans interruption les traditions chrétiennes de la bonne comtesse Jeanne, tels que les fondateurs et bienfaiteurs des hôpitaux, des écoles, des orphelinats. « Plusieurs de ces noms, dit M. le comte de Melun, ne sont pas illustres, mais ils se rattachent tous à des institutions ou à des événements qu'il est utile de ne pas laisser en oubli. Lorsque le peuple lira ou entendra ces noms pour la première fois, si on lui raconte à ce sujet quelque anecdote glorieuse ou touchante qui lui donnera plus de respect pour les hommes et les choses du passé, il faudra se féliciter de ce nouveau mode d'éducation, qui conservera les beaux exemples et les nobles traditions du passé. »

Ce plan, que M. le comte de Melun présenta à la Commission historique de Lille de janvier 1863, a déjà été appliqué en une très-grande proportion à la ville de Paris, où les avantages compenseront sans nul doute, comme il en serait à Lille et dans tant d'autres villes agrandies et presque renouvelées de nos jours, les petits inconvénients résultant de tous changements dans des habitudes anciennes.

V et VI.

Statistiques archéologiques de l'arrondissement d'Hazebrouck et de l'arrondissement de Cambrai. — Je dois me borner à mentionner ces deux travaux aussi importants que concis, quoiqu'ils remplissent plus de la moitié du septième volume du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, c'est-à-dire environ deux cents pages. Par leur titre plus encore que par leur rédaction, ils sont du

Digitized by Google

ressort de la section d'archéologie, car, à côté des descriptions et des dates d'érection de monuments, on trouve assez fréquemment des indications historiques sur les origines de ces monuments et des institutions qui s'y rattachent, ainsi que des paragraphes, spéciaux pour chaque commune, consacrés aux faits historiques et, quand il y a lieu, aux personnages célèbres. Ces deux mémoires sont la suite du travail général entrepris par la Commission et exécuté par différents membres pour chacun des arrondissements.

Le sixième volume contient la description de deux autres arrondissements, ceux de Lille et de Dunkerque. La statistique de l'arrondissement d'Hazebrouck, que renferme le septième volume, est due à M. de Coussemaker, vice-président de la Commission historique, avec le concours de M. de Smytter pour le canton de Cassel et de M. l'abbé Carnel pour les cantons de Bailleul. La carte annexée a été faite par M. Frédéric Vercoustre. La statistique archéologique de l'arrondissement de Cambrai a été rédigée par M. Ad. Bruyelle, qui est aussi l'auteur de la carte annexée.

Il reste encore deux arrondissements pour que la statistique archéologique du vaste département du Nord soit complétée. Le plan suivi diffère assez notablement de celui qui avait été adopté et proposé par les Comités pour l'ensemble des statistiques archéologiques départementales, mais le travail de la Commission historique de Lille n'en est pas moins utile et estimable, malgré des différences dans le plus ou le moins de profondeur des recherches et dans le mérite comparatif de l'exposition. C'était une conséquence inévitable d'un travail de rédaction partagé entre plusieurs mains, mais auquel sera dû un achèvement plus prompt de l'ensemble.

Là, comme on le voit, la Commission historique du département du Nord a continué de bien mériter des études historiques par la variété et l'intérêt de ses travaux.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XVIII. — Le Mans, 1863-1864.

Cette année, les travaux de la Société académique du Mans ne me fourniront pas un long examen : ceux de ses membres qui s'oc-

Digitized by Google

cupent d'histoire ont presque cédé exclusivement la parole à leurs collègues voués aux études scientifiques et agronomiques.

Nous trouvons dans ce volume une notice biographique due à M. Pallu, vice-président du tribunal du Mans, sur François Pallu, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique au Tong-king, mort à Fogand le 29 octobre 1684, âgé seulement de cinquante-neuf ans. L'évêque d'Héliopolis, dont Fénelon prononça l'oraison funèbre, fut d'abord chanoine de Saint-Martin de Tours; sa vocation l'entraîna dans les rangs des missionnaires qui, vers le milieu du XVIIe siècle, allaient porter la foi chrétienne en Cochinchine, à Siam et dans le Tong-king. M. Pallu a su résumer en quelques pages la vie édifiante du prélat, son zèle évangélique et sa courageuse persistance.

M. Jousset a publié deux lettres inédites, l'une de Mme de Maintenon, l'autre du roi Henri IV au sieur de La Resnière, gouverneur de Bellême; cette dernière lui a fourni l'occasion de donner quelques détails rectificatifs sur le siége de la Ferté-Bernard.

Sous le titre d'*Origines ibériennes, Sub-Dinnum et la Vieille-Rome du Mans*, M. l'abbé Voisin a fait une grande dépense de citations et de recherches érudites, mais le plus souvent contestables, pour établir l'origine ibéro-ligurienne et phénicienne des anciens habitants du Mans.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, t. I, 1862-1864.

La Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace continue, par ses belles publications et par la valeur des travaux présentés par ses membres, à se tenir au premier rang des compagnies savantes de l'est de l'Empire. Naturellement elle a été entraînée au delà du but qui avait tout d'abord motivé sa création : établie pour signaler à l'administration départementale les monuments historiques du Haut et du Bas-Rhin, et pour surveiller les travaux entrepris pour leur conservation, la Société, bientôt, sans négliger les vieux châteaux et les ruines de tous les siècles, s'est emparée des études historiques de la province. L'administration pré-

Digitized by Google

fectorale, qui avait provoqué ce mouvement intellectuel, sachant s'arrêter avec tact dans ses limites propres, laissa une entière liberté à la nouvelle société, bornant son intervention, comme le dit l'honorable M. Migneret, a un rôle de patronage bienveillant et sympathique. Avec la liberté et la sagesse, d'un côté, et l'encouragement officiel, de l'autre, une compagnie savante ne peut que prospérer.

M. J. Kramer, curé de Niederhaslach, examinant un diplôme par lequel Charlemagne, en 773, fait à l'église de Strasbourg une donation de certains biens dont les noms avaient jusqu'ici donné lieu à des interprétations très-controversées, arrive à proposer des conclusions qui paraissent définitives. Ces biens, situés dans la vallée de la Bruche, sont: *Casa Rumaldi*, qui est Münchshof, et non pas Urmatt; *Paphinisnaïda*, qui n'est ni Lützelhouse ni le Nideek, mais bien Pfaffenloppenfels; *Arlegisbergo*, qui est Ringelsberg, ainsi que la chaîne de montagnes qui s'étend jusqu'à la source de la Hasel, plutôt que Heiligenberg, qui est connu seulement depuis le XIIIe siècle.

M. L. Spach paye largement son tribut à la Société qu'il dirige : il sait donner l'exemple du travail, et, pour lui, le fauteuil de la présidence n'est pas une sinécure honorifique. Dans le volume que j'ai sous les yeux, je note trois travaux : sur l'abbaye de Neubourg, sur un document diplomatique du chapitre de Surbourg, enfin sur Jérémie-Jacques Oberlin.

Les dernières ruines de l'abbaye cistercienne de Neubourg, fondée au commencement du XIIe siècle par le comte Reinold de Lützelbourg et le duc Frédéric de Souabe, disparaissaient au moment où se formait la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace. M. Spach fait revivre le passé de ce monastère grâce aux diplômes qui, pour l'historien, sont des témoins moins fragiles que la pierre. Parmi les immunités de l'abbaye de Neubourg, on remarque le privilége qui lui fut concédé dès le XIIIe siècle au point de vue de la navigation sur le Rhin. Les moines pouvaient avoir sur ce fleuve un bateau naviguant jusqu'à la mer et exempt de tout péage. En 1344, l'empereur Louis de Bavière porta à trois le nombre des bateaux qui, en cas d'accident, n'étaient pas soumis au droit d'épave. Cette notice, et les pièces justificatives fournies à l'appui, sont importantes au point de vue de l'histoire de la navigation du Rhin.

C'était aussi dans le pays d'Haguenau que florissait jadis l'abbaye de Surbourg, fondée par Dagobert II en 676, et sécularisée au

Digitized by Google

commencement du XIIIe siècle. En 1493, la cour de Rome accorda cent jours d'indulgence aux pieux visiteurs qui, trois fois par an, le jeudi saint, anniversaire de la consécration de l'église, et trois jours après la Pentecôte, viendraient faire leurs dévotions à Surbourg. Ce privilége est constaté sur une feuille de vélin de $0^m,69$ de longueur sur $0^m,89$ de largeur; ce document est remarquable par les vignettes et les ornements coloriés qui l'accompagnent. La Société en a fait exécuter une remarquable chromo-lithographie.

En consacrant une notice spéciale à Oberlin, M. Spach a rendu, à l'un des plus grands érudits que l'Alsace ait vu naître, un hommage que la compagnie qu'il dirige devait à la mémoire de l'élève de Schœpflin. Il n'est personne, dans le comité, qui ignore les grands services rendus à la science par Jérémie-Jacques Oberlin, comme archéologue, comme germaniste, comme philologue.

M. Mossmann a donné une bonne étude sur l'ancienne constitution de la commune de Colmar. Il est reconnu par les savants allemands, et à propos de l'Alsace il ne faut pas avoir égard à ce qui a été constaté en France; il a été reconnu, dis-je, que presque toujours les communes d'au delà des Vosges ont acquis des libertés par certains usages traditionnels et des concessions de priviléges qui venaient plus tard confirmer ces usages. Les communes en Allemagne ne sont jamais, en principe, le résultat de la révolte.

Parmi les villes d'Alsace, je ne parle pas de Strasbourg, que son titre de cité épiscopale met en dehors du sujet que j'examine en ce moment, il y en eut qui, ayant échappé à toute dépendance de seigneurs féodaux, avaient pu conserver leur immédiateté vis-à-vis de l'empire : la justice y était administrée par un prévôt nommé par l'empereur; or, comme d'après les usages germaniques le magistrat impérial ne jugeait jamais seul, il appelait pour l'assister, en qualité d'assesseurs ou de scabins, les principaux bourgeois de la localité. Ceux-ci furent naturellement amenés à se constituer en conseil de la ville, à s'attribuer l'administration des biens de la communauté, la police locale, la surveillance des foires, des marchés et des corporations ouvrières. A ce moment, la bourgeoisie se composait, à l'exclusion des artisans et des journaliers, des hommes libres, nobles ou roturiers, établis dans la ville. N'oublions pas que les artisans, réunis en corps de métiers, arrivèrent ensuite à dominer, grâce aux discordes qui régnaient dans la vieille bourgeoisie, où l'élément roturier cherchait à écarter complétement l'élément noble. Il est vraiment curieux

Digitized by Google

de suivre, dans chacune de ces petites républiques, la marche des événements qui agitent souvent les plus grands pays : sur un théâtre plus étroit, les passions sont plus vives, les faits se pressent avec plus de rapidité, le dénoûment arrive plus promptement; mais, soit que l'on jette un regard en arrière, soit qu'on étudie certains points de l'époque moderne, on retrouve la même loi : une société, ville ou peuple, qui se fonde; une classe privilégiée représentant les premiers fondateurs évincés par une classe moyenne, qui elle-même se trouve ensuite débordée par une classe longtemps considérée comme exclusivement destinée à servir les deux autres : c'est la rivalité de la noblesse et de la roture, rivalité qui amène le flot populaire à dominer; c'est un chapitre important de l'histoire de la démocratie que nos publicistes oublient d'aller étudier dans l'histoire du moyen âge : ils y trouveraient peut-être d'utiles enseignements, et s'étonneraient de se trouver souvent devancés et quelquefois dépassés.

Je demande pardon au Comité des détails dans lesquels je viens d'entrer; mais le travail de M. Mossmann est important, consciencieusement fait : seulement il manque d'un résumé qui aurait pu trouver place dans un exorde ou dans un épilogue; ce résumé, qui aurait servi à indiquer le cadre dans lequel se classent les faits nombreux groupés autour de la commune de Colmar, j'ai cru devoir essayer de l'esquisser pour mettre plus d'ordre dans le précis que je vais donner du travail de M. Mossmann.

Colmar doit son origine à une *villa* dépendant du fisc des rois carolingiens. Entourée de remparts au commencement du XIIIe siècle, cette agglomération d'habitations devint une ville administrée par un prévôt impérial assisté de quinze personnages, sept nobles et huit roturiers, représentant alors la bourgeoisie. On comprend que ce chiffre n'avait rien de fixe : le nombre des notables variait; nous les voyons neuf seulement en 1226, et vingt-deux en 1278. A cette dernière date, l'empereur Rodolphe de Habsbourg reconnaissait à la bourgeoisie de Colmar le pouvoir d'établir des règlements de police avec sanction légale.

Vers la fin du XIIIe siècle paraît le *bourgmestre*, *magister civium*, que M. Mossmann considère comme le représentant des chefs de métiers. La part que ce magistrat populaire prend aux affaires de la communauté laisse deviner qu'entre 1214 et 1296 les artisans avaient obtenu l'affranchissement de la redevance, que partout ils payaient

Digitized by Google

à l'empereur en signe de dépendance servile. Si cette conjecture est justifiée, Colmar aurait précédé de plusieurs années, — de près d'un d'un demi-siècle peut-être, — le mouvement qui se manifesta en Allemagne à dater de 1304, et qui eut pour résultat de faire admettre les tribus d'artisans dans l'administration municipale. Cette révolution aurait eu sans doute pour point de départ la lutte des bourgeois roturiers contre les bourgeois nobles, lutte qui se manifeste à Colmar dès le milieu du XIIIe siècle. Un fait positif c'est que, dès 1293, les chefs de métiers, *magistri zunftarum*, avaient des rapports bien établis avec le magistrat. On voit, par conséquent, que leur admission aux affaires publiques était déjà une modification établie depuis longtemps lorsque l'empereur Charles IV la confirmait expressément en 1347.

M. Mossmann fait passer sous les yeux de ses lecteurs les différentes phases de l'administration municipale de Colmar : les novemvirs, après les luttes qui signalèrent la double élection à l'empire de Louis de Bavière et de Frédéric le Beau; le collége des vingt-trois, destiné simplement à maintenir l'ordre dans la ville pendant les interrègnes de l'empire; la constitution de la commune de Colmar par le burgrave de Magdebourg, en 1360; les modifications faites en 1423 et 1521, puis, enfin, par suite de la réunion de l'Alsace à la France.

Il y a, je crois, deux légères critiques à faire au travail de M. Mossmann : d'abord son récit manque souvent de précision dans l'ordre des événements qu'il passe en revue; il ne donne pas assez de dates, il ne marque pas assez nettement les différentes périodes de l'administration communale; ensuite je regrette qu'il n'ait pas jugé à propos de faire connaître les textes relatifs à la constitution municipale de Colmar. Si l'auteur avait su éviter ces deux écueils, son étude, d'ailleurs très-recommandable, aurait été un excellent Mémoire historique.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 24e année. 1862.

L'Académie de Bordeaux, en 1862 plus encore qu'en 1861, a

Digitized by Google

critiqué avec une certaine vivacité des publications parisiennes. Loin de moi la pensée de lui en faire un crime; si ces critiques reflètent une verve toute méridionale, elles prouvent que l'on sait lire à Bordeaux, et ce courtois antagonisme de la province contre la capitale n'a rien de bien effrayant : tout au plus pourrait-on alléguer que des pages telles que celles qu'ont fournies MM. Dabas et Cirot de la Ville seraient mieux placées dans une revue ou dans un journal que dans les actes d'une académie : en province, où les journaux tiennent un rang assez secondaire dans la presse, et où souvent il n'existe pas de revues, les sociétés savantes sont en droit de donner l'hospitalité à des travaux qui, après tout, sont lus avec plaisir. M. Dabas a attaqué M. Jules Janin à propos de la traduction d'Horace; M. l'abbé Cirot de la Ville s'est montré sévère pour MM. Vacherot, Taine et Renan : il leur reproche de représenter une école qui tend à faire régner le *vague* dans les idées, dans les passions et dans le style : M. Cirot de la Ville est professeur à la faculté de théologie, il est donc assez naturel qu'il préfère la *passion de l'infini*, qui satisfait le christianisme, à la *passion du vague*, qui, on ne peut se le dissimuler, est nécessairement produite par l'école rationaliste à la tête de laquelle se trouvent les éminents écrivains dont je viens de citer les noms. Dans le même volume je remarque un travail sérieux qui met encore en présence la raison et la foi : ce travail, soigneusement fait, n'a pas laissé que de causer une certaine émotion dans le sein de l'Académie impériale de Bordeaux.

M. Duboul a étudié les œuvres de Dortons de Mairan, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences au commencement du XVIIIe siècle, puis membre de l'Académie française en 1743; également adonné aux recherches scientifiques et aux études philosophiques, Mairan avait commencé par être membre de l'Académie de Bordeaux, après y avoir été couronné trois années de suite. Il ne m'appartient pas ici de parler des travaux scientifiques de Mairan, ce serait empiéter sur le domaine de nos collègues d'une autre section; mais je ne puis passer sous silence ses travaux philosophiques, et surtout les appréciations de M. Duboul sur ses discussions avec Malebranche au sujet du système de Spinosa. La lecture de l'*Éthique* de Spinosa avait profondément ébranlé l'esprit de Mairan au point de vue des croyances religieuses : il était, il le dit lui-même, séduit par les démonstrations du philosophe et effrayé des conséquences de son système; il demandait à Malebranche des arguments

Digitized by Google

irréfutables contre les doctrines du panthéisme. Mairan était trop porté vers la philosophie de Spinosa, et Malebranche, quoiqu'il ait écrit : «Il faut que dans nos entretiens la raison soit toujours la supérieure,» était trop attaché à la foi pour que ces deux penseurs aient pu parvenir à se convaincre. M. Duboul, qui penche évidemment pour la philosophie de Mairan, arrive à conclure qu'à son insu Malebranche fut un panthéiste mystique, jusqu'au moment où, éclairé sur sa doctrine par les arguments de son contradicteur, il fit appel à la foi. MM. l'abbé Blatairou et Lefranc ont vigoureusement défendu Malebranche, et reproché à Mairan d'avoir exigé une démonstration de Dieu sous forme géométrique; mais, comme ces deux philosophes du XVIIIe siècle, les contradicteurs de l'Académie de Bordeaux, en 1862, ont prouvé une fois de plus qu'après une discussion brillante il était souvent impossible, en philosophie comme en beaucoup d'autres sciences, d'arriver à se faire des concessions, bien plus à se persuader.

M. Ph. Tamizey de Larroque, dont le nom est bien connu à Paris par des travaux consciencieux insérés dans la *Correspondance littéraire* et dans les *Annales de philosophie chrétienne*, a témoigné sa reconnaissance à l'Académie de Bordeaux qui l'avait associé à ses travaux en lui offrant douze lettres de Jean-Louis Guez de Balzac. Le futur éditeur des œuvres complètes du *grand épistolier* s'emparera avec empressement de ces documents colligés dans les fonds Dupuy et Baluze de la Bibliothèque impériale, et publiés ici pour la première fois avec des notes intéressantes; c'est un devoir que d'annoter des pièces inédites, et, à l'époque où nous vivons, nous constatons trop souvent que la passion assez facile de publier des documents pour la première fois est trop rarement accompagnée de la patience et de l'érudition qui inspirent de bons commentaires et des notes substantielles. Les lettres nouvellement éditées par M. Tamizey de Larroque fournissent encore un argument contre la sensibilité du *grand fabricateur de phrases* : s'il savait trouver des accents touchants pour parler au comte d'Argenson de la mort de son père, il parlait cavalièrement des douleurs qui auraient dû le frapper plus directement. On connaissait déjà cette triste phrase de Balzac : «Depuis ma dernière lettre j'ai perdu mon bonhomme de père;» une des lettres retrouvées par M. Tamizey de Larroque fait un triste pendant à ce singulier oubli de la piété filiale : «La perte que j'ay faite d'une bonne mère que j'avois, et quelques affaires domestiques

Digitized by Google

qui m'ont occupé, ne m'ont pu permettre de vous escrire par les derniers ordinaires. »

Je dois mentionner le travail philologique de M. Baudrimont. Le savant académicien bordelais a rédigé un vocabulaire de la langue des Bohémiens qui habitent les pays basques français. Il y a sept ans environ, un recueil analogue a été entrepris par M. Francisque Michel, qui avait recueilli cent sept mots; les recherches de M. Baudrimont portent ce chiffre à trois cent trente et un mots. Il donne l'alphabet bohémien, les conjugaisons, quelques règles de la syntaxe, et enfin un glossaire dans lequel il signale consciencieusement les mots relevés déjà par son devancier. M. Baudrimont relève un assez grand nombre de faits relatifs aux mœurs, au caractère, aux idées religieuses de cette population nomade et mystérieuse dont le point de départ est encore et sera peut-être longtemps discuté; il penche à les faire venir de Babylonie. Le savant académicien a pris ses notes avec une promptitude qui pourrait inspirer quelque défiance, puisqu'il a obtenu seulement quelques heures d'entretien avec la reine des Bohémiens et avec sa fille, mais il a été aidé par des renseignements fournis par M. Çalduna, instituteur à Huart-Mixe. Notons en passant que, dans ce vocabulaire, les Bohémiens, naturellement annexeurs, se sont appropriés plus d'un mot de la langue basque.

Je termine par l'étude de M. G. Brunet sur le recueil de contes connu au moyen âge sous le nom de *Gesta Romanorum*. En 1857, M. Brunet a édité le *Violier des histoires romaines* dans la « Bibliothèque Elzévirienne. » Cette collection ayant été interrompue, M. Brunet ne put utiliser les matériaux recueillis par lui pour former un second volume, et l'Académie de Bordeaux doit à cet incident la bonne fortune d'avoir un mémoire qui est le résumé d'un livre que nous espérons bien voir paraître un jour. M. Brunet, après avoir traduit quelques-uns de ces apologues si populaires autrefois, et qui n'ont emprunté que des noms propres à l'antiquité grecque et romaine, donne un aperçu rapide de plusieurs autres et en recherche l'origine : il en trouve la source principale dans les contes orientaux qui seraient venus à la connaissance des peuples d'Occident par les Arabes, qui les tenaient des Indiens.

Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Nouvelle période, t. V.

Nous nous bornerons à mentionner, sans y insister, les morceaux littéraires contenus dans ce volume.

Ce sont :

1° Une étude de M. E. Affichard sur l'éloquence et l'improvisation, à propos d'un ouvrage de M. Paignon, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, sur l'art oratoire;

2° Un rapport de M. Sorin sur une fable inédite intitulée : *l'Ane juge*, découverte par M. Castaigne, conservateur de la bibliothèque d'Angoulême, et attribuée par ce dernier à La Fontaine. La conclusion de M. Sorin est que cette fable peut à la rigueur avoir été écrite par La Fontaine, mais qu'elle doit être reléguée parmi ses plus médiocres;

3° Une étude comparative du même membre sur un passage d'Homère et un morceau de Bossuet : *La description du bouclier d'Achille* et le début du *Sermon sur la loi de Dieu;*

4° Une notice de M. Albert Lemarchand sur l'*Histoire de Çakia-Mouni*, traduite du thibétain par M. Ed. Foucaux, d'Angers;

5° Deux pièces de vers ayant pour titre, l'une : *La Cigogne*, par M. V. Pavie; l'autre : *La Charité, hymne à saint Vincent de Paul*, par M. Belleuvre.

Nous nous arrêterons un peu plus longuement sur les morceaux historiques, bien qu'ils soient moins nombreux et qu'un seul intéresse directement l'ancienne province d'Anjou : nous voulons parler du travail de M. d'Espinay intitulé : *Les Cartulaires angevins, étude historique sur la législation féodale en Anjou*, qui a été couronné en 1862 par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Nous n'avons trouvé dans le volume qui nous a été remis que des fragments de ce travail. Mais M. Fairé, rapporteur de la commission chargée de l'examiner, a pris soin de l'analyser et de l'apprécier. En se livrant à une étude particulière et approfondie des cartulaires qui se rapportent à l'Anjou, M. d'Espinay s'est proposé de rechercher quelle a été, du IXe au XIIe siècle, dans cette province, l'organisation de la société, de la famille, de la propriété. « Son mémoire, dit M. Fairé, montre tout à la fois le parti qu'on peut tirer des chartes et les difficultés d'un pareil travail. Ses notes témoignent

Digitized by Google

d'une vaste érudition et prouvent avec quelle sagacité il a su exploiter les documents qu'il a eu à compulser. M. d'Espinay a résumé dans douze chapitres ce que ces documents peuvent apprendre sur l'organisation du comté d'Anjou, les seigneuries ecclésiastiques et laïques et leurs droits; l'état des personnes, nobles et chevaliers, bourgeois, cultivateurs libres et serfs; la propriété, les alleux, les fiefs, les modes de transmission de la propriété; le mariage, ses empêchements canoniques et ses effets; la puissance paternelle, la tutelle et le bail féodal; les successions, les donations, les contrats, la procédure et le droit pénal.

M. le chanoine Auvergne ayant envoyé à la Société d'Angers sa publication du Cartulaire de Saint-Robert de Cornillon en Dauphiné (diocèse de Grenoble), M. d'Espinay, qui s'occupe avec tant de zèle et de succès de ce genre d'étude, a été naturellement chargé de rendre compte de cette publication. Ce cartulaire renferme vingt-trois pièces, relatives soit à l'administration du prieuré de Saint-Robert, soit à des échanges faits par les moines, soit à des démêlés entre les prieurs et les evêques de Grenoble, soit à des concessions de droits de passage ou de pacage accordés aux moines par les seigneurs. Elles sont accompagnées de quelques notes propres à éclaircir certains points obscurs et de la traduction des noms de lieu, et suivies d'une généalogie des dauphins de Viennois. M. d'Espinay a fait ressortir les renseignements les plus importants que présente ce cartulaire et l'utilité qu'il peut offrir pour l'histoire du Dauphiné.

Nous citerons aussi un article de M. Textoris sur les doutes que peuvent inspirer quelques récits historiques. L'auteur passe en revue et examine tour à tour un certain nombre de faits de l'histoire du moyen âge et de l'histoire moderne qui sont généralement admis et dont l'authenticité lui paraît très-contestable. Tels seraient entre autres, selon lui, les mots attribués au légat Arnauld, abbé de Cîteaux, lors du sac de Béziers en 1209 : «Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra bien ceux qui sont à lui.» Telles seraient les paroles prononcées par Philippe de Valois devant le château de Broye, après la bataille de Crécy : «Ouvrez, c'est la fortune de la France.» Tels seraient encore le récit relatif aux clefs de Randon remises sur le cercueil de Du Guesclin par le gouverneur de la place, celui des deux fils du duc de Nemours placés par ordre de Louis XI sous l'échafaud de leur père; diverses anecdotes répandues sur le pape Sixte-Quint, sur Galilée; le mot de Louis XIV : «l'État, c'est moi;» le cri

Digitized by Google

si célèbre du chevalier d'Assas, la réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé, etc. Ce que nous avons remarqué dans l'énumération des faits contestés par M. Textoris, c'est que, d'un côté, la plupart de ces faits sont moins généralement admis qu'il ne le suppose, et que, d'un autre côté, il combat avec des preuves insuffisantes ceux qui sont universellement acceptés.

Il est dans les usages de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, et nous ne pouvons que l'en féliciter, de renvoyer à l'examen de l'un de ses membres les diverses publications qui lui sont adressées. Le résultat de cet examen est communiqué à la Société dans chaque séance et forme une *revue bibliographique* qui est imprimée dans ses *Mémoires*. La *revue* comprise dans le tome V^e^ est due tout entière à M. Paul Lachèse. Analyser ou même énumérer toutes les publications dont il s'agit eût été une tâche beaucoup trop longue et souvent très-fastidieuse. Aussi M. P. Lachèse s'est-il contenté d'entretenir la Société de celles qui ont un intérêt spécial pour l'histoire de France, et particulièrement pour l'Anjou et les provinces qui l'avoisinent. C'est ainsi qu'il a signalé dans la *Correspondance inédite du duc de Mayenne* publiée par MM. Henry et Loriquet, et dont notre collègue M. Rathery a rendu compte à la section, les lettres écrites aux gentilshommes d'Anjou, au seigneur de la Josselinière, Claude d'Aubigné, chevalier de l'ordre du roi, à M. de Boisdauphin, gouverneur de l'Anjou. C'est ainsi qu'il a extrait du journal d'Hérouard de Montpellier, sur le voyage de Louis XIII de 1614 à 1622, publié par la Société académique de Nantes et dont M. J. Desnoyers nous a fait connaître plusieurs passages, la partie de ce journal qui se rapporte au séjour de Louis XIII à Angers. C'est ainsi qu'il a indiqué, dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, une étude curieuse de M. le docteur G. de Closmadeuc sur l'histoire de la pharmacie à Vannes avant la Révolution. Nous pourrions citer encore d'autres exemples. Mais nous nous bornerons là pour ne point fatiguer la section, et nous imiterons la prudente réserve de M. P. Lachèse. Nous tenions seulement à constater l'utilité qu'une pareille revue, rédigée avec soin et judicieusement limitée, peut avoir pour la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — 1864.

Ce volume se compose de deux parties, dont l'une comprend le compte rendu de la séance publique de l'Académie tenue le 10 juin 1863 et les lectures qui y ont été faites, l'autre les mémoires dont l'impression a été autorisée par l'Académie dans le courant de l'année. Nous trouvons, dans la première, un discours du président, M. Théry, un rapport du secrétaire, M. Julien Travers, et plusieurs morceaux littéraires ou scientifiques dont voici les titres :

Les procès de Mirabeau en Provence, d'après des documents inédits, par M. Joly, professeur à la Faculté des lettres;

Considérations générales sur le rôle du fer dans les êtres vivants, par M. Pierre, professeur à la Faculté des sciences;

Biographie de M. Février, par M. Des Essars, conseiller à la Cour impériale;

De la position faite aux ingénieurs du Calvados en 1793, par M. Olivier, ingénieur en chef;

De la part qui revient à la philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale, par M. Charma, professeur à la faculté des lettres;

Diverses poésies, par M. Bigot, membre correspondant.

Le rapport de M. J. Travers est une revue rapide et sommaire des travaux de l'Académie de Caen, depuis l'année 1853, époque à laquelle cette compagnie avait interrompu ses séances publiques, jusqu'à l'année 1863.

M. Joly, dans son article sur Mirabeau, a eu en vue de nous faire connaître quelques particularités nouvelles relatives aux circonstances des deux procès que le célèbre orateur eut à soutenir avant 1789, l'un à Grasse, contre le chevalier de Villeneuve, l'autre à Aix, contre Mme de Mirabeau. M. Joly a retracé le premier de ces procès à l'aide des documents mêmes conservés au greffe du tribunal de Grasse, qui n'ont pas été dépouillés jusqu'ici. C'est un journal manuscrit légué à la bibliothèque d'Aix par M. Fauris de Saint-Vincent, un des juges de Mirabeau, qui a mis M. Joly sur la trace des nouveaux renseignements concernant le second. Il y a trouvé l'indication de deux volumes de *mémoires judiciaires de M. de Saint-Vincent*, conservés à la bibliothèque d'Arles, et renfermant diverses

Digitized by Google

pièces manuscrites ou imprimées sur différentes questions de droit, et entre autres deux documents, dont l'un est un mémoire de M. de Montméyan, avocat général, qui contient un précis de tous les faits relatifs à l'affaire; l'autre est intitulé : «Motifs de M. Fauris de Saint-Vincent sur l'arrêt du parlement de Provence dans l'affaire de séparation de Mme de Mirabeau avec son mari.» Ces deux documents ont permis à M. Joly de rectifier quelques-uns des détails déjà publiés et de corriger plusieurs erreurs commises par les historiens même les plus autorisés de Mirabeau.

La notice biographique de M. Des Essars est un hommage rendu à la mémoire de M. Auguste Février, membre titulaire de l'Académie de Caen, né à Rouen le 18 août 1814 et mort dans la même ville le 2 décembre 1861. M. A. Février avait exercé pendant plusieurs années à Caen les fonctions d'avocat général, et, par la part active qu'il prenait aux travaux de l'Académie, il lui avait donné des preuves fréquentes de son goût et de son savoir.

La note de M. Olivier sur la position des ingénieurs du Calvados en 1793, rédigée d'après des documents tirés des archives des ponts et chaussées, montre l'état de désorganisation dans lequel ce service, comme la plupart des autres services publics, était tombé en France à cette époque. Les appointements des ingénieurs avaient été réduits de telle façon qu'ils ne pouvaient plus pourvoir ni aux frais de bureau ni aux frais d'inspection. Deux rapports de l'ingénieur en chef du Calvados, M. Cachin, à l'administration supérieure, en date du 18 prairial et du 9 fructidor an III, contiennent des détails curieux sur cette déplorable situation, et le comité de salut public écrivait aux autorités départementales d'inviter fraternellement leurs concitoyens à concourir à la réparation des routes par tous les moyens possibles, et à faire appel à cet effet au patriotisme et aux vertus de chacun. «Combien ne sera-t-il pas doux pour les bons citoyens, disait en terminant cette circulaire, de pouvoir agir de concert pour le bonheur commun, de se relier autour des principes de justice, de liberté, de fraternité qui vont faire la base de leur gouvernement, et d'être assurés que leurs efforts pour le bien public ne seront pas rendus impuissants par la malveillance!» En fait, c'était une sorte de rétablissement des corvées qu'on imposait provisoirement aux populations.

M. Charma, dans une courte dissertation, a indiqué plutôt qu'il n'a démontré la part qui lui semble devoir revenir à la philoso-

Digitized by Google

phie dans les questions relatives à l'aliénation mentale : «Je voudrais, dit-il, qu'il fût reconnu et convenu que la folie est une question aussi psychologique pour le moins que physiologique; que l'étude en fût remise, pour toute la partie psychologique, à la science dont, à ce point de vue, elle relève nécessairement, c'est-à-dire à la psychologie; que le psychologue fût mis officiellement, administrativement, en rapport avec les aliénés, et qu'un psychologue fût attaché aux établissements où les aliénés sont recueillis, pour y étudier sous toutes les formes le mal que la société est si intéressée à bien connaître.» L'examen de cette question, qui a déjà tant occupé et qui occupera longtemps encore le philosophe et l'homme de l'art, demanderait de plus amples développements. Nous ne voyons pas toutefois en quoi le choix d'un psychologue officiel pourrait suppléer utilement aux soins réunis d'un habile praticien et d'un administrateur intelligent.

Parmi les *mémoires* qui forment la seconde partie de ce volume, nons avons remarqué, en dehors des matières purement scientifiques, la suite des *Pensées et réflexions morales* de M. Sorbier, premier président à la Cour impériale d'Agen, correspondant de l'Académie. Nous avons déjà signalé au Comité le caractère de ce travail, qui consiste dans une série d'observations souvent fines et délicates sur les sujets les plus divers.

Dans un mémoire sur le droit de punir, M. Bertauld, membre titulaire, professeur à l'École de droit, s'est proposé d'étudier les théories pénales de M. Franck, et de réfuter quelques-unes des opinions émises sur ce sujet par le savant académicien, dans plusieurs articles de la *Revue contemporaine.*

M. Théry, recteur de l'académie de Caen, qui aime à se reporter vers l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, s'est livré à l'examen d'une question bien secondaire en apparence, mais qui, à son avis, tient à une grande chose, au mystère même de l'inspiration poétique, celle de savoir ce qu'il faut penser de ces exceptions aux règles extérieures de la poésie, qui se rencontrent dans les plus grands poëtes et qu'on appelle des *licences.* Il a choisi Virgile pour sujet de cet examen, comme le plus parfait des poëtes anciens, comme celui dont l'imagination réglée, le génie sage et sévère devaient s'écarter le moins possible de la voie régulière, de l'ensemble harmonieux des lois poétiques. Il a donné la liste et fait le compte des *licences* qui se trouvent dans les *Bucoliques*, les *Géorgiques* et

Digitized by Google

l'*Énéide*. Cet aperçu ressemble plutôt, M. Théry en fait lui-même l'aveu, à un inventaire ou à une statistique, qu'à un morceau de critique littéraire. Aussi ajoute-t-il, en guise de justification : «N'y a-t-il pas quelque intérêt à remarquer combien le poëte qui a le plus approché de la perfection du style a été réservé dans l'emploi des exceptions? N'est-ce pas une leçon à l'adresse des versificateurs qui, sous prétexte de génie, se mettent trop à l'aise dans la partie mécanique de l'œuvre, et qui sont fiers des libres allures du vers lorsqu'ils l'ont mis au niveau de la prose, comme si l'indépendance de toute règle était un signe de la supériorité du talent?»

M. J. Travers, dans un article sur les travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements, a indiqué, entre autres, une *géographie* et une *statistique*, une *biographie*, une *bibliographie générale de la France*, et un *glossaire des patois* de nos diverses provinces. Le Comité a déjà recommandé depuis longtemps à l'attention des Sociétés savantes les différents points signalés par M. J. Travers et d'autres encore. En mettant au concours le *dictionnaire topographique* et le *répertoire archéologique*, il a cherché à réaliser le premier des projets indiqués, et il ne désespère pas d'arriver avec le temps à la réalisation des autres. M. J. Travers, qui n'est partisan ni des concours entre les sociétés savantes ni des récompenses pécuniaires qui y sont attachées, reconnaîtra pourtant sans doute qu'un des moyens les plus efficaces d'aider à l'accomplissement de ces travaux, qu'il est le premier à désirer, et de leur donner de l'unité, c'est de les encourager par un mode d'émulation qui n'a rien de blessant pour la dignité des corps savants, de les placer sous une direction centrale et d'en assurer la publication.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély (*Charente-Inférieure*), première année, exercice 1863, 1 vol. in-8°. — Saint-Jean-d'Angély, 1863.

Le Comité accueille toujours avec satisfaction et encourage de ses sympathies l'annonce de la fondation de nouvelles compagnies savantes dans les départements. Il sera bien aise d'apprendre que,

Digitized by Google

grâce aux soins de deux de ses habitants, MM. Bérard et Lemarié, la ville de Saint-Jean-d'Angély compte depuis l'année dernière une association historique et scientifique.

La pensée de la création de cette société a été le désir de faciliter et de régulariser, pour les hommes instruits de la localité, les occasions de se voir et de s'entretenir, dans une sphère étrangère à la politique et toute propice à la conciliation, des questions scientifiques et littéraires, plus particulièrement des choses relatives au pays, soit à ses conditions géographiques et géologiques, soit à son histoire et à ses monuments. Secondée avec bienveillance par l'administration, la société s'est mise à l'œuvre, et le premier bulletin de ses travaux qui nous parvient nous prouve qu'elle n'a point failli à son programme.

Nous y voyons les rapports de diverses commissions chargées de l'étude de questions qui ont à la fois un but général scientifique et un intérêt pratique pour le pays, telles que l'étude des eaux de la ville de Saint-Jean-d'Angély, la recherche des lignes de démarcation des différents terrains de l'arrondissement, et plusieurs comptes rendus, par MM. Bérard et Tremeau de Rochebrune, d'excursions botaniques, géologiques et archéologiques, qui ont été effectuées en commun dans les environs de Saint-Jean-d'Angély. Les sociétaires avaient eu le bon esprit de s'adjoindre un artiste photographe, dont les épreuves, recueillies avec soin, en conservant la vue fidèle de points de vue curieux, de coupes géologiques ou de monuments intéressants, posent les bases du futur musée de l'association.

Une note de M. Baril, instituteur à Migré, rappelle la croyance populaire qui s'attache à la *pierre d'Antezant*, sur le chemin de Chizé à Saint-Jean-d'Angély, qui est probablement un monument druidique. A en croire les gens du pays, la *grosse pierre* ferme l'entrée d'un souterrain où une fée a caché ses trésors. Un jour, le propriétaire du champ où elle se trouve placée entreprit de s'ouvrir un accès vers le dépôt sacré, en attelant au dolmen douze paires de bœufs pour le renverser. La foudre frappa aussitôt les animaux et dispersa les hommes, et depuis lors nul n'a osé recommencer la tentative.

M. le docteur Cardailhac, médecin en chef de l'hôpital militaire de la Rochelle, connu sous le nom d'*hôpital d'Aufredi*, a rappelé, dans une trop courte notice, l'origine de cet hospice et le coura-

Digitized by Google

geux exemple donné par son fondateur, qui, tombé de l'opulence dans la détresse, supporte noblement l'infortune et le délaissement; qui plus tard, recouvrant ses richesses par un retour inespéré, les consacre au soulagement des maux qu'il avait connus, et crée, vers l'an 1203, sous l'invocation de saint Barthélemy, un grand hospice destiné à recevoir les pauvres et les malades.

M. le Ministre de la guerre, s'associant à la pensée de M. Cardailhac et de la ville de la Rochelle, a décidé que l'inscription historique suivante serait placée dans une des salles de l'hospice. C'est un récit, bien plus qu'un monument épigraphique, mais il mérite d'être conservé :

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL MILITAIRE D'AUFREDI.

Alexandre Aufredi, armateur de la Rochelle, équipa, à la fin du
XIIe siècle, de nombreux navires pour les ports du Levant. Plusieurs années
s'écoulèrent sans qu'ils revinssent, et l'on crut qu'ils avaient péri dans
un naufrage ou qu'ils avaient été capturés par des corsaires.
Ne pouvant remplir ses engagements, Aufredi tomba dans la plus
profonde misère, abandonné de ses parents, de ses amis et réduit à la
condition de manœuvre.
Un jour qu'il errait sur le rivage, il vit arriver des navires : c'étaient
les siens qui rentraient après dix ans d'absence, chargés de grandes richesses.
Mais il dédaigna des biens dont il avait désappris l'usage, et, expé-
rimenté dans le malheur des pauvres, il résolut de les soulager en leur
consacrant un asile. Il fonda, en 1203, l'hôpital St Barthélemy, s'y dévoua
lui-même au service des malades avec sa femme,
le dota généreusement et le légua, en mourant,
à la commune.

Le nom donné à l'hôpital militaire de la Rochelle pourrait faire croire que son fondateur est d'origine italienne. Ce serait une erreur. Le fondateur est un Français, et son vrai nom est *Alexandre Auffrei* ou *Alexandre Auffroy*, qu'il eut été bon de conserver. En traduisant les mots latins *Alexander Aufredi* par *Alexandre Aufredi*, on commet l'erreur si commune de mettre en français le prénom et de donner en latin le nom de famille. Cette observation a été faite avant nous, dans une Note publiée en 1856 à l'occasion de la découverte des archives de l'hôpital de la Rochelle, due à M. l'abbé Chollet; il est bon de la rappeler, car on pourrait encore en tenir compte [1].

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. II, p. 510.

Digitized by Google

La Société de Saint-Jean-d'Angély compte à peine une année d'existence, et déjà la mort a frappé deux de ses fondateurs, M. de Meschinet et M. l'abbé Enguialle, tous deux versés dans les sciences naturelles. La société n'a pas voulu que le souvenir de ceux qui lui étaient enlevés périt avec eux. Elle a pris la résolution louable de consacrer une courte notice biographique à chacun des confrères qu'elle viendrait à perdre.

A. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

Chronique latine de l'abbaye de la Couronne (diocèse d'Angoulême), accompagnée de nombreux éclaircissements, publiée pour la première fois d'après un manuscrit du XIIIe siècle, par J. K. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. — Paris, 1864, in-8°.

(Publication de la Société archéologique et historique de la Charente.)

La chronique de l'abbaye de la Couronne embrasse la période comprise entre le commencement du XIIe siècle et l'année 1275. Elle abonde en détails intéressants sur l'histoire intérieure du monastère, sur l'administration des abbés, sur la construction de l'église et des bâtiments claustraux. On y trouve encore çà et là de précieuses données sur des événements qui appartiennent à l'histoire générale du XIIe et du XIIIe siècle. C'est un texte d'autant plus précieux que les auteurs ont été contemporains de la plupart des faits qu'ils rapportent. Les trente-huit premiers chapitres ont été écrits entre les années 1201 et 1223; les autres ont été successivement ajoutés par plusieurs religieux dans le courant du XIIIe siècle.

La chronique de la Couronne a été connue de plusieurs érudits du XVIIe siècle; mais elle était restée inédite jusque dans ces derniers temps. M. Castaigne, à qui l'histoire de l'Angoumois a déjà de grandes obligations, vient d'en donner une édition très-satisfaisante. Non content de reproduire fidèlement le manuscrit original, qui est déposé aux archives du département de la Charente, il y a joint des notes et un appendice qui augmentent singulièrement le mérite de la publication. Il y a fait entrer plusieurs chartes du XIIe et du XIIIe siècle, qui confirment et complètent les renseignements consignés dans la chronique. Ces chartes sont généralement

Digitized by Google

publiées d'après les actes originaux, et le texte en est correctement établi.

Trois planches ornent le volume dont je rends compte au Comité : la première représente le sceau de Guillaume Sanglier (et non pas *Singulier*), abbé de la Couronne de 1232 à 1254; la seconde est un fac-simile des deux plus anciennes écritures du manuscrit de la chronique, avec la signature d'Octavien de Saint-Gelais, qui est au bas du f° 35 v° du même manuscrit; la troisième est un plan de l'église abbatiale.

La seule lacune qui soit à signaler dans l'élégant volume de M. Castaigne, c'est une table alphabétique qui aurait dû comprendre les noms d'hommes, de lieux et de choses.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

Bibliothèque historique de l'Yonne, ou collection de légendes, chroniques et documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui ce département, publiée par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. l'abbé L. M. Duru, t. II. — Auxerre et Paris, 1863, in-4°.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne travaille depuis près de vingt années à recueillir et à publier, dans un ordre méthodique, tous les documents relatifs aux pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne. D'une part, elle a chargé M. Quantin de composer un cartulaire, dont deux volumes sont déjà imprimés, et dans lequel sont classés chronologiquement tous les actes qui peuvent éclairer l'histoire de ces contrées. D'autre part, M. l'abbé Duru publie, sous le titre de *Bibliothèque historique de l'Yonne*, les chroniques, les vies des saints, les lettres, les inscriptions et les monnaies dont la connaissance est utile à l'historien des lieux compris dans le département de l'Yonne. Le tome Ier de la *Bibliothèque historique*, paru en 1850, renfermait les textes antérieurs au milieu du IXe siècle et les gestes des évêques d'Auxerre jusqu'à l'année 1278. Le second volume, dont j'ai à vous rendre compte, est rempli par divers documents dont les plus anciens sont de la fin du IXe siècle et les plus récents du commencement du XIIe. Il s'ouvre par les ouvrages du moine Héric, la vie de saint Germain d'Auxerre, en vers

Digitized by Google

latins, et les miracles du même saint, en prose. M. Duru s'est borné à reproduire l'édition que les Bollandistes ont donnée de ces deux morceaux : quoiqu'elle soit assez bonne, il aurait consulté avec profit un excellent manuscrit de la Bibliothèque impériale, qui est au plus tard du xe siècle, et qui renferme la vie en vers et les miracles en prose [1]. Aux opuscules d'Héric sont jointes plusieurs relations de miracles, également empruntées aux Bollandistes : la principale est tirée de l'histoire du monastère de Selby, dont la Bibliothèque impériale possède un ancien manuscrit [2], et que le P. Labbe a publiée dans sa *Nova bibliotheca* [3].

Quelques notes dues, selon toute apparence, au moine Héric, paraissent avoir échappé aux recherches de M. Duru. Elles ont été découvertes par M. le docteur Sickel [4] dans un manuscrit de l'abbaye de Melk, qui appartenait primitivement à saint Germain d'Auxerre. Ces notes sont d'autant plus curieuses, qu'elles font connaître la date des principaux événements de la vie d'Héric.

Le catalogue des monnaies carlovingiennes ou capétiennes de Sens, d'Auxerre et de Tonnerre, qui suit le recueil des ouvrages d'Héric, pourra être apprécié par nos confrères de la section d'archéologie. Je le passerai donc sous silence. Je ne m'arrêterai pas davantage à une notice sur Remi d'Auxerre, aux constitutions de Gauthier, archevêque de Sens, à un extrait du traité du retour des reliques de saint Martin, à quelques lettres de Gerbert, aux opuscules d'Odoranne et aux lettres de Pierre de Sens. Toutes ces pièces avaient leur place marquée dans la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, mais on n'y pourrait rien signaler qui ne fût déjà connu par les éditions antérieures, et les textes n'ont pas été revus sur les manuscrits.

La légende de saint Savinien et de saint Potentien mérite plus d'attention. Quelques fragments en avaient été publiés par Mabillon. M. Duru a eu l'excellente idée de la reproduire telle qu'elle est dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Auxerre, copié à la fin du xiie siècle ou au commencement du xiiie. Ce document fait connaître en détail les traditions qui étaient reçues dans les églises de France, au

[1] Mss. latin 1048, fonds Saint-Germain. — La Bibliothèque impériale (fonds latin 6400, *B*, f. 80, et fonds de Compiègne, n. 30, f. 1) possède deux autres manuscrits du poëme d'Héric, mais ils sont tous deux incomplets.

[2] Fonds latin, n. 10940.

[3] I, 594.

[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, III, 28.

Digitized by Google

XIe et au XIIe siècle, sur la vie et les miracles des premiers apôtres du Senonais.

Avec la légende de saint Savinien et de saint Potentien, la chronique de Saint-Pierre-le-Vif, composée par Clarius, forme la partie la plus neuve et la plus utile du second volume de la *Bibliothèque historique de l'Yonne*. Nous ne possédions de cette chronique qu'un texte incomplet et interpolé, inséré dans le Spicilége de D. Luc d'Achery. M. Duru a pris pour base de son édition le manuscrit original de la bibliothèque d'Auxerre : il lui a emprunté non-seulement le texte de la chronique, mais encore un certain nombre de lettres et de chartes qui en forment l'appendice naturel. Faisons remarquer, en passant, que la chronologie de ces pièces n'a pas toujours été fixée avec assez de rigueur : ainsi un diplôme de Philippe Ier, en 1064, est classé sous l'année 1164 et attribué à Philippe-Auguste[1]. On regrette encore que l'éditeur ait négligé plusieurs morceaux contenus dans le manuscrit d'Auxerre, et qu'il indique trop sommairement pour qu'on puisse, d'après ces indications, reconnaître s'ils ont de l'importance et s'ils sont encore inédits : mais nous ne devons pas oublier que la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne se propose, avant tout, de recueillir les matériaux de l'histoire locale, et les pièces auxquelles je fais allusion s'éloignaient du plan qu'elle s'est tracé. L'éditeur est donc bien excusable de les avoir négligées. Ce qui est plus regrettable, c'est que le texte de la chronique de Saint-Pierre-le-Vif n'ait pas été collationné sur le manuscrit latin 5002 de la Bibliothèque impériale, qui a été certainement copié vers le milieu du XIIe siècle, et qui eût, à coup sûr, fourni des variantes dignes d'être relevées. Je n'en citerai qu'un exemple. Le texte publié par M. Duru rapporte, sous l'année 1122, la mort de l'archevêque Daimbert et la sépulture de ce prélat dans le chapitre de Saint-Pierre-le-Vif[2]; puis, sous l'année 1144, la mort de l'archevêque Henri[3]. Dans le manuscrit 5002, la note tracée en regard de l'année 1122, mentionne à la fois la mort de Daimbert et l'avénement de Henri; elle ajoute une circonstance qui a bien son prix pour l'histoire archéologique de Sens : c'est que l'archevêque Henri commença à reconstruire Saint-Étienne :

« Anno MCXXII. Obiit Daimbertus archiepiscopus. Successit Hen-

[1] P. 570.
[2] P. 537.
P. 542.

Digitized by Google

ricus. Hic incepit renovare ecclesiam sancti Stephani. Eidem successit Hugo[1].»

Cet exemple montre suffisamment que le manuscrit de Paris, plus abrégé que celui d'Auxerre, mérite cependant d'être consulté. Mais il y aurait de l'injustice à reprocher à M. Duru de n'avoir pu faire une collation dont il a lui-même indiqué la nécessité. Félicitons-le plutôt du soin avec lequel il a compulsé les manuscrits qui étaient à sa disposition, et remercions-le de nous avoir donné des textes importants, qui étaient ou inédits ou très-imparfaitement publiés.

LÉOPOLD DELISLE,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, t. XVI, 1861.

Une grande partie de ce volume est remplie par un travail de M. Prioux, dont le titre suffira pour faire comprendre que nous laissions à d'autres le soin de l'apprécier : c'est le *Répertoire archéologique du département de l'Aisne, arrondissement de Soissons, cantons de Braisne et de Villers-Cotterets.*

Vient ensuite la continuation de la *Notice* de M. Choron *sur la vie et les ouvrages de Louis de Héricourt.* A propos de la collaboration de son auteur, le biographe se trouve amené à entrer dans quelques détails sur les débuts du *Journal des Savants*, ce doyen de nos journaux scientifiques et littéraires, dont le premier numéro date aujourd'hui de deux siècles, car il a paru le 5 janvier 1665. On aime à le voir maintenir dès l'origine sa liberté d'appréciation, soit contre les censures ecclésiastiques dont le nonce du pape se porta l'organe, soit contre la susceptibilité des gens de lettres, qui, suivant M. Choron, n'aurait pas été étrangère à la suspension momentanée du journal après le treizième numéro.

En 1702, le garde des sceaux et chancelier de France, Pontchartrain, lui donna une sorte de caractère officiel, en faisant d'ailleurs de la rédaction une œuvre, non plus individuelle, mais collective, rattachée ainsi à la chancellerie par un lien que nous avons vu du-

[1] Mss. latin 5002, f. 114 v°.

Digitized by Google

rer jusqu'à ces derniers temps. Aux premiers rédacteurs, de Sallo, l'abbé Gallois, etc. succéda un Comité présidé par l'abbé Bignon, où l'on comptait Andry, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, l'abbé Roguet, docteur en théologie de la Faculté de Toulouse, lecteur du roi, Burette, pensionnaire de l'Académie royale des belles-lettres, et enfin Louis de Héricourt, dont la collaboration au *Journal des Savants* date de la fin de l'année 1713 et se prolongea pendant plus de vingt-deux ans. Comme jurisconsulte éminent, il avait sa place marquée dans la rédaction, et il est d'autant plus juste de lui attribuer les comptes rendus, ou, comme on disait modestement alors, les extraits consacrés, durant cette période, aux ouvrages de droit, qu'on ne voit pas alors d'autres légistes figurer parmi les collaborateurs du journal. C'est ainsi que M. Choron a reconnu, sous l'anonyme qui couvrait le nom de tous les rédacteurs, la plume et l'autorité du savant jurisconsulte champenois dans les articles relatifs aux *Arrêts notables* de Mathieu Augeart (1714), aux *Traités des portions congrues et des droits honorifiques*, de Duperray, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris (1721); aux *Œuvres de Duplessis* (1728), etc. La restitution par M. Choron de la part prise par Louis de Héricourt à la rédaction du *Journal des Savants* est d'autant plus méritoire que cette importante collaboration est omise ou à peine mentionnée dans la plupart des biographies, même dans celle, si pleine de renseignements pourtant, qui a été mise en tête de ses œuvres posthumes. Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails à ce sujet, intéressant du reste pour l'histoire du journalisme en France, afin de constater les recherches consciencieuses du nouveau biographe, dont le travail gagnerait à être moins morcelé que ne le comporte le procédé fragmentaire adopté par la Société de Soissons pour ses publications, et dont nous avons plusieurs fois signalé les inconvénients.

La *Notice* de M. Prioux *sur dom Henry de Saureux* (ou *de Savreux*) présente une singularité littéraire assez piquante : c'est à l'aide de documents retrouvés de nos jours en Espagne, dans les archives d'une maison hospitalière de Madrid, par un étranger, recteur de Saint-Louis des Français dans cette ville [1], qu'a été reconstruite cette biographie d'un personnage français né au XVIe siècle, près de Compiègne, chanoine de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, chef

[1] *Histoire de Saint-Louis des Français à Madrid*, par l'abbé Frédéric Humphry.

Digitized by Google

d'une bande armée sous la ligue et guerroyant en Picardie et en Flandre avec commission du pape, chapelain et commandant de la citadelle de Pierrefonds, où il repoussa jusqu'à trois assauts dirigés contre la place, prisonnier des Huguenots, évadé et réfugié aux Pays-Bas, puis en Espagne, où il termina sa vie aventureuse, comme il l'avait commencée, par la pratique de la profession monastique, des bonnes œuvres, de la prière et de la charité. Les bienfaits dont le combla le roi d'Espagne furent employés par lui à des fondations pieuses, parmi lesquelles figure au premier rang celle que lui suggéra le désir d'être utile à ses compatriotes jetés comme lui en Espagne par les hasards des révolutions, sans y trouver les mêmes dédommagements. C'est ainsi qu'il fit construire à Madrid, en 1615, sous l'invocation de Saint-Louis des Français, une église, une infirmerie de six lits et une hôtellerie pour donner l'hospitalité aux voyageurs sans ressources. Ajoutons que MM. Suin, vice-président, et l'abbé Pécheur, secrétaire de la Société de Soissons, ont complété et rectifié par des documents puisés dans des actes notariés concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, dans nos chroniques nationales et locales, la biographie romanesque du moine guerrier Henry de Savreux.

Nous signalerons en terminant une autre communication de M. Prioux, faisant suite à des articles précédents, *sur la contribution du quart et les dons patriotiques dans le Soissonnais, à Château-Thierry, Nogent-l'Artaud, Coincy, etc.*

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, années 1860, 1861, 1862, tomes XXVI et XXVII de la collection.

Les travaux d'archéologie de la Société des antiquaires de l'Ouest, de 1860 à 1862, ne le cèdent en rien à ceux des années précédentes que j'ai eu déjà l'occasion de signaler à la section. Le volume publié en 1860 ne renferme qu'un mémoire qui appartienne à l'archéologie; mais l'étendue et l'importance de ce mémoire sont telles qu'il mérite d'être signalé. Ce sont des *Recherches archéologiques dans les environs de Saint-Benoît-du-Sault* (*Indre*), par le docteur E. de Beaufort. Elles font suite à celles que le même archéologue a publiées dans les volumes précédents sur les monuments de l'époque gallo-romaine, et embrassent le moyen âge et la renaissance.

L'auteur a divisé son travail en cinq sections : les châteaux, les abbayes, les commanderies, les églises, les tombeaux; il suit dans chacune l'ordre chronologique.

La première section, qui est consacrée aux châteaux, est la plus longue; elle se divise en trois chapitres : 1° les donjons primitifs; 2° les châteaux féodaux; 3° les châteaux seigneuriaux.

Les donjons primitifs, au nombre de cinq, sont : 1° le donjon de Vouhet, dit *la Motte-de-Chauvigny*, commune de Dunet, canton de Saint-Benoît-du-Sault; 2° le donjon dit *Château de Ponseuil;* 3° salle de Gençais ou Gençay; 4° les tours de Mondon et de Jouac.

Les châteaux féodaux sont au nombre de quatre : 1° château et vicomté de Brosse; 2° château et vicomté de Bridiers, commune de la Souterraine (Creuse); 3° château de Crozen, canton de Dun-le-Palleteau (Creuse); 4° Châteaubrun, commune de Cusion, canton d'Éguzon (Indre).

Les châteaux seigneuriaux sont les plus nombreux; avant de les décrire, M. de Beaufort signale la différence qui existe entre ces châteaux et ceux qui precèdent, différence qui consiste surtout dans l'absence de ces fortifications inexpugnables derrière lesquelles se retranchaient les tyrans de la féodalité.

Digitized by Google

Voici l'indication des demeures seigneuriales que l'auteur fait connaître : 1° Château-Guillaume, commune de Lignac, canton de Belabre (Indre); 2° la Prugne-au-Pot, commune de Ceaulmont, canton d'Éguzon (Creuse); 3° château de Saint-Germain-Beaupré, commune du même nom (Creuse); 4° château de Chassingrimont, commune de Saint-Civran, canton de Saint-Benoît (Indre); 5° château de Luzeret, canton de Saint-Gaultier (Indre); 6° château de Chazellet, canton de Saint-Benoît-du-Sault (Indre); 7° château de Rhodes, commune de Mouhet, canton de Saint-Benoît-du-Sault (Indre); 8° la Goutte-Bernard; 9° la Garde-Giron; 10° Mont-Jouan, commune d'Azerables, canton de la Souterraine (Creuse); 11° Vouhet, commune de Dunet, canton de Saint-Benoît-du-Sault (Indre).

Les castels ou manoirs, ainsi que les châteaux disparus décrits ou signalés par l'auteur du mémoire, sont au nombre de vingt et un [1]; je ne donnerai pas ici la liste de ces châteaux ou manoirs, qui serait beaucoup trop longue.

La deuxième section, consacrée aux abbayes et aux églises qui en dépendaient, renferme des notices sur divers monuments plus ou moins bien conservés, par exemple, l'abbaye, ville et église de Saint-Benoît-du-Sault [2], dont l'auteur a fait une histoire très-détaillée non-seulement au point de vue de l'archéologie, mais encore au point de vue des événements dont elle a été le théâtre. Il donne encore trois notices : une sur l'abbaye de la Colombe, commune de Tilly, canton de Belabre (Indre); une sur l'abbaye et l'église de Londieu, commune de Luzeret, canton de Saint-Gaultier (Indre); une sur l'abbaye d'Aubignac, commune de Saint-Sébastien, canton de Dun (Creuse).

Je passe sur les commanderies, qui, de l'aveu de l'auteur, n'offrent aucun intérêt sous le rapport archéologique, pour parler des églises qui lui ont paru dignes d'être signalées; elles sont au nombre de quatre : 1° l'église de Saint-Léger, canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne); 2° l'église de Chaillac; 3° l'église d'Azerables, et 4° celle de la Souterraine. L'auteur a consacré à cette dernière église une notice plus détaillée que pour les précédentes. Dans les planches bien exécutées jointes à son mémoire, j'en trouve une qui

[1] De la page 228 à la page 268.
[2] Page 269.

Digitized by Google

représente cette église, vue de profil, ainsi qu'un plan de l'intérieur de la crypte et une coupe des piliers. Il nous donne aussi des indications précises sur les époques auxquelles les différentes parties de cette église ont été bâties. C'est en 1019 qu'elle a été commencée, sur l'emplacement, dit-on, d'un ancien temple païen dont les matériaux auraient servi à la construction de la crypte, achevée au mois d'août de l'an 1022. En 1207, les remparts de la ville ayant été détruits, les pierres de ces remparts furent employées à élever le clocher; en 1211, on termina les clochetons qui flanquaient la flèche, chacun d'un style différent; la flèche et les clochetons ont été détruits par la foudre au commencement du XVIIe siècle. En 1220, le jour de la fête de saint Martial, l'œuvre étant terminée, deux statues de la Vierge furent placées, l'une au-dessus du grand portail, l'autre dans une niche du clocheton du sud. Le côté sud de la tour du clocher portait la date de 1211; ce curieux monument mérite à tous égards les détails dans lesquels l'auteur du mémoire est entré.

La dernière section, consacrée aux tombeaux [1], commence par quelques observations sur les usages observés dans les sépultures pendant le moyen âge. A propos des sarcophages en pierres calcaires, à figures obscènes, trouvés à Chaillac et à Limoges, dont les analogues ont été observés à Civaux et ailleurs, l'auteur combat la conjecture admise par quelques personnes, que ces objets provenaient d'un ancien temple de Priape. Il y trouve une représentation matérielle de l'idée de l'immortalité de l'âme qui, suivant lui, a existé chez tous les peuples, plus ou moins clairement exprimée, longtemps même avant l'établissement du christianisme : « Par conséquent, dit-il, les figures isolées ou réunies plusieurs ensemble qu'on trouve sur ces tombeaux ne sont que le symbole de cette idée. » Ces observations, dont je laisse toute la responsabilité à l'auteur du mémoire, sont suivies d'une série de dix notices sur des pierres tumulaires; en voici l'indication : 1° pierre tumulaire de Poultan; 2° pierre tumulaire de Nycolle Foucaud dans l'église de Vouhet; 3° pierre tumulaire de Catherine de Rochechouart et de son fils Jean d'Aubusson; 4° marbre funéraire de Jean Pot et de Guillaume Pot; 5° pierre tumulaire de l'église de Beaulieu; 6° épitaphe d'André de Chauvigny dans l'église des Cordeliers à Argenton; 7° pierre

[1] Page 339.

Digitized by Google

tumulaire de l'abbaye d'Aubignac; 8° pierre tumulaire dans l'église de Gargilesse; 9° tombeau de Guillaume d'Aubusson dans l'église de Chazellet; 10° tombeau attribué à la Trémoille, dans l'église de l'abbaye de la Colombe.

La dernière note est consacrée au lampadaire de Vercillac, que les gens du pays nomment dans leur patois *le lampis*. C'est une colonne creuse, placée sur un monticule à base grossièrement hexagonale, haut de 1^{m},50, au milieu du cimetière de Vercillac; elle mesure en élévation un peu moins de 8 mètres, et en circonférence 1^{m},10. On y pénètre par une petite porte placée à 1^{m},20 au-dessus du sol. Quelques cavités pratiquées à l'intérieur permettent d'atteindre le faîte de ce monument, qui se termine par un lanternon à six fenêtres plein cintre, surmonté d'une voûte ronde, au milieu de laquelle on voit encore un crochet de fer qui servait à suspendre la lampe. C'est là une de ces lanternes des morts que j'ai signalées dans un rapport précédent, dont M. de Caumont a donné plusieurs exemples dans son cours d'antiquités monumentales. Le cimetière des Innocents, à Paris, renfermait un monument du même genre. L'auteur du mémoire indique deux autres lampadaires, l'un dans le cimetière de l'église appelée *la Souterraine*, l'autre dans le cimetière de Furzac.

Le volume pour 1862 de la Société des antiquaires de l'Ouest renferme aussi deux mémoires d'archéologie dont M. de Longuemar et M. l'abbé Aubert sont auteurs. J'ai eu souvent l'occasion de signaler les travaux de ces deux antiquaires, et de rendre justice à leur zèle et à leurs connaissances. Le premier et le plus étendu de ces deux mémoires est un essai de topographie archéologique du département de la Vienne, composé par M. de Longuemar en 1861, pour répondre à plusieurs questions du congrès scientifique tenu à Bordeaux au mois de septembre de cette même année. Il s'agissait de rechercher quelles étaient les voies ouvertes par les peuplades gauloises principales ou clientes; quelle était l'industrie de ces peuplades avant la conquête romaine; quel profit les ingénieurs romains, après la conquête, avaient tiré de ces voies primitives dans l'exécution de leurs travaux. Il s'agissait encore de déterminer la position de chacune de ces peuplades et les limites qu'elles s'étaient fixées, enfin de rechercher l'usage véritable des tumulus, dolmens, menhirs et souterrains de refuge qui existent en assez grand nombre dans ce département. Ces questions ont de l'importance, comme on

Digitized by Google

le voit, et M. de Longuemar les a traitées avec une grande connaissance de la matière et d'assez longs développements; je me contenterai de faire connaître les conclusions de son travail et d'en signaler les faits principaux.

Relativement aux deux premières questions, celle des voies gauloises et romaines et celle des différentes industries pratiquées dans la Gaule avant la conquête, l'auteur, après quelques observations générales sur les chemins de tous les peuples et de toutes les époques, examine *pied à pied*, suivant son expression, les voies romaines principales et secondaires du Poitou. Il fait usage non-seulement des travaux récents de plusieurs membres de la Société des antiquaires de l'Ouest, mais encore des travaux du même genre dus à quelques savants de toutes les époques. Il recherche dans les auteurs anciens les rares passages qui peuvent donner quelques indications sur les industries pratiquées en Gaule, et demande aussi des renseignements à cet égard soit à la nature du sol, soit aux dénominations anciennes des différentes localités. La place occupée par les tumulus, les dolmens, les menhirs, les souterrains de refuge, lui sert pour retrouver les anciennes voies de la Gaule et les limites que s'étaient fixées entre elles chacune des peuplades qui l'habitaient. Il donne aussi des indications curieuses sur les secours *que les limites naturelles du sol peuvent apporter à ce genre de recherches* [1].

Mais la partie saillante du mémoire de M. de Longuemar se trouve dans l'usage et l'emploi qu'il assigne à tous ces monuments de terre ou de pierre que l'industrie d'un peuple encore barbare, quel qu'il soit, a grossièrement exécutés; monuments très-nombreux dans la province de Poitou, et qui se retrouvent en plus ou moins grand nombre aussi dans les différentes parties de la France. Ces monuments célèbres en archéologie ont, comme chacun le sait, reçu les noms de *tumulus*, *dolmens*, *menhirs*, ou *pierres levées* ou *pierres branlantes*, *etc.* Après avoir démontré que tous ces monuments appartiennent à une époque très-reculée, c'est-à-dire à l'âge de pierre, il pense que les uns et les autres ont servi de tombeaux principalement, ou bien de limites entre les peuplades différentes, ou bien encore de points de repère pour indiquer ces souterrains-refuges creusés dans le sol et dont la découverte s'en va croissant chaque jour. Il ne peut se résoudre à reconnaître, ni dans les dolmens ni

[1] Page 87.

Digitized by Google

dans les menhirs, des monuments religieux et surtout ces fameux autels de sacrifice sur lesquels de nombreuses victimes auraient été immolées par les anciens druides, d'après les affirmations de toute une école d'archéologie bien connue, école dont les adeptes avaient cru distinguer la rigole pour laisser couler le sang des victimes dans les différentes anfractuosités naturelles de ces pierres exposées depuis tant de siècles à toutes les intempéries de la nature. A propos des dolmens qui se trouvent dans le département de la Vienne au nombre de cinquante-quatre, l'auteur observe qu'il avait pensé d'abord que ces monuments étaient tous dirigés du nord-est au sud-est, c'est-à-dire vers l'orient, ce qui pourrait faire croire à une pensée religieuse dans l'érection de ces monuments. «Mais, dit-il, un examen plus approfondi, plus complet des dolmens de la Vienne et de quelques autres qui touchent immédiatement à son territoire, ne nous a pas permis de persévérer dans cet ordre d'idées. Sur trente-six dolmens intacts que nous avons étudiés, neuf sont orientés du nord au sud ou du nord-nord-est au sud-sud-ouest, neuf du nord-est au sud-ouest, douze de l'est à l'ouest ou de l'est-est-nord à l'ouest-ouest-sud, et six du nord-ouest au sud-est ou du nord-nord-ouest au sud-sud-est. Il est difficile, on en conviendra, de mieux contenter tous les goûts pour les aires de la boussole.»

Le mémoire de M. de Longuemar est suivi de plusieurs notices justificatives, dans lesquelles il ajoute de nombreux renseignements à ceux qu'il a déjà donnés dans son travail. J'y remarque une liste des cinquante-quatre dolmens du département de la Vienne, une autre liste des grottes, cavernes naturelles et souterrains de refuge du même département. A ce mémoire est joint un plan qui donne l'indication de toutes les voies gauloises ou romaines et des monuments anciens signalés par l'auteur. Une autre planche donne la représentation de quelques-uns de ces monuments et des objets curieux découverts dans les fouilles qui y ont été faites.

Je n'ai que peu de mots à dire au sujet du mémoire de M. l'abbé Aubert. C'est l'extrait de notes géographiques et archéologiques d'un voyage dans le bas Poitou. Il a intitulé cet extrait *Caractère et aspect général de la Vendée : le sol, les monuments;* titre qui m'a paru bien ambitieux, puisque, en fait de monuments, il n'est question que de quelques églises. L'auteur y passe en revue, à vrai dire, les principales localités de cette Vendée si célèbre dans notre histoire ancienne

Digitized by Google

et moderne : Saivre, Exireuil, Verruye, Mazières, Beaulieu, la Meilleraye, Parthenay, Parthenay-le-Vieux, Bressuire et quelques localités environnantes. Les églises de chacun de ces pays ont principalement fixé l'attention de M. l'abbé Aubert, mais l'archéologie proprement dite ne tient qu'une place très-minime dans ces souvenirs de voyage. Si j'excepte quelques détails sur l'église de Verruye, sur celles de Mazières, de Parthenay, d'Amaillou et de Bressuire, les autres observations contenues dans ce mémoire ne concernent pas la section d'archéologie.

Le Roux de Lincy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1863, 2e série, Xe volume. — Lille, L. Quarré, 1864, in-8° de 606 pages, avec planches.

Ce volume ne renferme que deux mémoires dont notre section d'archéologie ait à s'occuper. Encore, dans le premier de ces mémoires, *L'instruction publique dans la Flandre wallonne, et plus particulièrement à Lille*, par M. V. Derode, n'y a-t-il que quelques pages qui se rapportent à l'histoire des arts dans la cité lilloise. Nous constaterons avec plaisir que cette cité, où le génie flamand s'était révélé par un goût inné pour toutes les productions de l'art, a possédé, avant Paris, une école publique et gratuite de dessin. Cette école, fondée par l'échevinage dès 1755, devint une pépinière de jeunes artistes, qui se faisaient connaître dans les expositions annuelles, où la ville décernait des récompenses aux lauréats. Ces expositions locales cessèrent en 1790, mais les élèves qui sortaient de l'école de dessin de Lille se distinguèrent souvent dans les grandes expositions de peinture et de sculpture qu'ils venaient chercher à Paris. On peut signaler ainsi un certain nombre d'artistes de mérite qui représentent, en quelque sorte, l'école lilloise depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours; beaucoup plus de graveurs que de peintres, il est vrai; par exemple, pour le dernier siècle, les graveurs Helman, Desnoyelles, Masquelier, Merché; pour notre époque, les graveurs Wacquez, Leroy, Delemer, et, le plus habile de tous, Cousin; parmi les peintres, Watteau, un des descendants de l'il-

Digitized by Google

lustre peintre des fêtes galantes; Wicar, qui a doté d'un magnifique musée sa ville natale; Serrure; Decamps, qui obtint le deuxième grand prix de peinture en l'an x; Ducornet, que son étrange infirmité naturelle n'avait pas empêché de manier le pinceau avec talent; parmi les statuaires, un des plus distingués de l'école française moderne, Ph. Laurent-Roland, qui n'eût été qu'un pauvre tailleur sans les leçons gratuites de dessin, qui firent de lui un artiste éminent, etc.

Lille eut aussi une école gratuite d'architecture, à partir de 1758. Th.-Fr. Gombert, architecte de la ville, en fut le fondateur et le premier professeur; il l'avait établie à ses frais, dans sa propre maison, non sans éprouver quelques difficultés de la part de l'échevinage, qui ne tarda pas à se sentir piqué d'émulation, et qui prit à sa charge le nouvel établissement, que l'on vit se développer avec succès jusqu'à la Révolution. Les cours publics furent alors interrompus. On n'avait plus besoin d'architectes dans un temps où l'on ne songeait qu'à démolir. Aujourd'hui l'école d'architecture, qui avait rouvert ses portes dès 1804, a retrouvé son ancienne prospérité, grâce aux efforts du professeur, M. Beuvignat, qui est lui-même un des élèves de cette excellente école.

Hâtons-nous d'arriver au morceau capital que nous présente le volume soumis à notre examen. C'est une notice sur l'*Art au morier*, impression xylographique du xve siècle. La section n'a peut-être pas oublié qu'en lui rendant compte d'une communication d'un de ses correspondants, M. Louis de Baecker[1], nous émettions le vœu d'obtenir bientôt une description plus minutieuse et plus complète de ce livre xylographique, qui a été, depuis le commencement du siècle, la préoccupation des bibliographes, et qui ne nous était connu que par la notice intéressante, mais trop succincte, que le savant M. Jacques-Charles Brunet lui avait consacrée dans la 4e édition du *Manuel du libraire*. Il s'agissait, en effet, d'apprécier d'une manière décisive la date et le lieu d'impression qu'on doit assigner à cet ouvrage, dont il n'existe qu'un seul exemplaire, et que les meilleurs juges de la question considéraient comme le plus ancien livre français qui ait été sans doute exécuté par l'imprimerie tabellaire, non pas en France, mais dans les Pays-Bas.

M. le comte de Melun a bien voulu répondre à notre vœu de bi-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, année 1860, t. III, p. 451.

Digitized by Google

bliographe, et la notice descriptive dont l'*Art au morier* a été l'objet ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'abondance des renseignements. Nous pouvons maintenant nous faire une opinion raisonnée sur cette impression xylographique, comme si elle était sous nos yeux, et le beau *fac-simile* que M. le comte de Melun a joint à son mémoire nous permet de constater que les planches des figures qui ont servi à l'édition française ne sont pas, comme l'a pensé M. J.-C. Brunet, celles de la seconde édition latine de l'*Ars moriendi*, décrite par le baron de Heinecken, dans son *Idée générale d'une collection complète d'estampes* (Leipsic et Vienne, J.-P. Krauf, 1771, in-8°). La planche VI de cette édition ne ressemble pas, suivant M. le comte de Melun, à la planche correspondante de l'*Art au morier*, dont il a donné le *fac-simile*, et dont les figures bien dessinées et assez bien gravées contrastent avec le dessin lourd et la gravure grossière de l'édition latine. M. le comte de Melun serait plutôt tenté de reconnaître dans les planches de l'*Art au morier* celles qui avaient servi à l'édition latine que le baron de Heinecken a décrite en troisième rang, édition dont il existe des exemplaires plus ou moins imparfaits dans les bibliothèques de Harlem et de Francfort-sur-le-Mein. Cette édition latine est regardée généralement comme un des produits de l'imprimerie de Laurent Coster, à Harlem.

Au reste, les connaisseurs les plus experts du XVIIIe siècle, se fondant sur la tradition qui s'était conservée dans les Pays-Bas, et que Karel van Mander avait recueillie dans sa *Vie des peintres hollandais*, ne doutaient pas que la plupart des éditions latines xylographiques de l'*Ars moriendi* ne sortissent de l'atelier de Laurent Coster. Ils appuyaient aussi leur opinion sur le style des figures de cet ouvrage, dans lesquelles on reconnaît les types de l'art néerlandais du XIVe siècle. Ainsi, quand le célèbre iconographe Pierre-Jean Mariette eut découvert, en 1738, chez un libraire du quai des Augustins, à Paris, parmi des papiers de rebut, un exemplaire de l'*Ars moriendi*, de l'édition que Heinecken nomme la seconde, et qui est à présent citée en première ligne, il n'hésita pas à placer en tête un portrait de Coster, avec le titre suivant : *Ars moriendi, opus, si structuram spectes, nullius momenti; sed, quod ab eo typographia ars nobilissima exordium sumpserit, multi pretii; Laurentius Johannes Costerus, civis Harlemensis, excudebat, ut aiunt, circa annum R. S. H. MCCCCXL. E pulvere, in quo forsan adhuc jaceret, eruit et nitidiori tegumento deco-*

Digitized by Google

ravit P. J. Mariette, bibliopola parisiensis. On sait que cet exemplaire, dont la bibliothèque de Harlem n'a pourtant pas de spécimen, a traversé successivement les cabinets du duc de la Vallière et de Camus de Limare, avant de parvenir à la Bibliothèque impériale de Paris.

M. le comte de Melun s'est abstenu de toute supposition à l'égard des origines typographiques de l'*Art au morier;* il s'est borné à décrire avec précision les figures et les pages de texte qui composent les vingt-quatre feuillets du livre, imprimés d'un seul côté avec une encre grise ou plutôt brune, à l'aide du frotton, comme on imprimait les cartes à jouer; il s'est attaché à indiquer, aussi fidèlement que possible, les sujets des images, qui, quoique encore très-imparfaites sous le rapport de la gravure en bois, accusent le crayon d'un artiste plein d'originalité et de sentiment. «Dans les images, dit M. le comte de Melun, les scènes ne manquent ni de mouvement ni d'expression. Les figures des saints et des anges ont généralement une pureté et un sentiment remarquables. Les démons sont terribles et expriment tour à tour l'ironie, l'orgueil du succès ou le désespoir de la défaite. Plusieurs figures de femmes sont gracieuses, et les draperies, quoique un peu roides, sont bien dessinées. Le trait a généralement de la vigueur, et l'on entrevoit déjà le burin qu'illustrera plus tard Albert Durer.» Ce n'est peut-être pas Albert Durer qu'il fallait nommer ici, mais bien Van Eyck ou Memling; car le *fac-simile* qui accompagne le mémoire de M. le comte de Melun offre tous les caractères d'un dessin exécuté par un des prédécesseurs inconnus de ces deux maîtres.

Il n'était donc pas impossible de rechercher vers quelle époque et dans quel pays doit avoir été fabriqué l'*Art au morier*, ce précieux monument xylographique, dont l'origine est encore ignorée, et qui s'est conservé, de père en fils, dans la famille Vander Cruisse de Waziers, à Lille, depuis un laps de temps très-reculé. Voilà ce que M. le comte de Melun aurait pu faire, pour ajouter une nouvelle découverte à l'histoire des commencements de l'imprimerie ou de la gravure. Nous essayerons de suppléer au silence qu'il a gardé sur ce point capital de la question.

Nous voudrions trouver quelque indication historique qui nous permît de supposer que l'imprimerie tabellaire, inventée à Harlem par Laurent Coster en 1420, s'était déjà propagée dans les villes flamandes et wallonnes, par la seule puissance de l'imitation et de

Digitized by Google

la concurrence, bien antérieurement aux essais infructueux de Guttemberg, en 1440, dans la ville de Strasbourg, où il voulut remplacer l'impression en planches de bois par l'impression en caractères mobiles, et faire succéder à la routine du frotton l'emploi intelligent de la presse; car, comme l'a dit le premier, comme l'a prouvé avec tant de sagacité M. le comte de Laborde, c'est de là seulement que date la véritable découverte de l'imprimerie.

Il est constant que, vers la fin du XIVe siècle, on *taillait* des images de piété sur des planches de bois dans plusieurs villes des Pays-Bas, et que ces images étaient reproduites sur papier, avec de l'encre à la détrempe, par le procédé de l'impression obtenue à l'aide du frotton. Ces images étaient dès lors expliquées par des légendes également taillées au canif, comme les figures elles-mêmes, dans la planche de bois. Un fameux iconophile, Delbecq, de Gand, avait trouvé deux manuscrits datés de 1380, dans lesquels, à la place des miniatures, avaient été collées des images de cette espèce, et l'une de ces images portait, avec la date de 1420, le nom de la ville où elles avaient été fabriquées, *Gandavi*. L'invention de Laurent Coster devrait donc être considérée comme un développement et un perfectionnement d'une découverte antérieure, car il ne fit qu'employer un procédé connu avant lui, en taillant sur des planches de bois les pages entières du livre, de la même manière qu'on taillait des légendes d'images. Les premiers livres fabriqués ainsi furent, on le conçoit bien, des livres de piété et des livres de grammaire pour l'usage du peuple. Tous les bibliographes s'accordent à dire que l'*Ars moriendi* était un de ces livres-là, où l'imagerie avait été associée, pour la première fois, à un texte d'ouvrage reproduit et multiplié par l'impression tabellaire.

Ces faits admis, on admettra sans peine que Laurent Coster, après avoir fait différentes éditions latines de l'*Ars moriendi*, aura pensé tout naturellement à faire une édition française, destinée au pays wallon, qui lui ouvrait un nouveau marché pour la vente des livres *en molle* ou en moule. Il n'avait donc qu'à faire traduire l'*Ars moriendi*, et à graver cette traduction sur des planches de bois, pour accompagner les images avec légendes latines qui avaient servi aux éditions de l'*Ars moriendi*. On ne saurait expliquer autrement la publication de l'*Art au morier* dans la ville de Harlem. C'est ainsi que les cartiers et les tailleurs d'images opéraient dans les Pays-Bas et même sur les bords du Rhin, en fabriquant des cartes à jouer et des

Digitized by Google

estampes religieuses pour toute l'Europe, et surtout pour l'Espagne et l'Italie.

Afin d'établir, sur preuves, que des livres en langue française *jetés en molle* se vendaient communément dans les Flandres, antérieurement à l'année 1440, il suffit de citer un document très-curieux que M. La Fons de Mélicocq a extrait des comptes de la recette générale de la maison de Bourgogne, conservés aux archives de Lille. Mais M. La Fons de Mélicocq a fait une erreur, en rapportant à des manuscrits ce qui doit s'entendre de livres imprimés. Voici ce document, qui resterait enfoui dans le *Bulletin du bouquiniste* (2e année, 1858, p. 190), si nous n'avions pas une si bonne occasion de l'en faire sortir avec éclat :

« 1437-1438. A frère Jehan de Rodes et son compaignon, jacobins du convent de Bruges, que Monseigneur (Philippe le Bon) leur a ordonné estre baillié pour leur peine d'avoir apporté dudict Bruges à Douay deux livres en parchemin des *Révélations de sainte Brigide, de la règle du saint Sauveur*, et des *Sermons des Angles*, XLVIII s.

« A maistre George Fanilly, docteur en théologie, prieur du convent des frères prescheurs, à Bruges, L s., pour deux livres en parchemin des *Révélations de sainte Brigide, de la règle du saint Sauveur Jésus-Christ*, et des *Sermons des Angles*, que M. D. S. a fait prendre et acheter de luy, pour d'iceulx faire son plaisir.

« 1438-1439. A Loys de Bake, demourant à Bruges, qu'il avoit payé à deux jacobins, qui depuis avoient apporté de Bruges à Douay deux livres des *Révélations de saincte Brigitte*, pour M. D. S., XLVIII s. »

Ces trois mentions, que M. le comte de Laborde n'a pas consignées dans son grand ouvrage, malheureusement inachevé, *les Ducs de Bourgogne*, concernent évidemment deux impressions xylographiques qui ont disparu sans laisser de traces : les *Révélations de sainte Brigite* et le *Sermon des Angles*, car ce n'est pas un manuscrit sur parchemin qui n'aurait coûté que 24 sous, et le duc de Bourgogne n'avait que faire de plusieurs manuscrits semblables pour sa bibliothèque. Il est clair que les deux livres mentionnés dans les comptes étaient *jetés en molle*, et que le duc les destinait à sa chapelle, où une armoire renfermait un certain nombre de livres d'heures et de livres de dévotion, qu'on prêtait aux gens de la maison pendant les offices. Au reste, M. le comte de Laborde, dans l'introduction de ses *Ducs de Bourgogne*, a cité en note les *Mémoriaux* de Saint-Aubert de Cambrai, où il est question, sous la date de 1442, de ces

Digitized by Google

livres jetés en molle, que l'abbé Ghesquière avait signalés déjà comme les premiers livres imprimés en Flandre. Or les *Mémoriaux* de Saint-Aubert se sont retrouvés à Lille dans les archives de cette ville, qui possède aussi l'exemplaire unique de l'*Art au morier*.

Nous remarquerons, en passant, que le livre *en molle* désigné sous le titre populaire de *Sermon des Angles*, par les frères prêcheurs du couvent de Bruges, pourrait bien être l'*Art au morier;* car, dans l'*Art au morier*, dont le titre réel est imprimé dans une banderole en tête de la première page, chaque *tentation du diable* est suivie de la *bonne inspiration d'un ange;* ce sont des sermons ou discours, dans lesquels les anges encouragent le mourant à se défendre contre les embûches du tentateur. Ainsi l'*Art au morier* contient cinq *sermons des anges* ou *angles*, ou plutôt *angeles :* 1° *Bonne inspiration par l'ange de la foy;* 2° *bonne inspiration de l'ange contre désesperence;* 3° *bonne inspiration par l'ange de patience;* 4° *bonne inspiration de l'ange contre vaine gloire;* 5° *bonne inspiration de l'ange contre avarice.* Rien n'était plus ordinaire, à cette époque, que d'attribuer aux livres une qualification usuelle, à la portée de tous, qualification qui prenait la place du titre réel de l'ouvrage. Ainsi le *Liber consolatorius ad instructionem devotorum* était devenu en latin : *De imitatione Christi*, et en français : *l'Internelle consolation.*

Je ferai encore une remarque, un peu hypothétique, mais assez frappante cependant, au sujet de l'image que M. le comte de Melun a choisie pour en donner le *fac-simile.* Cette image représente le moribond, protégé par l'ange de la patience contre les tentations du démon, et entouré du Christ, portant les verges de sa flagellation, et de plusieurs saints et saintes avec leurs attributs. On ne peut s'empêcher de songer à Laurent Coster, en reconnaissant saint Laurent, placé derrière saint Étienne, sainte Barbe et sainte Catherine. En outre, la lettre majuscule qu'on voit se détacher en blanc sur un fond noir, à l'angle de droite, et qui serait, suivant nous, la marque de l'artiste, nous paraît être un L et non un I, comme l'a cru M. le comte de Melun. On n'a, pour se renseigner à cet égard, qu'à comparer cette lettre avec celle qui figure dans la légende : *Labores amisi.*

Enfin la traduction de l'*Ars moriendi* est incontestablement flamande ou wallonne, comme le titre seul de l'*Art au morier* suffirait à le démontrer; on s'aperçoit, d'ailleurs, que le traducteur n'avait pas l'habitude de la langue française écrite ou parlée, car il a re-

Digitized by Google

cours à des latinismes pour rendre des mots latins qui avaient alors des équivalents français. Ainsi a-t-il forgé le substantif *morier*, à la place de *moriendi;* ailleurs, il traduit *morituri* par *les moriturs*, et *moribundus* par *morissant*.

Il y a une foule d'autres mots qui n'appartiennent pas à la langue qu'on parlait dans les pays de France au xve et même au xive siècle : *fourvoiser* pour *fourvoyer*, *relinquer* pour *délaisser*, *spontaine* pour *spontanée*, *intendable* pour *intelligible*, *se pourvenir* pour *se pourvoir*, *averse* pour *détourne*, *etc.* On s'aperçoit que le traducteur est toujours indécis sur le genre des mots qu'il emploie; il écrit, par exemple, *ceste miroir*, *choses serrieus*, *etc.* En un mot, pour se convaincre que cette traduction a été faite, et par conséquent imprimée, dans les Pays-Bas, on n'aurait qu'à réunir une vingtaine de phrases semblables à celles-ci : «Les âmes des morissants bien souvent se pourroient meschamment periller et précipiter sans bonne conduite et convenable adreche. — La spontaine et volentaire povreté fait homme bien heureux, le adrechant au chiel disant nostre Seigneur : Bien heureux sont les povres d'esprit, car le regne des chieux est à eulx.» Quant aux fautes d'orthographe, il faut les attribuer la plupart au tailleur de lettres, qui très-probablement exécutait son travail sans comprendre un mot de français.

Je me permettrai donc d'ajouter ces conclusions au mémoire de M. le comte de Melun. L'*Art au morier*, dont un exemplaire unique est aujourd'hui en la possession de la famille Vander Cruisse de Waziers, à Lille, ne serait autre que le *Sermon des Angles*, que les comptes de la maison de Bourgogne citent plusieurs fois comme un livre en parchemin acheté à Bruges dans les années 1437-1439, et cette édition française de l'*Ars moriendi* aurait été imprimée par Laurent Coster, à Harlem, vers 1430, après les premières éditions latines.

Paul Lacroix,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur des communications de MM. Lagrèze-Fossat, P. Raymond, Le Roy (de Melun), A. Dupré et Dusevel.

(Voir compte rendu de la séance du 7 novembre 1864.)

Dans la séance tenue par la section d'histoire et de philologie, le 12 janvier 1863, je vous faisais espérer que M. Lagrèze-Fossat, correspondant du Comité à Moissac, vous communiquerait des renseignements sur une monnaie employée dans le Quercy aux xve et xvie siècles. Il s'agissait de *la double*, qu'il importe de ne pas confondre avec le *double tournois* ou le *double parisis*. M. Lagrèze-Fossat a tenu parole, et je vais essayer de vous faire connaître les conséquences que l'on peut tirer de l'intéressante découverte faite dans les textes par notre correspondant. J'ose espérer que nos confrères de la section d'archéologie me pardonneront cette digression numismatique, puisque je me renfermerai autant que possible dans le domaine de la philologie.

Dans des textes qui sont compris entre les années 1462 et 1533, M. Lagrèze-Fossat a constaté que *la double* représentait une valeur de dix deniers tournois ; de plus, d'après un acte daté du 20 juillet 1486, on voit que le *sou caorsin* avait la même valeur. On est donc tout naturellement amené à conclure que l'expression *la double* était la dénomination vulgaire du *sou de Cahors*. Ajoutons que, si le *sou caorsin* était une monnaie de compte, il représentait, comme *la double*, son équivalent, une monnaie réelle, je veux parler du *grand blanc*, qui était pendant cette période reçu en France pour dix deniers

Digitized by Google

tournois. Permettez-moi de vous soumettre une conjecture sur l'origine et l'étymologie de *la double*.

Jusqu'au XIVe siècle il y eut une monnaie épiscopale à Cahors : par le règlement de 1315, le roi de France établit que vingt deniers de Cahors équivaudraient à douze deniers tournois, c'est-à-dire au sou tournois, qui s'appelait aussi le *gros*. Au XVe et au XVIe siècle on ne frappait plus de monnaie locale à Cahors, mais, un peu comme partout, on avait dû conserver l'habitude de calculer d'après l'ancienne monnaie du pays, c'est-à-dire par *sous caorsins*. D'un autre côté, à cette même époque, la monnaie désignée par le nom de *gros* avait une valeur bien supérieure, et celle qui se rapprochait le plus de l'évaluation de 1315 était le *grand blanc* de dix deniers. Si donc on était arrivé à établir dans le peuple que vingt deniers caorsins équivalaient à dix deniers tournois, au lieu de douze comme au commencement du XIVe siècle, l'expression *la double* explique le rapport de 1 à 2 qui existe entre 10 et 20.

M. Raymond, archiviste à Pau et correspondant du Comité, a transmis la copie d'un acte notarié de 1337, jeudi avant Saint-Luc, qui porte sur une stipulation assez étrange : Pierre Arnauton de Faurie, du village de Mondrans, aujourd'hui Laa-Mondrans, arrondissement d'Orthez, s'engage envers son seigneur, Arnaut Garsie de Claverie, à ne plus jouer de toute sa vie, sous aucun prétexte, à ne plus faire jouer et à ne plus prêter d'argent pour jouer. Dans le cas où le seigneur de Claverie pourrait prouver, même par un seul témoin, que Pierre Arnauton aurait manqué à son engagement, celui-ci était tenu de lui payer une amende de 200 sous morlaas, ou, s'il ne pouvait s'acquitter de cette somme, de sauter du pont de pierre d'Orthez dans le Gave. Or le pont d'Orthez ne paraît pas avoir été modifié depuis le XIVe siècle, et on peut encore aujourd'hui se convaincre que, en cet endroit, le saut dans le Gave met dans un péril inévitable la vie de celui qui l'exécuterait. J'avoue que je ne puis croire que l'alternative dans laquelle se mettait le joueur de Mondrans fût sérieuse; la seconde condition était tellement exorbitante, surtout dans un acte notarié, passé devant plusieurs témoins, qu'à mon avis on ne doit y voir qu'une clause considérée comme impossible à remplir et qui rendait la première encore plus stricte. Je suis convaincu que Pierre Arnauton, lorsqu'il consentait à passer l'acte conservé dans les archives de la ville d Orthez, savait parfaite-

Digitized by Google

ment qu'en cas d'inexécution il était toujours certain de trouver les deux cents sous de monnaie béarnaise destinés à racheter l'obligation de se briser la tête sur les roches aiguës qui forment le lit du gave de Pau sous le pont d'Orthez.

M. Leroy, secrétaire de la Commission du musée à Melun, a retrouvé dans les archives municipales de cette ville un manuscrit de la fin du XVIIe siècle qui lui a paru offrir un certain intérêt. Ce manuscrit, provenant de l'abbaye de Barbeau, paraît avoir été composé par un religieux de ce monastère : c'est une histoire du fondateur de Barbeau, du roi Louis VII, rédigée surtout d'après les travaux des historiens, tels que Du Chesne, Chiflet, Mezeray, etc. Le travail n'est pas définitif; on y remarque en effet des chapitres dont le titre seul est indiqué, d'autres devaient être complétement modifiés, ainsi que l'indiquent des annotations marginales.

Si la Société d'archéologie qui est, je crois, sur le point de se constituer à Melun, veut entrer dans la voie excellente que suivent déjà d'autres Sociétés savantes de province, elle ne manquera pas de s'occuper de Barbeau : à la Bibliothèque impériale elle trouvera des documents précieux, et, si elle les édite, plusieurs chapitres du manuscrit signalé par M. Leroy ne manqueront pas de lui être utiles : je signalerai dans la première partie, le chapitre XIII, qui traite de la fondation primitive; dans la troisième partie, le chapitre III, relatif à la translation de l'abbaye de Saint-Port à Barbeau, dont elle prit le nom; le chapitre IV, sur les commencements de Fontainebleau; le chapitre XII, qui contient une description du tombeau de Louis VII; enfin les chapitres XIII, XIV et XV, qui donnent les listes des bienfaiteurs des monastères, des personnages qui y furent ensevelis, et l'obituaire.

Le procès-verbal d'une assemblée municipale de Blois, le 28 décembre 1518, est un document curieux dont le comité doit la copie à M. A. Dupré, conservateur de la bibliothèque de cette ville. Notre savant confrère, M. de la Saussaye, avait déjà signalé le registre des comptes de l'année 1518 comme étant le plus ancien document qui donnât des détails sur la commune de Blois[1] : le texte même fourni par M. Dupré a une valeur historique qui me semble le

[1] *Blois et ses environs*, 1862, p. 51 et suiv.

Digitized by Google

mettre au nombre des pièces qui peuvent être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Je ne sais pas si mon savant confrère et ami, en se servant du mot *commune,* ne m'autorise pas, en ce qui concerne la ville de Blois, à soulever quelques objections. Y avait-il là ce que l'on appelle à proprement parler une commune? J'en doute.

Les habitants de Blois, affranchis en 1196 par le comte Thibaut le Bon, virent leurs franchises et libertés confirmées en 1345 par Louis Ier de Châtillon. Au commencement du XVIe siècle, nous les voyons administrés par quatre échevins, deux nobles et deux bourgeois, nommés par l'assemblée des trois ordres ou notables, ce qu'ailleurs on appelait *le général*, sous la présidence du bailli, et avec l'approbation du roi. Il me semble que là il n'y a pas commune, mais, ce que je crois bien différent, communauté d'habitants, s'administrant elle-même jusqu'à un certain point, mais subordonnée immédiatement au souverain, qui représentait alors les anciens seigneurs féodaux, les comtes de Blois. C'est ce que j'ai déjà eu l'honneur de signaler au comité à propos du travail de M. Charles sur la communauté de la Ferté.

Le procès-verbal adressé par M. Dupré contient des détails intéressants sur les dettes alors contractées par la ville de Blois.

Le même correspondant a signalé au Comité un petit manuscrit de la bibliothèque de Blois, contenant l'histoire du château de Pierrefonds, par Jacques-Antoine Paulmier. Ce travail, fait en 1785, est largement emprunté à « l'Histoire du duché de Valois » publiée en trois in-4°, par Carlier, en 1764 : ces emprunts constituent une compilation dans laquelle le copiste, qui n'a pas indiqué ses sources, n'a rien su ajouter d'original ou d'inédit.

M. Dusevel a retrouvé dans un manuscrit intitulé : « Registre aux Chartes de la ville d'Amiens, » la copie de l'ordonnance d'avril 1467 par laquelle le roi Louis XI réglementa la gendarmerie : ce document n'est pas inédit, on le trouve publié mot pour mot dans le « recueil des ordonnances, » tome XVII, p. 82. Je dois seulement noter, à la suite de l'ordonnance, un tarif qui était sans doute particulier à la ville d'Amiens, en ce qui touchait à la question du logement des gens d'armes, et dont il est peut-être bon de prendre note ici :

« Premierement, celluy qui furnira logis pour une lanche [1] entière

[1] La lance se composait alors de six personnes et quatre chevaux.

Digitized by Google

de chambre et table, litz garnis, ustensilles et ce qui lui appartient pour logis, aura pour mois xxiiii soiz [1], monnoye royal. — Item trois quartz de lance vauldront audit prix a tout furnir, xviii s. — Item demy-lance a tout furnir, xii s. — Item ung quart de lance a tout furnir, vi s. — Item une lance garnye pour logis seulement ara x s. — Item trois quartz de lance, vii s. vi d. — Item demye-lance, v s. — Item ung quart de lance, ii s. vi d.

« Salaire des ustencilles : linge de table par mois, xx d. — Ustencilles de cuisine, xviii d. — Quatre liz garnis de tout, x s. x d.

« Item pour le logis, x s.

« Distribution des litz : ung lit garny du tout aura pour mois, ii s. viii d. obole.

« Distribution d'un lit par parties : ung lit, traversain, aura pour mois, x d. — Les lincheux, xiiii d. — La couverture et le ciel, viii d. obole. »

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Rapport sur un projet de publication relatif aux établissements des Français dans l'Amérique.

Messieurs,

Dans votre séance du 4 juillet 1864 vous avez institué une Commission composée de MM. Bellaguet, Huillard-Breholles et Levasseur, et vous l'avez chargée d'examiner le projet présenté par M. Margry, conservateur adjoint des archives de la marine et des colonies, pour la publication des documents relatifs à l'établissement des colonies françaises dans l'Amérique. Votre commission a étudié attentivement le mémoire de M. Margry, son plan ainsi que la table analytique des pièces; elle a appelé l'auteur à venir lui-même donner des explications au sujet de certains changements, et je viens vous faire connaître l'avis qu'elle soumet à votre décision.

Le projet de M. Margry date de loin. Il y a quinze ans, en 1849, cette question était déjà soumise au Comité, qui, dans sa séance du 2 juillet, accordait à l'auteur la publication de trois volumes relatifs

[1] Ici nous voyons une modification faite à l'ordonnance : d'après l'article 2, l'indemnité de logement était 30 ou 40 sous par mois.

Digitized by Google

aux origines françaises de l'Amérique du Nord. M. Margry, trouvant ce nombre insuffisant pour imprimer les documents qu'il avait rassemblés, insista pour obtenir deux autres volumes, et, en 1851, sa demande fut agréée, sous la réserve d'un examen ultérieur. La perte que vous avez faite dans la personne de M. Rabanis a interrompu pendant plusieurs années l'étude de la question; mais, pendant cet intervalle, M. Margry a continué ses persévérantes recherches, et, aujourd'hui, il reparaît devant vous, riche de nouvelles découvertes et désireux de pouvoir enfin les mettre en lumière.

Le principe de la publication a déjà été approuvé deux fois par le Comité, et il est de nature à ne rencontrer parmi nous que sympathie et encouragements; telle a été du moins l'opinion unanime de vos commissaires. L'histoire de France n'est pas bornée aux limites de l'ancienne Gaule; elle est partout où se sont répandues la race et l'influence françaises. Nous allons la chercher jusque dans les relations des ambassadeurs étrangers; nous ne devons pas hésiter à la prendre dans les relations de nos compatriotes qui se sont aventurés loin du sol natal pour propager dans des pays nouveaux notre nom, notre langue, nos mœurs et étendre notre empire. La gloire des Jacques Cartier, des Samuel Champlain, des Cavelier de la Salle nous appartient, et n'est assurément pas celle dont nous devons être le moins fiers; la fondation de Québec, de Montréal, de la Nouvelle-Orléans, la longue lutte des Français contre les Espagnols dans la mer des Antilles et dans le golfe du Mexique, contre les Anglais sur les bords de l'Ohio, sont des traits importants de notre histoire générale qui expliquent ou commentent les grands événements de la politique européenne. Les documents originaux sur cette matière sont en quelque sorte nos titres de propriété dans le Nouveau Monde et les pièces justificatives de notre énergie colonisatrice durant le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe. Aujourd'hui, surtout, que les grandes puissances de l'Europe occidentale ont les regards fixés par delà l'Océan sur les rivages lointains de l'ancien et du nouveau continent, que l'émigration, le commerce et la politique tendent à unir, par des liens étroits, les extrémités du monde, de pareils titres sont précieux, et il n'est pas douteux que l'importance qu'ont prise les questions coloniales n'y ajoute un nouvel intérêt.

Nul, d'ailleurs, ne semble mieux préparé que M. Margry à une publication de ce genre. M. Margry a consacré sa vie à l'histoire des

Digitized by Google

colonies françaises; depuis plus de vingt ans, il n'a cessé d'en rechercher et d'en amasser les matériaux; il possède un nombre considérable de pièces qui composent toute une bibliothèque et qui sont, pour la plupart, des relations de voyages ou des actes authentiques, documents rares qu'il serait difficile ou même impossible de se procurer ailleurs. Sa moisson est presque entièrement faite et largement faite; il ne reste qu'à recueillir le bon grain.

M. Margry présentait deux plans : l'un en cinq, l'autre en six volumes. La Commission n'a pas admis les six volumes; cinq suffiront pour embrasser le sujet. M. Margry avait d'abord proposé pour titre : *Anciens établissements dans l'Amérique du Nord.* Mais pourquoi exclure la Guyane quand on traite du projet d'établissement au golfe Darien et d'un voyage de découvertes fait au Brésil dans les premières années du XVIe siècle? et, au premier titre, l'auteur avait substitué : *Origines françaises du Nouveau Continent;* la Commission a adopté celui d'*Établissements des Français dans l'Amérique*, qui précise mieux l'objet et les limites de la publication.

Deux méthodes se présentaient pour la répartition des matières et la division en volumes : en premier lieu, la méthode géographique, qui consistait à prendre des grandes circonscriptions territoriales, telles que *Amérique du Nord*, *Antilles*, *Amérique du Sud*, et à classer ensuite, par ordre chronologique, sous chacune de ces rubriques, les documents qui s'y seraient rapportés; en second lieu, la méthode que j'appellerai, faute d'autre mot, méthode d'exposition historique, qui groupait ensemble les documents relatifs non plus à certains lieux, mais à un certain ordre d'idées politiques et au mouvement expansif de la colonisation sur divers points. M. Margry avait adopté la seconde, qui lui permettait de suivre sa propre pensée et de montrer le développement historique de nos colonies tel qu'il le concevait. Votre Commission inclinait vers la première comme plus précise et plus claire. Or la clarté est la principale qualité d'une méthode pour la publication de documents; il faut que le lecteur qui les consulte puisse trouver sans peine ce qu'il cherche. L'appréciation historique varie selon les esprits, et une division qui repose sur ce fondement ne peut être comprise que quand on est entré dans la pensée de l'auteur; c'est un inconvénient. Il ne serait pas toujours facile de savoir, par exemple, ce que contient un volume embrassant « les documents relatifs aux pays à la possession desquels l'Espagne et le Portugal avaient pré-

Digitized by Google

tendu,» et il eût été incommode de compulser successivement diverses parties de plusieurs volumes pour rassembler ce qui concerne un même pays. Le jugement de l'auteur qui a longuement mûri son sujet est sans doute un guide précieux; mais c'est dans l'introduction que le lecteur le doit trouver.

M. Margry, il est vrai, faisait à la méthode purement géographique des objections fondées sur la nécessité de ne pas scinder le tableau général des découvertes du XVIe siècle, et lui-même, d'ailleurs, s'était rapproché de cette méthode dans le plan en six volumes que nous écartions. C'est sur ce terrain qu'on est parvenu à s'entendre.

Le premier volume embrasserait, comme l'auteur le demandait, le mouvement général des découvertes au XVIe siècle, le voyage de 1504 au Brésil, l'établissement éphémère de la Caroline, les explorations de Verazzano, de J. Cartier et de Champlain au Canada, la fondation de Québec, de Montréal et la prise de possession des contrées du Saint-Laurent jusqu'aux grands lacs.

Le second et le troisième volume seraient consacrés à la vallée du Mississipi, c'est-à-dire aux voyages de terre et de mer accomplis par Cavelier de la Salle, aux incidents si curieux de cette vie héroïque, aux explorations et aux établissements d'Yberbille et de Bieuville, enfin à la fondation de la Nouvelle-Orléans.

Le quatrième embrasserait la chaîne des postes créés de la Louisiane au Canada, et principalement sur la rive de l'Ohio, pour relier nos deux grandes colonies et les explorations et forts de l'ouest, vers le lac Huron, le lac Supérieur et le Missouri, ainsi que le projet d'établissement en Californie.

Dans le cinquième seraient contenus les établissements des Antilles et de la Guyane, les relations des Français aux îles Malouines, au Chili, au Pérou, et les projets relatifs à la colonie de Darien et à Saint-Jean-de-Nicaragua.

Le premier et le cinquième sont nettement déterminés par le sujet même; les deuxième, troisième et quatrième pourraient peut-être, au moment de l'impression, subir encore quelques changements de détail.

Quelque ample que soit la moisson de M. Margry, il y a encore des points sur lesquels il a peut-être d'utiles découvertes à faire. Votre Commission lui a signalé, entre autres documents, la collection des douze volumes relatifs à la Guyane qui a été, l'année dernière,

Digitized by Google

sur votre proposition, déposée à la Bibliothèque impériale. Toutefois ces recherches nouvelles ne portent pas sur le premier volume, qui, d'après la table analytique des pièces, paraît assez complet, et, d'ailleurs, le projet de publication, dans son ensemble, pèche moins par la pénurie que par l'abondance des matières. Vos Commissaires ne se dissimulent pas qu'il leur faudra, de concert avec M. Margry, se livrer à un minutieux examen de chaque pièce avant de l'introduire définitivement dans le manuscrit à imprimer, et faire un choix dans la riche collection de l'auteur. M. Margry sait d'ailleurs à quelles prescriptions de notre règlement il doit se conformer. Quant à vos Commissaires, l'intérêt de la publication adoucira pour eux la difficulté de leur tâche.

En conséquence, votre Commission a adopté les conclusions suivantes qu'elle soumet à votre décision :

1° Le projet d'une publication de documents relatifs aux établissements des Français en Amérique est déclaré utile et important;

2° La publication formera cinq volumes;

3° La division des matières entre les cinq volumes sera faite suivant l'ordre indiqué dans le rapport;

4° M. Margry est invité à produire, dès qu'il le pourra, le texte des pièces qui doivent former le manuscrit du premier volume.

E. Levasseur,

Rapporteur.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur une communication de M. Dupré relative à la Bibliothèque communale de Blois.

(Voir plus haut la séance du 14 novembre 1864, p. 28.)

Les livres d'heures décrits par M. Dupré dans cette notice très-succincte sont au nombre de cinq, deux manuscrits et trois imprimés. Ces livres d'heures, qui remontent au XVe et au XVIe siècle, si j'en excepte les deux manuscrits, ne présentent aucune particularité bien remarquable, surtout quand on les compare aux nombreux volumes du même genre conservés dans les bibliothèques publiques ou dans les collections particulières. M. Dupré vante beaucoup la finesse, l'éclat, l'habileté d'exécution d'un des deux manuscrits, qu'il attribue à un artiste de l'école italienne, plus habile alors, suivant lui, que les artistes français. Pour bien apprécier la justesse de la première assertion, il faudrait avoir le manuscrit sous les yeux; quant à la seconde, elle paraîtra contestable à tous ceux qui connaissent les livres d'heures exécutés par *Jean Fouquet*, par *Poyet*, tous deux nés en France, et par d'autres miniaturistes du même pays et de la même époque.

Le premier manuscrit décrit par M. Dupré est un volume in-12, sur vélin, d'une écriture cursive de la fin du XVe siècle, qui provient de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois; la reliure en est moderne. Dans ces Heures, évidemment composées à l'usage du diocèse d'Orléans, le calendrier présente, à la date du 8 mai, une indication digne de remarque, relevée avec raison par M. Dupré, mais qu'il aurait dû reproduire textuellement, celle de la fête toute locale instituée en mémoire de l'heureuse délivrance de cette ville par les exploits de Jeanne d'Arc, pucelle d'Orléans, fête célébrée encore aujourd'hui. Après les offices qui se trouvent généralement dans les livres d'heures de cette époque, l'auteur de la note signale deux oraisons adressées à saint Blaise, évêque de Sebaste et martyr. La seconde est intitulée : *Oracion contre l'esquinancie et la passion du col, de la gorge et de la nuque.* Le secours du pontife est réclamé pour

Digitized by Google

obtenir la guérison des angines et autres maladies analogues. Ce motif d'intercession spéciale, ajoute M. Dupré, se rattache à une particularité de la légende de saint Blaise, qui est insérée au Bréviaire romain (3 février).

Entre les miniatures, que l'auteur de la notice appelle improprement *figures coloriées*, terme ordinairement réservé aux gravures qui ont reçu des couleurs, je citerai la première, qui représente le noble personnage, accompagné de sa femme et de ses serviteurs, pour qui le livre d'heures a été fait.

Ce personnage, le casque sur la tête, le corps enfermé dans une cotte de mailles, occupe le premier degré d'un prie-Dieu; sa femme, qui tient un chapelet, est à côté de lui. M. Dupré ne nous a pas décrit son costume. Un peu plus bas, derrière le maître, sont groupés cinq pages, dit encore M. Dupré; derrière la maîtresse, quatre dames d'honneur ou servantes. L'auteur est-il bien sûr de ces deux dernières désignations? Ne sont-ce pas plutôt les enfants mâles et femelles de ces nobles personnages, que l'auteur de la note n'a pas su reconnaître, malgré les deux blasons qui accompagnent leurs figures, blasons qu'il décrit imparfaitement : une tête de bœuf et un demi-vol (une aile)? Malgré le doute émis par l'auteur de la notice ces blasons ne peuvent s'appliquer qu'aux deux personnages représentés. Pour en être convaincu, il suffit d'avoir vu quelques livres, qui généralement commencent par une miniature du même genre, qu'on désigne sous le nom de *miniature de dédicace*.

Le second manuscrit, dont l'auteur de la notice vante l'exécution calligraphique aussi bien que les miniatures qui le décorent, est un volume in-18, sur vélin, écrit en petite ronde gothique du xve siècle. Il a été composé pour la famille Hurault de Cheverny, dont un des membres, Philippe Hurault, né en 1528, mort en 1599, fut chancelier de France depuis 1581 jusqu'en 1588. Les armoiries peintes au verso du premier feuillet sont celles de Jacques Hurault, seigneur de Cheverny, et de sa femme, Marie Garaudeau, père et mère de Jacques Hurault, abbé de Saint-Laumer de Blois, de 1514 à 1546. Comment ces Heures étaient-elles, en 1627, la propriété de Jean Noël, procureur de la communauté de Saint-Laumer de Blois, dont il a laissé une histoire manuscrite, qui se trouve aussi à la bibliothèque de Blois? L'auteur de la notice ne le dit pas. En parlant du calendrier du livre d'heures des Cheverny, il observe que la fête de la Visitation n'est pas indiquée au 2 juillet. L'usage

Digitized by Google

de cette fête ne fut adopté généralement en France que vers 1450; d'où l'on peut induire l'antériorité de ce manuscrit à cette date.

Les trois livres d'heures imprimés décrits par M. Dupré ne présentent rien de remarquable; le premier même est incomplet du premier et du dernier feuillet, ce qui enlève à ce volume toute valeur. Les uns et les autres ont du reste été amplement et très-bien décrits par M. Brunet, dans une notice spéciale, jointe aux deux dernières éditions de son excellent *Manuel du libraire*, notice à laquelle M. Dupré a eu toute raison de renvoyer.

Le Roux de Lincy,

Membre du Comité.

Rapport sur une communication de M. Révoil relative au Reliquaire de Tharaux.

(Voir séance du 14 novembre 1864, p. 28.)

M. Révoil, correspondant du Comité, dont nous signalions tout dernièrement l'excellente monographie des peintures du château de Capestang, a envoyé à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique le dessin de deux objets précieux, une croix processionnelle et un reliquaire d'orfévrerie, trouvés il y a quelques années dans une grotte ouverte aux environs du village de Tharaux (Gard), et qui paraissent dans un excellent état de conservation.

Le reliquaire, qui remonte aux dernières années du XIIIe siècle et forme double monstrance, appartient aujourd'hui au séminaire de Nîmes. Il se compose d'un cylindre horizontal en verre, destiné à renfermer les reliques et surmonté d'un globe également en verre, consacré au même usage et formant ostensoir. Le pied est en cuivre doré, ainsi que la monture composée de plaques découpées et repercées à jour. Celle du milieu, qui soutient le globe supérieur et s'appuie sur les deux plaques latérales qui ferment les extrémités du cylindre, est surmontée par une crête ornée de perles émaillées et portant à son milieu une petite figure de christ. La hauteur totale de ce reliquaire est de $0^m,37$ et sa largeur de $0^m,14$. La tige qui porte ce petit monument d'orfévrerie repose sur une base quadrangulaire décorée d'ornements gravés au pointillé. Elle est elle-même, à son milieu, ornée d'un nœud, sorte de renflement ana-

Digitized by Google

logue à ceux qui distinguent les tiges de tous les vases sacrés des mêmes époques.

Ce reliquaire, décrit déjà par M. l'abbé Gareiso dans la *Revue de l'Art chrétien*, tome III, page 2, mais avec un dessin de dimensions insuffisantes, est reproduit cette fois par M. Révoil, d'après l'original, dans des proportions qui permettent d'en apprécier les dispositions, et avec la fidélité et l'habileté d'exécution que nous retrouvons dans toutes les communications graphiques de notre correspondant.

La croix processionnelle trouvée en même temps dans la grotte de Tharaux est en bronze argenté relevé de parties dorées, et date du commencement du XVIe siècle. Elle est à double face et porte d'un côté le Christ en croix, de l'autre la Vierge et l'enfant Jésus. Ces figures sont en bronze doré de haut relief; le Christ a été détaché de la croix, mais la Vierge est encore à la place qu'elle occupait primitivement, sous un petit dais de forme gothique travaillé à jour. La branche supérieure et les deux bras de la croix sont terminés par des figures de soleil à tête humaine et rayonnante en bronze doré, rattachées à la croix par des bracelets ouvragés en même métal. Huit petits médaillons en émail, représentant les figures de saints personnages, décorent en outre le nœud qui surmonte la douille; quatre autres médaillons en bronze doré forment appliques sur les branches de la croix et portent les attributs des Evangiles.

Cette croix, qui est aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Fabre, vicaire d'Uzès (Gard), est d'une élégance parfaite et d'une grande originalité de composition. Le dessin des deux faces, à demi-grandeur d'exécution, que nous devons à M. Révoil, permet du reste d'en apprécier les moindres détails, et ce n'est pas là, en dehors de l'habileté de reproduction que nous signalions tout à l'heure, une des moindres qualités parmi celles qui distinguent les dessins de notre honorable correspondant.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique de Laon. — Bulletin, t. XIV, 1864, in-8° de XII-264 pages.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1862-1863, par M. Taiée. 12 pages.

Gravures et médailles de Notre-Dame de Liesse, étude par M. l'abbé Duployé. 19 pages.

Le Catelet et ses siéges, notice par M. Ch. Gomart. 32 pages.

Inventaire des chartes acquises pour le département de l'Aisne, par M. Prioux, à la vente de M. Clerc de Landresse, Laon, Saint-Quentin et Soissons. 4 pages.

Inventaire du trésor de la collégiale de Saint-Quentin en 1399; communication de M. Ed. Fleury. 3 pages.

Visite de S. M. l'Empereur au camp de Mauchamp; relation par M. Ed. Fleury. 5 pages.

Derniers travaux faits au camp de Mauchamp depuis la visite de l'Empereur; renseignements donnés par M. Ed. Fleury. 2 pages.

Notice sur l'église de Nouvion-le-Vineux, par M. Gauthier. 7 pages.

Le passage de l'Aisne par César, par M. Léon Fallue. 14 pages.

Chapitre inédit de l'histoire locale : procès des Templiers, par M. Ed. Fleury. 60 pages.

Mémoire sur le monastère de Saint-Paul-au-Bois, par M. Marville. 33 pages.

Relation du siége d'Aubenton, sous Philippe VI, par M. Martin. 6 pages.

Le cimetière franc de Lizy; compte rendu des fouilles, par M. Pilloy. 13 pages.

Lettres relatives au siége de Guise, en 1650, communiquées par M. Matton. 7 pages.

Documents inédits sur Nicole de Vervins, par M. J. Desmazures. 7 pages.

Lettre des RR. PP. Dulaurent et Doinet, donnant des détails sur les revenus des prébendes, en 1757, communication de M. Matton. 4 pages.

Digitized by Google

Formation du département de l'Aisne et de ses arrondissements; notice historique par M. Matton. 9 pages.

Chartes et renseignements concernant la chartreuse du Val-Saint-Pierre; communication de M. A. de Marsy. 10 pages.

Plan de la ville de Laon avant 1660; notice et communication de M. Ch. Gomart. 2 pages et 1 planche.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Bulletin, t. XVIII, 1863, in-8° de 330 pages.

Compte rendu des travaux de l'année 1862, par M. de Laprairie, président. 7 pages.

Notice sur la ferme de Monthoussart, par M. Vuaflart. 14 pages.

Note sur la maison de la Grosse-Tête, par M. Juin. 2 pages.

Quelques documents sur Nogent-l'Artaud, par M. Pilloy. 10 pages.

Fête de l'Être suprême à Dommiers; document fourni par M. Choron. 2 pages.

Excusion dans la forêt de Compiègne, par M. de Laprairie. 6 pages.

Notice sur le cimetière gallo-romain de la ville d'Ancy, par M. Stanislas Prioux. 12 pages.

Biographie de Henri de Savreux, par M. Stanislas Prioux. 16 pages.

Note sur une masse d'arme trouvée à Morsain, par M. Clouet. 5 pages.

Renseignements sur l'état des classes bourgeoises et populaires dans le Soissonnais au XVIe siècle, par M. Juin. 7 pages.

Les antiquités de Bazoches, par M. Prioux. 9 pages.

Rapport sur l'excursion faite par la Société, le deuxième jeudi de juin, par M. l'abbé Pécheur. 9 pages.

Analyse de nombreuses pièces adressées à la Société, par M. Tronchet-Pécheur. 9 pages.

Notes sur le village de Soupir, par M. de Laprairie. 3 pages.

Autres notes, par M. l'abbé Pécheur. 5 pages.

Réhabilitation du sieur de Rieux, par M. Prioux. 16 pages.

Observations sur les grottes et le camp de Pasly, par M. Choron. 4 pages.

Analyse d'un *vidimus* de l'évêché de Soissons, du XIVe siècle, par M. l'abbé Pécheur. 29 pages.

Rapport sur l'emplacement du camp de César à Mauchamp, et sur la position de Bibrax et de Noviodunum, par M. l'abbé Poquet. 102 pages.

Observations sur la topographie de Soissons, par M. Laurendeau. 3 pages.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. — Bulletin, 3e année, 1862, in-8° de 392 pages (publié en 1862 et 1863).

1er trimestre.

Chapelle de Saint-Gorgon, à Gatteville; un mot sur l'ancien blason de Cherbourg, par M. de Pontaumont. 3 pages.

Une étude sur les *Commentaires* de César; qu'en se fondant sur plusieurs passages de cet auteur, on en induit légitimement que saint Regnobert, second évêque de Bayeux, a pu exister au commencement du IIe siècle, par M. l'abbé Do. 13 pages.

Cédules de sœurs clergesses et serment d'une abbesse de Sainte-Trinité, de Caen, par M. E. Chatel. 3 pages.

Le P. Fr. Martin, cordelier de Caen (1639-1726), par M. Ch. Fierville. 45 pages.

Sur des médailles romaines offertes à la Société, par M. A. Charma; notice de M. Paysant. 3 pages.

Nouvelles archéologiques, par MM. Bouet et A. Charma. 4 pages.

2e et 3e trimestre.

Découverte de monnaies féodales, faite en mai 1862, à Hottot en Auge, par M. Paysant. 10 pages.

Cimetière mérovingien de Lamberville, par M. l'abbé Cochet. 5 pages.

Découverte d'un nouveau sépulcre dans l'église de Montevilliers, par M. l'abbé Lecomte. 5 pages.

Documents relatifs à la famille de Malherbe, par M. C. Osmont. 3 pages.

Notice sur l'église de St-Aignan-de-Cramesnil, par M. l'abbé Noël. 4 pages.

Description de quelques médailles gauloises, par M. Ed. Lambert. 2 pages.

Défense des recherches historiques et critiques sur saint Regnobert, par M. l'abbé Do. 46 pages.

Sur quelques monnaies du moyen âge léguées à la Compagnie par l'abbé Durand, par MM. Anatole de Barthélemy et Paysant.

Sur le mot *gloriette* et ses diverses significations, par MM. Mackensie, Walcott et Charma. 2 pages.

Nouvelles archéologiques, par MM. L. Quénault et A. Charma. 16 pages.

4e trimestre.

Rapport sur les travaux et les actes de la Société, pendant l'année académique 1861-1862, par M. A. Charma. 19 pages.

Un document relatif au concile tenu à Florence, en 1439, par M. Ed. Lambert. 2 pages.

Notice sur Élie de La Poterie, par M. L. de Pontaumont. 2 pages.

Digitized by Google

Une fonderie de canons à Graville, par M. l'abbé Cochet. 6 pages.

Les manuscrits de dom Lenoir, par M. C. Hippeau. 6 pages.

Sur un mode de défense peu connu, observé en Bretagne et en Normandie, par M. l'abbé Cochet. 2 pages.

Nouvelles archéologiques, par MM. Chautard, A. Charma et Ch. Fierville. 8 pages.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. (Suite.) — *Bulletin*, 4e année, 1863, in-8° de 308 pages (publié en 1863 et 1864).

1er trimestre.

Une excursion archéologique à Rotz, par M. l'abbé Do. 28 pages.

Sur l'église de Vaux-sur-Aure, par M. Chigouesnel. 7 pages.

Église de Saint-Louet-sur-Vire, par M. Ch. Fierville. 4 pages.

Cloches de Vire, antérieures à 1790, par M. C. A. Fédérique. 3 pages.

Substructions romaines, découvertes à Saint-Paul-de-Cortonne (Calvados), par M. E. de Toulmon. 2 pages.

Nouvelles archéologiques, par MM. Charma, Quénault et Le Coq. 7 pages.

2e et 3e trimestre.

Notice sur deux testons de Charles IX, frappés à Caen, par M. Lecointre-Dupont (en 2 articles). 11 pages.

Sur les fouilles faites au Châtellier, près d'Avranches. 6 pages.

Sur une collection d'objets antiques découverts à Rouen depuis trente ans, par M. J. M. Thaurin-Lavoisier. 9 pages.

Poteries acoustiques, par M. l'abbé Cochet. 7 pages.

Nouvelles archéologiques.

Sur une découverte de monnaies faite à la ferme Desranchels, par M. E. Guéroult. 4 pages.

4e trimestre.

Rapport sur les travaux de la Société, pendant l'année académique 1862-1863, par M. A. Charma. 18 pages.

Sur le camp du Gué de la Fiolais, par M. Eug. de Robillard de Beaurepaire. 3 pages.

Sur une pierre tombale trouvée à Argentan, par M. Alfred de Combes. 6 pages.

Nouvelles archéologiques, par MM. Ch. Gervais et A. Charma.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Normandie, à Caen. (Suite.) — *Bulletin*, 5e année, 1er, 2e et 3e trimestre 1864, in-8° de 198 pages.

1er trimestre.

Un sacramentaire du diocèse de Bayeux, par M. l'abbé Hatat. 3 pages.

La famille Le Guiton La Villeberge a-t-elle été représentée à la conquête de l'Angleterre sous le duc Guillaume? par M. Eug. Châtel. 11 pages.

Nouvelles archéologiques, par MM. E. de La Quérière et A. Charma. 8 pages.

2e et 3e trimestre.

Maison romaine découverte à Lillebonne, en 1864, par M. Brianchon. 3 pages.

Sur des vases de bronze trouvés en Normandie, qui paraissent appartenir au moyen âge, par M. l'abbé Cochet. 6 pages.

Sur des pièces d'or et d'argent données par M. Charma à la Compagnie, par M. Paysant. 2 pages.

Mobilier de l'église d'Ouillie (Calvados), par M. Ch. Vasseur. 4 pages.

Découvertes se rapportant à l'époque celtique, par MM. Léveillé, Bourdian, V. Châtel.

Société des beaux-arts de Caen. — *Bulletin*, IIIe volume, 1er et 2e cahier, 1863 et 1864, gr. in-8° de 203 pages.

Les voûtes de l'Abbaye-aux-Hommes, à Caen, par M. Ruprich-Robert, 2e article. 20 pages.

Jean Restout et son essai sur les principes de la peinture, par M. Formigny de La Londe (avec un portrait et un autographe). 40 pages.

Mme Boullet de La Vallée (fille d'Hyacinthe Langlois) et la peinture sur porcelaine, par M. Thiébault de La Crouée. 6 pages.

Note sur les principaux ouvrages de M. Debon, peintre, par M. C. Hippeau. 2 pages.

Rapport sur les travaux de la Société, par M. C. Hippeau, secrétaire. 8 pages.

Richard Wagner et sa musique, par M. Alexandre Büchner. 11 pages.

Notice sur une messe à quatre voix, par Rosetti (vers 1789), par M. Jules Carlez. 4 pages.

Notes sur les tableaux du musée Campana accordés au musée de Caen. 5 pages.

Réponse à la lettre de M. Bouet, au sujet des voûtes de Saint-Étienne de Caen, publiée dans le *Bulletin monumental*, par M. Ruprich-Robert. 13 pages.

Digitized by Google

Les trois *Stabat*, de Palestrina, Pergolèse et Rossini, étude de musique religieuse, par M. Jules Carlez. 16 pages.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. — Mémoires, t. VI, 3e et dernière livraison, 1864, in-4° de XXVI-284 pages.

Compte rendu des travaux de la Commission, du 1er juillet 1863 au 1er juillet 1864, par M. Mignard, secrétaire. 26 pages.

NOTA. Ce compte rendu contient l'éloge de M. Frantin.

Histoire des principales fondations religieuses du bailliage de la Montagne (abbaye de Saint-Seine, — abbaye d'Égny, — abbaye de Châtillon, — chartreuse de Lugny, — grand prieuré du Val-des-Choux), par M. Mignard. 280 pages.

Académie de Besançon. — Mémoires, séance publique du 28 janvier 1864, in-8° de 310 pages[1].

Poésies par M. Ch. Viancin.

De l'introduction des carmélites à Besançon, par M. Aug. Dusillet. 24 pages.

Éloge historique et littéraire de Ch. Laumier, par M. Bousson de Mairet. 13 pages.

Essai sur les sanctuaires primitifs et sur le fétichisme en Europe. — Essai sur les temps anciens. — 1re partie : le culte des arbres, des eaux; les antres sacrés; les bois sacrés; les sacrifices humains; le culte du taureau; les enceintes sacrées; la caste sacerdotale; la religion hellénique. — 2e partie : les Hellènes; méprises historiques; Dionysos; les noms des prêtresses; les vaisseaux des Grecs; les mots *tragédie* et *comédie;* Médée; Circé; Hécate; Persée; Proserpine. — 3e partie : les sanctuaires; par M. Ch. Toubin. 222 pages.

Société d'émulation du Doubs, à Besançon. — Mémoires, 3e série, VIIIe volume, 1863. — Besançon, 1864, in-8° de L-536 pages.

Les camps, les tombelles et les villa du pourtour d'Alaise (5e rapport fait au nom de la Commission des fouilles), par M. Aug. Castan. 27 pages.

L'inscription tumulaire de Silvestre, premier évêque de Besançon, par M. Aug. Castan. 5 pages.

[1] Les deux volumes publiés en 1863 ne contiennent aucun travail d'histoire ou d'archéologie.

Digitized by Google

Sur un opuscule de Plutarque (De la face qui paraît dans le rond de la lune), par M. Th. d'Estocquois. 3 pages.

Sur les limites de la langue provençale, par M. Th. d'Estocquois. 2 pages.

Sur trois statues chinoises, par M. Th. d'Estocquois. 3 pages.

Archéologie du pays d'Alaise : lettre à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, par M. Auguste Castan. 12 pages.

Les guerres d'Arioviste contre les Gaulois et contre César, par M. A. Sarrette. 64 pages. — Rapport sur ce travail, par M. A. Delacroix. 10 pages.

Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise (6e rapport fait au nom de la Commission des fouilles), par M. Aug. Castan. 16 pages.

Quelques observations sur le travail de M. Sarrette (guerre d'Arioviste, etc.), par M. A. Quiquerez. 8 pages.

Fouilles des rues de Besançon en 1863, par M. A. Delacroix. 16 pages.

Nota. Le tome IX n'est pas encore publié, et le tome X ne contient que des travaux relatifs aux sciences. — Nous donnerons ultérieurement la bibliographie du tome VII.

Société académique de Nantes. — Annales, t. XXV, 1er semestre 1864, in-8° de 164 pages.

Étude sur Madelon, de M. Edmond About, par M. Rouxeau. 19 pages.

Rapport sur la présentation, comme membre correspondant, de M. le docteur F. A. Pouchet (notice biographique et bibliographique), par M. Ed. Dufour. 20 pages.

Notice sur Moser (historien allemand du XVIIIe siècle), par M. Ducrest de Villeneuve. 25 pages.

Poésies, par M. E. Chérot. 6 pages.

Voyage à Rome et dans quelques villes d'Italie (suite et fin), par M. l'abbé Fournier. 51 pages.

Société historique et archéologique de Langres. — Mémoires, t. II, livraisons 1 à 3, 1862 à 1864, grand in-4° de 67 pages et 8 planches.

Langres, cloître de la cathédrale, par M. T. P. de Saint-F. 16 pages.

Antiquités découvertes dans le canton d'Andelot (bains romains, pierres celtiques, etc.), par M. Pothier. 10 pages.

Église Saint-Louvent (à Andelot), par M. Pinard. 3 pages.

Chaumot; arbre de Jessé à l'église Saint-Jean, par M. J. Fériel. 8 pages.

Digitized by Google

Observations sur le chapitre VI du Rituel égyptien, à propos d'une statuette funéraire du musée de Langres, par M. F. Chabas. 12 pages.

Église Notre-Dame de Wassy, par M. J. Simonnet. 9 pages.

Notice sur quelques autels gallo-romains du musée de Langres, par M. R. H. Brocart. 10 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Mémoires*, 2e série, t. VI, 1864, in-8° de 296 pages et 8 planches.

Mémoires sur les décorations des chapitres de Lorraine, par M. Aug. Digot. 38 pages.

Les corporations de Fénétranges, par M. Louis Benoît. 29 pages.

Note sur l'origine de Dieuze, par M. E. A. Ancelon. 10 pages.

Intervention de Charles III, duc de Lorraine, dans les affaires de la Ligue en Champagne, par M. Henry. 65 pages.

Notice biographique sur P. L. Cyfflé, sculpteur du roi de Pologne, par M. Alexandre Joly. 18 pages.

Inventaire du trésor de l'église de Mattaincourt, en 1684, par M. l'abbé J. F. Deblaye. 26 pages.

Notice sur la compagnie des arquebusiers de Nancy, par M. Guérard. 34 pages.

Note sur deux sceaux inédits, par M. Aug. Digot. 5 pages.

Détails sur la décoration de la chapelle ducale, par M. l'abbé Guillaume. 12 pages.

Relation de l'enterrement de la princesse Charlotte de Lorraine, par M. l'abbé Guillaume. 12 pages.

Sur le vœu de la ville de Nancy à Notre-Dame-de-Bon-Secours, par M. Henri Lepage. 21 pages.

Sur la date de la mort d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, par M. Henri Lepage. 5 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal*, 13e année, 1864, in-8° de 236 pages[1].

Les armoiries de Melchior de La Vallée, par M. Beaupré.

Souvenirs du martyre de saint Éliphius, par M. Aug. Digot.

Notes sur la chapelle de Lhor, par M. Jaxel.

La terre de Sarrech sous la famille de Custine, par M. Arthur Benoît.

Sur les armoiries de la famille François d'Aubouey, par M. du Hautoy.

[1] Les notices insérées dans ce *Journal* ne sont toutes que d'une étendue de quelques pages.

Digitized by Google

Sur la découverte d'un cimetière mérovingien, à Maizières-lez-Vic, par M. l'abbé Guillaume.

Sonnini et l'Académie des Arcades.

Documents inédits sur Charles Marote et Jean-Joseph Chamant, par M. Henri Lepage.

Les voies romaines de la partie occidentale de la cité des Leuci, par M. J. F. Gaudé.

Tableaux trouvés à l'Université, par M. P. Morey.

Recherches archéologiques aux environs de Colombey, par M. E. Olry.

Inscription sur le duc Charles V, communiquée par M. X. Barbier de Montault.

Jean-Charles François, graveur lorrain, par M. E. de Barthélemy.

Fragments historiques sur le démembrement du diocèse de Toul, par M. Ch. Héquet.

Brevet de sculpteur ordinaire de Charles IV pour César Bagard, par communication de M. Henri Lepage.

Succincte description de la Lorraine et de la ville de Nancy, par Georges Aulbery, éditée par M. Léon Mougenot.

Inscriptions lapidaires lorraines en Suisse, par M. A. Benoît.

Lettre de Chevrier à dom Pelletier, communiquée par M. Gillet.

Pièce relative à Auguste Mauger, communiquée par M. Dieudonné Bourgon.

Du lieu de la véritable sépulture de la duchesse de Lorraine, Isabelle d'Autriche, par M. l'abbé Marchal.

Sépultures gallo-romaines trouvées à Barisey-au-Plain, par M. E. Olry.

Chronique : Visite de Son Exc. M. Duruy au musée lorrain, etc.

Nécrologie : Auguste Digot; liste de ses travaux.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Mémoires, 1862-1864, t. IX (lire VIII?), in-8° de 630 pages.

Compte rendu des travaux de la Société, de 1861 à 1863, par M. V. Derode. 16 pages.

Note sur les Brochery, graveurs à Dunkerque, par M. Raymond de Bertrand. 7 pages.

Des poids et mesures en Flandre, par M. V. Derode. 9 pages.

Le port et le commerce maritime de Dunkerque au XVIIIe siècle, par M. Raymond de Bertrand. 296 pages.

De l'influence de l'art sur l'intelligence et le moral des nations, par M. Delaroière. 22 pages.

Digitized by Google

Nouveaux éclaircissements sur l'emplacement de Quentowic, par M. Louis Cousin. 52 pages.

Appendice. — Anciens textes reproduits par ordre de date et qui mentionnent Quentowic. 28 pages.

Victor Dourlen, compositeur de musique, notice par M. J. J. Carlier. 16 pages.

Index alphabétique des matières contenues dans ce volume. 39 pages.

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — Mémoires, t. XI, 1861-1864, in-8° de 413 pages avec planches.

Tout le volume est rempli par le travail intitulé : L'abbaye de Clairmarais sous Clairvaux, à Saint-Omer, par M. Henri de Laplane, 1re et 2e partie (il y aura deux volumes).

Société d'émulation des Vosges, à Épinal. — Annales, t. XI, 2e cahier, 1862. Épinal, 1863, in-8° de 280 pages.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1862, par M. Rambaud. 18 pages.

Épinal en 1774 et en 1863, par M. Charton. 31 pages.

Poésies, par M. Charton.

Énéide, livre IV, traduction en vers français, par M. Joly. 30 pages.

Notices historiques et biographiques sur les défenseurs de La Mothe, par M. Chapellier. 11 pages.

Rapport sur trois tournées archéologiques faites par M. Laurent, directeur du musée. 8 pages.

Rapport sur les accroissements des collections du musée, en 1862, par M. Laurent. 8 pages.

Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre. — Bulletin, année 1864, XVIIIe volume, 1er, 2e et 3e trimestre, in-8° de 465-XCIX pages.

Mémoire sur les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne, avec profils et cartes du département, par MM. Quantin et Boucheron. 67 pages.

Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le

Digitized by Google

Sénonais et les autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, 2e partie, par M. Challe. 291 pages.

Société historique algérienne, à Alger. — Revue africaine, 8e année, 1864, n° 43, in-8° de 80 pages.

Notice sur les dignités romaines en Afrique, par M. E. Bache. 11 pages.

Reprise d'Oran par les Espagnols en 1732, par M. Berbrugger. 17 pages.

Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. Alb. Devoulx fils. 16 pages.

La colonie nervienne auguste martiale des vétérans de Sétif, par M. A. Berbrugger. 5 pages.

Inscriptions de Sétif, par M. Fourtier. 4 pages.

Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet, par M. H. Tauxier. 18 pages.

Chronique : Découverte de médailles et autres objets d'archéologie, à Orléansville, à Dellys, etc.

Société archéologique de Constantine. — Annuaire, 1862, in-8° de 198 pages et 14 planches.

Notice archéologique sur Aïn el Bey, *Respublica Saddaritanorum* (67 inscriptions), par M. A. Cherbonneau. 36 pages.

Lettre à M. le Président sur les ruines de Tarmount «ad aras» (5 inscriptions), par M. le capitaine Payen. 3 pages.

Explication des 11 planches dessinées par M. L. Féraud, par M. A. Cherbonneau. 17 pages.

Addition au Mémoire, publié dans l'*Annuaire* de 1860-1861, sur les inscriptions numidico-puniques de Constantine, par M. A. Judas. 11 pages.

Rapport adressé à M. le Préfet du département de Constantine sur les fouilles du Souman (monument du Kroub), par MM. Rémond et A. Cherbonneau. 8 pages.

Inscriptions découvertes dans la province de Constantine depuis le mois de septembre 1861 (route de Constantine à Sétif; route de Guelma; route de Philippeville; inscription de Constantine : 250 inscriptions), par M. A. Cherbonneau. 85 pages.

De l'ère mauritanienne et de l'époque de la division de la Mauritanie césarienne en deux provinces, par M. A. Poulle. 23 pages.

Inscriptions recueillies pendant la publication du volume, par M. A. Cherbonneau. 6 pages.

Table générale des cinq premiers annuaires.

Digitized by Google

Société archéologique de Constantine. (Suite.) — *Recueil des Notices et Mémoires* (continuation de l'*Annuaire*), 1863, in-8° de xx-294 pages et 53 planches.

A travers la Mauritanie sétifienne, par M. Poulle. 158 pages.

Lettres sur les tombeaux circulaires de la province de Constantine, par M. le capitaine Payen. 11 pages.

Rapport sur les fouilles du Kreneg (Tiddi et Calda : 147 inscriptions inédites), par M. A. Cherbonneau. 44 pages.

Monuments dits celtiques dans la province de Constantine, par M. L. Féraud. 21 pages.

Notes sur les évêchés voisins de Cirta, extraites de l'*Africa christiana*, par M. Bastard. 20 pages.

Monuments du culte de Mithra, par M. O. Mac-Carthy. 6 pages.

Explication des objets antiques dessinés par M. L. Féraud (planches 13 à 30), par M. Cherbonneau. 26 pages.

53 planches dessinées par MM. L. Féraud et Payen.

Société archéologique de Constantine. — *Recueil, etc.* année 1864, in-8° de 298 pages et 33 planches.

Notice adressée au général Desvaux, commandant la division, sur les travaux hydrauliques anciens, dont il existe encore de nombreux vestiges dans la partie du Hodna, par M. Payen. 14 pages.

Le monument de Lollius et Apulée, par M. Leclerc. 20 pages.

Médaillon de l'arc de triomphe de Tebessa, façade nord, découvert par M. Leclerc. 2 pages.

Inscriptions nouvelles recueillies à Constantine, par M. Leclerc. 37 pages.

Une inscription du Kaf-Tazrout, par M. Leclerc. 4 pages.

Inscriptions recueillies chez les Oulad-Abd-en-Nour, par M. Féraud; notice par M. Leclerc. 13 pages.

Monuments dits *celtiques* de la province de Constantine, par M. L. Féraud. 24 pages.

Inscriptions recueillies par M. le commandant Payen, par M. Leclerc. 17 pages.

Note sur le Médracem, par M. Leclerc. 1 page.

Notice sur les Oulad Abd en Nour, par M. L. Féraud. 161 pages.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — *Bulletin*, année 1863, in-8° de 336 pages.

Le congrès des Sociétés savantes, 1863, au point de vue picard, par M. l'abbé J. Corblet. 13 pages.

Description de Suma au IIIe siècle, par M. l'abbé A. Messio. 5 pages.

Notice sur la voie romaine qui passe à Épehy (Somme), et les découvertes auxquelles les fouilles exécutées dans cette localité et dans les localités environnantes ont donné lieu, par M. H. Lempereur. 9 pages.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. (Suite.) — *Bulletin*, année 1864, livraisons 1-3, in-8° de 129 pages.

Lettre du citoyen Levrier au citoyen Traullé (Abbeville, 14 nivôse an III), communiquée par M. A. Demarsy. 4 pages.

Note communiquée par M. Matton, de Beauvais, relative à la publication des œuvres historiques de Du Cange (1670). 2 pages.

Tonsure des chanoines de Péronne, par M. l'abbé Jules Corblet. 2 pages.

Vie de saint Honoré, évêque d'Amiens, publiée d'après un manuscrit des archives de Loir-et-Cher, par M. Dupré. 11 pages.

Note sur quelques pièces de monnaie fabriquées à Amiens, par M. Ch. Dufour. 5 pages.

Lettre de M. Valois, relative aux trouvailles faites par M. Lempereur (voie romaine d'Épehy). Rapport présenté au nom de la Commission d'Épehy, par M. Dutilleux. 9 pages.

Rapport sur le congrès des sociétés savantes par M. de Caumont, en 1863, par M. Arthur Demarsy. 2 pages.

Wissant désigné comme étant le Portus Itius des *Commentaires de Jules César,* par M. Am. de Poucques d'Herbinghen. 10 pages.

Lettre (relative au Portus Itius) à M. Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, par M. F. de Saulcy. 4 pages.

Quelques mots sur l'enseignement de l'architecture à l'École des beaux-arts, par M. Saint-Antoine. 7 pages.

Sur quelques objets trouvés en mai 1864 dans les tourbières de Dours (Somme), par M. J. Garnier. 6 pages.

Note sur les tombeaux de la crypte de l'église de Nesle, par M. Leroy-Morel. 4 pages.

Digitized by Google

Société littéraire et scientifique de Castres. — Procès-verbaux des séances, 5e année, 1862, in-8° de 640 pages.

L'Armanac prouvençau, par M. V. Canet. 6 pages.

Mémoire sur les tours d'enfants trouvés et sur les effets de la suppression de celui de Castres, par M. N. Serville. 16 pages.

Mémoire sur le séjour des Romains aux environs de Castres, par M. Cumenge : 1re partie, 6 pages; 2e partie, 8 pages; 3e partie, 10 pages; 4e partie, 13 pages.

Mémoire pour l'enseignement du dessin à l'École professionnelle du collége de Castres, par M. C. Valette : 1re partie, 9 pages; 2e partie, 10 pages; 3e partie, 16 pages.

Notes sur le monastère d'Ardorel, par M. V. Canet : 1re partie, 10 pages; 2e partie, 12 pages; 3e partie, 8 pages.

Épître sur le poëte Lebrun (Pindare), par M. A. Combes. 4 pages.

Note sur un petit monument trouvé aux environs de Castres, par M. V. Canet. 3 pages.

Note sur les reliques de saint Vincent le Lévite, par M. V. Canet.

Note sur trois pierres des environs de Castres, par M. de Larambergue. 3 pages.

Histoire du prieuré, de la seigneurie et de la communauté de La Bruguière, par M. A. Combes : 1re partie, 8 pages; 2e partie, 8 pages; 3e partie, 10 pages; 4e partie, 4 pages.

Note sur M. Le Normand (Louis-Sébastien), par M. Alibert. 5 pages.

Note sur des concessions faites à la vicomté de Lautrec, par M. V. Canet. 4 pages.

Note sur des fouilles exécutées au plateau de la Fosse, par M. V. Canet, 6 pages.

Des fouilles de la Fosse, par M. V. Canet. 2 pages.

Note sur l'annexe de Saint-Julien de Burens, par M. V. Canet. 4 pages.

Note sur le siége et la prise du château de Montvert, en 1617, par par M. V. Canet. 3 pages.

Note sur les documents relatifs à l'histoire ecclésiastique ou politique du Tarn, par M. V. Canet. 11 pages.

Poésies par MM. Cumenge, Alibert.

Note sur un objet d'art trouvé à Bernicaut. 1 page.

Mémoire sur l'abbaye de Sorrèze, par M. le docteur G.-A. Clos. 15 pages.

Note sur des faits d'histoire locale. 4 pages.

Notes diverses, par M. Tailhades jeune. 8 pages.

Mémoire sur l'enseignement professionnel, par M. F. Roux : 1re et 2e partie, 24 pages; 3e partie, 9 pages.

Digitized by Google

Note sur deux faits relatifs à Castres, par M. Jolibois. 3 pages.
Note sur deux chapiteaux, par M. Barthe. 1 page.
Note sur une hache celtique, par M. A. Caraven. 2 pages.
Note sur un chapiteau de marbre blanc, par M. Barthe. 1 page.
Notice sur des monnaies romaines, par M. A. Caraven. 2 pages.
Note sur la propriété littéraire, par M. V. Canet. 7 pages.
Compte rendu de l'exposition de Toulouse, par M. C. Valette. 9 pages.
Notice sur des monnaies, par M. A. Caraven. 2 pages.
Autre notice sur le même sujet, par M. A. Caraven. 2 pages.
Note relative à l'église de Vabre, par M. A. Valette. 1 page.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — *Bulletin*, année 1863, 1er, 2e et 3e trimestre. 96 pages[1].

Résumé de diverses découvertes de sépultures anciennes, par M. de Longuemar.

Étude sur une partie de la voie romaine entre la Vienne et la Gartempe, par M. Ardillaux.

Notice sur la famille Boussirou de Gran-Ry, par M. de La Boutetière.

Note sur les dispositions du chœur de la cathédrale de Poitiers, par M. l'abbé Barbier de Montault.

Ban de la noblesse de Poitou en 1703.

Notes sur les lampadaires des cimetières du Limousin, sur une tombe ancienne de Maillé (Vienne) et sur d'autres sépultures antiques, par M. de Longuemar.

Note sur une mosaïque trouvée à Poitiers au mois de décembre 1862, par M. Lecointre-Dupont.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. (Suite.) — *Bulletin*, année 1864, 1er, 2e et 3e trimestre. 340 pages.

Notice sur des tessères du XIe siècle trouvées à Cuzon (Vendée), par M. l'abbé Baudry.

Étude sur la voie romaine entre la Vienne et la Gartempe, par M. Ardillot.

Note sur les objets découverts sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Cyr (Vienne), par MM. de Gennes et de Longuemar.

[1] La bibliothèque du Comité n'a pas reçu la dernière livraison de 1863.

Digitized by Google

Compte rendu du congrès archéologique de Fontenay-le-Comte, fait à la Société des antiquaires de l'Ouest, dans la séance du 23 juin, par M. de Longuemar.

Notice sur le bénédictin dom Deschamps et sur son système philosophique, par M. Beaussire.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges. — Bulletin, t. XIV, 1864. 1re et 2e livraison, in-8° de 120 pages.

Voirie romaine. Voie d'Augustoritum à Avaricum, par M. Ed. Buisson de Mavernier. 10 pages.

Plombs historiés trouvés dans la Seine. Enseignes de pèlerinage, mereaux de corporations intéressant des saints limousins, par M. Maurice Ardant. 7 pages.

Priviléges de la ville de Limoges. Vidimus général donné par le roi Henri II, au mois de juillet 1555, à Saint-Germain-en-Laye. 31 pages.

Connétablie de la Rochelle. Simon de Rochechouart, connétable, vicomte, de 1306 à 1316, par M. Maurice Ardant. 7 pages.

Table des noms de lieux et de personnages inscrits sur les monnaies mérovingiennes du Limousin, d'après la description de ces monnaies, par M. Maximin Deloche. 5 pages.

Monographie du canton d'Aixe-sur-Vienne, par M. l'abbé Rougerie. 14 pages.

Abbaye de Dalon, par M. l'abbé Roy de Pierrefitte. 24 pages.

Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, par M. Maurice Ardant. 3 pages.

Tombe de l'église de Saint-Pardoux d'Arnac, par M. Maurice Ardant. 3 pages.

Priviléges de la ville de Saint-Léonard, publiés par M. l'abbé Arbellot. 13 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie Delphinale, à Grenoble. — Circulaire relative à la publication des lettres de Lesdiguières et des documents se rattachant à son administration [1].

Monsieur,

L'Académie Delphinale a décidé la publication d'un recueil de lettres et de documents relatifs à Lesdiguières (1543-1626), et elle nous a chargés de rassembler les matériaux dispersés de cette publication, de les coordonner et d'en diriger l'impression.

Cette œuvre intéresse non-seulement l'histoire du Dauphiné, mais celle de la France entière.

Le dernier connétable de France, en effet, comme l'Académie Delphinale a eu l'occasion de le dire déjà, fut non pas seulement un vaillant chef de partisans, continuateur heureux du baron des Adrets et de Montbrun, mais un homme d'État de premier ordre. Avec d'humbles commencements, il arriva à de grandes choses, autant par sa sagesse et son habileté que par sa valeur militaire. Après avoir su discipliner et faire triompher les protestants, il s'associa, un des premiers, à l'œuvre nationale de Henri IV pour concilier les partis, et, tandis que le Béarnais conquérait péniblement sa couronne aux alentours de Paris, Lesdiguières, aux extrémités du royaume, dominait la Provence et le Dauphiné et protégeait nos frontières, *toujours vainqueur et jamais vaincu.* Les travaux de la paix ne le trouvèrent pas moins habile, et son administration a laissé dans le Dauphiné des traces ineffaçables.

Voilà la puissante et originale figure dont on ne connaît qu'un côté et que nous voudrions montrer tout entière. Le plus assuré moyen d'atteindre ce but n'est-il pas de laisser Lesdiguières se peindre lui-même sous toutes ses faces, dans sa correspondance privée et dans les actes publics de son administration?

Déjà l'un de nous est parvenu, après des recherches de plusieurs années, à réunir un grand nombre de précieux documents; et, avant même que le projet de l'Académie eût reçu la moindre publicité, beaucoup d'autres

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. IV, 1860, p. 125.

Digitized by Google

lui ont été transmis par des amateurs éclairés. A ces deux sources, la Commission peut, dès à présent, ajouter les nombreuses pièces résultant du dépouillement qu'elle a fait de divers recueils et des grandes collections de Mémoires.

Mais beaucoup d'autres documents existent encore épars, soit dans les collections privées, soit même dans les dépôts publics que la Commission n'a pu explorer, et c'est surtout de ceux-là qu'elle provoque et sollicite la communication.

La Commission recevra avec la même reconnaissance les textes originaux, les copies, et même la simple indication de toute pièce pouvant rentrer dans le cadre que voici :

1° Lettres écrites par Lesdiguières à sa famille;

2° Lettres adressées à Lesdiguières;

3° Lettres des contemporains et tous actes se rapportant à Lesdiguières ou concernant son administration.

Les envois pourront être faits à l'un des signataires de cette circulaire; une note placée en tête de chaque document fera connaître le nom de la personne à qui sera due la communication.

Connaissant votre zèle pour les études historiques et pour tout ce qui intéresse le Dauphiné, nous espérons que vous voudrez bien nous communiquer les documents qui seraient entre vos mains, ou nous signaler ceux que vous pourriez connaître.

Veuillez, Monsieur, agréer à l'avance et nos remercîments et l'assurance de notre considération distinguée.

MM. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble;
Antonin Macé, professeur à la Faculté des lettres;
Eugène Chaper, rue Villars, 6.

Académie de la Rochelle. — Programme des concours pour 1865.

1° SECTION D'AGRICULTURE.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire traitant *de la culture de la vigne dans l'arrondissement de la Rochelle.*

On demande de détailler la culture actuelle, d'indiquer les améliorations désirables, les avantages et inconvénients de chaque pratique, ce qu'il faut conserver, ce qu'il faut supprimer, ce qu'il faut modifier ou substituer.

On ne peut pas demander un manuel complet du vigneron rochelais, mais on désire être éclairé autant que possible sur tout ce qui concerne la

Digitized by Google

vigne dans notre contrée. Cependant les concurrents ne devront pas s'occuper de l'historique de la vigne ni de la statistique; ils devront entrer d'emblée dans les détails de culture et donner leur raison d'être ou de ne pas être d'après la nature du sol et le climat. La vinification et la distillation ne devront pas être traitées.

Ils n'oublieront pas que le vrai progrès consiste à augmenter le revenu du propriétaire, tout en procurant au vigneron et à sa famille un travail convenablement rétribué. Dans l'Aunis, la quantité de la récolte doit être prise en sérieuse considération; mais on a généralement le tort de sacrifier la qualité du produit.

Comme indication non obligatoire, nous proposons le canevas suivant :

1° *Plantation*, avec ou sans défoncement, le choix du cépage, la direction et l'espacement des ceps, les chevelures, les yeux, les boutures et les crossettes longues ou courtes, etc. etc.

2° *Ravallement* à la plantation, à un an, à deux ans, au-dessus ou au-dessous de terre, etc. etc.

3° *Rajeunissement* par provinage, par arrachage et par replantation, par *éjarrage* (expression locale), par greffe; mise à fruit des ceps stériles, etc. etc.

4° *Taille* sèche et en vert, hâtive ou tardive, à court ou à long bois. Ne pas omettre l'effet de la gelée sur les divers modes et époques de taille, etc. etc.

5° *Labourage* à bras d'homme ou avec des bestiaux, à billons ou à plat, plus ou moins profond ou superficiel, avec ou sans fumure, etc. etc.

Dans toutes ces considérations il serait avantageux de comparer les pratiques de notre arrondissement aux usages du reste du département et même à ce qui se fait dans les autres pays vignobles. Au reste, nous le répétons, ce canevas si vaste ne doit aucunement enchaîner les concurrents; il indique seulement les desiderata de l'Académie; mais chacun reste libre de traiter la question comme il l'entendra; seulement il est de rigueur de ne pas faire une œuvre de théories, d'hypothèses, mais d'appuyer tous les détails, à la fois sur les usages, sur le raisonnement, en un mot sur une pratique savante et éclairée.

2° SECTION LITTÉRAIRE.

Concours de poésie.

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de vers. Le sujet est laissé aux choix des concurrents.

Les ouvrages destinés au concours devront être envoyés, francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, à la Rochelle, avant le 1er juillet 1865. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne

Digitized by Google

sera ouvert qu'après le jugement et seulement pour les ouvrages couronnés ou dignes d'une mention honorable.

La distribution des prix aura lieu dans une séance publique de l'Académie qui se tiendra dans un des derniers mois de l'année 1865.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Concours ouvert pour les années 1865 et 1867.

L'Académie a mis au concours, pour le mois de décembre de l'année 1865, les sujets suivants :

1° POÉSIE.

« Hymne au génie de l'Auvergne, considéré dans le passé et le présent, sous les points de vue militaire, agricole, intellectuel et moral. »

Une médaille d'or.

2° HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

« Reconstituer la vie politique et administrative des États provinciaux d'Auvergne, nés au XIVe siècle et disparus sous Louis XIV; éclairer leur communauté d'origine et leurs relations organiques avec les États généraux du royaume; expliquer les phases successives et leur existence, et leurs diverses fonctions d'ordre général ou local; le tout en profitant des lumières de la science historique moderne. »

Une médaille d'or.

Il y aura lieu de consulter aux archives de la ville de Clermont les matériaux indiqués par Bergier et les manuscrits de Dulaure qui sont à la bibliothèque de la ville. Les archives de Riom pourront aussi être interrogées utilement.

3° HYGIÈNE ET MÉDECINE.

« Mémoire sur le goître et les maladies qui en sont la conséquence, étudiés dans l'un des cantons du département du Puy-de-Dôme. — Le Mémoire contiendra des renseignements sur la topographie, l'étiologie et la statistique de ces maladies. »

Une médaille d'or.

4° ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

« Histoire d'une industrie ou d'un commerce quelconque, dans la province d'Auvergne, avec production de documents nouveaux. »

Une médaille d'or.

Digitized by Google

Les manuscrits devront être remis entre les mains de M. Maury, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, rue Montlausier, n° 37, 2e étage, *avant le dernier jour du mois de juillet* 1865, et les auteurs devront rigoureusement s'abstenir de se faire connaître avant que le résultat du concours ait été rendu public.

En outre, les auteurs qui concourront, soit pour la question d'histoire et littérature (n° 2), soit pour celle d'économie industrielle (n° 4), devront citer dans les pièces justificatives les documents inédits dont ils se seront servis.

L'Académie de Clermont, touchée du vif intérêt qui s'attache aux origines de la langue, des mœurs, de la nationalité de l'Auvergne, a mis aussi au concours, pour le mois de décembre de l'année 1867, le sujet suivant :

« Travail sur la langue celtique parlée par nos ancêtres, avec indication des traces qui en restent dans les dialectes aujourd'hui en usage dans la haute et basse Auvergne. »

Le prix sera une médaille d'or, et les manuscrits devront être remis *avant le dernier jour du mois de juillet 1867*, sous les conditions déjà indiquées pour le concours de la fin d'année 1865.

Académie de Mâcon. — Concours de poésie.

L'Académie de Mâcon rouvre, pour 1865, un concours de poésie sur le sujet suivant : *Vercingétorix.*

Le prix à décerner consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

La Société décernera, en outre, des médailles d'argent et de bronze aux meilleures poésies sur des sujets aux choix des auteurs.

Pour l'un et l'autre de ces concours, la Société laisse indéterminée l'étendue des pièces à couronner.

Les manuscrits ne porteront pas de signatures : chaque concurrent aura soin d'inscrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête de la pièce de poésie. Le terme assigné aux concurrents est le 20 octobre 1865, avant lequel les manuscrits devront être adressés *franco* au secrétaire perpétuel de la Société, qui demeurera propriétaire des manuscrits qu'elle aura ainsi reçus.

En dehors de ce concours, la Société recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences ou arts) qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de Saône-et-Loire.

Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par elle aux auteurs de ceux des ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompense.

Digitized by Google

Les prix seront décernés en séance publique, qui aura lieu le dernier jeudi de *décembre* 1865.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Sujet de prix pour 1865.

La commission du prix Crochot a mis au concours, pour l'année 1865, l'éloge historique de Vauban.

Ce qu'elle veut, c'est un éloge *historique*, c'est-à-dire une biographie complète de ce grand homme, tant dans sa vie publique que dans sa vie privée, avec une appréciation approfondie de son génie, de son caractère, de ses écrits et de ses services.

Les archives du Ministère de la guerre et la correspondance si précieuse qui est conservée dans la famille de l'illustre maréchal, et qui n'a jamais été publiée, pourront offrir d'amples matériaux pour ce travail.

Les Mémoires produits au concours devront être adressés francs de port, avant le 1er novembre 1865, à M. le Préfet de l'Yonne.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Sujets de prix pour les années 1866 et 1867.

Année 1866.

«Faire l'énumération des insectes nuisibles à l'agriculture dans le département de la Haute-Garonne, ou dans tout autre département de la région sous-pyrénéenne. Donner le caractère distinctif des espèces, ainsi qu'un aperçu de leurs mœurs, et indiquer les meilleurs moyens de s'opposer à leurs ravages.»

L'Académie verrait avec plaisir les concurrents porter plus spécialement leur attention sur les insectes qui attaquent un ou plusieurs groupes de plantes, tels que les fourrages, les céréales, les vignes, les légumineux, les arbres de nos promenades, etc.

Année 1867.

«Caractériser, en s'appuyant sur les observations authentiques, les climats des différentes zones du bassin sous-pyrénéen, au triple point de vue de la physique, de l'agriculture et de l'hygiène.»

A défaut d'un travail d'ensemble, les concurrents pourraient borner leurs recherches à telle ou telle région naturelle de ce bassin.

Digitized by Google

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidents de l'Académie sont seuls exclus du concours.

L'Académie décernera aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquité (monnaies, médailles, sculptures, vases, armes, etc.) et de géologie (échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adresseront quelque dissertation, ou mémoire, importants et inédits, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettront à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie, et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance scientifique des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir.

4° Indépendamment de ces médailles, dont le nombre est illimité, il pourra être décerné chaque année, et alternativement pour les sciences et pour les lettres, une médaille d'or de la valeur de 120 francs à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance entre les communications faites à l'Académie, aura paru le plus digne de cette distinction.

Les travaux imprimés seront admis à concourir pour cette médaille, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une société savante.

L'auteur de la découverte ou du travail qui aura mérité la médaille d'or recevra de droit le titre de correspondant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires concernant le prix ordinaire, consistant en une médaille d'or de 500 francs, ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

II. Les communications concourant pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 francs, devront être relatifs aux sujets scientifiques et littéraires dont s'occupe l'Académie, et être déposées, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

III. Tous les envois seront adressés, *franco*, au secrétariat de l'Académie, rue Louis-Napoléon, 12, ou à M. Gatien-Arnoult, secrétaire perpétuel, boulevard Napoléon, 1.

Digitized by Google

IV. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible.*

V. Les auteurs des Mémoires *pour les prix ordinaires* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

VI. Les Mémoires concourant pour les prix ordinaires et dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique, le premier dimanche après la Pentecôte.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, M. le docteur Larrey, trésorier perpétuel, délivrera les prix aux porteurs d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter tous les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MARS-AVRIL 1865.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Dusevel, membre non résidant, annonce qu'il continue à s'occuper de la rectification de l'inventaire des archives de Doullens, travail qui lui a été demandé par le maire et le conseil municipal de cette ville. Il a déjà recueilli un certain nombre de documents relatifs à des faits omis par les historiens de Doullens, et il se propose d'en faire ultérieurement l'objet d'une communication au Comité. En attendant, il envoie copie d'une requête présentée à l'intendant de Picardie par le maire et les échevins de Doullens en 1643. Cette pièce atteste l'état misérable auquel cette ville était réduite par suite d'une maladie contagieuse et de la guerre avec l'Espagne. La population ne se composait plus que de *quatre-vingts* bourgeois.

A la suite de ce document, M. Dusevel a transcrit quelques ex-

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

traits des comptes de la ville de Doullens, qui donnent un aperçu des charges qui pesaient sur les habitants de cette ville aux XVIe et XVIIe siècles.

M. Rathery est prié d'examiner les communications de M. Dusevel.

M. Mathon fils, correspondant, adresse copie d'une bulle du pape Léon X, confirmée par ses successeurs Adrien VI et Clément VII. Cette bulle, qui accorde des indulgences pour achever la construction de la cathédrale de Beauvais, fut imprimée et placardée aux portes des églises du diocèse.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Raymond, correspondant, communique une charte, de l'an 1030, dont l'original en parchemin est conservé dans les archives de la commune d'Osséja (Pyrénées-Orientales).

Renvoi à M. Delisle.

M. Nozot, correspondant, transmet une nouvelle copie rectifiée de la charte de 1218 qu'il avait insérée dans sa notice sur Chagny (communication du 7 octobre 1862).

Renvoi à M. Bellaguet.

La section a reçu de M. Sénemaud, archiviste des Ardennes, copie de deux lettres du duc Henri de Guise aux habitants de Mézières (15 avril 1580, et 21 août 1585). Elle décide que ces lettres seront mises en réserve ainsi que les autres lettres de ce duc communiquées précédemment par M. Sénemaud.

Le même correspondant fait hommage de la quatrième livraison de la *Revue historique des Ardennes*.

Remercîments et dépôts à la bibliothèque du Comité.

M. Simonnet, correspondant, adresse copie de cinq actes du XIVe siècle, extraits des archives de la Côte-d'Or, et relatifs à un épisode de l'histoire de la maison de Saulx que raconte dom Planche dans son *Histoire de Bourgogne :* le meurtre de Guillaume de Bessey par Jean de Saulx, dit le *Louvet*. La plus importante de ces pièces est un traité passé entre ce même Jean de Saulx et Jean de Bessey, père de la victime, en date du 25 avril 1389. Ces docu-

Digitized by Google

ments paraissent au correspondant présenter le même genre d'intérêt que les lettres de grâce ou de rémission, où l'on trouve un tableau si fidèle des mœurs féodales.

Renvoi à M. Lascoux.

M. Gabriel Leroy, archiviste de la ville de Melun, fait hommage d'un exemplaire de l'*Almanach historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne pour 1865*, où il a inséré un article sur *le sol et la production dans Seine-et-Marne avant 1789*.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Le même correspondant communique une charte de coutume accordée par Louis VII aux habitants de Melun en 1178.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. le comte Achmet d'Héricourt, correspondant, fait hommage de la fin du tome II de l'*Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne, pour rendre compte des publications de Sociétés savantes, MM. Desnoyers, Bellaguet, Delisle, Levasseur, Jourdain, Patin, de Mas-Latrie et P. Clément.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, présente la liste des Sociétés savantes qui ont envoyé des travaux en vue du concours de 1864. Ce sont la *Société archéologique d'Eure-et-Loire*, l'*Académie impériale de Savoie*, la *Société d'émulation de Montbéliard* et la *Société des antiquaires de l'Ouest*. Trois autres Sociétés savantes, l'*Académie de Clermont-Ferrand*, la *Société académique de Nantes* et la *Société académique des Hautes-Pyrénées*, ont également adressé des mémoires; mais comme ces travaux ne rentrent pas dans le sujet mis au concours pour 1864, ils seront mis en réserve pour les concours de 1865 et 1866.

M. le président désigne, pour composer la Commission chargée d'examiner les travaux présentés au concours de 1864, MM. Delisle, Huillard-Bréholles, Bellaguet, A. de Barthélemy, Jourdain et de Mas-Latrie, auxquels seront adjoints, suivant l'usage, les membres du bureau.

Digitized by Google

M. Du Mesnil, chef de division, communique à la section une note relative à des modifications à introduire dans la *Revue des Sociétés savantes* et dans l'organisation de la section. M. le ministre désire avoir l'avis de la section sur ces modifications. Après une discussion à laquelle prennent part la plupart des membres du Comité, la section émet un avis qui sera transmis à M. le ministre de l'instruction publique.

M. Chéruel donne lecture de deux notes relatives à des communications faites par M. Feillet, professeur d'histoire à Paris. Le premier document envoyé par M. Feillet est un récit inédit de la Journée des Barricades (26 août 1648), extrait de diverses pièces politiques recueillies par un gentilhomme champenois nommé Du Bois. Ce récit confirme les détails que donne le cardinal de Retz sur son rôle dans cette journée et mériterait à ce titre d'être publié. Mais avant de proposer l'impression de ce document dans la *Revue des Sociétés savantes*, M. Chéruel pense qu'il faudrait avoir des renseignements sur l'auteur et sur le degré de confiance qu'il mérite. Il propose en conséquence de renvoyer la pièce à M. Feillet en lui demandant quelques éclaircissements sur le gentilhomme champenois qui a écrit ce récit.

La seconde communication de M. Feillet se compose de deux lettres écrites par le chancelier Séguier au secrétaire d'état, Michel Le Tellier, en date des 12 et 30 mai 1649. Ces pièces parfaitement authentiques montrent mieux que toutes les anecdotes des mémoires à quel état de faiblesse était réduit à cette époque le pouvoir royal. M. Chéruel en propose l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Rathery propose le dépôt aux archives de deux documents envoyés par MM. Melleville et de Baecker et relatifs à l'annulation du mariage de Gabrielle d'Estrées avec Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt. Le premier est une copie du testament dans lequel ce seigneur proteste contre la violence qui lui a été faite pour arracher son consentement à la dissolution de son mariage (Amiens, 12 décembre 1594). Le second est une *Procuration de Henri IV du 12 juin 1592 pour la vente de la terre de Falvy-sur-Somme au seigneur de Liancourt.* Cet acte ne permet guère de douter que, contrairement à la protestation contenue dans son testament, le sei-

Digitized by Google

gneur de Liancourt ne se soit d'abord prêté à la dissolution de son mariage avec Gabrielle d'Estrées et qu'une dot de huit mille écus n'ait été le prix de son consentement.

M. Rathery lit un second rapport concernant une liste de lettres de Voltaire et de l'impératrice Catherine II, conservées à la bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. M. Lestrade, qui a communiqué cette liste au Comité, y a ajouté l'indication de celles des lettres qu'il croit inédites. Les recherches auxquelles s'est livré M. le rapporteur l'ont conduit à réduire le nombre des lettres non publiées à sept ou huit, pour les lettres de Catherine II, et à douze ou quinze, pour les lettres de Voltaire. « Si M. Lestrade, dit en terminant M. Rathery, avait pris copie de ces lettres, on pourrait lui demander de les communiquer au Comité. Toujours serait-il bon d'indiquer par leur date, dans la *Revue des Sociétés savantes*, celles des lettres de Catherine, et surtout de Voltaire, que les investigations de M. Lestrade et les nôtres permettent de considérer comme inédites. »

Les conclusions des deux rapports de M. Rathery sont adoptées.

M. Pierre Clément donne lecture d'une note sur des communications manuscrites, dont il propose le dépôt aux archives : 1° extrait du *Livre de raison*, de Jaume Deydier, bailli d'Ollioules (1472-1521), communiqué par M. Octave Teissier, correspondant ; 2° proclamation du roi Théodore Ier (baron de Newhoffen) aux habitants de quelques communes du nord de la Corse, en 1736, envoyée par M. le baron Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne.

M. P. Clément lit un second rapport sur diverses communications de MM. l'abbé André et Octave Teissier. Le premier a transmis copie d'une lettre de Louis XIV au cardinal Grimaldi (23 août 1681), à l'occasion de l'opposition du clergé de Provence à l'extension du droit de régale. M. l'abbé André a joint à cette pièce une note curieuse, qui fait connaître les causes de l'opposition des Provençaux. Les documents envoyés par M. Octave Teissier sont relatifs au cérémonial adopté par la communauté de Toulon, en 1723, à l'occasion des élections consulaires, des visites de gouverneurs, etc.

M. P. Clément propose le dépôt, aux archives du Comité, des pièces communiquées par MM. l'abbé André et Octave Teissier. Les conclusions des deux rapports de M. P. Clément sont adoptées.

M. Lascoux rend compte verbalement d'une charte communale

Digitized by Google

de Parfondru (canton de Laon), dont copie a été envoyée par M. Matton, correspondant. Malgré la date reculée de cette charte (avril 1238), M. le rapporteur ne pense pas qu'elle ait assez d'intérêt pour être publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il propose le dépôt aux archives.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Jourdain donne lecture de plusieurs rapports sur des communications de MM. Saint-Joanny, H. Beaune, Lhuillier et Barbier de Montault. M. Saint-Joanny, avocat à Thiers, a adressé : 1° un édit de François Ier, du 31 mars 1533, qui autorise les habitants de Thiers à établir un impôt extraordinaire pour la réparation de leurs murailles; 2° des lettres patentes de Henri IV (mars 1597) relatives au jeu de l'arc et de l'arquebuse; 3° une consultation de Loyseau, avocat au parlement de Paris, concernant le patronage d'une chapelle dans l'église collégiale de Saint-Genès, à Thiers; 4° une autre consultation de six avocats de Paris contre la possession des charges de judicature par plusieurs membres d'une même famille. M. Jourdain propose l'impression des deux premiers documents dans la *Revue des Sociétés savantes*, et le dépôt des deux derniers aux archives du Comité.

M. Jourdain propose également l'insertion dans la *Revue* de documents relatifs à la fondation de l'université de Besançon, envoyés par M. Henri Beaune, substitut du procureur impérial à Dijon [1]. Ce travail, dit M. le rapporteur, est d'autant plus intéressant, qu'il renferme le texte inédit des offres faites à Cujas et du refus par lequel il y répondit.

M. Jourdain entretient ensuite la section d'un extrait des registres du greffe du bailliage de Meaux, concernant la nomination d'un principal du collége de cette ville, en 1600, pièce communiquée par M. Lhuillier. M. le rapporteur propose le dépôt de ce document aux archives du Comité.

Enfin M. Jourdain rend compte de cinq pièces des XVIe et XVIIe siècles, adressées au Comité par M. le chanoine Barbier de Montault. Ces autographes, conservés et exposés dans une des chambres de Saint-Ignace, depuis transformée en chapelle, dans la maison professe du Gesù, à Rome, sont : 1° le vœu d'obéissance du

[1] Aujourd'hui procureur impérial à Louhans.

Digitized by Google

premier jésuite (1539); 2° un laisser-passer de saint Charles Borromée (1561); 3° une lettre de saint François de Sales (1604); 4° une lettre de saint François de Régis (1640); 5° une lettre de saint Vincent de Paul (1644).

« Je n'oserais pas affirmer, dit M. Jourdain, que ces pièces ont été publiées; mais j'hésiterais bien plus encore à les regarder comme inédites. Elles sont certainement connues, et depuis longtemps connues, puisqu'elles sont exposées, selon le témoignage de M. Barbier de Montault, comme de précieuses reliques. Sous ce rapport, elles ont une valeur qui ne saurait être contestée; mais comme simple document historique, leur valeur est beaucoup moindre. J'ai l'honneur de proposer au Comité que des remercîments soient adressés à M. Barbier de Montault, et que les copies qu'il nous a transmises soient déposées aux archives du Comité. »

Les conclusions des divers rapports de M. Jourdain sont adoptées.

La section a ensuite entendu les rapports de MM. Chéruel, P. Clément, de Mas-Latrie, Bellaguet et Jourdain sur le *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*[1]; le tome VIII du *Bulletin archéologique de Sens;* les *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*[2]; l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*[3]; les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*[4], et les *Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*[5].

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. de Rozières entretient la section d'une inscription placée autrefois au Mont-Saint-Michel, et contenant les noms des cent dix-neuf gentilshommes qui, sous le commandement de Robert d'Estouteville, défendirent la forteresse contre les Anglais, durant le siége qui dura de 1423 à 1427. Cette inscription avait disparu dès 1632. Il y a deux ans environ, M. le ministre de l'intérieur fut informé par le directeur de l'établissement pénitentiaire du Mont-Saint-Michel que plusieurs familles, dont les noms avaient figuré dans cette

[1] T. I, 1re livraison.
[2] Année 1863.
[3] Année 1864.
[4] Année 1863, 2e série, X° volume.
[5] Année 1862-1863.

Digitized by Google

inscription, en demandaient le rétablissement. Le ministre fut d'avis que cette restauration ne devait pas être abandonnée aux intérêts privés, mais faite par le Gouvernement lui-même, après que l'exactitude de la liste aurait été constatée par des recherches approfondies. M. de Rozière fut chargé de ce travail en qualité d'inspecteur général des archives, et il s'est efforcé, dans un rapport adressé au ministre de l'intérieur, d'établir une liste exacte et authentique des défenseurs du Mont-Saint-Michel. La section a entendu avec intérêt la communication de M. de Rozière. Quant à la publication du rapport qui est adressé à M. le ministre de l'intérieur, elle déclare qu'elle ne peut émettre un avis que si la question lui est renvoyée par M. le ministre de l'instruction publique.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1865.

PRÉSIDENCE DE M. AMÉDÉE THIERRY,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de Stadler sollicite l'envoi à l'impression du recueil manuscrit qu'il a déposé au Ministère et qui porte pour titre *États généraux de 1302-1304, 1308-1317*. Il fait remarquer que la publication de ces documents a été adoptée en principe depuis plus de dix ans, que le manuscrit a été déjà soumis deux fois à l'examen du Comité, et que toutes les modifications indiquées ont été exécutées.

M. Delisle déclare qu'en effet M. de Stadler a rempli toutes les conditions que le Comité avait mises à l'adoption de son travail. Il a fait les retranchements qui lui avaient été demandés, complété les annotations et rédigé une introduction courte et substantielle. Le manuscrit déposé peut donc être envoyé immédiatement à l'Imprimerie impériale.

M. le président fait remarquer que l'article 2 du règlement du 21 septembre 1863 exige, en pareil cas, que la Commission chargée de l'examen du manuscrit présente un rapport écrit et signé de

Digitized by Google

chacun des commissaires. En conséquence, la demande de M. de Stadler est renvoyée à la Commission qui avait été nommée dans la séance du 10 février 1862, et qui se composait de MM. Victor Foucher, Huillard-Bréholles, Rathery et Delisle.

M. Leroi, correspondant, communique deux mémoires adressés au duc d'Orléans, régent, par Blouin, gouverneur de Versailles. Ces mémoires, qui portent la date de 1715 et celle de 1717, font partie des manuscrits de la bibliothèque publique de Versailles. On y trouve le tableau de la situation de cette ville au moment de la mort de Louis XIV. Le correspondant y a joint des notes explicatives.

M. Rathery est prié d'examiner ces documents.

M. Nozot, correspondant, envoie copie de deux ordonnances de Mme Françoise de Bourbon, princesse souveraine de Sedan : l'une de 1575 concernant la recherche d'un criminel, et l'autre de 1582 relative à la réforme du calendrier.

Ces pièces sont renvoyées à l'examen de M. Bellaguet.

M. Oudet, correspondant, adresse un extrait de la biographie de M. Paulin Gillon, ancien maire de Bar-le-Duc et fondateur du musée de cette ville. Cet extrait se rapporte à la conduite honorable que tint ce magistrat en 1848.

Remercîments et dépôt aux archives.

La section a reçu de M. Prioux, correspondant, les documents suivants : 1° le compte de la dépense que fit le roi François II, le 4 avril 1559, pour se rendre de Soissons à Coucy-le-Château, en passant par le village de Juvigny, où il s'arrêta pour dîner; 2° l'original, avec une transcription, de lettres patentes de Henri II, en date du 22 avril 1558, adressées au sieur de Montmorency, gouverneur de l'île de France, en faveur des religieux de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons et relatives aux fortifications de cette ville.

Le premier de ces documents est renvoyé à M. Levasseur, et le second à M. A. de Barthélemy.

M. Octave Teissier, correspondant, communique divers documents historiques extraits des *Registres aux insinuations* de la sénéchaussée d'Hyères et de Toulon (1612-1718). Ces extraits comprennent :

Digitized by Google

1° des lettres de naturalité en faveur des originaires du marquisat de Saluces (4 août 1612); 2° des lettres patentes du roi portant abolition de tous crimes et répit de cinq années pour payer les dettes à ceux qui serviraient dans les armées navales du roi.

M. P. Clément est prié de rendre compte de ces documents.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, transmet copie d'une pièce de vers divisée en quatrains et portant pour titre : *le Pater des Français*. Cette pièce, composée à l'occasion des différends qui s'élevèrent entre le roi Louis XIV et le pape Innocent XII (1691-1700), provient des archives des cordeliers de Grasse et est aujourd'hui conservée aux archives départementales des Alpes-Maritimes.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. Huillard-Bréholles est chargé d'examiner un autre document envoyé par le même correspondant : savoir, la copie de l'acte de donation faite à l'abbaye de Lérins (1060), du prieuré de Sainte-Marie de Grada-Camunda (Gratemoine), au territoire de Serannon (Séranon). L'original de ce document est conservé aux archives départementales des Alpes-Maritimes.

Le Comité a encore reçu de M. l'abbé Tisserand la suite du *Dictionnaire topographique du département des Alpes-Maritimes*, qu'il était chargé de rédiger. Ce travail, qui comprend les lettres O, P, Q, R, S, est accompagné des annotations de M. Carlone, président de la Société des lettres, sciences et arts du même département. La Commission des dictionnaires topographiques est chargée d'examiner la communication de M. l'abbé Tisserand.

Le même correspondant émet le vœu de voir M. le ministre de l'instruction publique encourager la publication d'un cartulaire de l'abbaye de Lérins et des statuts communaux du département des Alpes-Maritimes.

Les manuscrits de la plupart de ces statuts sont conservés dans des études de notaires ou dans les archives des villes. M. l'abbé Tisserand souhaiterait que MM. les inspecteurs primaires fussent chargés d'en faire la recherche à l'époque de leurs tournées. « Je crois, dit-il, qu'une opération de ce genre serait un véritable service rendu à l'histoire, et qu'elle amènerait de très-bons résultats et de nouvelles découvertes. »

Digitized by Google

M. de Rozières pense, comme M. l'abbé Tisserand, que la publication du cartulaire de Lérins aurait une véritable utilité. Autrefois déposé aux archives départementales du Var, ainsi que tous les papiers qui provenaient de Grasse et de Vence, ce cartulaire a été transféré à Nice lorsque cette ville et son territoire ont été annexés à la France. Quant au mode proposé par M. l'abbé Tisserand pour la recherche des documents historiques, M. de Rozières fait remarquer que, lorsque les archivistes des départements ne peuvent faire leurs tournées annuelles, les préfets en ont quelquefois chargé, avec l'agrément du ministre de l'instruction publique, les inspecteurs des écoles primaires. On pourrait suivre cet usage pour le département des Alpes-Maritimes, dont l'archiviste est un ancien consul, âgé de quatre-vingts ans.

M. Ch. Aubertin, conservateur du musée central de la ville et arrondissement de Beaune, adresse une analyse de tous les titres relatifs aux droits de justice de la mairie de Beaune depuis le XIVe siècle jusqu'en 1786.

Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Lascoux.

M. Léon Boulanger signale l'importance pour l'histoire de France d'une correspondance secrète des envoyés hollandais chargés de missions auprès du Gouvernement français. Cette correspondance, qui commence en 1578 et se continue jusqu'en 1613, est conservée dans les archives de la Haye et n'a jamais été traduite dans notre langue.

M. Cottard, recteur honoraire, envoie en communication la lettre d'un prétendu agent de Pichegru, nommé Laorière, dont il avait précédemment transmis une copie [1]. Cette pièce n'est encore qu'une copie du temps; l'original n'est pas entre les mains de M. Cottard.

M. de la Villegille, qui a examiné les communications antérieures de M. Cottard, est prié de rendre compte de celle-ci.

M. Arthur Demarsy adresse une lettre, en date du 30 janvier 1710, écrite par le Père Clouet au Père du Bû, supérieur des Jésuites de Pontoise. Cette lettre fixe, d'une manière précise, au 16 janvier 1710, la date de la mort du Père de Fontaney, savant

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 163, et t. IV, p. 6 et 361.

Digitized by Google

jésuite et missionnaire, qui, d'après ses biographes, serait revenu de Chine en France, au mois d'octobre 1720.

Renvoi à M. Ravenel.

M. Gabriel Leroy, archiviste de la ville de Melun, transmet copie d'un contrat du XIIIe siècle qui lui paraît intéressant au point de vue de la langue : c'est un bail à vie et donation, en langue vulgaire, en faveur de l'Hôtel-Dieu-Saint-Nicolas de Melun (1277).

M. Delisle est prié de rendre compte de ce document.

M. Gabriel Leroy a joint à sa lettre un numéro de l'*Indicateur général de Seine-et-Marne*, dans lequel il a publié un article au sujet de la restitution dans l'église de Chaumes (arrond. de Melun) du cœur de M. de Gondrin, archevêque de Sens, décédé à Chaumes en 1674.

Remercîments et dépôt aux archives du Comité.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage d'une brochure intitulée : *De la qualification d'écuyer* (Angers, in-8°).

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne MM. Delisle, A. de Barthélemy, Bellaguet et Jourdain, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

M. le comte de la Ferrière-Percy, correspondant, a la parole pour la lecture d'un mémoire intitulé : *Richelieu et Louis XIII, d'après des lettres inédites.* Ce travail fait suite à des communications antérieures de M. de la Ferrière-Percy sur les manuscrits français conservés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg [1].

Le mémoire de M. de la Ferrière est renvoyé à la Commission de la *Revue.*

M. A. de Barthélemy, en son nom et au nom de M. Chéruel, donne lecture d'un rapport sur la demande formée par la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, à l'effet d'obtenir d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. Les con-

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. I, p. 245, et t. IV, p. 133.

Digitized by Google

clusions du rapport sont qu'il y a lieu d'accueillir favorablement cette demande.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Huillard-Bréholles, en son nom et au nom de M. de Mas-Latrie, fait un rapport favorable sur une semblable demande adressée par la *Société havraise d'études diverses*. Il rappelle que cette Société a publié un *Dictionnaire de géographie historique de l'arrondissement du Havre*, qui a été mentionné honorablement dans le concours de 1860, et qu'elle a contribué, en 1861, à établir les cours publics et gratuits qui se font le soir à l'hôtel de ville du Havre.

Les conclusions du rapport de M. Huillard-Bréholles sont adoptées.

La Commission des *Dictionnaires topographiques* propose de mettre sous presse les cinq dictionnaires suivants, dont les manuscrits ont été déposés : 1° *Dictionnaire du département du Gard*, par M. Germer-Durand (rapporteur M. A. de Barthélemy); 2° *Dictionnaire du département du Haut-Rhin*, par M. Stoffel (rapporteur M. Huillard-Bréholles); 3° *Dictionnaire du département du Doubs*, par l'Académie de Besançon (rapporteur M. Desnoyers); 4° *Dictionnaire du département de la Meuse*, par M. Liénard (rapporteur M. Desnoyers); 5° *Dictionnaire du département de la Sarthe*, par M. Hucher (rapporteur M. Huillard-Bréholles.)

La Commission a examiné, en outre, plusieurs autres *Dictionnaires topographiques*, et entre autres ceux du Morbihan par M. Augustin, du Calvados par M. Hippeau, des Alpes-Maritimes par M. l'abbé Tisserand, du Gers par M. Cénac-Montcaut, de l'Oise par MM. Woillez et Mathon fils, de deux arrondissements du département de l'Aisne par M. Mathon, d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône par M. de Gaucourt. La Commission, avant de proposer l'impression de ces dictionnaires, a demandé que les auteurs y fissent certaines modifications ou complétassent leur travail.

Le Dictionnaire topographique du département des Hautes-Pyrénées par M. Lejosne est en ce moment soumis à l'examen d'un des membres de la Commission.

La section adopte les conclusions de la Commission et décide que les cinq dictionnaires proposés seront mis sous presse dans l'ordre suivant : Gard, Haut-Rhin, Doubs, Meuse et Sarthe.

Digitized by Google

La séance a été terminée par la lecture des rapports de MM. Desnoyers, Delisle et Huillard-Bréholles sur les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*[1]; *Publications de la Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche*[2]; *Bulletin et Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*[3].

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 6 MARS 1865.

PRÉSIDENCE DE MM. V. FOUCHER ET AM. THIERRY.

La section est informée que, par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, le *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble* préparé par M. Marion a été envoyé à l'Imprimerie impériale. Un second arrêté a décidé l'adoption en principe du *Recueil de documents relatifs aux origines de l'Amérique française*, par M. Margry.

Sur l'invitation de M. le Ministre, la section désigne M. Delisle comme commissaire chargé de surveiller la publication du cartulaire de Saint-Hugues.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse la formule du serment que le maieur et les échevins de Doullens prêtaient au commencement du XVIIe siècle.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. J. d'Arbaumont, correspondant, communique une note, accompagnée de pièces justificatives, sur le parage féodal dans l'ancienne coutume du duché de Bourgogne.

Renvoi à M. Lascoux.

[1] T. IX.

[2] Ier volume et 1re partie du IIe volume, 1851 à 1864.

[3] T. V et VI des *Mémoires*, années 1862 et 1863.

Digitized by Google

La section a reçu de M. Dupré, correspondant, les pièces suivantes : 1° notice sur les anciens comptes de l'Hôtel-Dieu de Blois; 2° note sur les lettres inédites de Gérard Machet (1380-1448), docteur en théologie, disciple de Gerson et maître de Nicolas Clémengis, etc. Ces lettres, au nombre de 388, sont conservées à la Bibliothèque impériale; 3° deux lettres inédites, l'une de D. Bernard de Montfaucon (1732), l'autre du P. de la Rue (1762).

Renvoi de ces communications à M. Levasseur.

M. Th. Lacroix, correspondant, transmet les copies et les traductions de quatre chartes relatives à l'ancien hôpital de Bourgneuf de Mâcon. Ces chartes, datées de 1213, 1265, 1317 et 1338, sont à peu près les seuls titres que l'on ait conservés de cet hôpital.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Lagrèze-Fossat, correspondant, adresse un mémoire sur trois questions soulevées par M. l'abbé Carrière dans un travail dont la *Revue des Sociétés savantes* a rendu compte[1]. M. Lagrèze-Fossat se propose de prouver : 1° que Castel-Sarrasin n'est pas le *Castrum-Cerrutium* des Romains; 2° que le nom de Castel-Sarrasin, qui semble rappeler la domination musulmane dans le midi de la France, a une autre origine; 3° que du XIIe siècle au XVIIIe il y eut toujours à Castel-Sarrasin un prieuré dépendant de l'abbaye de Moissac.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Matton, correspondant, communique deux lettres de Henri IV, l'une écrite à M. de Haraucourt, superintendant des affaires du roi en Flandre, l'autre à M. de Manicamp, gouverneur de la Fère. Ces lettres sont extraites des archives de la chambre des comptes de la Fère.

Le même correspondant envoie l'*Estat des personnes ordonnez par Mgr le duc de Vendosmois à manger à son ordinaire, etc.* Ce document, daté du 12 juillet 1549, est tiré des mêmes archives que les lettres de Henri IV.

M. Guadet est prié d'examiner la première de ces communications, et M. Desnoyers la seconde.

[1] Rapport de M. A. de Barthélemy sur les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, dans le tome IV, p. 52, de la 3e série de la *Revue des Sociétés savantes*.

Digitized by Google

Sous le titre de *Deux vieux saints de Bar*, et à l'occasion de deux statues du XIVe siècle, aujourd'hui déposées au musée de Bar et qui ornaient autrefois l'église Saint-Étienne de cette ville, M. Oudet trace un abrégé de la vie de saint Adrien et de celle de saint Roch, invoqués tous deux aux époques de contagion. Le correspondant pense que ces deux statues furent érigées à l'occasion de la peste qui désola l'Europe en 1348 et qui est désignée sous le nom de *peste de Florence*.

Remercîments et dépôt de ces documents aux archives du Comité.

M. Victor Advielle, sous-chef de division à la préfecture de l'Aveyron, adresse copie d'une *Recette contre l'épidémie*, document relevé sur la garde d'un manuscrit de la bibliothèque d'Arras. Cette recette, à la suite de laquelle on lit ces mots : « Éprouvé A. M. IIIIc LXXI, » et qui est indiquée comme ayant été envoyée au maréchal d'Esquerdes par le roi (Louis XI), paraît à M. Advielle pouvoir être attribuée avec quelque vraisemblance au célèbre médecin Jacques Coyctier.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, transmet copie d'un règlement adopté pour les Hôtels-Dieu (Saint-Jacques et Saint-Nicolas) de la ville de Melun en l'année 1508. Pour remédier aux désordres dont ces hospices étaient journellement le théâtre, parce qu'on y admettait, sans distinction de sexe, des pauvres, des vagabonds, de prétendus pèlerins, etc., le sieur Nicole du Puis, prêtre, maître et administrateur de l'hôpital Saint-Jacques, et les sœurs grises du tiers-ordre de Saint-François, maîtresses et *administratesses* de l'Hôtel-Dieu-Saint-Nicolas, conviennent qu'à l'avenir l'hôpital Saint-Jacques sera spécialement et exclusivement affecté aux hommes, et l'hôpital Saint-Nicolas aux femmes.

Remercîments et dépôt de ce document aux archives du Comité.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, Jourdain, Rendu, Levasseur et Desnoyers.

M. Delisle lit un rapport au nom d'une Commission, composée

Digitized by Google

de MM. Victor Foucher, Huillard-Bréholles, Rathery et Delisle, sur le manuscrit du *Recueil de documents relatifs aux états généraux du XIVe siècle*, déposé par M. de Stadler. La commission s'est assurée que l'éditeur a fait droit aux observations qui lui avaient été adressées au nom du comité en 1862. Ainsi M. de Stadler a retranché, comme on le lui avait demandé, les pièces relatives à ce qu'il avait appelé les assemblées fractionnées, et il a fait quelques remaniements dans le classement des documents, qui sont soigneusement datés et annotés. L'introduction est courte; mais elle fait suffisamment connaître la nature du recueil, l'intérêt qu'il présente et le plan suivi par l'éditeur. En résumé, la commission est d'avis que le manuscrit est digne d'être livré à l'impression.

Les conclusions du rapport sont adoptées par la section. M. Delisle est désigné à M. le Ministre pour remplir les fonctions de commissaire responsable de cette publication.

M. Huillard-Bréholles donne lecture d'un rapport au nom de la Commission qui a examiné les mémoires envoyés pour le concours de 1864. La Commission propose : 1° de décerner le prix à la *Société d'émulation de l'Allier* pour le mémoire de M. Chazaud, qui porte pour titre : *Étude sur la chronologie de la maison de Bourbon-Ancien* (916-1171), faite par M. A. Chazaud; 2° d'accorder des mentions très-honorables à la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* pour le travail de M. Lucien Merlet, intitulé : *Notice historique sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais*, et à la *Société des Antiquaires de l'Ouest* pour la *Notice sur les vicomtes de Thouars*, par M. Hugues Imbert.

Les conclusions du rapport sont adoptées par la section.

La section entend ensuite un rapport de M. Delisle sur le *Cartulaire de Sauxillanges* publié par M. H. Doniol dans la collection des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts* de l'Académie de Clermont-Ferrand, dont il forme le XXXIVe volume [1].

M. Delisle indique verbalement les sujets mis au concours par l'Académie de Clermont-Ferrand; ils attestent la persévérance éclairée avec laquelle cette Académie provoque l'étude de toutes les questions qui intéressent l'histoire d'Auvergne.

[1] T. III de la nouvelle série.

Digitized by Google

MM. Rathery, A. de Barthélemy et de Mas-Latrie rendent compte des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*[1], du *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée Lorrain*[2], des *Annales du Comité flamand de France*[3], des *Actes de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Bordeaux*[4], enfin des tomes II et III du *Bulletin du Comité flamand de France*[5].

Les rapports de MM. Delisle, Rathery, A. de Barthélemy et de Mas-Latrie seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Années 1862 et 1863.
[2] 1862, 11e année.
[3] T. VII, 1863-1864.
[4] 3e série, 25e année, 1863.
[5] Janvier 1861 à décembre 1863.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Dusevel, membre non résidant du Comité, qui, à la prière du maire et du conseil municipal de Doullens, s'est chargé de rectifier l'inventaire des archives de cette ville, fait connaître un fait qui n'est pas sans importance pour l'histoire, encore à faire, des artistes français. « En 1643, dit M. Dusevel, le maieur et les échevins font payer à un peintre nommé *La Nauete* la somme de cent solz pour avoir livré douzaine et demy de blasons au service du feu roy Louis XIII, célébré dans les trois églises de la ville de Doullens. »

Des remercîments seront adressés à M. Dusevel.

M. le vicomte de Gourgues, correspondant, fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier, et qui est intitulée : *Le dragon de Bergerac, Étude sur une question relative à la vie de saint Front.*

Des remercîments seront adressés à M. de Gourgues.

M. l'abbé Grimot, correspondant, adresse une notice accompagnée d'un dessin, sur un plat de cuivre du XVIe siècle, récemment découvert à Beaumont-sur-Oise. Cette communication est renvoyée à M. du Sommerard.

M. Mathon fils, correspondant, adresse copie de notes écrites en 1665, sur les objets d'art qui existaient à cette époque dans l'église de Beauvais, et qui ont disparu pour la plupart. Ces notes indiquent des sculptures et des peintures, œuvres d'artistes beauvaisins, tels que Le Pot, Le Prince, etc. M. A. Lenoir rendra compte de cette notice.

Digitized by Google

M. le comte de Mellet, correspondant, annonce comme complément à sa notice sur l'église d'Avize (Marne)[1], que l'enlèvement d'une boiserie haute, au fond du sanctuaire, a mis à découvert de charmants détails de colonnettes fleurdelysées, dont l'existence n'était pas soupçonnée. Stimulés par cette découverte, les membres de la fabrique ont entrepris un débadigeonnage de toutes les parties ornementées du sanctuaire, par suite duquel des scènes qui n'offraient qu'un aspect confus ont pris une physionomie plus vive et plus accentuée. Des photographies, exécutées par M. Varnier, et représentant les parties sculptées de l'église d'Avize, ont été envoyées au Comité par M. le comte de Mellet; mais cet envoi n'étant pas arrivé à sa destination, la section se contente d'adresser ses remercîments au zélé correspondant, pour son renseignement et ses bonnes intentions.

M. Nozot, correspondant, adresse de nouveaux documents sur diverses localités des Ardennes, qui sont renvoyés à M. le baron de Guilhermy.

M. Oudet, correspondant, adresse trois communications : l'une, sur une coutume pieuse des habitants de plusieurs communes de la Lorraine et du Barrois, qui consiste à planter des rameaux de buis, au retour du printemps, sur les tombes de leurs morts; l'autre, sur deux aumonières qui lui appartiennent, mais que l'on connaissait déjà par la publication qu'en a faite notre collègue, M. de Linas, dans la *Revue de l'art chrétien*, n^{os} de juillet et d'août 1860, et l'autre, sur la découverte de clous antiques en fer, trouvés, les uns à Bar-le-Duc, dans des urnes ou amphores de terre; les autres à Boviolles, village situé à 2 kilomètres et demi de Naix, localités où il semble qu'il exista des clouteries à l'époque de la domination romaine dans les Gaules.

La dernière de ces communications est renvoyée à l'examen de M. J. Quicherat, qui rendra également compte d'un mémoire de M. Max. de Ring, sur le camp romain du Oberlinger, au-dessus de Guebwiller, Haut-Rhin, seul camp bien tracé de l'époque romaine qui existe dans l'Alsace.

[1] Cette notice a été mentionnée par la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 23.

Digitized by Google

M. Ch. Aubertin, conservateur du musée de Beaune, adresse un rapport sur les antiquités de Premeaux, canton de Nuits, arrondissement de Beaune, Côte-d'Or, qui sera examiné par M. Lenoir.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. le baron de Guilhermy, E. du Sommerard, Dauban, E. de Barthélemy et Chabouillet.

M. le secrétaire du Comité donne lecture d'une note par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique demande l'avis de la section sur diverses améliorations que Son Excellence veut apporter à la composition de la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que sur l'augmentation du nombre des membres du Comité, sollicitée par la section elle-même. La section délibère sur ces diverses questions, formule ses idées sur les points touchés dans la note ministérielle et forme une liste de candidats aux fonctions de membres du Comité, qui sera soumise à Son Excellence.

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du concours de 1864, dont le prix doit être décerné à la réunion de la Sorbonne, en avril 1865.

M. le président désigne, comme membres de cette Commission, MM. de Guilhermy, Quicherat, Lenoir, P. Lacroix et E. du Sommerard, auxquels s'adjoindront de droit les membres du bureau, MM. le marquis de la Grange, président; Léon Renier, vice-président; Chabouillet, secrétaire de la section; de la Villegille, secrétaire du Comité; ainsi que MM. A. du Mesnil, chef de la division des établissements scientifiques et littéraires, et Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Cette laborieuse séance se termine par l'audition de deux rapports verbaux de M. Quicherat. L'un porte sur les 3e et 4e livraisons du tome VIII du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, qui ne contiennent qu'un très-bref travail relatif aux fouilles d'une butte située au village de Terret, commune d'Arpheuille (Allier). Cette butte, formée des terres d'un fossé dont elle est entourée, renferme une excavation ou petit refuge où l'on s'introduisait en descendant par un puits, qui a son ouverture dans le fossé. Dans le second rapport, M. Quicherat entretient le Comité des nos 1, 2, 3 et 4, année 1862, du *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, dont l'article le

Digitized by Google

plus important est consacré aux découvertes de puits funéraires. Mais cet article ne contient guère qu'une reproduction de ce qui a déjà été publié à ce sujet, à l'exception d'une dissertation de M. Bouchet, bibliothécaire de la ville de Vendôme, qui s'attache à établir l'analogie des puits funéraires avec les *puticuli* de l'ancienne Rome. M. le rapporteur combat la corrélation que M. Bouchet veut voir entre les mots *puticuli* et *putei*, et ne saurait admettre que *puteus* ait jamais pu donner naissance à *puticulus*. Cette corrélation n'a cependant pas paru absolument impossible aux savants auteurs du Dictionnaire latin-français, MM. L. Quicherat et Daveluy, puisque je la trouve indiquée dans cet excellent ouvrage au mot *puticuli;* mais, à la vérité, avec l'addition du signe du doute[1].

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

SÉNATEUR, MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le secrétaire du Comité fait savoir à la section que Son Exc. M. le Ministre des cultes vient d'accorder une subvention de 500 francs afin d'assurer la conservation de peintures murales découvertes dans l'église de Meslay-le-Grenet près de Chartres. Cette subvention a été accordée sur la demande de la *Société archéologique d'Eure-et-Loire*, transmise au Ministre des cultes par le Ministre de l'instruction publique auquel s'était adressée cette compagnie comme à son patron naturel. La section remercie le Ministre de cette nouvelle preuve de la protection que Son Excellence ne cesse d'accorder aux Sociétés savantes ainsi qu'à la conservation des monuments de l'histoire et des arts.

La *Société d'émulation du Doubs* adresse ses remercîments à M. le

[1] Voyez édition de 1858, p. 967, col. 1.

Digitized by Google

Ministre de l'instruction publique, qui a bien voulu, sur sa demande, signaler à son collègue, M. le Maréchal Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-arts, le pont romain dit le *pont de Battant* à Besançon.

La *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure* prie M. le Ministre de lui venir en aide afin d'assurer la conservation de la chapelle de l'ancienne collégiale de Nantes dont la démolition est immédiate. La demande de cette compagnie sera transmise à M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-arts; mais il n'est pas inutile d'ajouter qu'un membre fait remarquer qu'il y a peut-être un peu d'exagération dans les éloges donnés à ce monument par l'auteur de la lettre en question et qu'il n'y a rien de moins certain que l'attribution de l'ornementation de cette chapelle à Michel Columb.

Sur le rapport favorable de M. J. Quicherat, la section émet un avis favorable sur la demande de la *Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, qui sollicite sa reconnaissance par l'État comme établissement d'utilité publique.

M. le Ministre réclame également l'avis de la section sur une demande semblable formée par la *Société havraise d'études diverses*. Sur le rapport de deux de ses membres, la section se déclare incompétente à l'égard de cette compagnie, qui s'occupe beaucoup de sciences physiques, d'histoire et de littérature, mais qui laisse dans l'ombre l'archéologie.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse des photographies représentant la plupart des antiquités découvertes récemment à Lillebonne et au sujet desquelles il a fait une communication au Comité en décembre 1864. La section renvoie ces photographies à l'examen de M. Chabouillet.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, annonce qu'il a rencontré à Blois, chez M. Villers, payeur, une arme celtique semblable à celle dont il a communiqué un moulage au Comité et dont on a publié un dessin dans la *Revue des Sociétés savantes* [1]. Cette pu-

[1] 3e série, t. III, p. 605.

Digitized by Google

blication, dit notre collègue, a attiré l'attention sur cette forme particulière de hache dont on pourrait citer maintenant huit exemplaires.

M. Morand, membre non résidant, adresse au Comité à plusieurs exemplaires un travail sur les chronogrammes dont il est l'auteur et qui a été analysé dans la *Revue* par M. Le Roux de Lincy [1]. Des remercîments seront adressés à M. Morand dont le travail sera utilisé dans le recueil des inscriptions de la France.

M. M. Ardant, correspondant, adresse un rapport sur une découverte de monnaies du moyen âge faite à Limoges au mois de novembre dernier. M. Chabouillet est chargé de rendre compte de cette communication.

M. Barbier de Montault, correspondant, adresse pour la bibliothèque du Comité deux brochures dont il est l'auteur, 1° *la Question des messes sous les papes Urbain VIII, Innocent XII et Clément XI*, 2° *les Fêtes de Noël et de l'Épiphanie à Rome avec une description détaillée du pontifical du pape dans la basilique de Saint-Pierre*. En même temps le savant chanoine d'Anagni adresse au Comité neuf nouvelles inscriptions relatives à la France, qu'il a recueillies à Rome, et demande qu'on les publie dans la *Revue des Sociétés savantes*. Tout en accueillant cette prière avec la gratitude que mérite le zèle patriotique de M. l'abbé de Montault, le Comité persiste dans l'opinion déjà émise à cet égard, à savoir que quel que soit l'intérêt du recueil formé par le savant ecclésiastique depuis onze années, il n'y a pas lieu d'en faire l'objet d'une publication spéciale. «Les inscriptions romaines relatives à la France doivent former une section particulière du recueil général des inscriptions de la France», disait en 1863 M. le baron de Guilhermy, avec l'assentiment de la section d'archéologie [2].

M. Deloye, correspondant, conservateur du musée Calvet à Avignon, adresse la copie d'un marché passé par la commune de Bagnols pour la construction d'une tour en 1368, ainsi qu'un autre

[1] 3e série, t. IV, p. 95.
[2] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. I, p. 19.

Digitized by Google

document relatif à la tentative sur la Provence de Louis d'Anjou, frère de Charles V. Ces documents, auxquels l'auteur a joint des commentaires, sont renvoyés à l'examen de M. J. Quicherat.

M. Dupré, correspondant, adresse un mémoire sur les inscriptions de Blois antérieures à 1789 qui existent encore. Ce travail est renvoyé à M. de Guilhermy.

Une protestation de MM. A. Durand et de La Quérière contre la démolition projetée d'un retable de la fin du XVIe siècle retrouvé sous un autre retable plus moderne dans la cathédrale de Rouen est lue à la section, mais ces honorables correspondants paraissent avoir sonné l'alarme sans raisons suffisantes, car la section a reçu presque en même temps une lettre de M. l'abbé Cochet dans laquelle le zélé et savant antiquaire affirme que l'on ne mutile rien dans la cathédrale de Rouen, et qu'au contraire on répare ce vénérable édifice avec un soin, une conscience et des lumières rares. A cette lettre de M. l'abbé Cochet sont joints deux numéros du *Journal de Rouen*, 4 et 5 février 1865, qui contiennent l'un la lettre de M. Durand à M. le Ministre de l'instruction publique, que le correspondant a jugé à propos de livrer à la publicité, l'autre une réponse de M. Desmarets, architecte diocésain, aux critiques de M. Durand, de laquelle il résulterait qu'il n'est nullement question de la démolition du retable retrouvé, non plus que d'un changement de destination de la chapelle de Saint-Étienne.

La section renvoie l'examen de ce conflit à M. Hamille, directeur de l'administration des cultes.

M. Godard-Faultrier adresse l'empreinte d'un chaton d'anneau d'or trouvé dans l'arrondissement de Segré. On y lit, autour d'un buste de profil, ANTONINOC. Le correspondant, qui attribue cet anneau à l'époque mérovingienne, désirerait cependant connaître l'opinion du Comité. Examen fait de cette empreinte, on s'accorde à reconnaître que M. Godard-Faultrier ne s'est pas trompé. La gravure de cet anneau semble être une copie de quelque camée antique exécutée vers le VIIe siècle de notre ère.

M. Gozc, correspondant, adresse l'estampage de l'inscription de Jean de Hangest, dit Rabache, dont il avait envoyé précédemment

Digitized by Google

une simple copie courante. A cet estampage le correspondant a joint une notice sur ce personnage. M. le baron de Guilhermy rendra compte de cette communication.

Au même membre est encore renvoyée une seconde communication de M. Leclerc de la Prairie, sur les anciennes cloches du département de l'Aisne.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse copie d'une nouvelle inscription gravée sur un cippe de plus de 2 mètres de haut, mais d'une médiocre conservation, trouvée lors des dernières fouilles exécutées dans le Rhône à Lyon. M. Léon Renier rendra compte de cette communication.

M. Oudet, correspondant, envoie une photographie sur grande échelle d'une urne cinéraire trouvée à Montmédy en 1862 et dont il avait précédemment adressé une figure réduite. Des remercîments seront adressés à M. Oudet.

M. Quantin, correspondant, adresse des estampages d'un certain nombre d'inscriptions du département de l'Yonne qui seront remises à M. de Guilhermy.

M. Ramé, correspondant, envoie le dessin d'un cippe funéraire qu'il a rencontré en 1862, dans l'église paroissiale de Lancieu, arrondissement de Dinan, Côtes-du-Nord, et sur lequel paraissent encore quelques vestiges d'une inscription. Le correspondant a cru devoir signaler cette inscription malgré son peu d'importance, en raison de la rareté des inscriptions romaines en Bretagne.

M. l'abbé Renon, religieux bénédictin de l'abbaye de Solesme, fait hommage d'une notice sur la crosse de saint Bernard, qui est accompagnée d'une gravure. Des remercîments seront adressés à dom Renon.

M. Henri Revoil, correspondant, fait également hommage d'un exemplaire des cinq premières livraisons de son ouvrage sur *L'architecture romane dans le midi de la France*, magnifique publication in-folio dont chaque livraison contient quatre planches. Des remercîments seront adressés à M. Revoil.

Digitized by Google

M. Bréan, ingénieur à Gien, adresse le plan de thermes gallo-romains qu'il vient de mettre à jour et d'explorer au vieux Gien, et y joint le procès-verbal dressé par la Commission qui a fait la reconnaissance des substructions de ce magnifique édifice. M. Bréan pense que la ville que desservaient ces thermes ne peut être que Genabum, et il annonce qu'il prépare un ouvrage dans lequel il espère résoudre la question si longtemps controversée de l'emplacement de cette antique cité; il ajoute que ces recherches, entreprises d'abord à l'aide de ses propres ressources, ont pu être poursuivies cette année grâce au concours de M. le préfet du Loiret; mais que, pour qu'elles puissent l'être dans l'avenir d'une manière efficace, il serait indispensable que l'État y participât. La section décide que cette proposition sera renvoyée à l'examen de M. Jules Quicherat.

M. Léopold Charles envoie une note sur la découverte d'une villa de l'époque romaine à Saint-Jean-des-Échelles, canton de Montmirail, arrondissement de Mamers (Sarthe), dont la section confie également l'examen à M. Jules Quicherat.

M. Melleville (de Laon) adresse un rapport sur des découvertes qu'il vient de faire et qui lui paraissent de nature à jeter un jour nouveau sur la question controversée du camp de Mauchamps, sur les bords de l'Aisne. Suivant M. Melleville, ce camp ne serait pas l'œuvre des Romains, et loin de remonter jusqu'aux temps de la guerre des Gaules, il daterait seulement de l'année 894 et aurait été formé par le roi Eudes dans le but d'arrêter et de combattre Charles le Simple, son compétiteur. Cette communication est renvoyée à la Commission de la carte des Gaules.

M. Barot complète des renseignements fournis antérieurement par M. l'abbé Corblet sur les fouilles du cimetière franc de Noroy (Oise), auxquelles la *Société des antiquaires de Picardie* a consacré plus de 1,600 francs. En même temps, M. Barot envoie des empreintes en creux de pièces de monnaie de très-petit modèle et très-minces, mentionnées dans le rapport de M. l'abbé Corblet. M. Chabouillet est chargé d'examiner ces empreintes.

M. J. B. Bouillet, directeur du musée de Clermont-Ferrand, fait

Digitized by Google

hommage de la deuxième édition d'une *Notice sur les estampilles ou noms de potiers observés sur les vases gallo-romains découverts en Auvergne*. Des remercîments seront adressés à M. Bouillet.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Ed. de Barthélemy, P. Lacroix, de la Villegille, du Sommerard, de Guilhermy et Hamille.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, au nom de la Commission chargée de l'examen des envois faits en vue du concours de 1864, expose verbalement l'objet de chacun des travaux admis et annonce que la Commission propose de décerner le prix à la monographie de la cathédrale de Bourges, présentée par la *Commission historique du Cher*, et dont l'auteur est M. Jules Dumoutet.

La Commission n'a pas cru convenable d'accorder, cette année, de mentions honorables aux autres travaux entre lesquels elle n'a pas reconnu de supériorité relative suffisante pour motiver ces distinctions. Ces travaux, qui tous sont des œuvres consciencieuses et émanent de savants dont le mérite est incontestable, seront appréciés dans le rapport écrit sur le concours qui sera fait par le président de la section, et qu'on entendra à la séance de la distribution des prix à la Sorbonne.

Après délibération, les conclusions de la Commission sont adoptées par la section; en conséquence, M. le Ministre sera prié d'accorder une médaille de la valeur de 300 francs à la *Commission historique du Cher* et une médaille de la valeur de 1,200 francs à M. J. Dumoutet.

M. le marquis de La Grange, qui avait accepté la tâche d'examiner l'ouvrage de MM. Brouillet et Meillet, sur les *Époques antédiluviennes et celtiques du Poitou*, propose de renvoyer cet ouvrage à la section des sciences physiques, attendu qu'il ne peut être convenablement apprécié que par un géologue.

M. J. Quicherat lit successivement trois rapports : 1° sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire* [1]; 2° Sur le *Bul-*

[1] T. XIII et XIV, année 1863.

Digitized by Google

letin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace[1]; 3° sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*[2].

A l'occasion de ce dernier rapport, une discussion s'engage sur la provenance et la nature du jade, matière souvent employée pour la fabrication des haches dites celtiques. On n'a pas oublié que cette question a déjà été agitée en présence de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, dans les sections d'archéologie et des sciences, pendant l'une des séances tenues à la Sorbonne, en 1864. Des nouvelles explications données à la section, il résulterait que ce jade provient de l'Oural et non du Thibet.

Les trois rapports de M. Quicherat sont renvoyés à la Commission de la *Revue*.

La section entend ensuite un rapport verbal du même membre sur une communication de M. Maximilien de Ring, relative au camp romain du Oberlinger, au-dessus de Guebwiller, Haut-Rhin, dont les conclusions sont que cette notice traite de monuments rares en Alsace, que d'ailleurs elle est fort bien faite, comme tout ce qui sort de la plume de M. de Ring, et qu'il serait en conséquence convenable de la publier dans la *Revue* avec une gravure sur bois, qui reproduirait le croquis du camp envoyé par le zélé correspondant. Les conclusions de M. Quicherat sont adoptées par la section, qui renvoie le travail de M. de Ring à la Commission de rédaction de la *Revue*.

M. Léon Renier entretient verbalement la section d'un rapport de M. Allmer, sur les résultats des fouilles entreprises dans l'église de Saint-Pierre, à Vienne (Isère), à l'aide d'un crédit alloué par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, sur la demande de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, saisie, par le vice-président de la section, pendant les vacances du Comité, de cette affaire qui avait un caractère sérieux d'urgence.

Ces fouilles ont été on ne peut plus heureuses; elles ont amené la découverte d'un très-grand nombre de sarcophages et d'inscriptions de toutes les époques, dont la plus récente ne descend cependant pas plus bas que le VIe siècle. Beaucoup de ces inscriptions

[1] 2e série, t. I, 1862-1863.
[2] Années 1862-1863.

Digitized by Google

sont datées, et plusieurs se rapportent à des personnages historiques, tels que saint Mamert, par qui furent instituées les Rogations. Il reste encore à fouiller le porche et le cloître de l'église Saint-Pierre, où l'on peut espérer des résultats encore plus importants, car ces parties de l'édifice n'ont pas été l'objet de remaniements antérieurs, ainsi que l'a été l'emplacement de l'église.

Quant au rapport de M. Allmer, M. Renier en propose l'insertion dans la *Revue*, à moins que l'on ne préfère attendre la suite qu'y donnera le correspondant, si, comme il y a lieu de l'espérer, les fouilles sont continuées. «L'académie», ajoute M. Renier, «a, en effet, demandé à M. le Ministre de l'instruction publique une seconde allocation pour une opération qui a donné déjà de si beaux résultats. Je suis persuadé que la section, qui sait toute la confiance qu'on peut avoir en M. Allmer, dont le zèle et le savoir lui sont bien connus, voudra s'associer à ce vœu, qui, ainsi appuyé, sera certainement bien accueilli par Son Excellence.» La section, consultée par le président, décide, à l'unanimité, qu'elle s'associe à la demande adressée au Ministre par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En ce qui concerne le rapport de M. Allmer, on se conformera également aux conclusions de M. Léon Renier.

M. Chabouillet, qui avait été chargé de donner son avis à la section sur la notice de M. l'abbé Cochet sur la sépulture gallo-romaine découverte récemment à Lillebonne, propose l'impression de ce travail dans un des plus prochains numéros de la *Revue des Sociétés savantes*. «La notice de M. l'abbé Cochet intéressera vivement les lecteurs de la *Revue*. Bien que le savant auteur de la *Normandie souterraine* n'ait pas été présent au moment de la découverte, comme il s'est hâté de s'y rendre aussitôt qu'il en a eu connaissance, il y a fait une véritable enquête dont il présente les résultats avec sa méthode et sa sagacité habituelles. Il est donc fort à désirer que la *Revue* s'enrichisse de ces nouvelles pages de l'histoire des usages et des mœurs de nos ancêtres; et si l'on se décide à imprimer la notice de M. l'abbé Cochet, je demande qu'on y joigne une planche représentant le précieux plateau d'argent dont les bords sont ornés de sujets funéraires en relief analogues à ceux que l'on remarque sur plusieurs vases également d'argent d'une découverte plus célèbre, faite aussi en Normandie; je veux parler de la trouvaille merveilleuse du Villeret, près Berthouville, arrondissement

Digitized by Google

de Bernay. Mais, dans ce cas, il faudrait prier M. l'abbé Cochet de nous adresser un dessin plus exact de ce plateau. Celui qu'il a joint à la notice est trop lâché et d'ailleurs l'artiste n'a pas très-fidèlement rendu des sujets qu'il ne comprenait pas tous. »

Les conclusions du rapport de M. Chabouillet sont adoptées par la section.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 13 MARS 1865.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GUILHERMY,

CONSEILLER À LA COUR DES COMPTES.

M. J. Quicherat fait hommage à la section, de la part de M. J. E. Bertrand, de deux brochures intitulées : *Histoire de l'orgue. . . . . son introduction dans le culte chrétien* et *Essai sur la musique dans l'antiquité;* de la part de M. Quiquerez, d'un travail *sur les anciens fers de chevaux du Jura;* enfin, de celle de M. Delacroix, d'une brochure intitulée : *Vercingétorix et sa statue.* Des remercîments seront adressés à MM. Bertrand, Quiquerez et Delacroix, dont les intéressants envois seront conservés dans la bibliothèque des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.

M. le Président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir annonce la découverte d'un atelier de fabrication d'armes celtiques, faite récemment à Maintenon, et promet de tenir la section au courant des fouilles qui sont encore en voie d'exécution sur cet emplacement.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse un rapport sur des fouilles opérées en juin 1864 dans le vallon des Petites-Dalles et qui ont fait découvrir un cimetière de Francs ou de Saxons. M. Quicherat est chargé de l'examen de cette communication. Dans le même envoi figure un nouveau dessin du plateau d'argent trouvé à Lillebonne et qui doit être gravé, pour accompagner dans la *Revue*

Digitized by Google

des Sociétés savantes le mémoire de M. l'abbé Cochet sur les importantes découvertes faites récemment dans cette localité, dont le nom est si avantageusement connu des amis de l'archéologie nationale[1].

M. Dumoutet fait un nouvel envoi de calques, copies, etc. de dix-sept inscriptions destinées à compléter l'épigraphie de l'ancien diocèse de Bourges, qui sera remis à M. de Guilhermy.

M. de Baecker, correspondant, propose de se charger de recueillir, pour le *Recueil des inscriptions de la France*, tout ce qu'il pourra trouver à Beauvais, où il se propose de se rendre prochainement. La section accepte avec reconnaissance cette proposition; mais, sur l'avis de M. de Guilhermy, elle décide qu'on priera le zélé correspondant de se reporter aux recommandations adressées par elle à ses collaborateurs des départements sur le mode à suivre en pareille occurrence, et qu'on peut lire dans la *Revue des Sociétés savantes*[2].

M. Matton, correspondant, adresse un *Inventaire des tableaux et meubles trouvés au château de la Fère en 1551*, qu'il a copié sur l'original, aux archives de la chambre des comptes de la Fère. A cet envoi, qui sera examiné par M. du Sommerard, M. Matton a joint des empreintes de monnaies, qui seront remises à M. Chabouillet.

M. Oudet, correspondant, adresse une épreuve d'une deuxième édition d'une notice envoyée par lui au Comité et qui a trait à une *croix de bénédiction du logis* conservée dans le musée de Bar-le-Duc, ainsi qu'une note sur le couvent des Arméniens de Venise, rédigée par lui à l'occasion d'un livre imprimé dans cette ville en 1837, et qui a été donné à ce même établissement. Des remercîments seront adressés à M. Oudet, dont les envois seront conservés dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. de Coussemaker, membre non résidant, fait hommage d'une brochure intitulée : *Traités inédits sur la musique du moyen âge.*

M. le vicomte de Gourgues, correspondant, envoie une deuxième

[1] Voir plus haut, p. 150, à la fin du compte rendu de la séance du 20 février 1865.
[2] 3e série, t. II, p. 217.

Digitized by Google

brochure sur la controverse établie entre lui et M. Dessalles à l'occasion des armoiries de la ville de Bergerac.

M. le colonel de Morlet, correspondant, fait hommage de son mémoire sur les cromlechs de Mackwiller.

Des remercîments seront adressés aux auteurs de ces trois envois, qui seront conservés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Léopold Charles adresse la deuxième partie de sa communication relative à la découverte d'une villa gallo-romaine à Saint-Jean-des-Échelles, canton de Montmirail, arrondissement de Mamers (Sarthe). M. J. Quicherat, entre les mains duquel est la première partie de ce travail, est naturellement désigné pour en examiner le complément.

M. G. Leroy, archiviste de la ville de Melun, fait connaître, d'après un document conservé aux archives de Melun (fonds de Saint-Nicolas, série B) l'épitaphe d'un tombeau de l'époque gallo-romaine, qui aurait été ainsi conçue:

TV·TITIO·ET·VERCE·ET·SENOGNATO
ET·COLONAE·PATRIBVS·ET·FRATRIBVS
A·TEXTVS. D. S. P.

En même temps, M. Leroy fait savoir qu'une somme de 600 francs a été allouée par la Commission de la carte des Gaules et le conseil municipal de Melun pour la continuation des fouilles et le dégagement d'un mur antique dans lequel on a déjà fait d'importantes découvertes rapportées ici même. Ces travaux seront conduits par une Commission choisie parmi les membres de la *Société archéologique de Seine-et-Marne*. Espérons que cette nouvelle société inaugurera ses premiers travaux par la découverte de monuments intéressants.

M. le président de la *Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes* fait hommage de plusieurs épreuves gravées : 1° d'un portrait de Fénelon qui n'a jamais été mis dans le commerce; 2° d'une représentation de la Vierge miraculeuse de Cambrai avec les armoiries de cette cité. Des remercîments seront adressés à l'auteur de cet envoi, qui sera conservé dans les archives.

Digitized by Google

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de sociétés savantes, MM. Quicherat, Chabouillet et de la Villegille.

M. Alb. Lenoir lit un rapport sur le tome XVI, années 1862-1863, du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

M. Chabouillet lit un rapport sur le tome VII des *Annales du Comité flamand de France*, 1864-1865.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur les *Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 1860-1862, recueil n° 2.

Enfin M. E. de Barthélemy donne successivement lecture de trois rapports sur: 1° *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XI, 1861-1864; 2° *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 1862-1864; 3° Livraisons 1, 2, 3, du tome II des *Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Langres.*

Ces divers rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétes savantes.*

M. J. Quicherat donne lecture d'un rapport sur des communications manuscrites de MM. Aubertin, colonel de Morlet, Francis Martin et Ch. Arnault, Oudet, abbé Corblet et Mallay.

M. Paul Lacroix lit également un rapport sur diverses communications émanées de MM. l'abbé Renon, l'abbé Poquet, l'abbé Magloire Giraud et L. Rostan. Les communications de ces deux derniers correspondants sont relatives au même sujet, la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin du Var, que connaissent bien déjà les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes.* Mais le rapporteur ayant reconnu que les documents recueillis par M. Rostan sont d'un grand intérêt, en propose l'insertion intégrale dans la *Revue*, où ils formeront un utile appendice aux découvertes de M. l'abbé Magloire Giraud. Après une discussion sur l'opportunité de revenir sur ce sujet déjà plusieurs fois traité ici même, l'assemblée, convaincue par les citations du rapporteur, décide que le travail de M. Rostan sera renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que les rapports de MM. Quicherat et Lacroix.

Dans une dépêche particulière, M. Aubertin sollicite une alloca-

Digitized by Google

tion de 50 francs, qu'il emploierait à des fouilles à Prémeaux, dans une partie de la plaine ou climat des Saules-Guillaume, où les vignerons prétendent retrouver des vestiges de maisons, de rues et de chemins. La section, en raison de la modestie de la demande, décide que M. le Ministre sera prié d'accorder l'allocation demandée.

Un dernier rapport de M. A. Lenoir sur une note de M. Aubertin, relative aux antiquités de Prémeaux, est également renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, XIIIe volume. — Travaux divers, 1863.

Le mémoire par lequel s'ouvre ce volume a principalement attiré notre attention, tant parce qu'il se rapporte plus spécialement aux travaux de la section d'histoire que parce que le sujet dont il traite présente, par certains côtés, un intérêt local. C'est une étude de M. le docteur Dumont, sur Jean Olivier, évêque d'Angers de 1532 à 1540, poëte de la renaissance, auteur d'un petit poëme latin intitulé : *Pandora*. Jean Olivier était oncle et non pas frère, comme le suppose M. Dumont, de François Olivier, qui fut chancelier de France en 1545. Il fut d'abord simple religieux, et il était abbé de Saint-Médard de Soissons, lorsqu'il échangea son abbaye contre l'évêché d'Angers avec François de Rohan, qui possédait ce siége en même temps que l'archevêché de Lyon. M. Dumont s'est moins attaché à la biographie de Jean Olivier qu'à l'examen de ses œuvres littéraires et particulièrement de son poëme de *Pandore*. C'est un livre assez rare aujourd'hui dont on connaît deux éditions, l'une de 1542 et l'autre de 1618. Il fut composé à cette époque de régénération des sciences, des arts et des lettres, où les esprits cultivés s'étaient pris de passion pour l'antiquité classique. Le haut clergé se mêla activement à ce mouvement littéraire. Nos provinces n'y restèrent pas étrangères, et l'on pourrait citer comme y ayant pris part, à divers titres en Anjou, Pierre Ayrault, René Chopin, Grimaudet, Gabriel Dupineau, François Guyet, Guillaume Poyet, Joachim Dubellay et Bodin. Jean Olivier, selon M. Dumont, peut être considéré comme

Digitized by Google

le prédécesseur des hommes que nous venons de nommer. L'œuvre dont il s'agit porte pour titre : *Pandora Jani Olivari, Andium hierophantæ.* C'est une imitation, ou plutôt une amplification de la fable d'Hésiode, qui semble n'avoir été que le prétexte d'une satire contre les femmes. On serait très-porté à le croire en lisant les quatre distiques qui précèdent le poëme et qui se terminent ainsi :

Femineos mores vindex Deus intulit orbi;
Hoc potuit majus non repperire malum.

M. Dumont reconnaît, d'ailleurs, que l'invention de ce poëme est nulle, qu'il ne brille pas par le bon goût et qu'il ne vaut que par les détails. Il attribue le succès qu'il eut, dit-on, au moment de son apparition, à la pureté de la diction latine et à la réminiscence des bons auteurs anciens, qualités que l'on cherchait surtout alors et qui se trouvent jusqu'à un certain point dans les vers d'Olivier.

Il y a parfois dans la bouche des dieux du paganisme une teinte de christianisme assez singulière. Ainsi Jupiter reproche à Prométhée d'avoir inventé les idoles et les sacrifices d'animaux. Minerve appuie l'opinion de son père et veut qu'on bénisse les hommes pieux qui ne reconnaissent que lui comme seul et vrai Dieu. Apollon, à son tour, débite une tirade contre les divinités égyptiennes. Le paranymphe qui préside à la cérémonie du mariage d'Epiméthée et de Pandore leur adresse un sermon, qui n'est que le reflet de l'idée chrétienne, sur la sainteté du lien conjugal. Nous n'avons pas l'intention de suivre M. Dumont dans son analyse détaillée du poëme de Jean Olivier. Il s'attache à en faire apprécier la valeur, soit par de nombreuses citations, soit par d'ingénieux commentaires. « Ce poëme, dit-il en se résumant, montre dans l'auteur un vrai sentiment poétique, une facture de vers heureuse et facile, la connaissance des modèles latins et surtout une passion pour les bonnes études littéraires... Vivement épris de la beauté paienne, il sacrifia peut-être un peu trop à cette brillante idole; mais s'il ne garda pas toujours une exacte mesure, il n'eut jamais les scandaleux écarts que l'on peut justement reprocher à quelques éminents ecclésiastiques de son temps. »

Jean Olivier mourut le 12 avril 1540, et ses restes furent déposés dans la cathédrale d'Angers. Il avait composé pour lui-même plusieurs épitaphes en vers, dont quatre étaient gravées autour de son tombeau et ont été conservées, soit dans les statuts du diocèse

Digitized by Google

d'Angers, soit dans le *Gallia christiana*. Scévole de Sainte-Marthe dit en parlant de lui : *Omni liberali doctrina politissimus, idemque magni nominis poeta; cujus effigies cum latino epitaphio, quod argute et eleganter sibi fecit, etc.*

Il reste encore d'Olivier une autre pièce de vers composée vingt-cinq ans avant sa mort, qui nous a été conservée dans les annales de Papire-Masson et que l'on désigne sous le nom d'*Épitaphe de Louis XII*. C'est l'histoire abrégée de ce prince, contenue dans une cinquantaine d'iambes, d'un style clair et élégant, où sont énumérés succinctement et sans que la vérité ait à en souffrir, les vertus, les succès et les revers de ce roi, qui fut surnommé *le père du peuple*.

M. Ernest Mourin, sous le titre de : *Observations sur une explication nouvelle de la révolution de 987*, s'est proposé de réfuter une opinion émise par M. Olleris, doyen de la faculté des lettres de Clermont, et appuyée par M. Saint-Marc Girardin, à savoir « qu'Augustin Thierry aurait donné à tort aux derniers Carlovingiens le rôle de rois soutenus par l'étranger et aux Capétiens le rôle de chefs du parti national[1]; que ce sont, au contraire, les Capétiens qui s'appuyaient sur les Othons de Germanie, et que ces prétendus représentants de la nationalité française étaient les créatures et les serviteurs de l'étranger. » M. Ernest Mourin, qui s'est livré depuis longtemps à l'étude des documents du xe siècle et des chroniques qui traitent de cette époque, s'est efforcé de faire ressortir de l'ensemble des faits le caractère propre de la révolution de 987, et de démontrer que cette révolution fut de celles qui ne sortent ni d'un complot, ni d'une intrigue, mais qui, préparées de longue main par le progrès même des idées, désirées par tous et faites un peu par tout le monde, résultent en quelque sorte des efforts communs, et se trouvent accomplies lorsqu'un dernier incident les réalise dans l'ordre des faits. La dynastie carlovingienne, selon lui, succomba juste au moment où cessa l'intervention. La date qui marque l'avénement des Capétiens lui semble comme une limite lumineuse qui sépare deux mondes : au delà, la barbarie et l'anarchie; en deçà, la civilisation moderne dégageant du chaos et coordonnant, sous des rois vrai-

[1] A. Thierry, dans sa lettre XII sur l'Histoire de France, s'exprime ainsi : « L'avénement de la troisième race est, à proprement parler, la fin du règne des Franks et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête. Dès lors l'histoire devient simple; c'est toujours un même peuple qu'on suit et qu'on reconnaît, malgré les changements qui surviennent dans les mœurs et la civilisation. »

Digitized by Google

ment français, les éléments précieux destinés à former peu à peu une grande nation.

Un mémoire de M. Biéchy, intitulé : *Les Francs-Maçons du moyen âge*, contient quelques détails nouveaux sur l'origine, l'organisation, les institutions et l'influence de ces associations artistiques, religieuses et laïques qui, du IXe au XVIe siècle, contribuèrent à créer et à faire fleurir successivement l'architecture romane et l'architecture ogivale.

M. le docteur Ridard nous a donné la suite de ses études sur *l'homme*, et s'y est livré à l'examen de quelques-unes des graves questions qu'ont ravivées les découvertes récentes des sciences naturelles et les progrès de la philosophie concernant l'ancienneté de l'apparition de l'homme sur la terre, l'unité originaire de l'espèce humaine, la contemporanéité ou la succession des races dans le temps ainsi que leur perfectibilité physique ou morale.

La poésie est représentée dans ce volume par une traduction en vers de l'ode d'Horace : *Qualem ministrum fulminis alitem*, etc. due à M. le docteur Dumont, et par un morceau détaché d'une œuvre de M. T. Ridard, ayant pour titre : *Préface inachevée pour un recueil de vers qui ne seront pas publiés.*

Nous mentionnerons, en terminant, les procès-verbaux des séances de la Société académique de Maine-et-Loire, du 12 novembre 1862 au 5 août 1863, et nous nous associerons volontiers aux remercîments qu'elle a votés, dans la séance du 6 mai, à son secrétaire général M. T. C. Béraud, pour le soin persévérant qu'il apporte dans la rédaction de ses comptes rendus.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, année 1863.

La Société archéologique de l'Orléanais réservant ses plus importantes publications pour le Recueil de ses *Mémoires*, nous nous bornerons à signaler successivement, sans en présenter une analyse détaillée, les courtes notices et les rapports contenus dans ce *Bulletin*, qui se rattachent à quelque point d'histoire.

Digitized by Google

Citons d'abord une note de M. C. Vignat, sur deux manuscrits de la bibliothèque du Vatican, qui ont particulièrement attiré son attention pendant son séjour à Rome, parce qu'ils se rapportent à l'histoire de l'Orléanais. Le premier de ces manuscrits, coté sous le n° 863 dans le catalogue des manuscrits de la reine de Suède, est intitulé : *Aurelianensis sancti Petri monasterii sive capituli chartularium.* Mais le contenu de ce manuscrit ne répond pas à son titre. Il ne renferme, parmi d'autres extraits de différents recueils, qu'un fragment, composé de huit feuillets, du cartulaire de Saint-Pierre-Empont : ce sont les copies de vingt-cinq chartes, qui malheureusement ne sont ni les plus anciennes ni les plus importantes, à l'exception d'une d'entre elles, qui est de 1188. Bien que ces chartes ne soient que d'un intérêt secondaire, M. C. Vignat les a jugées dignes d'être mentionnées, parce que les originaux, sauf un seul, qui se trouve encore dans les archives départementales du Loiret, paraissent ne plus exister. Le second manuscrit a pour titre : *Aurelianensium præsulum catalogus.* Ce catalogue des évêques d'Orléans, inscrit à la fin d'un volume qui traite de toute autre matière, a dû, d'après les noms des derniers évêques inscrits, être dressé vers la fin du XIe siècle. M. Vignat y a reconnu quelques lacunes et quelques erreurs, et des différences entre certains noms et ceux qui sont fournis par le *Gallia christiana.* Mais, selon lui, ces différences doivent être imputées au copiste. La rareté des documents de cette nature l'a engagé à le publier en entier.

Nous trouvons ensuite une dissertation de M. Pillon sur l'interprétation du nom de *Tudèle*, donné à l'un des portereaux de Saint-Marceau, un des faubourgs d'Orléans. M. Pillon, qui fait dériver ce mot de *tutela*, et par corruption *tudela* (rempart, fortification), est d'accord en cela avec tous les auteurs anciens qui ont décrit les antiquités de Paris, Sauval, Lobineau et Félibien, ainsi qu'avec le glossaire de Ducange.

M. de Sourdeval, correspondant de la Société archéologique de l'Orléanais à Tours, lui a communiqué un extrait, accompagné d'une note, du journal manuscrit d'Hérouard, médecin de Louis XIII, dont la section d'histoire a déjà été entretenue à plusieurs reprises. Cet extrait se rapporte au passage de Louis XIII à Orléans pendant les années 1615, 1619 et 1621. Il n'offre aucune particularité remarquable. A l'époque des trois passages dont il s'agit, Louis XIII était encore très-jeune; il n'y est guère question que des heures de

Digitized by Google

son lever et de son coucher, de ses repas, de ses promenades et de ses jeux. L'emploi de ses journées est généralement peu sérieux; ses occupations sont régulières, mais futiles.

Un autre correspondant, M. Paul Huot, conseiller à la cour impériale de Colmar, a adressé à la Société la copie d'un acte trouvé par lui dans les archives du château de Schoppenwilh, près de Colmar : c'est un certificat délivré en 1644 à un écolier de la nation germanique, étudiant à l'université de Bourges, par le président de cette nation. Parmi les priviléges attribués par cet acte audit écolier, il est dit « qu'il est exempt de toutes sortes de tributs et peages qui se payent tant par mer que par terre; qu'il peut aussi (venant à décéder) librement disposer de ses biens, soit par disposition de dernière volonté ou autrement, au profit de ses héritiers ou autres, sans qu'ils puissent estre appliquez au fisc par droit d'aubaine. » M. Huot tire de ce passage cette conclusion, qu'au commencement du règne de Louis XIV les écoliers de la nation germanique et l'Académie de Bourges étaient exempts du droit d'aubaine. M. Dupuis, chargé de faire à la Société un rapport sur cette communication, en a tiré une conclusion contraire. Discutant et interprétant les textes eux-mêmes, la constitution de Frédéric Barberousse, les priviléges accordés par Philippe le Bel à l'Université de Paris, l'édit de Louis X, de 1315, la pragmatique sanction de 1438, les lettres patentes de Henri IV de février 1600, trouvées par M. Bimbenet au greffe de la cour d'Orléans, M. Dupuis répond à M. Huot « qu'aucun texte formel ne lui paraît pouvoir être apporté en faveur du droit d'aubaine pour les étudiants étrangers des universités de France; que la faveur que leur témoignent quelques édits et quelques lettres patentes des rois ne s'est jamais étendue jusqu'à l'exemption de ce droit, que les rois considéraient comme un attribut important de leur puissance; qu'il est plus que probable que l'exemption de ce droit pour les écoliers étrangers dans nos universités n'a jamais existé en réalité, et n'a été qu'une prétention de ceux-ci, toujours repoussée quand ils ont voulu en faire usage; et que la mention de ce droit, relevée par M. Huot dans le diplôme de l'étudiant à Bourges, en 1644, est de cette nature et n'y a été insérée par le président de la nation germanique que par suite de cette prétention. » Reconnaissant notre insuffisance pour trancher une question controversée par de graves autorités, nous avons eu recours aux lumières d'un de nos honorables collègues, beaucoup plus compétent que nous en pa-

Digitized by Google

reille matière, et c'est l'avis de M. Jourdain que nous consignons ici :

« Je ne connais aucun règlement qui ait affranchi les suppôts des universités du droit d'aubaine; mais cette exemption me paraît résulter assez clairement des dispositions qui régissaient la succession des écoliers morts intestats.

« Les statuts donnés en 1231 à l'Université de Paris par le pape Grégoire IX s'expriment ainsi sur ce point : « De bonis scholarium « qui intestati decedunt... sic diximus providendum, videlicet ut epi- « scopus et unus de magistris, quem ad hoc universitas ordinaverit, « recipientes omnia bona defuncti, et in loco tuto et idoneo depo- « nentes, statuant certum diem quo illius obitus in sua patria valeat « nuntiari. »

« Je ne rappellerai pas le rôle que cet article a joué dans le débat qui s'éleva dans les premières années du XIIIe siècle entre l'Université de Paris et le chapitre de Notre-Dame, au sujet de la succession d'un écolier, qui était en même temps chanoine de la cathédrale; mais il importe de faire remarquer que cette disposition n'était pas contestée par la puissance civile, quoiqu'elle eût été promulguée par le saint-siége. En effet, elle est rappelée dans le préambule d'une ordonnance de Charles VI, du mois de septembre 1410 : « Savoir « faisons à tous présens et à venir, que notre très chière et très amée « fille de l'Université de Paris, vous a fait exposer que ils ont un « certain privilége : c'est assavoir, que tout clerc et estudiant en icelle « Université qui va de vie à trespassement sans faire testament, le rec- « teur de notre dicte fille, qui est et préside pour lors, a la congnois- « sance de par ladicte Université, des biens dudit clerc mourant in- « testat, et d'iceulx fait inventaire deuement si comme il appartient, « et se ledit deffunt a aucuns amis qui viennent et s'apparissent « dedens l'an et jour, les diz biens lui sont rendus entierement, ex- « cepté la despense qui auroit été faicte pour ledit inventaire faire, « et pour la garde d'iceulx biens, et autre despense raisonnable, « s'aucune y en avoit, et le demourant est rendu ausdiz amis; et s'il « n'y a nuls amis qui s'apparissent dedens l'an et jour, comme dit est, « iceulx biens sont donnez et convertiz par l'ordonnance de l'Univer- « sité a povres escoliers, ou là où il semble mieulx employé pour « l'ame dudit deffunt : duquel privilége ilz ont joy et usé de temps « passé paisiblement et par longtems jusques à n'aguaires. »

« Il paraît que les officiers de la prévôté commençaient à inquiéter

Digitized by Google

l'Université de Paris dans la jouissance de ce privilége; aussi, pour prévenir leurs vexations, le roi la confirma de la manière la plus expresse : «Nous qui ne voulons que les priviléges octroyez à notre «dite fille soient en aucune manière diminuez ou empeschiez, mais «désirant iceulx augmenter et accroistre le plus que nous pourrons «en faveur de notre dite fille icellui privilége dessus spécifié et déclaré, «de notre certaine science, plaine puissance, grace espécial et auc-«torité royal, avons ratifié, approuvé et confirmé, ratiffions, approu-«vons et confirmons par la teneur de ces présentes.»

«La question maintenant est de savoir si les dispositions que je viens de rappeler concernaient seulement les étudiants français, ou bien si elles s'appliquaient aussi aux étrangers. Dans ce dernier cas, il est évident que les étrangers n'eussent pas été soumis aux dures conséquences du droit d'aubaine. Or, plusieurs motifs nous font pencher pour la seconde hypothèse :

«1° Le privilége dont il s'agit est d'origine pontificale. Or, il est sans exemple que les souverains pontifes, dans leurs décrets en faveur des universités, aient eu en vue une classe particulière d'étudiants à l'exception des autres. Ils statuaient pour tous en général, parce qu'eux tous, comme membres de la catholicité, avaient droit à la bienveillance du saint-siége.

«2° L'ordonnance de Charles VI est conçue en termes tout aussi généraux que la Bulle de Grégoire IX; elle n'admet non plus aucune distinction entre les étudiants des différentes nations.

«3° Il aurait été contraire à l'esprit de tous les règlements scolaires de restreindre le privilége en question aux écoliers originaires de France. En effet, ces règlements ne favorisent pas moins les étrangers que les nationaux : droit de libre transit, exemption de tout péage, de tout impôt, de toute servitude militaire ou aubaine, ces immunités si précieuses pour les étudiants qui sont nés sujets du roi appartiennent également à ceux qui sont venus d'Angleterre, d'Italie et d'Allemagne. Le motif est évident; l'autorité royale est intéressée à attirer et à retenir les étrangers dans le royaume; c'est ainsi que se fondent et se perpétuent la prospérité, le renom et l'influence de l'école de Paris.

«Je suis donc très-porté à croire que le droit d'aubaine ne s'exerçait pas sur les biens des écoliers. C'est au reste la conclusion qui ressort des documents présentés à la Société de l'Orléanais : d'une part, ce certificat d'étude, de 1644, qui a été le point de départ de

Digitized by Google

la discussion, et d'autre part, les lettres patentes de Henri IV, retrouvées par M. Bimbenet. »

La Société archéologique de l'Orléanais a eu à déplorer, dans le courant de 1863, la perte de trois de ses membres, M. de Toustain, récemment admis au nombre de ses membres titulaires, et MM. de Vassal et Dupuis, tous deux membres fondateurs et anciens présidents de la Société. MM. de Torquat et Desnoyers, dans deux notices biographiques, ont rendu un hommage mérité à la mémoire de ces deux regrettés confrères, qui se distinguaient par d'éminentes qualités et par un savoir étendu, et qui n'avaient cessé de prendre la part la plus active et la plus utile aux travaux de la Société.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Pièces dont l'Académie a voté l'impression, 2 vol. in-8°, 1862, 1863.

On ne s'étonnera pas que les bulletins et les mémoires des associations scientifiques de la Franche-Comté continuent à être remplis en grande partie des rapports, des dissertations et des exposés concernant une question déjà bien ancienne, mais toujours vive et présente pour elles. Le débat est malheureusement sorti trop souvent du domaine scientifique. Il a dégénéré en querelle d'amour-propre et de gloire locale. Il ne s'agit plus de savoir si Vercingétorix a soutenu sa dernière lutte ici ou là; c'est le patriotisme des contendants qui est aussitôt mis en cause, quand ils abordent un pareil sujet. Oser, sur ce point, avoir une opinion contraire à celle qui prévaut dans son pays, c'est risquer sa réputation d'érudit et de bon citoyen, et peut-être d'honnête homme. Pour tout ce qui habite les bords du Doubs, il est de la dernière évidence que la lutte suprême de la Gaule indépendante eut lieu auprès du Lison et de la forêt de Ferlans. On sait que des convictions non moins arrêtées et non moins riches d'arguments existent sur les bords de l'Armançon. Il est possible qu'une troisième opinion, déjà assez prononcée, parvienne à s'établir, en ramenant à ses conclusions les deux autres, et que la lumière, avec le bon accord, se fasse un jour sur ce pro-

Digitized by Google

blème dont la discussion aura du moins provoqué de nombreux et utiles travaux.

En attendant, ne dirons-nous rien ni de l'étude de M. le vicomte Chifflet[1], ni du discours de l'honorable M. Parandier, qui, dans la revue analytique des travaux de l'Académie de Besançon durant l'année 1862, n'a pas craint d'émettre une opinion tant soit peu différente de celle de ses ardents compatriotes de la Société d'émulation[2].

On lira avec un vrai plaisir le morceau de M. Terrier de Loray, intitulé *les Femmes littéraires en Franche-Comté*[3]. Sans croire à un rôle et à une influence particulière des femmes auteurs, sans même insister sur cette question qu'il pose en passant, M. de Loray se borne à rappeler les travaux de quelques femmes de mérite appartenant à la Franche-Comté, qu'une intelligence élevée, le besoin d'expansion, l'espoir d'être utile, ont portées à écrire des pensées, des mémoires, des romans ou de simples poésies soit pour le public, soit pour un petit cercle d'amis. Il examine ensuite quelle a été dans son ensemble la direction qu'ont involontairement subie leur esprit et leurs écrits. Mme de Montrond, Mme Breney, Mme Tercy, belle-sœur de Charles Nodier, Mme la marquise d'Andelarre et l'auteur anonyme mais connu, paraît-il, d'un récent ouvrage intitulé *la Femme du monde suivant l'Évangile*[4] : telles sont les personnes dont M. Loray fait connaître les œuvres, en indiquant, avec toute la mesure nécessaire, ce qu'il est utile de savoir de leur vie pour mieux goûter et apprécier leurs écrits. « Dans les limites étroites où elles se trouvent circonscrites, dit M. Loray, les femmes de notre province qui se sont adonnées aux lettres dans le cours du XIXe siècle me semblent avoir obéi à deux tendances qui partagent en deux phases assez distinctes leur histoire littéraire. De romanesque, mondaine et un peu frivole qu'elle était pendant la première moitié de ce demi-siècle, la littérature féminine est devenue dans la seconde moitié grave, méditative et presque philosophique. Au roman passionné a succédé l'hagiographie et le roman pieux; aux brochures et aux articles politiques, les livres de morale et de dévotion, aux

[1] 1862, p. 30.
[2] 1862, p. 1.
[3] 1862, p. 20.
[4] 1862, p. 23.

Digitized by Google

poésies profanes et frivoles, des compositions ascétiques empreintes souvent d'une mâle poésie puisée aux sources religieuses. »

Les deux livraisons des Mémoires de l'Académie de Besançon qui nous sont parvenues ne renferment pas de travaux purement historiques; mais nous regretterions de ne pas mentionner un chapitre de la *Vie de M. l'abbé Busson*[1], prédicateur parisien, originaire de la Franche-Comté, auquel M. Besson consacre un livre destiné à une prochaine publicité; des vers de M. Auguste Dusillet, de M. Adrien Beuque et de M. Viancin, et un rapport de M. Paul Laurens sur le dernier concours historique ouvert par l'Académie de Besançon[2]. Les œuvres couronnées ne sont pas publiées, mais nous pouvons faire connaître les décisions prises par l'Académie en conformité des propositions de sa Commission.

Une première médaille a été décernée à l'*Histoire de Jonvelle*, chef-lieu d'une baronnie de Bourgogne qui passa aux La Trémouille, dont les auteurs sont M. l'abbé Coudriet et M. l'abbé Chatelet, curé de Béthoncourt;

Une seconde médaille, à M. l'abbé Bouché pour son *Étude sur l'abbaye de Béchamp*, de l'ordre des Prémontrés;

Et une troisième médaille à une *Étude sur le prieuré de Bithaine*, de l'ordre de Cîteaux, par MM. Florian Praileur et Bruletz, curé de Senargent.

A. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

[1] 1863, p. 1.
[2] 1863, p. 1.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 5e année. — Metz, typographie Rousseau-Pallez, 1862, gr. in-8° de 269 pages.
Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 5e année. — Metz, typographie Rousseau-Pallez, 1862, gr. in-8° de 293 pages.

Dans le cours de l'année 1862, la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle a continué ses travaux avec un zèle et un mérite que nous avons déjà eu l'occasion de signaler et d'applaudir. Les procès-verbaux de ses séances ont été remplis de communications intéressantes, dont nous trouvons l'extrait ou l'analyse dans son bulletin. M. Victor Simon, son honorable président, est toujours là pour faire acte de dévouement à la science archéologique, et son exemple anime l'émulation de ses collègues. Le bulletin de la Société renferme, comme à l'ordinaire, une quantité de notices et de rapports que leur étendue restreinte empêche seule de figurer parmi les mémoires, qui forment tous les ans un volume séparé.

Nous avons remarqué avec quel soin et quelle exactitude la Société se fait un devoir de rendre compte des livres et des recueils qui lui sont adressés par ses correspondants ou par d'autres Sociétés savantes. M. Lambert a présenté aussi un excellent examen des *Annales de la Société des antiquaires de la Province rhénane;* il a pu rendre pleine justice aux estimables mémoires archéologiques écrits en allemand de MM. de Cohausen, Freudenberg, de Born, Becker de Francfort-sur-Mein, Unger de Gottingue, etc. M. de Bollement a fait également un très-bon rapport analytique sur les importantes publications de l'Institut archéologique liégeois, que nous devons regretter de ne pas voir prendre sa place dans notre *Revue des Sociétés savantes.* Différents recueils académiques, que cette Revue ne manque pas du moins de faire connaître à ses lecteurs, les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, le *Bulletin de la Société d'émulation des Vosges*, *etc.* sont également l'objet de rapports, lus dans les séances de la Société, qui montrent à la fois le savoir et la bienveillance des rapporteurs.

C'est surtout quand il s'agit de défendre et de conserver un mo-

Digitized by Google

nument que la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle se distingue, entre toutes les sociétés savantes, par son initiative et sa persévérance. Un de ses membres, M. Merlanne, vient à mourir, laissant dans sa maison une sorte de musée chrétien composé de statues pieuses et de fragments de sculpture du moyen âge : aussitôt la Société se met en mouvement pour ajouter au musée de Metz les principaux objets d'art dont le défunt n'aurait pas disposé en faveur des églises et des établissements religieux de la ville. L'oratoire des Templiers, auquel le génie militaire ne pardonne pas d'être malheureusement enfermé dans les fortifications de Metz, est encore une fois menacé. La Société de la Moselle n'a garde de l'abandonner; elle refuse péremptoirement la proposition qui lui est faite de démolir l'oratoire, en numérotant les pierres, et de le reconstruire à quinze mètres plus loin; elle s'épuise en démarches auprès des autorités pour obtenir que l'oratoire et les fortifications vivent en bonne intelligence dans un *statu quo* qui ne saurait toutefois se prolonger. Nous craignons bien que l'oratoire des Templiers n'ait le sort du pot de terre contre le pot de fer[1]. Cependant la Société s'est acquis le droit de prendre sous sa protection les monuments historiques du département; et, par exemple, avant d'approuver la démolition d'une ancienne tourelle qui gêne la circulation dans le village de Norroy-le-Veneur, le préfet lui demande son avis : la Société, sur le rapport d'un de ses membres, M. Abel, reconnaît que cette tourelle est un des rares spécimens que le département possède de l'architecture militaire au XIIIe siècle, et elle exprime le vœu que le monument soit conservé et restauré.

Les découvertes d'antiquités, qui ont lieu journellement dans la Moselle, viennent presque toujours passer sous les yeux de la Société archéologique; elles donnent lieu ainsi à une communication verbale ou à un rapport écrit, et souvent à des discussions instructives. Tantôt c'est un tiers de sou d'or mérovingien, au nom du monétaire Fedesius, trouvé à Longueville-lès-Saint-Avold; tantôt c'est un médaillon d'or au type d'Ælius Verus, entouré d'un cercle d'or à jour

[1] Nous apprenons à l'instant que nos fâcheuses prévisions ne se sont pas réalisées, grâce à l'intérêt que S. Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts a bien voulu accorder aux réclamations actives de la Société de la Moselle : l'oratoire des Templiers n'a plus rien à craindre de la part du génie militaire, qui ne s'oppose plus à sa conservation. Ce monument, qui n'a plus que deux ou trois analogues en France, ne sera ni démoli ni changé de place.

Digitized by Google

et muni d'un crochet qui servait à le suspendre ; tantôt encore c'est une bombarde en fer du xve siècle, qui était enfouie dans le sol de la caserne du génie à Metz. Ici, M. Victor Simon soumet à l'appréciation contradictoire de ses collègues un grand nombre d'objets antiques découverts sur le territoire de Roden, près de Sarrelouis, et il accompagne l'exhibition de ces objets d'un curieux rapport sur des sépultures qui paraissent mérovingiennes et qui contenaient beaucoup de vases funéraires en terre noirâtre et rougeâtre. Là, M. de Bouteiller annonce à la Société qu'on a trouvé près de Lessy une certaine quantité de médailles grecques et gauloises, en argent et en bronze, à l'endroit même où l'on avait rencontré, peu de temps auparavant, un petit griffon en argent, ayant des yeux en rubis, lequel semblait être de fabrication gauloise. Une partie de ces objets, signalés ou présentés aux séances de la Société, va tôt ou tard enrichir les collections du musée, qui achète ce qu'on ne lui donne pas.

Les petits mémoires ou notices que renferme le bulletin de la Société offrent parfois autant d'intérêt que de longues dissertations. M. Abel est le premier archéologue qui se soit occupé des antiquités étrusques de la Moselle. On a rencontré, en effet, dans ce département quelques terres cuites figurées qui ont avec l'art étrusque une certaine analogie plus ou moins caractérisée. M. Robert, un de nos savants numismatistes, est bien sûr qu'on ira chercher dans les procès-verbaux de ce bulletin le mémoire qu'il a consacré à l'étude de diverses monnaies italiennes et autres. M. de Bussy a repris la question des mardelles, en y apportant de nouveaux renseignements, sinon des conclusions nouvelles. M. Victor Simon a rédigé une très-bonne notice sur les dieux lares. L'archéologie liturgique, que M. Abel avait abordée avec autant de sagacité que d'érudition en recherchant les vestiges de l'ancienne liturgie dans la Moselle, a été le sujet de plusieurs notices aussi variées que piquantes par M. l'abbé Curicque, par M. l'abbé Remy et par M. Abel lui-même. Il ne faut pas oublier deux notices archéologiques et historiques qui prouvent que la Société de la Moselle ne perd pas de vue la statistique monumentale : l'une, par M. l'abbé Bergmann, sur les antiquités romaines de Gorze et sur la belle église romane de cette petite ville; l'autre, de M. Guerey, sur le village de Vaux et sur son église, qui ne date que du xve siècle, mais qui conserve encore plusieurs vitraux précieux de la fin du xvie siècle et dont le clocher est un ancien donjon qui a soutenu des siéges.

Digitized by Google

La Société de la Moselle s'est fait une habitude de se réunir deux ou trois fois par an pour parcourir quelques localités remarquables par leurs traditions et leurs monuments. Ces promenades archéologiques sont ensuite racontées avec beaucoup d'agrément par un des assistants, qui cherche à retracer les impressions et les opinions de ses compagnons de voyage, et souvent des eaux-fortes exécutées très-habilement par l'un d'eux et représentant les ruines ou les édifices les plus pittoresques qu'on a visités ajoutent un intérêt de plus à cette narration descriptive. Par malheur, ces eaux-fortes d'amateurs, dont nous aimons à louer l'esprit et l'adresse, manquent totalement aux promenades à Fèves et à Norroy, écrites par M. de Bollement, comme aux promenades à Vremy, à Sainte-Barbe et à Vry, écrites par M. F. des Roberts. Dans la première de ces tournées archéologiques, la Société a visité le vieux château de Woippy, la charmante église de Fèves, qui appartient à l'architecture flamboyante du xve siècle, et l'église fortifiée de Norroy, qui remonte au xiiie. Dans la seconde promenade, les voyageurs ont admiré dans ce qui reste de la magnifique église de Sainte-Barbe un superbe vitrail, sur lequel est peinte la figure à genoux de Claude Baudoche, architecte de cette église, et ils se sont arrêtés au milieu des ruines imposantes du château de Vry ou Petite-Metz, qui défendait du côté de l'Allemagne les approches de la cité messine.

Passons aux Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle. Nous citerons seulement le Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines, par M. Jules Thilloy, répertoire utile qui a été récompensé dans le concours des Sociétés savantes en 1861. Nous n'avons pas à nous occuper davantage d'un long mémoire philologique et historique de M. Éliezer Lambert, qui traite de l'influence des Phéniciens sur la civilisation grecque et de leur origine nationale. Nous ne ferons encore que mentionner une notice de M. Victor Simon sur des chênes enfouis dans la vallée de la Moselle, et nous avouerons que ces chênes, renversés par l'effet de quelque ouragan à des époques antérieures aux temps historiques et qui ne portent d'ailleurs aucune trace du travail de l'homme, ne peuvent fournir que des documents à l'histoire naturelle du pays messin. Quant à une seconde notice de M. Victor Simon sur le jeu de dés et sur trois dés antiques, elle est d'autant plus digne d'attention que nous y trouvons la description de plusieurs dés romains, en cristal de roche et en serpentine, sur lesquels sont gravées des

Digitized by Google

lettres, au lieu de chiffres. Ces lettres nous paraissent être des sigles indicateurs qui représentaient les noms des coups ou des chances bonnes et mauvaises qu'amenait chaque jet de dés.

Le volume se termine par un mémoire très-remarquable de M. Ch. Abel, intitulé : *César dans le nord des Gaules*. Le savant archéologue a essayé d'expliquer et de confirmer les Commentaires en ce qui concerne les relations et les guerres du général romain avec les Trévires, les Médiomatriks, les Sicgambres et les Éburons, au moyen des découvertes récentes de l'archéologie. C'est en étudiant avec une saine critique les résultats des fouilles sur le territoire de la Gaule chevelue, c'est en recherchant sur ce territoire les monnaies, les armes, les ustensiles, les habitations, les retranchements et les forteresses des Gaulois, qu'il est parvenu à éclairer d'un nouveau jour les passages les plus obscurs des Commentaires. Ce beau travail mérite de passer sous des yeux qui ne laissent rien échapper de ce que l'érudition contemporaine exhume et constate dans le vaste domaine de ce qu'on peut appeler l'archéologie des guerres de Jules César dans les Gaules.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 6e série, t. II, 1864, in-8°.

L'histoire n'a qu'une petite place dans le tome II de la sixième série des Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Celle de l'archéologie est plus restreinte encore; elle se borne à un travail, d'ailleurs plein d'érudition, de M. Barry, professeur à la faculté des lettres. M. Dumège, qui avait recueilli un si grand nombre d'autels antiques dans les Pyrénées, avait inventé toute une série de divinités locales. Quelques lettres plus ou moins frustes restées sur le marbre lui suffisaient pour créer un dieu. C'est ainsi que, sur un autel extrait des murs de la petite église de Géri, près de St-Béat, il avait cru lire le nom du dieu *Eteïoi*, dont il faisait une espèce de Saturne, au moyen d'une suite de déductions étymologiques. M. Barry restitue cet autel à Minerve, qui en était vraiment titulaire, et il fait disparaître du même

Digitized by Google

coup *Eteïoi* de la mythologie pyrénéenne. En parcourant les pages de M. Barry, on s'étonne que la lecture simple qu'il propose de l'inscription de dédicace ne se soit pas présentée la première à l'esprit de M. Dumège; mais, il faut bien le reconnaître, ce ne sont pas toujours les explications les plus claires qu'on adopte le plus facilement.

Le volume dont l'examen nous a été confié ne contient plus, en fait d'archéologie, que des indications succinctes sur de récentes découvertes de monnaies, sur des rapports adressés à l'Académie et sur les falsifications dont certains monuments antiques sont aujourd'hui l'objet. Ces renseignements produits en abrégé ne sont pas susceptibles d'analyse.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Documents relatifs à l'annulation du mariage de Gabrielle d'Estrées, communications de MM. Melleville et de Baecker.

(Voir le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865.)

M. Melleville a communiqué une copie du testament du mari de Gabrielle d'Estrées, Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, en date à Amiens du 12 décembre 1594, dans lequel il proteste contre la violence qui lui est faite[1] pour arracher son consentement à la dissolution de ce mariage, sous prétexte d'impuissance «super imbecillitate et frigiditate dicti rei.» Or, cet *étrange impuissant*, dit M. Melleville, avait eu de sa première femme, Anne Gouffier de Crèvecœur, six, d'autres disent onze ou même quatorze enfants. Le testament de Nicolas d'Amerval n'est pas inédit; il a été imprimé dans «les Pièces produites au procès d'entre Mgr le duc d'Elbeuf, demandeur, contre Mgr le duc de Vendôme, défendeur, sur les biens provenant de la succession de Mme la duchesse de Beaufort,» 1651, brochure in-4° de 7 pages, sans lieu ni nom d'imprimeur, indiquées sous forme de rappel, dans le tome II, p. 123, du *Catalogue des imprimés de la Bibliothèque impériale* (*Histoire de France*), et qu'on trouve dans la collection Thoisy du même dépôt, *Recueils historiques*, t. III, f° 291.

Du reste, malgré cette circonstance qu'il paraît ignorer, votre correspondant a pu dire que le document dont il s'agit est «assez peu connu,» puisque M. Berger de Xivrey, dans un rapport au Comité

[1] «Et parce que, pour obéir au roy et *de crainte de perdre la vie*, je suis sur le point de consentir, etc.»

Digitized by Google

sur le mariage de Gabrielle d'Estrées avec M. de Liancourt, imprimé dans *la Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e série, t. III, et tiré à part, se borne à alléguer, *d'après une note de famille*, l'existence du testament de Nicolas d'Amerval; mais il ne paraît pas l'avoir connu autrement, et lui donne la date du 15 (au lieu du 12) décembre 1594.

Nous remarquerons que la sentence de l'official d'Amiens, prononçant la dissolution du mariage, dont M. Berger de Xivrey dit, *ibid.* p. 7 : « Cet arrêt est bien curieux. Je ne me souviens pas de l'avoir vu cité, et je n'avais pu le trouver jusqu'ici. » Cette sentence, disons-nous, dont il se borne à donner les principales conclusions dans le *rapport* sus-énoncé, avait également été imprimée tout au long dans les *Pièces du procès entre les ducs d'Elbeuf et de Vendôme*, même Recueil Thoisy, in-4°, *Mariage*, t. II, f° 243. Cette pièce établit : 1° contre M. Melleville, que la sentence fut rendue par l'official d'Amiens, et non par celui de Noyon; 2° contre M. de Xivrey, que sa date est du 7 janvier 1575, et non du 24 décembre 1574.

Du reste, les éclaircissements joints par M. Melleville à son envoi, avec quelques faits contestables (entre autres que les relations entre Henri et sa maîtresse ne se seraient établies qu'après le mariage de celle-ci), renferment sur l'âge de Gabrielle, sur le troisième mariage de M. d'Amerval, etc. des renseignements utiles qu'il y aura profit à consulter pour ceux qui tiendront à préciser les faits dans ces matières où l'on se contente trop souvent d'à peu près et de détails anecdotiques et légendaires.

Une autre communication de M. de Baecker, qui m'a également été renvoyée, gâte considérablement, il faut le dire, l'effet de la protestation de M. d'Amerval. C'est une procuration relative à l'acte d'acquisition, par M. de Liancourt, de la terre de Salvy-sur-Somme, en date du 12 juin 1592, dans laquelle ce seigneur se serait prêté à recevoir effectivement du roi un don de huit mille écus, dissimulé par les termes de cette procuration, mais qui, en définitive, aurait été le prix de sa résignation au triste rôle contre lequel il crut devoir protester plus tard. C'est ce que M. Berger de Xivrey a établi dans son *Rapport* précité, d'après des rapprochements de faits et de dates et l'analyse même des documents envoyés par M. de Baecker, ce qui nous dispense d'y insister ici davantage.

E. J. B. Rathery,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Lettres de Voltaire et de l'impératrice Catherine II,
communication de M. Lestrade.

(Voir le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865.)

M. Lestrade, officier d'Académie à Villetaneuse, a envoyé la liste exacte de ces lettres actuellement déposées à la bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, avec indication de celles qu'il juge inédites.

On sait que de nombreux manuscrits de Voltaire existaient déjà en Russie, provenant, soit de l'acquisition de la bibliothèque de celui-ci, faite peu après sa mort, à Mme Denis, par l'impératrice Catherine II, soit des riches épaves recueillies chez nous à l'époque de la révolution par l'agent russe Dubrowski, et sur lesquelles M. le vicomte de la Ferrière-Percy nous a lu ici même de si intéressantes communications. Ceux que M. Lestrade nous signale sont d'une provenance beaucoup plus récente, puisqu'ils ont été donnés à l'empereur Alexandre II, monté sur le trône en 1855; mais ce don lui-même prouve l'espèce d'attraction (désastreuse en ce cas pour la France) qu'une possession première exerce sur des objets de même nature. En effet, une circonstance personnelle nous met à même de donner sur la correspondance de Voltaire et de Catherine II des détails omis par M. Lestrade.

En octobre 1841, elle figure dans le catalogue de vente de feu M. G..., ancien magistrat, n° 616, avec des indications détaillées qui nous permettent d'en constater l'identité.

Postérieurement, elle se trouvait entre les mains d'une personne chez qui nous avons pu l'examiner, et qui manifestait dès lors l'intention de l'offrir à l'empereur de Russie, dans le cas où elle ne trouverait pas en France des offres suffisantes. Ce projet a reçu son exécution, ainsi que nous l'apprend la communication faite par M. Lestrade, à laquelle nous pouvons ajouter les indications suivantes :

L'ensemble de cette correspondance se compose (sauf erreur de compte) de cent soixante-une lettres, dont quatre-vingt-neuf de Voltaire et soixante-douze de Catherine.

Celles-ci sont autographes, et plusieurs portent, de la main de Voltaire, la mention qu'elles sont de la main de l'impératrice de Russie.

Digitized by Google

Les lettres de Voltaire sont des copies d'une main russe.

Le tout a passé entre les mains des éditeurs de Kehl, qui ont marqué au crayon les lettres ou passages de lettres à retrancher.

Parmi les lettres de Catherine, M. Lestrade en signale douze comme inédites. Mais il résulte du contre-examen auquel nous nous sommes livré qu'il faut, de ce nombre, en défalquer au moins quatre qu'il a cherchées dans l'imprimé à leur date suivant le style russe, lequel retarde de dix jours sur le nôtre. Ainsi, par exemple, il aurait rencontré, au 13 décembre 1769, la lettre qu'il a inutilement cherchée au 3 du même mois, et ainsi de suite.

Quant aux lettres de Voltaire, qui nous intéressent davantage, M. Lestrade croit en avoir trouvé vingt-quatre inédites. Mais quelques-unes ont échappé à ses recherches dans l'édition Beuchot; trois se trouvent dans les deux volumes de correspondance publiés en 1856 par MM. François et de Cayrol. Enfin, nous ne doutons pas qu'un examen plus minutieux n'en fasse retrouver encore quelques-unes. A ce propos, nous prendrons la liberté de rappeler à nos correspondants que, dans toute indication portant sur des correspondances, il ne faut pas se borner à la date, qui peut varier, mais donner les premiers mots de la lettre.

Restent donc environ sept à huit lettres non encore publiées de Catherine II, et douze ou quinze de Voltaire, parmi celles que signale M. Lestrade. Il ne nous dit pas s'il en a pris copie, auquel cas on pourrait lui demander de les communiquer au Comité. Toujours serait-il bon d'indiquer par leur date, dans la *Revue des Sociétés savantes*, celles des lettres de Catherine et, surtout, de Voltaire que les investigations de M. Lestrade et les nôtres permettent de considérer comme inédites.

Dates des lettres de Catherine II, impératrice de Russie, à Voltaire, qui paraissent être inédites :

1769. — 22 septembre.
1769. — 13 octobre.
1769. — 3 novembre.
1771. — 10 juin.
1772. — 22 août.
1772. — 3 octobre.
1772. — 5 décembre.
1775. — 23 juillet.

Digitized by Google

Dates des lettres de Voltaire à l'impératrice Catherine II, de Russie, conservées à la bibliothèque de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, qui paraissent être inédites :

1767. — 31 juillet.
1768. — ?
1769. — 12 août.
1770. — 14 avril.
1771. — 19 février.
1771. — 27 février.
1774. — 16 mai.
1774. — 29 août.
1775. — 18 septembre.
1775. — 18 octobre.
1777. — 25 juillet.
1777. — 1er août.
1777. — 21 septembre.
1777. — 28 octobre.
1777. — 5 décembre.
1778. — 16 janvier.
1778. — 30 avril.
1778. — 13 mai.
1778. — Sans date.

E. J. B. Rathery,

Membre du Comité.

1° *Extrait du Livre de Raison de Jaume Deydier, bailli d'Ollioules;* — 2° *Proclamation de Théodore Ier (baron de Newhoffen), roi des Corses,* communications de MM. Teissier et l'abbé André.

(Voir le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865.)

M. Octave Teissier, correspondant à Toulon, a communiqué au Comité l'extrait du Livre de Raison d'un bailli d'Ollioules aux xve et xvie siècles. A le juger par cet extrait, le Livre de Raison de Jaume Deydier avait un intérêt purement de famille, car les événements de l'époque dans la province y sont à peine et très-succinctement indiqués. Une recette contre les passions, donnée comme hors-d'œuvre, et composée de pain de seigle, de graines de myrte et de

Digitized by Google

vins bouillis ensemble, témoigne en outre de l'incroyable naïveté du bailli. Si tel était le juge, qu'étaient donc les justiciables?

Je propose au Comité de déposer cette pièce dans ses archives et de prendre la même résolution à l'égard d'une proclamation du roi Théodore aux Corses, qui a été transmise à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne, en Corse. Le but de cette proclamation est d'inviter les Corses à tenir prêtes les haches, hachettes, serpes et toutes autres armes de fer et de les bien aiguiser pour s'en servir à la première réquisition [1]. Le Comité croira devoir décider en même temps que des remercîments seront adressés en son nom à M. Aucapitaine, pour sa communication.

1° *Copie d'une lettre de Louis XIV au cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix*, communiquée par M. l'abbé André; — 2° *Cérémonial de la communauté de Toulon en 1723*, communiqué par M. Octave Teissier.

La lettre de Louis XIV au cardinal Grimaldi (2 août 1681) a pour but de l'inviter à faire nommer les députés qui devaient composer l'assemblée générale du clergé de France, convoquée pour le 1er octobre suivant. La lettre est impérative, parce que Louis XIV savait que les États de Provence s'étaient montrés contraires à la réunion de cette assemblée, où les affaires de la régale devaient être réglées dans un sens prévu d'avance, et auquel d'avance ils se montraient contraires.

Cette communication aurait par elle-même une importance secondaire; mais M. l'abbé André l'a accompagnée d'une note curieuse en ce sens qu'elle fait connaître les motifs sur lesquels s'appuyait la Provence pour s'opposer à l'extension du droit de régale revendiqué par la royauté. Dans cette affaire, les États de Provence épousaient absolument la cause de l'autorité ecclésiastique contre l'autorité royale, et ils enjoignaient notamment aux députés du clergé, « de défendre les prérogatives du Saint-Siége au sujet de l'excommunication lancée contre l'archevêque de Toulouse, s'il continuait à s'ingérer dans l'administration du diocèse de Pamiers, dont l'évêque était opposé à la régale. »

[1] Voir *Bulletin du Comité*, t. II, p. 689, 693 et 704.

Digitized by Google

Pourquoi, dans une affaire où ils étaient pour le moins désintéressés, les États de Provence faisaient-ils cause commune avec le pape contre le roi? La raison en est simple. Dépouillés par Richelieu de leurs attributs principaux, suspendus pendant plusieurs années, frappés d'impôts qu'ils trouvaient exorbitants, exilés au fond de la Bretagne s'ils réduisaient trop le *don gratuit* que la cour prétendait leur imposer, les membres des États de Provence ne laissaient passer aucune occasion de témoigner leur mécontentement, quand ils croyaient pouvoir le faire sans danger. Petite guerre en attendant la grande.

La communication de M. Octave Teissier concernant le cérémonial de la municipalité de Toulon à l'occasion des élections consulaires, visites des gouverneurs, réjouissances publiques, entrées solennelles des évêques, etc. ne donne lieu à aucune observation. On dirait un décret des préséances. Tout ce qui touche aux honneurs extérieurs, à la représentation, est réglé, prévu, calculé avec un soin minutieux, signe indubitable des susceptibilités municipales des anciennes communes provençales.

Je propose au Comité d'ordonner le dépôt dans ses archives des communications de M. l'abbé André et de M. Teissier.

PIERRE CLÉMENT,

Membre du Comité.

Communications de MM. Saint-Joanny, H. Beaune, Lhuillier et Barbier de Montault.

(Voir le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865.)

M. Gustave Saint-Joanny, avocat à Thiers, a transmis au Comité des Sociétés savantes quatre pièces extraites des archives de la ville.

La première est un édit de François Ier, daté de Lyon, le 31 mai 1533, par lequel le roi autorise les habitants de Thiers à s'imposer extraordinairement, durant dix années, pour la réparation des murailles, tours, poteaux, fontaines, ponts et fossés de la ville. Cette imposition devait consister dans une surtaxe sur le pain blanc, les bêtes de charge, le vin, et quelques autres objets de consommation.

Digitized by Google

M. de Saint-Joanny nous envoie en second lieu la copie des lettres patentes de Henri IV, datées de Paris, au mois de mars 1597, et relatives au jeu de l'arc et de l'arquebuse. Considérant « combien ces jeux sont honnêtes, bien réglés et observés ès bonnes villes du royaume, » voulant que les jeunes gens s'y appliquent tant pour se divertir et éviter l'oisiveté, que pour se préparer au métier des armes et à la défense du pays, le roi accorde au vainqueur des jeux, ou, pour nous en tenir aux termes de l'ordonnance, à celui qui mettra trois fois dans le gobelet ou qui abattra l'oiseau, l'exemption de toutes tailles, aides ou impositions durant trois ans.

Nous croyons que cette pièce et la précédente offrent assez d'intérêt pour être publiées dans la Revue des Sociétés savantes, et c'est là, en ce qui les concerne, la proposition que nous soumettons au Comité. Quant aux deux autres pièces transmises par M. de Saint-Joanny, ce sont deux consultations : l'une de Loyseau, avocat au parlement de Paris, à propos d'un procès relatif au droit de patronage d'une chapelle de l'église collégiale de Saint-Genès à Thiers; l'autre, de six avocats de Paris, MM. Berroyer, Tartarin, de Soulanges, de la Vigne, Macé et Chevallier, contre la réunion des charges de judicature aux mains d'une même famille. Ces derniers documents se rapportant à des intérêts purement privés, et n'émanant pas de l'autorité publique, mais de simples particuliers, nous ne pensons pas qu'il soit opportun de les publier dans la Revue, et nous nous contentons d'en demander le dépôt aux archives.

M. Henri Beaune, substitut du procureur général à Dijon, vient de nous transmettre non pas seulement une note, mais un Mémoire très-curieux sur la fondation de l'université de Besançon, ou, plutôt, sur les efforts des échevins de cette ville pour y organiser l'enseignement régulier de la jurisprudence. Après avoir obtenu, en 1564, soit du Saint-Siége, soit de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand Ier, les autorisations nécessaires, on s'occupa de trouver des maîtres, et tour à tour on s'adressa aux jurisconsultes les plus célèbres du temps, à Hugues Boneau, à Antoine Leconte, à Thomas Gualla, à François Baudoin, à Cujas lui-même; c'est le récit détaillé de ces négociations que M. Beaune nous a communiqué. Ce précieux travail a d'autant plus d'intérêt qu'il renferme le texte inédit des

Digitized by Google

offres adressées à Cujas, et de la lettre de refus par laquelle il y répondit. On ne saurait s'étonner, du reste, des difficultés que la ville de Besançon avait à trouver des maîtres habiles et autorisés qui consentissent à accepter ses avances. La nouvelle université, que les échevins travaillaient à fonder avec plus d'ardeur que de succès, n'était rien moins que solidement établie. La ville de Dôle, qui possédait une école célèbre, créée depuis un siècle et demi, n'avait pas appris sans une grande douleur les projets des habitants de la capitale de la Franche-Comté, et elle les combattait de toutes ses forces. Le Saint-Siége lui-même résistait si bien, que la bulle qui avait été obtenue en 1564, du pape Pie IV, en faveur de l'Université de Besançon, fut révoquée deux ans après par son successeur, Pie V. Vainement Sixte-Quint se montra d'abord mieux disposé; il revint lui-même sur le consentement qu'il avait donné, et ses successeurs Grégoire XIV et Clément VIII refusèrent également de se prêter à l'érection d'une école nouvelle, rivale de celle de Dôle. Ce fut sous Louis XIV seulement que cette ville perdit son université, qui fut transportée à Besançon, en 1691. Le Mémoire de M. Henri Beaune ne va pas aussi loin; il comprend seulement les quatre ou cinq années du seizième siècle durant lesquelles les habitants de Besançon, croyant s'être assuré la bienveillance du Saint-Siége et ne supposant pas que le pape puisse revenir sur la décision qui leur est favorable, s'occupent de trouver des maîtres instruits et habiles. Comme, d'ailleurs, ce mémoire n'est pas d'une étendue considérable, et que la narration y sert seulement à montrer le lien et l'importance des textes inédits recueillis par l'auteur, nous n'hésitons pas à en proposer l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

M. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, a transmis au Comité des travaux historiques la copie de l'acte de nomination d'un principal du collége de Meaux. L'acte est daté du 20 décembre de l'année 1600. Il y avait un mois seulement que l'ancien principal, M. Jean Lust, était mort; le candidat qui fut choisi pour le remplacer se nommait Louis Pequet, natif d'Amiens. M. Lhuillier sup-

[1] On trouvera plus loin le travail de M. H. Beaune (p. 203).

Digitized by Google

pose, sans le prouver, qu'il est le père du médecin de Fouquet. Nous avons quelque peine à nous ranger à cette opinion; car Louis Pequet avait enseigné les humanités durant six ans au collége de Navarre, et ce collége n'admettait pas facilement les gens mariés au nombre de ses régents. Quoi qu'il en soit, la nomination du nouveau principal eut lieu en présence du lieutenant-général du roi au bailliage de Meaux, dans une assemblée dont faisaient partie plusieurs citoyens notables et seulement deux chanoines de la cathédrale. Peut-être est-il permis de conclure de là que le collége de Meaux n'était pas à ce moment dans la dépendance absolue de l'évêché. Sa situation se modifia par la suite, et il devint une institution épiscopale, véritable annexe du séminaire diocésain, comme le constate un rapport du président Rolland. Le document transmis par M. Lhuillier n'est pas dépourvu de quelque intérêt pour l'histoire de l'instruction publique; nous avons l'honneur d'en proposer le dépôt aux archives [1].

C. Jourdain,

Membre du Comité.

[1] La communication de M. le chanoine Barbier de Montault est analysée ci-dessus p. 126, dans le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865. (*Note de la Commission de rédaction.*)

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur des communications de MM. Aubertin, de Morlet, Fr. Martin, Arnault, Oudet, abbé Corblet et Mollay.

(Voir le compte rendu de la séance du 13 mars 1865.)

Le camp de Chassey (*Saône-et-Loire*), par M. Aubertin. — *Cercles de pierre et dolmens dans les tumulus de la forêt de Mackwiller* (*Bas-Rhin*), par M. de Morlet. — *Sépultures celtiques près d'Orly* (*Seine*), par M. Fr. Martin. — *Puits funéraires de Gourgé* (*Deux-Sèvres*), par M. Arnault. — *Clouterie romaine de Boviolles* (*Meuse*), par M. Oudet. — *Cimetière mérovingien de Noroy* (*Oise*), par M. l'abbé Corblet. — *Mosaïque de l'église de Thiers* (*Puy-de-Dôme*), par M. Mallay.

Le camp de Chassey est un antique refuge, situé sur la limite actuelle des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, vers Chagny. Il a servi à plusieurs reprises. M. Aubertin le décrit comme une crête rocheuse de 1,500 mètres de long, qui, dans sa plus grande largeur, n'a que 150 mètres, et à l'une de ses extrémités, 30 mètres seulement. Des escarpements naturels le protégent sur ses grands côtés. A un bout il est fermé par un rempart de 13 mètres de haut, qu'on appelle *le château*. La clôture de l'autre bout consiste en une enceinte ovale, dont la précinction s'élève de 15 à 18 mètres. C'est *la redoute*. Un gros murger sépare la redoute du reste du plateau. La surface de celui-ci est distribuée en compartiments irréguliers par des murs en pierres sèches, qui vont dans tous les sens. Tout cela est dominé par deux longues terrasses en gradins, bordées chacune d'une sorte de parapet.

Un tumulus, le seul qu'on ait remarqué dans ce parage, existe sous les escarpements de l'enceinte. Il fut fouillé il y a plusieurs années. On n'y trouva pas autre chose qu'un collier fait de coquilles percées et de rondelles en terre cuite.

Cet ornement de sauvage n'est pas l'unique objet d'où l'on puisse inférer l'extrême antiquité du refuge. Un labour, exécuté l'année dernière sur le plateau, a fait sortir du sol des instruments de pierre en nombre infini. M. Aubertin, s'étant transporté sur les lieux

Digitized by Google

à la nouvelle de la découverte, a pu recueillir, pour le musée de Beaune, 153 pointes de dards, 277 pointes de flèches, 3 hachettes, 1 casse-tête, 9 rognons de silex, d'après lesquels des lames avaient été détachées. M. Aubertin ne porte pas en compte de nombreuses pièces à l'état d'ébauches, qu'il a mises de côté, tout informes qu'elles étaient, jugeant, dit-il, que tout ce qui porte la marque de la main humaine est à conserver dans un musée d'antiques. Voilà qui est parler à merveille, et qui nous assure que M. Aubertin élèvera au rang des plus utiles collections départementales celle de Beaune, dont il est le créateur.

Des résultats tout différents de ceux que je viens de rapporter ont été obtenus toutes les fois qu'on a fouillé autour du château ou de la redoute. Là ce sont les débris romains qui ont donné. On pouvait s'y attendre à l'avance, car un rempart de quarante pieds de haut, et un retranchement en forme d'amphithéâtre sont des ouvrages de défense qui ne peuvent dater que de la décadence romaine. La série des médailles recueillies s'étend de Gallien à Valentinien.

Une lettre de M. le colonel de Morlet concerne des fouilles exécutées par M. le pasteur Ringel, aux frais de la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace. Les fonds avaient été faits pour explorer douze tumulus de petit relief, situés dans la forêt de Mackwiller, sur la colline dite *Todtenberg* (mont des morts), où de nombreuses sépultures germaniques ont été déjà signalées.

Le plus considérable de ces tumulus (16 mètres de diamètre) recouvrait deux cercles concentriques de pierres brutes. Dans l'intervalle des deux cercles étaient des tombes, formées aussi de pierres brutes, et orientées du couchant au levant. Un collier et deux bracelets de bronze ont été recueillis dans l'une des tombes. Au centre du tumulus, sur une base de pierres plantées en hérisson, était étendue une grande pierre plate. Il y avait beaucoup de charbon sur cette table et aux alentours.

Dans deux autres tumulus, qui étaient disposés de même, le dessous de la table était vide. On a trouvé là des bracelets de bronze et de jayet. Le fer et le silex faisaient absolument défaut.

M. de Morlet appelle *cromlech* les pierres plantées en cercle qui garnissent ces tumulus. On ne peut pas dire qu'il ait tort, si l'on s'en rapporte à l'étymologie de *cromlech*, qui veut dire *cercle de pierres*. Cependant, comme l'usage a été, jusqu'ici, de ne dénommer de la

Digitized by Google

sorte que de très-grands cercles construits à découvert, il convient peut-être, pour éviter la confusion, de s'en tenir à cette acception restreinte. D'ailleurs notre savant correspondant fait remarquer avec raison que les tumulus de Mackwiller diffèrent essentiellement de ceux de la plaine d'Alsace. Il leur trouve des analogues dans le Holstein. Je m'empresse d'ajouter que les dernières recherches de M. Fouquet, de la Société polymathique du Morbihan, ont eu pour résultat d'en rencontrer de pareils en Bretagne.

M. Francis Martin signale une découverte qui a été effectuée sous ses yeux, lors d'un nivellement poussé jusqu'à la profondeur de 1^{m},60, au lieu dit *le Creux d'Enfer*, sur la commune d'Orly (Seine).

D'abord on a mis à jour une voie empierrée avec des moellons placés sans ordre. Ce chemin ne se rajustait à aucun de ceux du pays. Lorsqu'il eut été démoli et qu'on en vint à fouiller sur ses bords, on déterra un squelette presque entier, qui avait au doigt un anneau et au cou un collier de bronze. Le collier, formé d'une verge unie, présentait cette particularité que quatre petits anneaux étaient enfilés dedans. Il y avait autour du squelette beaucoup de tessons de poterie faite au doigt, parmi lesquels deux vases entiers. L'un, haut de 23 centimètres, était de forme conique, comme un pot à fleur; l'autre consistait en une petite urne de 65 millimètres seulement. Le pot et l'urne étaient remplis d'un mélange de cendres et d'ossements calcinés. Des os humains ont été reconnus dans le plus grand vase.

D'autres sépultures du même temps, mais moins bien conservées, ont donné un squelette de cheval, de nouveaux débris de poterie façonnée à la main, et divers fragments de bronze, dont un morceau de collier avec des anneaux passés dedans, et le dos d'une fibule cambrée.

M. Arnault annonce la découverte d'un groupe de puits funéraires sur la commune de Gourgé, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres). Ils sont sur la côte du Thouet, dans un terrain qui longe le *chemin Saint-Hilaire*, ancienne voie romaine de Poitiers à Nantes.

Six de ces sépultures ont été fouillées, l'une par des paysans qui furent les auteurs de la découverte, les cinq autres par la Société de statistique des Deux-Sèvres. Je suis obligé de dire que c'est la fouille exécutée par les paysans qui a été la mieux conduite.

Digitized by Google

Deux hommes de la campagne, en remuant la terre, rencontrent une pierre assez large sous laquelle d'autres pierres étaient placées avec ordre. Ils défont cette première couche, puis une autre, et bientôt s'aperçoivent qu'ils ont affaire à un puits creusé dans la roche tendre. Ce puits a été comblé avec un soin particulier, car les couches alternent régulières avec des couches de terre. L'idée d'un trésor enfoui se présente à leur esprit. Arrêtés par l'eau à environ 4 mètres de profondeur, ils quittent l'ouvrage, se promettant de le reprendre à l'arrière-saison, parce que c'est le temps où les puits sont ordinairement à sec dans le pays. En effet, au mois de septembre suivant, il leur est possible de recommencer à fouiller. Ils traversent encore plusieurs couches successives de terre et de pierres, après quoi se montre un moulin à bras avec ses deux meules, l'une en pierre volcanique, l'autre en grès. Ils parviennent ensuite à un lit de tuiles plates, toutes endommagées, superposées à un autre lit d'environ deux cents tuiles creuses, dans un état parfait de conservation, placées avec beaucoup d'ordre les unes sur les autres. Enfin sous les tuiles gisaient vingt vases, tous intacts. Plusieurs étaient remplis d'une matière qui s'était durcie comme du mortier, de sorte que nos hommes les cassèrent pour voir si l'or qu'ils cherchaient n'était pas caché dans cette pâte. Neuf pièces qui ont échappé à ce massacre sont conservées aujourd'hui au musée de Niort. Il y a dans le nombre deux urnes, un pot à trois anses, et quatre petits vases à goulot. Sur chacun de ces derniers, est un mot écrit à la pointe. La figuration donnée par M. Arnault permet de lire les quatre mots : GLIM, GEMS, SEM, EZVINVS.

La totalité de la profondeur du puits était de 7^{m} 55, son diamètre de 1^{m} 55 à l'orifice et de 1 mètre seulement au fond.

Les autres puits, vidés, comme je l'ai dit plus haut, aux frais de la Société niortaise, variaient pour la profondeur entre 5 et 7 mètres. L'un d'eux, au dire de M. Arnault, n'a fourni absolument rien : ce qui me fait craindre qu'on n'ait pas bien regardé. Je résume à l'égard des quatre autres, qui ont donné quelque chose, les indications du rapport.

On a trouvé dans l'un un vase entier et d'autres vases en morceaux; dans un autre, une quantité considérable d'os d'animaux, un lit de pierres debout entremêlées de tuiles plates et de briques romaines, six vases en terre dont l'un avait été enfermé dans une caisse de bois; dans un troisième, encore des ossements d'animaux,

Digitized by Google

un bois de cerf, des débris de pots, un vase de terre entier, et vingt-cinq poids de terre, chacun avec sa marque, formant une couche symétriquement rangée; enfin, dans le dernier, une meule, des débris de bois et de vases en verre, et six médailles en bronze *sans intérêt.*

J'emprunte ces deux derniers mots à l'auteur de la communication, et je les souligne, en l'adjurant de les rayer de son vocabulaire. Il n'y a rien qui n'ait son intérêt dans une fouille; mais les monnaies sont par-dessus tout de précieux documents, elles qui disent toujours de quel temps elles sont, et souvent de quel temps sont les objets avec lesquels elles se rencontrent. Les pièces dédaignées par la Société de Niort donnaient la date du cimetière de Gourgé.

Je lis avec non moins de regret le compte rendu tout à fait écourté de travaux subséquents qui ont été jugés aussi sans intérêt, parce qu'ils n'ont fourni que des briques, des têts de poterie, un vase rouge entier, une clef et un de ces sifflets auxquels on applique improprement le nom de flûte. La pauvreté de ce butin ne fait pas que le lieu d'où il est sorti n'eût été digne de toute l'attention des chercheurs. Autant qu'il est permis de l'inférer des termes du rapport, on avait trouvé une sorte de catacombe. Des couloirs qui circulaient autour d'une pièce plus grande étaient remplis de cendre, et dans cette cendre abondaient les charbons, les clous, les ossements de toute sorte. Que n'a-t-on recueilli ces os? Que n'a-t-on relevé le plan de cette nécropole, et cherché le rapport qu'elle pouvait avoir avec les puits environnants? En faisant cela, on constatait scientifiquement un fait qui, à ma connaissance, n'a pas encore été consigné. Que cela soit un avertissement pour la Société de Niort, et que cette studieuse compagnie se défasse du préjugé que l'intérêt des fouilles est en raison des objets de prix qu'on en retire.

Une communication de M. Oudet, correspondant à Bar-le-Duc, a pour objet des clous romains, qui paraissent avoir été fabriqués à Boviolles près de Naix, car on ne peut pas remuer le sol en cet endroit sans en trouver des masses. M. Oudet a envoyé au Comité plusieurs échantillons, les uns ramassés à Boviolles même, les autres provenant d'un dépôt qui fut déterré à Bar-le-Duc en 1843. L'identité de fabrication est évidente. Ce sont de ces clous qu'on appelle *pointes* et qui servent à fixer les grosses étoffes dont on re-

Digitized by Google

couvre le bois. Ils ont de 20 à 25 millimètres de long; leur tête est en pyramide à six ou huit pans, et il y a à la base de la pyramide des pois en relief, dont l'effet était de mordre sur l'étoffe. D'après cet indice, M. Oudet juge non sans apparence de raison que l'usage de ces clous était spécialement de clouer le cuir, comme par exemple le cuir dont on recouvrait les boucliers.

Un important cimetière mérovingien nous est signalé par M. l'abbé Corblet. Il occupe le versant d'une colline située dans la commune de Noroy, non loin de Clermont en Beauvoisis (Oise). Découvert au printemps de 1863, il fut fouillé d'abord par MM. de l'Epinois et Ferret. Une commission nommée par la Société des antiquaires de Picardie a depuis continué, aux frais de la même Société, des recherches dispendieuses dont le résultat fournira la matière d'une publication étendue.

C'est de cet ouvrage que M. Corblet, qui faisait partie de la commission, veut donner un avant-goût au Comité en lui soumettant l'inventaire des objets recueillis.

Cent soixante-quinze fosses ont été fouillées. Un petit nombre de corps seulement étaient dans des cercueils de pierre; des restes de bois pourri indiquaient que la plupart avaient été mis dans des bières. Tous avaient été orientés, sauf un seul qui s'est présenté les pieds tournés au sud-ouest. Comme dispositions exceptionnelles on a remarqué qu'un squelette avait les bras croisés sur la poitrine, et qu'un autre avait été couché la face contre terre.

Des lames de sabre et d'épée, des agrafes en fer et en bronze, des grains en pâte de verre coloriée, en un mot tout ce que rendent d'ordinaire les cimetières mérovingiens, a été trouvé à Noroy; mais on y a trouvé aussi des choses qui ne s'étaient pas encore montrées ailleurs.

Au fond d'une fosse où deux corps avaient été mis l'un sur l'autre reposait une petite hache celtique en jade. M. Corblet se demande si cet objet n'aurait pas servi de pierre à aiguiser. Je crois qu'elle a plutôt servi d'amulette. Les haches celtiques ont été des objets de superstition, après avoir été des objets de dévotion. Je ne sais plus où j'ai lu que le cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, en portait une sur lui, comme préservatif de la gravelle. Mais sans remonter si haut, je n'ai qu'à invoquer le rapport de M. Aubertin, analysé au commencement de ce compte rendu. Il y est dit que

Digitized by Google

plusieurs des haches celtiques fournies par les fouilles de Chassey furent dérobées par les paysans, qui se font des amulettes avec ces objets; ils les connaissent depuis longtemps et les vénèrent sous le nom de *pierres de tonnerre*. Avis aux antiquaires qui s'imagineraient, en se fondant sur la distinction des époques archéologiques en âge de pierre, âge de bronze et âge de fer, que les produits d'une de ces époques ne doivent plus se retrouver aux époques subséquentes. D'après ce faux principe, on serait exposé à reculer dans une antiquité de cinq ou six mille ans telle sépulture des temps barbares, comme celle de Noroy, ou même des temps tout à fait modernes; car il a suffi de la connivence d'un parent ou d'un ami, pour que le chrétien qui avait cru en son vivant à la vertu de la hache celtique emportât avec lui ce talisman dans la bière.

Une rencontre qui a eu lieu dans une autre tombe intéresse vivement la numismatique. Des résidus d'une bourse qui avait été attachée à la ceinture d'un mort, on a retiré sept pièces de monnaie en argent, à légendes illisibles, dont le travail semble accuser le VIIe siècle. Trois de ces pièces sont de la grandeur des tiers de sol d'or; les autres, plus petites qu'aucune de celles que l'on connaisse (leur module varie entre 6 et 7 millimètres, et leur poids entre 7 et 9 centigrammes), paraissent être des copies des plus petits bronzes de Tetricus. M. Bazot, de la Société des antiquaires de Picardie, a fait un appel aux savants à l'occasion de ces pièces. Son article, imprimé dans la *Revue de Numismatique belge*, n'a pas encore reçu de réponse.

Pour l'éclaircissement des questions qu'a soulevées la découverte d'une mosaïque dans l'église de Saint-Genest de Thiers (Puy-de-Dôme), M. Mallay a envoyé au Comité un rapport accompagné de plusieurs dessins, savoir : le plan de la partie de l'église où était cette mosaïque; une aquarelle représentant, au quart de leur grandeur, les figures très-endommagées d'un cerf et d'un coq dans des médaillons; le calque sur l'original de deux autres figures, celle d'un lion, et celle d'un homme à cheval sur un poisson; un échantillon colorié de la bordure de la mosaïque, comparée avec la bordure d'une autre mosaïque trouvée récemment sous le pavé de l'église de Beauregard-Vendon (Puy-de-Dôme).

Le sol de la première travée, en entrant à Saint-Genest, était primitivement en contre-bas du reste de la nef. Afin de racheter la

Digitized by Google

différence, on remblaya au siècle dernier. C'est sous le remblai que s'est montrée l'aire ancienne. La mosaïque dont il s'agit en formait le pavement, interrompu en beaucoup d'endroits par de grossières réparations.

Le travail est barbare. Il est formé de cubes en marbre noir et blanc, auxquels sont mêlés çà et là quelques pièces d'autres couleurs. Le tout est noyé dans un ciment rouge, qui cloisonne le dessin et lui donne l'apparence d'un ouvrage maillé.

Un archéologue a attribué cette mosaïque au XIIe siècle. M. Mallay incline à la croire beaucoup plus ancienne. Son sentiment lui est inspiré par la présence du cerf, et aussi par celle de ce personnage monté sur un poisson, qu'il a calqué exprès pour nous le mettre sous les yeux, et qu'il pense être Neptune.

Ayant à me prononcer entre les deux opinions, ce n'est pas à celle de M. Mallay que je donnerai la préférence. Le cerf appartient à l'imagerie chrétienne, l'homme sur un poisson est dans le même cas. Il représente, non pas Neptune, mais la mer allégorisée. Il y en a un exemple célèbre au portail de Notre-Dame de Paris. Ce qui est non moins décisif, c'est que le médaillon du coq, signalé ci-dessus, porte en légende les deux lettres B A, lesquelles ne peuvent être que les initiales du mot *basilicus*. Or le basilic, ou coq à queue de serpent, est l'un des symboles religieux qu'on a le plus fréquemment représentés au XIIe et au XIIIe siècle. Il y a toute apparence que le sujet de la mosaïque de Saint-Genest était un bestiaire.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Rapport sur des communications de MM. Renon, Poquet, Magloire Giraud et Rostan, correspondants.

(Voir le compte rendu de la séance du 13 mars 1865.)

La première de ces communications remonte à une date déjà ancienne, mais nous l'avions tenue en réserve jusqu'à présent dans l'espoir d'être mieux renseigné sur les croix de Caravaca, qui en font l'objet. M. l'abbé Renon avait adressé au Comité le dessin d'une de ces croix à double croisillons inégaux, lesquelles ressemblent beaucoup à nos croix de Lorraine; il a retrouvé ensuite plusieurs

Digitized by Google

autres croix identiques ou analogues, et il les a toutes dessinées très-exactement, de manière à former une petite monographie de celles qui existent en France, pour ainsi dire par hasard, car c'est en Espagne qu'il faut les aller chercher pour en rencontrer un grand nombre. La croix de Caravaca, que les Espagnols entourent d'une vénération particulière, doit sa dénomination au nom d'une ville de l'ancien royaume de Murcie, dans laquelle on venait adorer une ancienne croix de cette espèce, qui avait fait d'innombrables miracles et dont l'origine se rattachait à une légende du XIIIe siècle. Toutes les croix de Caravaca, plus ou moins chargées d'emblèmes et d'ornements, étaient donc faites sur le modèle de la croix miraculeuse, qu'on a conservée jadis et qu'on pourrait bien conserver encore dans la ville de ce nom. Sainte Thérèse en avait une semblable sur la poitrine, au moment de sa mort. Voyez-en la représentation dans les Actes des Bollandistes, octobre, t. VII, p. 436. Le musée de Roanne en possède plusieurs spécimens très-curieux, trouvés dans un cimetière de capucins, et le musée de Cluny, à Paris, n'en possède qu'une seule, de petite dimension et de la forme la plus simple, qu'on a considérée longtemps comme une véritable croix de Lorraine. Il faut dire aussi que nos meilleurs dictionnaires d'archéologie religieuse ne font pas mention des croix de Caravaca.

M. le chanoine Poquet, curé doyen de Berry-au-Bac, diocèse de Soissons, nous a envoyé une courte notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Jean de Laon et un inventaire des saintes reliques qui étaient conservées autrefois dans ce monastère. Ces deux documents sont extraits textuellement d'un manuscrit peu connu, que notre correspondant ne nous désigne pas autrement et qui paraît être une compilation du dernier siècle. La notice est si courte et si superficielle, qu'il n'en faut pas parler; mais l'inventaire des reliques, quoiqu'il soit d'une rédaction moderne, est bon à garder et peut-être à publier. Ces inventaires-là ont toujours un intérêt historique ou archéologique, et, d'ailleurs, il y est question, avec plus ou moins de détail, d'objets d'art et de vieille orfévrerie, qui ont disparu à la fonte dans le terrible creuset de la Révolution française. Nous reconnaissons cependant que le trésor de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, fondée par sainte Salaberge vers 640, était plus riche en reliques qu'en reliquaires.

Digitized by Google

M. l'abbé Magloire Giraud, qui a remis en honneur le nom et les œuvres d'un habile sculpteur de la Ciotat, Joseph Lieautaud, élève du Bernin et ami du Puget, ne s'est point arrêté dans ses recherches sur ce sculpteur, qu'il peut se vanter d'avoir tiré de l'oubli. Les nombreux documents qu'il avait adressés à la section et qui ont été analysés dans la *Revue des Sociétés savantes*[1], n'étaient pas encore la fin de ses patientes investigations; il a fait sortir des archives départementales une foule de nouveaux documents, non moins intéressants que les premiers, et il les a fondus et commentés dans un excellent travail qu'il avait communiqué en partie à la Société statistique de Marseille et dont cette Société n'avait pas cru devoir ordonner la publication dans ses Mémoires. M. l'abbé Magloire Giraud a donc fait paraître lui-même les *Documents relatifs à la construction du maître-autel de l'église de Saint-Maximin (Var), exécuté par Joseph Lieautaud, et notice sur ce sculpteur*[2]. Cette brochure, dans laquelle l'auteur a réuni les documents les plus importants pour l'histoire de l'art et pour la biographie de l'artiste, nous fait regretter seulement que la *Revue des Sociétés savantes* n'ait pas eu la primeur des dernières découvertes de M. l'abbé Magloire Giraud.

Mais, en archéologie comme en histoire, il n'y a pas de découverte, si extraordinaire qu'elle soit, qu'on puisse regarder comme le dernier mot de la science : une question n'est pas définitivement résolue, tant qu'il reste quelque point obscur à éclaircir. M. L. Rostan, encouragé par les heureux résultats des recherches de son compatriote, M. l'abbé Magloire Giraud, dans les archives de Saint-Maximin, s'est mis à l'œuvre pour remuer un terrain qui paraissait avoir été fouillé de manière à ne laisser aucune chance d'y faire de nouvelles trouvailles. Eh bien! le succès a couronné ses efforts : il a découvert à son tour un grand nombre de pièces originales qui avaient échappé à son devancier, et il est parvenu, à l'aide de ces pièces, à rectifier et à compléter les travaux antérieurs, relatifs à l'église de Saint-Maximin et aux artistes qui ont concouru à sa décoration pendant le XVIIe siècle. Le Mémoire qu'il nous a transmis à ce sujet se divise en deux parties : dans la première, il prouve que le peintre et marbrier marseillais, Jean-Antoine Lombard, qui a gravé son nom avec la date de 1684 sur les parois de l'abside de

[1] 2e série, t. III, p. 389, et 3e série, t. II, p. 465.
[2] Marseille, typographie Roux, 1863, in-8° de 61 pages.

Digitized by Google

Saint-Maximin, n'est pas le même que ce *Stucatore Lombardo* que Pierre Puget recommandait à Joseph Lieautaud, dans une lettre datée du 4 août 1684 : la décoration de l'abside de cette église est donc l'œuvre d'un artiste français et non d'un Italien. Dans la seconde partie de son Mémoire, M. L. Rostan cite différentes pièces inédites très-intéressantes, concernant les ouvrages de sculpture de Joseph Lieautaud. En somme, le Mémoire étant composé de documents originaux et d'extraits empruntés aux archives du Var, je serais d'avis de l'insérer tout entier dans la *Revue des Sociétés savantes* comme un utile appendice aux découvertes de M. l'abbé Magloire Giraud, que cette *Revue* a signalées plus d'une fois à ses lecteurs, en applaudissant au zèle et à la persévérance de son honorable correspondant.

PAUL LACROIX,

Membre du Comité.

Recherches et découvertes relatives au village de Prémeaux (Côte-d'Or), communication de M. Aubertin, conservateur du Musée de Beaune.

(Voir le compte rendu de la séance du 16 janvier 1865.)

L'abbé Courtépée pense que sous la domination romaine le village de Prémeaux était appelé *Primæ aquæ*, étymologie dont on ne trouve aucune trace; un terrier de l'abbaye de Mézières, daté de 1160, nomme ce lieu *Prumœl.*

Les environs de Nuits abondent en antiquités; à Bolar, on a recueilli des cippes, des tuiles et des poteries avec des noms de fabricants, des statuettes en terre blanche, des médailles et monnaies de tous les empereurs. Trois des statuettes, dont deux représentent Isis et Horus, un *ex-voto* en pierre sur lequel figure un enfant au berceau accompagné d'un chien placé à ses pieds, ont été déposés au musée de Beaune.

Quincey a produit trois tombes, et une belle statuette en bronze classée au même musée; on y a trouvé aussi des substructions romaines.

A Comblanchier, des monnaies antiques et le cénotaphe d'un vigneron portant un raisin à la main ont été découverts sans qu'aucune fouille régulière ait été pratiquée.

Quant au village de Prémeaux, les antiquités y sont assez nom-

Digitized by Google

breuses pour qu'on ne puisse y planter une vigne sans frapper sur des murailles. A 500 mètres du village, auprès des sources de Courtavaux, se voient d'énormes pierres qui ont été taillées pour un édifice; à 100 mètres plus bas, un terrain nommé *climat des saules Guillaume* est traversé par une voie romaine qui rejoint celle d'Agrippa auprès de Nuits; sur cette voie était la station de *Vidubia*, non déterminée encore d'une façon certaine.

Ce terrain, jonché de débris, a fourni à M. Aubertin, sans qu'il fît des fouilles, dix-huit fragments de marbre monumental, blanc et veiné de rouge; un fragment de frise orné de moulures, en pierre rouge; un fût de colonne et un fragment de chapiteau corinthien en pierre blanche; des morceaux considérables de béton arrachés du sol par la charrue ou la pioche; des tuiles entières, des scories de fer, des ossements d'animaux, des cornes de bœufs, des spécimens de mortiers et de ciments, des pierres polies de l'espèce de celle qu'on extrait encore des carrières de Prémeaux; enfin on y a recueilli des pierres taillées en rigoles qu'on a cru être des autels de sacrifices, et que M. Aubertin considère comme les rigoles d'un *Laniarium*, ou boucherie; elles pourraient bien n'être que d'épaisses gargouilles pour l'écoulement des eaux pluviales. Tous ces débris ont été portés au musée de Beaune. Antérieurement à l'exploration faite par l'auteur de la notice, on avait trouvé au même lieu une jambe de statuette en bronze, d'un beau travail; deux clefs, l'une en bronze, l'autre en fer; un fragment de flûte en os; des épingles en bronze.

M. Aubertin pense qu'une modique allocation qu'il limite à 50 fr. lui permettrait de commencer une fouille qui serait fructueuse; il la dirigerait sur la partie de cette plaine où les vignerons prétendent retrouver des vestiges de maisons, de rues et de chemins.

La notice est terminée par une recherche de l'époque probable des nombreuses constructions de Prémeaux; l'auteur s'arrête à celle qui sépare les règnes de Vespasien et de Marc-Aurèle; il pense que la ruine de ces édifices doit être attribuée aux grands événements du ve siècle.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Digitized by Google

DOCUMENTS.

Lettres du chancelier Séguier à M. Le Tellier, secrétaire d'État au département de la guerre, communication de M. Feillet.

PREMIÈRE LETTRE.

« Monsieur,

« J'ay faict délibérer suivant qu'il vous a pleu me mander sur ce qui s'est passé dans le Parlement de Grenoble; il n'a pas esté besoin de grandes raisons pour persuader le Conseil que ceste procédure estait contre toutes les formes, et plus tôt une action de la violence d'un peuple que d'un Parlement, l'on a jugé qu'il estait à propos de casser toute cette déliberation que le Parlement mesme ne doibt soustenir, s'il ne veult approuver l'entreprise populaire quy a usurpé l'authorité royale, puisqu'elle a imposé ceste loy de registrer une déclaration en feuille volante, sans adresse à ce Parlement et sans sceau, qui donne l'authorité aux loix du prince; l'on a considéré aussy que ce serait introduire une maxime de grande conséquence que les vérifications du Parlement de Paris serviraient de loy à tout le royaume; il ne fault pas grande méditation pour trouver toutes ces raisons quy sont les règles ordinaires, et sy nous estions en estat de pouvoir se servir de la puissance pour venger l'injure faicte à l'authorité royalle, cette violence mériterait bien un chastiment exemplaire mais contre les autheurs juge qu'il faut mesurer le remède à la condition de l'estat de la province et ne pas se servir de toute la sévérité que désirerait ce crime, crainte que voulant beaucoup entreprendre, l'on n'excitat une seconde esmotion qui serait plus dangereuse que la première; qui obligerait le Roy à se servir de ses forces; dans un temps où elles seront plus utilement employees contre ses ennemis et que l'on a besoin d'appaiser tous ces mouvements par les mesmes moyens que l'on a terminé les autres, et que de vouloir entreprendre davantage l'événement en serait doubteux, et ne restablirait pas les affaires du Roy qu'avec de grandes

Digitized by Google

longueurs. Néantmoins, si M. de Lesdiguières et M. le premier président croient que l'on peult porter ceste affaire avec le chastiment qu'elle mérite, le Conseil ne s'éloigne pas de ce sentiment. Cependant, Monsieur, on a estimé qu'il fallait casser tout ce qui a esté fait en ceste occasion, faire deffense de plus faire à l'advenir pareilles entreprises sans de grosses peynes, ordonner que la première déclaration envoyée au Parlement sera registrée, et faire entendre néantmoins à M. de Lesdiguières et à M. le premier président qu'après cette vérification que la province représentant les grandes charges qu'elle porte et les despenses qu'elle a souffert par le passage ou le séjour des gens de guerre, que le Roy en ceste considération la déchargera de l'imposition de l'estappe pour l'advenir et en fera faire la despense sans aucune imposition extraordinaire sur la province. MM. du Conseil qui ont suivi la pensée de MM. des finances qui ont creu par cette voye assurer toutes les autres impositions de la province qui sont augmentées du double depuis le règlement fait à Lyon qui les avait fixées à 900,000 livres joint que les despences des gens de guerre à ce que l'on dit reviennent cette année à 1 million, je n'ose dire 2 millions ainsy qu'on l'a advancé. Ainsy par cet expédient, vous conserverez l'authorité du Roy, ne changeant rien en la première déclaration et ne donnant authorité que par les formes ordinaires, et la grâce que S. M. faict ne l'accordant qu'après l'obeyssance, et sur des considérations du misérable estat de la province; je croy que l'on pourrait adjouster que le Roy donnerait abolition du crime commis, et que les consuls de la ville de Grenoble la demanderaient au nom de tout le peuple, ce serait une action d'obéissance qui réparerait en quelque sorte l'entreprise faicte sur l'authorité; ce sera beaucoup sy l'on peut obtenir ce que l'on propose, veu les exemples de ce qui s'est passé dans les provinces du royaume; la ville d'Aix a pris abolition, cest exemple pourrait servir de raison en ceste occasion; on a aussy jugé à propos de casser tout ce qui a esté faict contre le procureur général et de faire deffense a la Cour de Parlement de faire aucune procédure contre luy sur ce sujet, n'ayant rien faict en ceste occasion que son debvoir; l'on pourrait luy envoyer une lettre de cachet antidattée qui porterait que sur l'advis que le Roy a eu des despesches que le Parlement de Paris envoya aux autres Cours de Parlement, S. M. luy ordonne de retenir le pacquet et de luy envoyer. C'est, Monsieur, ce que je vous puis dire sur ce sujet; quand à la ville de

Digitized by Google

Paris l'on paraist fort tranquille, nous travaillons aultant qu'il se peult à confirmer le repos et de ne rien esmouvoir; j'espère que nous aurons ce que nous pouvons désirer. J'attendray de vos nouvelles et demeureray, etc. »

12 mai 1649. — Fonds Saint-Germain français, $\frac{702}{27}$, pièce 38. Correspondance du chancelier Séguier.

SECONDE LETTRE.

« Monsieur,

« Je vous envoye l'arrest ainsy que l'on a jugé à propos dans le Conseil de le refformer, j'ay creu qu'en l'estat présent de la province, il serait inutile d'ordonner que sera informé des entreprises faictes pour obtenir l'arrest du Parlement, et que ce n'est que tesmoigner de la faiblesse de faire paroistre une résolution de porter les choses au funeste lorsque l'on est dans l'impuissance de l'exécuter. Vous avez plus de cognoissance que moy des extrémités où se sont portés les trois ordres de la province du Dauphiné et de l'arrest donné au parlement. Ces dernières actions enchérissent bien, ce me semble, sur les premières, et il serait inutile de tesmoigner ressentiment des moindres et passer soubz silence les plus grandes. Cependant, Monsieur, cette affaire est de grande conséquence et d'un dangereux exemple pour les autres provinces du Royaume dont la condition et l'estat ont changé; elles penseront avoir mesme droict d'être remise en leurs premiers privillèges, et si les voyes de la violence ont esté utiles et advantageuses au Dauphiné, elles croiront qu'elles les doibvent suivre, ainsy le Languedoc, la Provence, la Guyenne et la Normandie demanderont la liberté de leurs Estats, que l'on a creu, avec grande raison, debvoir affaiblir pour establir l'authorité royalle. Vous aurez été informé de l'arrest donné au parlement de Thoulouze qui change toute la disposition de l'édit de Béziers, en sorte que la liberté est rendue aux Estats de donner ce qu'ils jugeront à propos au Roy. Ce sont des maux dangereux et difficilles à guérir, et si ces mouvements eussent paru avant notre paix ils eussent esté sans remède, ce qui fait juger combien il est important de conserver Paris dans l'estat où il est à présent; l'on n'a pas estimé à propos de demander aucun secours à la Ville de Paris. La propo-

Digitized by Google

sition serait infructueuse et ne produirait qu'un refuz qui donnerait sujet aux esprits mal affectionnez de faire beaucoup de discours et de semer des bruits dans le publicq, que l'on aurait peyne d'estouffer, joint qu'il semble qu'il ne fault pour obliger les Parisiens de faire une action qui leur donne sujet de croire que l'on est mescontent d'eulx; ils penseraient que l'on leur voudrait faire une querelle pour prendre occasion de les assiéger; il y a beaucoup de dispositions dans les esprits à recevoir ces impressions qui feraient sans doute de tres-mauvais effects; aussy que les moyens de secourir le Roy ne peuvent estre tirez sans l'autorité du Parlement qui prendrait occasion de s'assembler et de regagner les bonnes grâces du peuple, en prenant leur protection pour empescher les impositions. Il faut éviter cette lyaison d'aultant plus qu'elle est à présent rompue, et que cette compagnie a perdu sa réputation dans le publicq, et qu'ils ont à présent peu de pouvoir sur les esprits des peuples; j'adjousteray que ce secours que l'on demanderait ne pourrait estre tiré que par authorité ou par la bonne volonté des peuples; pour le premier moyen, il ne se faut point tromper, il n'y en a point dans Paris, et il se fault contenter d'en conserver les apparences et de mesnager son pouvoir; quand à l'amour, il est encore moindre et sy les peuples se retiennent de se soulever, c'est par la crainte de retomber dans les misères où ils se sont veus, et non par respect et amour de l'administration; ainsy je croy qu'il fault surseoir la demande de secours qui ne produirait sans doubte aucun bon effet. Mais, Monsieur, permettez-moy que je vous représente que la proposition pourrait bien m'estre faicte sans commettre la consultation à M. Saintot, qui est bien justement capable pour porter les paroles que l'on luy donne, et non pas pour estre dépositaire des intentions du Roy, et il me semble, quand je partis, vous me fistes l'honneur de me faire espérer que j'aurais tous les ordres comme le premier en dignité du deçà, je dis cecy pour le service du Roy qui est mon seul but, et je n'entends pas en tirer autre advantage que de me mettre en estat de pouvoir utilement servir. On nous donne tous les jours advis de diverses assemblées qui se font, que je voudrais bien destruire avec authorité, sy nous estions en estat de cela, mais je prévoy qu'il n'y a que l'industrie qui puisse estre opposée à tous les artifices, et que nous n'avons la puissance d'agir autrement, que ce serait seulement faire voir notre faiblesse qui produirait avec certitude un mauvais effect, je veux dire quelque remuement dans lequel

Digitized by Google

l'authorité et le pouvoir de ces mauvais espritz se ferait paraistre davantage et nous aurions peu de moyens de les empescher d'exécuter leurs mauvais desseins; aussi qu'il est important de conserver ceste réputation dans les provinces que la disposition des habitants de Paris est bonne au service du Roi.

Il semble, Monsieur, que vous marquez par votre lettre que l'envoy du relief d'adresse aux trésoriers de France sont la cause de tous les mouvements arrivez en Dauphiné, et cependant il n'a esté faict qu'au mois d'Avril dernier, ainsy il ne peut pas estre la cause de ce qui estait passé auparavant, ce qui a sa naissance d'un plus puissant principe. Je deffends une cause qui ne me regarde point, puisque je ne luy envoyai ny adresse, mais je vous mande cecy pour faire considération sur l'estat du Dauphiné qui est tres important et qui désire un prompt remède; je suis trop loing pour pouvoir juger des affaires, je finirai la présente par les assurances que je suis. »

Paris, 30 mai 1649. — Fonds Saint-Germain français, $\frac{709}{26}$, pièce 8. Correspondance du chancelier Séguier.

Copie de lettres patentes de François Ier, concernant une imposition extraordinaire, à Thiers, pour le rétablissement des murailles. (Dernier may 1533.) Communication de M. G. Saint-Joanny (à Thiers).

(Voir le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865.)

François par la grace de Dieu roy de France à tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. receu avons lhumble supplication de nos chers et bien amez les manans et habitans de la ville de Thiers contenant que pour employer en la réparacion fortiffication et emparement des murailles tours poteaulx fontaines pons et foussez de lad. ville qui est danciennete close de murailles nous eussions par nos lettres patentes cy attachées soubz le contrescel de nostre chancellerye et pour les causes plus à plain contenues en ycelles permis et octroyé prendre cueillir et lever ou faire prendre cueillir et lever par forme dayde en lad. ville et fins dycelle le troisiesme denier du pain blanc qui se vend en destail en lad. ville chasteau fins et faulbourgs dycelle et sur chascune beste chargée de marchandyze pour vendre en lad. ville chasteau fins et limites dycelle deux deniers pourveu que lesd. bestes ne feussent chargées de charbon ou

Digitized by Google

de boys lesquelles bestes ainsy chargées de boys ou de charbon ne payeront que ung denier, et sur chascun chard ou charette chargez de toustes marchandyzes ou vivres pour vendre en lad. ville fins et limites dycelle quatre deniers Tournoys excepté desd. boys et charbon lesquels ne payeront que deux deniers, et sur chascun *tonneau de vin ou de vendanges* entrant dedans lad. ville chasteau et fins dycelle non estant du creu et cueillette desdits suppliants deux sols tournoys, et sur chascune beste bouvyne et chevaline menée pour vendre en lad. ville ung denier tournoi, et sur les quatre moutons brebis chèvres et porceaulx ung denier tournoy, pour le tems de dix ans; et iceulx deniers ont tousjours prins et levé ou faict prendre et lever, et le compte et reliqua de ceulx qui ont levé lesd. deniers esté deument rendu, et les deniers employés esdittes reparacions fortiffications et emparements dessusdits sellon et ensuyvant nos dittes lettres, et pour ce que le tems contenu èsd. lettres doctroy vient de bref à expirer et que lesd. deniers ja levez et qui pourront estre levez dedans led. temps nont peu et ne pourroient à beaucoup près fournyr et sattisfaire ausd. réparacions fortiffications et emparemens desd. murailles tours poteaulx fontaines pons et foussez pour la grand décadence diceulx leur est besoing avoir nos lettres de contignuation et prolongation dud. octroy pour le bien prouffit et utilité desd. supplians manans et habitans de lad. ville et des lieux circonvoisins humblement requerans ycelles; Pour ce est que nous inclinant liberallement à la supplication et requeste desd. supplians, avons prolongé et continué prolongeons et continuons et leur avons permis et octroyé permettons et octroyons de grace espécial par ces presentes que lesd. aydes dessus declarez ils puissent prendre cueillir et lever ou par leurs commis faire prendre cueillir et lever sur lesd. marchandyzes et vendeurs dycelles jusques à dix ans prochain à compter du jour que expirera le tems dud. octroy, pour les deniers qui en viendront et ysteront convertir et employer en réparacions fortiffications et emparemens des murailles tours poteaulx fontaines ponts et foussez de lad. ville et non ailleurs, pourveu que à ce soyent consentiz ou consentent la plus grande et sayne partie desd. manans et habitans, que nos deniers nen soyent retardez ni diminuez et que aux baux et fermes qui se feront desd. aydes seront présents et appelez le Baron seigneur de Thiers ou ses officiers aud. lieu, et que celluy ou ceulx qui recepvront ou distribueront lesd. deniers seront tenus den rendre bon compte et re-

Digitized by Google

liqua par devant les officiers dud. Thiers appelé aussy luy ou son Procureur. Si donnons en mandement par ces présentes au Seneschal dAuvergne ou à son Lieutenant et à tous nos autres justiciers et officiers et à chascun deulx sur ce requis et comme à luy appartiendra que de nos presentes grace permission et octroy ils fassent souffrent et laissent lesd. manans et habitans joyr et uzer pleinement et paisiblement sans leur mettre ou donner souffrir estre faict ni donné aucun destournement ne empeschement, au contraire lequel si faict mis ou donné leur estoit, le mettent ou facent mettre incontinent et sans dellay à pleine et entiere delivrance, et à ce faire et souffrir et à payer lesd. aydes contraignent ou facent contraindre tous ceulx qu'il appartiendra et qui pour ce seront à contraindre par touttes voyes et manieres deues et raisonables. en tesmoin de quoy nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes. Donné à Lyon le dernier jour de may lan de grace mil cinq cens trente trois et de nostre regne le dix neuviesme.

Au repli — «Par le roy : Delaforest.»

La présente copie certifiée conforme à l'original faisant partie des archives de Thiers, par le soussigné archiviste gratuit de la ville.

Copie de lettres patentes d'Henri IV, portant permission de tirer au papegai et à la butte, avec exemption de tailles pour le roi de l'oiseau. Mars 1597. Communication de M. G. Saint-Joanny (à Thiers).

(Voir le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865.)

Henry par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à tous presens et advenir salut. comme nos prédécesseurs Roys considérant combien les Jeux et industries de tirer du jeu de l'arc et harquebuze sont honnestes bien requis et observés ès bonnes villes de nostre Roy^me^ et principallement en celles qui sont limitroffes de plusieurs provinces affin que les jeunes gens et autres si y appliquent tant pour aulcunes fois prendre récréation et esviter oysivete que aussy quand besoing seroit lon les puisse emploier et exploitter à lattention et deffense des villes citez lieux et placces de nostre royaume et ailleurs pour nostre service leur auroient permis den faire exercice et profession et pour les inciter dadvantaige grattiffié

Digitized by Google

de plusieurs beaux droicts privilleges et exemptions, SCAVOIR FAISONS que NOUS désirant nos subjets en soy appliquéz à bons et honnestes exercices inclinans libérallement à la supplication et requeste de nos chers et bien amez les Archiers et Arquebuziers uzant desd. jeux et industries de tirer de larc et harquebuze de nostre bonne ville et faulbourgs de Thiers en Auvergne limitroffe de nos provinces de Lionnois Foretz Borbonnois et Velay à iceulx pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans avons de nostre grace espécial plaine puissance et autoricte Royal permis et octroié, permettons et octroions par ces presentes que à tel jour que bon leur semblera une fois lan ils puissent et leur soit loisible eulx assembler ès lieux et endroits destinez pour tirer de larc et de larquebuze et tout ainsy qu'ils ont accoustume faire assavoir lesd. archiers pour tirer au gobelet ou cercle en butte ou à loyseau et tout ainsy et à tel endroit qu'ils verront bon estre sellon la coutusme dud. Thiers et les arquebuziers pour tirer à loiseau aultrement appelé papegay que au blanc ou cercle en butte et tout ainsy quils adviseront entre eulx et voullons et nous plaist que celluy desd. archiers qui metra trois fois dans led. gobelet ou cercle ou qui abatra led. oiseau ou papegay soit et demeure lannée prochaisne après ensuyvant franc quitte et exempt de touttes tailles aides impositions guet et garde des portes entrée et sortie de vins et autres subsides quelconques mises et à mettre sur et pendant quil sera Roy desd. archiers, ensemble que celluy desd. harquebuziers qui abatera led. papegay ou qui mettra comme dit est au blanc ou cercle sellon quil est accoustumé aud. Thiers entre eulx soit et demeure l'annee prochaine ensuyvant et pendant aussy quil sera Roy desd. harquebuziers et leurs successeurs de lune et lautre qualite aussy exempts de pareil privillege quil est dict cy dessus pour raison desd. archiers et joyssent et uzent de tels ou semblables droits exemptions privilleges franchises et libertez que font les archiers et harquebuziers de noz villes de Lyon, Orléans, Molins en Bourbonnoys et autres bonnes villes de nostre Royaume pourveu quils soyent manans et habitans de notred. ville et faulbourgs de Thiers. SI DONNONS en mandement à noz amez et feaux les Gens de noz comptes et generaulx par nous ordonnez sur le faict de nos aydes à Montferrand Seneschal dAuvergne ou son lieutenant Président et eslus sur le faict de nos Aydes et tailles en lélection dud. lieu et à tous autres justiciers et officiers quil appartiendra que de noz presentes grace congé et permission

Digitized by Google

octroy affranchissement et libertez ils facent souffrent et laissent lesd. archiers et harquebuziers jouans et uzans desd. jeux darc et harquebuze en nostre ville et faulbourgs de Thiers et icelluy desd. archiers qui aura mis trois fois dans led. gobelet ou cercle ou abattu led. oiseau comme au semblable celluy desd. arquebuziers qui aura abattu ou abattra led. papegay ou qui aura mis au blanc ou cercle joyssent et uzent pleinement et paisiblement et perpétuellement sans en ce leur en faire mettre ou donner ne souffrir leur en estre faict mis ou donné aulcuns destourbis ne empeschement. Car tel est notre plaisir. et affin que ce soit choze ferme et stable à tousjours nous avons fait mettre nostre scel ausd. presentes sauf en autres chozes nostre droit et lautruy en toutes. Donné à Paris au moys de mars lan de grace mil v^c quatre vingt dix-sept et de nostre regne le huictiesme.

(Signé) Henry.

Certifié conforme à l'original étant aux archives de Thiers, par le soussigné archiviste gratuit de la ville.

Documents inédits sur la fondation de l'Université de Besançon, communication de M. Henri Beaune, procureur impérial à Louhans.

(Voir le compte rendu de la séance du 10 janvier 1865.)

On n'ignore pas que l'université de Besançon fut fondée au xvie siècle. Depuis longtemps la vieille cité impériale, qui avait été sous les empereurs romains le siége d'une école célèbre, illustrée par l'enseignement du précepteur de Maximin, se plaignait de ne posséder aucun établissement de taille à lutter avec l'université de Dôle, sa voisine, fondée dès le xive siècle et transférée à Poligny par Louis XI, en 1483, jusqu'au jour où Maximilien la rétablit au lieu de son berceau. Vers le milieu du siècle suivant, les gouverneurs et consuls de la cité impériale songèrent sérieusement à attirer dans leur ville quelques professeurs de droit, afin d'y établir un cours public, qui pût retenir les nombreux étudiants forcés auparavant de quitter leurs familles pour se rendre à Paris, à Dôle, à Bourges, à Valence, à Heidelberg ou même à Leyde, dont les universités étaient alors très-florissantes. Ils firent un appel à leurs con-

Digitized by Google

citoyens pour se procurer des fonds, et recueillirent en peu de temps des dons considérables destinés à la création de la nouvelle école. Parmi les Bisontins qui se distinguèrent par leurs libéralités, figure en première ligne Pierre de Montuat, chanoine de Sainte-Madeleine, qui, par acte reçu par Develle notaire, donna tous les biens qu'il possédait sur le territoire de Lavernay, d'une valeur de 2,500 francs, monnaie du temps, pour l'entretien et la dotation des professeurs. Ce même chanoine avait, quelques années auparavant, apaisé une cruelle disette, en achetant 400 émines de blé, à 18 gros l'une, et en les faisant distribuer aux pauvres de la cité, acte de munificence qui lui avait mérité les remercîments solennels des magistrats de Besançon et du peuple tout entier.

Dès que les souscriptions parurent suffisantes, le sénat bisontin députa à Rome *noble homme* Étienne Sauget, citoyen de Besançon, afin de solliciter les bulles d'institution du Souverain Pontife, et le chargea tout spécialement de négocier cette importante affaire avec le cardinal d'Augsbourg, qui honorait la cité impériale de sa protection. Il s'adressa en même temps à l'empereur Ferdinand Ier, qui, malgré le mauvais vouloir du roi d'Espagne, dont l'intervention avait été réclamée par l'université de Dôle, accorda presque immédiatement le diplôme de fondation. Cette pièce arriva à Besançon en 1565. A peine fut-elle entre les mains des gouverneurs, que ceux-ci déléguèrent l'un d'eux, le docteur Metherot, pour se rendre à Bourges, où enseignait alors Hugues Doneau, et décider cet illustre jurisconsulte à venir professer le droit à Besançon.

L'université de Bourges était à cette époque dans tout son éclat. Fondée en 1463, par Louis XI, à la prière du duc de Berry son frère, pour enseigner la théologie, la médecine, les arts et le droit, elle avait bientôt éclipsé toutes ses rivales, à l'exception toutefois de l'université parisienne, par la renommée de ses jurisconsultes. Sa seule Faculté de droit comptait quatre docteurs en droit civil, deux en droit canon et un septième non régent, mais chargé de lire les institutes et le titre du Digeste *De regulis juris*. Depuis l'époque où Alciat avait inauguré l'ère d'un nouvel enseignement de la jurisprudence, l'étude du droit n'avait pas cessé d'y être en insigne honneur. Duaren et Baron, marchant sur ses traces, continuaient de battre en brèche la méthode de Barthole, et chaque jour de nouveaux et jeunes auxiliaires venaient se joindre à eux. François Baudouin, ou *Balduin*, comme on écrivait alors, originaire d'Arras, était

Digitized by Google

accouru prendre ses grades sous leur direction, et avait, pendant quelques années, préludé, par un enseignement libre [1], aux succès qu'il devait plus tard obtenir dans la troisième chaire de la Faculté [2]. Nicolas Bouguier, Antoine Leconte, Édouard, rivalisaient avec lui de science et d'érudition; ils n'apportaient pas dans la controverse l'ardeur et l'impétuosité de leur confrère, mais ils rachetaient cette infériorité relative par un ton plein de décence, par un style sans âpreté, chose rare au XVIe siècle, par un digne et constant attachement à la foi qu'ils avaient embrassée, et que Baudouin désertait sans pudeur chaque fois qu'il le jugeait utile à son ambition [3]. Cujas enfin, le célèbre Cujas, y était arrivé en 1555; il y avait occupé pendant deux années la chaire de l'irascible Baudouin, que le dépit avait chassé à Genève d'abord, puis à Tubingue; et son court passage avait eu un tel retentissement, malgré ou peut-être à cause de ses luttes avec quelques-uns de ses collègues, qu'une jeunesse nombreuse se pressait à Bourges, et que tous les yeux de l'Europe savante étaient dirigés sur l'heureuse cité où la science de Papinien comptait des athlètes comme Duaren, Doneau et Cujas.

Hugues Doneau, protégé par le chancelier de L'hôpital, qui avait en singulière estime l'université de Bourges, et tout ému encore de la perte récente de Duaren, son maître, son émule et son ami [4], n'hésita pas à repousser les offres des magistrats de Besançon pour se consacrer exclusivement à la gloire d'une école à laquelle il devait son titre de docteur, sa jeune renommée et les plus fécondes leçons de son brillant enseignement. Il refusa net, et Metherot dut rentrer dans sa patrie sans y rapporter l'ombre même d'une espérance.

Le sénat de la république bisontine tourna alors ses regards du côté d'Antoine Leconte, dont la réputation n'était guère inférieure à celle de Doneau. Il lui députa le docteur Mallarmey, citoyen de Besançon, qui se rendit à Bourges et entra immédiatement en conférence avec lui.

[1] Heineccius, III, p. 275; Bayle, art. *Duaren*, rem. J.

[2] Mascovius, notes sur Gravina, *De ortu et progr. jur. civ.* liv. I, ch. CLXXVI, p. 130.

[3] Baudouin changea trois ou quatre fois de religion. Il paraît, toutefois, qu'il était secrètement attaché à la foi protestante. Leconte, il est vrai, avait abjuré la religion réformée, quoique cousin de Calvin.

[4] Duaren mourut en 1559.

Digitized by Google

Leconte n'était pas un homme avide, puisqu'il ne touchait alors qu'un traitement de 45 livres[1], sans y comprendre, il est vrai, les droits perçus sur la collation des grades; mais il était attaché à l'université de Bourges, et il déclina d'abord les propositions du docteur Mallarmey, sous prétexte que les avantages qui lui étaient offerts étaient insuffisants. Les magistrats bisontins insistèrent : il se rejeta sur ses occupations, sur l'affection qu'il portait à ses élèves, et répondit de nouveau par un refus.

Les gouverneurs de Besançon écrivirent aussitôt au doyen de Bourges :

«Monsieur, nous avons bien cogneu tant par vos lettres que par le rapport du sieur docteur Mallarmey, dernièrement envoyé devers vous, la bonne affection que pourtez à ceste cité, et sommes desplaisans que vostre commodité n'a permis de prandre charge du principe de l'université qui se dresse en ceste cité, pour la bonne opinion et confidence qu'avions de vostre grand sçavoir et intégrité. Toutefois, pource que vous avoit pleu prandre charge d'en communiquer à M. Leconte et que nous avons encores aultre advertissement, vous prions de par ce pourteur estre advertis du vouloir et résolution dudit sieur Leconte, ou au deffaut de luy, nous donner advis de quelque autre personnage suffisant pour subir ladite charge. En quoy nous demeurerons tres-affectionnez à le recognoistre de ce qu'il vous plaira vous employer.»

«28 septembre 1566.»

L'intervention du doyen fut plus efficace que les négociations du docteur Mallarmey. Leconte revint sur sa décision, et il écrivit, par l'intermédiaire de Cujas, qu'il se déterminait enfin à accepter les offres de la république bisontine. C'est ce qui résulte de la lettre suivante qui lui fut adressée par les gouverneurs :

«Monsieur, nous avons receu par M. Cujas les lettres que vous

[1] Les gages des professeurs de droit à l'Université de Bourges étaient ordinairement beaucoup plus élevés. Alciat recevait 600 écus; Duaren touchait, en 1550, le même traitement; Baudouin avait, en 1553, 350 livres; Doneau, 230; Bouguier, 100; Rabyre et Levescat, 140 et 160 livres. Ses gages furent suspendus deux fois (1562 et 1570), pendant les troubles du Berry. En 1578, Cujas recevait, comme doyen de la Faculté, 2,000 livres de gages, outre son logis et une exemption générale d'impôts. (Voyez *Doneau, sa vie et ses œuvres*, par Th. Eyssell, traduction de M. J. Simonnet. Dijon, 1860, 1 vol. in-8°.)

Digitized by Google

nous aves escript pour prandre charge de venir faire lecture en l'université qui de ce moment se dresse en ceste cité par privilége impérial, et comme sommes affectionnez (*quelques mots manquent ici*) et dignement informez de vostre grand sçavoir et suffisance, nous vous prions ne reffuser nos offres et nous advertir de vostre délibération et des conditions que vouldrez choisir. Pourtant, Monsieur, prions le Seigneur vous conserver heureusement. De Besançon, le 24e de septembre 1566.

«A Monsieur Leconte, professeur à Bourges.»

Leconte, décidé cette fois à partir pour Besançon, expliqua comme il put ses premières hésitations. Le docteur Mallarmey ne l'avait pas rencontré à Bourges lors de son premier voyage; les négociations s'étaient poursuivies par une voie tierce; cette circonstance lui servit de prétexte près des magistrats de la cité impériale.

«Messeigneurs, combien que j'aye desja fait response à vos lettres par Monsieur Cujas, lequel m'ayant baillé les vostres, me promit partant d'icy pour s'en aller en Piémont bailler ma response à homme seur à Lyon pour vous la faire tenir, touttefois pour ce qu'il peut advenir que mes lettres ne vous ayent esté rendues, et aussy pour autant que moy estant de retour en ce pays ay receu moy absent vos lettres contenant mesme chose que les premières, ayant aussy esté adverty par mon domestique que le sieur docteur Mallarmey estoit de rechef passé par nostre ville pour me présenter vos dites lettres et faire entendre vostre intention, pour ces causes, j'ay bien voulu de rechef par ce pourteur habitant de vostre ville vous advertir par la présente que je suys prest et seray toujours à vous faire le service que vous désirez de moy en l'université que vous nouvellement dressez, pourveu que me donniez honeste récompense et meilleure salaire que je n'ay desja [1], et que me donniez aussy les loisir et moyens de me pouvoir transporter vers vous, avec le congé et bonne grace de ceulx desquels je recoys les gaiges par deca, vous pryant me faire sçavoir par tous moyens quelz gaiges vous me pourrez donner, et quelz autres moyens je pourroys avoir de me contenter de vous en vous faisant le service et profes-

[1] Ne serait-ce pas là le véritable motif des résistances de Leconte? Nous avons dit plus haut que Leconte n'était pas un homme d'argent; mais il lui était bien permis de demander un traitement supérieur à 45 livres par an.

Digitized by Google

sion que désirez de moy; vous asseurant y entendre diligemment si je cognois que vos intentions et offres sont raisonnables et que je y puisse satisfaire, avec le comportement de mes habitudes et aussy de mes privées necessitez. Cependant, Messeigneurs, je prye le Créateur vous conserver en toute prospérité. De Bourges, ce dernier jour d'octobre 1566.

« Vostre humble et affectionné et prest à vous faire tout service agréable,

« ANT. LECONTE,

« Docteur es droit en l'université de Bourges. »

Nous ne connaissons pas les conditions qui furent stipulées entre les gouverneurs de Besançon et Leconte. Il est facile, toutefois, de suppléer au silence des documents que nous avons consultés à ce sujet, par une lettre adressée à messire Jean des Potots, qui s'était chargé de traiter au nom de la nouvelle université avec un autre docteur, Thomas Gualla [1]. On lit dans cette lettre, datée du 17 juin 1567, un an après les négociations entamées avec Leconte, que la ville de Besançon offrait à Gualla des gages de 800 francs par an, un logement gratuit et le payement de tous ses frais de voyage. La seule condition qui lui était imposée en échange de ces avantages, précieux au XVIe siècle, était un séjour de trois ans à Besançon. Il est vrai de dire que cette somme était destinée, en partie du moins, à représenter les bénéfices faits par les professeurs sur la collation des grades et des examens, et dont on ne pouvait tenir compte dans une université nouvelle, qui n'avait pas encore un étudiant. Ce *casuel* s'élevait, dans certaines écoles, à un chiffre considérable. Piganiol de La Force nous apprend que de son temps il atteignait, à Bourges, pour chaque professeur, la somme de 1,500 livres par an [2]. A Valence, chaque candidat reçu docteur payait 24 écus d'or, sur lesquels le doyen en recevait 4.

Tandis que s'échangeait cette correspondance, les gouverneurs de Besançon ne demeuraient pas inactifs : ils choisissaient pour *instituaire* M. d'Orival, principal du collége, et envoyaient le docteur Mallarmey à Valence pour prier Cujas, qui y était alors retiré, de venir commencer un cours de droit civil dans la nouvelle université.

[1] Gualla était alors à Paris.
[2] *Descript.* t. VI, p. 25-27.

Digitized by Google

Le docteur Mallarmey reçut avant son départ les instructions suivantes :

« Premièrement, il s'addressera à monsieur Cujacius à Valence ou ailleurs, là partout qu'il sera, lui présentant avec les lettres de M^res^ les gouverneurs leurs affectueuses recommendations. Et suyvant le contenu d'icelles lui déclarera que nos dicts gouverneurs ayans véritable advertissement du grand sçavoir, intégrité et souffisance dudict sieur tant par ses escriptz que lectures et proffessions publicques, l'ont désiré de choisir pour gester les premiers fondementz de l'Université qui de nouveaul se dresse en la cité impériale par privilége impérial et y faire lectures en droit civil.

« A quoy aussy particulièrement lesdits seigneurs ont mis l'espoir qu'ils ont que ledit Cujacius aura retenu l'amour et affection naturelle à sa patrie, selon la déclaration qu'il en a faicte devant quelques particuliers [1].

« Et au cas que ledit sieur vouldra prandre cette charge, ledit sieur Mallarmey pourra traicter avec luy pour ses gages, jusqu'à six ou sept centz frans l'an, et audessoulz selon que mieulx il pourra, et le tout pour trois ans, selon qu'il est accoustumé en ce cas, et oultre, ledit le pourra asseurer de toute faveur et assistance de laditte cité.

« S'il accepte et en faict part, ledict s^r^ Mallarmey le sollicitera de venir le plus tost que sera possible, et l'accompagnera en chemin en cas que son partement fut prouchain, advertissant incontinent M^res^ les Gouverneurs de sa négociation par lettres.

« Et au cas où ledict Cujacius ne veult accepter la condition, ledict s^r^ Mallarmey cherchera quelque aultre docteur fameux, homme de bien, audict Valence ou aultres lieux d'Universités prouchaines et communiquera avec luy sur les gages et conditions qu'il vouldroit avoir, prenant advis de sa suffisance et pour du tout faire advertissement à nos dictz seigneurs à son retour. »

Ces instructions, que nous transcrivons sur la minute même, couverte de ratures par les magistrats de Besançon, ne portent aucune date; mais elles remontent évidemment au mois d'août 1566,

[1] Ceci est sans doute une allusion au séjour de Cujas à Turin, quoique Besançon, ville impériale, n'ait pu être considérée comme sa patrie. Du reste, on biffa ce passage sur la copie remise à Mallarmey.

Digitized by Google

car elles sont jointes à la minute de la lettre suivante adressée à Cujas :

« Monsieur, vostre grande doctrine cognue a esté occasion que pour l'érection d'une Université qui se dresse en ceste cité impériale, par principe concédée à icelle par la Majesté de l'Empereur, avons singulièrement désiré vostre présence pour y faire lecture publicque en droict civil aux gages et conditions souffisantes et raisonnables. Vous sçavoir faisons que s'il vous plaist entreprandre charge, il ne peust estre que le fruict ne corresponde à ce désir. Et pour cet effect envoyons devers vous le s^r docteur Mallarmey porteur d'icelle, lequel vous fera ouverture de nostre intention, vous priant ne reffuser ce dont il vous requerra. Et nous donnerons à vous part au traictement honneste et favorable de manière que demeurerez content de nous. Et nous prions le Créateur qu'à vous, Monsieur, donne et fasse bonne et longue vie. De Besançon, le 10e aoust' 1566.

« Vos bien affectionnez amys, les Gouverneurs de la cité impériale de Besançon. »

Cujas était à Bourges; il ne perdit point de temps pour répondre.

« Messieurs, écrit-il le 24 août 1566, je suis marry de ce que par le présent je ne puis satisfaire à vostre désir. Monsieur Malarmé vous dira plus à plain le vouloir que Madame nostre maistresse, Madame de Savoye et de Berry, qui m'a icy entretenu dix ou douze ans [1], le vouloir, dis-je, qu'elle a maintenant de m'approcher près d'elle tant pour le maniement de ses affaires, que pour l'Université de Turin, et la promesse que je luy ay faicte là dessus, et comme je suis sur le poinct de m'acheminer vers elle, j'ay conté le tout audict s^r Mallarmé, comme à mon bon seigneur et ancien amy, affin qu'il vous en fist le rapport [2]. Sans cela, je vous veux bien asseurer qu'il n'y a ville au monde où j'aymasse plus estre qu'en la vostre. Car je sçay bien que le pays est bon, et qu'elle est pleine de beaucoup de gens de bien et d'honneur, desquels je pourrois recevoir toute courtoisie et contentement. Et vous remercie du jugement et

[1] Cujas avait été nommé à Bourges après le départ de Baudouin pour Genève, en 1555. Il quitta cette ville deux ans après et y rentra à la suite du décès de Duaren, en 1559. Il fut agrégé à l'Université de Turin en 1566. (Voyez Berriat-Saint-Prix, *Éclaircissements sur la vie de Cujas*, p. 23.)

[2] Nous n'avons pas retrouvé trace du rapport de Mallarmey.

Digitized by Google

élection qu'avés faicte de moy, qui est une (*sic*) honneur, pour raison de laquelle je m'estimeray toute ma vie obligé à vous faire service. Et je ne dis pas qu'après avoir séjourné troys ou quatre ans audict Turin, je ne me puisse retirer vers vous, si tel est lors vostre plaisir; et comme il vous a pleu de m'en semondre à ce coup, je pourray lors de mesme vous solliciter de me recepvoir.

« Cependant, nous avons advisé, Mr Malarmé et moy, que de mes compaignons qui sont icy, cellui qui vous est le plus propre, c'est Mr Leconte. Et d'aultant qu'il est absent et qu'il ne sera de retour de quinze jours, j'ay prins la charge de luy présenter vos lettres que m'a laissé mon dict sr Malarmé, et de l'exhorter à vacquer à vostre Université et ayder vostre louable entreprinse. Sur quoy je travailleray celon vos intentions ainsy qu'ung homme de bien doibt faire. Et vous en rendray response ou audict sr Malarmé, duquel je vous escriray cecy particulièrement qu'il n'est pas content de l'empeschement qu'il a trouvé en moy, pour la grande affection qu'il avoit de procurer le faict de vostre Université. Mais aussy de mon costé, je suis marry que je ne puis satisfaire à son désir, qui est de telle efficace en mon endroict, pour la vertu et doctrine et jugement bon que j'ay cogneu tousjours en luy, que luy seul eust esté suffisant de me tirer d'icy, si je n'estois desjà lié par promesse à madame nostre maistresse.

« Vous entendrez aussi de mondict sr Malarmé que si l'on peult sçavoir où est maintenant ung docteur en droict, nommé Jehan Hasten, natif de Gueldres, qui a autrefoys esté mon escholier à Valence et en ceste ville, et de qui vous pourrez entendre des nouvelles de Mr Martin Heilandt, qui est par delà, et qui m'a escript conformément à voz voluntez, par ce qu'ils ont esté compaignons en ceste ville, je vous puis asseurer en Dieu et en conscience que celon mon jugement ledict Hasten est le plus sçavant homme en droict que j'aye rencontré jamais. Il peult estre de l'aage de 28 à 30 ans, mais je n'en cogneu jamais ny de vieux ny de jeune qui feut si docte en droict, ny de meilleures mœurs. Ce sera ung grand bien pour vostre ville, si le pouvés recouvrer. Et vous diray bien davantaige, que si vous l'avés, il n'y a rien que je ne face pour estre en sa compaignie. Mais aussy n'espargnés rien de vostre costé, et considérés que tout par tout où nous voulons aller, les seigneurs et villes nous offrent récompense fort grande et ample.

« Et au demeurant, si pouvés dresser les statutz de vostre Univer-

Digitized by Google

sité et la reigler, ou si en quelque aultre façon, estant absent, je vous puis faire service, ne faictes doubte que je ne le face de bien bon cueur, priant Dieu, Messeigneurs, vous donner sa saincte garde et à toute la ville. De Bourges, ce 24 d'aoust.

« Vostre humble serviteur,

« Jac. Cujas.

« A Messeigneurs les gouverneurs de la cité impériale de Besançon[1]. »

Cujas disait vrai. Sa protectrice, Marguerite de France, duchesse de Savoie, venait de le solliciter de quitter Bourges pour se rendre à Turin, et sa place dans l'Université du Berry venait même d'être offerte à François Hotman, alors professeur à Valence. Les magistrats bisontins n'osèrent point insister, et ils dirigèrent aussitôt leurs regards sur un des anciens collègues de Cujas, François Baudouin, qui, après une courte promenade en Suisse et en Allemagne, où il avait prodigué les discours et les abjurations, était alors de retour en France, et logeait en ce moment à Paris, au cloître Saint-Benoît. On lui députa incontinent le consul Maréchal, qui obtint de lui la promesse de se rendre prochainement à Besançon.

Cette nouvelle fut accueillie avec enthousiasme dans la cité. Baudouin n'avait pas moins de réputation que Cujas et Doneau, et l'on espérait bien avec lui écraser l'université de Dôle, dont les magistrats de Besançon, malgré leur fierté républicaine, ne laissaient pas que d'être fort jaloux. Le 14 janvier 1566 (*ancien calendrier*), ils s'empressèrent de faire parvenir au jurisconsulte, par l'intermédiaire d'un sieur Jacques Brenot, *allant à Troyes*, la lettre suivante :

« Monsieur, nous avons entendu vos lettres à Mr Mareschal, nostre confrère. La constance quant à l'entier accomplissement de vostre promesse concernant le faict de l'édification de nostre Université, de laquelle espérons grand fruict, puysque Dieu nous a tant favorisé que d'avoir addressé à vous, tant pour vostre grand sçavoir que prudence, par le moïen desquels tout équitable jugement ne doibt espérer que toute tranquillité. Et si au contraire l'on a ferme confiance, l'on voit clairement que l'affection particulière surmonte la raison. De laquelle nous espérons les privés advertiss^s. Ceulx qui desgoysent

[1] L'écriture de cette lettre est ferme, nette et fort lisible, ce qui se rencontre assez rarement dans les documents épistolaires du XVIe siècle.

Digitized by Google

(*sic*) la besongne debvront estre salariez selon leurs mérites. En quoy vostre prudence assez advertie de nos affaires fera jugement si nostre commencement se doibt délaisser. Pour raison de quoy vous prions incontinent nous faire advertissement pour estre certains en quel moys pourrez venir deçà, affin qu'au printemps voyons le germe de vos heureux et fertiles efforts s'espanouir et produyre le fruict de l'arbre que Dieu a cultivé en vous. Ne craignez les vermiceaux, car nous avons moyen de les expurger, faisant entendre facilement comme avons faict, que toutes nos actions tendent à bonne fin. Aussy croyons indubitablement que soubz vostre conduitte nostre université sera victorieuse. Et pourrez entendre par les discours dont Mr Mareschal nous a faict rapport comme l'on nous traicte. Nonobstant lesquelz et autres praticques qui pourroient estre succedées, ne nous défions de vostre candeur et singulière affection à l'advancement d'ung si bon œuvre que le nostre.

« De Besançon, le 14e janvier 1566.

« Vos bien affectionnez amys les gouverneurs de la cité impériale de Besançon. »

Baudouin répondit immédiatement :

« Messieurs, comme je suys marry de la paine que prenez pour me solliciter, aussy je suys joyeux de cognoistre par là de plus en plus vostre bonne affection. Quant aux malins, qui ou en particulier médisent des hommes d'honneur, ou en publicque taschent d'empescher l'exécution de voz bons, nobles et sainctz desseins, ce sont des ennemys communs qu'il faut rembarrer en bien faisant, sans aultrement s'en estonner ou s'en soucier, comme jadis il fut bien dict que nonobstant les chiens de nuict abboyans, la lune ne laisse de poursuyvre son cours. Au reste, je n'useray pas de redictes pour vous recommander vostre louable et vertueuse entreprise, et l'affection que je luy porte. Mais pour respondre à vostre sommation ou semonce, je diray de rechef que j'espère, ayant faict un voïage aux Pays-Bas qui m'est nécessaire, d'estre plus délivré à ce printemps pour offrir mes services et m'employer à vostre Université, si lors il vous semble encore que le désir que j'y en ay soit conforme au vostre et que aultre plus capable (que ne vouldroye empescher) ne s'offre à vostre Université. Il me desplaist plus qu'à aultre que je soys si longtemps icy retenu et empesché d'affaires. Mais j'espère en sortir dedans quinze jours et m'acheminer vers les Pays-Bas, et de là vous

Digitized by Google

mander incontinent de mes plus certaines nouvelles. Je croy que vostre prudence et discrétion entend bien que les grandes choses se font par comptes, et pouvez avoir mémoire du proverbe antique : *sat cito, si sat bene.* Tant y a néantmoins que j'espère qu'avant Pasques, j'auray mys ordre à mes affaires, de sorte que avecque ma suite j'auray chère liberté pour vacquer du tout au service de vostre République et establissement de vostre Université..... De Paris, le 23e de janvier.

« Vostre très-humble serviteur,

« FRANÇOIS BALDUIN. »

Tout semblait ainsi conclu et l'on n'attendait plus que l'arrivée de l'illustre jurisconsulte, qu'un de ses adversaires avait lui-même surnommé le Varron de la science juridique, lorsque Baudouin, dont l'esprit versatile n'était point sans doute fort connu des magistrats bisontins, prétexta des empêchements à son départ. Il écrivit au sieur Maréchal qu'il persistait dans sa résolution d'enseigner à Besançon, mais qu'il avait besoin d'un nouveau délai. Le sénat lui répliqua immédiatement par cette mise en demeure :

« Monsieur, ayant pris communication de vos lettres escriptes au sr Mareschal, nostre confrère, nous avons voulu nonobstant vous advertir pour response que ne sommes retirez de nostre première délibération ny des offres et réquisitions qui vous ont esté faictes de nostre part. S'il vous plaist les accepter, et pour mieulx s'y pouvoir résouldre et de plus près sur la décision que jà avez accordé avec le dict sieur Mareschal, nous vous prions prendre la paine de vous transporter de çà au plus tost que pourrez, et traicterons en tout de sorte que vous en pourrez avoir raisonnable contentement. Et fournirons aux frais de vostre voyage. De Besançon, le 2e mars 1567. »

Baudouin obéit-il à cette sommation déguisée sous des formes polies? Rien ne l'indique dans les pièces qui sont sous nos yeux. Nous y trouvons cependant une lettre datée de 1572, et adressée par lui au sénat de Besançon, pour lui recommander un de ses amis. Dans cette lettre, Baudouin signe : *vostre ancien serviteur*, ce qui révélerait assez des services rendus. Mais d'un autre côté, nous y voyons que la cité impériale s'adressait, au mois de mai 1567, à *noble homme Jehan des Potots, nostre concitoyen, de lors à Paris*, pour l'inviter à traiter avec Thomas Gualla, « excellentissime jurisconsulte, » qui professait alors publiquement le droit dans la capitale,

Digitized by Google

« comme ung de la fameuse académie turinoise, homme vieux d'aage, d'expérience, de bonne réputation, prudent, diligent, disert, éloquent, prompt, méthodique, doué de science, esprit, mémoire, sçavoir et érudition. » On lui promet monts et merveilles, de beaux gages, un logis et la faveur de la république; on charge des Potots de lui vanter tout spécialement les « commoditez de ceste cité, » voire même « de lui faire entendre que la deppense se faict à Besançon moindre qu'à Paris ou en Italie. » Bref on parle le langage de gens désespérés, qui ont éprouvé mille refus, et qui veulent à tout prix en finir. Nous ignorons si cette interprétation est bonne, si Gualla fut en réalité le pis-aller de Cujas et de Baudouin, si celui-ci même satisfit les Bisontins. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Université naissante eut de longs démêlés avec le jurisconsulte dont elle avait sollicité le concours. Nous ne pouvons entrer dans ces détails : il nous a paru toutefois curieux de recueillir cette correspondance, afin de révéler tous les efforts de la cité bisontine pour rendre son université digne d'elle, et pour attirer en Franche-Comté ces gloires de l'enseignement juridique, dont les noms, malgré les transformations de notre législation, sont encore les plus grands et les plus populaires du droit français.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société d'émulation du département de l'Ain. — Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts, année 1864. Bourg, in-8°.

Recherches historiques sur l'architecte de l'église de Brou, Jehan Perréal. Essai biographique par M. Dufay. Rapport présenté à la Société par M. Cuaz. 16 pages.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Travaux de 1863 à 1864, 3e série, t. V. Saint-Quentin, 1864, gr. in-8°.

Rapport sur les travaux des membres de la Société pendant l'année académique 1862-1863, par M. Ferrus, secrétaire général. 28 pages.

Une fille naturelle, par Félix Davin, 1836; *les Deux Diane*, par Alexandre Dumas, 1854. Parallèle entre les deux ouvrages, par M. Ch. Daudville. 19 pages.

Physiologie des instincts de l'homme, par M. Ch. Daudville. 18 pages.

Compte rendu des travaux de 1863-1864, par M. Cardon, secrétaire. 18 pages.

Poésies, par MM. Delière, Eugène Magne, Ch. Daudville, Héré, Crinon.

Note sur les nouveaux objets de l'industrie humaine recueillis dans le diluvium de l'Oise, par M. Melleville. 6 pages.

Note sur quelques fouilles faites à Prémont en 1863, par M. Bénard. 4 pages.

Note à propos du travail de M. Ch. Daudville sur *les Deux Diane*. 1 page.

Digitized by Google

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély. — *Bulletin*, 2e année, 1864, in-8°.

Rapport sur les découvertes archéologiques faites à Saint-Jean-d'Angély, le 27 janvier 1864, par M. Brillouin. 8 pages.

Notice sur l'inscription de l'église de Dampierre, par M. Eugène Gleize. 7 pages.

Ronde saintongeoise du XVIIIe siècle, envoyée par M. Baril. 2 pages.

Compte rendu des travaux de la Société pour l'année 1864, par M. le docteur Gyoux. 130 pages.

Historique de l'atelier monétaire de Saint-Jean-d'Angély, par M. F. Rondier. 26 pages.

D'Aulnay et de son église; origine et filiation des seigneurs d'Aulnay, par M. J. L. M. Brillouin. 26 pages.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret. — *Bulletin*, t. IV, n° 1.

Introduction. — Travaux de la Société exécutés et en préparation. 8 pages.

Études anthropologiques et archéologiques sur le département de la Creuse, par M. le docteur F. Vincent. 68 pages.

Prieuré des Ternes, par M. l'abbé J. B. L. Roy de Pierrefitte. 23 pages.

Description supplémentaire des médailles gauloises trouvées à Pionsat et à Bridiers (Breith). Nouvel essai d'interprétation et de classification des monnaies de la Gaule, par M. A. Fillioux. 50 pages, 1 planche.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires*, 6e série, t. II, 1864, in-8°.

Un dieu de trop dans la mythologie des Pyrénées, par M. Barry. 33 pages.

Essai sur l'histoire et les attributions de l'ancienne bourse de Toulouse, par M. Astre. 17 pages.

Montricoux, par M. Devals aîné. 43 pages.

Introduction à l'histoire de France au XIe siècle, par M. Baudouin. 13 pages.

Digitized by Google

Lucilio Vanini, sa vie, sa doctrine, sa mort (1585-1619), par M. Vaïsse. 30 pages.

Étude sur les origines de l'histoire en Grèce, par M. Hamel. 21 pages.

Observations sur la falsification des poids inscrits, par M. Barry. 4 pages.

Note sur un vase antique trouvé à Grand (Vosges), par M. Devals. 9 pages.

Note sur des monnaies romaines découvertes à l'Isle-en-Dodon dans le lit de la Dave, par M. Barry. 4 pages.

Pensées littéraires, par M. Sauvage. 2 pages.

Statuts et règlements des chirurgiens-barbiers de Toulouse, par M. Desbarreaux-Bernard. 3 pages.

Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse. — *Mémoires*, t. VII, 7e et 8e livraisons, 4e série, 1860, in-4°.

L'abbaye de Goujon, par M. Victor Fons. 6 pages, 2 planches.

Notice sur la ville de Rieux (Haute-Garonne) et sur ses archives, par M. le colonel Gleize. 14 pages, 2 planches.

Monographie de l'église de Cazères (Haute-Garonne), par M. l'abbé M. B. Carrière. 10 pages, 2 planches.

Statuts inédits de l'ancienne confrérie de Saint-Jacques de Muret, par M. V. Fons. 11 pages.

Notre-Dame d'Alet, par M. Louis Bunel. 16 pages.

Note sur divers objets découverts à Blagnac, par M. B. Fournalès. 2 pages.

Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse. (Suite.) — *Mémoires*, t. VIII, livraisons 1 à 6, 5e série, 1861 à 1865.

Lampes inédites du midi de la France, par M. Edw. Barry. 36 pages, 4 planches.

Notice historique sur la famille de Vic; lettres inédites de Méry et Dominique de Vic, par M. de Chanal. 27 pages.

Notice historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret, par M. Victor Fons. 21 pages.

Aperçu général des travaux de la Société archéologique depuis sa fondation, par M. Caze, directeur. 14 pages.

Notice sur l'habitation souterraine récemment découverte à Saint-Sernin-d'Ordalilles, près de Bellegarde, par M. Devals aîné. 7 pages, 1 planche.

Castelsarrasin (Castellum-Cerrucium), par M. l'abbé M. B. Carrière. 22 pages, 3 planches.

Digitized by Google

L'hôtel de Mac-Carthy (à Toulouse), par M. Auguste d'Aldéguier. 23 pages, 2 planches.

Les États de Comminges, par M. Victor Fons. 46 pages.

Étude sur trois anciens livres toulousains, par M. le vicomte de Lapasse. 8 pages.

Esquisses archéologiques, par M. L. Bunel. 10 pages, 2 planches.

Dissertation critique sur les armoiries de la ville de Toulouse, par M. le vicomte de Juillac-Vignoles. 30 pages, 2 planches.

Éloge de M. A. Du Mége, fondateur et secrétaire général de la Société archéologique du midi de la France; — Liste de ceux des ouvrages de M. A. Du Mége pour lesquels on a pu indiquer et la date de leur publication et le recueil qui les renferme, par M. Auguste d'Aldéguier. 26 pages et 1 portrait.

Considérations sur une caverne du Larzac, par M. de Sambucy-Luzençon. 14 pages, 2 planches.

La tour de Palmata à Gaillac (Tarn); son histoire, son architecture et ses peintures, par M. A. Élie Rossignol. 9 pages, 2 planches.

Un cimetière romain à ustion à la Madeleine, près Auterive (Haute-Garonne), par M. l'abbé M. B. Carrière, 12 pages, 3 planches.

La chasse aux incunables, par M. le docteur Desbarreaux-Bernard. 14 pages, 2 planches.

Le château de Saint-Julien, chronique, par M. d'André de Servolles. 10 pages.

Note sur un sceau attribué à la maison de Savoie, par M. le vicomte de Juillac-Vignoles. 5 pages.

Rapport sur les antiquités trouvées sous les fondations du palais du maréchal commandant supérieur à Toulouse, par M. le vicomte de Lapasse. 8 pages, 1 planche.

Notice sur quelques objets d'antiquités, par M. Fournalès. 4 pages, 2 planches.

La chapelle de Sainte-Croix à l'église de Saint-Pierre, à Toulouse, par M. le président Caze. 3 pages.

L'imprimerie à Toulouse aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. Desbarreaux-Bernard. 21 pages.

Un cimetière romain à ustion à la Madeleine, et reste d'une cité gallo-romaine près Auterive; continuation des fouilles; rapport par M. l'abbé M. B. Carrière. 14 pages, 2 planches.

Essais archéo-anthropologiques (cavernes du Larzac), par M. le comte Félix de Sambucy-Luzençon. 9 pages.

Notice sur une œuvre inédite d'un savant toulousain (M. le docteur Lafont-Gouzy), par M. le vicomte de Lapasse. 9 pages.

Digitized by Google

Société archéologique du Vendômois, à Vendôme. — *Bulletin*, 1re année, 1862, in-8°.

Rapport sur des fouilles au lieu dit Tourteline (commune de Naveil), par M. Neilz. 1 page.

Rapport sur une excursion archéologique à Pezou, par M. Launay, secrétaire. 2 pages.

Projet d'une biographie vendômoise, par M. Ach. Lacroix. 1 page.

Rapport sur un monument gallo-romain, à Mazangé, par M. Neilz. 1 page.

Rapport sur une excursion archéologique à Thoré (sépultures en forme de puits), par M. Launay, 4 pages.

Notice sur la découverte d'un monument gallo-romain, auprès de Landes, par M. l'abbé Tremblay. 4 pages.

Procès-verbal de la cérémonie de translation de plusieurs reliques de la collégiale de Saint-Georges, dans les principales églises de Vendôme, par M. Ach. Lacroix de Rochambeau. 3 pages.

Des sépultures en forme de puits, par M. Ch. Bouchet. 23 pages.

Notice sur des pièces de monnaie en argent trouvées à Authon (Loir-et-Cher), par J. Chautard. 6 pages et 1 planche.

Notice sur une découverte de petites pièces de monnaie à Hotot-en-Auge (Calvados), par M. Jules Chautard. 2 pages.

Poésie, par M. Jules Chautard.

Société archéologique du Vendômois, à Vendôme. (Suite.) — *Bulletin*, 2e année, 1863, in-8°.

Rapport sur la découverte d'un théâtre gallo-romain, à Areines, près Vendôme, par M. Launay, secrétaire de la Société. 7 pages, 1 planche.

Causerie sur Ronsard, par M. de La Hautière. 12 pages.

Lettre à M. de La Hautière sur le même sujet, par M. Ch. Bouchet. 6 pages.

Rapport sur les fouilles faites à Mazangé, par M. Launay. 3 pages.

Une vue de Rabelais, curé de Souday, par M. Martellière-Bourgogne. 8 pages.

Dissertation sur une monnaie de Dreux au type chartrain, par M. Émile Caron. 8 pages, 1 planche.

Simple causerie sur les découvertes récentes relatives à l'homme fossile, par M. l'abbé Bourgeois. 8 pages.

Digitized by Google

Observations de M. de Martonne père, relatives à l'hôtel de Ronsard à Paris, aux noms de quelques rues de Vendôme. 1 page.

Introduction à la vie d'Hildebert, étude sur le XIe siècle, par M. de Deservilliers, président. 13 pages.

Des relations de J. de La Fontaine avec Louis-Joseph, duc de Vendôme, et Philippe, grand prieur de Malte, par M. Ch. Chautard. 21 pages.

Les Anglais dans le Vendômois en 1380, par M. Ch. Bouchet. 25 pages.

Analyse d'un aveu du fief de Villeprouvaire, par M. A. de Trémault. 12 pages.

Étude sur les origines de la Gaule appliquée à la vallée du Loir dans le Vendômois, par M. Ach. Lacroix de Rochambeau. 16 pages.

Société archéologique du Vendômois, à Vendôme. (Suite.) — *Bulletin*, 3e année, 1864, in-8°.

Mémoire sur les silex taillés antédiluviens et celtiques, par M. de Nadaillac. 21 pages.

Vie d'Hildebert, chapitre Ier, par M. de Deservilliers. 18 pages.

Géographie : Mercator et Hipparque, dialogue des morts, par M. Mareschal-Duplessis. 18 pages et planche.

Anciens possesseurs du fief de Villeprouvaire, annexe au travail publié dans le volume de 1863, par M. A. de Trémault.

Mémoire sur les monuments celtiques du Vendômois, œuvre posthume de M. de Pétigny, en trois articles. 34 pages.

Notice sur Beaufou. — Recherches sur le lieu où fut livrée la bataille dite de Freteval, par M. Neilz. 13 pages.

Traduction en vers d'une élégie de Tibulle, par M. Richard de La Hautière. 6 pages.

Une médaille et une étymologie, par M. Devaux. 11 pages.

Rapport sur le cimetière gallo-romain de Pezou, par M. Launay. 9 pages et 1 planche.

Notice sur une charte vendômoise du XVIe siècle, par M. Ch. Bouchet. 4 pages.

Notice sur l'âge des instruments de pierre du Grand-Pressigny, par M. l'abbé Bourgeois. 6 pages.

Observations sur l'étymologie du mot *huis*. Réponse à M. Devaux par M. de Martonne. 9 pages.

Réplique de M. Devaux. 5 pages.

Digitized by Google

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — *Annales*, t. VII, année 1863. Saint-Étienne, 1865, in-8°.

Du crédit et des institutions de crédit dans leur rapport avec le travail et le bien-être des classes peu aisées, par M. P. P. Abrial. 283 pages.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. (Suite.) — *Annales*, t. VIII, année 1864. Saint-Étienne, 1865, in-8°.

Poésies, par MM. Rossand et Jacolliot.
Étude sur la liberté de l'intérêt, par M. Chapelle. 120 pages.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — *Bulletin*, t. IV, année 1864.

Église royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes, monographie historique et archéologique par M. Stéphane de La Nicollière. 32 pages.

Inventaire des meubles et bijoux de Marguerite de Bretagne, première femme du duc de Bretagne, François II (29 septembre 1469), par M. Arthur de La Borderie. 16 pages.

Monuments celtiques des environs de la Châtaigneraie (Vendée), notes communiquées par M. Gobert. 4 pages.

Oudon, ses seigneurs et son château, par MM. Ch. Bizeul et Armand Guéraud. 22 pages.

Église Notre-Dame de Nantes, etc. (suite), 50 pages et 1 plan lithographié de l'église.

État de la vaisselle du garde-meuble de la Couronne, déposée au château de Nantes (1720), publié par M. Stéphane de La Nicollière. 8 pages.

Église Notre-Dame de Nantes (suite). 52 pages.

Ratiatum, ancienne ville de la Gaule, dissertation de M. l'abbé Belley. 16 pages.

Église Notre-Dame de Nantes (suite). Pièces justificatives. 73 pages.

Digitized by Google

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — Mémoires, nouvelle période, t. VII, 1864, in-8°.

Évêques et moines angevins, ou l'Anjou ecclésiastique, par M. l'abbé Pletteau. 45 pages.

La première représentation d'*Esther* à Saint-Cyr, par M. Léon Cosnier. 25 pages.

Tour des Druides à Angers. — Lettre adressée à Son Exc. M. le Ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, par M. Sorin. 22 pages.

Le tombeau de René Benoist, par M. le prince Aug. Galitzin. 6 pages.

Maine de Biran et son journal intime, par M. Émile Affichard. 68 pages.

Poésie, par M. Jules Quelin. 5 pages.

Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire (*agriculture, économie, histoire, sciences et arts*). — *Bulletin*, 35e année, 5e volume de la 3e série, 1854, in-8°.

Essai historique sur le canal de Monsieur en Anjou, par M. Guillory. 35 pages.

Note sur la culture de la vigne au xe siècle, par M. Paul Lachèse. 5 pages.

Répartition professionnelle de la population d'Angers, par M. F. Delalande. 12 pages.

Documents inédits sur le sculpteur Biardeau. — Lettre à Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, et documents, par M. Célestin Port. 30 pages[1].

Rapport sur la récente découverte d'un mémoire manuscrit de M. de Voglie, sur la généralité de Tours, par M. Léon Cosnier, 1re partie. 13 pages.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, année 1863, 2e série, Xe volume. Lille, 1864.

Des logements d'ouvriers à Lille. La Cité Napoléon, par M. Houzé de l'Aulnoit. 26 pages, 2 planches.

Essai sur Washington, 3e partie, par M. Chon. 20 pages.

[1] La lettre de M. C. Port et les documents qui l'accompagnent ont été publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 85.

Digitized by Google

Intervention de l'art dans la photographie, par M. Blanquart-Évrard, 1re partie, 16 pages, 1 planche; 2e partie, 7 pages.

En Arcadie, par M. Hinstin. 14 pages.

Poésie, par M. Eschenauer.

L'instruction publique dans la Flandre wallonne, et plus particulièrement à Lille, par M. Derode. 56 pages.

Notice sur l'*Art au morier,* impression xylographique du xve siècle, par M. le comte de Melun. 16 pages, 1 planche.

Leibnitz et Newton, par M. Guiraudet. 26 pages.

Recherches nouvelles sur la fabrication et la conservation des matériaux de construction et d'ornementation, par M. F. Kulhmann. 30 pages.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. (Suite.) — *Mémoires*, année 1864, 3e série, Ier volume. Lille, 1865.

Poésies, par MM. Léopold Chappe, Cler, Victor Faguet, Mme Mélanie Bourotte et M. Pol.

Recherches statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Lille pendant l'année 1861, par M. Chrestien. 38 pages.

Histoire des États de Lille, 2e partie, par M. de Melun. 38 pages.

Notice sur un tableau de Van Dyck appartenant aux hospices de Lille, par M. Aimé Houzé de l'Aulnoit. 10 pages.

Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai, centrale du département du Nord. — *Mémoires*, 2e série, t. VI, 1859-1861, gr. in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société depuis le 16 octobre 1859, par M. Cahier, secrétaire général. 48 pages.

Notice nécrologique sur M. Gustave Samarle, par M. Mercklein. 27 pages.

Biographies artistiques, ou notes et documents pour servir à l'histoire musicale de Douai, par M. Léon Nutly. 153 pages.

Augustin Thierry, sa vie, ses œuvres, par M. Abel Desjardins. 28 pages.

Notice sur l'origine et la formation des villages du nord de la France, par M. Tailliar. 225 pages.

Notice biographique sur Leroy (de Béthune), avocat, agronome, économiste, par M. Talon. 61 pages.

Digitized by Google

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. — XIIIe volume. Perpignan, 1865, in-8°.

Résumé des travaux de la Société depuis le mois d'octobre 1859 jusqu'au 31 décembre 1862, par M. Fabre, secrétaire. 25 pages.

Une procession au xve siècle, par M. l'abbé Delhoste. 4 pages.

Fin du supplément aux Éphémérides de l'hôpital Saint-Jean et de l'hospice de la Miséricorde de Perpignan, par M. Joseph Sirven. 30 pages.

Les ruines de Cabrenç, par M. Ratheau. 13 pages.

Chronique perpignanaise, par M. Joseph Sirven. 4 pages.

Monographie de certains sceaux autrefois en usage dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, par M. E. de Fouchier. 88 pages.

Notice sur l'isthme de Suez, par M. A. Guiter. 5 pages.

Exploration en Tunisie, par M. Guiter. 5 pages.

Biographies roussillonnaises, par M. l'abbé J. Tolra de Bordas. — I. François Ximénès, évêque d'Elne (1400-1415). — II. Michel Pontich, évêque de Girone (1632-1699). — III. Le R. P. Méliton, de Perpignan, capucin (1680-1755). 68 pages.

Vigarosy, par M. Joseph Sirven. 2 pages.

Poésies, par MM. L. Fabre, Joseph Sirven et J. Mercadier.

Commission d'archéologie et des sciences historiques de la Haute-Saône. — *Mémoires*, t. III, 1862, in-8°.

Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil, par M. Déy. 34 pages.

Revue épigraphique dans la Haute-Saône, 2e partie, par M. Longchamps. 62 pages.

Antiquités de Beaujeu, par M. Halley. 28 pages.

Catalogue des monnaies gauloises et romaines trouvées à Beaujeu, par M. Gevrey. 26 pages.

Note sigillographique, par M. de Beauséjour. 4 pages.

Antiquités, par M. Longchamps. 2 pages.

Note de la Commission. 2 pages.

Biographies, par M. Suchaux. 28 pages.

Reddition de Vesoul en 1674, avec une note de M. Roger-Galuiche. 12 pages.

Digitized by Google

Commission d'archéologie et des sciences historiques de la Haute-Saône. (Suite.) — *Mémoires*, t. IV, Vesoul, 1865, in-8°.

Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Luxeuil (2e, 3e et 4e mémoires), par M. Déy. 88 pages.

Notice sur la chapelle du Rosaire (Vesoul), par M. l'abbé Morey. 16 pages.

Coup d'œil sur les institutions judiciaires qui se sont succédé à Vesoul depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. Œuvre posthume de M. Ch. Longchamps. 145 pages.

Notice biographique sur M. Ch. Longchamps, par M. L. Suchaux. 10 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Bulletin*, 2e série, t. IX (XVIIe de la collection), 1863-1864; année 1863, in-8°.

Essais biographiques sur François Pallu, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique au Tong-King au XVIIe siècle, par M. Pallu. 11 pages.

Copie d'une lettre de Mme de Maintenon, par M. le docteur Jousset. 2 pages.

Pèlerinage dans la commune de Domfront-en-Champagne, par M. A. L. David. 13 pages.

Origines ibériennes. Sub-Dianum et la Vieille Rome du Mans, par M. A. Voisin.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. (Suite.) — *Bulletin*, 2e série, t. IX, année 1864, in-8°.

Mémoire sur la citadelle du Mans, par M. A. Voisin. 18 pages.

Notice sur quelques médailles romaines trouvées dans le département de la Sarthe, par M. l'abbé Fréd. Davoust. 5 pages.

L'instinct dans les actes, par M. de Neubourg père. 12 pages.

Photographie sur émail, par M. Guillemare. 3 pages.

Chroniques sur Assé le Boisne, par M. Leguicheux. 40 pages.

Notice statistique et historique sur la commune de Roëzé, par M. J. B. Pasquier. 27 pages.

Noms et qualités des habitants du Maine et de l'Anjou qui, en l'année 1301, appelèrent au parlement après avoir été condamnés par la cour de leur comté comme ayant refusé de fournir l'aide levée pour le mariage d'Isabelle de Valois, par M. de Lestang. 20 pages.

Digitized by Google

Marie de France. Extrait d'un travail de M. Richomme, intitulé : *Essai sur les lais de Marie de France*, suite à l'*Étude littéraire des Fables de Marie*, poëte du XIIIe siècle (insérée dans le Bulletin de la Société, année 1862). 42 pages.

Robert Garnier, par M. Villa. 7 pages.

Poésies, par M. V. Houdbert.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, fondée à Melun. — *Bulletin*, 1re année. Meaux, 1865, in-8°.

Notice sur un tumulus situé près de la ville de Meaux, par M. de Colombel. 6 pages.

Des sépultures de l'âge archéologique de la pierre, chez les Parisii, par M. L. Leguay. 21 pages.

Note bibliographique sur un livre d'heures, imprimé en 1509, par M. Th. Lhuillier. 5 pages.

Étude de philologie comparée, par M. Eichhoff. 8 pages.

Compte rendu d'une excursion archéologique, par le vicomte de Ponton d'Amécourt. 26 pages.

Monument funéraire des seigneurs de Courceaux, au XIIIe siècle, dans le cimetière de Montereau sur le Jard, par M. Eugène Grésy. 8 pages.

Note sur des antiquités trouvées à Melun, par M. Gabriel Leroy. 6 pages.

Note sur les fouilles faites au coteau de la Justice, près Meaux, par M. A. Carro. 4 pages.

Origine du nom de Trilport, par le vicomte de Ponton d'Amécourt. 10 pages.

Le refuge de Barbeau, par M. Gabriel Leroy. 6 pages.

Un mot sur Mirevaux, par M. Lemaire. 4 pages.

Le château de Saint-Ange, par M. Th. Lhuillier. 10 pages.

Note sur deux sceaux du XIIIe siècle, par M. Leroy. 2 pages.

Lettre à M. David sur Delacroix, par M. Gaultron. — Réponse de M. David. 10 pages.

Poésies, par M. Labiche.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux, années 1863, 1864. Rouen, 1864, in-8°.

Notes sur les poteries acoustiques, par M. l'abbé Cochet. 11 pages.

De la Seine à la Bresle, par M. de Lérue. 23 pages.

Digitized by Google

Le Pont de pierre et la statue de Pierre Corneille, par M. de Lérue. 12 pages.

Mœurs judiciaires au XVIIe siècle, par M. Decorde. 11 pages.

Recherches sur l'ancien Clos-des-Galées de Rouen, par M. de Beaurepaire. 38 pages.

Notice sur les funérailles du cardinal Georges d'Amboise, par M. Édouard Frère. 11 pages.

Notice biographique sur Urbain Domergue, par M. Ballin. 25 pages.

Poésie, par M. l'abbé Picarol.

Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens. — Mémoires, 2e série, t. IV, 1re livraison, 1864; et 2e livraison, 1865, in-8°.

De l'influence du spiritualisme sur les œuvres littéraires, discours prononcé par M. Creton, directeur de l'Académie. 14 pages.

Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. Anselin, secrétaire perpétuel. 12 pages.

Gerbier et Linguet, par M. Bécot. 26 pages.

Fragment d'une histoire de Gresset, par M. Berville. 10 pages.

Poésies, par MM. Henriot et Yvert.

Notice sur Philippe de Beaumanoir, par M. Bécot. 26 pages.

Communes et communaux, par M. Bouthors. 16 pages.

Considérations sur un projet de code rural, par M. J. Mancel. 16 pages.

Discours sur l'imitation littéraire prononcé par M. Hubert, directeur. 20 pages.

Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. Anselin, secrétaire perpétuel. 12 pages.

De la poésie et de l'éloquence dans les États purement démocratiques, par M. J. B. E. Labbé. 108 pages.

Poésie, par M. Yvert.

Le psaume *In exitu*, par M. l'abbé Berton. 12 pages.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — Bulletin, t. V, année 1864, in-8°.

Essai historique sur les criées publiques au moyen âge, par M. Octave Tessier. Suite et fin. 25 pages.

Digitized by Google

Recherches historiques sur saint Léonce, évêque de Fréjus et patron du diocèse, par M. l'abbé J. B. Disdier. 50 pages.

Notice historique sur l'église paroissiale du Pontevès, par M. l'abbé Vidal. 27 pages.

Résumé chronologique des recherches historiques sur saint Léonce. — Notes et éclaircissements. 29 pages.

Déclaration juridique de l'évaluation des sous et deniers tournois et des sous et deniers raimondins. 4 pages.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, séant à Toulon.—Bulletin, 32e et 33e années, 1864-1865. Toulon, 1865, in-8°.

Recherches relatives à la géographie et aux antiquités ou dictionnaire topographique et répertoire archéologique du canton du Beausset, par M. le chanoine Magloire Giraud. 156 pages.

Études préliminaires sur la chronologie des souverains de Provence de la maison de Catalogne, reconstituée d'après les titres, par M. L. Blancard. 14 pages.

Géographie historique du Freinet du ve au xvie siècle, simples notes, par M. Albert Germondy. 150 pages.

Forum Vocontium. — Rapport de M. Thourond, président de la Société, sur deux mémoires, produits par MM. Truc et Aube, ayant pour titre, l'un *Forum Voconii aux Arcs*, et l'autre *Forum Voconii au Luc.* 52 pages.

Recherches sur l'*Acedia.* Chapitre d'un livre inédit d'études philosophiques et littéraires. par M. Alfred de Martonne. 18 pages.

Épisode de l'histoire maritime de Toulon. par M. Vincent Brun. 19 pages.

Notice nécrologique et historique sur M. le commissaire général de marine Vincent Brun, par M. J. Sirand. 31 pages.

Société d'émulation de la Vendée. — Annuaire, 8e année, 1861, 1862. Napoléon-Vendée, 1862.

Ruines gallo-romaines, à Saint-Gervais (Vendée), par M. Charles Mourain de Sourdeval. 11 pages.

Documents anciens et inédits sur le bas Poitou (Lettres à Colbert. — Lettre de Henri IV. — Consécration de l'église de Salertaine. — Énonciation historique des priviléges de l'île de Bouin. — Disparition de 60,000 aires de marais salants dans les marais de Saint-Gervais, etc. — Arrêt du parlement

Digitized by Google

de Paris sur la succession d'André de Chauvigny), par M. Charles Mourain de Sourdeval.

Fouilles archéologiques du Bernard (suite), par M. l'abbé Ferdinand Baudry. 21 pages.

Souterrain refuge (suite), par M. Léon Audé. 3 pages.

Antiquités celtiques de la Vendée (suite), par M. l'abbé Ferdinand Baudry. 24 pages.

Pierre d'Urest de La Roussière, baron de La Grève, par M. Léon Audé.

La Bachellerie de Saint-Gilles et la plantation du Mai en 1781. 7 pages.

Langage vulgaire. — Une quittance en 1281. 2 pages.

Rapport sur les travaux de la Société, par M. d'Asis Gaillissans, secrétaire général.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Bulletin, 1864, 4e trimestre, in-8°.

Appendice à la notice sur un manuscrit inédit de la bibliothèque de Poitiers et sur son auteur le bénédictin dom Deschamps, par M. Beaussire. 7 pages.

Note sur les mots patois *arrocher* et *garocher*, par M. Beaussire. 5 pages.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges. — Bulletin, t. XIV, année 1864, in-8°.

Biographie de M. le baron Gay de Vernon, par M. A. Guillemot. 3 pages.

Émaillerie limousine, par M. Maurice Ardant. 6 pages.

Note sur la tour de Bar, par M. Théophile de Font-Réaux. 3 pages.

Les religieux de Saint-François-d'Assise dans la Marche et le Limousin, par M. l'abbé Roy de Pierrefitte. 26 pages.

Consultation d'un avocat limousin au xve siècle (Cordon sanitaire à Meymac. — Agnès la cordonnière et les consuls de Meymac. — Conflit avec le comte de Ventadour); documents publiés par M. Paul Huot. 10 pages.

Société d'Émulation des Vosges, à Épinal. — Bulletin, t. XI, 3e cahier, 1863 (publié en 1864), in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1863, par M. Adam. 16 pages.

Digitized by Google

Notice sur le cabinet de Jeanne d'Arc à Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési. 12 pages.

Notice sur une découverte de monnaies faites à Diarville, par M. J. Laurent. 17 pages.

Poésies, par MM. Rambaud, Ch. Charton, Joly et Pasquier.

Pièces relatives à la réunion d'Épinal à la Lorraine.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.—Bulletin, 4e série, t. I, année 1863. Angoulême. 1865, in-8°.

Séances de l'année 1863, par M. G. Babinet de Rencogne. 57 pages.

Éloge de Charles de Chancel, ancien président de la Société (avec portrait), par M. Ernest Gellibert des Seguins. 40 pages.

Simple note historique sur l'église collégiale de Blanzac (avec une vue du monument), par M. Eusèbe Castaigne. 12 pages.

Note sur le sceau que l'on apposait, du temps du roi Philippe-Auguste, sur les obligations dues aux juifs (avec planche), par M. Eusèbe Castaigne. 6 pages.

Étude sur la voie romaine de Périgueux à Saintes, dans la traverse de l'arrondissement de Cognac (avec 2 planches), par M. Marvaud. 48 pages.

Rôles du ban et arrière-ban des provinces d'Angoumois et de Saintonge en 1467, 1689 et 1758, par M. G. Babinet de Rencogne. 36 pages.

Notice biographique sur les deux officiers généraux de Ruffec, les barons Laroche et Pinoteau (avec 2 portraits), par M. C. Gigon. 98 pages.

Note sur un registre de l'abbaye de Bassac, par M. C. Gigon. 12 pages.

Patois de la Saintonge : curiosités étymologiques et grammaticales, par M. A. Boucherie. 114 pages.

Chronique archéologique et historique. 17 pages.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. (Suite.) — *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, t. I, 1863, 1 vol. in-8°.

Vies d'Octavien de Saint-Gelais, Mellin de Saint-Gelais, Marguerite d'Angoulême, Jean de La Péruse, poëtes angoumoisins, par Guillaume Colletel, de l'Académie française, publiées pour la première fois par M. E. Gellibert des Seguins. 245 pages.

De l'origine et de l'observation des étrennes, par Vigier, nouvelle édition suivie d'une note bibliographique. 40 pages.

Digitized by Google

Journal de l'enterrement de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, aïeul du roi François Ier, publié par M. Edmond Sénemaud. 38 pages.

Aventures et suite des aventures du retour de Guyenne, publiées par M. Eusèbe Castaigne. 44 pages.

Procès-verbal de l'exécution d'un cadavre en Angoumois au xve siècle (1469), publié par M. G. Babinet de Rencogne. 18 pages.

Discours véritable de ce qui est advenu à trois blasphémateurs ordinaires du nom de Dieu, jouant aux cartes dans un cabaret distant de quatre lieues de Périgueux, sur le grand chemin de Bordeaux, publié par M. Edmond Sénemaud. 7 pages.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. (Suite.)
—*Documents historiques sur l'Angoumois*, t. I, 1 gros vol. gr. in-8°.

Chronique latine de l'abbaye de la Couronne (diocèse d'Angoulême), accompagnée de nombreux éclaircissements, publiée pour la première fois d'après un manuscrit du xiiie siècle, par M. Eusèbe Castaigne. 170 pages.

Mémoire sur l'Angoumois, par Jean Gervais, lieutenant criminel au présidial d'Angoulême, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, par M. G. Babinet de Rencogne. 436 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— Prix Le Sauvage, nouveau concours.

L'Académie remet au concours le sujet suivant : *Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes.*

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de 3,000 francs.

Les concurrents devront adresser leurs Mémoires, *franco*, à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er janvier 1867.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque Mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
— Programme des questions proposées.

Le Société décernera des médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze, suivant le mérite des travaux qui lui seront adressés sur les sujets dont l'énoncé va suivre :

I.

SCIENCES PHYSIQUES.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° Examen critique comparé des nombreux procédés proposés pour empêcher les incrustations dans les chaudières à vapeur. Indication du procédé le plus efficace et le plus économique pour chaque nature d'eaux d'alimentation.

2° Étudier, sous le double rapport de la composition chimique et des propriétés calorifiques, les diverses espèces de houille du nord de la France.

Digitized by Google

3° Faire l'étude comparée des photomètres proposés jusqu'à ce jour, et indiquer celui de ces instruments que l'on peut regarder comme le plus simple et le plus exact.

4° D'après des expériences précises de M. Delezenne, le *ré* de la gamme naturelle doit être représenté par le rapport synchronique $\frac{10}{9}$, au lieu du nombre $\frac{9}{8}$, qui est néanmoins encore généralement adopté. Par des expériences nouvelles, faites avec soin, lever tous les doutes qui peuvent rester sur la valeur exacte de ce rapport.

5° Faire un exposé élémentaire, propre à être introduit dans l'enseignement, de la théorie mécanique de la chaleur et de ses applications aux machines.

Questions proposées pour le concours de 1866.

1° La viande de boucherie est, comme on sait, répartie en plusieurs catégories ou qualités dont le prix au kilogramme est fort différent.

On n'a aucune analyse chimique comparative de ces diverses qualités de viande du même animal.

Quelles sont les différences que ces qualités présentent sous le rapport de la composition immédiate?

Sous le rapport alimentaire, ces qualités offrent-elles réellement des différences tranchées et en conformité de leurs valeurs vénales?

Pourquoi les bas morceaux, à quantités égales de *chair*, nourriraient-ils moins bien que les morceaux de premier choix?

Est-il possible à la chimie de donner des réponses précises à ces questions, qui intéressent si puissamment l'hygiène publique?

2° Faire l'analyse immédiate comparative des principales espèces de fromages dans l'état où ils servent à la consommation, et tirer des résultats analytiques obtenus des déductions qui assignent la valeur réelle des fromages dans l'échelle comparative des aliments.

Question proposée pour le concours de 1868.

Parmi les aliments ou condiments empruntés au règne végétal, il en est un grand nombre dont on ne connaît pas d'une manière exacte la composition immédiate et dont, par conséquent, il est bien difficile d'apprécier la véritable valeur alimentaire.

De ce nombre sont : les petits radis roses et les petites raves (*raphanus sativus*); — le radis noir ou gris (*raphanus niger*); — le grand raifort (*cochlearia armoracia*); — le souchet comestible (*cyperus esculentus*); — le gouet comestible (*caladium esculentum*); — la châtaigne de terre (*bunium bulbocastanum*); — la gesse tubéreuse ou gland de terre (*lathyrus tuberosus*); — la racine de raiponce (*campanula rapunculus*); — les bulbes d'ail (*allium sativum*), d'échalotte (*allium ascalonicum*), d'oignon (*allium cepa*); — les

Digitized by Google

bulbes et feuilles du poireau (*allium porrum*), d'orchis (*orchis, morio, mascula, etc.*); — les feuilles de laitue (*lactuca sativa*), de scorsonère (*scorzonera hispanica*), de chicorée sauvage (*cichorium intybus*), de chicorée endive (*cichorium endivia*), de pissenlit (*taraxacum dens-leonis*), de cresson de fontaine (*nasturtium officinale*), de cresson de jardin ou alénois (*lepidium sativum*), de ciboule (*allium fistulosum et schœnoprasum*), des différents choux (*brassica oleracea*), de persil (*petroselinum sativum*), de cerfeuil (*anthriscus cerefolium*), de pimprenelle (*poterium sanguisorba*), d'estragon (*artemisia dracunculus*), d'oseille (*rumex acetosa*), d'épinard (*spinacia oleracea*), de salicorne herbacée (*salicornia herbacea*), de poirée (*beta cicla*), de pourpier (*portulaca oleracea*), de mâche (*valeriana olitoria*), de raiponce (*campanula rapunculus*); — les tiges de céleri (*apium graveolens*, variété *dulce*), de céleri-rave (variété du précédent), d'angélique (*angelica archangelica*), de rhubarbe (*rheum ribes*), de cardons (*cynara cardunculus*); — les sommités fleuries de la sariette (*satureia hortensis*); — les réceptacles ou fonds d'artichauts (*cynara scolymus*); — les jeunes pousses ou turions de l'asperge (*asparagus officinalis*), du houblon (*humulus lupulus*); — les gousses vertes des pois (*pisum sativum*), des haricots verts (*phaseolum vulgaris*); — les concombres (*cucumis sativus*); — les cornichons (variété du précédent); — les fruits d'aubergine (*solanum melongena*), de tomate (*lycopersicum esculentum*); — les figues (*ficus carica*); — les dattes (*phœnix dactylifera*); — les carouges (*ceratonia siliqua*); — les châtaignes et marrons (*castanea vesca*); — les glands doux (*quercus ballota*); — les châtaignes d'eau ou macre (*trapa natans*).

Il serait intéressant de déterminer, dans ces différentes substances comestibles, les proportions relatives de l'eau, des matières organiques azotées et non azotées, des matières grasses, des sels (notamment des phosphates et des alcalis), de l'azote total.

II.

SCIENCES MÉDICALES ET PHYSIOLOGIE.

Question proposée pour le concours de 1865.

1° Déterminer, d'après l'état actuel de la science, les influences chimiques et mécaniques qu'exercent sur le torrent circulatoire les gaz absorbés par les muqueuses intestinale et pulmonaire.

Rechercher les affections et les effets produits sur l'économie animale par le passage des principales substances gazeuses dans le système sanguin.

La Société des sciences, en laissant toute liberté aux concurrents pour arriver à la solution de cette importante question, désire qu'on consulte les travaux de Nysten, de Vidal, de MM. Andral et Gavarret, etc. et qu'on fasse

Digitized by Google

des efforts pour remonter à l'étiologie de certaines affections dont l'origine et la nature sont encore inconnues.

2° Rechercher les troubles apportés dans les fonctions de nutrition et de relation par l'usage du tabac; déterminer, en s'appuyant sur de nombreuses observations, quelle est la manière de fumer la plus nuisible à la santé.

Questions proposées pour le concours de 1866.

On connaît l'action physiologique et thérapeutique de la quinine.

1° Étudier et faire connaître, par des expériences, les effets physiologiques des autres principes contenus dans les quinquinas.

2° Faire la même étude pour le tabac.

Question proposée pour le concours de 1867.

Le mode de reproduction des anguilles est complétement inconnu des naturalistes; on ne sait pas quels sont les organes producteurs des éléments qui servent à la génération, et l'on ignore si les anguilles produisent des œufs ou des petits vivants.

On connaît plusieurs espèces ou variétés d'anguilles; certains naturalistes ont pensé que ces différentes formes pourraient bien n'être que des formes sexuelles.

Examiner et résoudre ces différents problèmes, importants pour la physiologie et pour la pisciculture.

III.

SCIENCES APPLIQUÉES A L'INDUSTRIE.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° Faire des expériences dynamométriques sur toutes les machines qui composent une filature de coton ou de lin, à l'exception du moteur.

Le mémoire devra contenir le dessin et la description du dynamomètre employé, ainsi qu'une spécification détaillée des machines essayées et de leur produit en quantité et en qualité, les noms des constructeurs et tous les autres renseignements nécessaires pour rendre les expériences comparables entre elles et avec celles qui pourraient être faites ultérieurement.

2° Indiquer un moyen industriel pour préparer directement l'acide oxalique à l'aide de la betterave en nature.

3° Faire l'histoire technologique du lin et indiquer l'importance de sa culture et de son exploitation dans le nord de la France et en Belgique.

4° Décrire en détail les procédés de rouissage en usage dans ces pays,

Digitized by Google

et démontrer à quelle cause est due la supériorité des lins rouis en rivière et surtout dans la Lys.

Indiquer les divers procédés proposés ou essayés dans ces vingt dernières années pour remplacer le rouissage ordinaire. Signaler les causes qui ont empêché d'en adopter aucun généralement.

Exposer les perfectionnements dont seraient susceptibles la culture et le rouissage du lin.

5° Rédiger un *Guide pratique pour l'installation des générateurs à vapeur,* résumant, aussi brièvement que possible et dans un langage simple et non scientifique, les règles et les données numériques fournies par les recherches et les expériences les plus certaines et les plus récentes, relativement à la construction des chaudières, des fourneaux, des cheminées, et relativement à la conduite du feu.

6° Déterminer par des expériences directes, plus nombreuses et plus étendues que celles que l'on a faites jusqu'ici, suivant quelle loi le tirage d'une cheminée augmente : 1° avec sa hauteur; 2° avec sa section.

IV.

AGRICULTURE.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° Faire l'analyse comparative de tout ou partie des espèces de calcaire qu'on utilise dans le nord de la France, soit pour le chaulage, soit pour le marnage des terres. — Mentionner les gisements et les caractères physiques de ces calcaires.

2° Faire connaître les différents modes de chaulage et de marnage mis en pratique dans le nord de la France, en précisant, pour chaque nature de terre, les doses de chaux ou de marne adoptées dans chaque localité, ainsi que la durée du chaulage ou du marnage. — Donner le prix de revient de ces deux opérations dans chaque localité.

3° Faire une statistique raisonnée de l'état agricole de l'arrondissement de Lille, de 1850 à 1864.

V.

ÉCONOMIE SOCIALE ET STATISTIQUE.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° Coup d'œil sur les sociétés de secours mutuels entre ouvriers (dites *Sociétés de malades*) qui existaient à Lille, antérieurement à 1789. — De leur organisation et de leurs résultats.

Digitized by Google

2° Déterminer, à l'aide d'actes administratifs, de documents publics ou de renseignements particuliers incontestables, les variations que le prix de la journée de travail a éprouvées depuis un siècle à Lille et dans l'arrondissement. Mettre en regard le prix de l'hectolitre de blé ainsi que des objets de première nécessité pendant la même période, d'après le même ordre de renseignements.

3° Faire l'historique de l'une des grandes industries du département du Nord (sucrerie, distillerie, potasse de betteraves, savons mous, rouissage du lin, filature et tissage, etc.), en signalant les diverses phases de son développement et indiquant son avenir probable.

Établir l'état actuel de l'industrie dont on parlera, d'après une statistique dont les éléments, puisés aux sources officielles, pourront être contrôlés.

VI.

LÉGISLATION.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° Études sur la coutume de Lille. — Comparer les dispositions principales de cette législation au droit romain, au droit germanique et aux codes qui nous régissent actuellement.

2° De la législation des *prébendes* avant la période révolutionnaire et depuis cette époque. — Des avantages et des inconvénients de ces sortes de fondations.

3° Rechercher quelle a été la législation des établissements incommodes ou insalubres dans la ville de Lille, antérieurement au décret de 1810.

VII.

HISTOIRE.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

2° Histoire de l'organisation judiciaire des diverses provinces formant aujourd'hui le département du Nord, depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1789.

3° Notice sur la vie et les écrits de Jacques Meyer, auteur des Annales de Flandre.

4° Histoire des établissements charitables et hospitaliers de l'arrondissement de Lille situés en dehors de l'ancienne ville.

5° Étude biographique sur le botaniste Desmazières.

6° Étude biographique sur le naturaliste Macquart.

Digitized by Google

VIII.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Chaque année, il sera décerné une médaille à l'auteur d'une pièce de vers remarquable; le sujet est laissé au choix des concurrents.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° Histoire de la littérature dans les provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'à nos jours.

2° Une scène dramatique comprenant des personnages et des chœurs, destinée à être mise en musique.

3° Éloge de l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (la comtesse Jeanne, Gantois, Masurel, Stappart, etc.).

IX.

BEAUX-ARTS.

Questions proposées pour le concours de 1865.

1° On demande un projet de monument à élever sur une des nouvelles places de Lille, ce monument devant pouvoir servir à des expositions d'art ou d'industrie, à des solennités publiques, comme des distributions de prix par exemple, à des concerts ou même à des bals.

2° On demande un projet de statue à ériger à l'un des bienfaiteurs des pauvres à Lille (la comtesse Jeanne, Gantois, Masurel, Stappart, etc.). Le modèle devra être en plâtre et au quart d'exécution.

3° Histoire des arts du dessin à Lille depuis la fondation de la ville jusqu'au XIXe siècle inclusivement. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

4° Étudier la vie et les œuvres d'Arnould de Vuez.

5° Étudier, principalement au point de vue de la décoration extérieure, les conditions architecturales des édifices bâtis en briques ordinaires ou en briques et pierres. Examiner les difficultés particulières que présente l'ornementation lorsqu'on emploie exclusivement les briques ordinaires, et indiquer les dispositions les plus convenables.

6° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musicale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Digitized by Google

7° *Photographie.* — Indiquer un mode de préparation qui fournisse un collodion renfermant en lui-même les éléments photogéniques, de manière à dispenser des opérations qui sont nécessaires pour sensibiliser le collodion ordinaire.

X.

ENCOURAGEMENTS DIVERS.

La Société se réserve de récompenser et d'encourager par des primes et par des médailles les auteurs de productions ou travaux scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industriels non mentionnés dans le présent programme.

Elle pourra même récompenser l'importation dans l'arrondissement de Lille d'une industrie nouvelle ou de procédés industriels nouveaux ; et, en général, tout travail ayant pu exercer une influence heureuse sur la situation du pays.

XI.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS INDUSTRIELS.

Depuis 1831, la Société récompense par des livrets de la Caisse d'épargne, des primes et des médailles, la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres ; chaque année elle décernera de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie.

Les certificats délivrés en faveur des agents industriels devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS.

Chaque année, les Mémoires et travaux présentés au concours seront adressés, *francs de port,* au secrétaire général de la Société, à l'hôtel de ville, avant le 15 octobre.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté, contenant l'indication du nom et du domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

Tout ouvrage manuscrit, dessin, plan ou modèle, envoyé pour le concours, reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est point applicable aux objets d'art.

Les certificats délivrés en faveur des ouvriers et agents industriels qui

Digitized by Google

prétendent aux médailles et primes offertes en faveur des bons et longs services, devront être adressés, avant le 15 octobre, à M. P. Guiraudet, Secrétaire général.

Société d'émulation des Vosges. — Programme des prix proposés.

Prix de 300 francs.

La Société décernera, en 1866, le prix quinquennal de 300 francs fondé par l'un de ses membres, M. Masson. Il sera donné à l'auteur du meilleur ouvrage publié soit sur la statistique du département des Vosges, soit sur l'un des sujets mis au concours par la Société, et désignés ci-après.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel avant le 1er août 1866.

Primes ordinaires du concours littéraire.

La Société décerne des récompenses, dont elle se réserve de déterminer la nature et l'importance, au meilleur ouvrage écrit sur les Vosges : histoire du pays, soit générale, soit particulière; recherches archéologiques, légendes ou chroniques; poésies; histoire littéraire ou artistique des Vosges; notices sur les monuments, sur les coutumes; description pittoresque de nos montagnes, au point de vue des richesses végétales, minérales et thermales qu'elles renferment; statistique; prospérité agricole des arrondissements de la plaine.

Adresser au Secrétaire perpétuel, avant le 1er août de chaque année.

Prix de 1,000 francs.

Cette somme a été mise à la disposition de la Société par l'un de ses membres, M. le docteur Castel, de Nancy, pour former un prix à décerner à l'auteur ou aux auteurs d'expériences propres à établir l'identité de la variole et de la vaccine.

Ces expériences sont à la portée de tout le monde; elles peuvent se faire de la manière suivante :

Première expérience. — Inoculer à la lancette ou à l'aiguille, sur le trayon de jeunes vaches, du virus variolique pris à différentes périodes de la maladie.

Deuxième expérience. — Envelopper de jeunes vaches avec des draps ou des couvertures ayant servi à des malades atteints de varioles (de varioles confluentes s'il est possible), et répandre sur ces mêmes couvertures les poussières détachées de la peau des malades.

Digitized by Google

Troisième expérience. — Faire coucher dans une étable, pendant plusieurs nuits, des convalescents de variole ayant encore la figure et les mains couvertes de croûtes varioleuses, et les employer à soigner et à traire les vaches.

Ces expériences ne doivent inspirer aucune crainte pour les animaux qui y seront soumis.

Adresser les mémoires au Secrétaire perpétuel, avant le 1er septembre.

RÉCOMPENSES AGRICOLES.

Grandes primes du Gouvernement.

Ces primes sont attribuées chaque année à un arrondissement différent, dans l'ordre suivant : Neufchâteau, Remiremont, Mirecourt, Saint-Dié, Épinal.

Elles sont prises sur une subvention annuelle accordée par Son Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Elles sont le plus souvent affectées aux exploitations les mieux dirigées. Elles sont réparties sur le rapport d'une commission voyageuse nommée dans le sein de la Société.

Adresser les demandes avant le 20 juin de chaque année.

Primes ordinaires de la Société.

La Société vote annuellement une somme de 500 francs pour médailles, primes et autres récompenses à décerner soit aux meilleurs mémoires ou traités concernant quelque branche de l'agriculture, soit aux meilleurs et plus importants travaux agricoles.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. — Programme des questions mises au concours ouvert pour les années 1865, 1866 et 1867.

Questions proposées pour 1865.

I.

COMMERCE MARITIME.

Il est d'un grand intérêt pour Bordeaux d'être fixé d'une manière positive sur l'état actuel des constructions navales, de bien apprécier les progrès que cette branche d'industrie a faits. En comparant ces résultats à ceux que pourraient offrir les autres ports maritimes qui sont, en quelque sorte, dans une concurrence continue avec Bordeaux, on arriverait à des conclusions éminemment utiles. L'Académie n'ayant reçu, en 1864, qu'un

Digitized by Google

mémoire, estimable à plusieurs égards, sans pouvoir prétendre à une distinction, pose encore, pour sujet de concours pour l'année 1865, la question suivante :

«Faire le précis historique des constructions navales dans la Gironde, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette branche d'industrie, soit au point de vue technique. — Citer les inventions et perfectionnements introduits par les Bordelais dans la construction propre du navire et dans celle des machines à vapeur.»

Le prix consistera en une médaille d'or de 500 francs.

II.

ASTRONOMIE.

L'Académie, frappée du reproche fait à la France de son infériorité pour l'astronomie d'observation, voulant attirer l'attention sur un sujet si grave, propose au monde savant la question suivante :

«De l'importance pour la science pure, pour la navigation et la météorologie, de la construction d'un observatoire à Bordeaux.»

L'Académie désire que les concurrents étudient comparativement l'installation matérielle de quelques-uns des observatoires d'Angleterre et d'Allemagne;

Qu'ils cherchent à établir si l'observatoire à Bordeaux devrait être, comme celui de Marseille, une simple succursale de l'Observatoire de Paris, ou, comme celui de Toulouse, un observatoire municipal;

Qu'ils insistent enfin sur les avantages que font espérer, tant pour la perfection des observations que sous le rapport de l'économie, les nouveaux télescopes de M. Foucault.

Le prix sera une médaille d'or de 500 francs.

III.

SCIENCES PHYSIQUES.

Depuis un grand nombre d'années, l'éclairage a fait un progrès considérable, tant sous le rapport scientifique que sous le rapport économique.

L'Académie, voulant fixer les perfectionnements obtenus et connaître ceux qu'on pourrait obtenir encore, pose une seconde fois la question suivante, restée cette année sans réponse :

«Exposer les perfectionnements apportés, depuis le commencement du siècle, aux divers procédés d'éclairage public et particulier, tant au point de vue des matières employées qu'à celui des appareils eux-mêmes. — Indiquer les progrès dont cette branche d'industrie paraît encore susceptible.»

Digitized by Google

Le prix accordé pourrait être élevé jusqu'à 500 francs, dans le cas où le mémoire couronné renfermerait des expériences photométriques.

IV.

LITTÉRATURE.

Le décret qui a consacré la liberté des théâtres ne peut qu'amener des résultats plus ou moins favorables et à l'art et aux mœurs. L'Académie a pensé qu'il y avait encore opportunité à diriger l'attention des penseurs sur ce point; c'est pourquoi elle pose de nouveau la question suivante :

«De l'influence que peut avoir la liberté des théâtres sur la littérature dramatique et les mœurs.»

Le prix sera une médaille d'or de 300 francs.

L'action qu'exercent réciproquement les littératures de chaque époque et de chaque pays sur le génie de chaque langue, est généralement reconnue, mais n'a pas toujours été convenablement appréciée.

L'Académie croit utile de la faire étudier; c'est pourquoi elle pose la question suivante :

«Traiter des influences que les littératures étrangères ont exercées, à partir du XVIe siècle, sur le génie de notre langue et de notre littérature françaises.»

Le prix sera une médaille d'or de 500 francs.

V.

HISTOIRE.

«Rechercher les institutions qu'ont produites, dans les pays situés entre la Garonne et les Pyrénées, la paix et la trêve de Dieu, et les comparer à celles qui ont existé pour la même cause dans les autres parties de la France.»

Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

VI.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Comme tous les ans, l'Académie demande des notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu, soit à la province de Guienne, soit au département.

VII.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES.

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le

Digitized by Google

département de la Gironde, décerne des médailles d'encouragement aux auteurs des recherches les plus importantes.

VIII.

BEAUX-ARTS.

Justement fière de son triple titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et *Arts*, et du nombre d'artistes et d'amateurs distingués qu'elle a toujours comptés dans son sein; jalouse aussi de concourir de plus en plus au progrès des arts à Bordeaux par de fréquents témoignages de sa sollicitude et de son intérêt, l'Académie, dans sa séance du 26 janvier 1865, a pris la décision suivante :

«Une Commission, nommée chaque année à cet effet, sera chargée de rendre compte à l'Académie des tableaux envoyés par des artistes bordelais à la Société des Amis des arts. La Compagnie pourra, sur le rapport de cette Commission, décerner, chaque année, trois médailles : une d'or, une d'argent, une de bronze.»

Questions proposées pour 1866.

I.

LINGUISTIQUE.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait que l'on y trouvât non-seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complétement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté, avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie décernera une médaille d'or de 300 francs «au Lexique qui, à une nomenclature exacte et suffisamment complète des mots d'une localité déterminée, joindra la définition, l'explication précises de ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire, soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agricoles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent se trouver employés.»

Digitized by Google

II.

HISTOIRE.

Faire l'histoire du Parlement de Bordeaux depuis son origine jusqu'à la fin du XVIe siècle, en étudiant son influence comme corps politique et comme corps judiciaire.

Prix : une médaille d'or de 500 francs.

III.

LITTÉRATURE.

Influence des idées économiques et des idées morales sur le patriotisme des peuples modernes.

Prix : une médaille d'or de 200 francs.

Questions proposées pour 1867.

I.

Influence de la conquête de la Guienne par les Français, sous Charles VII, sur l'organisation politique, militaire, civile, commerciale et religieuse des pays conquis.

Prix : une médaille d'or de 200 francs.

CONDITIONS DU CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin ;

2° Être rendues au secrétariat de l'Académie, rue de l'Église-Notre-Dame, avant le 31 octobre de chaque année (1865, 1866 ou 1867) indiquée au programme ;

3° Elles devront être affranchies ;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître ;

5° Elles porteront une épigraphe ;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté, annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, et qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Digitized by Google

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les regnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

Académie d'Arras. — Programme des prix pour 1866 et 1867.

HISTOIRE LOCALE.

Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'un des principaux établissements religieux de l'ancienne province d'Artois.

Médaille d'or de la valeur de 400 francs.

Histoire du chapitre de la cathédrale d'Arras depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Médaille d'or de la valeur de 400 francs.

POÉSIE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Médaille d'or de la valeur de 200 francs.

Concours de 1867.

HISTOIRE.

Biographies des mayeurs et maires de la ville d'Arras, depuis l'institution de cette magistrature jusqu'en 1821.

Médaille d'or de la valeur de 400 francs.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrage inédits (lettres, sciences et arts) qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles,

Digitized by Google

dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours de 1866 devront être adressés (francs de port) au secrétaire perpétuel de l'Académie, et lui être parvenus avant le 1er juin 1866. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, un encouragement ou une mention honorable; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidents ou honoraires, ne peuvent concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1865.

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

SÉANCES DU 19 AVRIL 1865.

Le mercredi 19 avril a eu lieu à la Sorbonne la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements et des membres du Comité des Sociétés savantes établis près le Ministère de l'Instruction publique.

A midi, MM. les délégués se sont réunis dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Le Verrier, sénateur, président de la section des sciences du Comité des travaux historiques. A ses côtés avaient pris place MM. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire; Léon Renier, membre de l'Institut, vice-président de la section d'archéologie; Chéruel, inspecteur général de l'instruction publique; Milne-Edwards, doyen de la Faculté des sciences de Paris et membre de l'Institut; Blanchard, membre de l'Institut; Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, et de La Villegille, secrétaire du Comité.

M. le sénateur Le Verrier a donné lecture des actes officiels concernant la réunion des délégués et la distribution des prix.

Digitized by Google

Voici le texte de ces arrêtés :

Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux;

Vu les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours ouvert pour l'année 1864, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 22 avril 1865, à midi précis.

ART. 2.

Le mercredi 19, le jeudi 20 et le vendredi 21 avril, des lectures seront faites dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 23 janvier 1865.

Signé V. DURUY.

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Arrête ainsi qu'il suit la composition du bureau des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances extraordinaires qu'il tiendra à la Sorbonne les 19, 20 et 21 avril 1865, savoir :

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Amédée Thierry.

Digitized by Google

Vice-Président :

M. Victor Foucher.

Assesseurs ;

MM. les Présidents de la Société d'émulation de l'Allier, de la Société archéologique d'Eure-et-Loir et de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Secrétaire :

M. Chéruel.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de La Grange.

Vice-Président :

M. Léon Renier.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Commission historique du Cher, de l'Académie impériale des sciences de Rouen et de la Société polymathique du Morbihan.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne-Edwards.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, et de la Société d'histoire naturelle de Colmar.

Digitized by Google

Secrétaire :

M. Blanchard.

Fait à Paris, le 8 avril 1865.

Signé V. DURUY.

Après la lecture de ces arrêtés, M. Le Verrier a adressé quelques paroles à MM. les délégués des Sociétés savantes réunis pour la quatrième fois.

Les sections se sont ensuite rendues dans les salles qui leur étaient spécialement réservées.

Nous donnerons ici un aperçu sommaire des lectures qui ont été faites dans chacune des sections.

La section d'histoire et de philologie était présidée par M. Amédée Thierry, assisté de MM. Victor Foucher et Chéruel.

M. Bergmann, membre de la Société littéraire de Strasbourg et doyen de la Faculté des lettres de cette ville, a élucidé plusieurs passages de la Divine Comédie du Dante, qui jusqu'ici avaient été mal interprétés.

M. Valentin-Smith, membre de l'Académie de Lyon et conseiller à la Cour impériale de Paris, a retracé, dans un savant Mémoire, les Divisions territoriales et politiques de la Gaule à l'époque gallo-romaine.

M. Charma, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Normandie et membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, a traité de l'Éducation des petits-fils de Louis XIV. Ayant à sa disposition un manuscrit relatif à cette éducation, il a pu retracer un tableau aussi piquant qu'authentique de l'influence qu'exerça le duc de Beauvilliers sur la direction des jeunes princes, et principalement du duc de Bourgogne.

M. Combes, membre de l'Académie de Bordeaux et professeur à

Digitized by Google

la Faculté des lettres de cette ville, a tiré des archives royales de Turin le sujet d'une étude, pleine d'intérêt, sur les anciennes relations de la France et de la Savoie.

M. Desplanques, membre de la Commission historique du Nord, à Lille, et archiviste du département du Nord, a discuté, d'après des documents inédits conservés aux archives de la Chambre des comptes de Lille, un curieux problème à peine indiqué par les histoires générales de France : Un projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais (1424-1426).

M. Dansin, président de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen et professeur à la Faculté des lettres de cette ville, a exposé les Libertés provinciales et l'état de l'esprit public en Normandie, en 1788, d'après des documents inédits. Il a particulièrement insisté, dans cet intéressant travail, sur le rétablissement des États provinciaux et sur une tentative d'organisation qui avait pour but de remettre le gouvernement de la province à ses représentants.

M. Maggiolo, membre de l'Académie de Stanislas et inspecteur d'académie à Nancy, a lu une savante dissertation sur la condition des doyens, professeurs et lecteurs de la Faculté de droit de l'Université de Pont-à-Mousson.

M. Chotard, membre de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, a trouvé, dans la bibliothèque de Nantes, des documents relatifs à l'expédition de Charles VIII en Italie. Plusieurs lettres citées par M. Chotard donnent, sur le rôle de ce roi pendant l'expédition d'Italie, des renseignements intéressants et d'une authenticité incontestable.

La section d'archéologie était présidée par M. Léon Renier, membre de l'Institut, assisté de MM. Chabouillet et le comte de Pontécoulant.

M. le comte de Mellet, de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Réponse à un mémoire de l'année dernière, par M. de La Quérière, dans lequel ce savant blâmait

Digitized by Google

l'habitude de construire aujourd'hui des édifices dans le style gothique.

Observations sur cette lecture par MM. Bataillard et Abel.

M. de La Quérière, de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Rouen. Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales supprimées à Rouen en 1791.

M. Aurès, de l'Académie du Gard, ingénieur en chef du département. Les architectes grecs qui ont construit les monuments antiques de la Grande Grèce ont constamment fait usage du pied italique et de la division en douze onces, à l'exclusion complète du pied grec et de la division en seize dactyles.

M. Leguay, de la Société d'archéologie, sciences et lettres de Seine-et-Marne. Notice sur un cimetière de l'âge archéologique de la pierre, découvert à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine).

M. Barry. professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse. Sur quelques inscriptions inédites récemment découvertes dans la région centrale des Pyrénées.

Des observations de M. Léon Renier, président, sur ce mémoire, suscitent une intéressante discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Cochet, Dusevel, Leguay, Lallemand et l'auteur du Mémoire.

M. Abel, de la Société archéologique de la Moselle. Notice sur une chape de Charlemagne et sur une chape de saint Étienne de Hongrie de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz.

M. l'abbé Cochet, de l'Académie des sciences, lettres et arts de Rouen. Note sur les ports et havres dans l'antiquité et au moyen âge.

Observations de M. Lapaume sur le sens des mots *port* et *havre*.

M. Prioux, de la Société archéologique de Soissons. Notice sur les cimetières mérovingiens du Soissonnais.

Digitized by Google

La section des sciences était présidée par M. Le Verrier, sénateur, qui avait à ses côtés M. Milne-Edwards, membre de l'Institut, et M. E. Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section.

La séance a été remplie par des communications sur les sujets les plus variés. Les sciences naturelles, physiques et mathématiques se sont également partagé l'intérêt d'un nombreux auditoire. Il suffit d'énumérer les communications qui ont été produites dans cette séance pour en faire apprécier l'importance.

M. Arrondeau, de la Société polymathique du Morbihan, a présenté des considérations fort intéressantes sur la dispersion géographique des végétaux dans la Bretagne, en les accompagnant de comparaisons fort instructives avec la flore des autres régions de la France.

L'attention de l'assemblée a été ensuite captivée par la parole facile et élégante de M Baudrimont, de l'Académie de Bordeaux, qui a exposé les résultats de ses recherches récentes sur la constitution mécanique des corps, rappelant que la couleur indique souvent des états moléculaires particuliers.

Un travail de M. Chervin, de la Société littéraire de Lyon, a vivement intéressé la réunion. C'est une Statistique du bégayement en France, dressée avec beaucoup de soin d'après les documents les plus authentiques : les procès-verbaux des conseils de révision. On s'est étonné que, pendant la période décennale 1852-1862, le nombre des jeunes gens exonérés du service militaire pour cause de bégayement se soit élevé au chiffre de 6,773. On a été aussi un peu surpris d'apprendre que le département de la Gironde et le département du Var étaient, avec la Normandie, les parties de la France où le bégayement se manifestait le plus fréquemment.

M. Lereboullet, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, a exposé, avec une admirable clarté, les résultats de recherches, extrêmement délicates, sur le mode de développement chez les poissons des premiers rudiments des reins. Il y avait à ce sujet des divergences d'opinions entre les naturalistes les plus autorisés de l'Allemagne; les observations de notre compatriote établissent clairement de quel côté se trouve la vérité.

Digitized by Google

M. l'abbé Aoust, de l'Académie de Marseille, a fait présenter un important mémoire sur la Théorie des coordonnées curvilignes.

M. Martins, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier, a signalé des particularités fort curieuses sur les fonctions des racines *aérifères* des plantes du genre *Jussiæa*, et, à l'occasion de cette communication, M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, a rappelé quelques-unes de ses observations anciennes sur les racines de plusieurs plantes aquatiques.

La réunion a reçu de M. Nicklès, de l'Académie de Stanislas de Nancy, un mémoire sur le perchlorure de manganèse et ses congénères de l'iode et du brôme.

M. Bourget, de l'Académie de Clermont-Ferrand, a beaucoup intéressé l'auditoire en exposant les résultats de ses calculs et de ses expériences sur le mouvement vibratoire des membranes circulaires. Les lois que la théorie indique se rapportent, les unes aux dimensions des cercles modaux, les autres aux sons qui leur correspondent. Les premières sont très-sensiblement vérifiées par l'expérience. Dans la vérification des secondes, on remarque des perturbations que l'auteur a mesurées et dont il indique les lois.

M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, a constaté un fait géologique vraiment remarquable. On sait que des lits de calcaire concrétionné, renfermant en énorme quantité des tubes, des larves d'insectes, si connus sous le nom de phryganes, sont souvent séparés par un calcaire oolitique qui se désagrége sous le moindre effort; or M. Lecoq s'est assuré que ce calcaire, si peu résistant, est entièrement composé de myriades d'œufs d'insectes aquatiques.

M. Filhol, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, s'est occupé de diverses matières colorantes végétales, et particulièrement de la chlorophylle et de la xanthine. L'assemblée a suivi avec beaucoup d'attention cette communication que l'auteur, avec beaucoup d'habileté, a accompagnée d'expériences parfaitement démonstratives.

M. Henri Gintrac, de l'Académie de Bordeaux, a étudié les mo-

Digitized by Google

difications que des communications anormales des cavités du cœur peuvent faire éprouver à la marche du sang.

M. Isidore Pierre, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, a traité un sujet pour lequel il est difficile de rester indifférent. L'habile chimiste, par une suite d'expériences précises, a déterminé la condition où se trouve le blé suivant son degré de développement ou de maturité. On conçoit tout le parti qu'on pourra tirer de semblables recherches, capables de fournir des indications rigoureuses sur le moment le plus favorable pour opérer la moisson avec le plus d'avantage pour le cultivateur.

M. Dareste, de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, a entretenu l'assemblée des résultats de ses nouvelles expériences sur la production des anomalies de l'organisme. On a appris, avec une vive satisfaction, que l'ingénieux expérimentateur réussissait à déterminer à volonté la formation de certaines monstruosités chez l'embryon de la poule. On aura un moyen très-propre à expliquer les causes de diverses anomalies organiques.

M. Eudes Deslongchamps, de la Société linnéenne de Normandie, a signalé des particularités individuelles, fort singulières, observées sur quelques crânes humains.

M. Pagny, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, a exposé le système d'un nouvel appareil propre à la rectification des alcools.

M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, a fait une savante exposition des caractères que présentent les nombreux représentants d'échinides (oursins) des terrains crétacés.

M. Dupré, de la Société des sciences et lettres d'Ille-et-Vilaine, a traité des lois des chaleurs latentes.

Avant de lever la séance, M. Milne-Edwards, qui occupe le fauteuil, annonce à l'assemblée qu'il a reçu hier la triste nouvelle de la mort de M. Léon Dufour, de Saint-Sever. Tout le monde connais-

Digitized by Google

sait l'éminent zoologiste, dont l'existence a été vouée tout entière à la science pendant près de soixante années. Chacun, a dit en terminant M. le Président, s'associera à l'affliction qu'inspire la fin d'une carrière si bien remplie.

SÉANCES DU 20 AVRIL 1865.

Le jeudi 20 avril, MM. les délégués des Sociétés savantes des départements ont continué, à la Sorbonne, la lecture de leurs travaux devant un auditoire nombreux.

Dès midi, les sections se sont réunies dans les diverses salles qui leur étaient destinées.

La section d'histoire était présidée par M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, assisté de MM. Chéruel, inspecteur général de l'instruction publique, membre du Comité, et Ragon, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

De fort intéressants Mémoires ont été entendus sur les sujets les plus variés.

M. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, a donné lecture d'une dissertation pleine de curieux renseignements sur l'Établissement et les statuts de l'inquisition en Franche-Comté.

M. Malgras, membre de la Société d'émulation des Vosges, a retracé, avec une chaleur sympathique, les services rendus à l'instruction primaire par le bienheureux père Fourier et par le pasteur Oberlin.

M. Fr. Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, et membre de l'Académie de cette ville, a extrait de son Histoire du commerce et de la navigation de Bordeaux, une dissertation érudite sur les produits et la richesse du pays des Bituriges à l'époque romaine.

M. de Formeville, membre de la Société des Antiquaires de Nor-

Digitized by Google

mandie, a tiré des archives ecclésiastiques du Calvados un savant travail sur les droits dont jouissaient les chanoines de Lisieux sous l'ancienne monarchie.

Un manuscrit latin, intitulé *Athenæ Normannorum*, a fourni à M. Théry, recteur de l'Académie de Caen et membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, le sujet d'une piquante étude sur l'Histoire littéraire de la Normandie, depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

M. Travers, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, a traité des patois en général et du patois normand en particulier. Il a sagement insisté sur la méthode que l'on doit suivre dans les patientes et utiles études sur les origines de la langue française, et a terminé en émettant le vœu de voir les Sociétés savantes des départements s'occuper d'un glossaire des patois provinciaux.

M. Quesnault, sous-préfet de Coutances, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a raconté, d'après des pièces authentiques, le siége de Granville par les Vendéens, en 1793. Cet intéressant récit a fait ressortir l'importance de ce siége, qui prépara la ruine de la grande armée des Vendéens.

Sous ce titre : *La Ferté-Milon et Racine*, M. Carro, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, a donné de curieux renseignements sur les origines de la Ferté-Milon, et sur la famille et la patrie de Racine.

M. Cougny, membre de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, a fait ressortir les idées philosophiques qui dominent dans les ouvrages des jurisconsultes du XVIe siècle. Il a choisi Simon Marion comme un des types les plus remarquables de ces grands jurisconsultes, et, par des citations habilement choisies, il a montré l'élévation des pensées de ce magistrat.

M. Ducoudray, membre de la Société archéologique de Sens, s'est attaché à faire ressortir l'importance du siége de Sens par les Normands (886-887 après J. C.). Les habitants de cette ville ne dé-

Digitized by Google

ployèrent pas, d'après l'auteur, moins de courage que les Parisiens. Mais ceux-ci eurent pour chanter leur gloire un Homère barbare, le moine Abbon, tandis que les actes héroïques des habitants de Sens ont été trop négligés par les historiens contemporains. M. Ducoudray s'est efforcé, par ses savantes recherches, de suppléer au silence des chroniques.

La section d'archéologie était présidée par M. Léon Renier, membre de l'Institut, assisté de MM. le comte de Pontécoulant, président de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, du Sommerard, membre du Comité, et Chabouillet, secrétaire. Elle a reçu de nombreuses et intéressantes communications.

M. de Linas, de l'Académie d'Arras, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a lu une notice sur quatre fragments d'étoffes byzantines, découverts et restitués par lui.

M. Lallemand, de la Société polymathique du Morbihan, a parlé sur les monuments celtiques, leur origine, leur destination, et a recherché à quel peuple on doit les attribuer. M. Lallemand n'admet pas que les monuments dits celtiques remontent à des époques antéhistoriques. Ce sont des tombeaux, et la race qui les éleva est celle que les auteurs grecs nomment les Celtes. L'usage des dolmens tumulaires aurait duré, selon M. Lallemand, depuis le VIe siècle avant Jésus-Christ jusqu'au IVe siècle de notre ère.

M. l'abbé Cochet a présenté des observations sur certains faits signalés par M. Lallemand.

M. Grésy, de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, a lu une notice sur l'ancien fief et hôtel Lecoq, à Melun, lequel servit de logis aux ducs de Longueville. L'auteur y a reconnu un médaillon qui offre les traits du célèbre bâtard d'Orléans, Jean, comte de Dunois, tige de la maison de Longueville.

M. Lapaume, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, a lu un Mémoire sur le groupe du jardin de la ville, à Grenoble, in-

Digitized by Google

titulé : *Une Énigme en bronze*. Selon M. Lapaume, le mot de l'énigme, c'est que ce monument, dû au sculpteur J. Richier, représente un torrent dévastateur, le Drac, et le connétable de Lesdiguières en Hercule, vainqueur de ce torrent.

M. Rosenzweig, de la Société polymathique du Morbihan, a présenté un mémoire sur l'épigraphie du Morbihan au moyen âge, dans lequel l'auteur a fait connaître les plus intéressantes des inscriptions recueillies par lui dans ce département.

M. Alègre, de l'Académie du Gard, a lu une note sur le camp dit *de César*, à Laudun, près de Bagnols. Ce camp, selon l'auteur, devrait se nommer camp *des Césars*, car il date évidemment de la fin du haut empire. On y a trouvé des inscriptions, des médailles et autres antiquités. On a, d'ailleurs, pu se faire une idée de l'intérêt qu'offre le lieu dit *Camp de Laudun*, par de nombreux dessins mis sous les yeux de l'assemblée.

M. Léon Renier, président, a fait quelques objections à ce Mémoire; l'auteur a cru pouvoir supposer que cette localité fut le séjour d'une station militaire romaine; mais les Romains ne mettaient pas de garnisons partout. Les Gaulois se gardaient eux-mêmes. Le camp de Laudun n'est peut-être pas autre chose qu'un des vingt-quatre *vici* attribués, suivant Pline, à la colonie de Nemausus.

M. Bénard, président de l'Académie de Saint-Quentin, a fait connaître ses recherches sur la patrie et les travaux de Villard de Honnecourt. L'auteur a attribué la construction de la collégiale de Saint-Quentin à cet architecte si célèbre de nos jours par la publication de son précieux album, due à MM. Lassus et J. Quicherat, et lui a assigné le Vermandois pour patrie.

M. l'abbé Van Drival, de l'Académie d'Arras, a lu une notice intitulée : *L'Art chrétien à l'exposition de Malines*. Il ne s'agit pas, dans cette lecture, de la description des objets réunis à Malines, mais de considérations synthétiques sur l'art chrétien. *Orner l'utile*, tel était, dit M. l'abbé Van Drival, la devise des artistes du moyen âge.

M. Leguay, de la Société archéologique de Seine-et-Marne, a

Digitized by Google

parlé sur une pierre à polir les silex, trouvée, en septembre 1860, à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), au lieu dit *la Pierre-au-Prêtre.*

M. Dabas, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, a lu un travail qui a pour titre : « Preuve d'une dernière tentative, obscure et ignorée, faite par la faction païenne, à l'avénement du fils de Théodose, pour obtenir le rétablissement tant de fois demandé du culte de la Victoire. » Cette dissertation, élégamment écrite, a clos la deuxième séance au bruit des applaudissements de l'assemblée.

La section des sciences a ouvert sa séance à une heure, sous la présidence de M. Le Verrier, sénateur et membre de l'Institut, assisté de MM. Milne-Edwards, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris, Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section, et Bach, président de la Société des sciences naturelles de Strasbourg.

M. Albert Peschard, de Caen, a exposé les résultats de ses expériences sur les applications de l'électricité aux grandes orgues. L'auteur pense être arrivé aujourd'hui, avec le concours de MM. Barker et Verschneeder, fabricants d'instruments, à rendre l'orgue électrique réalisable, car il aurait déjà obtenu cette réalisation.

M. le docteur Blondlot, de l'Académie de Stanislas de Nancy, s'est occupé du phosphore noir, qui est resté jusqu'ici très-imparfaitement connu. L'auteur distingue trois variétés de phosphore : phosphore blanc, phosphore jaune et phosphore noir, qui résultent, d'après ses expériences, du degré de pureté et du mode de refroidissement de la substance après qu'elle a été fondue.

M. Payen, membre du Comité, a rappelé qu'on a distingué deux variétés de phosphore rouge, et il demande à M. Blondlot s'il est arrivé à reconnaître quelque propriété spéciale au phosphore noir; s'il était, par exemple, dans un état de pureté plus grand que les autres variétés de la même substance.

M. Blondlot répond qu'il l'a trouvé très-volatile et complétement soluble dans le sulfure de carbone.

M. Alph. Valson, de la Société de statistique, sciences et arts

Digitized by Google

de l'Isère, a présenté un mémoire sur les actions moléculaires, fondé sur la théorie des actions capillaires, où il expose comment il est arrivé à mesurer les actions moléculaires par la considération du ménisque dans les tubes capillaires.

M. Duval-Jouve, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, a fait une savante exposition des variations parallèles ou correspondantes dans les espèces appartenant à un même genre de plantes.

M. Leymerie, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, a tracé un tableau de ses vues sur la manière de considérer les minéraux.

M. Guéranger, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, a signalé les fossiles du département de la Sarthe décrits dans l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres, de Lamarck.

M. Cazin, de la Société académique de Seine-et-Oise, a développé les résultats de ses expériences sur les phénomènes qui se passent dans un circuit voltaïque interrompu, contenant une bobine.

M. Coze, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, a montré les effets produits par les animalcules introduits dans l'organisme, et en particulier dans le sang. Il a donné beaucoup de détails d'un intérêt réel sur les accidents causés chez les animaux domestiques par les fermentations intraorganiques.

M. Olivier, président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, a présenté un mémoire sur l'aménagement des marais du littoral. L'auteur voudrait que ces marais improductifs fussent desséchés, et que l'on creusât des viviers propres à la culture des huîtres, des crustacés, des poissons les plus estimés. Il y a là une question dont l'importance, considérable pour nos populations maritimes, n'échappera à personne.

M. Plessier, de la Société d'archéologie, sciences et arts du département de Seine-et-Marne, a exposé les résultats d'études entreprises dans le but de déterminer le mode de formation du plateau et des vallées de la Brie.

Digitized by Google

Cette communication a soulevé des objections de la part de MM. Raulin, de Bordeaux, et Leymerie, de Toulouse.

M. Eugène Deslongchamps, de la Société linnéenne de Normandie, a présenté des observations sur quelques dauphins des côtes de France, et particulièrement sur une espèce dont on n'avait pas encore constaté la présence sur notre littoral.

M. Bourlot, de la Société d'histoire naturelle de Colmar, s'est occupé des variations de climat en France et de leurs causes, aux différentes époques historiques.

M. Micé, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, a entretenu la réunion de ses recherches sur divers sujets de chimie.

M. Royer, de la même Compagnie savante, a traité de la production artificielle d'alcaloïdes.

M. de Ferry, de la Société linnéenne de Normandie, a étudié avec beaucoup de soin un type de polypiers fossiles rencontrés dans le département de Saône-et-Loire (étage bathonien).

M. Léon Vaïsse, de la Société des sciences, lettres et arts d'Avignon, a communiqué de curieuses observations sur l'émission des voyelles, faites principalement chez les sourds-muets.

M. Richon, de la Société de Vitry-le-François, a présenté un magnifique atlas représentant les champignons qui se rencontrent dans le département de la Marne.

SÉANCES DU 21 AVRIL 1865.

Le vendredi 21 avril, les délégués des Sociétés savantes ont terminé leurs communications. Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a voulu honorer de sa présence les trois sections, et il est

Digitized by Google

venu accompagné de M. du Mesnil, chef de la division des établissements scientifiques et littéraires.

La section d'histoire était présidée par M. Amédée Thierry, sénateur, assisté de MM. Victor Foucher, conseiller à la cour de cassation, et Chéruel, inspecteur général de l'instruction publique.

M. Brouchoud, membre de la Société littéraire de Lyon, a lu un mémoire sur les Origines du théâtre de Lyon, et a révélé quelques circonstances inconnues et parfaitement authentiques de la vie de Molière. Il a tiré ces curieux détails des archives de l'état civil de la ville de Lyon et de la cour impériale de la même ville.

M. Chauveau, doyen intérimaire de la Faculté de droit de Toulouse, a montré, dans une savante étude sur le Droit public en France avant 1789, l'influence que les États généraux, les assemblées provinciales et les parlements ont exercée sur l'ancienne monarchie.

M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, a retracé, d'après des documents inédits, un Épisode intéressant de l'histoire de la ville d'Agen.

M. Rosy, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, a traité des Sociétés de production et de coopération récemment constituées. Il en a fait ressortir l'utilité et en a cherché les origines dans les associations agricoles du moyen âge, dont il a analysé les règlements avec une ingénieuse sagacité.

M. Hippeau, membre de la Société des beaux-arts de Caen et professeur à la Faculté des lettres de la même ville, a exposé les relations de la France et de l'Espagne, de 1697 à 1702, d'après les manuscrits du duc d'Harcourt, ambassadeur de France en Espagne. Il a combattu, à l'aide de ces documents authentiques, les assertions du marquis de Torcy et de la plupart des écrivains contemporains, et a soutenu que le testament de Charles II avait été préparé par les négociations de Louis XIV.

Pendant la lecture de M. Hippeau, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique est venu prendre place au fauteuil de la présidence.

Digitized by Google

M. de La Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon et membre de la Société littéraire de la même ville, a retracé la vie de Denis Papin, qui le premier a signalé la puissance de la vapeur et la possibilité de l'application de cette force à la navigation. La correspondance de Papin et d'autres documents authentiques ont fourni à M. de La Saussaye les documents au moyen desquels il a tiré de l'oubli la biographie de cet illustre inventeur.

Le Ministre a félicité M. de La Saussaye de l'heureux résultat de ses savantes recherches et du succès avec lequel il sait concilier les travaux de l'érudition et les fonctions administratives. Complétant les indications fournies par M. de La Saussaye, le Ministre rappelle que, vers 1736, un membre de l'Académie de Stanislas avait repris les projets de Papin, et qu'après lui le marquis de Jouffroy avait continué cette tradition de hardies tentatives. Il est donc bien certain que c'est à la France qu'il faut attribuer et la découverte de la puissance de la vapeur et ses premières applications à la navigation.

Avant de se retirer, le Ministre a remercié les délégués des Sociétés savantes du zèle avec lequel ils ont répondu à son appel, et il a exprimé le regret de ne pouvoir assister plus longtemps à d'aussi intéressantes lectures.

M. Lacroix, membre de l'Académie de Stanislas, de Nancy, et professeur à la Faculté des lettres de la même ville, a entretenu l'assemblée des manuscrits du roi Stanislas, conservés à la bibliothèque publique de Nancy. Ces manuscrits présentent un double intérêt : les uns fournissent un texte plus pur que celui qu'ont donné les éditeurs des œuvres imprimées de Stanislas; les autres renferment des documents inédits sur la politique générale, les affaires religieuses, le gouvernement de la Lorraine, etc. M. Lacroix a insisté spécialement sur cette dernière catégorie de manuscrits, et en a habilement profité pour donner, sur le caractère et les idées de Stanislas, des renseignements d'une authenticité incontestable.

M. Puiseux, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a retracé, dans une étude pleine de science et d'intérêt, les tentatives de colonisation anglaise en Normandie au xve siècle. Il prouve que cette domination n'a laissé que des ruines dans la province.

M. Joly, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a

Digitized by Google

tracé, d'après des Mercuriales inédites du parlement de Provence, un tableau piquant des abus et des scandales de ce parlement vers le milieu du XVIe siècle.

M. Ducrocq, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Poitiers, a examiné les opinions des auteurs qui prétendent que certains peuples de la Grèce ont contracté des emprunts publics et ont considéré les trésors des temples, et notamment des temples de Delphes et de Délos, comme des banques de dépôt.

M. Abel, membre de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, a raconté le séjour de Charles IX, à Metz, en 1569.

Enfin M. le baron de Sède, membre de l'Académie d'Arras, a discuté les opinions émises sur les droits de haute, moyenne et basse justice.

M. le Président, avant de lever la séance, a exprimé le regret de ne pouvoir accorder la parole à un grand nombre de délégués des Sociétés savantes qui s'étaient fait inscrire. Mais l'heure était trop avancée pour entendre leurs Mémoires. M. le Président a exprimé l'espoir que leurs travaux pourraient du moins être publiés dans le recueil des Mémoires lus à la Sorbonne.

La section d'archéologie était présidée par M. Léon Renier, assisté de MM. l'abbé Caillaud, président de la Commission historique du Cher, le comte de Pontécoulant, président de la Société archéologique de Seine-et-Marne, et de M. Chabouillet, secrétaire de la section. La section a entendu les plus intéressantes lectures.

M. Dumoutet, de la Commission historique du Cher, a lu une Notice sur les stèles d'un cimetière gallo-romain du faubourg de Brives, à Bourges, et sur l'église conventuelle bâtie dans le même lieu.

M. Laisné, président de la Société d'archéologie d'Avranches, a lu une Étude sur l'ancien état de la baie du Mont-Saint-Michel, d'après les manuscrits de l'abbaye de ce nom, dans laquelle l'auteur démontre que ce n'est pas à un cataclysme qu'il faut attribuer la

Digitized by Google

disparition d'une forêt qui exista, jusqu'au VIe siècle, sur le Mont-Saint-Michel et dans les environs de cette célèbre abbaye.

M. Charles Aubertin, secrétaire de la Société d'archéologie de Beaune, M. l'abbé Cochet et M. Rosenzweig ont fait sur cet important travail diverses observations.

M. Lebrun-Dalbanne, membre de la Société académique de l'Aube, a lu un mémoire sur le Bacchus de Troyes, buste de marbre découvert, en 1747, dans l'enceinte de cette ville.

M. l'abbé Baudry, membre de la Société d'émulation de la Vendée, a rendu compte de l'ouverture d'un nouveau puits funéraire sur la colline de Troussepoil, près le Bernard. L'auteur est le premier en France qui ait signalé ce singulier mode de sépulture, dont on s'étonna d'abord, mais dont on retrouve aujourd'hui des exemples dans diverses contrées.

M. l'abbé Caillaud, vicaire général de Bourges, président de la Commission historique du Cher, a lu une Notice sur l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, construite sur le modèle du sépulcre de Jérusalem.

Au moment où se terminait cette intéressante lecture, vers deux heures, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique est entré dans la salle.

Sous la présidence de Son Excellence, M. l'abbé Cochet fait connaître une importante sépulture antique trouvée récemment à Lillebonne. Malheureusement, M. l'abbé Cochet n'a pas assisté à cette découverte; aussi n'a-t-il pu donner tous ces détails précis dont un observateur aussi expérimenté sait tirer si bon parti; cependant il est arrivé sur les lieux peu de temps après, et il a pu faire un inventaire raisonné des objets recueillis dans cette sépulture, qu'il suppose avoir été faite pour un seul personnage. L'urne de verre qui contenait les os brûlés du mort était préservée par une capsule de plomb carrée ornée de figures en forme de croix de Saint-André; ces circonstances paraissent tout à fait neuves au savant ecclésiastique; mais M. J. Quicherat, ayant fait observer qu'on en a trouvé dans d'autres localités, notamment vers Antibes, Son Excellence dit qu'il n'y a pas à s'étonner de rencontrer des exemples

Digitized by Google

de l'emploi du plomb dans des contrées aussi éloignées, mais toutes deux voisines de la mer, puisqu'on sait à quelle haute antiquité remontait le commerce du plomb et de l'étain chez nos aïeux.

M. l'abbé Cochet termine son intéressante communication en comparant la sépulture de Lillebonne à celle que John Gage a fait connaître, en 1835, dans l'*Archæologia*, et qui avait été trouvée en Angleterre. Les applaudissements que l'assemblée accorde au zélé et savant explorateur de la Normandie souterraine sont confirmés par les félicitations que le Ministre a bien voulu adresser à M. l'abbé Cochet.

« Je ne m'étonne pas, a dit M. Duruy, de voir un si grand nombre de membres du clergé se vouer avec autant de dévouement que de talent à l'archéologie nationale; il y a quelque chose de religieux dans le culte payé par la science à la mémoire de nos aïeux. » Ces paroles ont été accueillies par les applaudissements les plus sympathiques de l'assemblée.

Après le départ de M. le Ministre, la parole a été donnée à M. Dusevel, membre de la Société des antiquaires de Picardie, qui lit une Notice sur l'église de Saint-Martin *de Doullens*, dans laquelle on a remarqué d'intéressants détails sur Jehan Bulant, *maistre machon de Nostre-Dame d'Amiens*.

M. l'abbé Girou, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, a lu un Mémoire sur les anciennes fortifications de Marvejols, qui se termine par des vœux en faveur de l'acquisition des anciennes portes de cette ancienne cité.

M. Maignien, de l'Académie Delphinale, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, a lu un Mémoire sur quelques éléments des arts au point de vue de leur grandeur et de leur décadence. L'assemblée a écouté avec une attention soutenue ce discours, qui appartient à bon droit au domaine de l'archéologie, bien que l'auteur n'y ait traité d'aucun monument figuré en particulier, puisqu'il s'y est élevé, dans le meilleur style, aux considérations les plus élevées de l'esthétique, et qu'il y a traité de l'histoire du passé comme de prévisions sur l'avenir de l'art.

M. Barry, de l'Académie de Toulouse, professeur à la Faculté des

Digitized by Google

lettres de la même ville, a terminé la communication commencée par lui à la première séance, en faisant connaître une inscription latine trouvée, comme les précédentes, dans les Pyrénées. A cette occasion, l'auteur fait connaître l'origine de la population de la colonie romaine dont la ville de Saint-Bertrand-de-Comminges occupe la place, et il entre dans d'intéressants détails sur la vie privée des habitants des petites villes de l'empire romain.

A la section des sciences, la séance a été occupée par de nombreuses communications. Plusieurs d'entre elles, d'un intérêt remarquable, ont été fort goûtées de l'auditoire, qui remplissait en entier l'amphithéâtre.

M. Le Verrier, sénateur, présidait, assisté de MM. Milne-Edwards, Payen, Blanchard, membres de l'Institut, et Bach, président de la Société des sciences naturelles de Strasbourg.

M. Deschiens, de la Société des sciences et lettres de Vitry-le-François, est revenu sur un sujet dont il s'était déjà occupé l'année dernière. Il a donné de nouveaux détails sur les exploitations de la craie du département de la Marne, connue sous le nom de *marbre de Sommesous*, et qui est employée aujourd'hui à la confection d'une infinité d'objets d'art.

M. Édouard Baudrimont, de Bordeaux, a présenté des observations sur l'anesthésie. L'auteur a suivi avec beaucoup de soin les effets qui se manifestent successivement chez les individus soumis à l'action du chloroforme.

M. Jouan, capitaine de frégate, membre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, a adressé, par l'intermédiaire de son collègue M. Le Jolis, un Mémoire plein d'intérêt sur l'origine de certains végétaux observés sur quelques îles du grand Océan. Le savant officier de marine, frappé comme les précédents voyageurs de l'aspect uniforme des îles de l'océan Pacifique, où l'on voit sur des terres séparées les unes des autres par de grandes étendues de mer des espèces identiques, s'est efforcé de retrouver l'origine de ces espèces et la manière dont elles ont pu arriver dans les différentes îles.

Digitized by Google

M. Gauthier de Claubry, empêché de se rendre à la réunion, lui a fait parvenir un Mémoire dans lequel l'habile chimiste démontre la possibilité, pour obtenir la dissolution des produits tinctoriaux provenant de l'aniline, de substituer à l'alcool, dont le prix est élevé, l'eau chargée d'une décoction de certaines substances peu coûteuses, comme différents *fucus*, la racine de la saponaire d'Égypte, etc. On obtient ainsi une économie importante dans la teinture des étoffes, et l'on préserve les ouvriers des inconvénients des vapeurs alcooliques.

M. Faivre, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Lyon, a exposé les résultats de ses dernières recherches expérimentales sur la formation et la circulation dans les végétaux du suc blanc ou *latex*. C'est le mûrier qui a servi spécialement aux expériences de l'auteur. A l'aide d'incisions annulaires, pratiquées sur les tiges à toutes les époques de l'année, M. Faivre pense pouvoir aujourd'hui démontrer que le *latex* se comporte comme une séve élaborée, et qu'il se porte des parties supérieures de la plante aux racines.

M. Painvin, de Douai, a transmis un Mémoire sur les surfaces polaires d'un plan.

M. Alph. de L'Hopital, de la Société linnéenne de Normandie, a donné de curieux détails sur la propagation excessive, dans les environs de Caen, d'une plante de la famille des hydrocharidées (*Elodea canadensis*), originaire de l'Amérique du Nord.

M. Chautard, de l'Académie de Stanislas de Nancy, a entretenu l'assemblée d'une série d'expériences sur les spectres dus à la lumière d'induction produits à travers les gaz très-raréfiés. L'auteur a cité divers phénomènes qui n'avaient pas encore été observés.

M. le Président de la Société d'émulation du Jura, a résumé les observations de M. Trouilhot, de la même Compagnie savante, relativement aux effets de la combustion de la houille sur la végétation aussi bien que sur la vie animale.

M. Émile Martin, de l'Académie de Dijon, s'est attaché à déterminer rigoureusement une zone de terrain intermédiaire entre le

Digitized by Google

trias et les dépôts jurassiques (la zone à *Avicula contorta*), en s'appuyant de nombreuses observations sur les fossiles, qui établissent entre ce terrain et les dépôts jurassiques des rapports plus étroits qu'avec le trias.

Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique est entré pendant cette lecture, et est venu occuper le fauteuil de la présidence.

M. Hébert, membre du Comité, a fait ressortir l'importance des recherches de M. E. Martin, en rappelant les divergences d'opinion qui se sont manifestées parmi les géologues au sujet des limites des terrains, et notamment des limites entre des trias et des terrains jurassiques. M. Hébert voit dans les études de M. Martin une démonstration claire de la liaison de la zone à *Avicula contorta* avec les dépôts jurassiques.

M. Hébert a insisté sur ce fait, aujourd'hui très-généralement admis par les géologues, que la disposition des terrains n'indique pas, en général, des périodes de tranquillité auxquelles auraient succédé de brusques bouleversements.

M. Leymerie, de l'Académie de Toulouse, a cité des exemples de changements soudains qui se sont produits dans les Pyrénées, ce qui n'est pas en question pour les parties du sol où des soulèvements ont eu lieu.

M. Ollier, de l'Académie de Lyon, a exposé, avec une extrême clarté, comment il a réussi à faire régénérer les articulations des os, en conservant le périoste intact. L'habile chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon a rappelé les résultats de ce qui avait été démontré par ses recherches expérimentales sur les animaux, et il a montré les résultats heureux qu'il a obtenus d'une opération pratiquée sur une jeune fille de quinze ans atteinte d'une grave affection des os. M. Ollier, après avoir enlevé toute la moitié supérieure de l'humérus, dont le périoste avait été conservé, a vu la reproduction de l'os s'opérer de la façon la plus satisfaisante. Aujourd'hui la diaphyse est régénérée d'une manière tout à fait normale, et s'il est impossible de s'assurer de la forme de la tête de l'os, on constate que les mouvements de l'articulation s'exécutent avec la facilité primitive.

Digitized by Google

M. Ollier a insisté sur l'âge favorable du sujet pour une régénération aussi complète de l'os, mais en même temps il a signalé un fait d'une importance considérable pour la chirurgie, c'est la possibilité de reproductions très-parfaites des os par des excitations déterminées sur le périoste.

L'assemblée a témoigné l'intérêt qu'elle avait pris à cette communication.

M. Le Verrier a exposé le plan qui avait été arrêté avec le Ministre pour l'établissement d'un réseau de stations météorologiques. Aujourd'hui, le service de prévisions de l'état atmosphérique se fait avec régularité, et le directeur de l'Observatoire compte bien qu'il deviendra chaque jour plus parfait. Il a indiqué ensuite les avantages que l'on peut attendre, pour le progrès de la physique du globe, de la vaste association qui s'est constituée pour l'avancement de la météorologie, et à laquelle il est donné à toute personne de concourir. En terminant, M. Le Verrier a déclaré qu'il tenait à profiter de la présence du Ministre pour donner ces explications à l'assemblée, car c'est au Ministre, a-t-il ajouté, que revient tout l'honneur d'un ensemble de travaux scientifiques appelés à rendre de grands services au pays.

Son Exc. le Ministre, se refusant à accepter tous les éloges et tous les remercîments que lui a adressés M. Le Verrier, a dit qu'il avait au moins voulu seconder de tout son pouvoir le directeur de l'Observatoire, comprenant qu'il y avait à conquérir, par les études météorologiques, un ensemble de faits importants pour la science pure, et ensuite à appliquer les connaissances acquises à la protection des intérêts agricoles et maritimes. En quittant la réunion, le Ministre a exprimé, de la façon la plus bienveillante, l'intérêt qu'il prend aux travaux scientifiques de l'assemblée.

M. Billet, de l'Académie de Dijon, a présenté un appareil qui permet de reproduire rapidement, dans la disposition des couples d'une pile, tous les changements possibles, de manière à pouvoir choisir en un instant celle qui donne à une expérience déterminée l'intensité la plus grande.

M. Terquem, de l'Académie de Metz, a traité des vibrations des plaques rectangulaires.

Digitized by Google

M. Estor, de la Société des médecins de Montpellier, tant en son nom qu'en celui de son collègue, M. Saintpierre, a exposé le résultat d'intéressantes analyses des gaz du sang et de recherches sur le siége des combustions respiratoires.

M. Houzeau, de l'Académie de Rouen, a montré le résultat de ses expériences relatives à l'influence des saisons sur les propriétés de l'air atmosphérique.

M. Fauvel, de la Société linnéenne de Normandie, a présenté un ensemble d'observations sur la distribution géographique des insectes.

M. Masure, d'Orléans, s'est occupé des éléments physiques du sol et surtout de la décomposition des matières organiques dans la terre.

M. Godron, de l'Académie de Stanislas, de Nancy, empêché de se rendre aux réunions, a transmis de curieuses observations sur des familles de chiens privées de queue dont les générations se succèdent, sans que l'appendice caudal apparaisse chez aucun individu.

M. Raulin, de la Société linnéenne de Bordeaux, a entretenu l'assemblée de ses observations sur les eaux pluviales dans le département de la Gironde.

Enfin un Mémoire sur la géologie de la Vienne a été ensuite présenté au nom de M. de Longuemar, de Poitiers.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 22 avril a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de Son Exc. M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique, la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes à la suite du concours de 1864.

A midi, le Ministre est entré dans la salle, accompagné de MM. Charles Robert, secrétaire général du ministère, conseiller d'État, Ch. Glachant, directeur du personnel, Anatole Duruy, chef du cabinet, de MM. les présidents et membres du Comité des Sociétés savantes, de la Commission de la carte des Gaules, des inspecteurs généraux de l'instruction publique, ainsi que des principaux chefs de service de l'Administration centrale.

A la droite et à la gauche de Son Excellence avaient pris place MM. Le Verrier, A. Thierry, Léon Renier, Charles Robert, Milne-Edwards, Chabouillet, Blanchard, Quet, A. de Barthélemy, de La Villegille, Nisard, Magin, Chéruel, Ravaisson, Dutrey, du Sommerard, du Mesnil, Servaux.

Parmi les lauréats et les délégués, on remarquait MM. Duval-Jouve, Dareste, Bach, Houel, Gripon, P. Schutzenberger, Boisse, Millière, Contejean, Gosselet, Chazaud, Lucien Merlet, Hugues Imbert, Jules Dumoutet, Perris, le marquis de Godefroid-Ménilglaise, Anatole Dauvergne, le comte de Pontécoulant, Lereboullet, Paventy, Payen, Puiseux, l'abbé Cochet, A. Carro, Eugène Grésy, Théry, le baron de Guilhermy, Desplanques, l'abbé Van Drival, Eichhoff, Cournot, le baron de Dumast, l'abbé Caillaud, etc.

La séance étant ouverte, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Je vous dois des félicitations et des remercîments.

Des félicitations, car l'importance de vos travaux s'est accrue

Digitized by Google

cette année, comme vos honorables présidents en rendront tout à l'heure témoignage, et le nombre des représentants des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne a plus que doublé[1] : deux faits qui montrent la vitalité de l'institution, votre dévouement à la science et votre activité laborieuse. Il s'est même formé six sociétés nouvelles depuis l'an dernier, et une seule, l'*Association scientifique*, qui a réuni en quelques mois 3,500 souscripteurs, a déjà pu distribuer 21,000 francs en encouragements à l'astronomie, à la physique et à la météorologie.

J'ai pu moi-même me convaincre hier, par les lectures que j'ai entendues, de la variété et de l'intérêt de ces communications qui donnent à vos réunions un charme particulier.

Mais j'ai de plus à vous remercier de l'utile concours que vous avez prêté à mon administration.

Il y a pour l'enfant deux enseignements nécessaires, celui du maître qui ne se trouve qu'à de certaines heures, celui du livre que l'on peut prendre à chaque instant et partout. Aussi attachons-nous une extrême importance à doter chaque classe dans nos lycées, chaque école dans nos campagnes, d'une bibliothèque scolaire.

Comme on a vu parfois l'enfant qui survient dans un ménage désuni conquérir doucement le père au travail, à l'ordre, à l'économie, à toutes les affections domestiques, on voit le livre de l'enfant, prêté aux familles par l'instituteur, exercer, lui aussi, une salutaire influence, lorsque, circulant dans la commune pendant les soirées d'hiver, il fait peu à peu pénétrer la lumière en des esprits voués jusque-là aux ténèbres. Dans le seul département de la Meurthe, on a compté 20,000 prêts de livres.

Un bon paysan m'écrivait, il y a trois mois : « Nous sommes deux dans ma commune, M. le maire et moi, qui lisons bien. Tous les soirs nous réunissons les gens du village, et nous leur lisons un des livres que vous avez donnés à l'école. Quand l'un est fatigué, l'autre reprend; le temps passe vite et chacun s'en retourne content; mais le cabaretier nous boude. » En certaines villes, ce cabaretier mécontent n'allume le gaz qu'après le cours, car durant la veillée studieuse il n'aurait personne, et je suis sûr que ceux qui lui viennent ensuite font chez lui de moins longues et moins bruyantes stations.

Ces faits, Messieurs, vous en disent plus que beaucoup de pa-

[1] 425 en 1864, 900 en 1865.

Digitized by Google

roles sur l'utilité des bibliothèques scolaires, d'où résulte la nécessité de les bien composer. Pour y parvenir, j'ai appelé l'Université tout entière à m'éclairer sur les choix; et, de peur qu'il ne restât au fond des provinces quelques-uns de ces livres, modestes comme ceux qui les écrivent, utiles cependant, mais d'une utilité restreinte, et par conséquent d'autant plus grande pour les localités ou les industries qu'ils concernent, je me suis adressé à vos Sociétés, et elles m'ont fourni de précieuses indications. Ce que vous avez fait une première fois, je vous demande de continuer à le faire, afin de m'aider à remplir un de mes devoirs les plus impérieux : trouver des hommes pour les mettre en lumière et des ouvrages utiles pour les populariser.

Vous avez rendu à l'Université un autre et plus important service. Vos Sociétés, se substituant à l'administration qui voulait se tenir à l'écart, ont pris en main, dans beaucoup de lieux, l'organisation des cours publics [1]. Elles ont donné un utile patronage et une sage direction à cet enseignement nouveau. Souvent même elles ont fourni le professeur en même temps que le programme. Obéissant à la loi de ce temps, la science est sortie de l'ombre et du silence de ses sanctuaires pour se produire au grand jour, et la foule est accourue avide d'apprendre, charmée de voir des horizons nouveaux s'ouvrir devant elle, heureuse enfin d'entrer en possession de vérités qu'elle ne connaissait pas.

Dans les cinq mois qui viennent de s'écouler, 751 cours libres se sont ouverts sur toute la surface de la France, et jusqu'en Algérie. Je ne vous parlerai pas de ceux dont cette salle même a été le glorieux théâtre, et pour lesquels les hommes éminents qui les dirigent ou qui les font ont le droit de réclamer le double honneur de l'initiative et du plus éclatant succès; mais j'ai plaisir à constater qu'on a vu, dans les départements, quelques leçons réunir jusqu'à 1,200 auditeurs [2], un très-grand nombre plus de 500 [3].

[1] 169 cours ont été patronnés par les sociétés savantes et 18 par les sociétés industrielles, à Montbéliard, Bordeaux, Caen, le Havre, Elbeuf, Valenciennes, Dunkerque, Arras, Cambrai, Bourg, Metz, Beauvais, Versailles, Chartres, Meaux, Blois, Strasbourg, etc.

253 cours ont été patronnés par les municipalités; 11 par les chambres de commerce; 20 ont été organisés par les préfets, etc.

[2] A Lyon, Rouen, Riom, Caen, Châlons, etc.

[3] A Poitiers, Amiens, le Mans, Pau, Agen, Clermont, Chartres, Nice, Évreux, Reims, etc.

Digitized by Google

Ces cours se sont répartis d'eux-mêmes d'une manière intéressante pour ceux qui veulent étudier la géographie morale de la France.

Paris mis à part, le reste de l'Académie en a 101. C'est le cercle lumineux qui se forme autour de la capitale, produit par le rayonnement de ce puissant foyer.

Les riches et fécondes provinces de Picardie, de Flandre et de Normandie, fidèles à leur vieille gloire littéraire, viennent ensuite, avec 69 cours dans l'Académie de Douai, 41 dans celle de Caen. L'Auvergne et la Bourgogne, deux centres autrefois de forte vie provinciale, suivent de près; mais la vaste académie de Rennes, avec ses départements bretons, tombe à 2, moins que la Savoie, la dernière venue dans la grande famille [1].

L'enseignement a été partout sérieux, sur plusieurs points remarquable, et nulle part, dans vos provinces, il n'a franchi les limites au delà desquelles il eût cessé d'être utile. Presque toujours, les

[1] Nombre des cours par Académie (ceux de Paris mis à part) :

Paris	101	Report	402
Douai	69	Nancy	21
Caen	42	Poitiers	21
Clermont	33	Strasbourg	16
Dijon	31	Alger	7
Lyon	28	Montpellier	6
Bordeaux	27	Grenoble	3
Toulouse	26	Chambéry	3
Besançon	23	Rennes	2
Aix	22		
A reporter	402	TOTAL	481

Académies où des départements n'ont pas eu de cours :

Aix	Basses-Alpes et Vaucluse.
Alger	Oran.
Bordeaux	Dordogne et Landes.
Chambéry	Haute-Savoie.
Grenoble	Hautes-Alpes, Ardèche et Drôme.
Montpellier	Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales.
Nancy	Meuse.
Poitiers	Indre, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne.
Rennes	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire et Mayenne.
Toulouse	Ariége, Lot et Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

salles les plus vastes dont les municipalités disposaient se sont trouvées trop petites[1]. En de certains lieux, il a même fallu recommencer le lendemain la leçon pour ceux qui n'avaient pu l'entendre la veille[2].

Les orateurs appartenaient à toutes les professions libérales : l'Université en a fourni la bonne part; c'était son devoir. Grâce à M. le Ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, dont la haute intelligence est ouverte à toutes les idées utiles, trente-trois membres de son administration, qui compte tant d'hommes éminents, ont prêté leur concours aux conférences, et quelques-uns ont jeté sur elle un vif éclat[3]. Cet accord est d'heureux augure pour le double enseignement spécial et professionnel, dont nos deux administrations auront à poursuivre bientôt l'organisation.

Toutes les matières de l'enseignement supérieur ont été traitées dans ces leçons du soir qui, venant après les labeurs du jour, étaient, pour les auditeurs, à la fois un délassement et un profit[4]. Les sciences appliquées, l'économie politique, la littérature et l'histoire ont été particulièrement goûtées, et l'on a très-favorablement accueilli les études d'histoire locale : bon signe pour vous, Messieurs, dont les savants travaux ont été mis à contribution. En littérature, les honneurs ont été pour les maîtres de nos deux grands siècles, en parti-

[1] A Riom, Lyon, Rouen, Blois, Chartres, Châlons, etc.

[2] A Rouen, Reims, Montbéliard, Remiremont, etc.

[3] Ont pris part aux cours libres : 10 membres de l'Institut; 60 professeurs de Facultés et de l'enseignement supérieur; 184 professeurs de lycées ou de colléges; 33 ingénieurs en chef ou fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics; 8 ingénieurs civils; 9 inspecteurs et employés des lignes télégraphiques; 8 fonctionnaires de l'ordre judiciaire; 2 officiers; 19 fonctionnaires de divers ordres; 16 professeurs de l'enseignement libre; 104 médecins; 8 pharmaciens; 32 avocats; 6 archivistes; 3 prêtres; 3 pasteurs; 5 architectes; 70 hommes de lettres; 4 artistes; divers 136.

[4]

Sciences pures	172	Report	619
Sciences appliquées	127	Beaux-arts	23
Littérature	171	Hygiène	34
Histoire	94	Agriculture	19
Économie politique	18	Géographie	28
Droit	28	Philosophie	28
Archéologie	9		
A reporter	619	Total	751

Digitized by Google

culier pour Molière, et c'était justice. Le poëte du bon sens a encore des leçons à nous donner.

A ces cours, surtout à ceux de sciences appliquées, les classes laborieuses ont assidûment disputé la place aux classes les plus élevées de la société, et, ne marchandant ni le temps ni la patience, ont parfois, au prix d'une longue attente, occupé tous les siéges[1]. Le plus souvent on voyait les hommes éminents de la cité, députés, magistrats, généraux, préfets et maires, encourager l'orateur de leur présence. Des préfets, et je les en remercie publiquement, ont ouvert leurs salons pour donner hospitalité à la science, quand l'espace lui manquait ailleurs[2]. Cinquante-deux villes ont cependant fourni les locaux nécessaires; quarante-cinq se sont chargées de tous les frais et ont inscrit un crédit nouveau à leur budget communal, pour assurer l'avenir des conférences[3]. Plusieurs ont même voté des indemnités aux professeurs qu'elles appelaient des localités voisines[4], et nombre de sociétés savantes, rivalisant de libéralité avec les conseils municipaux, ont appliqué à des achats d'instruments, de livres, de cartes, leur subvention départementale. Quelques-unes ont fait frapper des médailles pour consacrer l'origine et assurer le succès de « la nouvelle institution[5]. »

Un fait curieux s'est produit sur quelques points : les frais des cours ont été supportés par les professeurs eux-mêmes, et j'ai vu des membres de l'Université, malgré la modicité de leur traitement, payer non-seulement de leur esprit et de leur temps, mais encore de leur bourse, l'honneur d'accomplir le devoir que l'Université remplit avec un patriotique dévouement, de faire l'éducation du pays et « d'élever l'âme de la nation. » (Applaudissements.)

Ce n'est pas que je n'aie cherché à prévenir de pareils sacrifices. J'aurais souhaité que tous ces cours fussent payants, puisqu'il a été dit qu'on n'attache d'importance qu'à ce que l'on paye. Mais la France, qui donne si libéralement son sang pour toutes les justes causes, n'est pas plus avare de son esprit, et les conférences sont restées gratuites, comme le sont nos musées, nos bibliothèques et

[1] A Melun, Châlons, Lyon, Cherbourg, etc.
[2] A Strasbourg, Agen, etc.
[3] Nîmes, Nice, la Rochelle, etc.
[4] Nîmes, la Rochelle, Rodez, Castres, Évreux, Bourg, etc.
[5] Sociétés de Bourg, Chartres, etc.

Digitized by Google

notre enseignement supérieur, comme pourront le devenir, d'après le nouveau projet de loi, nos pauvres écoles de village.

On pouvait craindre que cet enseignement libre ne fît tort à l'enseignement des Facultés. L'effet contraire s'est produit; tous les rapports que je reçois me donnent le droit de dire que nos cours réguliers n'ont jamais été plus suivis. Les lycées y ont gagné. On s'est étonné de voir ce qui se cachait derrière leurs murs de goût et de savoir, et il s'est trouvé que les maîtres de l'enfance étaient fort en état d'enseigner les hommes. L'administration elle-même doit aux conférences de mieux connaître une partie de son personnel par les talents ignorés et les aptitudes spéciales qui se sont révélés.

Je ne prétends pas que de là vont nécessairement sortir des hommes supérieurs. La carrière, du moins, aura été ouverte à tous, et les conférences, qui n'exigent point les connaissances approfondies et variées que demande un cours normal, aideront peut-être à fermer la liste trop longue des inventeurs qui restent dans l'ombre et l'oubli. Quiconque aura une idée juste, n'en eût-il qu'une seule, aura la facilité désormais de la produire; quiconque fera une découverte utile pourra la montrer. A côté des théoriciens et de la grande armée du haut enseignement seront les vulgarisateurs et les volontaires de l'enseignement libre.

La presse départementale a trouvé dans ces leçons un aliment littéraire et scientifique qui n'a été ni sans charme ni sans utilité; et je ne vais pas trop loin en assurant qu'elles exerceront à la longue une bonne influence sur les mœurs de l'atelier, comme sur celles des salons. L'horizon de chacun s'étendant et se peuplant d'idées nouvelles, les objets restreints des préoccupations ordinaires feront place à des pensées plus variées et plus hautes. La passion est exclusive; c'est la détruire, ou du moins la transformer heureusement, que de briser les bornes étroites où elle s'enferme. La pacification des esprits est dans l'élargissement des intelligences. (Applaudissements.)

Il y a dix-sept ans, que demandaient les ouvriers à ceux qui les appelaient au pied de chaires improvisées? Vous ne le savez que trop. Mais, si vous voulez connaître ce qu'ils souhaitent aujourdhui, je vais vous le dire, car j'ai eu dans les mains des lettres écrites par plusieurs d'entre eux au sujet des conférences.

L'un reprochait au maître de leur avoir raconté une histoire où

Digitized by Google

ils avaient cru voir l'apologie de la force brutale... « La voie que nous suivons, disait-il, est toute différente, et l'Empereur Napoléon III le comprend très-bien en faisant tous ses efforts pour répandre l'instruction dans les masses. L'homme instruit devient homme de bien. » Ce n'est pas, Messieurs, le grand maître de l'Université qui parle ainsi; je cite textuellement. Un autre, au nom de ses camarades, avec lesquels il s'était entendu, traçait le programme des leçons qu'ils désiraient avoir. Après les cours scientifiques, des cours littéraires. « Pour ceux-ci, dit-il, qu'on choisisse des biographies d'hommes qui, partis de bien bas, se sont élevés bien haut; on s'intéresse à eux, ils servent d'exemple, et cela donne envie de les imiter; qu'on nous parle de ces voyageurs qui ont découvert le Nouveau Monde... Qu'on nous cite les noms d'hommes qui se sont dévoués pour l'humanité, des médecins qui dans les épidémies ont bravé la mort pour secourir leurs semblables, de ceux qui ont fondé des asiles, de tous ceux qui ont l'amour de leur prochain. »

Un troisième, félicitant le professeur de leur avoir lu une fable simple, d'une moralité touchante, ajoutait : « Nos femmes, nos enfants, que nous amenons avec nous, en ont emporté un bon conseil. »

Voilà les vœux qui se produisent et le changement qui s'opère. Notre constitution a ses conséquences légitimes : le niveau moral monte, parce que le niveau politique s'est élevé; plus on est homme, plus on est citoyen. (Applaudissements.) C'est à nous, membres de l'Université et des Sociétés savantes, à seconder ce mouvement. La diffusion des droits exige la diffusion des lumières, afin que celles-ci fassent briller à tous les yeux le devoir que Dieu a placé partout à côté du droit, mais qui, pour bien des consciences, reste souvent dans l'ombre.

Et, Messieurs, en voyant ce goût passionné pour les choses de l'esprit qui se manifeste au milieu du développement de la richesse et des progrès du bien-être, ne vous semble-t-il pas entendre s'élever de tous les points de la France une heureuse protestation contre ceux qui reprochent à notre société de s'oublier et de se perdre au sein du matérialisme? (Applaudissements.)

Les conférences publiques aideront, j'en ai la confiance, à cette propagande morale. Mais l'on dit : « C'est une mode qui passera. » Je n'en crois rien, Messieurs, et je compte sur vous pour la faire vivre.

Digitized by Google

Tous les départements, neuf exceptés[1], ont au moins un corps savant, et vos 220 Sociétés ne sont pas utiles seulement par les mémoires qu'elles rédigent, mais parce qu'elles entretiennent la vie de l'intelligence dans leur sein et autour d'elles. Elles alimentent le feu sacré et l'empêchent de s'éteindre. Que chacun de vous avive la flamme à son foyer, et peut-être un éclat nouveau brillera sur la France.

Il y a eu pour le génie humain quatre époques particulièrement heureuses et fécondes, celles de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV. Comme la diversité de ces noms l'indique, la forme de gouvernement n'est pour rien dans la production de ce rare et merveilleux phénomène. Mais chacune de ces époques a été marquée par un concours immense des intelligences de second ordre, de sorte que, le niveau moyen s'élevant, les esprits supérieurs purent monter plus haut.

Pourquoi Athènes fut-elle si grande au temps de Périclès? C'est que ces Athéniens, chez qui une marchande de légumes pouvait en *remontrer* à Théophraste, étaient moins un peuple qu'une aristocratie populaire, une foule élégante et spirituelle, curieuse d'art, de science, de poésie, où la fortune indiquait à peine des rangs, où l'éducation, la même pour tous, n'en établissait pas.

Rome, de Cicéron à Tacite, est le point de rencontre et comme le confluent des deux civilisations grecque et latine : l'une donnant la grâce qui assouplit le rude génie du Latium; l'autre, la force qui ranime l'hellénisme énervé. Sur la vieille Italie passe alors un courant puissant qui remue les populations jusque dans leurs intimes profondeurs et fait monter à la surface, tenant à la main quelque œuvre immortelle, le fils d'un affranchi ou celui d'un paysan, Horace ou Virgile.

Au temps de Léon X, un fait analogue se produit; le génie moderne s'éveille au choc de l'antiquité retrouvée, et tous, rois, princes, pontifes ou peuples, saluent la Renaissance. « Les belles-lettres, disait le pape Jules II, sont de l'argent aux roturiers, de l'or aux nobles, des diamants aux princes. » Les roturiers voulaient déjà, comme le pontife, de cette richesse et de cette parure. En 1529, les *Colloquia* d'Erasme furent tirés à vingt-quatre mille exemplaires, tant les

[1] Basses-Alpes, Ardennes, Ariége, Corrèze, Corse, Drôme, Lot, Orne, Basses-Pyrénées.

Digitized by Google

peuples étaient avides d'apprendre, « car, dit un savant docteur, ils commençaient à s'apercevoir que leurs ancêtres avaient vécu dans l'esclavage de l'esprit comme dans la servitude du corps. »

Cette fleur délicate de l'esprit faillit périr dans les guerres de religion. Mais, lorsque Henri IV eut ramené la paix, le goût des lettres se ranima. Chaque grand seigneur, à l'exemple du roi, pensionna un poëte ou un écrivain. Les salons retentirent de discussions souvent pédantesques : il y eut des précieuses ridicules et des femmes trop savantes. Condé fit de mauvais vers; Richelieu de détestables comédies. La ville et la cour placèrent leurs faveurs sur des Vadius et des Trissotins. Cependant, du milieu de ces agitations confuses, mais fécondes, se dégagèrent quelques esprits supérieurs qui demeureront notre honneur éternel. Un homme est grand par lui-même sans doute, mais il l'est surtout par le piédestal qui le porte, et ce piédestal c'est la nation qui le forme.

L'histoire littéraire comptera-t-elle bientôt un grand siècle de plus? Je n'en sais rien. Mais je vois, comme à ces époques fortunées, un mouvement se produire dans tout le corps de la nation : *Mens agitat molem.* La vieille politique se meurt; de nouvelles et généreuses idées la remplacent, et ces masses populaires, qu'on appelait jadis les barbares ou la vile multitude, courent à la science; le Gouvernement, les grands corps de l'État, le pays entier s'intéressent aux questions d'instruction publique, et la même main qui a rejeté la Russie au delà du Danube, l'Autriche derrière le Mincio, qui a largement ouvert nos frontières au commerce du monde et nos vieilles cités aux rayons du soleil, écrit un beau livre qui eût fait la fortune littéraire du plus obscur d'entre nous. (Applaudissements.)

Membres de l'Université, nous obéirons au mot d'ordre que l'Empereur nous donne d'améliorer l'individu par l'éducation; membres des Sociétés savantes, nous remercierons, au nom de tous ceux qui écrivent et qui pensent, le Souverain dont les laborieux loisirs sont remplis par des travaux où il trouve pour lui-même et pour le pays une gloire nouvelle; patrons des cours publics, nous exprimerons notre gratitude au Prince qui a voulu donner à la France une noble distraction et une liberté de plus.

Après ce discours, MM. Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section des sciences du Comité; Léon Renier, membre de

Digitized by Google

l'Institut, vice-président de la section d'archéologie; Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie ont lu successivement des rapports dans lesquels ils ont présenté le tableau des nombreux et importants travaux dus, dans ces derniers temps, aux membres des sociétés savantes de nos départements [1].

Après la lecture de ces rapports, lecture souvent interrompue par les plus sympathiques applaudissements, les prix décernés à la suite du concours ont été proclamés dans l'ordre suivant :

SECTION DES SCIENCES.

Aucun sujet n'étant mis au concours pour 1864, la Section a choisi parmi les Sociétés savantes celles qui lui ont paru avoir publié les travaux les plus intéressants.

1° *Une médaille d'or* est décernée à :

MM. Duval-Jouve, membre de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, pour ses recherches sur les végétaux du groupe des Équisétacées.

Dareste, de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, pour ses recherches expérimentales sur les anomalies de l'organisme.

Hirn, de la Société d'histoire naturelle de Colmar, pour ses travaux sur la théorie mécanique de la chaleur.

2° *Une médaille d'argent* est décernée à :

MM. Bach, membre de la Société des sciences naturelles de Strasbourg; travail sur les éclipses de soleil.

Houel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux; travaux de mathématiques.

Gripon, membre de la Société industrielle d'Angers; Mémoire sur la théorie des tuyaux sonores.

P. Schützenberger, de la Société industrielle de Mulhouse; Mémoire sur les matières colorantes.

Émile Burnat, de la Société industrielle de Mulhouse; expériences sur les chaudières à vapeur.

[1] On trouvera plus loin les discours de MM. Blanchard, Renier et Thierry.

Digitized by Google

MM. Perris, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Mont-de-Marsan; recherches sur les insectes nuisibles au pin maritime.

Millière, de la Société linnéenne de Lyon; travaux sur les métamorphoses des Lépidoptères.

Boisse, de la Société des lettres, sciences et arts de Rodez; carte géologique de l'Aveyron.

Gosselet, de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille; travaux sur la géologie du nord de la France.

Contejean, de la Société d'émulation de Montbéliard; description physique et géologique de l'arrondissement de Montbelliard, et travaux relatifs à la flore française.

3° *Une médaille de bronze* est décernée à chacune des sociétés ci-après désignées, pour être déposée dans ses archives :

Strasbourg, Société des sciences naturelles. (Deux médailles.)

Lille, Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts. (Deux médailles.)

Colmar, Société d'histoire naturelle.

Angers, Société industrielle.

Mulhouse, Société industrielle. (Deux médailles.)

Mont-de-Marsan, Société d'agriculture, sciences et arts.

Lyon, Société linnéenne.

Rodez, Société des lettres, sciences et arts.

Montbéliard, Société d'émulation.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Le sujet du concours était : « Le meilleur travail, soit manuscrit, soit imprimé, sur un sujet quelconque d'archéologie nationale, publié postérieurement au 1er juillet 1863. »

Le prix est accordé à la Commission historique du département du Cher, pour la monographie de la cathédrale de Bourges, exécutée par M. Jules Dumoutet, membre de la Société.

Une somme de 1,200 francs sera accordée à M. Dumoutet, et 300 francs seront mis à la disposition de la Commission historique du Cher.

Des médailles de bronze seront, en outre, remises à M. Dumoutet et à la Société.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Le sujet était : « Le meilleur travail publié depuis le 1er juillet 1863, ayant pour but soit de rectifier ou de compléter un ou plusieurs des catalogues historiques relatifs à la France, contenus dans l'Art de vérifier les dates, soit d'établir la chronologie des grands feudataires français dont il n'est pas question dans cet ouvrage. »

Le prix est accordé à la Société d'émulation de l'Allier, pour l'étude sur la chronologie de la maison de Bourbon-Ancien (916-1171), par M. Chazaud, membre de la Société.

Une somme de 1,200 francs sera accordée à M. Chazaud, et 300 francs seront mis à la disposition de la Société d'émulation de l'Allier. Des médailles de bronze seront en outre remises à M. Chazaud et à la Société.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° à la Société archéologique d'Eure-et-Loir, pour la Notice historique sur la baronie de Châteauneuf-en-Thimerais, par M. Lucien Merlet; 2° à la Société des antiquaires de l'Ouest, pour la Notice sur les vicomtes de Thouars, par M. Hugues Imbert.

MM. Lucien Merlet et Hugues Imbert recevront chacun une médaille d'argent. Des médailles de bronze seront également remises à la Société archéologique d'Eure-et-Loir et à la Société des antiquaires de l'Ouest, pour être déposées dans leurs archives.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, membre de l'Institut, secrétaire de la section des sciences.

Messieurs,

En venant, au nom de la Section des sciences, vous entretenir des travaux accomplis par les membres des Sociétés savantes, je sais que vous aurez à regretter la parole qui a été l'organe du Comité dans nos précédentes réunions.

Une idée seule suffit cependant pour me rassurer : j'ai vu dans les études scientifiques de l'année 1864 des résultats assez considérables pour me persuader que chacun sera frappé avant tout par l'intérêt attaché à des efforts persévérants, à des succès capables d'honorer notre pays.

N'assistons-nous pas à un mouvement bien fait pour réjouir l'âme de ceux qui placent la véritable grandeur d'une nation dans le nombre des conquêtes de l'intelligence dont elle a le droit de s'enorgueillir, dans la tendance des esprits à s'élever à la contemplation des phénomènes qui ont le monde pour théâtre?

Chaque jour nous voyons se multiplier davantage sur beaucoup de points de la France les recherches profondes, aussi bien que les plus utiles applications de la science. Des cités que l'on croyait endormies dans la plus entière indifférence pour tous les genres d'études scientifiques, s'éveillent et bientôt se révèlent par leur activité. Des Musées destinés à faire connaître les richesses du sol et toutes les productions naturelles de la contrée s'ouvrent pour fournir un attrait de curiosité et un moyen d'enseignement des plus féconds. Des hommes distingués se réunissent et augmentent la liste des sociétés savantes appelées à exercer une influence dans les innombrables circonstances où la science peut venir en aide à l'agriculture et à l'industrie.

La simple énumération des travaux les plus remarquables qui se sont produits dans le cours d'une année permettra de voir combien l'activité des investigateurs tend à s'accroître, en même temps que s'élève le but des recherches.

Les ouvrages et les mémoires appartenant à l'ordre des sciences naturelles sont toujours les plus nombreux dans les publications des

Digitized by Google

Sociétés savantes, et cette circonstance conduit le rapporteur à s'en occuper avant les autres.

La Botanique, par exemple, compte beaucoup d'adeptes disséminés sur tous les points de la France, et il serait difficile de ne rien omettre de ce qu'ils ont publié.

Un travail de M. Duval-Jouve, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, a droit particulièrement à nos éloges. Les plantes cryptogames vasculaires composant le genre Prêle (*Equisetum*), à raison de leur forme spéciale, de la disposition de leurs organes végétatifs, des caractères de leurs organes de reproduction paraissant les isoler complétement des autres types, avaient beaucoup attiré l'attention des botanistes. Plusieurs, parmi les plus habiles, en avaient dévoilé la structure et le mode de fécondation. Le sujet semblait épuisé.

M. Duval-Jouve, par ses laborieuses recherches dirigées avec infiniment d'art, a su obtenir d'importants résultats qui s'ajoutent à ceux que l'on devait à ses devanciers. Ses études faites d'une manière comparative sur la plupart des espèces du genre à tous leurs degrés de développement donnent à son travail une haute valeur. Le Comité a désigné l'œuvre de M. Duval-Jouve comme digne de l'une des premières récompenses dont M. le Ministre devait disposer.

Tout ce qui peut faire progresser la physiologie végétale intéresse considérablement les naturalistes; aussi avons-nous vu avec un vif plaisir M. Faivre, professeur à la faculté de Lyon, entreprendre une série d'expériences dans le but de découvrir le véritable rôle et le mode de circulation du suc blanc ou *latex* des végétaux. Déjà cet habile physiologiste pense avoir tiré de ses recherches expérimentales des résultats concluants.

M. Godron, à Nancy, a continué ses études sur l'hybridité des végétaux, et M. Lebel, de Cherbourg, est l'auteur d'observations délicates sur les différences que présente le pollen chez les différentes espèces d'un même genre de plantes.

L'utilité de vulgariser des connaissances précises sur des végétaux qui se partagent en espèces susceptibles de fournir à l'homme une alimentation saine et en espèces capables de produire les plus déplorables accidents, est incontestable. Les éloges ne doivent donc faire défaut ni à M. Martial Lamotte, de Clermont-Ferrand, ni à M. Richon, de Vitry-le-François, qui ont présenté de magnifiques

Digitized by Google

atlas de figures de champignons observés, par le premier en Auvergne, par le second dans le département de la Marne.

Les membres des Sociétés savantes n'ont pas cessé de s'attacher fortement aux études qui conduiront à nous donner une connaissance parfaite de la flore de la France.

M. Le Jolis, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, profitant d'une situation favorable, a étudié les algues des côtes de Normandie; M. de Cessac a dressé l'inventaire des plantes vasculaires de la Creuse; MM. Sauzé et Maillard, celui des plantes phanérogames des deux-Sèvres; MM. de Richemont et Léon Faye, celui de tous les végétaux de la Charente-Inférieure, et M. Grenier, professeur à la faculté de Besançon, vient de nous donner la première partie d'une flore de la chaîne jurassique.

M. le commandant Jouan, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, qui a fourni précédemment les détails les plus curieux et les plus instructifs sur les animaux de la Nouvelle-Calédonie, a donné, dans un mémoire récent, sur les bois de la Nouvelle-Zélande des indications précieuses pour le commerce et l'industrie.

La Zoologie a aussi l'heureux privilége de captiver un grand nombre des membres des Sociétés savantes. Il y a là, en effet, un vaste champ d'explorations, où des recherches entreprises sous l'inspiration de vues élevées peuvent conduire à mettre en lumière des faits de la plus haute portée, et où l'on trouve en même temps en abondance des sujets d'un abord facile, capables, encore, lorsqu'ils sont traités avec talent, de fournir des résultats d'une incontestable utilité.

Il est une œuvre dont nous attendons la publication, mais déjà achevée l'année dernière, et dont je ne puis vous entretenir aujourd'hui sans éprouver la plus douloureuse émotion. L'auteur de ce travail, M. Léon Dufour, qui était l'objet de la vénération du monde savant, est mort la veille du jour où la Sorbonne devait recevoir les délégués des Sociétés savantes.

M. Léon Dufour, qui s'est acquis une juste renommée et de grands titres à l'estime de tous les amis de la science, venait de terminer la longue série de ses recherches sur l'anatomie des insectes. Après avoir publié de nombreux mémoires, il avait mis au jour en 1824 la première partie de l'immense travail qu'il a poursuivi avec une constance inébranlable, sans négliger de s'occuper d'une foule de sujets divers, et il en a apporté en 1864 la dernière partie. Aurait-

Digitized by Google

il été possible de n'être pas profondément touché, quand le noble vieillard a prononcé ces paroles : « Vu mon grand âge, cet ouvrage devient mon testament scientifique? » Et le vénérable doyen des naturalistes déclarait encore ne pas renoncer à ajouter des codicilles. C'est la première fois qu'une promesse de sa part n'aura pas été tenue.

Noble spectacle que cette existence passée dans une petite ville du département des Landes [1]! Le savant n'a jamais pu être stimulé que par l'intérêt puisé dans ses études. Tout ce qui l'entourait était incapable de le comprendre. Seul, l'écho qui venait de loin pouvait parfois lui rappeler combien ses travaux étaient appréciés. Jamais une lueur d'ambition n'était venue troubler la sérénité de cette âme qui a vécu dans la contemplation des merveilles de la nature souvent les plus difficiles à découvrir. Quelle réponse aussi à ceux qui voudraient encore voir dans la faculté de produire des œuvres capitales une affaire de situation géographique!

Mais j'ai hâte d'arriver à d'autres sujets.

Vers le commencement de notre siècle, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, guidé par des idées philosophiques, a jeté, comme on le sait, une éclatante lumière sur les causes des anomalies de l'organisme, les *monstruosités*, suivant l'expression vulgaire. Dans ces anomalies où longtemps on avait voulu voir d'inexplicables bizarreries, il a montré des règles invariables et la persistance des grandes lois générales qui président au développement des êtres. L'illustre naturaliste fut conduit ainsi à tenter de produire artificiellement des anomalies comparables à celles dont on observe de rares exemples, dans le but de fournir des preuves évidentes à l'appui de ses vues.

M. Dareste, aujourd'hui professeur à la faculté des sciences de Lille, a repris la question, et il l'a étudiée en expérimentateur habile. En troublant de diverses manières les influences nécessaires au développement normal du poulet, il a réussi à obtenir des anomalies dont les causes pouvaient être déterminées. Les recherches expérimentales de M. Dareste ont vivement intéressé les zoologistes. Exécutées avec des soins minutieux et une louable persévérance, elles portent l'empreinte d'un esprit ingénieux et d'un jugement solide. Une médaille d'or sera le signe de la haute estime accordée à l'œuvre de M. Dareste.

[1] Saint-Sever.

Digitized by Google

Je ne puis que citer en passant de nouvelles études de M. Lereboullet, le savant doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg, relatives au développement de certains organes chez les poissons, et, de la part de M. Lavocat, de Toulouse, l'observation de quelques faits tératologiques dont l'auteur s'est emparé avec habileté pour fournir des démonstrations à l'appui de sa théorie de la composition vertébrale de la tête.

Depuis plusieurs années, les entomologistes se sont engagés dans une voie de recherches de nature à leur assurer les suffrages du grand nombre. Ils ont dirigé spécialement leur attention sur les insectes nuisibles à différentes cultures. Observant d'infinis détails précieux à recueillir pour l'histoire naturelle, ils ont souvent donné des indications d'une utilité évidente pour les intérêts agricoles.

L'année dernière, les travaux de M. le colonel Goureau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, recevaient ici une juste récompense. Aujourd'hui, c'est un ouvrage de M. Perris, de Mont-de-Marsan, sur les *Insectes nuisibles au pin maritime*, qui est appelé à recevoir le même honneur. L'auteur s'est appliqué à suivre chaque espèce dans toutes ses conditions d'existence, et il a ainsi réuni une foule de renseignements fort estimables, non-seulement pour l'histoire générale des insectes, mais aussi pour la sylviculture. Le travail de M. Perris est le fruit de recherches patientes durant une longue suite d'années.

Les membres de la Société linnéenne de Lyon n'ont pas cessé d'avoir droit à des éloges. M. Mulsant et son collaborateur M. Rey ont continué avec une activité presque sans égale leurs études sur la faune entomologique de la France. M. Millière s'est attaché à l'observation des métamorphoses des Lépidoptères. Le soin apporté à ses descriptions, la perfection peu ordinaire avec laquelle les sujets ont été représentés, ont été remarqués de tous les juges compétents. Les mémoires de M. Millière sur les métamorphoses des Lépidoptères compteront au nombre des ouvrages que le Comité a particulièrement distingués.

Les naturalistes qui, par leurs recherches patientes, s'efforcent de faire connaître exactement la faune de chaque région de la France ont au moins droit à une mention. Je suis heureux d'avoir à citer : de M. Édouard Beltremieux, de la Rochelle, un catalogue des animaux de la Charente-Inférieure; des membres de la Société des sciences naturelles de Colmar, MM. Kampmann et de Peye-

Digitized by Google

rimhoff, des listes des Coléoptères et des Lépidoptères de l'Alsace; de MM. de Romans, Aimé de Soland, etc. des notices sur les animaux de l'Anjou.

Certaines découvertes ont été le sujet de graves préoccupations pendant le cours de l'année dernière. Il s'agissait de matériaux propres à faire retrouver, au moins en partie, l'histoire de l'homme à une époque bien antérieure à l'histoire comme à toute tradition. Les zoologistes, les géologues et les archéologues étaient à la fois intéressés dans la question; mais les zoologistes, par la nature des objets soumis à l'observation, étaient surtout appelés à jeter beaucoup de lumière relativement à la contemporanéité sur notre sol de l'homme et de divers animaux qui ont disparu depuis une époque extrêmement éloignée.

Dès qu'ont apparu des indices d'une ancienneté de l'homme plus grande qu'on ne l'avait encore supposée, une ardeur extrême a saisi une foule d'investigateurs. Des preuves d'une antiquité fort reculée semblaient constituer de nouveaux quartiers de noblesse pour le genre humain. En une semblable matière, la circonspection est indispensable, et il y aura lieu de distinguer entre ce qui est démontré par des faits irrécusables, et ce qui se fonde sur des indices n'emportant pas le caractère de la certitude. On a été vivement frappé par les résultats obtenus dans les fouilles exécutées dans une caverne située près de Bruniquel par les soins des membres de la Société de Tarn-et-Garonne et notamment par le zèle de M. Brun. Des débris de chevaux, de bœufs et de rennes avaient été rencontrés en immense quantité, associés à quelques fragments de squelettes humains et à un nombre considérable de produits de l'industrie humaine, remarquables par leur degré de perfection.

Un fait important se trouvait mis hors de toute contestation possible : à une époque où le renne habitait encore les parties centrales de l'Europe, des habitants de la Gaule, qui, suivant toute apparence, ne connaissaient ni le fer ni le bronze, possédaient une grande habileté dans l'art de tailler et de sculpter les os pour les approprier à une infinité d'usages. Les observations que M. Lartet a publiées sur ces questions ont une importance qui doit être signalée.

Une caverne des environs de Narbonne (la caverne de Bize), déjà bien connue des naturalistes, a été récemment, pour MM. Paul Gervais et Brinckmann, de Montpellier, le théâtre de recherches fructueuses. Ces savants ont dressé avec beaucoup de soin la liste

Digitized by Google

des mammifères dont les débris se rencontrent dans cette localité, où ils ont aussi recueilli des fragments de poterie et des ustensiles en os ou en bois de renne, façonnés de main d'homme.

La paléontologie française s'est encore enrichie de nouveaux travaux sur les Échinides, par M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; de la suite des recherches de M. Terquem, de l'Académie de Metz, sur les Foraminifères; d'une monographie des Polypiers des étages jurassiques supérieurs, par M. Fromentel, qui réside à Caen; d'observations diverses de MM. Deslongchamps et de plusieurs autres membres de la Société linnéenne de Normandie, et même de quelques-uns de ceux d'une société naissante qui vient de se former à Apt, dans le département de Vaucluse.

La géologie de plusieurs parties de la France a été étudiée depuis peu avec un succès qui doit être constaté.

Les études sur les terrains du nord de la France de M. Gosselet, professeur à la faculté des sciences de Lille, ont fixé l'attention du Comité. Dans une contrée déjà fort explorée par d'éminents géologues, l'auteur a réussi, par des observations approfondies et dirigées avec méthode, à signaler de nouveaux faits et à rectifier beaucoup d'erreurs.

Une description physique et géologique de l'arrondissement de Montbéliard par M. Contejean, de la Société d'émulation de cette ville, a été également fort appréciée. Les différents terrains de la contrée ont été examinés avec beaucoup de soin par ce savant, qui a décrit aussi les oscillations du sol indiquant les parties qui se trouvaient immergées ou émergées aux différentes époques géologiques.

La géologie du département de l'Aveyron, contrée remarquable par sa variété, et intéressante au point de vue industriel par le grand développement du terrain houiller, a été l'objet d'une nouvelle étude par M. Boisse, membre de la Société des lettres et des sciences de Rodez. Le travail de ce savant ingénieur a paru porter le cachet des qualités les plus recommandables.

Une médaille d'argent sera décernée à MM. Gosselet, Boisse et Contejean.

Une zone de terrain caractérisée par un fossile particulier (l'*Avicula contorta*) a donné lieu à de nombreuses controverses parmi les géologues. Des recherches laborieuses ont permis à M. Jules Martin,

Digitized by Google

de Dijon, de démontrer que cette zone représente une période transitoire entre les époques du trias et des dépôts jurassiques.

Un mémoire de M. Vivier, de la Société des sciences naturelles de la Rochelle, sur la géologie du département de la Charente-Inférieure, mérite encore d'être mentionné, et je rappellerai que M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, a rassemblé d'une manière heureuse toutes les connaissances géologiques et chimiques acquises sur les eaux minérales du massif central de la France.

Nous avons à signaler plusieurs travaux de chimie qui auront une importance certaine pour l'industrie et l'agriculture.

La grande Société industrielle de Mulhouse, qui s'est placée si haut dans l'opinion publique par les bienfaits qu'elle répand autour d'elle, et qui par ses utiles applications de la science a pris un rang si distingué parmi les compagnies savantes, nous fournit cette année l'occasion de rappeler ses services. L'un de ses membres, M. Paul Schützenberger, a mis au jour les résultats de recherches approfondies et très-complètes sur les matières colorantes de la garance et sur la catéchine.

On applaudira à la récompense qui lui a été attribuée par le Comité.

M. Isidore Pierre, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, dont les études chimiques sur le colza ont reçu l'an passé un signe de haute considération, a entrepris sur le blé des recherches analogues qui auront sans doute de fructueuses applications. M. Ladrey, de l'Académie de Dijon, a continué la série de ses expériences sur les altérations des vins. M. Béchamp, de Montpellier, a indiqué un nouveau procédé de purification des huiles de goudron.

M. Lamy, professeur à la faculté des sciences de Lille, s'est occupé des composés du thallium, le curieux métal auquel son nom se trouve lié d'une manière indissoluble.

Parmi les travaux de physique parvenus au Comité, on a remarqué un mémoire sur la *Théorie des tuyaux sonores*, fait avec talent, dont l'auteur est M. Gripon, de la Société industrielle d'Angers, et il a paru juste d'accorder à ce savant une marque publique d'estime.

Mais les études sur la *Théorie mécanique de la chaleur*, dues à M. Hirn, de la Société des sciences naturelles de Colmar, ont été jugées d'une importance hors ligne, et une médaille d'or attribuée à cet habile ingénieur en sera le témoignage.

Digitized by Google

Des expériences comparatives sur les chaudières à vapeur, par M. Émile Burnat, de la Société industrielle de Mulhouse, ont également fixé l'attention du Comité. On le comprendra par l'énoncé de ce seul fait, que M. Burnat a constaté la possibilité de réaliser une économie de 10 p. 100 du combustible par l'emploi de chaudières à réchauffeurs.

Les observations météorologiques se poursuivent aujourd'hui sur tous les points de la France avec un soin et une précision qui leur donnent un caractère vraiment scientifique. On prévoit ainsi, pour un avenir prochain, la possibilité de déterminer la généralité des phénomènes et de reconnaître exactement l'influence des actions atmosphériques sur la végétation et sur la vie animale.

Déjà plusieurs savants se sont appliqués à rassembler toutes les observations relatives à une même contrée, pour en tirer des indications générales, ce qui serait excellent si les observations anciennes, dont la valeur est souvent impossible à contrôler, pouvaient être à l'abri de toute défiance. M. Raulin, de Bordeaux, a réuni et comparé les observations pluviométriques faites dans le sud-ouest de la France, et M. Potel, de la Rochelle, s'est occupé, dans le même esprit, du climat du département de la Charente-Inférieure.

Nous avons encore à signaler plusieurs travaux relatifs à l'astronomie mathématique.

Une belle série de calculs sur les éclipses de soleil, due à M. Bach, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, et les calculs de M. Houel sur les perturbations de la planète Pallas, ont été particulièrement remarqués. Ils recevront ici un témoignage de haute estime.

Je citerai, en outre, le nouveau calcul de l'inégalité à longue période du moyen mouvement de la planète Vénus, par M. Berger de Montpellier, qui a appliqué une méthode donnée par notre grand géomètre Cauchy.

Je ne puis omettre enfin de mentionner plusieurs importants travaux de mathématiques de nos savants professeurs de l'Université. M. Bourget, de Clermont-Ferrand, a présenté un travail considérable sur les mouvements vibratoires d'une membrane circulaire. M. l'abbé Aoust, à Marseille, et M. Painvin, à Douai, se sont attachés à l'étude des courbes et des surfaces; M. Lenthéric, de Montpellier, au mode de transformation des figures.

En terminant cette rapide esquisse du mouvement scientifique

Digitized by Google

qui s'est produit dans les départements durant le court espace d'une année, je resterais trop incomplet si je ne rappelais au moins le résultat d'une haute pensée de M. le Ministre de l'Instruction publique. Il y a un an, M. le Ministre avait institué dans cette Sorbonne, si riche de souvenirs, des conférences sur les lettres et les sciences, dans le but de propager le goût des idées nobles et de répandre les connaissances qui font la gloire de notre civilisation.

La mesure dont Paris avait été doté d'abord a été étendue à toute la France, et par toute la France a été accueillie sans réserve une idée pleine de grandeur. Je n'ai pas le droit de parler des lettres, malgré la vive affection qu'elles m'inspirent; mais j'ai ici le devoir de constater les avantages qu'ont eus déjà les conférences scientifiques. L'écho des succès de plusieurs des membres des Sociétés savantes est venu jusqu'à nous. On s'est aperçu, dans beaucoup de villes dont la population était jugée assez indifférente pour les travaux de l'intelligence, combien, au contraire, il y avait de sympathie et quelquefois même d'enthousiasme pour les conquêtes dans le domaine de l'étude.

En voyant se dessiner avec tant d'énergie un mouvement qui se manifeste aujourd'hui d'une manière plus générale que ne se manifesta le grand mouvement intellectuel du XVIIe siècle, il est permis de concevoir l'espérance de grands progrès pour l'avenir; et il semble que l'élan si heureusement imprimé par M. le Ministre de l'Instruction publique pourra être compté plus tard au nombre des gloires du règne de l'Empereur.

Digitized by Google

Discours de M. Léon Renier, membre de l'Institut, vice-président de la section d'archéologie.

Messieurs,

Avant de vous faire connaître les motifs qui ont décidé les jugements de la section d'archéologie du Comité sur le concours de 1864, je dois vous rappeler les termes de l'arrêté de M. le Ministre, relatif à ce concours. J'aurai, en effet, besoin de m'y référer plus d'une fois dans la suite de ce rapport. Cet arrêté est ainsi conçu :

« Un prix de 1,500 francs sera décerné en 1865, pour le concours de 1864, à la Société savante des départements ou de l'Algérie, qui aura présenté le meilleur travail, soit manuscrit, soit imprimé, sur un sujet quelconque d'archéologie nationale.

« Les mémoires manuscrits ou imprimés devront être déposés au ministère avant le 31 décembre 1864.

« Ne seront pas admis à ce concours les travaux publiés antérieurement au 1er juillet 1863. »

Vous le voyez, Messieurs, M. le Ministre avait laissé aux Sociétés savantes la plus grande latitude sur le choix des sujets qui pouvaient être traités. Cette libérale disposition a eu les résultats que nous en attendions. Neuf ouvrages ou mémoires plus ou moins importants, mais tous fort remarquables, nous ont été envoyés. Ils traitent de sujets très-divers et peuvent se classer ainsi :

Un compte rendu de fouilles;

Quatre statistiques archéologiques;

Deux ouvrages épigraphiques;

Deux monographies de monuments.

La diversité des sujets traités dans ces ouvrages ne nous permettait pas de les comparer entre eux. Nous avons dû examiner chaque ouvrage en lui-même, en le comparant, non pas aux autres ouvrages présentés, mais au modèle du genre, et nous avons désigné pour le prix celui qui nous a semblé approcher le plus de ce modèle.

La même raison nous a engagés à proposer à M. le Ministre de ne décerner qu'un seul prix, sans aucune mention honorable, ne voulant pas que, du classement de ces mentions, on pût inférer des

Digitized by Google

degrés de supériorité ou d'infériorité parmi des travaux entre lesquels nous n'avons trouvé aucun terme de comparaison. Les auteurs qui ne seront pas couronnés trouveront l'équivalent de ces mentions dans l'appréciation consciencieuse que nous avons faite de leurs œuvres, appréciation que je vais avoir l'honneur de vous faire connaître.

Tous ces ouvrages ont été envoyés au ministère avant le 31 décembre 1864; mais tous satisfont-ils également à la dernière des conditions exigées par l'arrêté de M. le Ministre? C'est la question que nous avons dû d'abord examiner.

Le premier ouvrage dont nous ayons à nous occuper a été présenté par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; c'est *la Seine-Inférieure historique et archéologique*, *époques Gauloise*, *Romaine et Franque*, par M. l'abbé Cochet.

M. l'abbé Cochet est considéré par les savants de toute l'Europe comme le créateur d'une branche nouvelle, et d'une branche très-importante de l'archéologie. C'est à lui que l'on doit la connaissance des principes d'après lesquels on peut reconnaître aujourd'hui, d'une manière certaine, les armes, les bijoux, les ustensiles de toute espèce, qui ont appartenu aux populations germaniques par lesquelles une grande partie du sol de la Gaule a été envahie au ve siècle de notre ère. Ces populations n'ont guère construit de monuments; c'est dans leurs tombeaux seulement que l'on peut retrouver des traces de l'art qu'elles cultivaient. Aussi, depuis plus de trente ans, M. l'abbé Cochet s'est-il consacré tout entier à l'étude des sépultures antiques disséminées dans toute l'étendue du sol du département de la Seine-Inférieure. Jamais fouilles archéologiques n'ont été exécutées avec autant de persévérance, et, on peut le dire, avec autant de bonheur. Le hasard, cependant, n'a aucune part dans le succès des recherches de M. Cochet. Doué d'une admirable sagacité, connaissant parfaitement son terrain, possédant à fond tous les textes, toutes les traditions qui peuvent le guider, jamais il n'entreprend une fouille sans être assuré d'avance des résultats qu'elle produira. Aussi les résultats qu'il a obtenus sont-ils immenses : une salle entière du musée de Rouen est remplie des antiquités de toute nature qu'il a tirées du sol.

Et M. Cochet ne s'est pas contenté d'enrichir du produit de ses découvertes le musée de son département. Ces antiquités, il les a

Digitized by Google

étudiées, décrites, expliquées dans des ouvrages qui resteront, comme le fondement de la science qu'il a créée. Il me suffira de citer *La Normandie souterraine*[1]; *Les sépultures Gauloises, Franques et Normandes*[2]; *Le tombeau de Childéric Ier restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes*[3]; *L'archéologie céramique, ou l'art de classer les anciennes sépultures à l'aide de la céramique*[4].

Les savants de toute l'Europe ont, je le répète, applaudi aux recherches de M. l'abbé Cochet. Sa *Normandie souterraine* lui a valu, en 1854, une médaille d'or au concours des antiquités de la France; en 1862, le Comité lui décernait également une médaille d'or pour son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dieppe;* enfin, il y a quelques mois, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut l'admettait au nombre de ses correspondants.

Aujourd'hui l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen nous envoie le résumé de ses travaux et de ses découvertes. Ce résumé est un volume in-4° de 548 pages, accompagné d'une carte archéologique du département de la Seine-Inférieure, de plusieurs plans, et enrichi d'un très-grand nombre de gravures sur bois.

Ainsi que le titre l'indique, ce livre est exclusivement consacré à la description des antiquités du département qui se rapportent aux trois premières périodes de notre histoire : la période gauloise, la période romaine et la période franque. Une introduction, qui ne comprend pas moins de soixante-seize pages, nous fait connaître les anciennes divisions territoriales et les voies qui traversaient le pays à l'époque romaine. L'auteur entre ensuite en matière, et décrit successivement les antiquités découvertes dans différentes localités. Ces localités, qui sont classées par arrondissements et par cantons, sont au nombre de plusieurs centaines. M. Cochet ne manque jamais de citer les découvertes qui ont précédé les siennes; il indique avec soin les ouvrages dans lesquels elles ont été publiées, et l'ensemble de ces indications bibliographiques est à lui seul un travail considérable et des plus utiles. Des tables bien faites terminent le volume et y rendent les recherches faciles.

Ce livre est certainement un des meilleurs manuels d'archéologie

[1] 2e édition. Paris, 1855, in-8°.
[2] Dieppe, 1857, in-8°.
[3] Dieppe, 1859, in-8°.
[4] 2e édition. Lyon, 1863, in-4°.

Digitized by Google

qui aient été publiés; la section a été unanime à le reconnaître. Mais les découvertes qui y sont analysées, les faits qui y sont mentionnés, les principes qui y sont exposés, sont-ils entièrement nouveaux? Non assurément, et, quoique ce soit M. l'abbé Cochet qui en ait enrichi la science, on est forcé d'avouer qu'il les avait déjà publiés dans des ouvrages qui ont paru avant le 1er juillet 1863, terme de rigueur au delà duquel ne peuvent remonter les travaux imprimés admis à ce concours.

Nous avons été forcés d'opposer la même fin de non-recevoir à un travail beaucoup moins considérable, qui nous a été présenté par la Société des monuments historiques de l'Alsace, et dont l'auteur est M. Napoléon Niklès.

Ce travail est intitulé : *Helvetus et ses environs au ve siècle de notre ère.*

C'est la description très-détaillée et très-consciencieuse d'un petit canton de l'Alsace, dont une localité, Ehl près Benfeld sur la rive gauche de l'Ill, est généralement regardée comme occupant l'emplacement de la station romaine d'*Helvetus*. Ce canton présente de nombreuses traces d'antiquités; l'auteur décrit avec soin celles qui subsistent encore, et il nous fait connaître les traditions du pays sur celles qui ont disparu. Mais ces traces d'antiquités, bien que nombreuses, n'ont qu'une médiocre importance, et la ville d'*Helvetus* elle-même semble n'avoir joué dans l'antiquité qu'un faible rôle, puisqu'elle n'est mentionnée que dans les écrits des géographes et dans les itinéraires. Le mémoire de M. Niklès n'en est pas moins un travail estimable, et sans adopter, à beaucoup près, toutes les idées qui y sont exposées, nous croyons pouvoir émettre le vœu qu'un grand nombre de localités antiques de notre pays soient l'objet de semblables monographies.

Malheureusement, ce mémoire n'était pas entièrement inédit. Déjà en 1863, M. Niklès avait envoyé au ministère, pour la réunion des Sociétés savantes, un travail sur le même sujet, travail qui a été inséré dans le deuxième volume des mémoires d'archéologie lus à la Sorbonne. C'est ce travail que l'auteur a repris, développé dans quelques-unes de ses parties, et qui nous a été renvoyé après avoir été réimprimé dans le recueil de la Société des monuments historiques de l'Alsace.

Il ne nous a pas paru que cette deuxième édition différât assez de la première pour constituer un ouvrage nouveau et nous per-

Digitized by Google

mettre de ne pas lui faire l'application du troisième paragraphe de l'arrêté de M. le Ministre.

Enfin la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne nous a présenté le *Répertoire archéologique des arrondissements de Joigny et de Sens*, par M. Quantin, et en même temps elle nous a fait savoir que ce savant s'occupe, avec le zèle et l'activité qu'on lui connaît, du même travail sur les autres arrondissements de ce département. Nous avons cru devoir attendre la fin de ce travail pour l'examiner dans son ensemble. Nous ne doutons pas d'ailleurs qu'il ne mérite l'entière approbation du Comité, M. Quantin ayant déjà prouvé son habileté dans ce genre de recherches par le *Répertoire archéologique de l'arrondissement d'Auxerre*, pour lequel il a obtenu une médaille d'or au concours de 1863.

Ces trois ouvrages écartés, les six autres rentrent parfaitement dans les conditions du concours. Ils peuvent, ainsi que je l'ai dit, se classer de la manière suivante :

Un compte rendu de fouilles;
Une statistique archéologique;
Deux ouvrages épigraphiques;
Deux monographies de monuments.

C'est dans cet ordre que je vais les examiner.

Le premier est manuscrit; il nous a été envoyé par la Société polymathique du Morbihan. On se rappelle que cette société a partagé, l'année dernière, pour un travail du même genre, avec la Société d'émulation du Doubs, la première médaille du concours. Les fouilles dont elle nous adresse le compte rendu ont été exécutées, sous la direction de M. Fouquet, son président, dans des *tumulus* de petites dimensions et au pied de quelques *menhirs*. Les travaux ont été conduits avec une attention extrême; les faits ont été observés avec discernement, et la rédaction du compte rendu est excellente. Mais les résultats ne sont pas d'une grande importance; en fait d'antiquités, il n'a été trouvé qu'un fragment de hache celtique, et il a fallu analyser les terres pour reconnaître, par la présence du phosphate de chaux, l'ancienne destination funéraire de ces monuments.

Le second ouvrage est un volume de 444 pages in-8°; il est ainsi intitulé : *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, t. Ier, *Indépendance gauloise*, *Gaule romaine;* par M. de Boisvillette.

Digitized by Google

M. de Boisvillette a été enlevé à sa famille et à ses amis avant d'avoir pu mettre la dernière main à ce travail, auquel il s'était dévoué avec un zèle et une ardeur des plus louables. La Société archéologique d'Eure-et-Loir, dont il était le président, a voulu témoigner de ses regrets et de son pieux respect pour sa mémoire, en publiant son ouvrage dans l'état d'imperfection où il l'a malheureusement laissé. Ce sont là des sentiments auxquels il est impossible de ne pas s'associer, mais qui ne pouvaient nous faire oublier le devoir d'impartialité qui nous était imposé. Nous avons donc examiné ce livre en lui-même, et sans nous laisser influencer par le souvenir de la mort prématurée de l'auteur.

L'introduction se compose de trente-deux pages, dans lesquelles l'auteur trace à grands traits l'histoire du pays des Carnutes, et nous en fait connaître les divisions géographiques, depuis l'époque gauloise jusqu'au XIIIe siècle. Il suffit de la parcourir rapidement pour s'apercevoir qu'elle n'a été pour ainsi dire qu'ébauchée; on y remarque de graves erreurs, et le style n'en est pas toujours correct.

Le premier chapitre, intitulé *Orographie et Hydrographie*, ne comprend pas moins de cent onze pages, numérotées en chiffres romains, ce qui semble indiquer que l'auteur lui-même le consiédrait comme une seconde introduction. C'est, en effet, un travail d'ingénieur géographe plutôt qu'une étude archéologique.

Le reste du volume est divisé en deux parties, dont la première traite des monuments de l'époque gauloise, la seconde des monuments romains. Ces deux parties sont très-remarquables, et nous font vivement regretter que l'auteur n'ait pu terminer lui-même son ouvrage.

Les monuments dits *celtiques*, *dolmens*, *tumulus*, ont été de sa part l'objet d'une étude très-attentive et très-consciencieuse. Il en a fait dessiner 75, et ces dessins, gravés sur bois, n'ajoutent pas peu d'intérêt à ses descriptions, d'ailleurs très-claires et faites évidemment, pour la plupart, en présence des monuments. Toutefois, et l'auteur le reconnaît lui-même, ces descriptions ajoutent peu de chose à ce qu'on savait déjà sur la nature et la destination de ces monuments. Bien que le pays chartrain ait été, sinon le premier, du moins un des principaux centres du druidisme, l'étude des monuments celtiques de ce pays n'a produit aucune révélation de nature à éclairer les questions encore obscures qui s'y rattachent. Nous avons même été étonnés de voir que M. de Boisvillette, qui paraît d'ailleurs

Digitized by Google

avoir connu les derniers travaux publiés sur ces difficiles questions, se refuse à admettre un certain nombre de résultats, qui semblent être aujourd'hui définitivement acquis à la science.

Le chapitre qui traite des monnaies des Carnutes n'est pas non plus sans mérite. M. de Boisvillette n'était pas numismatiste, il en convient lui-même; cependant il a su recueillir avec discernement, dans les ouvrages de MM. Cartier, Duchalais, de Saulcy et de la Saussaye, d'utiles renseignements, et il en a fait un résumé qui sera consulté avec fruit par les antiquaires. De bonnes figures, empruntées aussi, pour la plupart, aux ouvrages des savants numismatistes que je viens de citer, ajoutent ici encore à l'intérêt et à la clarté de ses descriptions.

Mais la partie de ce livre qui nous a le plus intéressé, c'est celle qui traite des monuments romains. M. de Boisvillette a recherché avec un soin tout particulier les moindres vestiges de voies antiques qui existent encore dans le département d'Eure-et-Loir. Des fouilles habilement dirigées lui en ont fait connaître les divers modes de construction, et la description qu'il en donne est telle qu'on devait l'attendre d'un ingénieur aussi distingué. Malheureusement, il y a joint, comme à plusieurs autres parties de son livre, des considérations historiques qui ne sont pas toujours incontestables. Ainsi ces voies antiques ont été classées par lui, je ne sais sur quels fondements, au nombre des monuments militaires. Il est certain cependant qu'au moment où ces voies ont été construites, il n'y avait peut-être pas un seul soldat romain sur le territoire de la cité des Carnutes.

On se fait généralement les idées les plus fausses sur l'administration de l'empire romain; on se figure que cette administration était toute militaire, qu'il y avait dans chaque ville, dans chaque cité au moins, une garnison destinée à la maintenir par la force dans l'obéissance, et l'on ne réfléchit pas qu'il aurait fallu pour cela une armée de plus d'un million d'hommes. Or nous savons, par des témoignages irrécusables, qu'à la mort d'Auguste l'armée romaine ne se composait que de vingt-cinq légions, soit environ 170,000 hommes, et d'un nombre à peu près égal de troupes auxiliaires, en tout moins de 400,000 hommes. Ce que Tacite nous apprend pour la fin du règne d'Auguste, d'autres documents nous l'apprennent pour le règne de Trajan, pour celui d'Hadrien et pour les règnes suivants jusqu'à la fin du troisième siècle, et l'on peut

Digitized by Google

affirmer que, si l'extension du territoire avait rendu nécessaire une augmentation de l'armée, elle ne dépassait certainement pas 500,000 hommes à cette dernière époque. Certes, ce n'était pas trop pour défendre contre les barbares les immenses frontières de l'empire; où donc aurait-on pu prendre toutes les garnisons dont on suppose l'existence? On sait, au surplus, par le témoignage formel d'un auteur contemporain, quelle était, à la fin du premier siècle de notre ère, la force des troupes romaines stationnées dans la Gaule : «*Douze cents soldats*, dit Josèphe[1], nombre à peine égal à celui des villes de la Gaule, suffisent aujourd'hui à maintenir ce pays dans l'obéissance.»

Nous regrettons que la mort prématurée de M. de Boisvillette ne lui ait pas permis d'améliorer, par une dernière révision, un ouvrage d'ailleurs estimable, mais qui, dans l'état d'imperfection où il l'a laissé, ne pouvait prétendre à la médaille de ce concours.

Je passe maintenant aux ouvrages épigraphiques, dont l'un, également imprimé, forme un volume in-8° de 400 pages, accompagné de six planches de *fac-simile*. Il nous a été présenté par la Société des antiquaires de l'Ouest, et est intitulé : *Épigraphie du haut Poitou, recueil de toutes les inscriptions du département de la Vienne*, par M. Le Touzé de Longuemar.

Par son sujet, aussi bien que par le nom de son auteur, cet ouvrage devait attirer spécialement l'attention du Comité. Nous ne possédons en effet qu'un petit nombre de livres sur les inscriptions des provinces de France, et le recueil général que la section prépare, avec l'aide des correspondants du ministère et des Sociétés savantes, n'est pas encore près de paraître. On était d'ailleurs en droit d'attendre de M. de Longuemar les recherches patientes et les savantes explications qu'exige un pareil travail. Hâtons-nous de le dire, cette attente n'a pas été trompée.

Le recueil de M. de Longuemar contient le texte de trois cents inscriptions classées chronologiquement, depuis l'époque romaine jusqu'en 1804, date du dernier de ces documents. C'est beaucoup, si l'on songe qu'un grand nombre de monuments épigraphiques, appartenant surtout aux périodes du moyen âge et des temps modernes, ont été détruits pendant les guerres de religion, et un plus grand nombre encore pendant la Révolution.

[1] *Guerre des Juifs*, liv. II, ch. XVI.

Digitized by Google

De ces trois cents inscriptions, vingt-huit seulement appartiennent à l'époque romaine. Il est vrai que, sous le n° 26, l'auteur a réuni trente-cinq inscriptions de potiers romains, découvertes à Poitiers, et qu'à la suite de ces trente-cinq inscriptions on lit la note suivante : «Il y en a un beaucoup plus grand nombre, mais nous ne pouvons tout citer.» Pourquoi donc? Il nous semble, au contraire, que c'est pour ces époques reculées, qui nous ont laissé si peu de monuments, qu'il convenait de *tout citer*, et nous avouons que nous aurions préféré la moindre de ces estampilles antiques, que l'auteur a omises avec intention, à telle épitaphe d'un enfant de cinq ans, mort en 1702, épitaphe qu'il nous donne tout entière sous le n° 276, sans y ajouter la moindre note pour nous faire savoir si le père de cet enfant, dont l'épitaphe est également transcrite sous le n° 278, a joué un rôle quelque peu historique, au moins dans son pays. Les inscriptions des potiers, quelque courtes qu'elles soient, sont loin d'ailleurs d'être sans intérêt. Publions-les avec soin, en *fac-simile* si nous le pouvons, et en indiquant exactement leur provenance; formons-en un recueil aussi complet que possible, et l'on verra quels renseignements nous pourrons en tirer pour l'histoire des relations commerciales des différentes cités de la Gaule.

Les inscriptions les plus importantes sont suivies de notes explicatives, intéressantes souvent, mais dont quelques-unes cependant ne nous ont pas paru irréprochables. Il est vrai que la plupart ne sont pas de M. de Longuemar; il les a empruntées aux auteurs qui ont publié avant lui ces documents, et il a eu soin de citer toujours les sources auxquelles il les a puisées. Enfin quelques fautes d'impression évidentes, et qui ne sont pas relevées dans l'*errata*, peuvent faire douter de l'exactitude des textes lorsqu'on y remarque des incorrections de langage, ce qui arrive souvent pour les inscriptions de toutes les époques.

Malgré ces défauts, le livre de M. de Longuemar est cependant un service rendu à la science; car c'est au moins un inventaire, aussi complet qu'il paraît possible de le dresser aujourd'hui, des monuments épigraphiques existant encore dans le haut Poitou.

Le second travail épigraphique que nous ayons eu à examiner est intitulé : *Des cachets d'oculistes romains, et principalement de l'attribution des noms propres qui y sont inscrits*, par M. Wetzel, président de la Société d'émulation de Montbéliard.

C'est un manuscrit de 50 pages in-folio.

Digitized by Google

Les cachets d'oculistes romains ont ordinairement la forme de petites tablettes rectangulaires, de 4 à 10 centimètres de longueur et de largeur, et de 1 à 2 centimètres d'épaisseur. Ils sont généralement en pierre dure, le plus souvent en stéatite, et portent sur une ou plusieurs de leurs tranches des inscriptions en lettres renversées, comme celles des cachets ordinaires. Ces inscriptions, qui se composent presque toujours de deux lignes, commencent ordinairement par un nom d'homme au génitif, après lequel on lit le nom d'un remède au nominatif, avec ou sans indication de la maladie des yeux dans laquelle on l'employait.

Ces monuments n'ont été jusqu'ici rencontrés que dans le nord de l'Italie, dans la Gaule, dans les deux Germanies et dans la Grande-Bretagne; c'est la Gaule qui en a fourni le plus grand nombre. M. Wetzel ne s'est donc pas trompé en supposant qu'un travail ayant pour objet d'expliquer, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, ce genre de monuments, devait être considéré comme un mémoire relatif aux antiquités de la France, et pouvait, en conséquence, être admis à ce concours.

Les fouilles de Mandeure ont fait découvrir trois de ces cachets, dont deux appartiennent aujourd'hui à la Société d'émulation de Montbéliard. Ce sont ces deux cachets qui, en attirant sur cette classe de monuments l'attention de M. Wetzel, ont été l'occasion du mémoire qui nous a été adressé.

Plusieurs savants du XVIIIe siècle se sont occupés des cachets d'oculistes et ont cherché à en expliquer l'usage. Leurs recherches ont été résumées et complétées par Tôchon d'Annecy en 1816, par Duchalais et M. le docteur Sichel en 1845, et enfin par M. le docteur Grotefend, directeur du gymnase de Hanovre, qui a publié, en 1858 et 1859, dans le *Philologus* de Gœttingen, la collection complète de tous les cachets d'oculistes que l'on connaissait alors, collection qui en comprend soixante-dix-neuf. M. Wetzel cite les mémoires de Tôchon d'Annecy, de Duchalais et de M. Sichel; il n'a pas connu celui de M. Grotefend.

Son travail est divisé en deux parties. Dans la première, il a transcrit les inscriptions de tous les cachets d'oculistes qui étaient parvenus à sa connaissance, et dont le nombre ne dépasse pas soixante-quatre. Or je viens de rappeler que M. Grotefend en avait publié soixante-dix-neuf, et je puis ajouter que j'en connais aujourd'hui plus de *cent*. M. Wetzel ne fait presque jamais connaître les

Digitized by Google

sources d'où il a tiré les inscriptions de ses soixante-quatre cachets, et les copies qu'il en donne sont souvent inexactes.

On avait jusqu'ici à peu près généralement admis que le nom d'homme au génitif, par lequel commencent la plupart de ces inscriptions, était celui de l'inventeur du remède. M. Wetzel pense que c'est celui du pharmacien qui le vendait, et c'est à la démonstration de cette opinion qu'est consacrée la deuxième partie de son mémoire. Il ne s'est occupé, on le voit, que d'une seule des questions que soulève l'étude des cachets d'oculistes, et je dois ajouter qu'il ne l'a pas résolue.

Le Comité a pensé qu'un mémoire consacré à une classe de monuments, d'un intérêt d'ailleurs médiocre, ne pouvait avoir chance de disputer le prix de ce concours, qu'autant que toutes les questions qui se rattachent à ces monuments y seraient traitées d'une manière complète et à peu près irréprochable. Il n'en rend pas moins justice à l'étendue des recherches de M. Wetzel, dont le travail, il se plaît à le reconnaître, présente des qualités remarquables et annonce un bon esprit, auquel il n'a peut-être manqué, pour approcher davantage du but, que les ressources dont peuvent seuls disposer les habitants des grands centres littéraires et scientifiques.

Il me reste à vous parler des deux monographies de monuments, à l'une desquelles nous avons proposé à M. le Ministre de décerner le prix de ce concours. Toutes deux sont inédites; la première seule est en voie d'impression, mais elle n'a pas encore paru.

C'est la *Monographie de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes*, par M. Stéphane de La Nicollière, secrétaire de la Société archéologique du département de la Loire-Inférieure.

Ce travail eût été mieux intitulé : *Histoire du chapitre de Notre-Dame de Nantes.* C'est en effet une étude historique sur une corporation religieuse, beaucoup plus qu'une étude archéologique sur un monument. La collégiale de Notre-Dame de Nantes a été presque entièrement détruite depuis la Révolution; il n'en reste plus que quelques débris, dont le principal, une chapelle construite au XVIe siècle et convertie depuis longtemps en atelier de serrurerie, est aujourd'hui tellement mutilé, qu'il faut un grand effort d'imagination pour se faire une idée de ce que cette chapelle pouvait être au moment où elle a été enlevée au culte. Quelques pages ont suffi à l'auteur pour la décrire, et c'est la seule partie archéologique de son livre. Tout le reste est consacré à l'histoire du chapitre, histoire

Digitized by Google

qui est d'ailleurs le fruit de longues recherches, et qui est fort bien écrite. Des pièces inédites, d'un intérêt purement historique, terminent le volume et en forment plus de la moitié.

La *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par M. Dumoutet, membre de la Commission historique du Cher, a un tout autre caractère.

L'église collégiale de Notre-Dame de Nantes, même au temps de sa splendeur, n'a jamais eu, comme monument, qu'une importance médiocre. La cathédrale de Bourges, au contraire, est un des édifices religieux les plus importants que nous possédions. De toutes les cathédrales de l'autre côté de la Loire, c'est la seule qui puisse entrer en comparaison avec les conceptions grandioses du temps de Philippe-Auguste, qui font la gloire de Chartres, de Reims et d'Amiens. Cependant elle n'avait été jusqu'ici l'objet que de descriptions partielles; l'excellente notice de MM. de Girardot et Durand[1] n'a pas la prétention d'être autre chose qu'un guide pour l'observateur qui se trouve en présence du monument; le somptueux ouvrage de MM. Martin et Cahier[2] n'en décrit que les vitraux. Une monographie étendue et détaillée, telle que la comporte un édifice aussi considérable, était encore à faire.

M. Dumoutet a entrepris ce travail, auquel l'avait préparé une longue et patiente étude. Admirateur enthousiaste de l'art du moyen âge, chercheur infatigable, dessinateur habile, il était en état d'accomplir avec succès la tâche qu'il s'était imposée. On peut dire qu'il a examiné pierre par pierre la cathédrale de Bourges. Pas un travail de réparation, pas un ravalement ou un nivellement n'y a été exécuté depuis vingt ans, qu'il ne l'ait curieusement suivi, qu'il n'y ait trouvé de bonnes observations à recueillir. Lui-même a dirigé autour de l'édifice des fouilles intéressantes et profitables. C'est de cette minutieuse investigation qu'est résulté le volumineux travail sur lequel a été appelé le jugement du Comité.

Ce n'est pas par la composition qu'un ouvrage de ce genre peut se distinguer. Il y a une distribution naturelle des matières indiquée par le sujet lui-même : l'historique de l'édifice en premier lieu, la description ensuite; M. Dumoutet s'y est conformé. Cette observa-

[1] *La cathédrale de Bourges, description historique et archéologique, avec plan, notes et pièces justificatives.* Moulins, 1849, in-18.

[2] *Vitraux peints de Saint-Étienne de Bourges, recherches détachées d'une monographie de cette cathédrale.* Paris, 1844, in-fol.

Digitized by Google

tion nous dispense de vous présenter l'analyse de son travail. Nous ne pourrions l'entreprendre sans citer successivement toutes les parties de la cathédrale de Bourges, ce qui nous entraînerait trop loin. Nous aimons mieux vous signaler les qualités par lesquelles se distingue ce travail, et aussi, pourquoi ne le dirions-nous pas? les défauts que nous y avons remarqués.

L'examen attentif que nous en avons fait a donné lieu, en effet, à quelques observations. On a trouvé dans les préliminaires des idées sur l'origine de cette cathédrale, qui ne procèdent pas d'une critique assez rigoureuse. Ailleurs on a cherché vainement les preuves à l'appui d'une opinion émise par l'auteur, sur la participation du clergé à la construction des églises au XIIe et même au XIIIe siècle. Des principes d'esthétique énoncés çà et là ont paru un peu exclusifs et dictés par une admiration exagérée. Mais toutes ces choses, qui d'ailleurs occupent peu de place dans cette monographie, n'en sont pas des parties indispensables. En les retranchant, il reste un travail exécuté avec autant de conscience que de désintéressement.

Près de trois cents pages de texte, accompagnées d'un très-grand nombre de dessins au trait, à la sépia, à l'aquarelle; des plans de substructions retrouvées sous l'église et autour de l'église, qui sont autant de documents nouveaux pour son histoire dans les temps reculés; toutes les inscriptions et marques d'appareil reproduites en *fac-simile* et composant un véritable répertoire épigraphique; enfin les détails sans nombre d'un édifice gigantesque, consignés avec leurs mesures et leurs profils pour l'étude comparative de ce monument et des autres monuments du même genre; voilà ce que nous avons apprécié dans la *Monographie de la cathédrale de Bourges;* voilà ce qui nous a décidés à proposer à M. le Ministre de décerner à l'auteur de cette monographie la médaille d'or du concours.

Ce travail, je l'ai dit, est encore manuscrit; avant de le faire imprimer, M. Dumoutet pourra en revoir la rédaction et en effacer les légères taches que nous avons signalées. Nous faisons des vœux pour qu'il puisse le publier bientôt, et nous espérons que la distinction, dont il est aujourd'hui l'objet, contribuera à aplanir pour lui les obstacles que doit rencontrer nécessairement une publication aussi considérable et aussi dispendieuse.

Digitized by Google

Discours de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Pour répondre à la haute pensée qui a créé ces concours, le comité d'histoire et de philologie s'est fait une règle de ne présenter à l'approbation de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique que des sujets de prix qui puissent être traités à égalité d'avantage dans toutes les sociétés savantes, et servir en même temps au progrès des histoires locales. Le sujet mis au concours pour 1865 est assurément de ce nombre.

Le morcellement du pouvoir dans la société féodale, ce grand embarras du gouvernement au moyen âge, n'est pas, s'il m'est permis de le dire, un moindre embarras pour l'histoire. La marche de la vie nationale, entre le IXe siècle et le XVe, ne peut être étudiée avec fruit, saisie avec certitude, que si l'on suit en détail la succession d'une foule de petites dynasties, qui, en fait, jouissaient d'une autorité à peu près absolue, dans la partie de territoire constituant leur fief. Et de même que la souveraineté générale en France, durant cette période de dissémination, se composait d'une infinité de petites souverainetés assez imparfaitement coordonnées; ainsi l'histoire générale, à la même époque, se résout en histoires locales, sans la connaissance desquelles la première n'est qu'incertitude et utopie. Le XVIIIe siècle l'avait senti, et ce fut par besoin d'une bonne méthode historique que les auteurs de la troisième édition de l'*Art de vérifier les dates* ont accordé une si large part à la chronologie des grands feudataires. Ces savants hommes sont pourtant loin d'avoir tout fait : d'un côté, ils ont omis un grand nombre de séries pour lesquelles les éléments de travail leur manquaient, et, de l'autre, ils ont eu parfois sous la main des mémoires défectueux; de là, de graves erreurs ajoutées à beaucoup de lacunes.

Que ce mot de critique sur une des œuvres qui honorent le plus l'érudition française et que l'Europe nous envie à juste titre, que ce mot de critique me soit pardonné; mais l'excuse des Bénédictins est dans l'immensité de leur entreprise.

Un sentiment d'orgueil national, non moins que le besoin de la vérité scientifique, nous a inspiré l'idée de demander aux Sociétés sa-

Digitized by Google

vantes des départements un travail de recherches dont le résultat serait de perfectionner un des grands monuments de notre érudition; nous avons suivi en cela la marche que nous avaient eux-mêmes tracée les savants religieux de Saint-Germain-des-Prés. C'est à l'aide de leurs vastes correspondances qu'ils étaient parvenus à fonder l'édifice dont nous vous demandons le couronnement : ce sera en recourant à vos lumières, Messieurs, sur toute l'étendue de la France, que l'*Art de vérifier les dates*, rectifié dans ses erreurs, complété dans ses omissions, sera mis en rapport avec les besoins scientifiques du XIXe siècle.

Ces idées, Messieurs, vous avaient frappés d'avance, car vous avez répondu à notre appel avec le plus louable empressement, et le mérite des travaux couronnés fait de ce concours un des meilleurs que nous ayons encore été appelés à juger.

Nous avons admis trois mémoires :

1° *Une étude sur la chronologie de la maison de Bourbon-Ancien*, par M. Chazaud, de la Société d'Émulation de l'Allier;

2° *Une notice historique sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais*, par M. Lucien Merlet, lauréat de nos anciens concours et secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir;

3° *Une notice sur les vicomtes de Thouars, de la famille de ce nom*, par M. Hugues Imbert, de la Société des Antiquaires de l'Ouest

Deux autres envois nous ont été faits également : une étude généalogique des comtes de Ferrette et de Montbelliard, par M. Quiquerez, déjà imprimée dans le recueil de la Société de Montbelliard; et une histoire du sénat de Savoie, publiée par M. Eugène Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne. Je dirai plus tard pour quelles raisons ces deux ouvrages n'ont pas été admis à concourir.

Et d'abord je parlerai du mémoire de M. Chazaud, qui est incontestablement le premier par l'importance du sujet traité, le premier par le mérite de l'exécution, le premier enfin dans la série des récompenses, car M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité, a bien voulu lui décerner le prix. Quelques explications sur cet excellent travail justifieront près de vous cette décision.

Si rien n'est plus éclatant, dans l'histoire de nos anciennes dynasties féodales, que ce nom de Bourbon, quasi royal au XIIIe siècle en la personne d'un fils de saint Louis, et royal au XVIe, rien aussi n'est plus obscur que ses origines. Aucune généalogie n'a été plus

Digitized by Google

embrouillée que celle des Bourbons primitifs, Bourbons-Anciens, Archembauds, comme on les appelle indifféremment; et deux genres de causes ont contribué à créer autour d'eux ces ténèbres : les erreurs involontaires et les fraudes. On dirait qu'elles se sont donné rendez-vous dans la chronologie de ces vieux sires de Bourbon, pour en faire un vrai chaos; et c'est dans ce chaos que notre lauréat nous fait descendre pour y porter la lumière.

Je m'adresse, Messieurs, à des esprits familiers avec les procédés de la critique historique : je ne craindrai donc pas d'entrer dans quelques détails que la fraternité de nos études et de nos goûts me fera pardonner.

La première difficulté qui se présente au chronologiste dans la recherche des premiers seigneurs de la maison de Bourbon, c'est le territoire même de leur seigneurie. Il n'y a pas là, comme en Auvergne, en Berry, en Limousin, un territoire certain à suivre : la transformation d'une cité gauloise en province romaine, et de celle-ci en comté, vicomté ou duché gallo-frank; il n'y a pas, en un mot, à retrouver sous le seigneur du xe siècle le successeur plus ou moins légitime du fonctionnaire frank ou romain. On a affaire ici à un fief de formation postérieure aux grandes divisions provinciales, à une agrégation de lambeaux de territoire taillés sur l'Auvergne, le Berry et la Bourgogne, par de hardis seigneurs, à la mesure de leur épée. «Bourbonnois, dit Coquille, dans son langage à la fois naïf et figuré, est province et pays nouvellement composé, comme en marqueterie ou mosaïque, de plusieurs pièces rapportées, acquises des seigneurs voisins.» Le premier travail, pour l'historien, était donc de rechercher dans les pièces de cette marqueterie, quels en furent les fabricateurs; et, dans le silence de l'histoire générale, c'était aux chartes de donations, de vente, surtout de fondations ecclésiastiques, qu'il fallait s'adresser; là était le seul fil conducteur au milieu de l'obscurité.

Tous ceux qui se sont livrés à de pareils travaux et ont essayé de défricher un coin de ce champ de la diplomatique, où se prépare et se fonde la chronologie, savent au prix de quel labeur on parvient à l'évidence complète, quand on y parvient toutefois. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et ceux du *Gallia Christiana* se sont trompés plus d'une fois en ce qui concerne la lignée des Archembauds; je ne parle pas des généalogistes officiels ou officieux de la maison de Bourbon et de la maison de France; leurs illusions, même

Digitized by Google

consciencieuses, ont été souvent bien fortes. M. Chazaud nous signale les erreurs de l'érudition sincère, car l'adage *errare humanum est*, si vrai pour toutes les œuvres de l'homme, est vrai surtout pour l'histoire, où l'on n'a pas à compter seulement avec soi-même, mais avec la science et la conscience des autres; puis les erreurs volontaires, les fraudes. Ce dernier chapitre n'est pas le moins curieux de son mémoire; mais, pour l'honneur de l'histoire, nous commencerons par le premier.

Le personnage qui apparaît d'abord dans les chartes comme possesseur de terres féodales en Bourbonnais est Aymard. Il fonde, en la vingt-troisième année de Charles le Simple, 916, 921 ou 922, suivant le système qu'on voudra adopter, le prieuré de Souvigny, dont les sires de Bourbon furent presque tous des bienfaiteurs. Était-il Bourbon? on ne sait; était-il comte? assurément non, la charte l'eût déclaré. Il y est qualifié de *miles clarissimus*, titre moitié romain moitié germanique, et qui appartient aux deux sociétés, suivant la remarque de M. Chazaud; *miles* indiquant plus particulièrement un guerrier, un Frank, *clarissimus*, un Romain de grande famille, ayant rang dans la noblesse de l'Empire. Cette charte est unique sous le nom d'Aymard. Mais on en possède une autre qui semble se rapporter au même personnage. L'acte de fondation de l'abbaye de Cluny, passé à Bourges, en 910, par Guillaume le Pieux, duc de Guyenne, comte d'Auvergne et de Mâcon, porte, dans les souscriptions des témoins, le nom d'un Adhémar, probablement vassal du comte; or Aymard lui devait foi et hommage pour la viguerie de Deneuvre, au pays d'Auvergne; on peut donc admettre une identité que feraient soupçonner d'ailleurs les formes similaires du nom. Voilà un premier résultat atteint. En voici un second. Dans un acte de donation au prieuré de Souvigny, passé par Aymon, le donateur énumère toute sa parenté : il est fils d'Aymard; sa mère se nomme Ermengarde, ses deux frères Dacbert et Archembaud, sa femme Aldesinde, ses fils Archembaud et Géraud, et de plus il date ses actes du château de Bourbon. On a vu là la source authentique des premiers Bourbons.

Cela, en effet, semble clair, et pourtant la clarté se voile tout à coup. En 936, Chandelle est fondée par un certain Ainaldus et sa femme Rothilde, et l'acte mentionne un comte de Bourbon nommé Guy; quel est ce personnage? Est-il parent d'Aymard et d'Aymon, son fils, possesseur du château de Bourbon? La charte se tait là-des-

Digitized by Google

sus. Et ce titre de comte attaché au nom de Bourbon figure ici pour la première fois, ce qui semble exclure du titre ou du nom Aymard et sa lignée. Dans ce grand embarras, les chronologistes se tirent d'affaire en faisant de Guy un oncle d'Aymon qui, tuteur de ses neveux, les aurait dépouillés de leur patrimoine et aurait usurpé la seigneurie de Bourbon avec le titre de comte. L'hypothèse est passablement tragique, et, quoiqu'elle puisse fournir aux historiens modernes un beau sujet de déclamation sur la mauvaise foi des parents au temps de la féodalité, il est difficile de condamner le comte Guy avec si peu de preuves. L'*Art de vérifier les dates* l'a fait cependant. M. Chazaud concilie les documents par une supposition plus morale, celle d'un mariage. «Ne vaut-il pas mieux, nous dit-il, hypothèse pour hypothèse, supposer que Guy aura donné à Aymon sa fille Aldesinde, et à celle-ci le château de Bourbon en dot?» Cela peut être, et, en tout cas, c'est une explication de fait que rien de prouvé ne vient contredire. L'*Art de vérifier les dates* renferme encore, à propos de Guy, une autre inexactitude que relève M. Chazaud. «Guy, disent les auteurs du savant ouvrage, est le seul seigneur qui ait pris le titre de comte, à raison de cette seigneurie.» Cela n'est pas; le titre de comte a été porté par plusieurs des Archembauds, qui n'ont possédé nulle part d'autre comté que celui de Bourbon.

M. Chazaud signale encore, à propos d'Aymon, une erreur presque incroyable. Ce bienfaiteur de Souvigny nous dit lui-même, dans l'acte que j'ai cité plus haut, qu'il a deux fils, Archembaud et Géraud; les généalogistes s'opiniâtrent à lui en donner encore quatre, et ils prennent les autres, avec de notables altérations d'orthographe, dans un acte de donation de ce même Aymon à Saint-Pierre et Saint-Paul de Cluny. Du Bouchet a le premier avancé ce fait, que La Thomassière a répété; mais on est étonné de retrouver cette grossière erreur dans l'*Histoire généalogique de la maison de France* par le Père Anselme et dans l'*Art de vérifier les dates;* on se copiait ainsi sans recourir aux pièces elles-mêmes. Or les personnages qu'on a pris ici pour des fils du donateur, et qui suivent en effet ceux qu'ailleurs il désigne comme tels, ne sont autres que des témoins de l'acte, et un simple examen de la charte originale suffit pour le démontrer. Voilà donc la lignée d'Aymard diminuée impitoyablement de quatre petits-fils.

Ici, ce sont des enfants de mauvais aloi qu'une fausse interpré-

Digitized by Google

tation de charte introduisait dans la maison des Archembauds; ce sera tout à l'heure une femme..... Écoutons M. Chazaud.

Une dame nommée Rothilde et son fils Hugo font donation à Odilon, abbé de Cluny, de diverses propriétés qu'ils possèdent dans la viguerie de Deneuvre, dépendante de la seigneurie de Bourbon. L'acte n'est point daté, mais il doit être placé entre les années 994 et 1049, époque de l'administration abbatiale d'Odilon; et parmi les souscripteurs figurent un Archembaud, qualifié *senior* (seigneur ou vieux), et une femme nommée Ermengarde, qui paraît avoir été la sienne. D'un autre côté, on possède un acte de vente par lequel, en 958, un vicomte Archembaud, mari de Rothilde, aliène, au profit d'un certain Droctricus, une villa qu'il possède dans la paroisse de Saint-Austrégésile, près de Guéret. Vite les généalogistes de la maison de Bourbon font de ces deux personnages un seul Archembaud, qui se trouve avoir deux femmes. Malheureusement pour le roman, un passage du cartulaire de Saint-Étienne de Limoges détruit l'identité prétendue des deux Archembauds. Celui de la seconde charte, mari de Rothilde, est un vicomte de Limoges; celui de la première reste Archembaud Ier de Bourbon, et M. Chazaud lui restitue sa femme Ermengarde. Ce n'est pas tout, et une erreur en appelle une autre, comme les abîmes dont parle l'Écriture. Pour combler une lacune dans la série des sires de Bourbon, les généalogistes avaient imaginé un Archembaud II, fruit présumé de l'union du vicomte Archembaud avec Rothilde. L'enfant s'est évanoui au flambeau de la critique en même temps que le mariage imaginaire.

Je ne tarirais pas si je voulais suivre M. Chazaud dans sa rude joûte contre les historiens, chronologistes et généalogistes de la maison de Bourbon. Il déploie dans le cadre restreint qu'il s'est fait une sagacité d'investigation, une sûreté de méthode qu'il a puisées, il le témoigne hautement, aux leçons des savants professeurs de l'École des Chartes. A leur exemple, il ne croit avoir relevé suffisamment une erreur que lorsque sa critique est parvenue à en saisir la cause. Ainsi, tantôt il nous montre la confusion de lieux créant celle des personnes, comme dans cette méprise de l'*Art de vérifier les dates*, qui, confondant la chapelle Dam-Gilon, en Berry, avec la chapelle Aude, en Bourbonnais, attribue sa fondation à un Archembaud II de Bourbon, tandis qu'elle appartient à un Archembaud II de Sully; ailleurs, c'est une date mal lue dans une

Digitized by Google

charte, qui entraîne des impossibilités historiques et la supposition de divers Archembauds, inconnus certainement à cette noble maison. Il faut le voir aussi élaguer des branches gourmandes implantées au vieux tronc de Bourbon par la connivence des généalogistes. Telle est la prétendue branche des Bourbons-Montluçon, dont il fait bonne justice. « Son histoire prolongée jusqu'au xve siècle est bien, nous dit-il, une des plus singulières aberrations de l'esprit de système et la démonstration la plus frappante du danger des opinions préconçues et des partis pris en histoire. » Cette réflexion nous amène naturellement à la seconde cause d'obscurités dans la généalogie de la maison de Bourbon : l'erreur systématique et la fraude savante.

Tant que le nom de Bourbon, un des plus glorieux de la France féodale assurément, ne fit que se dessiner parmi ses pairs, les erreurs historiques qui s'attachaient à lui gravitèrent dans le cercle habituel des bévues érudites, des fautes consciencieuses, si je puis parler ainsi, des entraînements parfois passionnés du généalogiste pour ses héros. Mais, lorsque Henri IV eut porté ce nom sur le trône, l'erreur prit une plus fière allure. Une origine modeste et pour ainsi dire humaine ne suffit plus aux chronologistes; il leur fallut la fable: ils rêvèrent un berceau mythique pour cette nouvelle branche de rois. La dynastie capétienne avait eu le sien, construit dans les poëmes du moyen âge et les chroniques calquées sur ces poëmes. Si la poésie bourgeoise s'opiniâtrait à représenter Hugues Capet comme le fils d'un boucher de Paris, si le Dante osait lui faire dire dans son *Purgatoire :* « Figliol fui d'un beccaio, » la poésie des châteaux le vengeait de ces vulgarités en le rattachant à la dynastie carolingienne, tantôt par un prétendu Childebrand, frère de Charles Martel et ancêtre de Robert le Fort, tantôt par lui-même, que les poëtes mariaient, ici, à une fille de Louis le Débonnaire, là, à une fille de Louis le Bègue ou de Louis d'Outre-Mer : ils n'y regardaient pas de si près. Du domaine des fictions populaires, ces mensonges accrédités passèrent en partie dans l'histoire. D'ailleurs aussi les souverainetés étrangères avaient leurs fables originelles qui relevaient leur dignité et avec lesquelles il fallait compter devant les masses ignorantes, parfois même devant la politique. Les partisans de la maison de Bourbon, ses admirateurs, ses flatteurs ne voulurent pas qu'elle restât inférieure à la maison capétienne, sur laquelle elle s'était entée : on prépara une apothéose

Digitized by Google

éclatante de ces vieux Archembauds que l'histoire avait tant de peine à débrouiller, et, à défaut de la poésie, ce fut l'érudition qui la mit au jour. Childebrand était à la mode, la fraude s'adressa à Childebrand.

Vers 1680, au moment où des flots d'encre coulaient encore à propos des origines capétiennes, la question des origines bourboniennes se posa par la publication d'une charte trouvée, disait-on, parmi les titres du prieuré d'Iseure. C'était un acte de donation émané d'un Childebrand II, fils de Nibelung, dans la dix-neuvième année du règne de Louis le Débonnaire. De ce Childebrand II, on remontait aisément à Childebrand Ier; Bourbons et Capétiens se donnaient la main à l'origine des temps carolingiens : les deux noms se valaient.

L'émotion fut grande parmi les érudits à l'apparition de cette pièce; mais la fabrication en était si habile qu'ils se partagèrent. Ménage la rejeta sans hésitation; Baluze y mit moins de netteté; Mabillon voulut examiner l'original. On en était là, quand neuf autres pièces de la même nature et prouvant la même thèse furent lancées dans le public coup sur coup, comme sortant du trésor de Souvigny, le grand chartrier de la seigneurie de Bourbon. Ces actes embrassaient les IXe et Xe siècles. L'émotion, comme on le pense bien, fut au comble. Mabillon partit pour le Bourbonnais avec son compagnon de recherches, dom Michel Germain; mais ils n'allèrent pas plus loin que les portes du monastère : le prieur venait de mourir et les archives étaient encore sous les scellés : ce fut la défaite qu'on leur donna, et ils repartirent sans avoir vu les originaux qu'ils venaient contrôler.

Les lettres avaient alors pour Mécène et pour gardien sévère un ministre, non moins ami de la vérité que des glorifications qui pouvaient arriver à son maître : c'était Colbert. Tout ce bruit l'alarma; il craignit quelque fourberie compromettante pour la majesté royale, et ordonna à l'intendant de Moulins, M. de Bouville, de faire une enquête à Souvigny, au sujet des pièces publiées. L'enquête eut lieu dans la forme administrative et avec toute la compétence qu'y pouvait mettre un intendant. Le rapport ne fut pas favorable aux chartes : elles étaient suspectes, y disait-on; un très-savant religieux, le P. André, prieur des Carmes de Moulins, autorisé par le roi à recueillir les papiers relatifs à la maison de Bourbon, pour en rédiger l'histoire, avait trouvé ces pièces au fond d'un sac déposé

Digitized by Google

dans le trésor; personne ne les avait vues avant lui, et aucun inventaire n'en faisait mention. Quant à la charte d'Iseure, le même P. André la tenait des mains de la prieure, qui ne se connaissait point en ces sortes de choses. L'enquête, du reste, cherchait à justifier contre toute imputation de fraude les nonnes d'Iseure et les religieux de Souvigny, et par suite aussi le P. André.

Colbert, de plus en plus inquiet, donna l'ordre à M. de Bouville de lui apporter les originaux eux-mêmes, et il les fit examiner en sa présence par Mabillon et Baluze. Quel tribunal plus compétent la science diplomatique elle-même aurait-elle pu choisir? Les pièces furent condamnées, et rien ne fut négligé de ce qui pouvait rendre la condamnation éclatante; caractères de l'écriture, couleur du parchemin, teinte de l'encre, et jusqu'à la colle adhérente au dos d'une des pièces et qui prouvait que le parchemin avait été détaché récemment d'un vieux registre, tous ces indices matériels, réunis aux preuves tirées de la science, démontrèrent jusqu'à l'évidence la réalité de la fabrication. Mabillon dicta lui-même l'arrêt, et Baluze rédigea le procès-verbal de la conférence; nous possédons encore ce curieux document, déposé dans ses armoires à la Bibliothèque impériale.

On eût pu croire l'affaire terminée, et les fausses chartes frappées d'un discrédit éternel après un tel arrêt: il n'en fut rien. La flatterie les invoqua, et nos grands recueils historiques les admirent au moins partiellement. Le *Gallia Christiana* fut du nombre, ainsi que le Recueil des historiens de la France et des Gaules; il est vrai qu'à ce moment dom Bouquet n'était plus. Les généalogistes de la maison de France, ceux de la maison de Bourbon, enfin *l'Art de vérifier les dates*, suivirent le système établi par les prétendus titres : les savants qui les dirigeaient adoptèrent sans doute de confiance, sans examiner eux-mêmes ou discuter les pièces, et craignant peut-être de le faire. Puis, il faut le dire, la France aux XVIIe et XVIIIe siècles, croyait sa grandeur intéressée à la gloire de ses rois. La stabilité de la monarchie semblait dépendre de son ancienneté, et on aimait à placer dans la diversité de ses dynasties successives quelque chose de cette unité dont le besoin se faisait déjà sentir en administration et en politique. Quel prestige d'ailleurs environnait un nom que Louis XIV portait sur le trône et Condé sur les champs de bataille! L'opinion publique acceptait la fiction, en raison des grandeurs véritables; et il eût été dangereux de blesser la royauté, inviolable

Digitized by Google

sous le patronage d'un tel préjugé. Fréret s'en aperçut plus tard quand il voulut retrancher de la liste des rois de France trois ou quatre barbares, Mérovingiens vrais ou prétendus, qui eussent fait assurément triste figure à la cour de Versailles. Mais tel était l'esprit du temps: la vérité attendait la liberté pour devenir inviolable à son tour.

M. Chazaud a revisé tout ce procès sur pièces, et je ne sache pas de juge d'instruction plus sagace, d'investigateur plus consciencieux. Il a tout revu, tout examiné, et il a été plus loin dans son jugement que M. de Bouville et Baluze lui-même; il a accusé le P. André. Il est évident, d'après les preuves accumulées par M. Chazaud, que le vrai faussaire était ce prieur des Carmes de Moulins, qui préparait ainsi une histoire véridique de la maison de Bourbon, et qu'il avait pour complice le duc d'Épernon-Rouillac, historien lui-même, et auteur d'un livre fantastique sur les premiers temps de la monarchie. Au reste, toutes ces questions, naguère si brûlantes, sont aujourd'hui mises à néant par la publication faite en 1839 de la Chronique de Richer, qui nous donne, avec l'autorité d'un contemporain, la vraie version sur la descendance de Hugues Capet, issu, par Robert le Fort, d'un Germain nommé Witichin. Toutefois sachons gré à M. Chazaud de nous avoir initiés aux détails de ce curieux procès : les misères de la science historique sont encore de l'histoire.

Il y a loin de la généalogie des sires de Bourbon à celle des sires de Châteauneuf, dont M. Merlet nous entretient dans son mémoire, et du royaume de France à la modeste baronnie du pays de Thimerais, *pagus Theodemerensis*, comme l'appellent les chartes; mais ces petits barons avaient le cœur plus haut que leur rang, et l'épée plus longue que leur domaine, quand ils étaient en face de l'Anglais. Placé dans cette marche qui séparait la terre de France du duché de Normandie, le château de Thimert (ce fut son premier nom) avait été bâti, en 1050, par Gaston, premier de ces seigneurs, comme un avant-poste du royaume de France; Guillaume le Bâtard s'en étant emparé pour en faire à son tour un avant-poste de la Normandie, le roi de France l'assiégea, le prit et le rasa, comme trop difficile à garder. Reconstruit quelques années après, le château de Thimert prit le nom de Châteauneuf, qui resta celui de la baronnie.

Il en sortait de terribles barons qui, créés uniquement pour se

Digitized by Google

battre, cherchaient querelle à tout le monde, quand ils n'avaient en face d'eux ni Anglais ni Normands, et ne ménageaient guère le roi de France et surtout leurs voisins. Un d'eux, Gervais Ier, grand sénéchal de Philippe-Auguste, et qui avait acquis cette baronnie par son mariage avec Mabile de Châteauneuf, se battit tant et si rudement, que l'évêque de Chartres, Yves, ardent promoteur de la paix de Dieu, l'excommunia comme un violateur incorrigible de la sainte trêve. Gervais, en effet, craignant de ne se point amender en France, prit la croix et alla guerroyer en Palestine. Son fils, Hugues, qui lui succéda, fut comme lui batailleur effréné, et de plus excommunié comme lui. Il s'était rendu si redoutable aux Anglais, que Henri Ier d'Angleterre voulut acheter le baron et la terre en offrant en mariage à Hugues sa fille naturelle Marie; l'accord allait se conclure lorsque l'évêque de Chartres intervint de nouveau : Hugues et Marie étaient cousins au sixième degré, et l'évêque mit l'interdit sur cette union, incestueuse aux yeux de l'Église. Hugues resta donc français, et le bras droit de Louis le Gros dans la Marche de Normandie. Son intrépidité le fit tomber aux mains des Anglais, qui l'envoyèrent dans leur île, où ils le gardèrent cinq ans prisonnier.

On peut regarder ce Hugues de Châteauneuf comme le type des barons de Thimert au moyen âge, et il eût pu être le héros de quelque épopée, si le Thimerais avait possédé des poëtes. Après le xve siècle et la fin des guerres anglaises, l'importance de cette guerroyante famille diminue graduellement, et la baronnie de Châteauneuf va tomber inconnue, en 1789, dans le gouffre où s'éteignirent toutes les baronnies, grandes ou petites. Châteauneuf est aujourd'hui une petite ville du département d'Eure-et-Loir et de l'arrondissement de Dreux, à 24 kilomètres de Chartres. Je ne sais si son château existe encore, mais M. Merlet a bien fait de ressusciter, au moyen des chartes qu'il trouvait sous sa main, cette lignée de vieux barons français, à qui l'*Art de vérifier les dates* n'accorde pas même un article. Il a composé son travail entièrement sur des pièces inédites, avec le soin et la sagacité que nous lui connaissons et qui lui ont valu d'éclatants succès à nos concours. Sans doute, les sires de Châteauneuf restent bien effacés dans les destinées générales de la France, mais ils ont existé avec une certaine grandeur locale, et, grâce à M. Merlet, l'histoire désormais devra compter un peu avec eux. Puis, Messieurs, c'est quelque chose pour un érudit que de combler une

Digitized by Google

lacune de l'*Art de vérifier les dates*. A de pareils travaux, on peut appliquer le mot du poëte romain :

In tenui labor, at tenuis non gloria.

La généalogie de la maison de Thouars offre au fond un plus grand intérêt, parce que c'est celle d'une famille ancienne et historique, dont les commencements ont laissé jusqu'à ce jour plusieurs difficultés à résoudre. M. Imbert a tenté l'entreprise en se renfermant dans la période comprise entre la fin du IXe siècle et celle du XIVe, époque où la vicomté de Thouars passa de la famille qui en portait le nom dans la maison d'Amboise. C'est assurément la partie la plus difficile à débrouiller, et, pour y parvenir, l'auteur a compulsé les nombreux manuscrits de D. Fonteneau et aussi les archives de la maison de Thouars, que M. Marchegay a mises à sa disposition. Néanmoins, quelques points laissent prise à la critique. Ainsi la suite des premiers seigneurs de Thouars, telle que la donne M. Imbert, diffère de celle qui est publiée dans les *Grands officiers de la Couronne*, du P. Anselme; il s'appuie sur un mode particulier de succession usité dans cette famille et déjà signalé par Besly. Le P. Anselme n'a pas adopté cet ordre, parce qu'il assure que, dans ses travaux ultérieurs, Besly s'est contredit. M. Imbert aurait dû étudier davantage cette question de détail et appuyer sur des preuves valables les motifs de sa préférence. On pourrait lui reprocher, sans injustice, d'admettre trop vite les assertions venues de seconde main. Dans cette branche de travaux historiques, plus encore que dans les autres, c'est aux sources, toujours aux sources qu'il faut recourir. L'auteur du mémoire sur la maison de Thouars est aussi trop porté à attribuer aux sceaux et aux blasons, dont il invoque le témoignage, une date reculée que la science héraldique n'admet pas, tandis que, d'un autre côté, il ne fait point usage de quelques autres sceaux à date certaine, dont il se serait servi utilement. Cependant, et sous le bénéfice de ces réserves, son travail, après révision, sera beaucoup plus complet que certains articles de l'*Art de vérifier les dates*, surtout s'il ajoute à ses recherches une mention succincte de la suite des seigneurs qui ont possédé la seigneurie de Thouars jusqu'à la Révolution.

Si l'on veut établir un parallèle entre les deux derniers mémoires dont je viens de parler, on trouve que le travail de M. Merlet est mieux fait et plus achevé, mais qu'il a peut-être coûté moins de

Digitized by Google

peine, et que celui de M. Imbert, plus important par le fond et plus chargé de difficultés, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la précision scientifique. Après avoir mis ces diverses considérations dans une équitable balance et pesé les mérites respectifs de l'un et de l'autre Mémoire, le Comité a pensé qu'il y avait lieu de décerner à chacun des deux concurrents une mention très-honorable.

Tels sont les Mémoires que nous avons distingués dans ce concours de 1865, qui marquera par l'excellence de ses résultats. Deux autres ouvrages envoyés n'ont pu y être compris, pour des raisons diverses et que je vais expliquer.

Le premier est une notice généalogique sur les comtes de Ferrette, issus des sires de Montbelliard, dont l'auteur est M. Quiquerez. Elle est imprimée et extraite des Mémoires de la Société de Montbéliard.

L'auteur y a groupé beaucoup de faits utiles, mais il s'est peu servi de documents originaux. Bien qu'il annonce avoir pris connaissance directe des archives de Bâle, où se trouvent beaucoup de titres sur les comtes de Montbelliard et de Ferrette, M. Quiquerez cite toujours ces documents d'après des ouvrages imprimés.

L'*Art de vérifier les dates*, qu'il me pardonne de le lui dire, semble ne pas exister pour lui; il ne cite pas une fois cet ouvrage. M. Quiquerez manque par là à une des conditions essentielles du concours, qui était de provoquer un travail complémentaire ou rectificatif de l'une des généalogies données par les Bénédictins, en montrant, par une comparaison perpétuelle, ce que l'on empruntait à ces savants, ce qu'on modifiait et ce que l'on ajoutait à leur travail.

Le second envoi fait au Comité est un ouvrage considérable en deux volumes, qui, réunis, forment près de 1,400 pages; il a pour titre : *Histoire du Sénat de Savoie et des autres compagnies judiciaires de la même province*, par M. Eugène Burnier, juge au tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne.

L'objet du livre est de retracer les destinées de l'illustre compagnie judiciaire qui, depuis les origines de la monarchie piémontaise jusqu'au statut de Charles-Albert, a rendu en Savoie ses arrêts souverains. Il embrasse une période de cinq cent dix-neuf ans (1329-1848), depuis le jour où le comte Aymon fonda ce conseil, résidant à Chambéry, jusqu'à l'époque où Charles-Albert le dépouilla de son nom et de ses prérogatives pour le réduire au rang d'une simple cour de justice.

Digitized by Google

Élégamment écrit et savamment composé, le livre de M. Burnier nous a beaucoup intéressés, je dois le dire : nous avons apprécié dans l'auteur un érudit consciencieux et sagace, qui a bien exploré les archives de son pays et en a tiré des documents d'un grand prix. Le sujet aussi excitait notre sympathie. Mais ce sujet même est étranger à notre programme, dont il ne remplit point les conditions. L'*Histoire du Sénat de Savoie* ne toucherait aux matières proposées pour le concours que par une nomenclature, exacte sans doute, des présidents, conseillers et membres du parquet de cette compagnie depuis l'origine de l'institution jusqu'à nos jours; mais cette liste n'est accompagnée d'aucun de ces développements généalogiques que nous demandons. Force nous a été d'écarter le livre, malgré son importance générale et ses mérites; mais le Comité a voulu qu'un juste éloge accompagnât l'expression de son regret.

Maintenant, Messieurs, et c'est par là que je terminerai ce trop long discours, j'exprimerai un vœu au nom de mes savants collègues, les membres de la Commission du concours, MM. L. Delisle, Huillard-Bréholle, de Mas-Latrie et Anatole de Barthélemy, dont je me félicite de n'avoir été ici que l'interprète, et ce vœu je l'exprimerai en mon nom comme au leur : c'est que les Mémoires dont les auteurs vont être dans un instant proclamés ne restent pas à l'état de purs documents, qu'ils deviennent bientôt des ouvrages. Comment, en étudiant les actes émanés des princes d'une petite dynastie, ne serait-on pas amené à écrire l'histoire de ces princes, à tracer le tableau de leur gouvernement? Et, je suis heureux de le dire, nous avons pu juger par un examen attentif de ces travaux que les qualités du style y marchent souvent de pair avec le mérite de l'érudition. Des exemples récents doivent encourager les auteurs couronnés à courir cette seconde carrière. Un des premiers lauréats de nos concours achève en ce moment, sur les comtes de Champagne, un travail qui avait commencé par être, comme ces Mémoires, une œuvre d'érudition pure et qui est devenu un bon livre. La part que M. d'Arbois de Jubainville a faite aux chartes est un des caractères qui distinguent ce livre et qui en ont consacré le succès. Je placerai près de lui M. Douet d'Arcq, de la Société des Antiquaires de Picardie, pour le volume qu'il a publié en 1855, au nom de cette compagnie. L'idée de réunir méthodiquement tous les actes relatifs à l'administration d'un grand fief, tel que le comté de Beaumont-sur-Oise, a droit à tous nos éloges, et dans une fête

Digitized by Google

à laquelle sont conviés les représentants de la science historique dans tous nos départements, il me sera permis de féliciter la Société des Antiquaires de Picardie de cette excellente publication, et la Société de l'Aube du très-remarquable travail qui s'achève sous son inspiration et son patronage.

Digitized by Google

Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Chéruel, secrétaire de la section.

Jamais les Sociétés savantes n'avaient répondu avec autant d'empressement à l'appel de M. le Ministre de l'Instruction publique. La Société des antiquaires de Normandie et l'Académie de législation de Toulouse, les Sociétés savantes de Bordeaux et de Strasbourg, de Lyon et de Dunkerque, de Nancy et de Poitiers, de Rennes et de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Nantes, de Lille et de Dijon, de Metz et d'Agen, d'Arras et de Montpellier, de Meaux, de Sens, d'Angers, de Tours, de Besançon, etc. avaient envoyé des travaux d'un mérite incontestable, dont la lecture a rempli les trois séances du 19, du 20 et du 21 avril et excité l'intérêt d'un public nombreux et sympathique. Il a été impossible d'épuiser la liste des membres de Sociétés savantes qui s'étaient fait inscrire, et nous serons forcés, à notre grand regret, de nous borner à mentionner le titre de quelques-uns des travaux préparés pour le congrès de la Sorbonne.

Le savant doyen de la faculté des lettres de Strasbourg, M. Bergmann, membre de la société littéraire de la même ville, a inauguré la séance du 19 avril par la lecture d'un mémoire sur quelques passages mal interprétés de la *Divine Comédie* de Dante. L'auteur s'est proposé de prouver que la pensée du plus grand poëte du moyen âge n'a pas toujours été saisie par les traducteurs, et que, depuis le XIVe siècle, certains passages de son œuvre admirable ont été mal interprétés, même par les meilleurs commentateurs italiens. Après avoir expliqué le vers 30 du premier chant de *l'Enfer : Tellement que le pied ferme était toujours le plus bas*, M. Bergmann montre que les trois bêtes symboliques dont il est question dans les tercets 11-18 du même chant ne désignent pas les péchés de la luxure, de l'orgueil et de l'avarice, que Dante se serait attribués à lui-même, mais qu'elles représentent les trois partis politiques contre lesquels il a toujours lutté comme poëte et comme publiciste, savoir : le parti de la noblesse florentine, divisé en *Blancs* et en *Noirs*, le parti *français* et le parti *romain*. L'auteur du mémoire prouve enfin que, dans ces vers, qui n'ont pas encore été bien compris :

Devant mes yeux s'offrit quelqu'un
Qu'à travers ce *long silence* je vis confusément,

Digitized by Google

l'expression *per longo silenzio* signifie «à travers ce long espace obscur.»

M. Valentin Smith, conseiller à la cour impériale de Paris et membre du comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie des sciences, lettres et arts de Lyon, a continué ses savantes recherches sur la Gaule. Il a lu un travail sur les *divisions territoriales et politiques de la Gaule transalpine à l'époque gallo-romaine.*

Avant d'aborder l'époque gallo-romaine, M. Valentin Smith explique qu'au temps de la conquête des Gaules par César la Gaule transalpine était divisée en trois parties, outre la Province romaine, savoir : la Belgique, l'Aquitaine, la Celtique. (*Gallia est omnis divisa in partes tres, etc*[1].)

I. César n'apporta aucun changement à la division territoriale et politique des Gaules, qu'il réduisit en province, en laissant à quelques cités, qui avaient bien mérité de lui, leur autonomie : *Omnem Galliam*, dit Suétone, *præter socias ac bene meritas civitates in provinciæ formam redegit.*

Deux ans après l'avénement de l'Empire, vingt-sept ans avant Jésus-Christ, Auguste se rendit à Narbonne, où «il présida à une conférence et fit opérer le dénombrement des trois divisions des Gaules conquises par son père[2].»

César avait fait, des trois Gaules tombées sous ses armes, une province romaine. Auguste les incorpora à l'Empire romain, dont il porta les limites jusqu'au Rhin[3].

II. Strabon et Dion Cassius parlent du partage des Gaules opéré par Auguste. Strabon surtout donne des détails précieux, mais qu'il ne faudrait pas accepter aveuglément dans leur intégrité.

Auguste maintint la division générale de la Gaule en quatre parties. Deux conservèrent leur nom : la *Belgique* et l'*Aquitaine;* et deux prirent un nom nouveau : la Province romaine devint la *Narbonnaise*, et la Celtique s'appela *Lyonnaise.* Aucune modification ne fut apportée à la Province romaine, si ce n'est que les *Helvii*, qui en dépendaient, d'après César[4], furent attribués à l'Aquitaine[5].

[1] Cæsar, *de Bell. Gall.* I, I.
[2] Tite-Live, *Epitome* CXXXIV.
[3] Appien, *in Illyr.*
[4] *De Bell. Gall.* VII, VIII, 64, 65.
[5] Strabon, IV, II, 2.

Digitized by Google

Les limites de la Belgique, de l'Aquitaine et de la Celtique, telles qu'elles existaient au temps de César, furent profondément modifiées, afin de briser les habitudes reçues. Celles de l'Aquitaine, qui, à l'époque gauloise, s'étendaient des Pyrénées à la Garonne, furent portées jusqu'à la Loire et englobèrent les peuples compris entre ces deux fleuves. Quant à la Belgique, que la Seine séparait de la Celtique, ses limites furent étendues, au détriment de celle-ci, d'un côté vers l'Océan, de l'autre vers la Loire, jusqu'à peu près au milieu de la partie supérieure de ce fleuve[1].

Et pour mieux atteindre son but de rompre les liens qui existaient entre les Gaulois, Auguste réduisit à soixante le nombre des peuples des trois Gaules, Belgique, Aquitaine et Celtique, dont quatre-vingt-un sont nommés par César et quatre-vingt-dix-neuf par Pline.

« Devant Lugdunum, dit Strabon, à l'endroit où la Saône se joint au Rhône, est construit le temple que tous les Gaulois ont dédié en commun à Auguste; on voit un autel magnifique, sur lequel sont gravés les noms de soixante peuples, représentés par autant de statues[2]. »

Dans sa géographie, Ptolémée donne les noms de soixante peuples dans les trois Gaules, savoir : dans l'Aquitaine, dix-sept; dans la Lyonnaise, vingt-quatre; dans la Belgique, dix-neuf.

Sur les quatre-vingt-un peuples des trois Gaules nommés par César, il y en a trente-cinq dont on ne trouve plus de traces après lui ni dans l'histoire ni dans l'épigraphie.

Continuant l'œuvre de César, ou peut-être même ne faisant que la confirmer, Auguste concède à dix cités le titre de *liberæ* et à quatre celui de *fœderatæ*[3]. Il impose son nom ou celui de César à diverses villes qu'il érige en capitales, souvent en déplaçant le siége de la ville principale d'une cité. La Bibracte des Éduens devient *Augustodunum;* la Gergovia des Arvernes, *Augustonemetum;* l'oppide Bratuspantium des Bellovaques, *Cæsarodunum*, *etc.*

III. Il résulte des témoignages de Pline[4], de Tacite[5] et de Pto-

[1] Strabon, IV, XXXI.
[2] Id. IV, III, 1.
[3] Pline, *Hist. nat.* IV, XXXI, XXXII.
[4] Id. *Hist. nat.* III, V; IV, XXXI, XXXII.
[5] *Annal.* III, XLI; IV, LXXIII; XI, XVIII; XII, XVII, XIII, LIII; *Hist.* I, 1, 9, 12, 58, 59.

Digitized by Google

lémée[1] qu'un grand changement fut apporté à la division territoriale établie par Auguste et dont Strabon a fait connaître les bases :

1° Les *Helvii*, qui avaient été distraits de la Province romaine, devenue la Narbonnaise, furent restitués à celle-ci;

2° La Celtique et la Belgique de César, qui avaient été profondément modifiées dans la partie supérieure de la Loire, recouvrèrent leurs anciennes limites sur ce point, en ce sens qu'elles furent reportées, comme auparavant, vers la Seine; l'Aquitaine conserva le pays compris entre la Garonne et la Loire;

3° D'un autre côté, les Séquanes, les Helvètes et les Lingons furent enlevés à la Lyonnaise et attribués à la Belgique;

4° Enfin la Belgique fut subdivisée en trois parties : la *Belgique* proprement dite, la *Germanie inférieure* et la *Germanie supérieure*.

IV. Jusqu'à Dioclétien, la division de la Gaule transalpine en quatre provinces ne reçut aucun changement.

Alors, l'empire étant ébranlé dans tous ses fondements, Dioclétien introduisit de grandes réformes. Il créa quatre grandes divisions gouvernementales, et en même temps il établit quelques divisions nouvelles dans les provinces, que Lucius Cecilius reprochait à cet empereur d'avoir morcelées : *Provinciæ quoque in frusta concisæ*.

Constantin suivit le même système de division et de morcellement. Il fit de Constantinople une seconde métropole de l'empire; il établit quatre préfectures divisées en diocèses administrés par des vicaires; chaque diocèse subdivisé en provinces administrées par des proconsuls ou des présidents.

L'on ne possède aucun document précis faisant connaître quel changement fut apporté par Constantin dans les provinces de la Gaule, si ce n'est une loi de l'an 419, insérée au code Théodosien, qui fait mention de la Lyonnaise première. Mais, sous l'année 354, Ammien Marcellin fait connaître une division territoriale de la Gaule transalpine qui ne peut être l'œuvre que de Constantin ou de ses fils, division suivant laquelle l'on comptait douze provinces, dont huit dans la Gaule, deux dans l'Aquitaine et deux dans la Narbonnaise, provinces qui, à partir de cette division, figurent dans la géographie territoriale et politique comme séparées de la Gaule.

Vers l'an 469, Sextus Rufus indique quatorze provinces, au lieu de douze qu'on trouve dans Ammien Marcellin. Le concile d'Aquilée

[1] I, VI, VII, VIII.

Digitized by Google

en présente quinze. Enfin, entre les années 395 et 401, eut lieu la dernière division territoriale des Gaules, qui éleva à dix-sept le nombre des provinces, par la subdivision des six Lyonnaises, c'est-à-dire par la formation de la troisième et de la quatrième Lyonnaise. Les dix-sept provinces comprenaient cent quinze cités ou peuples.

A la lecture du savant mémoire de M. Valentin Smith sur les antiquités gauloises, a succédé une communication d'un caractère tout différent. M. Charma, doyen de la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a donné à l'assemblée lecture d'un précieux manuscrit, resté inconnu jusqu'ici, malgré l'intérêt puissant qui s'y attache. C'est un exposé, extrêmement remarquable, des procédés et des méthodes appliqués à l'éducation physique, intellectuelle, morale et religieuse des trois petits-fils de Louis XIV, les ducs de Bourgogne, d'Anjou, et de Berry, placés sous la direction du duc de Beauvilliers et du célèbre archevêque de Cambrai. Plus d'une révélation, dont l'histoire du grand siècle devra tirer parti, sort de cette pièce curieuse, que nous ne pouvons analyser ici (il la faudrait citer tout entière), mais que le Ministère publiera bientôt avec les observations qu'elle a suggérées à M. Charma, qui n'a pu que les indiquer en quelques mots avant de commencer sa lecture. M. Charma a, d'ailleurs, eu le talent, par le soin avec lequel il a fait ressortir les moindres détails de ce manuscrit, d'exciter vivement l'intérêt de l'auditoire.

M. A. Desplanques, membre de la Commission historique du Nord, archiviste de ce département, s'est efforcé de démontrer, d'après des documents que l'on croyait perdus et qui ont été retrouvés, il y a quelques années, dans un village voisin de Lille, que de 1424 à 1426, au plus fort de la guerre de Cent ans, les princes anglais ont tramé un complot contre la liberté et la vie du duc de Bourgogne, leur utile mais redoutable allié.

Suivant M. Desplanques, les auteurs de ce sinistre dessein s'y sont laissés entraîner, les uns, comme le duc de Glocester, par ambition personnelle, les autres, tels que les comtes de Suffolk et de Salisbury, par jalousie maritale imprudemment excitée.

Bedfort, qui, en sa qualité de régent du royaume de France, dominait la situation politique, et dont on serait porté à considérer le

Digitized by Google

caractère comme supérieur à de pareils attentats, s'est fait, à un moment donné, contre son beau-frère Philippe, duc de Bourgogne, le chef et l'instrument d'un complot dont il n'a pas dépendu de lui que le monde épouvanté ne vît l'accomplissement.

Telle est la thèse que soutient M. Desplanques, en se livrant à une analyse raisonnée des six ou sept pièces, aujourd'hui réintégrées dans son dépôt, et sur lesquelles repose l'accusation. Après avoir discuté le degré d'*authenticité* ou de *véracité* de ces pièces, il les rapproche de documents analogues, dont l'existence, aux archives de la Côte-d'Or, lui a été révélée par le rapport de M. Gachard sur le fonds de la Chambre des comptes de Dijon, et dont il déclare devoir une copie textuelle à l'obligeance de son collègue M. Garnier.

La thèse développée par M. Desplanques n'est point nouvelle : elle avait été adoptée par MM. Michelet et Vallet de Viriville, lorsqu'on ne connaissait plus les documents de Lille que par le résumé qu'en avait donné le dernier des Godefroy, avant la Révolution de 1789, dans l'inventaire des titres de la Chambre des comptes de cette ville.

M. Kervyn de Lettenhove, depuis que ces précieuses pièces sont venues reprendre leur place aux archives du Nord, a, de nouveau, appelé sur elles l'attention du public érudit. Le mérite de M. Desplanques sera de les avoir mises en pleine lumière, et d'avoir concouru ainsi à l'éclaircissement d'un problème historique dont il hâtera la solution.

M. Combes, membre de l'Académie de Bordeaux et professeur à la Faculté des lettres de la même ville, a tiré des archives royales de Turin, une intéressante étude sur les anciennes relations de la France avec la maison de Savoie.

M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas, a lu un mémoire sur la condition des doyens, professeurs, agrégés et lecteurs de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson de 1572 à 1766. Dans cette nouvelle étude, à laquelle le rétablissement d'une faculté de droit à Nancy donne un caractère d'opportunité, M. Maggiolo ne s'est pas borné à retracer les principaux incidents de la vie intime de l'ancienne faculté; il a rappelé aussi les grandes époques de l'histoire du peuple lorrain, si digne d'unir ses destinées à celles de la France, dont il fut plus d'une fois l'allié fidèle et jamais le vassal.

Digitized by Google

M. Maggiolo continue, avec une patiente sagacité, à recueillir les documents épars dans les archives; il relève les textes, il les interroge à nouveau, et soulevant d'une main exercée le voile qui nous dérobe le passé, il reconstruit peu à peu l'université lorraine avec son droit coutumier et ses prérogatives, avec ses misères et ses rivalités comme avec ses vertus et ses gloires.

M. Dansin, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, et professeur à la Faculté des lettres de la même ville, a exposé, d'après des documents inédits, l'état des libertés provinciales et de l'esprit public en Normandie, en 1788. Cette savante étude est le résultat de recherches faites par M. Dansin dans les papiers de la famille d'Harcourt. Les travaux des publicistes sur la partie du XVIIIe siècle qui a précédé immédiatement la Révolution ont amené des découvertes pleines d'intérêt sur le mode d'administration de l'ancien régime; elles ont montré en particulier que, sous une apparence de fixité, cette administration était assez fréquemment l'objet des transformations les plus radicales. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle on voit presque partout le pouvoir irresponsable des intendants se substituer au gouvernement des provinces par leurs États particuliers. Les abus qu'engendre cette révolution administrative ne tardent pas à faire sentir la nécessité d'y apporter un remède, et de nombreux publicistes demandent, pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, que le pays soit appelé de nouveau à prendre part à ses affaires. De là l'institution des assemblées provinciales, qui est étendue à toute la France en 1787. L'expérience, tentée pendant une année, avait été des plus favorables, et tout semblait promettre une longue carrière à l'institution nouvelle, quand un édit du Conseil vient la bouleverser brusquement après quelques mois. Cet édit autorise toutes les provinces qui ont eu des États particuliers à en demander le rétablissement et à les faire revivre avec leurs vieilles formes. La Normandie était naturellement au nombre de ces provinces, et les papiers de la maison d'Harcourt, qui, pour la plupart, sont encore inédits, permettent de se faire une idée exacte de l'esprit avec lequel la province accueillit cette nouvelle révolution administrative.

Ce que ces papiers constatent tout d'abord, c'est un sentiment d'enthousiasme général à la nouvelle du rétablissement des États. On croit déjà voir revivre la *Charte aux Normands*, et toutes les

Digitized by Google

libertés qu'elle abritait. Aussi se porte-t-on avec ardeur à la recherche des précédents, et s'efforce-t-on d'éclaircir tout ce que les traditions concernant les États provinciaux pouvaient avoir de douteux. Mais, à mesure que ces éclaircissements jaillissent des recherches qui sont faites dans tous les dépôts publics, l'enthousiasme fait place à la réflexion, et la réflexion fait naître de nombreuses réserves. Le tiers craint que le rétablissement pur et simple des États, avec la distinction des trois ordres et la prééminence numérique assurée aux deux ordres privilégiés, ne lui soit trop défavorable, et il voudrait bien faire introduire dans les États, ainsi restaurés, une partie de l'organisation qu'on venait de donner aux assemblées provinciales. Les ordres privilégiés réclament de leur côté, et c'est l'occasion d'un conflit qui prend rapidement un caractère d'aigreur et de haine. Un certain nombre de membres de la noblesse est favorable, il est vrai, aux demandes du tiers, mais ces voix isolées ne représentent qu'une minorité, et la grande majorité des deux ordres privilégiés repousse dédaigneusement les innovations qu'on réclame.

A cette cause de conflit s'en joint encore une autre, à propos de la ville qui devra être le siége des nouveaux États. Les droits que Rouen semble avoir tout particulièrement à cet honneur lui sont vivement disputés. La moyenne Normandie réclame pour Lisieux, la basse Normandie pour Caen, et Rouen, de son côté, revendique ses droits avec une extrême énergie. Les rivalités locales ajoutent ainsi leurs ferments à ceux qu'avaient fait naître les dissentiments des classes et les suggestions de l'esprit de caste.

Si l'on essaye de résumer en quelques mots les impressions qui naissent de l'étude de ces documents, on trouve d'abord que l'esprit public était singulièrement actif en Normandie, à cette date de 1788; on constate, en second lieu, que le tiers état avait conquis dans toute la province une importance considérable, qui était, il est vrai, contrariée par la résistance des ordres privilégiés, ainsi que par les passions et les rivalités locales. Aussi doit-on se demander pourquoi la Couronne avait cru devoir substituer brusquement à l'institution des assemblées provinciales, si favorable à ses intérêts comme à ceux du tiers, celle des États provinciaux, qui ne pouvait reparaître que pour être une occasion de violents débats et de conflits de toute sorte; et la seule explication qu'on puisse trouver, c'est que le Pouvoir était, comme l'opinion, incertain entre le droit his-

Digitized by Google

torique et le droit nouveau, que l'on commençait à pressentir, et qu'il était animé des mêmes inquiétudes et du même besoin de changement que l'esprit public.

M. Chotard, membre de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, a tiré des lettres du roi Charles VIII et de son secrétaire, Robertet, des renseignements importants et authentiques sur l'expédition de ce roi en Italie (1494-1495).

La bibliothèque de la ville de Nantes, dit M. Chotard, possède sur l'expédition de Charles VIII en Italie des documents qui, imprimés au temps de ce prince, ne sont pas entrés en ligne de compte dans les jugements portés sur ce roi. Ce sont des lettres écrites pendant l'expédition; il y en a neuf, qui sont signées par Charles lui-même; les autres sont d'un secrétaire, Robertet, excepté trois, qui sont écrites, l'une par Louis d'Orléans, l'autre par d'Aubigny, et la dernière par un gentilhomme inconnu, nommé Gilbert Pointet: cette dernière, qui raconte la bataille de Fornoue, est très-intéressante. Ces documents, qu'on peut dire nouveaux, sont bien plus favorables à Charles VIII que les récits des historiens. Ils nous révèlent en lui, d'après l'appréciation de M. Chotard, une force d'intelligence et de caractère qu'on ne peut plus nier. C'est lui qui détermine et qui conduit la guerre; les retards viennent du mauvais vouloir des gentilshommes et des courtisans. Dès qu'on marche, il règle lui-même les étapes, prépare les approvisionnements; l'armée lui doit sa belle tenue et sa conservation. Il est attentif et vigilant dans les négociations; il les dirige heureusement. A Rome, il sait se garder contre les Romains et le pape, et il termine à son avantage un traité difficile; il triomphe des séductions les plus habiles et demeure le maître.

On a dit que cette guerre n'avait été qu'une promenade militaire. Les lettres d'Italie sont pleines des preuves de la résistance des Italiens, depuis le combat de Rappallo jusqu'à la chute des châteaux de Naples. L'opinion a été égarée par quelques vers, écrits et envoyés dans la joie du triomphe, et où les Français oublient après la lutte le prix qu'elle leur a coûté. A Naples, le roi vivait dans les tranchées, surveillait tous les travaux. Les châteaux pris, il réforme les abus, met un frein aux exactions des agents des finances, et, pour rétablir la justice, il appelle de France le président de Bourgogne, qu'il fait protonotaire.

Digitized by Google

La guerre le surprend occupé de cette réformation. Il revient par une marche foudroyante, et à Fornoue disperse la coalition des Allemands et des Italiens. La lettre de Pointet lui attribue tout l'honneur de la victoire.

Ce jeune roi est donc, tout ensemble, homme de guerre, négociateur et même administrateur; et, de plus, avec quelle vivacité il admire les beautés de l'Italie, beautés de la nature et beautés des arts! quelle fraîcheur dans la pensée! quelle grâce dans l'expression! Il n'a rien manqué à Charles VIII, mort trop tôt, pas même cette fleur de poésie, qui, comme on l'a si bien dit, est le plus beau joyau de la couronne des Valois.

M. Chotard annonce l'intention de justifier ces appréciations, qui sont peu d'accord avec le jugement que la plupart des historiens ont porté sur Charles VIII, par la publication des documents dont il n'a pu présenter qu'une rapide analyse.

M. Tissot, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, a ouvert la séance du 20 avril par la lecture d'une savante et intéressante dissertation sur l'*Établissement et les statuts de l'inquisition en Franche-Comté.* L'inquisition fut établie dans le comté de Bourgogne en 1247. Un des inquisiteurs généraux du pays, Jean des Lois, publia, en 1628, sous le titre de *Speculum inquisitionis Bisuntinæ et ejus vicariis et officiariis exhibitum*, un volume de plus de 900 pages. Cet ouvrage comprend trois choses : les origines de l'institution, les lettres commissoires de Jean des Lois, et toutes les pièces émanées du Saint-Siége, qui sont, dans la pensée de l'auteur, comme un commentaire destiné à établir l'indépendance de l'inquisiteur général de la province à l'égard de la double autorité temporelle et spirituelle du pays. On voit, quoique l'auteur ne le dise pas d'une manière bien explicite, que la pensée de cette publication lui a été inspirée, selon toute apparence, par une opposition qu'il avait dû rencontrer plus d'une fois.

Cet ouvrage, curieux à plus d'un titre, est aujourd'hui oublié. Il mérite d'être rappelé comme monument historique. On y trouve, dans le plus grand désordre, il est vrai, toutes les règles de la procédure du redoutable tribunal; c'est la procédure inquisitoriale par excellence. On se félicite, en la comparant à celle de nos tribunaux criminels, des progrès de la législation. Mais il n'y aurait pas eu lieu de s'applaudir de la différence avant la conquête de la province

Digitized by Google

par Louis XIV. La loi laïque ou civile fut trop souvent inspirée par la loi ecclésiastique. De là les nombreuses condamnations pour cause de sorcellerie par les juges civils eux-mêmes, tels que Boguet. Ce fanatique, d'ailleurs fort érudit, se félicitait d'avoir fait périr quinze cents sorciers en dix ans. Si tous les autres juges de la province avaient eu la même ardeur que celui de Saint-Oyan-de-Joux, aujourd'hui Saint-Claude, le pays eût été plongé dans les horreurs d'une persécution qui n'aurait eu d'égale que les persécutions les plus sanglantes exercées par les fureurs païennes contre le christianisme naissant.

La juridiction de l'inquisiteur général de Besançon ne se bornait pas à la Franche-Comté proprement dite; elle s'étendait à tous les évêchés qui relevaient, comme suffragants, de la métropole bisontine. Les diocèses de Lyon, de Langres, de Lausanne, de Bâle, de Belley, de Sion, de Metz, de Verdun et de Toul en faisaient partie. L'inquisiteur général était donc un personnage qui avait sous ses ordres de nombreux officiers de son choix. Le livre que nous analysons est surtout une instruction pour ces subordonnés. C'est toute une législation criminelle d'un ordre particulier, où se trouvent énumérés avec soin les délits justiciables du Saint-Office, et la manière de les rechercher et de les poursuivre. Quant à l'exécution des sentences, c'était l'affaire du pouvoir séculier, qui n'avait ni le droit de révision ni celui d'abstention. Le pouvoir exécutif qui aurait hésité à exécuter aveuglément la sentence ecclésiastique était condamné, excommunié *ipso facto*. Telle, du moins, était la règle.

M. Tissot a reproduit brièvement, mais sans omettre aucune de ses phases, toute une procédure dans laquelle une pauvre folle, regardée comme sorcière, fut condamnée au bûcher. « Cette procédure, dit M. Tissot en terminant, par quelques-uns de ses traits caractéristiques, c'est-à-dire par la recherche des signes corporels auxquels on prétendait reconnaître qu'un malheureux accusé était réellement sorcier, est encore en vigueur dans certains couvents de l'Italie. Les journaux en ont récemment rapporté des preuves qui ne nous permettent pas de douter que la superstition et la barbarie sont encore aux portes de la civilisation, et seraient prêtes à ressaisir le gouvernement des sociétés modernes, si les gardiens des institutions nouvelles ne faisaient constante et bonne garde. »

M. Malgras, membre de la Société d'émulation des Vosges, a re-

Digitized by Google

tracé les services rendus à l'instruction primaire par le bienheureux père Fourier et le pasteur Oberlin. Tous deux furent inspirés par le sentiment religieux et l'amour de l'humanité. Fourier, né à Mirecourt, passa sa vie à Mattaincourt (Vosges), à titre de curé d'une pauvre paroisse; Oberlin, né à Strasbourg, fut pendant soixante ans le pasteur vénéré du Ban-de-la-Roche; l'un et l'autre, par leurs relations avec les grands de l'époque, avec des souverains, auraient pu aspirer aux plus grandes dignités; ils préférèrent faire le bien dans l'obscurité.

Comprenant parfaitement les besoins du présent et de l'avenir, Fourier pensa que sa tâche ne serait point accomplie, s'il ne mettait tous ses soins à l'éducation de la jeunesse. Dans ce but, il s'attacha quelques âmes d'élite et il fonda, en 1599, la congrégation de Notre-Dame, avec le concours d'Alix Leclerc, qui fut pour lui ce que fut Louise Scheppler pour Oberlin. Fourier eut donc la gloire de devancer les autres fondations de ce genre, puisque son ordre date de la fin du XVIe siècle et les autres du XVIIe.

En 1628, le pape Urbain VIII approuva l'institut de Pierre Fourier. A dater de cette époque, cet infatigable fondateur vit son œuvre s'agrandir; le ciel se plaisait à multiplier ses écoles. Plusieurs villes d'Allemagne suivirent ce mouvement; les bienfaits de Fourier pénétrèrent jusqu'au delà du Rhin. Aujourd'hui, en 1865, vingt-huit établissements de Notre-Dame, vingt-et-un en France et sept à l'étranger, continuent à donner l'éducation; quelques-uns, notamment ceux qui sont connus à Paris sous le nom des *Oiseaux* et de l'*Abbaye-aux-Bois*, ont acquis une juste renommée. Ainsi l'œuvre du bienheureux père est toujours vivante.

Fourier obtint peu des honneurs humains; il les fuyait, mais l'Église lui réservait une de ses plus rares récompenses, il fut béatifié en 1730. «La philosophie, a dit le comte Henri Boulay de la Meurthe, peut applaudir à cette palme accordée à un ministre des autels, dont la vie fut consacrée à propager les lumières.»

Voilà ce que Fourier tenta, il y a plus de deux siècles, pour l'éducation des femmes; voyons ce qu'Oberlin fit un siècle plus tard pour les salles d'asile. Oberlin naquit à Strasbourg, en 1740, mais il est resté vosgien par ses œuvres, puisqu'il a passé sa vie au Ban-de-la-Roche, dans le canton de Schirmeck (Vosges), où se perpétuent, d'une manière admirable, et son œuvre et ses exemples, comme ceux de Fourier se perpétuent dans l'arrondissement de Mirecourt.

Digitized by Google

Oberlin, nommé pasteur au Ban-de-la-Roche, en 1767, fixa sa demeure à Valderbach. Homme d'élite, humble et austère comme Fourier, comme lui aussi il comprit que l'instruction était la base de l'éducation, il savait que plus l'homme est éclairé, plus il est soumis aux commandements de Dieu et aux lois de l'État. Il créa des écoles gratuites pour les jeunes gens, les adultes, des écoles du dimanche, une bibliothèque scolaire, et, digne précurseur d'Owen en Angleterre, et de Cochin en France, le premier il conçut et réalisa l'idée des utiles établissements connus sous le nom de salles d'asile, dont il confia la direction à de pieuses filles, désignées sous le nom de conductrices de l'enfance. Il voulut que les plus petits enfants s'amusassent dans des chambres spacieuses : on y apprenait à lire, à écrire, à parler, à compter, dessiner, tricoter, chanter; on racontait des histoires instructives; on inspirait toutes les vertus aux enfants. Les règlements tracés par Oberlin ne sont autres que ceux qui existent encore aujourd'hui.

Le nom de Louise Scheppler est inséparable de celui d'Oberlin; elle prit part à son œuvre pendant toute sa vie. L'institution des salles d'asile devint très-florissante au Ban-de-la-Roche. Dans la suite, Denis Cochin fonda des asiles à Paris et en devint l'infatigable propagateur, mais c'est à Oberlin et à Louise Scheppler que revient l'honneur de les avoir créées. Aussi l'Académie française décerna-t-elle à l'une le prix des bonnes actions, à l'autre le prix des bons livres sur les salles d'asile, en 1829 et en 1833. Les services d'Oberlin avaient été signalés à Napoléon, mais trop tard; ce fut le gouvernement de Louis XVIII qui eut l'honneur de lui accorder une décoration qu'il méritait à tant d'égards. Oberlin mourut en 1827, après avoir été pendant soixante ans le père du Ban-de-la-Roche.

M. Fr. Michel, membre de la Société des antiquaires de Normandie et correspondant de l'Institut de France, a donné lecture de quelques pages d'une histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise, ouvrage qu'il vient d'achever et qui est encore inédit. Après avoir débuté par rapporter le passage de Strabon relatif à Burdigala, il entre dans quelques détails sur la situation de cet *emporium* et montre combien il était favorable au commerce. Passant ensuite au commerce primitif des Bituriges Vivisques, l'auteur expose d'une ma-

Digitized by Google

nière aussi claire que complète comment se faisait ce commerce, et trace l'itinéraire des marchands de la Méditerranée dans l'intérieur. Le tableau d'une flottille sur la Garonne au ve siècle, d'après Ausone, vient égayer le récit du grave historien, qui compare les barques d'osier des anciens Bretons, décrites par César, avec les bâtiments décrits ou mentionnés par le poëte aquitain. S'appuyant sur les renseignements fournis par Ausone, M. Francisque Michel nous fait connaître la topographie du port de Burdigala et les articles principaux du commerce de cette place, huîtres, vins, etc.

L'auteur entre ensuite dans des détails aussi curieux que précis sur les voies romaines dans l'Aquitaine, et reproduit, toujours d'après Ausone, le portrait d'un marchand gallo-romain au IVe siècle. A ce tableau succède celui de l'Aquitaine au ve siècle, et un récit des ravages des barbares et autres calamités. L'épisode du négociant syrien Euphron, raconté par Grégoire de Tours, ne pouvait être négligé par M. Francisque Michel; il le reproduit avec ce que dit le saint évêque du mauvais état de la Gironde à cette époque reculée. L'invasion des Normands sur les côtes du golfe de Gascogne est racontée d'après les témoignages contemporains, et l'accusation portée contre les juifs de Burdigala, d'avoir livré cette ville aux pirates du Nord, examinée avec soin. Enfin, après avoir parlé avec étendue de la pêche de la baleine sur les côtes voisines et énuméré les divers poissons que fournissaient ces parages, M. Francisque Michel examine les rôles ou jugements d'Oléron, si importants pour la législation maritime du moyen âge.

M. de Formeville, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a tiré des archives ecclésiastiques du Calvados un savant travail sur les droits dont jouissaient autrefois les chanoines de Lisieux. L'histoire de ces chanoines est surtout marquée par leurs luttes incessantes avec les évêques, beaucoup plus souvent pour l'extension que pour la conservation de leurs priviléges, car ils se prétendaient constamment exempts de toute juridiction épiscopale, et, après cinq siècles de procès, il fallut, en 1744, un arrêt solennel du Conseil du roi pour rendre enfin aux évêques de Lisieux le plein exercice de leurs droits imprescriptibles de juridiction.

De son côté, le chapitre possédait des priviléges incontestés qui ne manquaient pas d'importance. Onze chanoines, dont les canonicats remontaient à la première fondation de la cathédrale, vers l'an

Digitized by Google

1055, avaient le titre de barons, de même que les huit premiers chanoines de la cathédrale d'Évreux s'appelaient barons d'Angerville, à cause des prébendes qu'ils possédaient dans cette paroisse.

Un autre privilége des chanoines de Lisieux consistait à exercer à la place de l'évêque, pendant deux jours de l'année, les 10 et 11 juin, à la fête Saint-Ursin, les droits utiles et honorifiques attachés à la qualité de comte de Lisieux. Deux d'entre eux faisaient, en conséquence, une cavalcade dans la ville, revêtus de leurs ornements sacerdotaux, ayant une guirlande de fleurs sur l'épaule et un bouquet à la main, précédés de leurs hommes d'armes et accompagnés d'un brillant cortége.

Il dépendait encore du bon vouloir des chanoines de permettre aux évêques de ne pas traverser la ville, ayant les pieds nus, lors de leur prise de possession de l'évêché.

S'il appartenait aux papes et aux évêques de fulminer des *monitoires* pour découvrir les coupables de certains crimes, le chapitre se croyait en droit d'en faire autant, même contre de simples fraudeurs des droits de la gabelle. Lorsque les évêques faisaient poursuivre quelques crimes commis sur les territoires de leurs prébendes, les chanoines s'y opposaient avec énergie. Enfin ils se croyaient tellement les maîtres de leur cathédrale, qu'ils défendaient aux évêques d'y afficher leurs mandements, etc. En ce qui concernait la censure sur tous les membres du clergé, ils s'en réservaient exclusivement l'exercice.

Au nombre des cérémonies religieuses qu'ils célébraient en dehors de leur canonicat, c'est-à-dire des sept offices de chaque semaine, il faut noter comme étant spéciales à leur église : 1° *l'Adoration de la Crèche*, par les bergers, pendant la nuit de Noël; 2° *la Réconciliation des pénitents*, le jeudi saint, après leur expulsion de l'église durant tout le carême; 3° le chant de l'hymne *Gloria laus*, le jour des Rameaux, au retour de la procession, par des musiciens placés dans une galerie entre les deux tours.

Si parfois, durant sept siècles, quelques faits répréhensibles se sont produits à la charge des chanoines de Lisieux, on doit aussi reconnaître que ce corps, dont quarante-sept membres furent élevés à la dignité épiscopale, fut toujours un des plus renommés parmi les chapitres de France. Dès le commencement du XIIIe siècle, le pape Innocent III disait dans sa cent quatre-vingt-huitième lettre : *Sacrum collegium canonicorum Lexoviensium imprimis spectabile*, et le

Digitized by Google

Parlement de Rouen, en 1774 et 1788, félicitait les chanoines de Lisieux de la noblesse de leur conduite, de leur sagesse et de leurs lumières.

M. Théry, vice-président et délégué de la Société des antiquaires de Normandie, a fait une excursion, pour employer ses expressions, à travers un manuscrit normand de 1720. La bibliothèque de la ville de Caen possède un manuscrit qui fournit des renseignements curieux et précis sur le mouvement littéraire en Normandie, depuis la Renaissance jusqu'aux premiers temps du XVIIIe siècle. Ce manuscrit, consulté par quelques érudits, mais encore ignoré d'un grand nombre, et dont l'impression, plusieurs fois différée pour des raisons d'économie, serait une bonne œuvre, a pour auteur le P. Martin, gardien du couvent des Cordeliers de Caen, ancien provincial de l'ordre, et pour titre : *Athenæ Normannorum*, « l'Athènes normande. »

Le P. Martin, né à Caen en 1639, mort dans cette même ville en 1726, était, avant tout, un homme laborieux et modeste, très-érudit en bibliographie. Lié avec les plus savants personnages de son temps, passionné pour la gloire scientifique et littéraire du pays normand, il a réuni dans 958 notices, qui forment un manuscrit de 554 pages de fine écriture, tout ce qu'il savait (et il savait tout) des poëtes et des prosateurs de la Normandie.

Son exactitude minutieuse et raisonnée, ses recherches scrupuleuses rendent ce travail précieux à tous ceux qui voudraient aborder l'histoire littéraire de cette grande province. Des renseignements précis, une énumération fidèle des œuvres, des dates certaines, voilà ce qu'ils peuvent demander avec confiance au manuscrit du P. Martin.

Lié avec le célèbre Huet, évêque d'Avranches, et son correspondant assidu pendant plus de vingt ans, le P. Martin était consulté, comme une autorité presque infaillible, par le savant auteur des *Origines de Caen*, qui n'hésitait pas à rectifier ses œuvres sur la parole de l'humble cordelier. Martin critiquait Huet avec le plus grand respect, mais avec une implacable exactitude. Quand l'erreur signalée avait quelque importance, il la mettait finement à la charge du copiste. La remarque n'en allait que plus sûrement à son adresse.

On a reproché à ce manuscrit d'être écrit en latin; on a blâmé le P. Martin d'avoir défiguré quantité de noms propres français, qu'il est difficile de ramener à leur forme première. Cette accusation

Digitized by Google

n'est pas sans quelque fondement. Cependant le P. Martin inscrit habituellement le nom français en tête de sa notice, et ne le traduit en latin que dans la suite du discours. Quant au choix de la langue latine, il se justifie par l'époque et par le désir de donner à l'œuvre une plus large publicité.

Le P. Martin, toujours exact, est complet en ce qui touche les poëtes et les prosateurs normands, ses contemporains. Il n'oublie aucun des petits faits caractéristiques que négligent quelquefois les biographes. Il va même jusqu'à l'inutile; mais tout l'utile s'y trouve, et on n'a qu'à étendre la main pour le saisir.

Quelque respect que mérite le *département*, signe de l'unité française, la vieille *province* nous intéresse en produisant son certificat de vie, et, à ce titre, peu d'œuvres sont plus dignes de notre attention que l'*Athenæ Normannorum*.

M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, a lu un mémoire intitulé : *Des patois en général, et du patois normand en particulier*. Il regarde comme trop favorables aux patois les opinions émises par quelques savants modernes. Il recherche l'origine de ces vieux idiomes, et reconnaît l'utilité de l'étude du patois pour l'histoire de notre langue; mais il en limite l'usage : il souhaite qu'on les recueille, non qu'on s'en serve. L'unité du langage lui semble nécessaire à l'unité politique, religieuse, administrative. La fusion d'une foule de peuplades voisines dans une grande nation n'est complète qu'autant qu'elles parlent le même langage. Il faut composer des glossaires de nos patois, comme les antiquaires font des musées, avec des vieilleries de toute espèce, pour l'art, non pour l'usage. M. Julien Travers range les glossaires de nos patois parmi les travaux collectifs que pourraient entreprendre les sociétés savantes des départements. Il émet le vœu que M. le Ministre de l'instruction publique leur fasse un appel dans ce but, et que le plan de l'ouvrage soit donné par le Comité impérial des travaux historiques. Un *Glossaire universel des patois de la France* semble à M. Julien Travers une œuvre de décentralisation littéraire toute naturelle, impossible à rédiger ailleurs que dans la province, et par d'autres hommes que par ceux de la province : elle est désirable, elle est possible, donc elle est légitime.

M. Quesnault, membre de l'Académie de Caen et sous-préfet de

Digitized by Google

Coutances, a retracé, d'après des documents authentiques, le siége de Granville par les Vendéens (14, 15 et 16 novembre 1793).

L'armée vendéenne, battue à Cholet, avait été obligée de quitter son pays, ruiné par ordre de la Convention, et où elle ne pouvait plus vivre. Accompagnée de femmes, d'enfants et de vieillards, elle ressemblait à une peuplade barbare marchant à la recherche d'une patrie. Elle était parvenue à passer la Loire à Varades. L'incapacité du général républicain Léchelle, qui, pour toutes instructions, avait intimé à son armée l'ordre de s'avancer majestueusement et en masse, qui avait lâché pied le premier et rendu ainsi inutiles le courage et l'intelligence de Kléber, Westermann et Savary, avait assuré à cette armée fugitive des succès sur lesquels elle ne comptait pas, à Laval, Entrammes et Craon. Ces victoires lui procuraient de nombreuses recrues parmi les Bretons. Elle s'était réorganisée à Laval. Elle ne devait plus rencontrer d'obstacles devant elle. Ses chefs, qui avaient le choix entre une campagne en Bretagne, province qui leur était dévouée, et la prise d'un port voisin des îles anglaises, d'où ils pourraient tirer des vivres et recevoir des renforts, se prononcèrent pour ce dernier parti. Depuis longtemps ils étaient en correspondance avec les gouverneurs de Jersey et de Guernesey, qui préparaient contre la France une expédition combinée avec les Vendéens. Un corps d'armée, composé d'émigrés et d'Anglais, devait débarquer à Granville, sous la protection de l'armée vendéenne, qui se proposait d'attaquer cette place forte par terre. Une correspondance saisie sur un chef vendéen fait prisonnier donne la preuve de ces projets. Elle constate en outre que, si l'armée ne débarquait pas tout entière, les vaisseaux stationnant à Jersey ou croisant dans ces parages devaient, du moins, au premier coup de canon, fournir aux Vendéens des troupes, des munitions, et surtout des pièces de siége, dont les royalistes manquaient.

La correspondance saisie établit aussi que les Vendéens, enorgueillis par leur dernier succès, avaient la plus grande confiance dans la nouvelle campagne qu'ils entreprenaient. Cette confiance semblait justifiée par l'état de la Normandie, alors presque entièrement soulevée à la voix des Girondins qui n'avaient pas été arrêtés. Elle pouvait être funeste au Comité de salut public. Affaiblie par ses défaites, l'armée républicaine avait été désorganisée par les basses intrigues du général Léchelle. Après avoir été suspendu de ses fonctions pour sa lâcheté, il avait donné sa démission et avait obtenu,

Digitized by Google

par suite de dénonciations calomnieuses contre Kléber et les troupes de Mayence, un décret qui prononçait la dissolution de cette excellente armée et ordonnait de la répartir dans les autres corps.

On ne pouvait compter pour résister aux Vendéens que sur la concentration des troupes détachées en Normandie.

M. Quesnault justifie ces appréciations par des pièces authentiques et fait connaître par des extraits d'actes officiels toutes les mesures qui furent prises par le représentant du peuple Le Carpentier pour organiser la résistance contre l'armée vendéenne.

Il passe ensuite au récit du siége. Arrivés, dit-il, aux portes de Granville, les Vendéens investirent la place et sommèrent la garnison et les autorités municipales de se rendre. Les chefs militaires et les officiers municipaux n'ayant pas répondu à ces sommations, les Vendéens attaquèrent la ville de vive force, comptant la prendre par un coup de main pendant qu'elle serait bombardée du côté de la mer par les Anglais.

Les Granvillais avaient répondu par des boulets aux sommations des Vendéens. Ceux-ci leur opposèrent des batteries de campagne placées sur le fort Gautier, qui avait été abandonné par les assiégés. Un feu terrible de tirailleurs, dirigé des lucarnes des maisons du faubourg par des Vendéens qui s'y étaient embusqués, clouait les canoniers républicains sur leurs pièces. On se décida à incendier ce faubourg. Les bombes et les boulets rouges n'allumant pas assez tôt l'incendie, quelques hommes intrépides, sous la conduite de l'adjudant général Vachot, allèrent y mettre le feu. Activé par un vent violent de sud-est, l'incendie menaça bientôt la ville entière. La population de Granville parvint à s'en préserver à force d'énergie. Cette population n'était pas républicaine, mais elle voyait des ennemis de la patrie dans les Vendéens alliés aux Anglais, pour lesquels elle avait, comme tous les habitants de la côte, une haine violente. Elle résista avec un dévouement et un courage qui rappelaient les temps antiques. Les femmes et les enfants allaient au milieu du feu porter des vivres et des munitions aux batteries.

Les Vendéens tentèrent une surprise contre la place, qu'ils tournèrent, pour l'attaquer du côté de la mer. Ils essuyèrent un feu terrible de deux corvettes canonnières françaises qu'ils prirent pour des vaisseaux anglais venus, comme il était convenu, aux premiers coups de canon, leur prêter main-forte.

Ce dernier échec mit le désordre dans l'armée vendéenne, qui

Digitized by Google

avait perdu plus de 1,500 hommes pendant le siége, et dont beaucoup de chefs étaient tués ou blessés. Les Vendéens reconnurent trop tard qu'ils n'auraient pas dû entreprendre cette expédition avant l'arrivée des Anglais, qui leur manquèrent de parole. Le vent, qui était du sud-est, avait pourtant dû porter le bruit de la canonnade dans les îles situées au nord-ouest de Granville. Il fut entendu, dit M. Quesnault, s'appuyant sur l'autorité de témoins oculaires, par les émigrés de Jersey, qui ne purent déboucher les oreilles du gouverneur; il les tint fermées par ordre de son gouvernement.

Dans la confusion et la terreur où était l'armée royaliste, elle aurait pu être anéantie par l'armée des généraux républicains, en observation à deux lieues de Granville, d'où on devait savoir tout ce qui se passait. Mais le représentant La Planche, qui la commandait en chef, au lieu de tomber sur les Vendéens, prit une direction contraire à celle qu'ils suivirent, sous prétexte de couvrir Cherbourg, qui n'était pas menacé.

Ce siége, dit en terminant M. Quesnault, plein de désappointements pour les royalistes, et qui causa des révoltes parmi leurs soldats, avait transformé une armée victorieuse en un troupeau d'hommes, de femmes et d'enfants incapables de résister à l'attaque d'une armée régulière. Elle se réorganisa pourtant et eut des succès à Dol et à Pontorson; mais, après le combat de Pontorson, elle n'éprouva plus que des revers et fut entièrement détruite à Savenay. On doit considérer le siége de Granville comme un des événements militaires les plus importants de la guerre vendéenne. Tous les désastres des Vendéens qui le suivirent et la terminèrent en furent la conséquence.

Trois jours après, la Convention décréta que Granville et sa garnison avaient bien mérité de la patrie, et que désormais cette ville s'appellerait *Granville-la-Victoire*.

Sous ce titre : *La Ferté-Milon et Racine*, M. Carro, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, a donné de curieux renseignements sur la famille et la patrie de Racine. La Ferté-Milon, restée jusqu'à nos jours modeste petite ville bourgeoise, comme au temps de son illustre enfant, va peut-être voir bientôt se modifier sa calme physionomie; un projet de chemin de fer sonde ses abords, et qui sait si la maison où naquit le grand poëte, si les ruines gigantesques du vieux château, contemporain de celui de Pierrefonds,

Digitized by Google

ne seront point ensevelies ou broyées par l'irruption du rail-way? Dans cette supposition, l'auteur de cette étude a voulu visiter et décrire ce qui reste encore des édifices que dut voir Racine, et le site pittoresque, à la fois imposant ou gracieux, qui dut frapper son enfance.

L'humble maison où la tradition place le berceau du poëte, plusieurs fois modifiée sans doute depuis 1639, conserve cependant quelques traits du caractère architectonique du XVIIe siècle. Orphelin de très-bonne heure, Racine la quitta âgé de onze ans à peine, et ne fit plus à la Ferté-Milon que quelques séjours de vacances; mais il conserva toujours une filiale affection pour sa ville natale, il y revenait de temps à autre visiter sa sœur, qui y était restée et qui lui survécut longtemps.

M. Carro a pu interroger quelques documents locaux : l'acte de naissance de Racine, offrant un léger désaccord avec la plupart des biographies; puis une collection de lettres inédites adressées par ce poëte à sa sœur : ce sont tout simplement d'affectueuses lettres de famille; une d'elle, toutefois, contient un jugement remarquable sur certaines gens en faveur desquels sa sœur réclamait sa bienfaisance.

L'auteur termine son intéressante notice par la description et une appréciation artistique de la belle statue de Racine, due au ciseau de David d'Angers, qui orne l'hôtel de ville de la Ferté-Milon.

M. Cougny, membre de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, a fait ressortir, dans un savant mémoire, les idées philosophiques que contiennent les ouvrages des jurisconsultes du XVIe siècle, et a présenté Simon Marion comme un des types les plus remarquables de ces grands jurisconsultes. Les historiens de la philosophie ne trouvent au XVIe siècle que trois ou quatre noms à enregistrer pour marquer le rôle de la France dans les études philosophiques : le platonicien Ramus, les sceptiques Montaigne et Charron. Mais, outre le président Du Vair, qui a rajeuni le stoïcisme et essayé de le mettre d'accord avec l'enseignement chrétien, la France compte bien d'autres philosophes qu'on peut aussi ranger, si l'on veut, sous les drapeaux des écoles antiques renouvelées par la Renaissance. Seulement, c'est dans la jurisprudence qu'il faut les chercher : les jurisconsultes du XVIe siècle sont tous philosophes; ils le sont dans toute l'acception du mot.

Digitized by Google

Au milieu de l'ébranlement général qui eut lieu à cette époque, ils voulurent donner à leurs doctrines juridiques un point d'appui solide; ils comprirent qu'ils devaient le demander à la conscience et à la raison. Mais ce travail, l'antiquité l'avait fait de diverses manières; dans un siècle amoureux, idolâtre de l'antiquité, ils interrogèrent naturellement les diverses écoles de philosophes.

Ils n'adoptèrent pourtant aucun système à l'exclusion des autres; ils prirent partout, ici plus, là moins. Leur éclectisme n'est point une œuvre de patience, une mosaïque; il a de la vie, et il reçoit du sentiment chrétien qui y domine un caractère tout particulier de grandeur.

Peut-être n'ont-ils pas une puissante originalité. Mais il n'était pas tant besoin de faire du nouveau que de raffermir l'édifice que leur léguaient les siècles, et qu'on n'eût pu facilement remplacer.

Telle fut la tâche qu'ils se donnèrent : ils la remplirent avec courage, et, pour prouver la bonté de leur œuvre, ils commencèrent par prêcher d'exemple autant et plus que de paroles. Ils furent philosophes, c'est-à-dire irréprochables dans leur conduite privée comme dans leur vie publique.

Ils ne manquèrent même pas de hardiesse, et ébauchèrent bravement la révolution que devait achever le siècle suivant; mais ils y mirent de la prudence, et s'en prirent à ce qui pressait le plus, et à ce qu'ils connaissaient le mieux : à la science des lois.

Le droit romain avait fait son temps; ils le traitèrent avec le respect qu'on doit aux grands monuments historiques; mais ils s'appliquèrent à fonder le droit nouveau, le droit français, et ils l'établirent sur les larges et solides bases de la philosophie et du christianisme.

Au milieu des grands légistes de cette époque, les Dumesnil, les Du Moulin, les Bodin, les De Thou, les Loyseau, les Pithou, Simon Marion s'est distingué, avant même G. Du Vair, par ses recherches philosophiques. Il peut être regardé comme le type du jurisconsulte philosophe. Dans un discours d'ouverture qu'il prononça, en 1576, comme avocat général en l'échiquier d'Alençon, il pose nettement ses principes. Au fond, ce sont ceux de Platon, mais il les modifie heureusement, il les complète, et, sur plusieurs points, il fait pressentir Descartes.

Sa logique et sa morale sortent rigoureusement de la théorie qu'il a donnée de l'âme. Sa logique ne garde rien des vaines subtilités

Digitized by Google

de l'école, et sa morale est celle du devoir. Il n'a pas laissé d'ouvrages spéciaux sur ces matières : c'est dans ses plaidoyers (imprimés et inédits) qu'il faut chercher l'application de ses idées psychologiques. Ce travail, du reste, n'a rien de difficile; le style de Marion est riche, brillant, souvent plein de charmes, et il y a tels de ses discours qui ne sont guère que de belles leçons de morale ou de jurisprudence. Dans l'un d'entre eux, il expose amplement ses opinions religieuses : il est inutile de dire que c'est du christianisme le plus pur, du christianisme tel qu'on le retrouve et qu'on l'admire dans son héroïque postérité, les Arnauld de Port-Royal. Marion pense que la religion, essentiellement fondée sur l'amour de Dieu, repousse l'emploi de la force et ne se peut propager que par la persuasion, qui fait aimer ce qu'elle enseigne.

Tous les jurisconsultes du XVIe siècle ont professé et pratiqué la même philosophie. Tous ont eu la même morale, fondée sur la loi du devoir. Estienne Pasquier seul semble avoir préféré la morale honnête, mais étroite, de l'intérêt bien entendu.

Henri IV sut rendre justice à ces cœurs vaillants et fidèles, à ces sages esprits : l'histoire nous dit que les services qu'ils lui ont rendus ne sont ni moins réels ni moins grands que ceux que d'autres lui ont vendus si cher.

M. Ducoudray, membre de la Société archéologique de Sens, s'est attaché à montrer l'importance du siége que soutint cette ville contre les Normands en 886 et 887. Paris, qui s'était héroïquement défendu contre les Normands en 886, a trouvé un Homère barbare dans le moine Abbon. La ville de Sens mérite d'être admise au partage de la gloire de Lutèce, car elle aussi, à la même époque, elle a victorieusement repoussé les barbares du Nord.

Le siége de Paris, qui est devenu le principal événement de la grande expédition normande, n'était d'abord, aux yeux des pirates, qu'une opération préliminaire, si l'on peut ainsi parler. Les Normands avaient plusieurs fois ravagé la Neustrie : ils voulurent aller butiner en Bourgogne, pays dont on leur avait vanté les richesses. Ils n'avaient point encore pénétré dans cette province, trop éloignée de leurs chemins naturels. M. Depping[1] mentionne une apparition des pirates devant Auxerre en 853. C'est une erreur : ils ne vinrent

[1] *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, p. 153.

Digitized by Google

dans la vallée de l'Yonne qu'en 886. On a répété que Charles le Gros, pour s'en délivrer, leur avait promis le ravage de la Bourgogne, parce que cette province ne lui était pas fidèle. Les Normands n'avaient pas besoin de sa permission. Ils ne songeaient, en se présentant devant Paris, qu'à passer, pour remonter les affluents du bassin supérieur de la Seine. Les Parisiens les arrêtèrent, mais les pirates tirèrent leurs barques sur le rivage, comme on sait, et continuèrent leur route. Ils comptaient sans la résistance d'une autre cité, dès longtemps célèbre, la cité de Sens, qui acheva d'amortir le choc de la grande armée barbare.

Les Normands parurent devant cette ville le 30 novembre 886. Cette date précise nous est donnée par une chronique locale, la chronique d'Odoranne. Pendant six mois les Normands attaquèrent la ville avec l'art qu'ils avaient déployé devant Paris. Ils réussirent même à s'emparer d'une tour élevée, appartenant à un monastère, et de là inquiétèrent vivement les défenseurs de la cité. Mais les Sénonais reprirent la tour, et les Normands, lassés de tant d'efforts infructueux, se retirèrent.

Il y a, sur l'époque de la levée du siége, désaccord entre les chroniques. Les plus autorisées fixent cette date au mois de mai 887. Le *Gallia Christiana* a suivi les moins exactes : il fixe la levée du siége à une époque antérieure, et, de plus, prétend que la retraite des pirates fut achetée par l'archevêque Évrard. Or Évrard (presque tous les témoignages confirment cette opinion) mourut pendant le siége, et ni Clarius, ni Odoranne, ni les Annales de Metz, ni Taveau, qui, au commencement du XVIIe siècle, a écrit une savante biographie des archevêques de Sens, ne parlent du rachat de la ville.

L'échec des Normands devant les murs de Sens était le second : cette cité était la deuxième place fortifiée qu'ils avaient laissée sur leurs derrières; de plus, deux siéges meurtriers et deux hivers avaient affaibli leur armée. La grande expédition dirigée contre la Bourgogne fut rompue et se réduisit dès lors aux proportions d'une course ordinaire. Sans doute les Normands brûlèrent la ville de Troyes, s'emparèrent de Meaux, malgré la belle défense de l'évêque Sigmond, mais ils tournèrent toujours dans le même cercle et ne s'avancèrent pas au delà d'Auxerre. Quatre fois ils revinrent sur Paris, sans pouvoir obtenir le passage. Ils furent enfin forcés, en 890, de faire comme en 886, de traîner leurs barques sur le rivage et de les remettre à flot au-dessous de Lutèce.

Digitized by Google

Ainsi l'armement peut-être le plus formidable des pirates a échoué grâce à la résistance de Paris et de Sens, qui a préservé la Bourgogne. Le mérite de ces deux cités est d'autant plus grand qu'elles avaient combattu sans l'appui du gouvernement, qui, à vrai dire, n'existait plus. C'est à ce moment que les populations de l'Ile de France et d'une partie de la Bourgogne choisissent pour roi le défenseur de Paris, Eudes de France; et c'est un des défenseurs de Sens, le successeur d'Évrard, l'archevêque Gauthier, qui sacre, en 887, notre premier roi national.

La troisième séance (celle du 21 avril) a été remplie, comme les deux précédentes, par la lecture de Mémoires où se trouvent réunis la science et l'intérêt.

M. Brouchoud, avocat à la cour impériale de Lyon et membre de la Société littéraire de cette ville, a retracé rapidement les origines du théâtre de Lyon. Il a esquissé les diverses formes sous lesquelles s'est manifesté l'art dramatique dans cette ville depuis l'année 1435, date de la première représentation des mystères. Après quelques pages consacrées au théatre Neyron, qui remplaça, en 1538, par la salle de spectacle les places publiques, M. Brouchoud montre l'art dramatique cherchant un asile dans le collége de la Trinité, puis obligé, par le caractère du nouveau répertoire de la comédie de se réfugier dans les jeux de paume. Vient alors l'époque des troupes ambulantes de comédiens. En 1643, celle de Charles Dufresne; en 1644, celle d'Abraham Netolla; en 1652, celle de l'illustre théâtre, à la tête de laquelle était Jean Baptiste Poquelin, allèrent successivement y donner des représentations. Des documents inédits trouvés par l'auteur aux archives de la ville et de la cour impériale de Lyon ajoutent une nouvelle et intéressante page aux recherches, que l'on poursuit de nos jours, avec autant d'ardeur que de succès, sur les premières années de la carrière dramatique de Molière.

M. Chauveau (Adolphe), doyen intérimaire de la Faculté de droit de Toulouse, ancien président de l'Académie de législation de cette ville, a montré, dans un savant travail sur le *droit public en France avant 1789*, l'influence que les États généraux, les assemblées provinciales et les parlements ont exercée sur l'ancienne monarchie. La

Digitized by Google

thèse que M. Chauveau se proposait d'établir était celle-ci : Le droit public constitutionnel, formé par alluvions successives, était acquis à la nation. Malgré la résistance et les empiétements accidentels de la royauté, ce droit, consacré par les États généraux, maintenu par la fermeté héroïque des parlements, a triomphé de tous les obstacles en 1789. L'auteur n'a pu lire que quelques pages qu'il a présentées comme un résumé ou une conclusion de sa théorie, qui aurait besoin, a-t-il ajouté, pour être parfaitement démontrée, de développements plus étendus.

M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, a retracé, d'après des documents inédits, un intéressant épisode de l'histoire de la ville d'Agen. Ce mémoire porte pour titre : *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand.* M. Magen en a tiré exclusivement les matériaux des archives municipales d'Agen et de la correspondance (imprimée en 1766) des rois Henri III et Henri IV avec Saint-Chamarand. Le récit commence à l'entrée solennelle faite, le 8 novembre 1588, par Saint-Chamarand dans Agen, et se termine à la mort tragique de ce personnage dans la même ville, le 5 janvier 1591. L'auteur déroule dans tous ses détails les péripéties de la lutte qui ne tarda pas à s'engager entre les Agenais, dévoués à la cause de la Ligue, et le représentant d'Henri III. Les principaux personnages qui s'agitent dans ces pages sont d'abord les consuls de la ville, puis l'évêque Nicolas de Villars, dont M. Magen a cité de curieuses lettres inédites, et Charles de Montluc, petit-fils du Maréchal, appelé par la ville d'Agen pour en être le défenseur.

L'auteur s'est surtout attaché à mettre en lumière l'importance qu'avaient alors les fonctions consulaires dans ces petites républiques municipales du XVIe siècle, où les consuls étaient tout et faisaient tout : ils administraient, ils rendaient la justice, ils décidaient de la guerre, et ils savaient noblement mourir pour la défense de la cité, comme moururent, par exemple, les consuls d'Agen cités dans le travail de M. Magen. A la tête de leurs concitoyens, ils combattirent avec vaillance contre les troupes qui, à la faveur de la trahison, avaient envahi la ville sous les ordres de l'infortuné saint Chamarand.

M. Rosy, membre de l'Académie de législation de Toulouse et professeur agrégé à la Faculté de droit de la même ville, a traité des

Digitized by Google

sociétés *taisibles* au moyen-âge, comparées au mouvement coopératif actuel. Cette étude, dit M. Rosy, a été entreprise pour montrer que l'idée d'association entre les travailleurs est dans notre tradition historique et pour essayer de renverser les préjugés qui pourraient s'attacher aux *sociétés de coopération* qui se forment maintenant et dont une loi nouvelle va seconder l'élan; préjugés que l'on justifierait en disant que ces sociétés de coopération ont eu pour berceau d'autres pays que le nôtre, l'Angleterre, l'Allemagne ou la Suisse.

Les sociétés *taisibles* du moyen âge, ces sociétés formées sans contrat et sans écrit et qui embrassaient la généralité des biens des associés, serfs ou hommes libres, en les enfermant dans les liens d'une vie commune, sont merveilleusement propres à inspirer, quand on les examine de près, la plus grande confiance dans le mouvement coopératif actuel.

Entre serfs, elles se sont organisées par les libres efforts des associés pour empêcher les seigneurs de succéder à leurs *mainmortables;* car la communauté leur était substituée comme héritière, et non pas, comme on le soutient le plus communément, sous l'impulsion des seigneurs, qui pouvaient y trouver cependant cet avantage que des tenanciers associés et solidarisés par une vie commune devaient payer plus facilement et plus régulièrement leurs redevances. Il n'est plus permis de désespérer d'aucun effort sérieux, quand on a vu réussir des associations de travailleurs organisées contre une puissante féodalité, au moment où le travail était si peu honoré et si entravé.

Ces associations, constituées surtout pour les opérations agricoles, doivent aussi encourager par leur souvenir les tentatives qui devront être faites par les propriétaires agricoles pour combiner les excellents effets de la petite propriété avec les avantages de la grande culture. L'achat des machines est à ce prix, et leur emploi peut seul contre-balancer le mouvement qui fait déserter les campagnes par les travailleurs.

Enfin l'expérience du passé nous apprend que l'obligation de vivre en commun dans les sociétés formées pour le travail était le résultat d'une ignorance profonde des véritables lois de la production, et que, pour solidariser ces efforts des travailleurs, soit au point de vue de la production, soit au point de vue du crédit, il est bien inutile et surtout fort dangereux d'enchaîner la liberté individuelle. La coopération ne s'organise que pour en favoriser l'expansion; elle

Digitized by Google

ne demande rien à l'État et ne veut pas supprimer le libre jeu de la conscience.

M. Rosy a terminé en ces termes la lecture de cette savante étude, qui a vivement intéressé l'auditoire : «Ce qui m'a surtout soutenu en l'écrivant, c'est qu'il me semblait que je contribuerais dans une certaine mesure, bien modeste assurément, à renverser ce méchant préjugé répandu contre les sociétés d'hommes d'étude, contre les sociétés savantes, à savoir, qu'elles s'attardent dans l'étude de l'histoire étudiée pour elle-même avec le goût de l'antiquaire, sans trop se soucier d'en rechercher le lien avec le présent et sans lui demander d'enseignements pour l'avenir.» M. le président a félicité M. Rosy d'avoir si bien compris et exprimé la pensée qui doit animer les sociétés savantes, et l'assemblée entière s'est associée à cet éloge par ses applaudissements.

M. Hippeau, membre de la Société des beaux-arts de Caen et professeur à la Faculté des lettres de la même ville, a exposé les relations de la France et de l'Espagne de 1697 à 1702, d'après la correspondance du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France en Espagne. Il a combattu, à l'aide de ces documents authentiques, les assertions du marquis de Torcy et de la plupart des écrivains contemporains, et a soutenu que le testament de Charles II avait été préparé par les négociations de Louis XIV. Les instructions données par le roi au marquis d'Harcourt sont formelles à cet égard. En même temps qu'elles lui indiquent les moyens à employer auprès des grands d'Espagne et du peuple pour écarter les prétendants à la couronne et faire triompher les droits du prince français, elles contiennent, sur la famille royale d'Espagne, sur les ministres et les hommes d'État de cette monarchie, les détails les plus précieux. On y trouve des renseignements nouveaux sur les derniers moments de Charles II et sur les circonstances dans lesquelles il se décida à écrire le testament qui appelait le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne. D'autres documents font connaître les événements qui ont signalé l'arrivée de Philippe V en Espagne, l'état de cette monarchie en 1701 et 1702 et la tâche immense qui fut alors imposée au roi de France, obligé de s'occuper activement de la direction des affaires politiques, religieuses, financières et militaires de l'Espagne.

Pendant la lecture de M. Hippeau, S. Exc. M. le Ministre de

Digitized by Google

l'Instruction publique est venu prendre place au fauteuil de la présidence et a suivi avec un vif intérêt les travaux des délégués des Sociétés savantes.

M. de La Saussaye, membre de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a lu un mémoire extrait d'un travail plus étendu sur la vie et les ouvrages de Denis Papin. Cet extrait se rapporte à l'époque la plus intéressante de la vie du célèbre ingénieur blésois, celle où, après avoir proposé, dans ses écrits, de faire marcher des bateaux par la force de la vapeur, il tenta enfin lui-même l'application de ses théories dans une expérience restée longtemps ignorée et niée encore aujourd'hui par quelques écrivains [1].

M. de La Saussaye, après avoir parlé des différents travaux de Papin qui précédèrent l'invention des bateaux à vapeur, raconte que, le 24 septembre 1707, Papin s'embarqua à Cassel, sur la Fulda, dans un bateau à roues mues par le moyen de la vapeur. Il navigua jusqu'à Minden, à l'embouchure de la Fulda, dans le Weser. Il eût continué plus loin sa route, si la ghilde des bateliers, à qui appartenait le privilége exclusif de la navigation sur le Weser, n'eût saisi et mis en pièces l'embarcation du malheureux inventeur.

Ces faits sont appuyés sur les témoignages les plus irrécusables, savoir les procès-verbaux de la municipalité de Minden, à la date des 25 et 26 septembre 1707, et la correspondance, encore inédite, de Leibnitz et de Papin. L'illustre Arago ne connaissait pas ces documents quand il écrivait le remarquable travail où il restituait si victorieusement au savant français ses titres nombreux à la priorité dans la plupart des inventions fondées sur l'emploi de la vapeur.

C'est dans l'analyse de ces documents précieux que réside la nouveauté du travail de M. de La Saussaye; il justifie de la manière la plus concluante ce qu'Arago, se fondant uniquement sur les théories de Papin, disait en 1820 : «Papin doit être considéré comme le véritable inventeur des bateaux à vapeur [2].»

M. le Ministre, après avoir félicité M. de La Saussaye de l'heureux résultat de ses savantes recherches et du succès avec lequel il sait

[1] *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, an. 1864.

[2] *Annuaire des longitudes*, 1828, *Notice sur les machines à vapeur*, réimprimée dans l'annuaire de 1836.

Digitized by Google

concilier les travaux de l'érudition et les fonctions administratives, a complété les détails fournis par l'intéressant mémoire de M. de La Saussaye en rappelant que, vers 1736, un membre de l'Académie de Stanislas à Nancy avait recommencé les expériences de Papin. Plus tard, le marquis de Jouffroy continua ces hardies tentatives. C'est donc réellement à la France et à son intrépide initiative qu'appartient la découverte de la puissance de la vapeur; ce sont des Français qui les premiers en ont tenté l'application à la navigation.

Avant de se retirer, M. le Ministre a remercié les délégués des Sociétés savantes de l'empressement avec lequel ils ont répondu à son appel, et a exprimé le regret de ne pouvoir assister plus longtemps à leurs intéressantes lectures.

M. Lacroix, membre de l'Académie de Stanislas à Nancy et professeur à la Faculté des lettres de la même ville, a entretenu l'assemblée des manuscrits du roi Stanislas conservés à la bibliothèque publique de Nancy. Ce recueil forme un volume in-folio contenant environ soixante pièces diverses, dont la plus grande partie est inédite. Quelques-unes seulement ont été imprimées dans les *Œuvres du Philosophe bienfaisant*, qui n'est autre que Stanislas. M. Lacroix a d'abord comparé les textes originaux de Stanislas avec les textes corrigés par ses secrétaires et publiés dans la collection de ses œuvres. Il a montré tout l'intérêt historique des minutes autographes du roi, dont ses correcteurs ont effacé ou étouffé la naïveté et la vérité sous les surcharges des phrases académiques.

Puis M. Lacroix a examiné les pièces inédites, dont il a donné un classement méthodique, en les divisant d'après les sujets qu'elles traitent : politique extérieure, affaires religieuses, querelles du parlement et de la royauté, etc. Il a montré tout l'intérêt qui s'attache à l'étude de ces opuscules qui lui ont permis de reconstituer l'histoire des opinions et des idées politiques du roi de Pologne, et de donner sur ses écrits des appréciations littéraires et morales qui montrent que, si Stanislas n'était pas véritablement un homme de lettres, un écrivain, il était un homme de cœur et de sens, de sorte que rien de ce qui est sorti de sa plume n'est sans couleur et ne laisse indifférents ceux qui le lisent. Aussi M. Lacroix se propose-t-il de publier ces documents et d'ajouter un volume de plus aux trois qui composent déjà la collection des *Œuvres du Philosophe bienfaisant*.

Digitized by Google

M. Puiseux, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a retracé, dans une étude pleine de science et d'intérêt, les *tentatives de colonisation anglaises en Normandie au XVe siècle.*

Le Gouvernement anglais, qui n'avait pu ni se concilier, ni dompter, ni retenir en Normandie la population indigène, se montra également impuissant à y acclimater une population anglaise. Maître de la Normandie, le roi Henry V se proclama l'unique et universel propriétaire de toutes les terres et biens immeubles. Il en rendit une partie, à titre de don, aux Normands soumis. La plus large part fut distribuée à ses compagnons. Ce fut la contre-partie et comme la revanche du *Dom'sday-Book.* Henry constituait ainsi autour de lui une nouvelle féodalité militaire qui devait embrasser et contenir tout le pays.

Mais, la plupart de ces concessions n'étant faites qu'à titre viager, les concessionnaires ne s'y attachèrent que faiblement, et, se sentant mal à l'aise, d'ailleurs, au milieu des populations indigènes, ils repassèrent peu à peu en Angleterre.

Un système plus radical fut appliqué à quatre villes du littoral. La population normande y fut remplacée par une population anglaise, en totalité à Harfleur, en très-grande partie à Caen, Honfleur et Cherbourg. C'étaient quatre nouveaux Calais destinés à river le continent à l'Angleterre : ces villes reçurent, en effet, d'une manière plus ou moins complète, l'organisation qu'Édouard III avait donnée à Calais.

Pour peupler ses colonies nouvelles, Henry V fit appel à ses sujets de la Grande-Bretagne. Malgré le dire des chroniqueurs, on n'y répondit qu'avec un enthousiasme très-modéré. Un grand nombre de concessions de maisons sont parvenues jusqu'à nous, surtout pour Harfleur. Les nouveaux habitants sont tous anglais, et presque tous marchands et gens de métier. Les rues mêmes prirent des noms anglais.

L'auteur, examinant les obligations diverses auxquelles sont soumises ces concessions, signale celle qui défendait d'aliéner ces maisons à d'autres qu'à des Anglais, et la défense plus générale qui défendait aux Anglais d'épouser, sans permission, une femme française.

Malgré les efforts de Henry V et de ses successeurs pour développer les colonies nouvelles, malgré les immunités, les priviléges commerciaux, etc. ces colonies ne prospèrent pas. Ni la terre ni

Digitized by Google

la mer ne sont sûres : ici des corsaires bretons, là les compagnies françaises et les *brigands*, comme les Anglais appellent les Normands insurgés. L'Angleterre se refroidit pour des possessions auxquelles il faut prodiguer les hommes et l'argent, et qu'en outre il faut nourrir. D'autres causes encore contribuent au dépérissement des établissements anglais, notamment le caractère viager des concessions, appliqué aux maisons comme aux terres, l'absence des libertés municipales, si chères aux Anglais. Les colons se dégoûtent et repassent le détroit; pour arrêter cette désertion, Henry V va jusqu'à édicter la peine de mort.

Il est curieux de comparer les destinées de Calais et celles d'Harfleur. Dans l'une et l'autre ville, malgré les précautions rigoureuses prises par les rois d'Angleterre qui en excluaient tout habitant s'il n'était Anglais, l'élément indigène reparaît furtivement, et, insensiblement, finit par dominer. Il se trouva assez fort à Harfleur pour y relever, en 1435, la bannière de France.

Rentré, à la vérité, l'année suivante, en possession de cette ville, le Gouvernement anglais y renouvela de nouveau les habitants, et lui donna cette fois, outre un surcroît de priviléges commerciaux, les libertés municipales les plus étendues. Vains efforts : en 1449 et en 1450, lorsque les armées libératrices de Charles VII entrèrent en Normandie, il n'y avait plus, à Harfleur et dans chacune des trois autres villes, que quelques centaines de familles anglaises. La masse de la population y était redevenue normande et y salua avec avec enthousiasme la bannière française. Sauf l'Université de Caen, les Anglais n'ont rien fondé en Normandie. Les Normands, quatre siècles auparavant, avaient créé en Angleterre une grande et forte nation, parce qu'ils s'étaient détachés du continent et s'étaient identifiés avec leur nouvelle patrie. Les Anglais ont échoué sur le continent, parce qu'ils ont voulu faire de la France une barque à la remorque de leur vaisseau.

M. Joly, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a eu la pensée de chercher ce qu'avait été le parlement de Provence à l'époque du jugement des Vaudois. On a beaucoup parlé de ce procès : on n'a pas songé à se demander ce qu'avaient été les juges, quels étaient leurs mérites professionnels et le régime intérieur du parlement, et comment on y rendait la justice. Les histoires imprimées ou manuscrites de la Provence et de son parlement sont muettes à

Digitized by Google

cet égard. M. Joly a été assez heureux pour trouver à la bibliothèque d'Aix, parmi les papiers du président Fauris de Saint-Vincent, un document inconnu et plein des plus curieuses révélations. C'est le recueil des *Mercuriales du parlement de Provence*, qu'au XVIIIe siècle on croyait perdu et qui est demeuré inédit jusqu'ici. Ces mercuriales du XVIe siècle ne ressemblent en rien à celles du XVIIIe, dont d'Aguesseau a donné des exemples restés fameux, et qui ne sont qu'un simple exercice oratoire, ornement des jours de rentrée; un discours solennel tout plein de généralités morales. Destinée à la correction des abus et à la réformation des mœurs, la mercuriale du XVIe siècle est un examen de conscience individuel et spécial que chaque magistrat et la cour tout entière doivent faire chaque année; où chacun vient librement déposer ses plaintes, faire entendre ses doléances, exposer ses plans de réforme; où chacun se confesse et confesse son voisin. L'histoire officielle a souvent des complaisances. Faits pour demeurer secrets, les documents qu'a découverts M. Joly disent sans ménagement toutes les erreurs et toutes les faiblesses des conseillers du XVIe siècle; ils offrent un précieux contrôle de l'histoire officielle. Leurs confidences expliquent la conduite du parlement de Provence, soit dans le procès trop fameux des Vaudois, soit dans les guerres de religion et les troubles de la Ligue. Elles montrent avec éclat combien, malgré quelques noms fameux, la justice et la magistrature issues de 1789 sont supérieures à la justice d'autrefois. C'est en effet un triste tableau que celui que présentent les mercuriales dans leurs naïfs aveux. On y trouve une foule de détails sur les négligences et les inexactitudes des juges, leur oubli de la dignité professionnelle, la mauvaise tenue des audiences, le mépris des garanties les plus ordinaires d'une bonne justice, les divisions des magistrats, qui sont les premiers à donner le signal du désordre, leur vénalité, leur âpreté au gain, etc. Il sort de là un formidable acte d'accusation contre le parlement qui a condamné les Vaudois. M. Joly, en retraçant cette histoire, a très-bien montré que, sans doute, il y aurait injustice à se borner pour les juges à ce que nous apprennent ces documents, mais qu'il faudra, d'un autre côté, en tenir désormais grand compte toutes les fois qu'on voudra écrire sérieusement l'histoire du parlement de Provence.

M. Abel, membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de

Digitized by Google

Metz, communique une notice sur le séjour que Charles IX fit avec toute sa cour à Metz, pendant trois mois, au commencement de l'année 1569. M. Abel donne les détails de l'entrée du roi de France et de Catherine de Médicis dans la capitale des Trois-Évêchés, détails qui ont leur prix, même à côté de ceux de l'entrée de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche à Paris, en 1571. Il expose quel était le but politique de ce voyage, et il fait un récit piquant de divers incidents qui ont marqué la présence de Charles IX au milieu des Messins. Toute la ville, bourgeoisie et clergé, proteste de son dévouement, mais ils ne reconnaissent le prince que comme protecteur et nullement comme souverain. M. Abel cite à ce sujet un singulier discours en vers prononcé par le doyen du chapitre de Saint-Paul sur le seuil de la cathédrale Saint-Étienne. Il retrace ensuite les démarches, les sollicitations et les intrigues employées près des petites cours allemandes, l'arrivée désastreuse des reîtres à la solde de la France, ainsi que l'attitude de l'armée royale et sa rencontre avec un détachement de protestants près de Saverne. M. Abel insiste sur les malheurs qui en résultèrent pour les Trois-Évêchés. La magistrature messine fit entendre des doléances sans beaucoup de succès. Le clergé, à son tour, vint se plaindre du calvinisme, et, de leur côté, les réformés prirent la parole pour récriminer contre les catholiques. S'appuyant sur les récits de Brantôme et de Marguerite de Navarre, M. Abel nous fait pénétrer dans l'intérieur de la *Cour-l'Évêque*, où résidait Charles IX. Nous voyons ce prince essayant de lutter et contre l'influence des Guises qui s'emparaient du pouvoir, et contre la partialité de Catherine pour son fils préféré le duc d'Anjou. M. Abel raconte de quelle manière parvint à Metz la nouvelle de la victoire de Jarnac; elle provoqua dans cette ville des persécutions contre les protestants, et leur temple fut démoli par la populace. Charles IX quitta Metz quelques jours après, le 14 avril 1569.

M. le baron de Sède, membre de l'Académie d'Arras, a étudié les droits de haute, moyenne et basse justice. En remontant à leur origine il a montré qu'ils étaient un démembrement de l'autorité souveraine, différent de la seigneurie, et constituant une autorité souvent indépendante de celle-ci.

Après avoir rétabli, d'après les feudistes, le texte des vingt-et-un articles que l'on croit avoir été proposés à la sanction de l'assemblée chargée de la révision de la coutume de Paris, et qui paraissent

Digitized by Google

avoir été adoptés par tous les jurisconsultes du XVIe siècle, l'auteur fait remarquer l'insuffisance d'un pareil texte et signale la place considérable qu'il devait laisser à l'arbitraire et à l'interprétation. Il insiste sur les lacunes en ce qui touche une quatrième sorte de justice, dite foncière, inhérente à la seigneurie, et conclut, après une discussion fondée tant sur la loi que sur de nombreuses décisions, que cette espèce de justice existait de droit et de fait dans le ressort de la coutume de Paris, ainsi que dans celui des coutumes de Nîmes, de Vermandois, d'Amiens, d'Artois, etc.

M. le baron de Sède expose ensuite comment, au milieu des contestations ou plutôt des contentions nombreuses que provoquaient les droits de justice, ceux-ci se prouvaient par titres, par mémoires, par possession, etc. Il montre aussi l'autorité royale, par elle-même ou par ses agents, tendant souvent à le contester dans son essence et à le réduire dans son application. Enfin l'auteur, après avoir énuméré les cas royaux, qui étaient sans contestation soumis à l'autorité royale, établit que le meurtre ordinaire ressortissait au haut justicier. Il fait remarquer, à cet égard, que le suicide était rangé dans cette catégorie, indique les formes dans lesquelles il était procédé contre le corps de la victime, et, faisant un retour vers les institutions modernes, rappelle que la privation de la sépulture chrétienne est aujourd'hui le seul châtiment infligé au suicide, par l'Église et non par la loi. « Celle-ci, dit M. de Sède en terminant, ne se reconnaît pas, et elle a raison, le droit de juger ceux qui ont déjà rendu compte de tous leurs actes devant un tribunal infaillible. Elle pousse aux dernières limites le respect de la mort, et même celui de la vie, car c'est toujours en se voilant de deuil que la justice obéit aux suprêmes lois de la conservation sociale lorsqu'elle est obligée de verser le sang des grands criminels. »

M. Ancelon, membre de la Société d'archéologie lorraine, a traité de l'origine des populations lorraines. Le but de ce travail est de répondre à l'hypothèse émise, en ces derniers temps, sur l'origine des Lorrains, que l'on prétend faire descendre des Gaulois. Les Lorrains étaient primitivement germains.

M. Ancelon reconnaît qu'il y a eu d'abord dans les Gaules des peuplades autochtones. Ce sont elles qui ont construit les fortifications païennes des Vosges (en allemand, *Heiden Mauer*). Le père

Digitized by Google

Laquille, Schœpflin, l'abbé Grandidier se sont trompés en disant que les fortifications païennes des Vosges constituent un mur continu du Honeck à Wasenbourg, près de Niederbronn : il n'y a que des enceintes circulaires, couronnant les sommets les plus élevés, et par conséquent peu propres à défendre l'entrée des vallées. Chacune de ces enceintes présente trois sortes d'appareils : l'un, appuyé sur une base de granit offert par la nature, est composé de masses remuées de main d'homme et dont le poids effraye l'imagination; l'autre, superposé au premier, est un arrangement de blocs élevés au marteau, avec un coin de fer, en lames ou écailles, et assez bien disposés pour former un mur d'une égale épaisseur dans toutes ses parties. Enfin, à Saint-Odile, ce sont des quartiers de roches échantillonnés et reliés entre eux par des billots taillés en queue d'aronde.

Les Gaulois, et après eux les Romains, ont pu se servir des fortifications païennes, mais ils ne les ont pas construites. D'un autre côté, il ne faut pas confondre ces fortifications avec *Tres Tavernæ* (Saverne), ville restaurée par Julien, encore moins avec le camp romain désigné par la *Pharsale* de Lucain.

Ces enceintes, dont M. de Golbery a fait un parc aux cerfs, pour le plus grand plaisir cynégétique des seigneurs de Ribaudpierre, ont été édifiées par les autochtones, lors de l'invasion des Gaëls, quinze siècles avant J. C. Ils y ont succombé ou ont été emmenés en esclavage.

Les Gaëls ont été refoulés, d'après M. Ancelon, par les Kymris; ceux-ci par les Kymro-Belges, qui tinrent le bas pays et se replièrent, sous le nom de Médiomatriciens, autour des Vosges, au nord, et des Séquanes au midi : ceux-ci avaient Besançon pour capitale; ceux-là, Metz.

Entre ces peuplades s'étaient introduits, comme un coin, les Tribocs, meneurs de bœufs (en allemand, *Oschen Trieber*), que César crut à tort avoir détruits, mais que l'on retrouve deux ans après la défaite d'Arioviste.

Les Médiomatriciens, gallo-romains, balayés par les barbares, furent remplacés par les Francs-Ripuaires qui établirent le royaume d'Austrasie, se recrutant continuellement parmi leurs frères de l'autre côté du Rhin.

Quand le duché héréditaire de Lorraine, démembrement du Lotherreich, s'établit, en 1048, les Lorrains étaient déjà les fils

Digitized by Google

de la terre qu'ils habitaient. Les guerres étrangères et intestines, les guerres de religion, les pestes, les famines, enfin la Révolution française, effacèrent les linéaments anthropologiques chez les Lorrains comme dans une bonne partie de la France.

Passant ensuite à l'ethnologie, M. Ancelon prétend qu'il ne reste plus de traces en Lorraine des Kymris, germanisés complétement du IVe au IXe siècle. Le Lorrain, sous Richelieu, avait des caractères anthropologiques qui variaient suivant les contrées qu'il habitait. «De nos jours, ajoute M. Ancelon, les caractères indiqués s'effacent rapidement; de là ces suppositions erronées : que les Lorrains ne pouvaient être Germains, puisqu'ils étaient sobres comme des Gaulois : contre-vérité s'il en fut! que le Lorrain n'a pas le sentiment musical; comme si, en établissant des cours de musique dans les écoles primaires, on ne pouvait obtenir, comme en Allemagne, un peuple de musiciens.»

La conclusion de M. Ancelon, c'est que le caractère des Lorrains, primitivement germain, est aujourd'hui complétement effacé.

M. Armand Parrot, secrétaire de la Société académique de Maine-et-Loire, a retracé, dans un Mémoire sur l'école épiscopale et l'université d'Angers au moyen âge, l'origine et le développement de ces deux importants établissements scientifiques, qui ont joui pendant plusieurs siècles d'une réputation européenne.

La fondation de l'école épiscopale des Andes fut l'œuvre de Maurilius, évêque d'Angers. Il la créa vers la fin du IVe siècle, sur la rive gauche de la Loire, à seize kilomètres de son siége épiscopal. «Ce lieu, dit M. Parrot, était célèbre par ses monuments druidiques et surtout par le collége que les ministres sacrés des Gaulois avaient institué dans les environs près d'une fontaine consacrée à leur culte. Ce motif fut peut-être celui qui engagea le chef de l'Église des Andécaviens à choisir cet endroit pour être le berceau de l'enseignement en Anjou. On sait avec quel soin les premiers évêques s'efforcèrent de supplanter sans commotion les vieilles castes sacerdotales, et les précautions qu'ils prirent pour ne point froisser les susceptibilités du peuple; on connaît aussi la sollicitude qu'ils apportèrent à suivre pas à pas le polythéisme défaillant pour implanter à sa place et sur ses ruines mêmes leurs nouvelles doctrines. En adoptant la contrée fréquentée depuis longtemps par la jeunesse gallo-romaine pour y créer la première école catholique des Andes, le disciple

Digitized by Google

d'Ambroise de Milan et de Martin de Tours ne fit que suivre les errements de l'Église naissante. »

Au milieu des longues guerres des invasions incessantes des Francs et des Bretons sur les bords de la Loire, l'école de Chalonnes fut détruite, et les monastères de la cité épiscopale en recueillirent les débris. La constitution promulguée en 787, par Charlemagne, permit de rétablir la vieille école des Andécaviens; mais sa prospérité ne fut pas de longue durée. Les guerres de Louis le Pieux et de ses fils, les luttes des frères entre eux, qui aboutirent à la dissolution complète de l'empire des Carolingiens, entraînèrent une perturbation si universelle et si longue, que les institutions scientifiques furent presque entièrement ruinées.

A la suite de toutes ces révolutions parut enfin pour les sciences, avec le XIe siècle, l'aurore d'une nouvelle ère. A l'école de Chartres, dirigée par Fulbert, l'évêque d'Angers, Hubert de Vendôme, demanda un maître savant pour relever son école épiscopale. Bernard, frère de l'abbé de Cormery, fut choisi pour être le régénérateur de l'école angevine, qui devint bientôt un des plus ardents foyers des études en France.

Après avoir esquissé à grands traits le caractère et les talents des hommes célèbres qui professèrent dans l'école épiscopale, M. Parrot indique les événements qui transformèrent sans commotion l'école épiscopale en université. Il montre comment l'étude du droit s'y implanta si fortement, que l'université d'Angers s'acquit par l'enseignement de cette science une renommée aussi grande que l'université de Paris par l'enseignement de la théologie.

Les étudiants y affluaient de toutes les contrées de l'Europe. Beaucoup devinrent célèbres et occupèrent des fonctions éminentes dans l'État et dans l'Église. Les rois de France investissaient fréquemment les professeurs de l'université d'Angers de la charge importante de chancelier de France.

Les priviléges dont jouissait cette université étaient très-nombreux. Les rois de France, les comtes et les ducs d'Anjou, ainsi que les papes, les avaient multipliés. Peut-être furent-ils souvent la cause des désordres des étudiants qui comptaient trop sur les franchises dont ils étaient investis. Après avoir accordé des faveurs, les souverains furent contraints, pour assurer la sécurité des habitants, de rendre des ordonnances sévères pour réprimer la licence des étudiants. « Cependant, dit en terminant M. Parrot, si cette jeu-

Digitized by Google

nesse tumultueuse s'abandonna parfois à des actes indignes d'elle, elle fut généralement appliquée à l'étude. »

M. Baret, professeur à la Faculté des lettres de Clermont et membre de l'Académie de cette ville, présente une notice historique et littéraire sur le publiciste espagnol don Mariano José de Larra, et il essaye, par divers spécimens de ses écrits, de faire apprécier la portée de cet écrivain, l'esprit le plus original que l'Espagne ait produit depuis un siècle.

M. Julliot, secrétaire de la Société archéologique de Sens, a fait hommage au Comité d'un intéressant travail sur les lettres inédites de Mgr de Belzunce et autres documents concernant la peste de Marseille.

M. le président, avant de lever la séance, a remercié MM. les délégués des Sociétés savantes des communications pleines de science et de curieuses recherches qu'ils ont apportées à ces réunions de la Sorbonne. Il a exprimé le regret que le manque de temps n'ait pas permis d'entendre les lectures annoncées par MM. Morin, Carlier, Castan, Olleris, Maurial, Grandmaison, Charles et Eugène de Beaurepaire, Desjardins, Quantin, Pautet du Rozier, Bonafous, Lafaye, etc. Mais il a ajouté qu'il espérait que leurs mémoires pourraient être imprimés, en totalité ou en partie, dans le recueil des lectures faites à la Sorbonne.

Digitized by Google

Compte rendu détaillé des lectures faites à la section d'archéologie,
par M. Chabouillet, secrétaire de la section.

L'affluence toujours croissante des délégués des Sociétés savantes aux lectures annuelles de la Sorbonne, ainsi que l'importance plus grande, chaque année, des travaux qu'ils y apportent, sont deux faits qui « montrent la vitalité de l'institution. » *Vires acquirit eundo.* Cette année, le vénérable sanctuaire des lettres et des sciences a reçu deux fois plus de visiteurs qu'en 1864[1]. En 1866, on peut hardiment le prédire, les salles consacrées à ces conférences, où les hommes dévoués à l'étude aiment à venir se chercher de tous les points de la France, seront certainement trop étroites; mais ne nous en inquiétons pas; l'Administration avisera; elle trouvera de l'espace, soyons-en assurés; et ce n'est pas tout, elle saura encore augmenter l'éclat de ces réunions; l'année prochaine verra se produire dans leur organisation des perfectionnements que personne, cependant, n'a songé à demander. Déjà la publication des Mémoires lus à la Sorbonne, activée par la sollicitude de M. le Ministre de l'Instruction publique, se fait beaucoup plus rapidement qu'à nos débuts; cette année, elle a devancé de plusieurs semaines la réunion d'avril; les volumes qui contiendront les travaux lus en 1865 paraîtront encore plus tôt. Les portes de la Sorbonne étaient à peine refermées sur les délégués des Sociétés savantes que, déjà, l'Imprimerie impériale recevait la plupart des manuscrits dont ils venaient de nous donner communication. Si donc nos collaborateurs veulent bien seconder nos efforts en renvoyant promptement leurs épreuves au Ministère, la distribution du Recueil pourra se faire presque en même temps que celle de ce compte rendu, qui deviendrait alors superflu, puisqu'il n'a été inspiré que par le désir de donner un avant-goût des remarquables travaux qu'on entend à la Sorbonne à ceux qui ne peuvent assister à ces comices de la science.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1865.

M. le comte de Mellet, délégué de la Société d'agriculture, com-

[1] Voyez le discours prononcé par M. Duruy, Ministre de l'Instruction publique, à la séance solennelle de la Sorbonne du 22 avril 1865, *Moniteur universel* du 23 avril 1865 et ici même, page 275.

Digitized by Google

merce, sciences et arts de la Marne, a donné lecture d'une réplique à un Mémoire de M. de La Quérière, intitulé : *Considérations sur la rénovation des différents styles de l'architecture du moyen âge*, que l'on a entendu l'année dernière à la Sorbonne et qui a paru dans le troisième volume de la collection de nos lectures[1]. Je crains, je l'avoue, d'être un rapporteur partial de cette discussion, car je me suis prononcé en faveur des idées de M. de La Quérière dans le compte rendu de l'an passé. Avec l'honorable membre de l'Académie de Rouen, je crois qu'il faut chercher un art nouveau, même pour nos églises, et qu'il importe à l'honneur du XIXe siècle de ne pas se traîner sur les traces de ceux qui l'ont précédé. M. de Mellet, au contraire, veut qu'on continue de faire des églises dans le style du XIIIe siècle; tout au plus permet-il qu'on ne les fasse pas sur un seul et même patron, et, avec une sorte d'éclectisme restreint, tolère-t-il quelques variantes dans ces édifices, qui tous devront émaner d'une pensée identique. Notre ambition n'est pas aussi modeste pour notre temps. Nous sommes les fils de la civilisation chrétienne et ne pouvons nous immobiliser comme les Égyptiens, qui, d'ailleurs, ont su marcher bien qu'enchaînés par les liens d'une théocratie fermée à toute idée de progrès. Je crois, comme M. de La Quérière, que, sans cesser d'étudier les monuments du moyen âge, ne serait-ce que pour les admirer et les restaurer, nos architectes doivent s'ouvrir des routes nouvelles; c'est leur devoir, c'est le but qu'ils poursuivent, et il n'y a qu'à les en féliciter. M. de Mellet croit qu'on ne peut rien trouver de mieux que le style du XIIIe siècle; il aurait raison qu'il ne faudrait cependant pas se borner à cette éternelle redite; il demande, à l'appui de cette préférence, qu'on lui cite, en France, des églises qui puissent caractériser une époque. A l'entendre, pas de salut pour l'architecture, passé le XIIIe siècle! N'est-ce pas être trop exclusif? n'est-ce pas aussi bien de la sévérité pour les architectes, nos contemporains, que de leur refuser jusqu'à la possibilité d'innover dans l'art qu'ils cultivent. Sans sortir de Paris, je trouverais pourtant bien une église de style, d'un noble et grand style, et qui caractérise parfaitement une époque. J'oserai demander à M. le comte de Mellet si l'église des Invalides ne représente pas bien le siècle de Louis XIV; si la façade de ce glorieux édifice, si royalement couronné par sa

[1] Voyez *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1864, *Archéologie*, p. 201.

Digitized by Google

coupole d'or, n'est pas un produit spontané de l'art français? On peut donc imaginer un style autre que celui du XIIIe siècle et qui s'harmonise avec les temps modernes. Cherchez et vous trouverez, lisons-nous dans les Écritures. Cette belle parole peut s'appliquer aux arts comme à toutes les nobles tendances de l'intelligence et de l'âme humaines. Nos artistes cherchent, ils trouveront. Mais, que dis-je, serait-il donc vrai qu'on n'ait rien trouvé de nos jours? Je suis loin de le croire, et M. le comte de Mellet ne m'a pas convaincu, je l'avoue, de l'impuissance des artistes du XIXe siècle.

Malgré le dissentiment profond qui me sépare de M. le comte de Mellet, il ne m'en coûtera pas de constater qu'il a été écouté avec cette faveur que conquiert toujours une conviction chaleureuse, éloquemment exprimée. D'ailleurs cette faveur n'implique nullement que tous ses auditeurs aient approuvé sa manière de voir; l'assemblée, ainsi que celui qui écrit ces lignes, l'a écouté avec plaisir et recueillement; toutefois, lorsque M. de La Quérière, dont le tour de parole est arrivé précisément après M. de Mellet, s'est levé pour donner lecture d'un nouveau Mémoire, et qu'il est arrivé à un passage qui, singulière coïncidence, contenait de nouveaux arguments à l'appui de la thèse soutenue, l'an passé, par le vétéran de l'archéologie, il a trouvé, lui aussi, des auditeurs attentifs et bienveillants. M. de Mellet n'a donc pas obtenu un jugement décisif en sa faveur, bien que la lecture de M. de La Quérière ait été précédée d'observations verbales de MM. Bataillard et Abel, qui semblent partisans des idées de l'honorable membre de l'Académie de la Marne. Le premier de ces deux savants a plutôt sévèrement blâmé toutes les œuvres d'art de notre temps qu'il n'a soutenu M. de Mellet; le second a cité à l'appui de la thèse de celui-ci l'exemple du succès de la construction de l'église de Saint-Èvre de Nancy, exécutée dans le pur style gothique.

Arrivons au nouveau Mémoire de M. de La Quérière: *Coup d'œil rétrospectif sur vingt-quatre églises paroissiales de Rouen, supprimées en 1791;* tel est le titre de ce travail, qui prouve que, pour vouloir du nouveau dans l'architecture, son auteur n'en est pas moins un fervent admirateur de celle de nos ancêtres. Non-seulement on y trouve une description pittoresque et animée des anciennes églises de Rouen; mais on verra qu'il est loin d'en désirer la ruine, le savant qui a fait fouiller toutes les bibliothèques de Rome, où, sur l'indication d'un vieil historien, il espérait trouver, comme en effet il le trouva,

Digitized by Google

un dessin exact du clocher, détruit aujourd'hui, de l'église de Saint-André-de-la-Ville, dessin qu'il voudrait voir consulté pour la restauration de cet édifice, l'un des plus célèbres de Rouen. Ce fait ne démontre-t-il pas qu'en dépit de profondes divergences sur la direction qu'ils voudraient voir prendre à l'art contemporain, MM. de Mellet et de La Quérière ne sont pas aussi loin de s'entendre qu'il semblerait au premier abord? Ne sont-ils pas tous deux des hommes de bonne foi, et, ce qui ne gâte rien, ne sont-ils pas aussi bons Français que savants archéologues?

Le Mémoire de M. Aurès nous place sur un terrain plus sévère, mais peut-être plus assuré que celui des appréciations d'esthétique. Ingénieur en chef des ponts et chaussées du Gard et membre de l'Académie de ce département, M. Aurès est auteur de plusieurs Mémoires estimés qui tendent à rectifier certaines notions erronées qu'on se transmet de livre en livre sur les difficultés d'interprétation de ce que nous savons sur l'architecture des anciens. Le Mémoire qu'il a lu à la Sorbonne porte ce titre, que je reproduis malgré sa longueur, parce qu'il exprime très-nettement la pensée de l'auteur: *Les architectes grecs qui ont construit les monuments antiques de la grande Grèce ont constamment fait usage du pied italique et de sa division en douze onces, à l'exclusion du pied grec et de sa division en seize dactyles.*

M. Aurès s'élève dans ce travail contre l'opinion fort accréditée, à laquelle s'est même rallié M. Vasquez Queipo dans un ouvrage d'ailleurs très-remarquable, à savoir que «le pied grec ou olympique était usité dans l'antiquité dans la Grande-Grèce et dans tous les pays limitrophes.» C'est contre cette assertion, qui se trouve en ces termes dans l'*Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*[1], que s'élève M. Aurès. Le savant ingénieur établit d'abord, après avoir discuté et comparé entre elles les différentes expressions connues du pied grec et du pied italique, qu'à l'époque de l'arrivée des colonies grecques en Italie, les valeurs de ces deux unités métriques étaient égales, la première, à 307 millimètres, et la seconde, à $294^{mm},7$.

Il constate ensuite que, dans les divers monuments étudiés par lui, à Pœstum, à Métaponte et même à Agrigente, les dimensions

[1] Voyez tome II, p. 4, § 1, alinéa 330 du livre de M. Vasquez Queipo, Paris, 1859.

Digitized by Google

des parties principales, telles que les hauteurs des colonnes, sont constamment exprimées par des nombres *entiers* lorsqu'on prend pour unité le pied italique, tandis qu'elles sont exprimées par des nombres fractionnaires lorsqu'on se sert du pied *grec*, et il conclut de là, contrairement à l'opinion généralement admise, que c'est le pied *italique* qui a été employé, dans toute la Grande-Grèce, par les constructeurs des monuments *grecs* de ce pays. M. Aurès démontre ensuite d'une manière analogue, en discutant les dimensions des chapiteaux, que ce pied italique lui-même était divisé en douze onces et non en seize dactyles; enfin, à cette occasion, il présente quelques remarques sur l'emploi des nombres *impairs* et des nombres *carrés* dans l'antiquité. Virgile, Végèce et Censorin sont cités par M. Aurès à l'appui de ces observations qui nous paraissent très-solidement établies. La lecture du travail de M. Aurès nous a fait songer qu'il serait fort à désirer qu'il donnât quelque jour un Vitruve, dont il arracherait, comme de mauvaises herbes, les leçons vicieuses ou les commentaires erronés dont ce texte précieux a été embarrassé par les erreurs d'éditeurs insuffisamment préparés à l'intelligence de matières aussi ardues, ou dépourvus des connaissances théoriques et pratiques qui distinguent M. Aurès.

M. Louis Leguay, membre de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, a lu par extrait une *Notice sur un cimetière de l'âge de pierre*, découvert par lui-même à la Varenne-Saint-Hilaire, commune de Saint-Maur-des-Fossés, en janvier 1860. Ce travail n'est guère susceptible d'analyse; c'est le résumé de minutieuses et patientes observations faites méthodiquement, et dont les conclusions sont qu'il a existé, sur les bords de la Marne, au lieu dit la Varenne-Saint-Hilaire, une station de peuples qui ne connaissaient d'autres ustensiles que ceux de pierre. Selon M. Leguay, ce fait est mis hors de doute par la découverte de nombreux groupes de grosses pierres et de plusieurs demi-dolmens disposés avec une évidente symétrie; ce qui décèle qu'on foule l'emplacement d'un cimetière des âges anté-historiques. Le nom de M. Louis Leguay est, du reste, avantageusement connu de tous les amis de l'antiquité celtique; c'est à cet antiquaire qu'on doit la découverte de cette curieuse sépulture qui, dans les jardins du palais des Thermes, attire l'attention, le respect même des passants les plus illettrés. Découvertes dans sa propriété par M. Leguay lui-même, les pierres vénérables

Digitized by Google

qui composent ce monument funèbre primitif ont été généreusement mises à la disposition de M. du Sommerard, directeur du musée des Thermes, et replacées dans le jardin de l'hôtel de Cluny suivant l'ordre qu'elles occupaient depuis tant de siècles à la Varenne-Saint-Hilaire. Un plan et des détails des diverses sépultures observées et décrites par M. Leguay, joints à sa Notice, ont vivement excité l'intérêt de l'assemblée.

M. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse, afin, a-t-il dit, de ne pas fatiguer l'attention de l'assemblée, a cru devoir partager entre la première et la dernière séance de la session la lecture de trois dissertations sur autant d'inscriptions inédites récemment découvertes dans la région centrale des Pyrénées. Je ne séparerai pas, à son exemple, ce que j'ai à dire de ce travail, qui a été écouté avec autant de faveur que les Mémoires sur le même sujet lus antérieurement par cet écrivain à la Sorbonne et qui ont été imprimés dans le volume de 1861. L'une des inscriptions dont M. Barry a entretenu l'assemblée ne se compose que de deux noms propres réunis par le mot VXOR; elle provient du village de *Saléchau* (haute vallée de la Garonne), dont l'église, bâtie de débris antiques, est un véritable musée. Les deux autres sont originaires du domaine d'*En Barsous*, situé à peu de distance des murs romains de Saint-Bertrand de Comminges, et appartiendraient à cette antique cité, s'il est vrai qu'elles aient figuré, comme M. Barry a des raisons de le croire, dans son cimetière, dont les tombes s'alignaient, suivant l'usage romain, le long de la voix pavée qui traversait la ville de l'est à l'ouest, et dont la funèbre série se serait étendue jusqu'à une assez grande distance de ses murs. A cette occasion, M. Barry a rappelé une autre voie de tombeaux plus connue, les *Aliscamps* d'Arles. La première de ces deux inscriptions, toute romaine d'apparence, est intéressante, quoique mutilée et incomplète, par la formule LOCVS SEPVLTVRAE DATVS ou LOCVS SEPVLCHRO DATVS, à propos de laquelle l'auteur a fait l'histoire de ces *loci* ou terrains funèbres qui devenaient la propriété inaliénable des tombeaux. La seconde, dont tous les noms propres sont celtiques, ainsi que dans plusieurs autres monuments analogues originaires de la même localité, semblerait indiquer que tout n'était pas ibérien ou espagnol à *Lugdunum Convenarum*, comme on l'a cru trop facilement sur la foi d'un passage de saint Jérôme

Digitized by Google

qui nous présente cette ville comme une sorte de colonie fondée ou repeuplée par Pompée avec les débris des légions de Sertorius récemment battues en Espagne. Au-dessous de cette population étrangère, établie par l'illustre général dont presque tous ces colons avaient pris le nom, M. Barry croit apercevoir, comme dans bien d'autres lieux, les traces d'une ancienne population indigène, transformée par le fait de la conquête en une sorte de bourgeoisie inférieure, dont l'histoire serait au moins aussi intéressante que celle de l'aristocratie pompéienne, devenue de bonne heure étrangère à la cité que ses membres abandonnèrent successivement pour s'établir à la campagne et y vivre à la romaine dans d'élégantes villas où l'on retrouve aujourd'hui leurs tombeaux. M. Barry, nous assure-t-on, médite depuis plusieurs années une histoire de l'Aquitaine dans l'antiquité; les morceaux qu'il lit de temps à autre à nos réunions ne sont que des matériaux de ce livre; l'intérêt avec lequel ils ont été accueillis est un augure favorable du succès promis au monument que le savant professeur veut élever à la province dont il a fait l'objet de ses études.

M. Charles Abel, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *Description d'une chape de Charlemagne et d'une chape de saint Étienne de Hongrie qui se trouvaient dans le trésor de l'abbaye de Saint-Arnould, à Metz.* L'étude des anciennes étoffes est à l'ordre du jour; des savants distingués, dont les noms sont dans la mémoire de mes lecteurs, ont montré tout ce qu'il pouvait se trouver de lumières sur les usages, les idées, les croyances des âges écoulés, dans les anciennes broderies, d'ailleurs si remarquables au point de vue de l'art. Malheureusement, il ne s'agit pas ici d'une étude sur le vif; les deux chapes dont M. Ch. Abel a entretenu l'assemblée n'existent plus que sur le papier. Ces remarquables vestiges de l'art des IXe et XIe siècles ont été brûlés en 1794, et l'or provenant de cet auto-da-fé, qu'un antiquaire a presque le droit de trouver aussi criminel que ceux de l'Inquisition, entre dans le total des 10 marcs 4 gros de ce métal que la Monnaie de Metz retira des ornements de l'abbaye de Saint-Arnould. Heureusement, pensais-je en écoutant M. Charles Abel, il n'y a plus de Vandales à craindre de notre temps; mais, si nous en sommes là, ne l'oublions pas, c'est principalement aux efforts des Sociétés savantes, qui répandent partout le culte et l'amour des

Digitized by Google

vieilleries, que nous le devons, et c'est grâce à leur active propagande qu'on peut affirmer l'impossibilité du retour d'actes aussi regrettables. La destruction des deux vêtements sacerdotaux dont s'est occupé M. Charles Abel ne l'a, du reste, pas empêché de donner un véritable et sérieux intérêt aux recherches qu'il a faites sur leur origine, ainsi qu'aux explications qu'il a données des figures qui y étaient représentées. Des dessins en avaient été conservés, et M. Charles Abel les a commentés avec une érudition et une sagacité également remarquables. On ne trouvera pas seulement l'historique de ces deux chapes dans le travail de M. Charles Abel; le savant archéologue y a joint de bonnes observations sur les vicissitudes des ornements sacerdotaux : encore une question à l'étude de nos jours et sur laquelle M. de Linas, dont nous aurons à parler tout à l'heure, prépare, si je suis bien informé, un livre appelé à un succès égal à ceux des précédents écrits de ce savant et que peut faire prévoir le bon accueil fait aux deux excellentes monographies dont je viens de parler.

M. l'abbé Cochet, de l'Académie de Rouen et membre non résident du Comité des travaux historiques, a donné lecture d'une *Note sur les ports et havres dans l'antiquité et au moyen âge*. Ce titre expose très-bien le but de l'auteur. Il ne s'agit pas ici d'un traité sur la matière; les pages trop peu nombreuses consacrées par l'auteur à un sujet aussi vaste n'y auraient pas suffi. Homme d'initiative, M. l'abbé Cochet, se détournant un instant des recherches sur les sépultures de nos pères qui lui ont fait dans l'archéologie une place à part, s'est demandé si l'on savait, avec la précision que nous aimons aujourd'hui, l'histoire des ports naturels et des ports artificiels, et, ne trouvant pas de réponse formelle à cette question, il en a rapidement esquissé quelques traits. Selon le savant ecclésiastique, le port creusé a été complétement inconnu dans les Gaules, soit à l'époque de leur indépendance, soit sous la domination romaine. Il croit que, tout le long du littoral de la Manche, « le mode le plus usité de sauvegarder les navires était de les virer sur le rivage, à force de bras et de machines :

Trahit siccas machina carinas.

Il ajoute même que le nom de *port*, donné par le moyen âge à tous les *échoux* de la côte, dérive de ce système de *porter* à bras

Digitized by Google

bateaux et navires, cite à l'appui de cette thèse les noms de diverses localités de la Normandie, et, arrivant aux vocables *hable* ou *havre*, propose de leur reconnaître, à l'origine, un sens absolument opposé à celui de port. Selon M. l'abbé Cochet, ces termes ont toujours signifié un lieu de relâche et de repos pour les navires, mais où ils demeuraient à flot, n'asséchant qu'à la marée basse; avant le XIIe siècle, on ne se serait pas servi régulièrement de ces ports naturels, qu'aucun travail ne protégeait contre la mer; enfin, à cette époque, le nom de port ne leur aurait pas été accordé, et ce serait seulement depuis quelques siècles qu'on aurait commencé à le leur attribuer. Les exemples allégués par M. l'abbé Cochet à l'appui de ses idées ne sont-ils pas trop exclusivement empruntés à sa chère Normandie? C'est l'objection qu'on devait lui faire et qui lui a été faite par un des assistants, M. Lapaume, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. N'importe, M. l'abbé Cochet a encore une fois mis le cap vers une terre nouvelle; sa barque est lancée, il saura bien la diriger, et quelque jour l'importante question qu'il a soulevée, et qui, sans lui, serait restée dans l'ombre, recevra, je n'en doute pas, une solution définitive.

M. Stanislas Prioux, membre de la Société archéologique de Soissons, a donné lecture d'une *Notice sur des sépultures mérovingiennes du Soissonnais*. Dans ce travail, l'auteur, après avoir rappelé en quelques mots les souvenirs du séjour des rois mérovingiens dans cette contrée, se livre, avec un luxe peut-être exagéré d'érudition, à des recherches sur l'origine des noms des localités où ont été trouvées des sépultures frankes, et arrive à la description de ces vénérables monuments du berceau de notre nationalité. Ces localités sont Arcy-Sainte-Restitue, Vieil-Arcy, Pont-Arcy et Cerseuil. Là, comme en beaucoup d'autres localités, on a trouvé des tombes en pierre dont plusieurs sont décorées d'arcades entrelacées dont il a donné un dessin; mais une circonstance plus rare, c'est le nombre inoui de sépultures découvertes successivement sur le territoire de l'une de ces localités, à Arcy-Sainte-Restitue. En 1813, « on n'a pas craint, dit M. Prioux, de porter ce nombre à 25,000; » ce qui, ajoute-t-il, « pourrait faire supposer que c'était là le principal lieu d'inhumation des Franks établis dans le Soissonnais. » Resterait à savoir si les Franks étaient dans l'usage de transporter leurs morts dans des lieux consacrés, en un mot, si ces peuples avaient

Digitized by Google

de véritables nécropoles. Arcy-Sainte-Restitue n'aurait-il pas plutôt été le théâtre de quelque grande bataille, ou bien ce nombre considérable de sépultures n'indique-t-il pas qu'on a dans cet endroit les restes de bien des générations successives? Je pose ces questions à M. Prioux; peut-être trouvera-t-il convenable de compléter son intéressante Notice en y répondant.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1865.

M. de Linas, de l'Académie d'Arras, membre non résidant du Comité des travaux historiques, a donné lecture d'un *Mémoire sur cinq fragments d'anciennes étoffes byzantines qui proviennent de diverses châsses des monastères de Verdun et sont aujourd'hui conservées dans cette ville chez M. F. Lienard.* Un travail de ce genre ne peut se passer de la présence de représentations graphiques; aussi M. de Linas, qui manie aussi bien le pinceau de l'artiste que la plume de l'érudit, n'a-t-il pas manqué de mettre sous les yeux de ses confrères les beaux dessins qu'il a exécutés d'après les précieux originaux qu'il a voulu tirer de l'oubli. Je viens de parler du parti que les archéologues savent tirer de l'étude des vieilles étoffes; je n'ai donc à ajouter ici qu'un mot, c'est que, de l'aveu de tous, M. de Linas est un des savants de notre temps qui ont fait faire le plus de progrès à cette branche de la science. On lira donc avec intérêt ce curieux Mémoire, où sont expliqués quatre *holoserica* lancés croisés, c'est-à-dire dans lesquels le dessin est exprimé par des fils continus qui forment le corps de la toile, et une bourse exécutée au XIVe siècle par un procédé encore aujourd'hui en usage parmi les tisseurs de Constantinople, et ornée de beaucoup de blasons divers, parmi lesquels on remarque l'écu d'azur à trois fleurs de lis d'or, c'est-à-dire celui de nos anciens rois. Les *holoserica* sont beaucoup plus anciens que cette bourse; M. de Linas les attribue au XIe siècle, à l'exception d'un seul, sur l'âge duquel il ne s'est pas prononcé. On jugera de l'importance des renseignements qu'on peut retirer de l'étude des vieilles étoffes, en apprenant que, sur la plus importante de celle dont M. de Linas a entretenu les délégués des Sociétés savantes, l'habile observateur a reconnu l'impératrice grecque Marie Dalassène dans un char attelé de quatre chevaux. Voilà un lambeau de soie qui, s'il paraissait jamais dans une de nos ventes publiques, y serait littéralement enseveli sous les billets de banque! Comme

Digitized by Google

les temps sont changés! au XVIIe siècle, Du Cange, le grand byzantin, aurait pu se procurer cette merveille pour quelques écus!

Ce n'est pas un mémoire qu'avait apporté à la Sorbonne le délégué de la Société polymathique du Morbihan qui a succédé à M. de Linas. M. Lallemand paraît ne pas aimer les discours écrits; comme l'année dernière, ce savant a parlé d'abondance sur les monuments celtiques. Grâce à la chaleur et à la netteté de sa parole, et aussi à la richesse des observations qu'il a présentées en un faisceau à l'assemblée, l'orateur a su rajeunir un sujet que les archéologues ne se lasseront jamais de traiter, parce qu'il laissera toujours des mystères à deviner. Né dans le pays classique du celticisme, fils de cette terre bretonne qui, au milieu des merveilles de l'industrie moderne qui la pénètre jusqu'à ses extrémités les plus reculées, conserve encore tant de vestiges du passé et jusqu'à la langue que parlaient nos pères longtemps avant la naissance de Jésus-Christ, M. Lallemand n'a pas craint de proclamer qu'il repoussait la doctrine qui attribue ces monuments aux époques anté-historiques. Selon M. Lallemand, décidément les dolmens sont des tombeaux, et la race qui les éleva est celle que les auteurs de l'antiquité nomment les Celtes, et non pas on ne sait quel peuple inconnu. J'ai retenu encore une des principales conclusions de M. Lallemand; selon ce savant, l'usage des dolmens tumulaires aurait commencé vers le VIe siècle avant Jésus-Christ et se serait prolongé jusque dans le IVe de notre ère. L'attention sympathique de l'assemblée n'a pas fait défaut un instant à l'orateur, dont l'accent convaincu et vibrant a su enlever de chaleureux applaudissements. Je ne dois pas oublier de rappeler que M. l'abbé Cochet, si compétent en pareille matière, a présenté des observations sur certains faits cités par M. Lallemand.

M. Grésy, membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, de la Société des antiquaires de France et correspondant du Comité des travaux historiques, nous reporte à une époque moins éloignée de nous. Ce savant, qui a consacré les loisirs d'une vie entièrement vouée à l'étude à rechercher, à commenter, parfois même à conserver les antiquités de la ville et des environs de Melun sa patrie, a lu une *Notice sur le fief et l'hôtel Lecocq*, qui servit longtemps de logis aux ducs de Longueville lorsqu'ils séjournaient dans l'ancien Melodunum, devenu la capitale de leur vicomté de Melun. C'est à

Digitized by Google

sa vigilance qu'on devra de connaître l'architecture et l'histoire de cet hôtel Lecocq qui recéla longtemps, masqué par l'officine d'une pharmacie, un élégant portique à colonnes historiées supportant une galerie de bois, « ornée de sculptures d'une délicatesse merveilleuse, avec des détails si variés qu'il faudrait épuiser tous les termes du vocabulaire de l'archéologie pour en donner la description. » Je n'essayerai pas cette tâche impossible et me contenterai de rappeler que, depuis 1862, il n'existe plus de l'hôtel Lecocq que la colonne ornée de balcons qui, au moment où elle reparut, grâce au marteau des démolisseurs, révéla à M. Grésy l'origine de cet élégant édifice, que lui avait laissé entrevoir, dès 1839, une verrière blasonnée aux armes des descendants de Dunois, qu'à cette époque il avait fait revivre en obtenant qu'on la débarrassât d'un odieux barbouillage qui la déshonorait. Parmi les détails de l'hôtel Lecocq, dont M. Grésy a présenté les dessins à l'assemblée, on a remarqué un médaillon représentant, selon lui, Jean d'Orléans, premier comte de Dunois, le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, le fameux bâtard qui fut la tige de la puissante maison de Longueville. Je n'ai pas sous les yeux les éléments qui ont servi à former la conviction de M. Grésy, c'est-à-dire les portaits du *beau* Dunois que Thevet, Godefroid et Montfaucon ont donné dans leurs ouvrages, mais à l'inspection de l'élégant morceau de sculpture reproduit par l'habile crayon de M. Grésy, il me semble reconnaître une de ces images de fantaisie que la Renaissance aimait à multiplier sur les édifices. N'y aurait-il pas ici à signaler une illusion de patriotisme local? Nous autres Parisiens, c'est-à-dire nous dont la patrie est la France entière, ne sommes pas exposés à l'entraînement des prédilections locales; aussi suis-je un peu rebelle à l'attribution de M. Grésy, mais je n'en suis pas moins disposé à rendre toute justice à l'érudition et au zèle du digne président de l'une des sections de la jeune Société archéologique de Seine-et-Marne.

M. Lapaume, membre de l'Académie Delphinale et professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *Le mot d'une énigme en bronze, ou le Groupe du Jardin de Ville de Grenoble.* En 1612, François de Bonne, duc de Lesdiguières, connétable de France, gouverneur du Dauphiné, plaça dans son château de Vizille deux monuments élevés par lui-même à son honneur. L'un était une statue équestre qui, selon M. Lapaume,

Digitized by Google

était destinée à le célébrer comme victorieux; l'autre était un groupe où le même héros paraissait en Hercule, debout, la massue sur l'épaule, terrassant un dragon qui personnifiait le Drac, torrent dévastateur, terreur de la contrée. C'est ce groupe qui constitue le corps de l'énigme dont je viens de trahir le mot. Sur ce thème, M. Lapaume a brodé toutes sortes de caprices philologiques et historiques avec une verve spirituelle que nous avons déjà eu l'occasion de louer, mais peut-être aussi avec une trop grande profusion de recherches qui souvent ne se rattachent au sujet que par d'ingénieux tours de force. Et d'abord le titre de ce mémoire est-il bien légitime? L'Hercule du jardin de ville de Grenoble est-il en effet une énigme pour les habitants de la capitale du Dauphiné. Pour l'admettre, il faudrait ou leur supposer bien peu de perspicacité, et ils passent généralement pour fort avisés, ou supposer que les traits de ce personnage mythologique ne ressemblent nullement à ceux du connétable? On serait donc tenté, en dépit des frais d'érudition de M. Lapaume, de croire que le connétable n'avait pas songé à lui-même en commandant cet Hercule de bronze. Qu'on se fasse ériger une statue chez soi, passe, mais deux statues! Je n'insiste pas, car la photographie jointe au mémoire de M. Lapaume n'est pas assez nettement venue pour faciliter la comparaison qu'il faudrait faire des traits bien connus de François de Bonne avec ceux donnés par l'artiste à cette statue. Décidément, mieux vaut croire M. Lapaume sur parole. Je n'ajouterai donc qu'un mot pour remercier l'auteur de nous avoir appris que c'est à Jacques Richier, fils présumé du célèbre Ligier Richier, auteur du tombeau de Saint-Mihiel, que l'on doit les deux statues qu'il a si complétement décrites.

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique du Morbihan et archiviste de ce département, a lu *Quelques mots sur l'épigraphie du Morbihan.* Il ne s'agit pas dans ce travail d'inscriptions romaines; on en a peu recueilli de telles dans la contrée explorée par M. Rosenzweig, qui en a rédigé le *Répertoire archéologique*, mais bien d'inscriptions du moyen âge ou des temps modernes. On ne pouvait lire un *Corpus inscriptionum* du Morbihan dans une séance publique; aussi ne s'agit-il ici que d'un choix. Ce choix, du reste, a été fait avec goût, c'est, comme l'a dit l'auteur lui-même, la fleur de son panier qu'il a apportée à ses collègues. La plus ancienne du bouquet se rapporte à la guerre de Cent ans; c'est l'épitaphe d'un cer-

Digitized by Google

tain *Pierre le finz Alein de Brocrée*, qui mourut l'an MCCC et XI. Au risque de déflorer avant l'heure la gerbe de M. Rosenzweig, je citerai encore l'inscription qu'il a lue sur une croix de la commune de Guillac, auprès de la pyramide de mi-voie entre Ploërmel et Josselin : « A la mémoire perpétuelle de la bataille des Trente que Mgr le mareschal de Beaumanoir a gaignée dans ce lieu l'an 1350. »

Je ne reprocherai pas à M. Rosenzweig d'avoir rapporté cette inscription si éloquente dans sa laconique simplicité; mais je me permettrai de lui faire remarquer qu'il aurait dû nous dire de quelle époque elle date, car elle n'est certainement pas contemporaine de ce combat célèbre. Sans doute, M. Rosenzweig me répondra qu'il a seulement voulu la faire connaître, et qu'il la commentera quelque jour; mais je persisterai dans l'expression de mon regret sur son trop grand amour de la brièveté. Les médailles restituées ont leur valeur; souvent elle est même plus grande que celle de pièces contemporaines, mais c'est parce que, d'ordinaire, elles nous disent le nom du restituteur. A qui donc devons-nous cette commémoration lapidaire du combat des Trente?

Quoi qu'il en soit, le choix de M. Rosenzweig, dont je ne puis donner ici qu'une idée très-superficielle, est, je le répète, très-bien fait et nous promet un livre du plus sérieux intérêt.

Je n'ai pas entre les mains le mémoire de M. Alègre, membre de l'Académie du Gard, sur le camp dit *de César*, à Laudun, près de Bagnols, je ne puis donc en parler que de souvenir; mais ce souvenir m'est assez présent pour qu'il me soit possible de déclarer qu'il est rempli de renseignements curieux sur une localité qui fourmille de vestiges de l'époque romaine. Ce camp devrait, dit l'auteur, se nommer *camp des Césars*, car il date seulement de la fin du haut Empire, ce que démontrent les antiquités et les médailles qu'on y trouve en quantité tous les jours. De nombreux dessins, qui ont été mis sous les yeux de l'assemblée, témoignent clairement de l'importance des fouilles de Laudun.

Il a semblé utile à M. Léon Renier de faire quelques observations sur cet important travail. « L'auteur », a dit le savant académicien, dont je rapporte à peu près les paroles, « a cru pouvoir supposer que la localité qu'il a si bien explorée dut être le séjour d'une station militaire romaine. C'est là une erreur qu'il importe de combattre, car on la retrouve partout. On oublie que les Romains n'eurent ja-

Digitized by Google

mais, ne purent jamais avoir d'armées assez nombreuses pour fournir à toutes les garnisons dont on croit reconnaître les vestiges dans la Gaule. Les Gaulois se gardaient eux-mêmes; il y avait telle province qui n'avait d'autres troupes que les quelques soldats nécessaires aux magistrats de diverses classes pour les services de police ou même d'honneur. Le prétendu camp de Laudun pourrait bien n'être autre chose qu'un des vingt-quatre *vici* attribués, suivant Pline, à la colonie de Nemausus [1].»

Après ces observations, écoutées avec une faveur marquée par l'assemblée, qui a vu avec plaisir son président entrer lui-même dans la lice, M. Pierre Bénard, président de l'Académie de Saint-Quentin, a fait connaître ses *Recherches sur la patrie et les travaux de Villard de Honnecourt*. On sait que cet architecte, qui ne nous est connu que par son *Album*, commenté par M. J. Quicherat et, plus tard, par notre regretté collègue Lassus et M. Darcel, florissait entre 1230 et 1260. On a supposé, d'après des indications tirées de cet album, que Villard de Honnecourt était un Picard du Cambrésis et qu'il avait construit le chœur de la cathédrale de Cambrai. M. Bénard conteste ces deux faits, et, selon nous, a démontré péremptoirement que l'auteur de l'album était un vrai Picard de Picardie, et non du Cambrésis. Qu'on ne croie pas que M. Bénard se soit imposé une tâche inutile en rétablissant la vérité sur ce fait, en apparence sans importance. Il s'agissait, pour lui, de revendiquer pour notre vieille France une gloire qui lui serait étrangère, si Honnecourt, lieu de naissance de Villard, était réputé du Cambrésis, qui était alors terre d'Empire, au lieu d'être rendu au Vermandois, dont cette localité faisait en réalité partie intégrante. Le second fait de la brève biographie de Villard que conteste M. Bénard, c'est qu'il soit l'architecte de la cathédrale de Cambrai; il est vrai que, s'il lui refuse l'honneur d'avoir élevé cet édifice, en revanche il lui attribue celui d'avoir construit tout au moins le chœur de la collégiale de Saint-Quentin. Les preuves que M. Bénard apporte à l'appui de son opinion sont-elles aussi décisives que celles qu'il a données à l'occasion de la nationalité de Villard? c'est ce que je laisse à juger à de plus autorisés que moi en pareille matière. Je puis dire cependant qu'elles sont de nature à mériter une sérieuse attention, et, pour en

[1] Voyez à ce sujet, ci-dessus, p. 304 et 305.

Digitized by Google

donner une idée au lecteur, je citerai le principal point de son argumentation. Dans le cours de travaux exécutés dans la collégiale de Saint-Quentin, M. Bénard a eu le bonheur de découvrir un dessin gravé sur la pierre et représentant une grande rose de cathédrale. Ce dessin, selon M. Renard, n'est autre que la rédaction et l'étude préliminaire de la rose qui donne jour au premier transept nord, démoli au XVIe siècle. Une aussi curieuse découverte devait exciter vivement l'attention d'un observateur comme M. Bénard, qui ne tarda pas à constater la ressemblance extraordinaire de ce dessin avec celui de la planche XXIX de l'album, dont la légende est conçue en ces termes :

« C'est la fenêtre de l'église de Sainte-Marie de Chartres. »

Or cette rose est en fait une variante de celle qu'on voit feuille 3 et qui existe à la façade ouest de Chartres. C'est d'une savante comparaison entre les deux dessins et la rose de Chartres qu'est née chez M. Bénard une conviction qu'il formule en ces termes :

« Ainsi la rose de Saint-Quentin est une moyenne entre celle de Chartres et celle de l'album, et il est évidemment impossible que celui qui l'a tracée (sur la pierre récemment découverte) n'ait pas eu sous les yeux le dessin de l'album. » Je ne puis mieux terminer cette sèche analyse d'un travail aussi sérieux et aussi intéressant qu'en citant les conclusions modestes de son auteur : « Nous n'avons pas prouvé sur pièces authentiques que le chœur de l'église de Saint-Quentin est l'œuvre de Villard, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'en tout cas les choses s'y présentent exactement comme s'il en était ainsi, et qu'elles sont inexplicables autrement. »

M. l'abbé Van Drival, chanoine d'Arras, membre de l'Académie de cette ville, a lu un trop court Mémoire intitulé : *L'Art chrétien à l'exposition de Malines.* On doit déjà au savant ecclésiastique que nous venons de nommer, et qui s'est fait une si belle place parmi les archéologues français, un travail sur cette exposition, dans lequel il a excellemment décrit et commenté les merveilles qui firent la joie et l'admiration de ceux qui furent assez heureux pour assister à cette fête de l'archéologie religieuse[1]. A la Sorbonne, M. Van Drival a fait part à des auditeurs charmés de l'éloquence de son style, comme de la profondeur de sa pensée, d'une série de réflexions

[1] Voyez *Revue de l'Art chrétien.*

Digitized by Google

provoquées par l'examen auquel il s'est livré pendant son séjour à Malines. L'étonnante variété de formes que revêtait jadis une même série d'objets, tout en conservant les conditions essentielles d'un type unique, tel est le fait qui a d'abord frappé M. Van Drival en présence des trésors exposés à Malines. « C'est, dit-il, quelque chose d'analogue à cette inépuisable fécondité de moyens que l'on admire dans les œuvres de Dieu lui-même, lorsqu'on étudie les merveilles de la création. » La constatation de ce fait conduit M. l'abbé Van Drival à rappeler une remarque d'un Anglais, Welby Pugin : c'est que nos aïeux cherchaient d'abord l'utile, et qu'ils ne couvraient d'ornements un objet que lorsque, avant tout, ils l'avaient fait utile. *Ils ornaient l'utile.* C'est là, en effet, le secret des grands artistes dans l'antiquité païenne, comme dans l'antiquité chrétienne, et, si les esprits chagrins ont quelque droit de crier à la décadence de l'art, c'est peut-être parce que, sous prétexte de fantaisie, on cherche d'abord l'ornementation avant d'avoir créé l'*utile.* La fantaisie conduit l'art aux caprices absurdes des Chinois, qui, avec une habileté de main merveilleuse, font trop souvent des œuvres qu'à bon droit on classe parmi les monstruosités. Nous n'en sommes heureusement pas là, mais il faut veiller : la fantaisie est une souveraine qui gouverne parfois assez mal. Heureusement, il y a encore de bons esprits, comme M. l'abbé Van Drival, pour rappeler à l'observation des vrais principes. Que ces bons esprits ne se lassent pas de les proclamer, qu'ils les exposent surtout avec le talent et le bonheur d'expression que tout le monde a apprécié dans la lecture du savant chanoine d'Arras, et le mal, si mal il y a, sera promptement réparé.

M. Leguay, de la Société archéologique de Seine-et-Marne, n'avait pas dit le premier jour tout ce qu'il avait à dire sur les découvertes de la Varenne-Saint-Hilaire. A la seconde séance, les archéologues pratiques ont écouté, avec un intérêt qu'ont prouvé de bienveillantes interruptions, une *Note sur une pierre à polir les silex*, qui forme un utile supplément aux détails donnés la veille par cet archéologue sur les antiquités celtiques recueillies par ses soins.

Une question historique soulevée par le poëme de Prudence contre Symmaque, tel est le sujet qu'a traité, sous le titre modeste de *Note*, le doyen de la Faculté des lettres et arts de Bordeaux, M. Dabas,

Digitized by Google

membre de l'Académie de cette ville. Peut-être ce morceau d'histoire pouvait-il paraître un peu dépaysé à la question d'archéologie, mais les antiquaires de nos jours ne sont pas gens à ne pas écouter avec intérêt une dissertation d'un écrivain comme M. Dabas, sous prétexte qu'ils n'y trouveront pas le moindre grain de mil, c'est-à-dire la moindre parcelle d'archéologie matérielle. L'histoire confine de bien près à l'archéologie vue d'un peu haut, et à la Sorbonne on se plaît à tout ce qui peut toucher l'esprit ou émouvoir le cœur. C'est d'ailleurs un point, non-seulement de l'histoire du poëme célèbre de Prudence, mais encore de celle du paganisme, que M. Dabas a tenté d'éclaircir, et, après tout, il s'y agit du rétablissement de l'autel de la Victoire, proposé par Symmaque. Il y avait donc là un sujet de la compétence de la section, car enfin il n'est pas sans importance, même au point de vue strictement archéologique, de savoir comment et quand cette représentation païenne finit par céder la place à des emblèmes plus orthodoxes.

Avec une force d'argumentation peu commune, dans un style aussi nerveux qu'éloquent, le savant doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux a montré, par un nouvel exemple, l'obstination des illusions païennes, qui se prolongèrent si longtemps après la conversion de Constantin. L'assemblée a d'ailleurs prouvé à M. Dabas, par les applaudissements qui ont suivi la lecture de ce discours, qu'elle en avait apprécié tout le mérité, et que son auteur ne s'était pas trompé de porte en se présentant devant des antiquaires.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1865.

M. Dumoutet, membre de la Commission archéologique du Cher, a donné lecture d'un *Mémoire sur les stèles du faubourg de Brives, à Bourges*. Dans de précédents travaux, l'auteur a déjà fait connaître trois cimetières de l'époque romaine situés, suivant l'usage, le long des voies qui, partant d'*Avaricum*, aboutissaient à différents centres de la Gaule; il en signale un quatrième à l'attention des archéologues. Celui-ci est placé à l'est de la ville de Bourges, dans l'ancien faubourg de Brives, dit aujourd'hui *de Saint-Martin*. On y a trouvé des stèles enfouies à deux mètres de profondeur et qui paraissent antérieures à la construction du couvent de Saint-Martin, fondé au VIe siècle, par saint Auguste, dans ce même faubourg. Ces stèles, décorées de sculptures dessinées par M. Dumoutet avec le talent que

Digitized by Google

lui reconnaissent tous ceux qui liront ces pages, sont décrites dans son travail avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer. Trois de ces stèles ont conservé en entier le nom des morts dont elles recouvraient les restes, une n'en a gardé que quelques lettres, mais les deux plus importantes, celles qui représentent des personnages debout et ont pu servir de point de départ aux dalles funéraires du moyen âge, n'ont malheureusement pas conservé de vestiges des inscriptions qui les décorèrent certainement. On ne lira pas sans fruit le travail de M. Dumoutet, que nous ne saurions trop remercier du zèle qu'il met à ne pas laisser passer inaperçue la moindre découverte qui s'opère à la portée de sa vigilante sollicitude. L'auteur est d'ailleurs un antiquaire dont l'ardeur n'a pas besoin d'être stimulée; il aime l'archéologie pour elle-même. Depuis longtemps membre non résidant du Comité, nommé chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur par le Ministre de l'Instruction publique depuis deux années, M. Dumoutet n'a pas cru que le temps fût venu pour lui de jouir au sein du repos de distinctions si bien gagnées. Au contraire, il a redoublé d'efforts, et, par un prodige d'activité que le calme de la vie provinciale peut seul expliquer, sans cesser d'exercer son art à Bourges, il ne manque pas une occasion de montrer au Comité qu'il possède dans la capitale des anciens Bituriges non-seulement un collègue, mais un collaborateur infatigable. Enfin, il y a quelques jours, le Ministre lui remettait la médaille d'or qu'il vient de mériter par la remarquable monographie de la cathédrale de Bourges qu'il avait envoyée au concours des Sociétés savantes, et, bien qu'on puisse dire de M. Dumoutet qu'il a parcouru avec l'assentiment général le *cursus honorum* des correspondants du ministère, je suis certain que nous le retrouverons encore ici l'année prochaine avec quelque nouveau travail, et aussi qu'il nous donnera prochainement l'ouvrage d'ensemble sur les sépultures gallo-romaines de la cité des Bituriges, qu'il promet à la fin du Mémoire sur les stèles du faubourg de Brives.

M. Laisné, président de la Société d'archéologie d'Avranches, a donné lecture d'une *Étude sur l'ancien état de la baie du Mont-Saint-Michel d'après les manuscrits de l'abbaye de ce nom.* Dans ce travail, que je n'ai pas sous les yeux, l'auteur démontre que ce n'est pas à un cataclysme qu'il faut attribuer la disparition d'une forêt qui exista jusqu'au VIe siècle sur le Mont-Saint-Michel et dans les environs de cette

Digitized by Google

célèbre abbaye. On a écouté avec un très-vif intérêt cette dissertation, où chaque fait est appuyé d'une preuve irrécusable. Les recherches où l'archéologie s'allie aux sciences naturelles sont à l'ordre du jour, et c'est une tendance qui peut être féconde en résultats de la plus sérieuse importance; mais il ne faut marcher sur ce terrain qu'avec des arguments dont l'autorité ait été mise à l'épreuve, comme ceux qu'a employés M. Laisné, autrement on risque de se laisser entraîner à de regrettables témérités. C'est, assure-t-on, ce qui est arrivé à l'auteur d'un mémoire lu l'an dernier ici même sur un sujet qui n'est pas sans analogie avec celui qu'à traité M. Laisné; je ne suis pas compétent pour juger cette question, mais, en rapporteur impartial, je répète ce que j'ai entendu dire par des savants dont personne ne récuserait l'autorité.

Des observations ont été faites sur le Mémoire de M. Laisné par MM. Aubertin, secrétaire de la Société d'archéologie de Beaune, et par MM. l'abbé Cochet et Rosenzweig.

M. Lebrun-Dalbanne, membre de la Société académique de Troyes, a lu un Mémoire intitulé : *Le Bacchus de Troyes*. Il s'agit dans ce travail d'un buste de Bacchus en marbre trouvé à Troyes vers 1747, et qui est conservé aujourd'hui dans le cabinet de M. de Noël des Berchères. C'est certainement un morceau intéressant que ce buste, qui ne paraît pas plus ancien que le premier siècle de l'Empire romain; mais M. Lebrun-Dalbanne ne s'en est-il pas un peu exagéré l'importance lorsqu'il proclame cet objet d'art comme le monument qui, avec une inscription du musée de Lyon concernant un Tricassin, lui paraît établir le mieux l'antiquité de la ville de Troyes? La découverte de ce buste ne serait pas à elle seule la preuve de l'existence d'une cité à l'endroit où elle se serait produite. Il y avait des laraires, et même des chapelles dans de simples *vici*, même dans des *villas;* la découverte à jamais mémorable du trésor d'une chapelle de Mercure faite, en 1830, dans un champ situé près du hameau du Villeret, commune de Berthouville, arrondissement de Bernay (Eure), n'a jamais fait supposer qu'il y ait eu dans cet endroit une cité antique. Je ne nie pas que Troyes n'ait été fondée par Auguste, comme le dit M. Lebrun-Dalbanne, mais je ne crois pas que ce soit la découverte isolée d'un buste de divinité qui pourrait donner à cette ville son certificat d'origine, si elle ne le possédait d'ailleurs. Le mémoire de M. Lebrun-Dalbanne est écrit avec l'élégance que

Digitized by Google

recherche et trouve si bien cet archéologue, qui ne borne pas ses études aux temps romains, comme hier, ni à la Renaissance, comme l'année dernière, mais qui ne dédaigne pas de descendre jusqu'au XVIIe siècle pour y faire des remarques utiles pour l'histoire des arts, puisque je le surprends écrivant une excellente étude sur un peintre flamand de cette époque, dans le dernier numéro de *la Gazette des Beaux-Arts* [1].

M. l'abbé Baudry, membre de la Société d'émulation de la Vendée, a donné lecture d'une *Note sur l'ouverture d'un nouveau puits sépulcral sur la colline de Troussepoil, commune du Bernard* (*Vendée*). Dès le mois de janvier 1859, l'auteur appelait l'attention des savants sur les puits funéraires de Troussepoil. Ses observations sur ce singulier mode de sépulture, qu'il a, si je ne me trompe, signalé le premier, ont été consignées dans l'*Annuaire* de la Société dont il fait partie, ainsi que dans les *Bulletins* des Sociétés archéologiques de l'Orléanais et de la Loire-Inférieure, et notre collègue, M. Quicherat, dans deux rapports insérés dans la *Revue des Sociétés Savantes* [2], a porté les découvertes du savant curé du Bernard à la connaissance des lecteurs de ce recueil. Aujourd'hui, M. l'abbé Baudry entretient les délégués des Sociétés savantes de nouvelles observations sur cet intéressant sujet, à l'occasion d'une récente exploration dont il a suivi tous les détails avec la plus scrupuleuse attention.

Après avoir donné une description du puits lui-même, M. l'abbe Baudry fait connaître ce qu'il recélait, une *olla* de terre, renfermant des fragments d'os humains, d'autres vases et notamment un cercueil en bois creusé dans un tronc de chêne. On connaissait déjà, comme le fait remarquer M. l'abbé Baudry, des exemples de troncs d'arbres creusés à usage de cercueil, mais il est intéressant de retrouver dans les puits l'emploi de ce mode primitif de sépulture. Dans ce cercueil on a trouvé des ossements d'animaux, un soulier de cuir et des médailles d'une époque relativement moderne, puisqu'elles offrent les effigies d'Autonin le Pieux et de Septime Sevère; aussi l'auteur conclut-il avec toute apparence de raison que le nouveau puits fouillé par lui à Troussepoil, en 1864, ainsi que ceux dont il a parlé antérieurement, ne remontent pas

[1] Voyez 1er juin 1865.
[2] 2e série, 1861, t. VI, p. 263, et 3e série, 1863, t. II, p. 364.

Digitized by Google

plus haut que le IIIe siècle de notre ère. Il est curieux de voir un usage aussi primitif persister tellement tard dans les Gaules, car il ne paraît pas probable qu'il n'ait été adopté qu'à l'époque romaine. Nous aurons peut-être un jour la preuve de l'antiquité de ce système de sépulture, dont l'origine doit remonter aux époques les plus reculées. Dans ce cas, il serait à souhaiter que ceux qui trouveront de ces puits primitifs en surveillent les fouilles avec la méthode qui distingue celles dont M. Baudry a été le patient et l'intelligent directeur.

M. l'abbé Caillaud, vicaire général du diocèse de Bourges, président de la Commission archéologique du Cher, a lu une *Notice sur l'Église de Neuvy-Saint-Sépulcre*. Cet édifice, comme l'indique son nom, a été construit sur le plan du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Ce n'est pas le seul en Europe qui ait reproduit aux fidèles l'image de ce vénérable sanctuaire. Il y en a un à Bruges, dont la conservation est parfaite; tel n'est pas l'état de celui de Neuvy, dont la physionomie primitive a dû être déplorablement altérée par les nombreuses vicissitudes qu'il a subies et qu'a si bien retracées M. l'abbé Caillaud. L'histoire de cette modeste église, qu'il a su faire aimer, est un excellent morceau d'archéologie chrétienne, dont l'assemblée applaudissait encore l'auteur lorsque M. le Ministre de l'Instruction publique est entré dans la salle, où Son Excellence a pris place au fauteuil entre M. L. Renier, président de la section d'archéologie, et ses honorables assesseurs, M. l'abbé Caillaud lui-même et M. le comte de Pontécoulant.

Sous la présidence de S. E. le Ministre de l'Instruction publique, M. l'abbé Cochet a entretenu l'assemblée de la découverte d'une importante sépulture antique, faite récemment à Lillebonne.

Malheureusement, M. l'abbé Cochet n'a pas assisté à cette découverte; aussi n'a-t-il pu donner à ce sujet ces détails précis dont un observateur expérimenté comme l'auteur de la *Normandie souterraine*, aurait su tirer si bon parti; mais il est arrivé sur les lieux peu de temps après, et il a pu faire un inventaire raisonné des objets recueillis dans cette sépulture, qu'il suppose avoir été destinée à un seul personnage.

Je n'essayerai pas de retracer ici les observations de M. l'abbé Cochet. Le savant ecclésiastique n'avait pas apporté à la séance un

Digitized by Google

travail écrit, mais quelques notes qu'il a commentées avec la chaleur entraînante qu'on lui connaît, et qui ont suscité une discussion scientifique à laquelle a pris part M. le Ministre. Les applaudissements accordés par l'assemblée à M. l'abbé Cochet ont été confirmés par les félicitations que Son Excellence a bien voulu adresser au zélé et savant explorateur des tombes des Gaulois et des Francs.

« Je ne m'étonne pas, » a dit M. Duruy, « de voir que des membres du clergé se réunissent ici aux savants laïques pour étudier, avec autant de zèle que de dévouement, les monuments divers de l'archéologie nationale. Il y a quelque chose de religieux dans ce culte rendu par la science à la mémoire des ancêtres. »

Après le départ de M. le Ministre, qui s'est retiré au milieu des applaudissements sympathiques de l'assemblée, dans laquelle, en effet, on comptait un assez grand nombre d'ecclésiastiques aussi distingués par la piété que par la science, la parole a été donnée à M. Dusevel, membre de la Société des antiquaires de Picardie, et membre non résidant du Comité, qui a donné lecture d'une *Notice sur l'église de Saint-Martin de Doullens*. Cette église, aujourd'hui l'unique paroisse de cette ville, paraît avoir été fondée au XIIe siècle; mais l'incendie, la guerre et les ravages du temps ont tellement modifié le plan primitif, qu'il n'est plus reconnaissable, et que même, dit M. Dusevel, « un œil exercé peut à peine distinguer les différents siècles auxquels remontent les parties principales de ce curieux édifice. » En pareil état de choses, c'est aux documents qu'il faut demander la lumière; c'est le parti qu'a pris M. Dusevel. Il a dépouillé avec sagacité et bonheur les registres de cette paroisse, qui, du reste, ne contiennent rien d'antérieur à l'an 1495; mais, depuis cette époque jusqu'à nos jours, il y a de la marge, et M. Dusevel y a trouvé d'intéressantes révolutions. Je n'en citerai qu'un seul exemple. Vers 1528, la fabrique s'étant décidée à faire reconstruire l'église Saint-Martin, qu'un incendie avait détruite presque en totalité, on fit venir d'Amiens le *maistre machon* de l'église cathédrale de cette ville, et ce fut sur ses avis et sur son *pourtrait* qu'on rebâtit ce qui menaçait ruine, et notamment le bas-coté droit qui subsiste, et dont on admire encore, dit M. Dusevel, l'ordonnance et les contreforts ornés de doubles niches. Ce fait intéressant pour l'histoire de l'art est attesté par une pièce comptable constatant le payement d'une somme de « IIII^l 2^s » à Jehan Bulant pour sa personne et

Digitized by Google

pour son cheval, lequel aurait faict visitation de l'église, et davantaige aurait fait certain pourtrait servant à icelle, etc.» Quel est ce Jehan Bulant? était-il parent du célèbre *Jean Bullant* qui a travaillé au château d'Écouen, ou est-ce le même personnage? C'est ce que ne nous dit pas M. Dusevel. L'on aurait aimé à le voir entrer sur ce point dans quelques détails, mais n'importe, l'éveil est donné, et, soit qu'il complète sa découverte par d'autres recherches, soit que quelque autre se charge de ce soin, voici un fait intéressant acquis pour l'histoire de l'art en France. Ce n'est pas le premier service de ce genre que M. Dusevel ait rendu à l'archéologie nationale; il lui en rendra d'autres encore.

M. l'abbé Girou, membre de la Société d'agriculture, siences et arts de la Lozère, a lu un mémoire *Sur les anciennes fortifications de Marvejols*, qui n'est pas entre mes mains, mais qui se terminait par des vœux formés par l'auteur pour qu'il soit pris des mesures afin d'assurer la conservation des portes de cette antique cité.

M. Maignien, membre de l'Académie Delphinale et doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, a lu un écrit intitulé : *Sur quelques éléments de l'histoire des arts, au point de vue de leur grandeur et de leur décadence.* On lira ce remarquable morceau dans le *Recueil des Mémoires lus à la Sorbonne*, mais je ne me permettrai pas de trahir les idées de l'auteur en les forçant à entrer dans l'étroit espace qui m'est accordé. On a écouté avec une attention soutenue ce mémoire, dans lequel l'habile écrivain s'est élevé, dans le meilleur style, aux considérations les plus élevées de l'esthétique, tout en présentant des vues neuves sur l'histoire morale du passé de l'art ainsi que de rassurantes prévisions sur son avenir. Il était impossible de clore plus dignement une session aussi bien remplie.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

A

Abel, auteur d'un travail sur d'anciennes chapes, 254.
Séjour de Charles IX à Metz, 267, 358.
Actes officiels. — Arrêté relatif à la publication d'une nouvelle série de la *Revue des Sociétés savantes*, 1.
Arrêté déterminant la liste des membres titulaires des deux Sections d'histoire et d'archéologie du Comité, 3.
Arrêté déterminant la liste des membres honoraires du Comité, 6.
Arrêté qui fixe le jour de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, pour le concours de 1864, 250.
Arrêté qui fixe la composition des bureaux de chaque Section pour les réunions extraordinaires du Comité, 250.
Discours prononcé par Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, 275.
Prix et mentions honorables accordés pour le concours de 1864, 285.
Advielle. — Ancienne *recette contre l'épidémie*, 136.
Alègre, auteur d'un travail sur le camp dit *de César*, à Laudun, 378.
Allmer. — Fouilles de l'église Saint-Pierre, à Vienne, 149.
Angelon. — Travail sur l'origine des populations lorraines, 360.
André (abbé). — Lettre de Henri IV, 17.
Lettre de Louis XIV au cardinal Grimaldi, 125.
Proclamation du roi des Corses, Théodore Ier, 177.
Aoust (abbé), auteur d'un travail sur les coordonnées curvilignes, 256.
Arbaumont (D'). — Compte de la prévôté de Sacey, 8.
Parage féodal dans l'ancienne coutume du duché de Bourgogne, 134.
Ardant. — Fouilles de Limoges, 23.
Fouilles exécutées à la villa d'Antone, 31.
Découverte d'anciennes monnaies, 144.
Arnault. — Puits funéraires de Gourgé, 183.
Arrondeau, auteur d'une note sur les végétaux de la Bretagne, 254.
Aubertin. — Documents relatifs au collége de Beaune, 14.
Documents pour l'archéologie gallo-romaine, 26.
Inscriptions de l'église Saint-Martin de Beaune, 33.
Droits de justice de la mairie de Beaune, depuis le XIVe siècle, 131.
Antiquités de Prémeaux, 141, 155, 193.
Camp de Chassey, 183.

Digitized by Google

Augustin, auteur du *Dictionnaire topographique du Morbihan*, 133.
Aurès, auteur d'un travail sur les mesures employées par les architectes de l'antiquité, 254, 368.

B

Bach, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 285.
Baecker (De). — Journal dressé par un prêtre en 1717, 17.
Mesures de longueur et itinéraires en usage au xvie siècle, 17.
Barbier de Montault (abbé). — Lettre de saint François de Sales, 17.
Documents relatifs aux béatifications, 17.
Auteur d'une brochure sur les *Antiquités de Rome du ve au xvie siècle*, 33.
Communications diverses, 33, 144.
Lettres autographes conservées à Rome, 127.
Barot. — Fouilles du cimetière franc de Noroy, 147.
Barry, auteur de notes sur des inscriptions des Pyrénées, 254, 269, 370.
Barthélemy (A. de). — Chargé de l'examen de documents, 9, 10, 129, 135.
Rapports sur des envois de correspondants, 15, 84.
Auteur d'une brochure intitulée : *Le Temple d'Auguste et la Nationalité gauloise*, 19.
Rapport sur le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 45.
Rapport sur le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, 46.
Rapport sur les *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 50.
Barthélemy (Éd. de). — Charte de 1249, 16.
Baudrimont, auteur de recherches sur la constitution moléculaire des corps, 255.
Observations sur l'anesthésie, 270.
Baudry (abbé). — Ouverture d'un puits funéraire, près le Bernard, 268, 385.
Beaune. — Fondation de l'Université de Besançon, 18, 126, 180, 203.
Bellaguet, chargé de l'examen de documents, 11, 12, 122, 129.
Rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 54.
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 57.
Rapport sur les *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, 156.
Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 159.
Bénard, auteur d'un travail sur Villard de Honnecourt, 261, 379.
Bergmann, auteur d'un travail sur la *Divine comédie*, 252.
Bertrand (E.), auteur de notices sur l'orgue et sur la musique dans l'antiquité, 151.
Besançon (Pont romain de), 30.
Bibliographie départementale, 97, 216.
Bibliothèque impériale (Dépôt d'ouvrages ou documents à la), 34.
Bibliothèque du Comité (Dépôt d'ouvrages à la), 10, 11, 13, 19, 29, 30, 32, 33, 122, 123, 132, 144, 151.
Billet. — Modifications apportées aux piles voltaïques, 273.

Digitized by Google

Blanchard. — Rapport sur les travaux scientifiques présentés au Comité, 288.
Blondlot (docteur). — Recherches sur le phosphore noir, 262.
Boisse, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 286.
Boisvillette (De), auteur d'une *Statistique archéologique de l'Eure-et-Loir*, 302.
Boulanger. — Note sur une correspondance conservée aux archives de la Haye, 131.
Bouillet, auteur d'une brochure sur les potiers de l'époque gallo-romaine, 147.
Bourget, auteur d'un travail sur le mouvement vibratoire des membranes circulaires, 256.
Bourlot. — Variations de climat en France, 264.
Bourquelot. — Projet de publication des *Lettres de l'amiral de Coligny*, 10.
Bréan. — Thermes gallo-romains découverts à Gien, 147.
Brouchoud. — Mémoire sur les origines littéraires de Lyon, 265, 351.
Burnat, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 285.
Burnier, auteur d'une *Histoire du Sénat de Savoie*, 323.

C

Caillaud (abbé). — Notice sur l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, 268, 386.
Canéto (abbé). — Anciennes tours du midi de la France, 23.
Carro. — Origine de la Ferté-Milon, 259, 345.
Cartulaires de Saint-Hugues de Grenoble (Publication des), 16, 134.
Castaigne, éditeur de la *Chronique latine de l'abbaye de la Couronne*, 63.
Castan. — Statuts de la corporation des drapiers de Gondrecourt, 8.
Cazin. — Études sur le circuit voltaïque, 263.
Cénac-Montcaut, auteur du *Dictionnaire topographique du département du Gers*, 133.
Chabouillet. — Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie du Comité, 22, 29, 139, 142, 144, 151, 152.
Chargé de l'examen de communications, 23, 32, 143, 147.
Rapport sur un envoi de correspondant, 28.
Charles (Léopold). — Découverte d'une villa gallo-romaine à Saint-Jean-des-Échelles, 147, 153.
Charma, auteur d'une note sur l'éducation des petits-fils de Louis XIV, 252, 331.
Chatellier (Du), auteur d'un mémoire sur le mouvement des études littéraires et scientifiques en province, 19.
Chautard. — Recherches sur la lumière, 271.
Chauveau. — Influence des États généraux sur l'ancienne monarchie, 265, 350.
Chazaud, auteur d'une étude sur la chronologie de Bourbon-Ancien, 286.
Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 287, 312.
Chéruel. — Comptes rendus des séances de la Section d'histoire et de philologie du Comité, 8, 16, 121, 128, 134.
Chervin, auteur d'une statistique sur le bégayement en France, 255.
Chotard. — Note sur des documents relatifs à l'expédition de Charles VIII en Italie, 253, 335.
Chronique, 113, 233.
Clément (P.), chargé de l'examen de documents, 11, 18.
Rapport sur des envois de correspondants, 177.

Digitized by Google

Cochet (abbé). — Inscription de fondation d'une chapelle à Vienne, 23.
Sépulture romaine trouvée à Lillebonne, 31, 143, 150, 268, 386.
Salle souterraine découverte à Caudebec-lez-Elbeuf, 34.
Fouilles du vallon des Petites-Dalles, 151.
Auteur d'un travail sur les ports de l'antiquité, 254, 372.
Auteur d'un travail sur la Seine-Inférieure, aux époques gauloise, romaine et franque, 299.
Combes, auteur d'une étude sur les anciennes relations de la France et la Savoie, 253.
Combet. — Document relatif aux États généraux de 1614, 9.
Fouilles opérées à Uzerche, 23.
Comité. — Arrêté déterminant la liste des membres titulaires des deux Sections du Comité, 3.
Arrêté déterminant la liste des membres honoraires du Comité, 6.
Conny. — Inscription de cloches, 27.
Contejean, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 286.
Corblet (abbé). — Cimetière mérovingien de Noroy, 183.
Cottard. — Lettres de Mirabeau, 12.
Documents divers, 131.
Cotteau. — Travail sur les oursins des terrains crétacés, 257.
Cougny. — Étude sur les œuvres des jurisconsultes du XVIe siècle, 259, 346.
Coussemaker (De). — Inscription de la châsse de Boursèque, 35.
Auteur d'une brochure sur la musique du moyen âge, 152.
Coze. — Introduction d'animalcules dans le sang, 263.

D

Dabas. — Note sur le culte de la Victoire, 262.
Dansin, auteur d'un travail sur les libertés provinciales en Normandie, en 1788, 253, 333.
Dareste. — Anomalies de l'organisme, 257.
Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 285.
Dauban, chargé de l'examen de documents, 32.
Décosse. — Restes de potences et gibets à Soisy-sur-École, 27.
Delacroix, auteur d'un travail sur les fouilles exécutées à Besançon, 30.
Auteur d'une notice sur Vercingétorix, 151.
Delisle, chargé de l'examen de documents, 9, 16, 122.
Rapport sur les travaux de l'*Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 36.
Rapport sur la *Chronique latine de l'abbaye de la Couronne*, 63.
Rapport sur la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, 64.
Deloye. — Marché pour la construction d'une tour à Bagnols, 144.
Demarsy. — Note sur la mort du Père de Fontaney, 131.
Deschiens. — Note sur le *marbre de Sommesous*, 270.
Desnoyers. — Rapport sur le *Bulletin de la Commission historique du Nord*, 38.
Chargé de l'examen de documents, 135, 136.
Deslonchamps. — Particularités observées sur quelques crânes humains, 257.
Étude sur quelques dauphins, 265.

Digitized by Google

Desplanques, auteur d'un travail sur un épisode relatif au roi Philippe le Bon, 253.
Dictionnaire topographique de la France, 130.
Communications relatives à cette publication, 133.
Dictionnaires topographiques de départements ou portions de départements, 130, 133.
Documents. — Lettre du chancelier Séguier à M. Le Tellier, 195.
Lettres patentes de Henri IV, portant permission de tirer au papegai et à la butte, etc. 201.
Documents sur la fondation de l'Université de Besançon, 203.
Lettres patentes concernant une imposition ayant pour but le rétablissement des murailles de Thiers, 199.
Documents inédits sur la fondation de l'Université de Besançon, 203.
Doniol, auteur du *Cartulaire de Sauxillanges*, 137.
Ducoudray. — Siége de Sens par les Normands, 259, 348.
Ducrocq. — Note sur la situation financière des anciens peuples de la Grèce, 267.
Dumoutet. — Inscriptions de l'ancien diocèse de Bourges, 152.
Stèles d'un cimetière gallo-romain de Brives, 267.
Auteur d'une *Monographie de la cathédrale de Bourges*, 309.
Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 309.
Dupré. — Livre d'heures de la Bibliothèque de Blois, 28, 93.
Registre des comptes anciens de la ville de Blois, 86.
Note sur une histoire du château de Pierrefonds, 87.
Anciens comptes de l'Hôtel-Dieu de Blois, 135.
Lettres inédites de divers personnages, 135.
Anciennes inscriptions de Blois, 145.
Dupré. — Lois des chaleurs latentes, 257.
Duru (abbé). — Publication de la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, 64.
Dusevel. — Ordonnance du roi Louis XI, portant règlement de la gendarmerie, 87.
Documents relatifs à la ville de Doullens, 120.
Serment prêté par le maieur et les échevins de Doullens, 134.
Blasons fournis pour le service du feu roi Louis XIII, à Doullens, 139.
Église Saint-Martin de Doullens, 269, 387.
Duval-Jouve, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 263, 285.

E

Encouragements accordés pour fouilles, recherches archéologiques et travaux, 22, 142, 155.
Estor. — Analyse des gaz du sang, 274.
États généraux de la première moitié du xive siècle (Publication relative aux), 128, 137.

F

Faivre. — Circulation dans les végétaux, 271.
Fauvel. — Distribution géographique des insectes, 274.
Feillet. — Document relatif à la journée des barricades, 124.
Lettres du chancelier Séguier, 124, 195.

Digitized by Google

Ferry (De). — Polypiers fossiles du département de Saône-et-Loire, 264.
Féraud. — Inscription phénicienne trouvée à Constantine, 33.
Filhol. — Note sur diverses matières colorantes végétales, 256.
Formeville (De), auteur d'un travail sur les droits canonicaux, 259, 339.

G

Gaucourt (De), auteur du *Dictionnaire topographique* d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, 133.
Gaultier du Mottay. — Lettres de Henri IV aux États de Bretagne, 11.
Gaumé, auteur de photographies représentant des statues provenant du chœur de la cathédrale du Mans, 29.
Gauthier de Claubry. — Substitution à l'alcool, dans la teinture, de certaines substances, 271.
Germer-Durand. — Inscription de l'église d'Albaron, 24.
Auteur du *Dictionnaire topographique du Gard*, 133.
Gintrac, auteur d'un travail sur des altérations du cœur, 257.
Girardot (Baron de). — Lettres de Henri IV, 16.
Lettres de Catherine de Médicis, 16.
Ancienne hache celtique, 143.
Giraud (abbé). — Église de Saint-Maximin du Var, 154, 192.
Girou (abbé). — Anciennes fortifications de Marvejols, 269, 388.
Godard-Faultrier. — Ancien chaton d'anneau trouvé à Segré, 145.
Godron. — Familles de chiens dépourvus de queue, 274.
Gosselet, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 286.
Gourgues (Vicomte de), auteur d'une notice intitulée : *Le Dragon de Bergerac*, 139.
Goze. — Monuments de la cathédrale d'Amiens, 32.
Inscription de Jean de Hangest, dit *Rabache*, 145.
Gresy. — Note sur un monument de Melun, 260, 375.
Grimot (abbé). — Dolmen de la forêt de Carnelle, 29.
Ancien plat en cuivre découvert à Beaumont-sur-Oise, 139.
Gripon, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 285.
Guadet. — Communications relatives à la publication des lettres de Henri IV, 9, 11, 13, 16, 17, 135.
Gueranger. — Fossiles de la Sarthe, 263.
Guilhermy (Baron de), chargé de l'examen de communications, 23, 24, 25, 26, 27, 32, 33, 140, 145, 146, 152.
Rapport sur le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 167.
Rapport sur les *Mémoires* de la même Société, 167.
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 171.

H

Halléguen (docteur), auteur d'un ouvrage intitulé : *L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, etc.* 19.
Hamille, chargé de l'examen de communications, 27, 29, 33.

Digitized by Google

Hericourt (Comte d'). — Hommage d'ouvrage, 123.
Hippeau, auteur du *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, 133.
Note sur les manuscrits laissés par le duc d'Harcourt, 265, 353.
Hirn, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 285.
Houel, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 285.
Houzeau. — Recherches sur l'air atmosphérique, 274.
Hucher, auteur du *Dictionnaire topographique du département de la Sarthe*, 133.
Huillard-Bréholles, chargé de l'examen de documents, 10, 12, 123, 130, 134.
Compte rendu d'envoi de correspondant, 15.

I

Imbert, auteur d'une notice sur les vicomtes de Thouars, 287.
Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 287, 312.

J

Jacquemin. — Documents et lettres de divers personnages se rapportant à l'histoire de la ville d'Arles, 9.
Lettre de Henri IV, 9.
Lettre de Voltaire, 9.
Inscription tumulaire d'un comte de Provence, 24.
Joly. — Note sur le parlement de Provence au xvie siècle, 267, 357.
Jorrand. — Borne milliaire du moutier d'Ahun, 27.
Jouan. — Végétaux observés dans le grand Océan, 270.
Jourdain. — Compte rendu d'envoi de correspondant, 14.
Chargé de l'examen de documents, 17, 18, 19, 135.
Rapport sur des envois de correspondants, 179.

L

Laborde (Comte de), chargé de l'examen de documents, 24.
Lacroix (P.). — Rapport sur les publications de la *Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 76.
Rapport sur des envois de correspondants, 190.
Lacroix (de Nancy). — Note sur les manuscrits du roi Stanislas, 266, 355.
Lacroix (Th.). — Mémoire sur la cathédrale de Mâcon, 9.
Chartes relatives à l'hôpital de Bourgneuf, de Mâcon, 135.
La Cuisine (De), auteur d'une *Histoire du parlement de Bourgogne*, 9.
La Ferrière (Comte de). — Publication des *Lettres de Catherine de Médicis*, 17.
Auteur d'un mémoire intitulé : *Richelieu et Louis XIII*, 132.
Lagrèze-Fossat. — Monnaies du Quercy aux xve et xvie siècles, 84.
Origines de Castel-Sarrasin, 135.
Laisné. — Note sur le Mont-Saint-Michel, 267, 383.
Lallemand, auteur d'un travail sur les monuments celtiques, 260, 375.

Digitized by Google

La Mardière (De). — Lettres de Henri IV et brevet de sauvegarde délivré par ce souverain, 13.
La Nicollière (De), auteur d'une *Monographie de l'église Notre-Dame de Nantes*, 308.
Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 308.
Lapaume. — Note sur un monument de Grenoble, 260, 375.
La Quérière (De), auteur d'un travail sur les anciennes églises de Rouen, 254, 367.
La Saussaye (De), auteur d'un travail sur Denis Papin, 266, 354.
Lascoux, chargé de l'examen de documents, 8, 11, 122, 131, 134.
La Villegille (De), chargé de l'examen de documents, 23, 131.
Lebrun-Dalbanne. — Mémoire sur le Bacchus de Troyes, 268, 384.
Lecoq, auteur d'une note sur le calcaire oolithique, 256.
Leguay, auteur d'une notice sur l'âge de pierre, 254.
Auteur sur une pierre à polir les anciens silex, 262, 369.
Lejosne, auteur du *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Pyrénées*, 133.
Lenoir (A.), chargé de l'examen de documents, 140, 141.
Rapport sur un envoi de correspondant, 193.
Lereboullet, auteur d'un travail sur les poissons, 255.
Leroi. — Mémoire relatif au règne de Louis XIV, 129.
Le Roux de Lincy. — Rapport sur un envoi de correspondant, 28, 93.
Rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 70.
Leroy (G.). — Pièces concernant le siége de Compiègne par les Anglais en 1420, 12.
Compte du domaine royal de Melun, 18.
Médaillon trouvé dans la Seine, à Melun, 28.
Manuscrits relatifs à la fondation de l'abbaye de Barbeau, 86.
Auteur d'un travail sur la production de Seine-et-Marne avant 1789, 123.
Bail à vie et donation en faveur de l'Hôtel-Dieu de Melun, 132.
Anciens règlements pour les Hôtels-Dieu de Melun, 136.
Inscription gallo-romaine, 153.
Lestrade. — Note sur des lettres inédites de Voltaire et de Catherine II, 125, 175.
Le Touzé de Longuemar, auteur d'une *Épigraphie du haut Poitou*, 305.
Lettres de Henri IV (Publication du recueil des), 9, 11, 13, 16, 17, 135.
Lettres de Catherine de Médicis (Publication des), 17.
Lettres de Coligny (Projet de publication des), 11.
Lettres patentes de François Ier, concernant une imposition extraordinaire pour le rétablissement des murailles de Thiers, 199.
Lettres patentes de Henri IV, portant permission de tirer au papegai et à la butte, 201.
Lettres du chancelier Séguier à M. Le Tellier, 195.
Levasseur, chargé de l'examen de documents, 8, 9, 18, 129, 135.
Rapport sur un projet de publication relatif aux établissements des Français dans l'Amérique, 88.
Leymerie. — Étude des minéraux, 263.
Changements survenus dans les Pyrénées, 272.
L'Hôpital (De). — Propagation excessive d'une plante aux environs de Caen, 271.

Digitized by Google

Lhuillier. — Documents relatifs à l'abbé de Séguy, 12.
Auteur de diverses publications biographiques, 13.
Nomination d'un principal du collége de Meaux, 18, 126, 181.
Liénard, auteur du *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, 133.
Linas (De), auteur d'un travail intitulé : *Œuvres de saint Éloi et la verroterie cloisonnée*, 30.
Anciennes étoffes byzantines, 260, 374.
Longuemar (De). — Inscriptions du département de la Vienne, 24.

M

Magen (Alphonse). — Épisode de l'histoire d'Agen, 265, 351.
Maggiolo, auteur d'une dissertation sur l'Université de Pont-à-Mousson, 253.
Maignien. — De l'art en archéologie, 269, 388.
Malgras, auteur d'une étude sur Fourier et le pasteur Oberlin, 258, 337.
Mallay. — Mosaïque de l'église de Thiers, 183.
Marchegay. — Documents relatifs au mariage de Charles le Bel, 10.
Lettres patentes données par Louis X en faveur de ses sujets des Basses-Marches, 10.
Documents relatifs à l'entretien et aux frais d'études d'un fils naturel de Jacques de La Trémoille, 14.
Margry. — Projet de publication des *Origines françaises de l'Amérique du Nord*, 20, 88, 134.
Marion, éditeur du *Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble*, 16, 134.
Marsy (A. de). — Lettres de divers personnages, 12.
Martin. — Note sur le creux d'enfer d'Orly, 27, 183.
Martin-Daussigny, auteur de notices sur les monuments retirés du lit du Rhône, 32.
Inscription de cippe retirée du Rhône, 146.
Martins, auteur d'une note sur les fonctions des racines de certaines plantes, 256.
Martonne (De). — Documents relatifs à l'amiral de Coligny, 10.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, 18, 122.
Rapport sur le *Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, 60.
Rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 164.
Mathon (de Neufchâtel). — Empreintes de *sceaux aux causes*, 24.
Mathon (de Beauvais). — Bulle pour la construction de la cathédrale de Beauvais, 122.
Auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, 133.
Note sur des objets d'art ayant appartenu à l'église de Beauvais, 139.
Matton. — Charte communale de Parfondru, 11, 126.
Lettres de Henri IV, 135.
Inventaire de tableaux et meubles trouvés au château de la Fère, en 1551, 152.
Mazure. — Éléments physiques du sol, 274.
Mélanges (Projet de publication d'une nouvelle série des), 20.
Mellet (Comte de). — Note sur l'église d'Avize, 140.
Note relative à l'architecture gothique, 253, 365.

Digitized by Google

Melleville (De). — Documents relatifs à l'annulation du mariage de Gabrielle d'Estrées, 124, 173.
Découverte se rattachant à la question controversée du camp de Mauchamp, 147.
Merlet, auteur d'une notice sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais, 287.
Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 287, 312.
Meslay-le-Grenet (Église de). — Peintures murales, 142.
Micé. — Recherches sur la chimie, 264.
Michel (Francisque), auteur d'un travail sur les Bituriges, 258, 338.
Millière, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 286.
Monographie de la cathédrale de Chartres (Publication de la), 29.
Mont-Saint-Michel (Inscription historique relative au), 127.
Morand. — Journal du siége de Boulogne, en 1544, 15.
Auteur d'un travail sur les chronogrammes, 144.
Morellet. — Inscriptions de l'église de Saint-Martin, de Colmar, 25.
Morlet (Colonel de). — Notices sur des cimetières gaulois et sur des découvertes archéologiques, 25.
Mémoire sur les cromlechs de Mackwiller, 153, 183.

N

Nicklès, auteur d'un travail sur le perchlorure de manganèse, 256.
Nicklès (Napoléon), auteur d'un travail sur Helvetus, 301.
Nozot. — Ordonnances rendues par des princes de la maison de Sedan, 11, 129.
Notices sur diverses communes, 25, 140.
Charte de l'année 1218, 122.

O

Olivier. — Étude sur l'aménagement des marais du littoral, 263.
Ollier. — Note sur la régénération des articulations des os, 272.
Orieux. — Crypte de l'église de Saint-Philbert de Grandlieu, 27.
Oudet. — Objets d'antiquité du musée de Bar-le-Duc, 25.
Note sur les peintures murales de nos églises, 32.
Communications relatives au sculpteur L. Richier, 32.
Découvertes archéologiques opérées dans diverses localités, 140.
Urne cinéraire trouvée à Montmédy, 146.
Clouterie romaine de Boviolles, 183.

P

Pagny, auteur de recherches sur la rectification des alcools, 257.
Painvin. — Mémoire sur les surfaces polaires d'un plan, 271.
Parrot, auteur d'un mémoire sur l'église épiscopale et l'Université d'Angers, 362.
Patin, chargé de l'examen de documents, 12.
Payen (commandant). — Inscriptions inédites de la Medjana, 25.
Inscriptions de la Mauritanie sétifienne, 35.

Digitized by Google

Pelet (A.). — Interprétation d'un milliaire d'Auguste, 26.
Perris, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 286.
Peschard. — Application de l'électricité aux orgues, 262.
Pierre, auteur d'une note sur le développement du blé, 257.
Plessier. — Formation géologique de la Brie, 263.
Poquet (abbé). — Reliques de l'ancienne abbaye de Saint-Jean de Laon, 191.
Prémeaux (Fouilles de), 155.
Prioux. — Compte de dépenses du roi François II, 129.
Lettres patentes de Henri II, 129.
Notice sur les cimetières mérovingiens du Soissonnais, 254, 373.
Puiseux. — Tentatives de colonisation anglaise en Normandie, 266, 357.

Q

Quantin. — Envois de documents concernant l'épigraphie du département de l'Yonne, 26, 146.
Auteur du *Répertoire archéologique des arrondissements de Joigny et de Sens*, 302.
Quesnault, auteur d'un récit du siége de Granville, en 1793, 259, 342.
Quicherat, chargé de l'examen de communications, 27, 140, 145, 147, 151, 153.
Rapport sur des envois de correspondants, 183.
Quiquerez, auteur d'une notice généalogique sur les comtes de Ferrières, 323.

R

Ramé. — Cippe funéraire de l'église de Lancieux, 146.
Rapports faits au Comité, *Section d'histoire et de philologie.*
MM. Delisle, 36, 63, 64.
Desnoyers, 38.
A. de Barthélemy, 45, 46, 50, 84.
Bellaguet. 54, 57, 156, 159.
de Mas-Latrie, 60, 164.
Rathery, 67, 173, 175.
Levasseur, 88.
P. Clément, 177.
Jourdain, 179.
Rapports faits au Comité, *Section d'archéologie.*
MM. Le Roux de Lincy, 70, 93.
Paul Lacroix, 76, 190.
du Sommerard, 95.
de Guilhermy, 167, 171.
Quicherat, 183.
Albert Lenoir, 193.
Rathery. — Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 67.
Chargé de l'examen de documents, 122, 129.
Rapport sur des envois de correspondants, 173, 175.

Digitized by Google

Raulin. — Eaux pluviales dans la Gironde, 274.
Ravenel, chargé de l'examen de documents, 9, 12, 17, 132.
Raymond. — Acte notarié de 1337, portant engagement de ne plus jouer, 84.
Charte de 1030, 122.
Read. — Projet de publication de lettres de l'amiral de Coligny, 10.
Recueil de documents relatifs aux origines de l'Amérique française. — Projet de publication, 20, 88, 134.
Renier (Léon), chargé de l'examen de documents, 24, 25, 26, 27, 33, 146.
Rapport sur les travaux archéologiques présentés au Comité, 298.
Renon (abbé). — Moulage d'un pion de jeu de table du XIIe siècle, 26.
Auteur d'une notice sur la crosse de saint Bernard, 146.
Croix dites *de Caravaca*, 190.
Répertoire archéologique de la France. — Communications intéressant cette publication, 26.
Répertoires archéologiques de départements ou portions de départements, 22, 302.
Revoil. — Reliquaire et croix processionnelle de Tharaux, 28, 95.
Auteur d'un ouvrage sur l'architecture romane dans le midi de la France, 146.
Revue des Sociétés savantes. — Arrêté relatif à la publication d'une nouvelle série, 1.
Renvois à la Commission de publication, 14, 15, 21, 28, 29, 33, 34, 124, 126, 127, 132, 138, 149, 150, 154, 155.
Richon, auteur d'un travail sur les champignons de la Marne, 264.
Ring (De). — Inscription d'une cloche du XVe siècle, 26.
Mémoire sur le camp romain du Oberlinger, 140, 149.
Rosenzweig. — Épigraphie du Morbihan au moyen âge, 261, 377.
Rostan. — Église de Saint-Maximin du Var, 154, 192.
Rosy, auteur d'une étude sur les Sociétés scientifiques, 265, 351.
Royer. — Production artificielle d'alcaloïdes, 264.
Ruelle (Em.), auteur d'une notice sur Augustin Le Comte, 13.

S

Saint-Joanny. — Lettres patentes de François Ier, 19, 126, 179, 199.
Lettres patentes de Henri IV, 19, 126, 179, 201.
Procès pour le droit de patronage d'une chapelle à Thiers, 19.
Schützenberger, lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 285.
Section d'histoire et de philologie du Comité. — Comptes rendus des séances, par M. Chéruel, 8, 16, 121, 128, 134.
Section d'archéologie du Comité. — Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 22, 29, 139, 142, 151.
Sède (Baron de). — Droits de justice, 267, 359.
Sénémaud, auteur de la *Revue des Ardennes*, 13.
Lettres du duc de Guise, 122.
Simonnet. — Pièces relatives au meurtre de Guillaume de Bessey, 122.
Smith (Valentin), auteur d'un travail sur les divisions territoriales de la Gaule à l'époque gallo-romaine, 252, 327.

Digitized by Google

Sociétés savantes de France.
Alger (Société historique algérienne), 107.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 109, 134.
Amiens (Académie des sciences, commerce, agriculture, belles-lettres et arts), 228.
Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 14, 54, 223.
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), 21, 148, 156.
Angers (Société industrielle), 286, 295.
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 231, 232.
Arras (Académie), 247.
Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 21, 64, 106, 118, 154, 292, 294, 302.
Avesnes (Société archéologique de l'arrondissement d'), 153.
Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 21, 102, 133, 164.
Besançon (Société d'émulation du Doubs), 30, 102, 142.
Bourg (Société d'émulation de l'Ain), 216.
Bourges (Commission historique du Cher), 286, 309.
Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 14, 57, 233.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), 99, 100, 101.
Caen (Société d'agriculture et de commerce), 295.
Caen (Société des beaux-arts), 101.
Castres (Société scientifique et littéraire), 110.
Chambéry (Académie impériale de Savoie), 123.
Chartres (Société archéologique d'Eure-et-Loir), 123, 151, 287, 319.
Cherbourg (Société des sciences naturelles), 290.
Clermont (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 116, 123, 137.
Colmar (Société des sciences naturelles), 286, 295.
Constantine (Société archéologique), 107, 108, 127.
Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 295.
Dijon (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), 102.
Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 224.
Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), 228.
Dunkerque (Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts), 105.
Dunkerque (Comité flamand de France), 138.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), 106, 230, 241.
Grenoble (Académie delphinale), 113.
Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), 217.
Havre [Le] (Société havraise d'études diverses), 133, 143.
Langres (Société littéraire et archéologique), 103, 154.
Lille (Société impériale des sciences, agriculture et arts), 28, 76, 127, 223, 224, 233, 286.
Lille (Commission historique du Nord), 13, 38.
Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 112, 230.
Lyon (Société linnéenne), 286, 292.
Mâcon (Académie), 117.
Mans [Le] (Société d'agriculture, sciences et arts), 14, 45, 226.
Mayenne (Commission d'antiquités de l'arrondissement de), 34.

Digitized by Google

Melun (Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne), 20, 86, 153, 227.
Metz (Académie impériale), 154.
Metz (Société d'histoire et d'archéologie du département de la Moselle), 34, 134, 167.
Montbéliard (Société d'émulation), 123, 286, 294, 306.
Montbrison (Société archéologique et historique), 19.
Mont-de-Marsan (Société d'agriculture, sciences et arts), 286.
Moulins (Société d'émulation de l'Allier), 141, 287, 312.
Mulhouse (Société industrielle), 286, 295, 296.
Nancy (Académie de Stanislas), 138.
Nancy (Société d'archéologie lorraine), 104, 138.
Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 103, 123.
Nantes (Société archéologique), 143, 222, 308.
Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 229.
Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 21, 159.
Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), 225.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 28, 70, 111, 123, 230, 287, 305, 312.
Rochelle [La] (Académie), 114.
Rochelle [La] (Société des sciences naturelles), 295.
Rodez (Société des lettres, sciences et arts), 154, 286.
Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 13, 36, 227, 298.
Saint-Étienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), 127, 222.
Saint-Jean-d'Angély (Société historique et scientifique), 14, 60, 217.
Saint-Lô (Société d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche), 134.
Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 106, 154.
Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie), 217.
Senlis (Comité archéologique), 127.
Sens (Société archéologique), 30, 127.
Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 21, 66, 98.
Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 14, 16, 46, 132, 143, 149.
Strasbourg (Société des sciences naturelles), 286, 289.
Strasbourg (Société littéraire), 127.
Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 123.
Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts), 229.
Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 34, 118, 171, 217.
Toulouse (Société archéologique du midi de la France), 218.
Vannes (Société polymathique du Morbihan), 149, 302.
Vendôme (Société archéologique du Vendômois), 141, 220, 229.
Vesoul (Commission d'archéologie et des sciences historiques de la Haute-Saône), 225, 226.

Digitized by Google

Sociétés savantes. — Demandes en reconnaissance comme établissements d'utilité publique, 16, 132, 133, 143.
Sociétés savantes. *Programmes de concours.*
La Rochelle (Académie), 114.
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 116.
Mâcon (Académie), 117.
Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 118.
Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 118.
Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 233.
Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 233.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), 241.
Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 242.
Arras (Académie), 247.
Solennité du 22 avril 1865.
Arrêté qui détermine le jour de cette solennité, ainsi que des réunions extraordinaires du Comité, 250.
Arrêté qui fixe la composition du bureau de chaque Section pour ces réunions, 250.
Compte rendu des lectures faites pendant ces réunions, 252, 259, 264.
Compte rendu de la séance de distribution des récompenses, 275.
Discours prononcé par Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, 275.
Prix et mentions honorables accordés pour ce concours, 285.
Rapport de M. Blanchard sur les travaux scientifiques présentés au Comité, 288.
Rapport de M. Léon Renier sur les travaux relatifs à l'archéologie présentés au Comité, 298.
Rapport de M. Amédée Thierry sur les travaux relatifs à l'histoire et à la philologie présentés au Comité, 311.
Compte rendu des lectures faites à la Section d'histoire et de philologie, 326.
Compte rendu détaillé des lectures faites à la Section d'archéologie, 365.
Sommerard (Du). — Rapport sur des envois de correspondants, 28, 95.
Chargé de l'examen de documents, 30, 139.
Sourdeval (De). — Découverte d'une chapelle en bois de chêne, enfouie sous le sol, au lieu dit *le Port*, 26.
Spach, auteur d'une *Monographie du pape saint Léon*, 11.
Stadler (De), éditeur d'un recueil de documents relatifs aux États généraux de 1302 à 1304, 1308 à 1317, 128, 137.
Stoffel, auteur du *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, 133.

T

Teissier. — Cérémonial de la communauté de Toulon, 11, 125.
Manuscrit en langue provençale, 18.
Extrait du *Livre de raison de Jaume Deydier*, 125, 177.
Documents divers, 129.
Terquem. — Vibrations des plaques rectangulaires, 273.
Théry, auteur d'un travail sur l'histoire littéraire de la Normandie, 259, 341.

Digitized by Google

Thierry (Amédée). — Rapport sur les travaux relatifs à l'histoire et à la philologie présentés au Comité, 311.
Thomas. — Note sur le sculpteur Jean Jolly, 32.
Tisserand (abbé). — Lettres patentes de la reine Louise de Savoie, 12.
Lettres patentes du roi René, 12.
Pièce de vers composée en 1691, 130.
Donation faite à l'abbaye de Lérins, 130.
Auteur du *Dictionnaire topographique des Alpes-Maritimes*, 130, 133.
Note sur le cartulaire de Lérins, 131.
Tissot, auteur d'un travail sur l'inquisition en Franche-Comté, 258, 335.
Travers, auteur d'un travail sur nos patois, 259, 342.
Trey-Signalès (abbé). — Inscriptions de l'église de Saint-Bertrand de Comminges, 27.
Inscriptions d'anciens autels votifs, 33.
Trouilhot. — Effets de la combustion de la houille sur la végétation, 271.

V

Vaisse. — Émission des voyelles chez les sourds-muets, 264.
Valson, auteur d'un mémoire sur les actions moléculaires, 263.
Van Drival (abbé), auteur d'une note sur l'exposition de Malines, 261, 380.
Vienne (Fouilles de l'église de), 22.

W

Wetzel, auteur d'un travail sur les cachets des oculistes romains, 306.
Woillez, auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, 133.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google